African Union

Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique

Avril 2021

Funded by
the European Union

Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique

Avril 2021

Clause de non responsabilité

Les informations et les documents présentés dans cette étude ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou la position officielle du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), de l'Union africaine (UA) ou de l'Union européenne (UE).

Tous droits réservés. Ce document ne peut être reproduit, copié ou diffusé, en tout ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou un autre système de stockage et d'extraction de données, sans l'autorisation des titulaires du droit d'auteur.

International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)
Gonzagagasse 1
A-1010 Vienna
www.icmpd.com

Remerciements

Ce résumé exécutif présente les conclusions de haut niveau de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », commandée par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue sur la migration et la mobilité de continent à continent (C2CMMD). L'étude est menée au nom de la Commission de l'Union africaine (CUA) et est financée par l'Union européenne (UE).

La présente étude a été réalisée entre juin 2020 et février 2021 dans le cadre du Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent. Elle a été commandée par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) à Samuel Hall Ltd, au nom de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE). La Commission de l'Union africaine est le bénéficiaire direct de cette étude tandis que l'UE en a assuré le financement par le biais du Programme de soutien au Dialogue Afrique-UE sur les migrations et la mobilité (MMD).

L'étude a été pilotée par ces trois institutions afin d'assurer le contrôle de la qualité et de fournir un soutien en liaison avec les parties prenantes nationales et internationales, les points focaux institutionnels respectifs étant Evelyne Nkeng Peh (CUA), Sara Chrzanowska (UE) et Sergo Mananashvili (ICMPD). L'équipe de coordination de CUA était composée de Cisse Mariama Mohamed, Sabelo Mbokazi et Beatram Okalany. L'équipe de coordination du projet ICMPD était composée de Monica Zanette, Alexander Muterko et Sara Landstroem.

L'étude a été menée par Samuel Hall, sous la direction de Nassim Majidi et Camille Kasavan, avec la contribution de Caroline Naule, Katherine James et Dean Muraya. L'équipe de recherche exprime sa reconnaissance et sa gratitude à toutes les parties prenantes, aux membres des communautés et aux migrants de retour qui ont partagé leurs expériences au profit de cette étude. Leur participation et la coopération des points focaux de l'Union africaine, des gouvernements et des partenaires de mise en œuvre dans les pays sélectionnés ont été essentielles au processus de recherche.

L'étude comprend neuf fiches pays sur certains États membres de l'Union africaine, qui ont été élaborées en étroite collaboration avec les points focaux respectivement désignés, et ont bénéficié d'ateliers nationaux et régionaux organisés avec les principales parties prenantes. Plus spécifiquement, nous remercions les points focaux des pays étudiés énumérés ci-dessous.

Pour le Cameroun, l'étude a été facilitée par Frank'ulrich Haldjeng Nkomba comme point focal, et la recherche a été soutenue par Willy Didié Foga Konefon.

Pour la République démocratique du Congo, l'étude a été facilitée par Isabelle Kanku en tant que point focal, et la recherche a été soutenue par Richard Kafoto Elu et Lionel Bisimwa.

En Égypte, les contributions à l'étude ont été facilitées par Neveen El-Husseiny en tant que point focal.

En Guinée, Thierno Sadio Balde a facilité l'étude en tant que point focal, et la recherche a été soutenue par Maurice Bourouma Camara.

Pour le Malawi, l'étude a été facilitée par le Dr Hudson Mankhwala en tant que point focal, et la recherche a été soutenue par Chanju Kondowe.

Pour l'île Maurice, l'étude a été facilitée par Ravi Shankar Sonea du bureau du Premier ministre, et la recherche a été soutenue par Darsheenee Raumnauth.

Pour le Maroc, l'étude a été facilitée par Jaouad Dequiuec en tant que point focal, et la recherche a été soutenue par Majda Bad el Karam et Jonathon Lobe.

Pour le Nigeria, l'étude a été facilitée par Hassan Ejibunu, Joyce Opara et Charles Anaelo en tant que points focaux, et la recherche a été soutenue par Amos Arubi.

Pour le Soudan, l'étude a été facilitée par Elsadig Alfadil Suleiman comme point focal, et la recherche a été soutenue par Abeer Omer.

Comité directeur

African Union

ICMPD
International Centre for Migration Policy Development

Équipe de recherche

SAMUEL HALL.

Table des matières

Acronymes IX
Glossaire des termes principaux XII
Résumé exécutif XIII
Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique: Introduction 3
Contexte de l'etude 3
Objectifs de l'étude 5
Méthodologie 6
Définition d'une réintégration durable 9

Partie A : structures juridiques et politiques de RRR 12
A1 Retour, réadmission et réintégration (RRR) : cadres juridiques et politiques en afrique 12
A1.1 Analyse juridique et politique du retour 12
A1.1.1 Qui est visé par les lois en matière d'expulsion ? 13
A1.1.2 Applicabilité aux retours de la loi sur l'expulsion 13
A1.1.3 Aspects procéduraux 16
A1.1.4 Aspects logistiques 17
A1.1.5 Considérations spécifiques relatives à l'expulsion des migrants en situation irrégulière 17
A1.1.6 Femmes et enfants 18
A1.1.7 Synthèse de l'analyse sur les retours 19
A1.2 Analyse juridique et politique de la réadmission 19
A1.2.1 Obligations de l'état en matière de réadmission 20
A1.2.2 Synthèse de l'analyse sur la réadmission 21
A1.3 Analyse juridique et politique de la réintégration 22
A1.3.1 Respect et garantie des droits de l'homme dans les processus de réintégration 22
A1.3.2 Femmes et enfants 23
A1.3.3 Conventions régionales et internationales ayant un rapport avec la réintégration 24
A1.3.4 Devoirs de la personne 25
A2 Résultats de l'analyse au niveau des pays 26
A2.1 Observations communes dans les cadres juridiques nationaux 26
A2.2 Conclusions de l'analyse juridique et politique 27

Partie B : Données sur les RRR 28
B1 Programmes de RRR en afrique : enseignements à tirer de l'étude des neuf pays, bonnes pratiques et recommandations 28
B1.1 Contextualisation : leçons tirées de la littérature existante sur les programmes de RRR en Afrique 28

B1.2 Mise en œuvre des politiques et programmes de RRR : synthèse générale des observations 34
B1.2.1 Définir une réintégration efficace et durable : les perspectives des états membres 35
B1.2.2 Coordination et coopération au niveau national, bilatéral et multilatéral 37
A Mécanismes nationaux de coordination en matière de RRR 37
B Coordination des retours dans les contextes de crise 39
C Coordination et coopération bilatérale et multilatérale : réadmission et autres questions 41
B1.2.3 Compréhension des conséquences du vécu du migrant lors son retour et de sa réadmission sur la réussite de sa réintégration 43
B1.2.4 Programmes locaux avec l'implication du niveau infranational et communautaire 46
B1.2.5 Amélioration de la collecte des données, du suivi et de l'évaluation pour l'élaboration de programmes en fonction de données factuelles 48
B1.2.6 Programmes pour un développement inclusif : principales lacunes et prise en compte du contexte 50
B1.2.7 Programmes pour le développement durable : difficultés financières et administratives 51
B2 Analyse de synthèse - les enseignements à tirer de six cas de programmes étudiés 53

Partie C. Conclusions et recommandations 65
C1 Une vision commune pour la réintégration durable dans les états membres de l'UA 65
C2 Recommandations 68
C2.1 Propositions d'action immédiate 68
C2.2 Recommandations à l'intention des états membres 68
C2.3 Recommandations à l'intention des cer 70
C2.4 Recommandations à l'intention de la cua 70

Annexe 1. Statut de ratification des cadres juridiques internationaux et continentaux en matière de RRR 73

Annexe 2. Synthèse des législations et politiques nationales des pays étudiés 74

Annexe 3. Accords bilatéraux dans certains états membres 78

Annexe 4. Bibliographie choisie 79

Annexe 5. Fiches pays 85

Acronymes

CADBE	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
CADHP	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
PLC UA	Protocole de l'Union africaine relatif à la libre circulation des personnes
ARVR	Assistance au retour volontaire et à la réintégration
C2CDMM	Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent
CCT	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CTM	Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
PdO	Pays d'origine
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DCP	Droits civils et politiques
ERRIN	l'European Return and Reintegration Network (Réseau européen pour le retour et la réintégration)
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
CDE	Conseil de développement économique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
DESC	Droits économiques, sociaux et culturels
REM	Réseau européen des migrations
UE	Union européenne
OAA	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

FCDO	Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement
PMM	Pacte mondial pour des migrations sûres, organisées et régulières
PMR	Pacte mondial sur les réfugiés
GIZ	Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale)
CDH	Comité des droits de l'homme
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
CIRGL	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
CIDPM	Centre international pour le développement des politiques migratoires
PDI	Personne déplacée à l'intérieur du pays
AIGD	Autorité intergouvernementale pour le développement
CDI	Commission du droit international
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
EIC	Entretien avec les informateurs clés
KNOMAD	Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement
MEASURE	Projet de réintégration durable en Méditerranée
S&E	Suivi et évaluation
MDCMRE	Le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger
CPMA	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
NCRMI	National Commission for Refugees, Migrants and Internally Displaced Persons, Nigeria (Commission nationale nigériane pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays)
OUA	Organisation de l'unité africaine
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ORION	Opérationnaliser une approche intégrée de la réintégration
PTIM	Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
PTdP	Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

CER	Communauté économique régionale
OARI	Outil d'évaluation de la réintégration
RRR	Retour, réadmission et réintégration
RSS	Enquête sur la durabilité de la réintégration
CDAA	Communauté de développement d'Afrique australe
SMEDAN	Small and Medium Development Enterprise Agency, Nigeria (Agence nigériane de développement des petites et moyennes entreprises)
ESS	Entretiens semi-structurés
Add.	Additionnel
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
NU	Nations Unies
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
HCNUR	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Glossaire des termes principaux

Pays de retour	« Habituellement, le pays de destination d'un migrant. Dans le cas du retour ou du rapatriement, également le pays d'origine » (Glossaire de l'OIM sur la migration, 2019)
Retour	De manière générale, l'acte ou le processus de repartir vers son point de départ. Pour les migrants, il s'agit généralement de repartir depuis un pays d'accueil (qu'il soit de transit ou de destination) vers leur pays d'origine, c'est-à-dire leur point de départ initial. Il existe différentes catégories de retour, qui peuvent décrire les moyens de retour, par exemple le retour volontaire, forcé, assisté et spontané (Glossaire de l'OIM sur la migration, 2019). Aux fins de cette étude, le terme de « retour » ne s'applique pas au rapatriement (volontaire) des réfugiés ou au retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (DIP).
Retour spontané	Le « retour volontaire et indépendant d'un migrant ou d'un groupe de migrants dans le pays d'origine, généralement sans aide des États ou autre assistance internationale ou nationale ». (Glossaire de l'OIM sur la migration, 2019)
Retour assisté	« Aide administrative, logistique ou financière, y compris une aide à la réintégration, aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil ou de transit et qui décident de retourner dans leur pays d'origine. » (Glossaire de l'OIM sur la migration, 2019)
Réadmission	« Acte par lequel un État accepte de réadmettre une personne (qu'il s'agisse de l'un de ses ressortissants, d'un ressortissant d'un pays tiers ou d'un apatride). » (Glossaire de l'OIM sur la migration, 2019). Le CPMA de l'UA établit un lien spécifique entre la réadmission et le retour forcé : « La réadmission fait référence au retour forcé et se produit lorsqu'un individu est entré ou resté illégalement dans un État ». (Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'UA, 2018)
Retour forcé	« Également appelé éloignement, le fait de renvoyer une personne, contre son gré, dans son pays d'origine ou de transit, ou dans un pays tiers qui accepte de la recevoir, généralement sur la base d'une décision ou d'un acte administratif ou judiciaire. »[1]
Accord de réadmission	« Un accord bilatéral ou multilatéral entre États qui établit, de manière réciproque, la base et les procédures permettant à un État de renvoyer rapidement et de manière organisée des non-ressortissants qui ne remplissent pas ou ne remplissent plus les conditions d'entrée ou de séjour sur son territoire vers leur État d'origine ou un État tiers, le plus souvent un État par lequel ils ont transité ou dans lequel ils avaient leur résidence permanente. » (Glossaire de l'OIM sur la migration, 2019)
Réintégration	Il n'existe pas de définition universellement acceptée de la réintégration. Nous aborderons plus en détail le concept de la réintégration durable aux pages 7 à 11, où nous arrêterons une définition ad hoc de ce terme aux fins de notre étude. La définition la plus récente est celle établie par l'OIM (2017) : « La réintégration peut être considérée comme durable lorsque les migrants de retour ont atteint des niveaux d'autosuffisance économique, de stabilité sociale au sein de leurs communautés et de bien-être psychosocial qui leur permettent de résister aux moteurs d'une nouvelle migration. Ayant atteint une réintégration durable, les migrants de retour sont en mesure de faire de leurs prochaines décisions en matière de migration une question de choix plutôt que de nécessité. »

1 Adapté du glossaire 3.0 (2014) sur l'asile et les migrations du Réseau européen des migrations.

Résumé exécutif

Objectifs et méthodologie de l'étude

L'ampleur de la RRR a été reconnue et a fait l'objet d'une attention particulière en matière de migration internationale dans le cadre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016 et du Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) de 2018, ainsi que du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM). Ce rapport va plus loin pour situer le discours mondial dans un contexte régional en analysant les cadres juridiques de l'Afrique en matière de RRR afin de déterminer qui doit être inclus dans les stratégies et interventions de RRR conformément aux cadres continentaux existants.

L'origine et le développement du cadre de RRR en Afrique ont été largement interprétés jusqu'à présent comme une réponse au déplacement forcé, qu'il soit interne ou externe. Par conséquent, l'Afrique possède l'un des cadres les plus historiques et les plus complets en matière de RRR au niveau mondial, si ce n'est le plus complet. Cela a commencé avec la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique (« Convention de l'OUA de 1969 »), et a été développé dans la Convention de l'Union africaine (UA) pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), la « Convention de Kampala » de 2009, et d'autres instruments sous-régionaux.

Objectifs

Cette étude cherche à répondre à la question suivante : « Quels sont les principes et les approches de cohésion pouvant être appliqués par les États membres de l'Union africaine pour assurer le retour, la réadmission et la réintégration durables des migrants ? » La recherche a pris une approche empirique, avec une double focalisation sur ces migrants, leurs espoirs, leurs capacités et leurs expériences vécues de retour, réadmission et réintégration (RRR), ainsi que sur les gouvernements visant à améliorer les conditions de réintégration durable. La recherche couvrait les cinq sous-régions de l'Afrique, avec neuf États membres de l'UA représentés. La liste comprend : Maroc et Égypte (Afrique du Nord), Soudan (Afrique de l'Est), Guinée et Nigeria (Afrique de l'Ouest), Cameroun et République démocratique du Congo (RDC) (Afrique centrale), Mozambique et Maurice (Afrique du Sud).

Méthodologie

La recherche a adopté une approche en trois phases (Illustration 1) : (1) une étude documentaire initiale et une analyse juridique et politique encadrent les conclusions de l'étude, et (2) un travail de terrain qualitatif a été mené entre août et novembre 2020, avec des entretiens supplémentaires en décembre 2020 et janvier 2021. L'étude documentaire et le travail de terrain se sont concentrés sur les **initiatives concrètes de RRR des cinq dernières années** dans chacun des pays sélectionnés. Dans la phase (3), dans chaque pays, l'analyse préliminaire a été présentée lors d'un atelier de validation, servant d'occasion pour partager les résultats et encourager le retour d'information, notamment sur la formulation des recommandations.

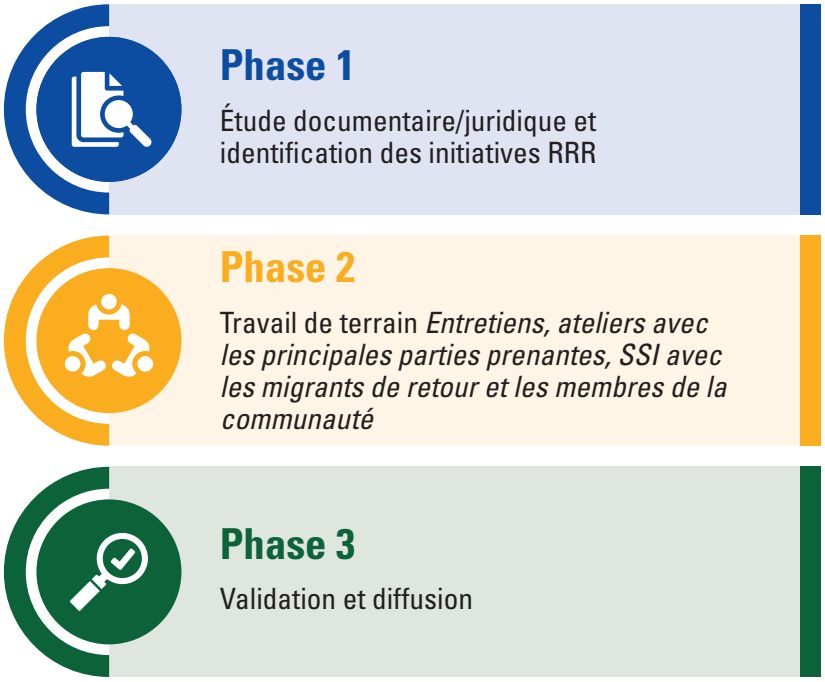

Au total, **229 parties prenantes et migrants de retour ont participé à cette étude**, soit en tant que personnes interrogées individuelles, soit dans le cadre de la participation à un atelier. **143 entretiens individuels ont été menés, dont 72 entretiens avec des migrants de retour ou des membres de la communauté dans les zones de retour**.

Partie A

Analyse juridique et politique de la RRR : sept conclusions

L'analyse juridique et politique identifie les cadres et les dispositions existants et se termine par une synthèse des lacunes identifiées et des voies à suivre. Compte tenu de l'éventail d'instruments pertinents disponibles, **l'une des questions clés à examiner est de savoir quelles approches juridiques ou politiques sont les plus cohérentes pour faciliter une réintégration efficace et durable.**

1. **Il n'existe pas de cadre juridique unique traitant exclusivement de la RRR**, bien que certains aspects de celle-ci puissent faire l'objet d'accords internationaux, généralement bilatéraux. Les dispositions applicables à la RRR sont plutôt incluses dans un ensemble d'instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux. Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) comprend quelques références spécifiques aux trois « R », y compris une définition de la réadmission et un accent sur les dimensions communautaires de la réintégration.

2. **Des dispositions communes sont partagées par la plupart des cadres juridiques sur le retour** et défendent les droits des migrants de retour, notamment : l'interdiction de l'expulsion massive, l'interdiction du retour dans un lieu où une personne peut être torturée, c'est-à-dire le principe de *non-refoulement*, le droit à un État et le droit à une indemnisation en cas d'expulsion illégale. Le droit d'appel et le droit à un préavis et à une préparation adéquats sont également communs à de nombreux cadres.

3. **La plupart des dispositions relatives à la réadmission sont énoncées dans des accords de coopération bilatéraux**, fondés en grande partie sur des accords informels entre États, et ne sont souvent pas juridiquement contraignantes. Néanmoins, les obligations s'étendent aussi bien à l'État de retour qu'à l'État d'accueil, ce dernier restant juridiquement lié par ses obligations en matière de respect des droits de l'homme, tels que les principes d'égalité et de non-discrimination. L'un des défis auxquels de nombreux pays africains peuvent être confrontés en matière de réadmission, qui est clairement énoncé dans le MPFA, consiste à identifier l'État d'origine du migrant pour permettre sa réadmission.

4. **La plupart des dimensions relatives à la réintégration ne font pas l'objet d'une législation**. Par conséquent, le MPFA a proposé que **les programmes de réintégration soient alignés**

sur les stratégies de développement nationales et locales et qu'ils répondent aux besoins des communautés dans lesquelles les migrants retournent. La dimension communautaire soulignée dans le MPFA est considérée comme un facteur déterminant de la réintégration.

5. **Aucun des pays sélectionnés ne dispose d'une loi ou d'une politique traitant exclusivement de la RRR.** Les pays qui disposent de lois et de politiques *pertinentes* sont confrontés à un certain nombre de défis : non-domestication des cadres internationaux et régionaux, politiques migratoires pertinentes à l'état de projet et pouvant ne pas faire référence à la RRR, absence de préparation et de mise en œuvre efficaces et normalisées de la RRR, et manque de capacités institutionnelles et opérationnelles. Il n'**existe pas de données complètes sur la migration de retour.**

6. **Les cadres juridiques liés à la RRR au niveau des CER restent inégaux, avec des lacunes dans l'harmonisation des cadres juridiques régionaux**. L'IGAD et la CEDEAO sont davantage développées et ont mis en place des cadres ou des dispositions spécifiques, tandis que d'autres CER, comme la SADC et le COMESA, viennent juste de commencer la mise en œuvre.

7. **Le droit international ainsi que les traités régionaux et sous-régionaux fournissent une base juridique solide et complète pour les interventions de RRR pouvant être adoptées au niveau national**. Bien que les États aient ratifié, et dans certains cas domestiqué, certains de ces traités et protocoles, il existe encore quelques instruments clés, tant au niveau international que régional, dont le taux de ratification est relativement faible. Il s'agit notamment du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW), de la Convention sur l'apatridie, de la Convention de Kampala ou d'un certain nombre de protocoles régionaux sur la libre circulation, entre autres. Cela limite l'applicabilité des cadres internationaux aux politiques de RRR.

Partie B

Preuves de la RRR : sept conclusions clés

Dans l'ensemble, l'accumulation de preuves sur le soutien à la réintégration des migrants de retour en Afrique confirme la nécessité d'une approche holistique de la réintégration, avec une double approche de développement économique local et une approche économique individuelle centrée sur l'emploi, tout en s'appuyant sur les besoins sociaux et psychosociaux essentiels au maintien des acquis de la réintégration[2].

Sept thèmes et leçons apprises du point de vue des États membres de l'UA

1. **Définir une réintégration efficace et durable : le point de vue des États membres**
2. **Coordonner et coopérer aux niveaux national, bilatéral et multilatéral**
3. **Comprendre l'impact de l'expérience du retour et de la réadmission sur la réintégration**
4. **Planification locale avec participation sous-nationale et communautaire**
5. **Améliorer les données, le suivi et l'évaluation (S&E) pour une programmation basée sur les faits**
6. **Planification du développement inclusif : principales lacunes et considérations contextuelles**
7. **Planification de la durabilité : relever les défis financiers et administratifs**

1. **Définition de la réintégration durable dans la perspective de l'UA :** Le concept de réintégration durable a récemment été introduit dans le cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) de 2018. Bien que le MPFA conceptualise la réintégration, il manque une définition complète. L'étude propose une définition praticable pour la politique, dans le contexte du cadre de gouvernance de l'UA, et répondant à une demande clé des États membres de l'UA et des représentants des CER. La majorité des parties prenantes interrogées ont approuvé la définition de l'étude. Cinq exigences clés ont été satisfaites :

    a. *Aspirationnel* : Compte tenu des réalités opérationnelles des autres définitions, cette définition fournit aux États membres de l'UA une vision commune et des résultats collectifs à atteindre.

2 Samuel Hall / University of Sussex (2020)

b. *Responsabilité* : Reconnaître que les gouvernements des pays d'origine/de retour ne peuvent pas être tenus pour seuls responsables ou capables de répondre aux besoins de leurs citoyens rapatriés.

c. *Traiter les moteurs de la migration irrégulière* : Les parties prenantes ont souligné la nécessité d'adopter une perspective plus large et d'aller au-delà de la remigration pour comprendre l'importance de la mobilité dans le contexte africain, confirmant l'importance de la stabilité et de la dignité dans la définition de la réintégration.

d. *Temporalité* : Une évolution vers un exercice de planification et de développement à plus long terme qui rapprocherait les résultats de la réintégration d'un agenda politique national et local et, comme l'ont identifié certaines parties prenantes, qui s'éloignerait de l'agenda des donateurs qui peuvent donner la priorité aux résultats à court terme.

e. *Harmonisation* : Il est essentiel d'avoir une définition commune de la réintégration au niveau de l'UA, pour que tous les États membres soient alignés les uns sur les autres et créent un espace d'apprentissage sur les implications politiques et la mise en œuvre des programmes.

La définition finale proposée répond à ces critères et stipule ce qui suit :

La réintégration durable peut être atteinte lorsque les migrants de retour peuvent compter sur des capacités élargies pour profiter d'une vie stable, sûre et digne d'autosuffisance économique, de bien-être psychosocial, d'inclusion politique, sociale et civile, grâce à laquelle ils peuvent répondre aux moteurs de la migration irrégulière.

2. **Des mécanismes de coordination fonctionnels pour la RRR sont cruciaux ; cependant, l'efficacité de la coordination varie selon les contextes et est décrite comme un défi majeur.** La mise en place de mécanismes de coordination nationaux est une bonne pratique reconnue pour une mise en œuvre efficace du soutien à la RRR. Cependant, les meilleures pratiques identifiées en matière de coordination sont souvent mises en œuvre de manière ad hoc dans les moments de crise, tandis que l'intégration de ces pratiques à long terme est essentielle. De même, il est nécessaire d'assurer l'**alignement des priorités des pays d'origine et d'accueil**, en identifiant et en répondant à des objectifs communs, afin de trouver des points d'entrée, d'améliorer la communication et de renforcer l'appropriation pour une programmation efficace. Compte tenu des différences de priorités en matière de RRR entre les États membres de l'UA et de l'UE, les parties prenantes ont noté l'importance d'étendre et de renforcer la coordination et la coopération interrégionales et intercontinentales. La nécessité d'une coopération plus forte *entre* les CER a également été soulignée.

3. **La capacité à préparer le retour est un facteur clé pour assurer une réintégration réussie**. Les migrants de retour forcés sont rarement préparés à leur retour, tandis que ceux qui rentrent spontanément sont souvent les mieux préparés. Le déroulement du retour a un impact sur le succès ou l'échec des processus de réintégration à plus long terme. L'orientation et le conseil avant le retour, les formations avant le départ et le renforcement des liens entre le soutien avant et après le retour pour les migrants de retour volontaires sont essentiels pour une réintégration réussie.

4. **Importance de la localisation et de l'alignement sur les processus menés localement**. L'intégration des programmes de RRR dans les processus de développement à plus long terme, en particulier au niveau sous-national, est une façon d'améliorer la durabilité des programmes de réintégration et l'intégration communautaire. Les partenariats avec les organisations de la société civile (OSC), qui sont la source la plus proche de soutien aux migrants de retour, restent insuffisants. Si l'importance de l'inclusion des communautés est largement reconnue, une analyse plus critique de ce qui constitue les « communautés de retour », et de ce qu'elles peuvent ou non apporter aux migrants de retour dans le processus de réintégration, est nécessaire pour soutenir efficacement les partenariats locaux et s'appuyer sur eux.

5. **L'harmonisation des données et les normes communes restent une lacune importante**. L'absence de normes continentales, régionales ou nationales et d'indicateurs communs sur la RRR, et en particulier sur la réintégration, constitue un obstacle à la programmation. Lorsque des mécanismes de S&E sont en place, ils sont conçus par des exécutants individuels et sont rarement cohérents ou complets entre les institutions. La faible capacité de collecte de données et les ressources humaines et financières limitées constituent également un obstacle à la mise en œuvre d'un S&E harmonisé. Le partage des données est un obstacle majeur à la conception de programmes de réintégration fondés sur des preuves.

6. **Inclusion des migrants de retour dans les programmes de développement** : Les migrants de retour sont avant tout des citoyens de leur pays, qui ont accès aux mêmes services et aux mêmes programmes nationaux, indépendamment de leur statut de migrant de retour. Cependant, les migrants de retour ne sont souvent pas inclus dans les stratégies de développement national plus larges, et les acteurs ont noté les besoins spécifiques ainsi que les vulnérabilités des migrants de retour que les services nationaux ou les programmes de développement pourraient cibler. Si, dans certains cas, certains acteurs du développement national ont joué un rôle de premier plan dans le ciblage des programmes destinés aux migrants de retour ou dans l'élaboration de versions adaptées, cette démarche doit être approfondie.

7. **Nécessité d'un financement durable et de processus administratifs pour les programmes** : Au-delà des défis présentés ci-dessus, deux éléments clés constituent des menaces communes à la durabilité de la programmation : des cycles et des sources de financement limités ainsi que des retards administratifs dans la mise en œuvre de la programmation. Les cycles budgétaires ne sont pas toujours alignés sur les calendriers des programmes, et les programmes dirigés par les donateurs se terminent souvent sans qu'un plan de financement fonctionnel ne soit en place pour le transfert au gouvernement. En outre, les retards administratifs et bureaucratiques dans le déploiement du soutien à la programmation ont un impact réel sur les processus de réintégration des migrants de retour. Les migrants de retour ayant droit à une aide spécifique au retour et à la réintégration se plaignent de devoir attendre parfois jusqu'à six mois sans recevoir l'aide promise, ce qui a un impact sur leur bien-être psychosocial et économique. Les partenaires de mise en œuvre proposent de lier le processus de retour au processus de réintégration par le biais d'activités transitoires afin d'éviter ce manquement dans le processus de réintégration. Le rapport de synthèse fournit des exemples d'études de cas spécifiques de programmes sur la façon dont ils relèvent ces défis.

Tableau 1. Facteurs de réussite pour une réintégration durable par catégorie

Thème	Facteur de réussite	Exemple de bonne pratique de politique ou de programmation pour la mise en œuvre du facteur de réussite
Coordination et coopération	Objectifs communs et politique harmonisée	Politique migratoire nationale du Nigeria
	Relation de confiance	Approche globale du gouvernement au Cameroun avec des groupes de travail techniques sur la RRR
Comprendre l'impact du retour et de la réadmission sur la réintégration	Préparation avant le départ	Conseils et formation avant le départ pour les migrants subsahariens se préparant à quitter le Maroc ; partage d'informations et conseils avant le départ en Allemagne et aux Pays-Bas.
Planification à l'échelle locale	Approches collectives de la programmation	Fourniture d'un bon rapport qualité-prix. Par exemple, en Guinée, un groupe de migrants de retour a créé une exploitation bananière qui fait désormais vivre toute la communauté.
	Inclusion des acteurs municipaux	Les acteurs municipaux (le maire) en Guinée fournissent gratuitement un espace de formation et s'intéressent activement au bien-être des migrants de retour, renforçant ainsi l'inclusion sociale.
Améliorer les données et le S&E pour une planification basée sur des preuves	Harmonisation des indicateurs d'évaluation de la réintégration	Le projet MEASURE de l'OIM a établi des normes pour la réintégration avec des indicateurs harmonisés.
	Suivi du S&E dans le temps	L'enquête sur la durabilité de la réintégration (RSS) de l'OIM assure le suivi des migrants de retour de manière longitudinale, sur une période d'au moins un an.
Planification du développement inclusif	Soutien personnalisé / mentorat individualisé	Au Maroc, le CEFA a adapté la programmation pour qu'elle soit flexible, répondant aux besoins et capacités individuels sur la base de discussions personnalisées. Une approche de mentorat a été pilotée par l'OIM dans le cadre de son projet ORION en Guinée, au Sénégal et au Maroc. L'OFII comprend un accompagnement personnalisé et individuel pour le développement de plans opérationnels.
	Formation ciblée et incitative	L'OFII inclut une évaluation du marché et des études de faisabilité dans le développement des plans opérationnels des migrants de retour ; au Cameroun, des subventions à l'emploi pour les migrants de retour participant à la formation.
Aborder la question de la durabilité : Financement et administration	Financement adéquat	L'OFII fournit jusqu'à 5 000 euros par migrant de retour pour le développement et la mise en œuvre d'un plan opérationnel ; les montants sont flexibles en fonction des besoins du plan.

Partie C
Conclusions et recommendations

Une vision commune de la réintégration durable dans les États membres de l'UA

Cette étude se conclut sur cinq messages qui, s'ils étaient appliqués dans les États membres de l'UA, contribueraient de manière significative à l'amélioration des perspectives de réintégration durable, telles que définies dans cette étude. Ces messages élaborent une vision collective et une feuille de route pour les cinq prochaines années que l'UA doit faire avancer :

1. Appropriation et développement des capacités accrus des pays d'origine

En adoptant **une définition continentale de la réintégration durable, la CUA peut établir une norme et une vision communes** pour tous les États membres de l'UA. Cette vision nécessitera le déploiement d'une gouvernance fonctionnelle et un engagement politique pour des relations positives et proactives entre :

- **Les pays de destination et les pays d'origine** pour s'assurer que les demandes d'appropriation par les pays d'origine sont réalistes et réalisables, soutenues de manière adéquate par le développement des capacités, le soutien institutionnel et financier, et la planification conjointe. Le renforcement des capacités ne doit pas seulement viser les partenaires gouvernementaux mais aussi les organisations de la société civile dans les pays d'origine et les communautés de retour.

- **Les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales au niveau national**. Cela nécessitera des mécanismes de collaboration et de coordination, qui se réunissent régulièrement et fournissent des plateformes pour un partage d'informations et une coordination rationalisés. Les meilleurs mécanismes de coordination, fondés sur les enseignements tirés de l'expérience, devraient non seulement inclure le gouvernement et les acteurs internationaux, mais aussi les représentants de la société civile, les donateurs et les migrants de retour eux-mêmes.

2. Meilleure connaissance de la réintégration par les pays d'origine

Pour bénéficier des leçons tirées des efforts ci-dessus, **une plateforme continentale commune de coordination et d'apprentissage** devra être mise en place pour extraire les bonnes pratiques, les facteurs de succès et tirer les leçons des échecs pour une planification et une programmation adaptatives, avec la participation des acteurs internationaux, nationaux et locaux. Cette plateforme sera directement liée aux systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) grâce auxquels les pays d'origine auront accès à un apprentissage plus large et pourront accroître leurs connaissances. Une telle plateforme continentale nécessitera l'**accès à des données fiables et régulièrement mises à jour sur la migration et le retour**, à la fois au niveau national, transnational, régional et continental. Cela peut commencer par l'intégration d'**indicateurs de suivi sur les résultats communs de réintégration** dans tous les programmes de réintégration sur le continent, **sous l'égide de la CUA en partenariat avec les régions d'où reviennent les migrants**.

3. Liens appropriés entre les programmes de réintégration et de développement

Les données disponibles indiquent que les deux domaines de la réintégration et de la programmation du développement restent déconnectés. Le lien nécessaire peut se faire du bas vers le haut, grâce à :

- **Des processus de développement participatifs et dirigés localement, incluant les acteurs infranationaux, les organisations de la société civile et les migrants de retour eux-mêmes** : cela peut prendre différentes formes selon les pays, qu'il s'agisse d'un processus décentralisé ou de l'inclusion des acteurs infranationaux et des migrants de retour dans les conversations au sommet. La planification du développement devra inclure la société civile et les migrants de retour pour s'assurer que les profils et les besoins spécifiques des migrants de retour sont pris en compte, afin de faciliter leur réintégration dans la société. Les acteurs du développement auront besoin de conseils pour la planification, que ce soit dans les processus politiques décentralisés ou dans les plans et programmes de développement locaux.

- **Une programmation individualisée et adaptée au contexte** : au sein d'une même zone ou d'une même communauté de retour, différents migrants de retour présenteront des capacités et des relations différentes. Il n'existe pas d'approche « taille unique » ; pour assurer l'efficacité et la durabilité, la programmation de la réintégration peut s'inspirer de l'approche par zone des programmes de développement, pour intégrer d'abord les spécificités du contexte, puis aller plus loin pour inclure les besoins et les compétences spécifiques des migrants de retour dans les programmes de développement. Cela nécessitera une re-conceptualisation de la programmation de la réintégration en tant qu'approche par zone, et de la programmation du développement en tant que processus individualisé.

4. Engagement accru avec le secteur privé

Bien que la nécessité d'un tel engagement soit largement reconnue, de nombreuses questions subsistent sur la **manière d'impliquer le secteur privé dans la réintégration durable**. Le consensus parmi les États membres de l'UA inclus dans cette étude était de favoriser un dialogue structuré,

impliquant le secteur privé en amont de la programmation, et établissant des liens avec les organisations de la société civile, le cas échéant. Les **partenariats avec le secteur privé** peuvent prendre la forme de partenariats publics-privés structurels avec des entités du secteur privé ou d'accords avec des employeurs individuels du secteur privé, qui pourraient inclure des subventions pour l'emploi des migrants de retour, ainsi que l'inclusion d'acteurs du secteur privé dans les plateformes de coordination.

5. Nécessité d'approches novatrices pour la mise en œuvre du programme de réintégration ; comment les services de réintégration sont fournis

Comme indiqué plus haut, une programmation individuelle, flexible et adaptée constitue une condition préalable à une réintégration durable. Parmi ces approches, les bonnes pratiques montrent les retours positifs d'une approche multidimensionnelle de la réintégration accordant une attention égale aux dimensions économique, sociale et psychosociale. Pour développer les capacités des migrants de retour et faciliter leur inclusion dans leur communauté ou écosystème de retour, un soutien supplémentaire au-delà de la programmation économique est nécessaire, pour encadrer et accompagner les migrants de retour après leur retour, notamment par un soutien social et psychosocial. D'autres exemples de cette innovation sont les approches collectives, notamment lors de la création conjointe d'entreprises ou de coopératives (agricoles), ainsi que les interventions en espèces.

Pour être durable, **la programmation flexible de la réintégration nécessitera un financement flexible et conjoint** : cela implique la planification de la fin des cycles de projet et les transitions dans le financement, en tenant compte des cycles budgétaires nationaux et de la planification du développement, et en réunissant les contributions des donateurs dans un fonds de réintégration plutôt que dans des flux de financement distincts, ou par le biais d'alternatives rationalisant les sources de financement et les programmes.

Recommandations des États membres

Les États membres ont la responsabilité d'adhérer aux conventions et protocoles ratifiés dans leur pays ainsi que de coordonner et faciliter la mise en œuvre des programmes de soutien. Les recommandations individuelles des pays se trouvent dans les fiches pays, et les recommandations globales des États membres, telles que détaillées dans le rapport de synthèse complet, se répartissent en quatre thèmes clés :

1. **Renforcement des institutions**, y compris l'expansion des structures existantes et la coordination avec la CUA.

2. **Coordination et planification juridiques et politiques,** y compris le renforcement de la coopération régionale et bilatérale, l'inclusion des migrants de retour dans la planification du développement et la coopération en matière de soutien avant le retour.

3. **Approches locales**, y compris une répartition claire des responsabilités entre les acteurs des gouvernements nationaux et locaux, l'inclusion des acteurs de la société civile et du secteur privé, et une programmation communautaire adaptée au contexte.

4. **S&E des données et apprentissage**, y compris le renforcement des systèmes de suivi au niveau national et la promotion d'outils harmonisés au niveau continental.

Recommandations aux CER

Les CER peuvent jouer un rôle de promotion et de coordination auprès de leurs propres États membres. En outre, les CER peuvent établir des liens entre elles de manière plus active. Les recommandations relatives à ce rôle comprennent :

1. **Préconiser la mise en œuvre d'un traitement humain, fondé sur les droits, et sûr des migrants intra-africains.**

2. **Soutenir les États membres sur des questions telles que la protection sociale et la sécurité sociale.**

3. **Mettre en œuvre des mécanismes de formation et d'apprentissage, des événements et des plateformes *entre* les CER**, où la Commission de l'Union africaine (également via le Centre du Mali) peut servir de plateforme pour que les CER jouent un rôle plus important.

Recommandations à la CUA

L'UA a un rôle de **promotion, de communication et de coordination** à jouer *vis-à-vis* des États membres. Les recommandations relatives à ce rôle comprennent :

1. Faciliter l'**adoption d'une définition commune de la réintégration** applicable dans tous les États membres.

2. Aider les États membres à **normaliser les accords de réadmission**

3. Soutenir les États membres dans l'**extension de la couverture et de la portabilité de la sécurité sociale**

4. Développer des **partenariats avec les CER pour promouvoir et identifier des stratégies visant à accélérer la ratification du protocole de libre circulation de l'UA** par les États membres

5. Faciliter le partage d'expériences et d'informations entre les CER sur une base régulière

6. Renforcer le **suivi de la mise en œuvre du MPFA** afin d'identifier les écarts entre la politique et la pratique

7. Préconiser des **stratégies de réintégration adoptant une approche par zone ou par écosystème**

8. Examiner et planifier le **financement à long terme de la réintégration** avec l'UE et d'autres partenaires

Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique

Introduction

Contexte de l'etude

Au cours de la dernière décennie, les observateurs ont appelé à l'établissement de normes pour le retour et la réadmission en Afrique[3]. Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA) adopté par l'Union africaine (UA) en 2018 a confirmé son engagement et recommandé une stratégie pour « créer des normes et des procédures, fondées sur la loi et l'intervention politique, en faveur du retour, de la réadmission et de la réintégration des migrants exclus, conformément aux instruments juridiques internationaux en la matière »[4]. Le Cadre a été adopté dans le contexte décrit ci-dessous.

- **Les retours étaient en augmentation au niveau mondial**. En 2016 et 2018, le nombre de retours volontaires assistés a augmenté chaque année dans le cadre du programme d'Assistance au retour volontaire et à la réintégration (ARVR) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En 2017, les retours ont augmenté dans toutes les régions africaines où l'OIM est active, et la majorité de ces retours étaient intra-africains. De même, entre 2017 et 2020, le nombre d'Africains revenant (volontairement ou par la force) des pays du Golfe, comme les ressortissants éthiopiens rentrés d'Arabie saoudite, a considérablement augmenté.[5] De plus, en 2017, les chiffres d'éloignement de migrants africains du territoire des États-Unis d'Amérique ont flambé également.[6]

- **Le retour, la réadmission et la réintégration font partie des engagements internationaux en matière de migration.** Le retour, la réadmission et la réintégration figurent aujourd'hui dans les documents de politique internationale, tels que le Pacte mondial pour des migrations sûres, organisées et régulières (PMM), un document non contraignant adopté par la majorité des gouvernements du monde. L'objectif 21 du PMM précise que les États « coopéreront en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants dans la sécurité et la dignité, ainsi que leur réintégration durable ». Ces engagements internationaux soulignent l'importance de l'aide à la réintégration et confient aux pays de retour la responsabilité de « veiller à ce que leurs ressortissants soient accueillis et réadmis comme il se doit[7] », tout en insistant sur la nécessité d'améliorer la coopération entre les pays de destination et les pays de retour et de financer davantage ces efforts.

3 Klavert, H. (2011), African Union Frameworks for migration: current issues and questions for the future (Cadres de l'Union africaine pour les migrations : problèmes d'actualité et questions pour l'avenir), ECDPM Discussion paper.

4 UA, Cadre de politique migratoire pour l'Afrique, 2018.

5 OIM (2020). Return of Ethiopian Migrants from the Kingdom of Saudi Arabia (Retour des migrants éthiopiens du Royaume d'Arabie saoudite).

6 Voir : https://qz.com/africa/1204111/trumps-immigration-ice-kicked-out-more-africans-than-ever-while-reducing-overall-removals/

7 Pacte mondial pour des migrations sûres, organisées et régulières (PMM), objectif 21, paragraphe 37.

- **Le financement de la réintégration par les pays de destination est en augmentation**, ce qui peut déboucher sur des possibilités de renforcer l'aide aux pays de retour, aux intervenants sur place et aux communautés locales. Mais il peut également mener à des intentions contradictoires et à un conflit entre conceptions du processus de réintégration par les acteurs du pays de destination et du pays d'origine.

- **La coordination de la réintégration reste un enjeu majeur entre les pays de destination et de retour, les donateurs et les fournisseurs de services.** Malgré l'augmentation de 1,6 % du nombre de décisions de retour depuis l'Union européenne (UE) pour les migrants africains entre 2017 et 2019, le nombre de retours enregistrés a diminué de 14,7 % au cours de la même période.[8]

Les progrès réalisés par les programmes de retour, de réadmission et de réintégration (RRR) sur le continent africain, sous la direction de l'UA, apportent une série d'enseignements et de bonnes pratiques. Le *Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et le Plan d'action (2018 – 2030)* de l'UA font office de programme stratégique pour les États membres de l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) en vue d'atteindre l'objectif général d'une « meilleure gouvernance de la migration pour faciliter une migration sûre, organisée et digne ». Cette nouvelle version du CPMA identifie **huit piliers**[9] :

1. Gouvernance de la migration
2. Migration de main-d'œuvre et formation
3. Implication des diasporas
4. Gouvernance des frontières
5. **Migration irrégulière**
6. Déplacement forcé
7. Migration interne
8. Migration et commerce

Le retour, la réadmission et la réintégration (RRR) des migrants en situation irrégulière (ou « migrants expulsables » comme les appelle également le CPMA) relèvent du cinquième pilier. Le document admet que la lutte contre les migrations irrégulières et la mise en place de systèmes de gestion de tous les aspects de la migration ne peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement et à l'amélioration des conditions de sécurité à travers tout le continent que si les droits de tous les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés sont protégés à chaque étape du processus migratoire. En outre, le CPMA souligne l'importance de la coopération et de la coordination entre les pays d'accueil et les pays d'origine. Bien qu'une partie des retours de migrants africains ait lieu en provenance d'Europe, un nombre croissant de migrants africains reviennent d'autres régions, comme les pays du Golfe et l'Amérique du Nord. Cependant, la grande majorité des départs et retours de migrants est interrégionale, elle a lieu à l'intérieur du continent africain.

8 Extrait de la base de données d'Eurostat. Comparaison des chiffres de : Ressortissants de pays tiers ayant reçu un ordre de quitter le pays et ressortissants de pays tiers retournés à la suite d'un ordre de quitter le pays - données annuelles. Dernière mise à jour 19/05/2020

9 Union africaine (2018) Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et Plan d'action (2018 – 2030)

L'ampleur des RRR est reconnue et reçoit une attention particulière dans le domaine des migrations internationales, en particulier depuis l'adoption de la Déclaration de New York de 2016 pour les réfugiés et les migrants, du Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) de 2018 et du Pacte mondial pour des migrations sûres, organisées et régulières (PMM). **Ce rapport entend faire progresser ce discours mondial en le situant dans un contexte régional** : il analyse les cadres juridiques africains sur les RRR afin d'identifier les parties prenantes à inclure dans les stratégies et interventions de RRR en application des cadres existant au niveau du continent.

Les régions africaines qui ont connu de fortes vagues d'exode et de retour de personnes ont tenté d'élaborer des cadres juridiques et politiques spécifiques aux RRR. Par exemple, les États d'Afrique de l'Ouest ont établi des dispositions juridiques sur les migrations irrégulières, et la région de la Corne de l'Afrique a élaboré des politiques ou des projets de textes axés sur les RRR par l'intermédiaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Toutefois, comme le montre cette étude, les approches de RRR en Afrique présentent souvent un décalage entre le cadre juridique et la mise en œuvre au niveau régional et national.

Objectifs de l'étude

Comme nous venons de l'expliquer, cette étude porte sur le retour, la réadmission et la réintégration (RRR) des migrants et ne traite pas du rapatriement (volontaire) des réfugiés ou du retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (IDP).

Dans ce contexte, l'étude répond à la question suivante : « Quels principes décisifs et approches (programmatiques) communes peuvent être appliqués par les États membres de l'UA pour assurer le retour, la réadmission et la réintégration durables des migrants en situation irrégulière ? » Nous examinerons cette question du point de vue du pays de retour et en tirant des enseignements des politiques et programmes menés dans certains États membres de l'UA. L'étude se fonde sur des données empiriques, et elle se concentre à la fois sur les migrants de retour, leurs espoirs, leurs capacités et leurs expériences de RRR, et sur les gouvernements qui cherchent à améliorer les conditions d'une réintégration durable.

L'étude contribue à remédier à l'approche fragmentée de la réintégration et vise à aider les gouvernements des États membres de l'UA et les pays de retour à consacrer leur attention et des ressources au niveau structurel ou communautaire pour favoriser la réintégration des migrants de retour. Les orientations que nous proposons tiennent compte, conformément à la méthodologie, des différents niveaux de capacité des États membres. L'étude vise quatre sous-objectifs :

1. **Analyser le cadre juridique et politique qui guide actuellement** les programmes de RRR au niveau international, continental et régional, y compris les opportunités et les contraintes.

2. **Passer en revue les initiatives de RRR** qui ont été prises dans neuf États membres africains et, pour chacun de ces pays, analyser :

- les cadres institutionnels, programmatiques et de coopération sur lesquels s'appuient les initiatives de RRR ainsi que les types de retours qu'elles ciblent ;
- les cadres juridiques nationaux qui guident l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de RRR et leur cohérence avec les cadres juridiques de RRR existant au niveau international, continental et régional (les communautés économiques régionales, ci-après les CER) ;
- l'efficacité et la durabilité des programmes de RRR, en tenant compte du vécu des migrants de retour et de celui de leurs communautés et pays d'origine.

3. **Identifier les enseignements à tirer** de l'étude des pays de retour quant aux bonnes pratiques, normes et procédures en matière de RRR.

4. **Formuler des recommandations** à l'intention de la CUA, des CER et des États membres de l'UA pour l'aide au retour, à la réadmission et à la réintégration durable.

Méthodologie

L'étude couvre les cinq sous-régions d'Afrique, avec **neuf États membres de l'UA représentés** : le Maroc et l'Égypte (Afrique du Nord), le Soudan (Afrique de l'Est), la Guinée et le Nigeria (Afrique de l'Ouest), le Cameroun et la République démocratique du Congo (RDC) (Afrique centrale), le Mozambique et Maurice (Afrique du Sud). Nous avons basé la sélection des pays sur quatre critères : l'équilibre géographique, la typologie des retours, la typologie des pays et la cartographie des connaissances (Illustration 1). Pour sélectionner les pays de l'étude, nous avons consulté différentes sources de données, dont les bases de données d'Eurostat, de l'OIM et du Service de l'immigration et du contrôle douanier des États-Unis d'Amérique (US Immigration and Customs Enforcement, ICE). À ces bases de données complètes, nous avons ajouté des données isolées sur le nombre de retours intra-africains ainsi que sur les retours en provenance des pays du Golfe, pour les pays concernés. Pour compléter les chiffres relatifs aux nombres de retours, nous avons examiné les indicateurs économiques et de développement à partir de sources telles que les rapports de la Banque mondiale et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Ces données permettent de situer le contexte socioéconomique et institutionnel des pays de retour, qui joue un rôle dans l'évaluation et la comparaison de la capacité des États membres de l'UA à soutenir des programmes de retour et de réintégration durables. L'équipe de recherche a compilé les données ci-dessus pour évaluer les tendances de retour et s'arrêter sur les pays déjà dotés de plusieurs programmes de RRR afin de comparer les facteurs de succès, les contraintes rencontrées et les leçons apprises, d'accumuler des connaissances à ce sujet et d'en tirer des enseignements.

Illustration 1 : Critères de sélection des pays

Une fois le choix final des pays approuvé par le Comité directeur, nous avons démarré l'étude en suivant une approche en trois phases (Illustration 2). Un premier examen des documents et une analyse juridique et politique nous ont permis d'encadrer les résultats de l'étude. Nous avons mené une enquête qualitative sur le terrain entre août et novembre 2020, avec des entretiens supplémentaires en décembre 2020 et janvier 2021. Au total, **229 parties prenantes et migrants de retour ont participé à cette étude**, soit individuellement, soit en participant à un atelier. **Nous avons mené 143 entretiens individuels, dont 72 avec des migrants de retour ou des membres des communautés dans les zones de retour** (Tableau 1).

Nous avons concentré l'examen de documents et l'enquête de terrain sur **les initiatives concrètes de RRR conduites ces cinq dernières années** dans les pays sélectionnés. Dans chaque pays, nous avons présenté l'analyse préliminaire lors d'ateliers participatifs, ce qui nous a permis de partager nos résultats et de collecter des remarques, notamment en ce qui concerne la formulation de nos recommandations.

Illustration 2. Approche de recherche

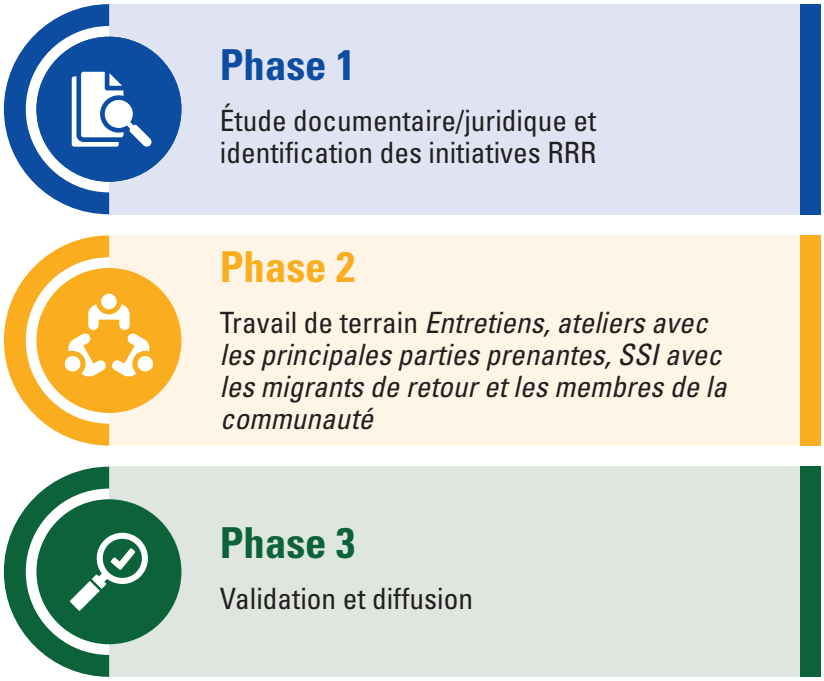

Tableau 1. Nombre total de participants à l'étude dans l'ensemble des pays

Type de participant	Total
Entretiens avec des informateurs clés (EIC) appartenant au gouvernement national	20
EIC avec des exécutants locaux des programmes (société civile ou ONG locales)	15
EIC avec des exécutants internationaux des programmes (OIM, OIT, OFII, Caritas…)	20
EIC avec des représentants de l'UE (délégations de pays et SEAE)	13
EIC avec des représentants des CER	3
Entretiens semi-structurés (ESS) avec des migrants de retour (4 par pays)	36
ESS avec des membres de la communauté non migrants (4 par pays)	36
Total des entretiens individuels :	143
Nombre de participants aux ateliers issus de huit États membres*	79
Participants aux ateliers issus de la communauté économique régionale	7
NOMBRE DE PARTICIPANTS À L'ENQUÊTE	**229**

** Les invitations aux ateliers ont été basées sur des listes fournies par les points focaux des gouvernements nationaux. Les listes des participants aux ateliers et aux EIC sont fournies par pays, en tant qu'annexe du rapport de synthèse consacré à chaque pays. Il n'a pas été possible d'organiser un atelier en Égypte.*

Définition d'une réintégration durable

Le concept de réintégration durable a été introduit récemment, dans le Cadre de politique migratoire de l'UA en 2018. L'UA définit la réintégration comme le « processus de réincorporation d'une personne dans sa communauté ou son État d'origine qui peut, entre autres, impliquer une assistance socio-économique et une coopération avec la communauté à laquelle elle retourne ».[10] La conceptualisation de l'UA reconnaît également que la réintégration durable peut être une stratégie importante pour prévenir une nouvelle migration irrégulière,[11] même s'il ne s'agit pas d'un élément central de cette stratégie. **En l'état actuel des choses, l'UA n'a pas adopté une définition institutionnelle de la réintégration durable**.

Bien qu'il n'existe pas de définition universellement admise de la réintégration, une pluralité de définitions complètent, élargissent ou contredisent les définitions précédentes. L'étude a donc commencé par élaborer une définition de la réintégration, dans le contexte du cadre de politique de l'UA, pour répondre aux États membres de l'UA et aux représentants des CER qui souhaitaient une définition adaptée à la stratégie politique. Nous avons construit cette définition en émettant les réserves suivantes :

1. Le retour se rapporte à une personne qui revient dans son pays d'origine, cette personne peut donc ne pas être un migrant de longue durée.[12] Les chercheurs et les acteurs de terrain ont classé les retours sur un spectre allant des retours volontaires aux retours forcés,[13] et ces deux types de retours seront pris en compte.

2. Cette étude s'appuie sur les enseignements tirés de la conceptualisation initiale et de l'évolution des définitions de la réintégration présentées dans le Tableau 2.

L'examen sommaire de 16 années de définitions de la réintégration met en évidence deux facteurs.[14] **Premièrement, la définition s'est complexifiée au fil du temps :** à partir d'une conception de base de la réintégration en tant que réinsertion dans la vie économique, politique, culturelle et sociale, les définitions ont été élargies pour inclure une conception plus nuancée de ces aspects de la vie, y compris des indicateurs subjectifs (par exemple, les « sentiments du migrant de retour »). La reconnaissance des « communautés » a également été soulignée – et parfois remise en question – dans leur capacité à constituer un soutien ou un obstacle à la réintégration.[15] **Deuxièmement, le développement de la définition amène une divergence** : un clivage peut commencer à apparaître entre les intentions des acteurs qui proposent les définitions. C'est d'autant plus évident que la question d'une nouvelle migration – et des différentes approches en la matière – apparaît dans les définitions de 2015.

10 Ibid.

11 Ibid.

12 OIM (2019), *Glossaire sur la migration*, 186.

13 Voir, par exemple, M. Haase et P. Honerath, *Return Migration and Reintegration Policies: A Primer (Migration de retour et politiques de réintégration : une amorce).* GIZ et German Marshall Fund of the United States 2016, 6-7 ; K. Newland et B Salant (Migration Policy Institute Series, octobre 2018) n° 6, 3-4.

14 Pour une analyse approfondie de la littérature scientifique sur la réintégration, voir l'annexe 1 : Samuel Hall/University of Sussex (2020) *Mentoring Returnees: Study on Reintegration Outcomes Through a Comparative Lens (Accompagner la réintégration : étude sur les résultats de la réintégration à travers une analyse comparative).*

15 Majidi, N. (2020) Assuming Reintegration, Experiencing Dislocation: Returns from Europe to Afghanistan (Assumer la réintégration, vivre la mise à l'écart). *International Migration.*

Tableau 2. Évolution des définitions de la réintégration (depuis 2004) : Vers une réintégration durable

Source	Définition de la réintégration
Cassarino (2008)	« [La réintégration est] le processus par lequel un migrant de retour prend part à la vie sociale, culturelle, économique et politique de son pays d'origine. »[16]
Koser et Kuschminder (2015)	« [La réintégration durable se produit lorsque] la personne s'est réintégrée aux processus économiques, sociaux et culturels de son pays d'origine et a le sentiment de se trouver dans un environnement de sûreté et de sécurité à son retour. »[17]
Réseau européen des migrations (2016)	« Le retour durable est un retour qui dissuade une nouvelle migration irrégulière des migrants de retour et, si possible, des autres ressortissants de pays tiers dans le pays de retour, en consolidant la situation des migrants de retour dans leur pays d'origine et, si possible, en permettant au migrant de retour de consolider la situation d'autres membres de sa communauté ou de son pays de retour. »[18]
Kuschminder (2017).	« Le retour durable passe par : une réintégration économique permettant à une personne de subvenir à ses besoins et de ne pas se trouver dans une situation de vulnérabilité économique ; une réintégration sociale et culturelle permettant au migrant de retour de s'intégrer activement dans la société d'accueil, par exemple au niveau de la communauté locale ; et une réintégration politique et sécuritaire permettant au migrant de retour d'estimer qu'il a accès à la sécurité et à la justice à son retour. »[19]
OIM (2017)	« La réintégration peut être considérée comme durable lorsque les migrants de retour ont atteint des niveaux d'autosuffisance économique, de stabilité sociale au sein de leurs communautés et de bien-être psychosocial qui leur permettent de résister aux moteurs d'une nouvelle migration. Ayant atteint une réintégration durable, les migrants de retour sont en mesure de faire de leurs prochaines décisions en matière de migration une question de choix plutôt que de nécessité. »[20]
Union africaine (2018)	« La réintégration désigne le processus de réincorporation d'une personne dans sa communauté ou son État d'origine et peut, entre autres, impliquer une assistance socio-économique et une coopération avec la communauté à laquelle elle retourne ». La participation de la communauté au processus de réintégration est fortement recommandée et peut être essentielle au succès de la réintégration. Le processus de réintégration doit être adapté aux circonstances uniques de la personne concernée et de la communauté dans laquelle elle sera réintégrée. La réintégration peut être une stratégie importante pour prévenir une nouvelle migration irrégulière. »[21]
OIT (2019)	« Il reste à savoir si l'absence totale de mobilité transfrontalière peut être utilisée comme indicateur de retour et de réintégration durables. Le concept de retour durable est trompeur s'il suggère la fermeture du cycle migratoire. »[22]

16 Cassarino, JP (ed) (2008) *Return Migrants to the Maghreb, Reintegration and Development Challenges (Migrants de retour au Maghreb, défis liés à la réintégration et au développement).*

17 Koser, K. & Kuschminder, K. (2015)

18 Réseau européen des migrations (2016). *Recommandations pour le suivi et l'évaluation des programmes d'ARV(R).*

19 Kuschminder, K. 2017. Interrogating the relationship between remigration and sustainable return (Questionnement sur la relation entre la nouvelle migration et le retour durable), International Migration, Vol. 55, n° 6.

20 OIM (2017). *Vers une approche intégrée de la réintégration dans le contexte du retour.*

21 Union africaine (2018). *Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et Plan d'action (2018 – 2030).*

22 OIT (2019). *Effective Return and Reintegration of Migrant Workers (with special focus of ASEAN members) (Retour et réintégration efficaces des travailleurs migrants, avec une attention particulière pour les membres de l'ASEAN).*

Malgré les réserves exprimées dans la littérature scientifique sur la valeur de l'absence d'une nouvelle migration en tant qu'indicateur efficace de la réintégration durable, la nouvelle migration (en particulier la nouvelle migration irrégulière) est mise en évidence comme un facteur déterminant la durabilité du retour dans la définition du Réseau européen des migrations (REM) de 2016. La perspective européenne place explicitement l'absence de nouvelle migration comme facteur déterminant d'une réintégration durable : « le retour durable est un retour qui dissuade une nouvelle migration irrégulière du migrant de retour ».[23]

Cette question a été abordé sous d'autres perspectives, en continuant d'inclure la question de la nouvelle migration dans des définitions plus récentes, mais avec une vision plus nuancée du rôle et de l'importance de la nouvelle migration dans la définition d'une réintégration durable. La définition proposée par l'OIM en 2017 met en avant la capacité de décider librement d'une nouvelle migration en tant que critère essentiel d'une réintégration durable (« ayant atteint une réintégration durable, les migrants de retour sont en mesure de faire de leurs prochaines décisions en matière de migration une question de choix plutôt que de nécessité »). Le *Cadre de politique migratoire pour l'Afrique* (CPMA) de l'UA présente une vision plus diplomatique du critère de l'absence d'une nouvelle migration dans la réintégration durable, notant simplement que « la réintégration *peut* être une stratégie importante pour prévenir de nouvelles migrations irrégulières ».

Des réflexions plus récentes de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la migration de travail sont revenues sur la nature contestable de la nouvelle migration en tant qu'indicateur et facteur déterminant dans la définition du concept : « Il reste à savoir si l'absence totale de mobilité transfrontalière peut être utilisée comme indicateur de retour et de réintégration durables. » Les discussions avec les parties prenantes ont continué à souligner la « non-pertinence » potentielle du critère d'une nouvelle migration (qu'elle soit encouragée ou découragée) dans les définitions de la réintégration, en particulier du point de vue du pays d'origine. **Lors de ces discussions, l'équipe de recherche a été encouragée à évaluer avec un regard critique les définitions issues de recherches antérieures afin de proposer une nouvelle définition adaptée à l'étude** et qui tienne compte des évolutions et des contradictions des définitions antérieures.

Définition de la réintégration durable aux fins de cette étude

S'appuyant sur les définitions antérieures, l'étude adopte la définition de travail suivante pour la réintégration durable, à savoir :

> *Une réintégration durable peut être atteinte lorsque les migrants de retour peuvent s'appuyer sur des capacités renforcées pour parvenir à une vie stable, sûre et digne dans l'autosuffisance économique, le bien-être psychosocial et l'inclusion politique, sociale et civile, qui leur permet de faire face suffisamment aux moteurs de la migration irrégulière.*

Nous avons soumis cette définition aux représentants des États membres de l'UA et l'avons testée lors de nos enquêtes sur le terrain, et ces discussions ont conduit à une définition révisée que nous présenterons dans la partie B de ce rapport.

23 Réseau européen des migrations (2016).

Partie A

Structures juridiques et politiques de RRR

A1. Retour, réadmission et réintégration (RRR) : cadres juridiques et politiques en afrique

Cette partie de l'étude recense et analyse les lois et politiques en rapport avec les RRR en Afrique, y compris les instruments internationaux. Il n'existe pas de cadre juridique international traitant exclusivement et spécifiquement des RRR, bien que certains de leurs aspects puissent faire l'objet d'accords internationaux, généralement bilatéraux. Les dispositions applicables aux RRR sont plutôt incluses dans une série d'instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux. Cette analyse identifie les cadres légaux et les dispositions existants et se termine par une synthèse des lacunes identifiées et des pistes d'action suggérées. Compte tenu de l'éventail des instruments qui existent en la matière, **nous devons surtout identifier les approches juridiques ou politiques les plus à même de favoriser une réintégration efficace et durable**.

A1.1 Analyse juridique et politique du retour

Il n'existe pas de définition juridique internationalement reconnue du « retour » dans le contexte de la migration. Les lois se concentrent plutôt sur les actes d'un État qui aboutissent au retour d'une personne. On peut estimer que la propagation récente de l'usage de ce terme dans le contexte de la migration irrégulière remonte à la mise en œuvre au sein de l'UE, puis à son émulation internationale, de la « directive retour » de l'UE, dans laquelle le retour est un terme générique désignant le processus de retour des migrants en situation irrégulière (dans leur pays d'origine ou de transit, ou dans tout autre pays où le retour est possible), soit par l'observation volontaire d'une obligation de retour, soit par la force.[24]

24 Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, JO L 348 du 24/12/2008, p. 98 à 107.

En comparaison, la Commission du droit international (CDI) de l'ONU utilise le terme d'« expulsion » dans ce même sens. Dans son projet d'articles sur l'expulsion des étrangers (« projet d'articles de la CDI »), qui est non contraignant et peut être qualifié de guide de la pratique, la CDI définit l'expulsion comme « un acte ou un comportement formel d'un État qui contraint un étranger de quitter son territoire ; il n'inclut pas l'extradition vers un autre État, la remise à une cour ou à un tribunal pénal international, ou la non-admission d'un étranger dans un État ».[25] Le terme d'éloignement, par contre, n'est pas défini. Les deux termes ont tendance à être utilisés de manière interchangeable dans la plupart des lois, bien que certaines fassent une distinction qui, dans la plupart des cas, n'est pas claire. Par exemple, en vertu des lois de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), une personne qui réside légalement dans un État partenaire peut faire l'objet d'une expulsion pour des motifs clairement spécifiés dans la loi. La plupart des lois internationales et régionales emploient le terme d'« expulsion ».

A1.1.1 Qui est visé par les lois en matière d'expulsion ?

La CDI utilise le terme d'« étranger » pour désigner « une personne physique qui n'a pas la nationalité de l'État sur le territoire duquel elle se trouve »[26]. Tout étranger peut faire l'objet d'une expulsion et seuls les « étrangers », à savoir les personnes qui ne sont pas citoyennes ou ressortissantes d'un État, peuvent être expulsés de l'État.

Deuxièmement, la définition d'« expulsion » renferme une notion de contrainte. La décision de quitter l'État n'est pas volontaire, mais plutôt imposée par l'État. En fait, le projet d'articles de la CDI explique que l'expulsion n'est pas un acte consenti par la personne visée. Les lois sur l'expulsion ne s'appliquent pas aux migrants qui quittent volontairement l'État d'accueil, sans aucune contrainte légale et/ou physique de la part de ce dernier.

La CDI et la Cour européenne des droits de l'homme ont rendu des arrêts ou des décisions précisant que les ordres d'expulsion doivent être pris concernant un individu et conformément à la loi, les expulsions de masse étant interdites en droit international.[27]

A1.1.2 Applicabilité aux retours de la loi sur l'expulsion

Les lois sur l'expulsion reconnaissent la primauté de la souveraineté de l'État.[28] Toutefois, le droit international a évolué de telle sorte que les États ne peuvent exercer cette souveraineté sans contrôle. **Pour qu'un arrêté d'expulsion soit légal, il doit répondre à des certains critères internationaux et juridiques.** Ces législations partagent les aspects de fond suivants.

25 Projet d'articles de la CDI, art. 2 (a).
26 Projet d'articles de la CDI, art. 2 (b).
27 Art. 12 (4) - (5) de la Charte des droits fondamentaux de l'Union africaine.
28 *Nishimura contre États-Unis d'Amérique* 142 US 651 (1891), 659. Voir également le projet d'articles de la CDI, art. 3 et commentaire.

a. La **décision doit être prise conformément à la loi**. Cette condition est stipulée dans le projet d'articles de la CDI qui est généralement non contraignant[29], mais c'est aussi une obligation contraignante en vertu de plusieurs instruments juridiques. Ces instruments sont, notamment : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), art. 13 ; la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention de 1951), art. 32 ; la Convention relative au statut des apatrides (Convention sur l'apatridie), art. 32 ; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), art. 12 (4) ; le Protocole de l'UA sur la libre circulation des personnes (le PLC UA), art. 21(1), et les instruments des CER, comme nous l'expliquerons au point suivant.

b. Contrairement aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme qui ne précisent pas les motifs d'expulsion, certains **instruments des CER énoncent les motifs pour lesquels un ressortissant d'un État membre peut être expulsé d'un autre État membre (en plus de l'obligation susmentionnée que la décision d'expulsion ait été prise conformément à la loi)**. Le tableau 3 résume les dispositions de chaque instrument en la matière.

Tableau 3. Dispositions légales des CER en matière d'expulsion

Traité/Protocole de la CER	Motifs d'expulsion
Protocole du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) sur la libre circulation des personnes, des services et de la main-d'œuvre, et sur le droit d'établissement et de séjour (art. 6, par. 1).	La présence de la personne nuit à la sécurité nationale ou à la santé publique. Les motifs de santé publique doivent concerner une situation dans laquelle une personne est porteuse d'une maladie classée comme contagieuse, pour laquelle les lois de l'État exigent que cette personne soit mise en quarantaine.
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Protocole Additionnel A/SP.1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (art. 14 (1)).	i. La sécurité nationale, l'ordre public ou la moralité ii. Le non-respect des ordres donnés à la personne par une autorité médicale publique aux fins de la protection de la santé publique iii. Le non-respect d'une condition essentielle à la délivrance ou à la validité du permis de séjour ou de travail de la personne.
Règlementation sur le marché commun (droit de résidence) de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), art. 11 (1).	i. La politique publique, la sécurité publique et la santé publique ii. Le défaut de permis de séjour ou la violation par la personne d'une condition de son permis de séjour
Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) sur la facilitation de la libre circulation des personnes, art. 22.	i. La sécurité nationale, l'ordre public ou la santé publique ii. Une condition essentielle au séjour de la personne a cessé d'exister, ou ne peut plus être remplie ou respectée iii. Le non-respect ou la violation des conditions auxquelles le permis a été délivré iv. Le refus par la personne de se conformer à une ordonnance légale d'un institut de santé publique compétent.

29 Projet d'articles de la CDI, art. 4 et commentaire.

Parmi ces instruments, seuls les protocoles de la CAE et de la CEDEAO sont en vigueur. Les deux autres ne sont pas encore entrés en vigueur, et les autres CER n'ont pas adopté de lois comparables. Néanmoins, ces dispositions visent à défendre les droits des ressortissants des États membres d'une REC et à les prémunir des expulsions arbitraires. Ces dispositions ont certaines interdictions en commun.

i. **Interdiction des expulsions massives** : Le droit international interdit l'expulsion massive ou collective de non-ressortissants. Chaque cas individuel doit être tranché sur le fond. Cette obligation qui incombe aux États est énoncée dans différents instruments : CADHP, art. 12 (5), PLC UA, art. 20 ; Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CTM), art. 22(1) ; Protocole Additionnel de la CEDEAO (droit de résidence), art. 13 ; Protocole de la CDAA sur la facilitation de la libre circulation des personnes (PLC CDAA), art. 24 ; projet d'articles de la CDI, art. 9. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a souligné cette interdiction à maintes reprises, lorsqu'elle a constaté qu'elle était violée par certains pays.[30]

ii. **Interdiction d'expulsion ou de retour d'une personne vers un lieu où elle risque d'être soumise à la torture.** Cette interdiction est expressément énoncée dans la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT), art. 3. Cette interdiction fait l'objet d'une jurisprudence abondante, notamment celle du Comité des droits de l'homme créé en vertu du PIDCP, du Comité contre la torture créé en vertu de la CCT, de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, sans oublier les tribunaux nationaux.

iii. ***Non-refoulement*** : Une personne ne peut pas être renvoyée vers un lieu où elle risque d'être persécutée ou menacée de mort. Il s'agit d'un principe cardinal du droit des réfugiés, qui est consacré à la fois par la Convention des Nations Unies de 1951, art. 33, et par la Convention de l'OUA de 1969, art. II (3).

iv. Avant l'expulsion, les États doivent prendre les **mesures nécessaires pour éviter qu'une personne devienne apatride**[31].

v. **Droit à réparation en cas d'expulsion illégale** ou lorsque les droits de la personne, y compris ses droits de propriété, sont violés à l'occasion de l'expulsion ; DUDH, art. 8, PIDCP, art. 2 (3), CTM, art. 22 (5), PLC UA, art. 30, PLC COMESA, art. 6 (3), Protocole additionnel CEDEAO (droit de résidence), art. 14 (4), projet d'articles de la CDI, art. 30 (commentaire).

30 Institut pour les droits de l'homme et le développement en Afrique (pour les compte des réfugiés de Sierra Leone en Guinée) contre la Guinée, communication de la CADHP n° 249/0 2 ; Institut pour les droits humains et le développement en Afrique (IHRDA) contre l'Angola, communication de la CADHP n° 292/04 ; Union interafricaine des droits de l'homme et autres contre l'Angola, communication de la CADHP n° 159/96 ; Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO) contre la Zambie, communication de la CADHP n° 71/92.

31 *Affaire Anudo* (n7), par. 102.

A1.1.3 Aspects procéduraux

Les lois en matière d'expulsion contiennent des garanties procédurales visant à prévenir les décisions arbitraires et à garantir la légitimité, la transparence et l'équité du processus. Elles prévoient :

i. **Le recours devant les juridictions nationales pour contester la décision ou l'arrêté d'expulsion**. L'art. 22 (4) CTM le prévoit explicitement. Le PIDCP commande aux États de permettre à la personne concernée de contester l'expulsion devant une autorité compétente, sauf si des raisons impérieuses de sécurité nationale ne le permettent pas[32]. Des dispositions similaires figurent dans la CADHP[33], le PLC de l'UA[34] et certains des instruments des CER[35].

ii. La **personne à expulser doit être dûment avisée de l'expulsion**. Bien que cette condition soit implicite dans les instruments relatifs aux droits de l'homme qui imposent aux États de garantir l'équité des procédures administratives[36], elle est plus explicitement énoncée dans les traités des CER respectives[37].

iii. La ou les **personnes expulsées doivent disposer d'un délai raisonnable pour régler leurs affaires personnelles avant de quitter l'État d'accueil** - CADHP, art. 14, CTM, art. 22 (6), PLC UA, art. 22 (2) et (4), PLC COMESA, art. 6(3) ; Protocole additionnel CEDEAO (droit de résidence), art. 14 (5), PLC CDAA, art. 25 (d), projet d'articles de la CDI, art. 20.

iv. **Notification de l'expulsion par le pays d'origine ou son consulat une fois que la décision d'expulsion a été prise**. Cette condition permet, *entre autres*, au pays d'origine de contester l'expulsion s'il estime que l'État d'accueil agit en violation de ses obligations internationales. Elle permet également aux États de prendre toutes les dispositions nécessaires et appropriées pour faciliter le retour de la personne. Cette obligation est principalement énoncée dans les instruments légaux des CER, dont certains prescrivent aux États membres de notifier cette décision au secrétariat des CER : PLC CEDEAO, art. 11 (1), Protocole additionnel CEDEAO (droit de résidence), art. 14 (3), PLC CDAA, art. 23 (2). La CTM, art. 23 commande seulement aux États d'accueil d'informer l'expulsé de son droit de recourir à la protection et à l'assistance des autorités consulaires ou diplomatiques de son État d'origine.

32 PIDCP, art. 13.

33 Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO) contre la Zambie, communication n° 71/92 ; Organisation mondiale contre la torture, Association Internationale des juristes démocrates, Commission internationale des juristes, Union interafricaine des droits de l'Homme contre le Rwanda, Communication n°27/89-46/91-49/91-99/93 ; Institut pour les droits humains et le développement en Afrique, IHRDA (pour le compte d'Esmaila Connateh et 13 autres plaignants) contre la République d'Angola, communication n° 292/04 ; Union interafricaine des droits de l'homme, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Rencontre africaine des droits de l'homme, Organisation nationale des droits de l'homme au Sénégal et Association malienne des droits de l'homme contre l'Angola, communication n° 159/96.

34 PLC UA, art. 30.

35 Voir par exemple, le Protocole Additionnel de la CEDEAO (droit de résidence), art. 14 (4) ; le PLC CDAA, art. 25 (b).

36 Voir par exemple, CTM, art. 22 (3).

37 Protocole additionnel A/SP.1/7/86 de la CEDEAO portant Code de conduite pour l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (CEDEAO Protocole additionnel Code de conduite), art. 3 (3), CEDEAO Protocole additionnel (droit de résidence), art. 14 (3) ; le PLC CDAA, art. 25 (a) ; Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (PLC CEDEAO), art. 11 (1).

A1.1.4 Aspects logistiques

Certains instruments internationaux et régionaux répartissent **la prise en charge des frais d'éloignement ou de retour**. En vertu des instruments internationaux, la responsabilité des frais varie en fonction des catégories de migrants de retour.

La Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille (CTM) et les Conventions de l'OIT en la matière stipulent que les frais d'expulsion ne doivent pas être supportés par le travailleur migrant ou les membres de sa famille[38], bien qu'ils puissent être tenus de payer leurs frais de voyage.[39] Les États concernés doivent alors s'accorder sur la prise en charge de ces frais.

Les accords régionaux sont plus précis quant à la responsabilité des coûts, bien que leurs dispositions en la matière présentent des variations. Le PLC UA prévoit que l'État qui ordonne l'expulsion supporte les frais de l'expulsion ou de l'éloignement, alors qu'en cas de rapatriement, les frais sont à la charge du migrant de retour ou de son État d'origine[40]. En vertu du Protocole de la CDAA, les coûts du rapatriement ou de l'expulsion peuvent être partagés entre l'État de retour et l'État d'accueil[41]. La loi de la CEDEAO stipule que les frais d'expulsion sont à la charge de l'État qui l'ordonne, alors que les frais de rapatriement sont à la charge de la personne concernée ou, si elle n'est pas en mesure de les supporter, de son État d'origine ou de nationalité[42]. Les lois de la CAE n'abordent pas cette question.

Parmi les lois susmentionnées, seules celles de la CEDEAO sont déjà entrées en vigueur. Lorsque ces autres lois entreront en vigueur, et si elles entrent en vigueur, un conflit évident devrait survenir entre certaines dispositions, en particulier par rapport au Protocole de libre circulation de l'UA (PLC), auquel toutes les lois des CER devraient se conformer. **Il est donc essentiel que les législations régionales soient harmonisées pour éviter de telles incohérences et de tels conflits.**

A1.1.5 Considérations spécifiques relatives à l'expulsion des migrants en situation irrégulière

La plupart des lois sur l'expulsion et des procédures d'expulsion s'appliquent aux personnes résidant légalement sur le territoire d'un État. **Il n'existe pratiquement aucune disposition de fond sur les procédures concernant les migrants en situation irrégulière ou ceux qui sont entrés illégalement sur le territoire d'un État, à l'exception des victimes de la traite des êtres humains et du trafic illicite de migrants.** En ce qui concerne les travailleurs migrants, la CTM se contente d'appeler à la coopération entre États pour l'adoption de mesures concernant l'organisation du

38 Il convient de noter que si la CTM ne s'applique qu'aux travailleurs migrants, le terme a été défini au sens large et peut englober les anciens travailleurs migrants ainsi que les travailleurs en situation irrégulière.

39 CTM, art. 22 (8); Convention C143 de l'OIT, Convention sur les travailleurs migrants (dispositions additionnelles), art. 9 (3).

40 PLC UA, art. 21 (3).

41 PLC CDAA, art. 25 (f).

42 PLC CEDEAO, art. 11 (2) et (5), et Protocole additionnel CEDEAO (droit de résidence), art. 14 (7).

retour des travailleurs migrants, y compris ceux en situation irrégulière, et de renforcer les interdictions et les procédures décrites ci-dessus.[43]

La CEDEAO est la seule CER à avoir mis en place des dispositions exceptionnelles : c'est la seule entité régionale qui a prévu des dispositions un peu plus détaillées pour les migrants en situation irrégulière. Elle **souligne que les droits des « immigrants clandestins ou illégaux » doivent être respectés et protégés, et que leur rapatriement doit avoir lieu selon des procédures légales et dûment contrôlées.**[44]

Au-delà de l'acte ou du droit de l'État d'expulser les migrants en situation irrégulière, le Protocole additionnel de la CEDEAO portant Code de conduite commande aux États signataires de prendre toutes les mesures raisonnables pour faciliter l'acquisition des documents nécessaires par les migrants ou la régularisation de leur statut.[45] La possibilité de régulariser le statut d'une personne est basée sur :

a. l'**existence d'un accord politique** rendant souhaitable ou nécessaire la régularisation de son séjour ;
b. l'**acceptabilité des migrants** par un pan important de la société ;
c. **le délai de recevabilité de la demande ;**
d. une **campagne d'information bien conçue s'adressant à l'ensemble de la population** et visant à s'assurer de son adhésion et de sa compréhension ;
e. l'**absence de sanctions pénales à l'encontre** des personnes souhaitant régulariser leur séjour.

Dans l'ensemble, il n'y a aucune raison pour que les garanties procédurales pour les personnes qui résident ou ont résidé légalement dans un État ne soient pas étendues aux personnes en situation irrégulière. Comme le confirme la loi de la CEDEAO, les libertés et droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière sont garantis par le droit international et, lorsque l'expulsion est légalement justifiée, elle doit se faire dans des conditions humaines et dans le respect des droits fondamentaux.[46] Cette condition est conforme aux principes de non-discrimination et d'égalité devant la loi prévus par les droits de l'homme.[47]

A1.1.6 Femmes et enfants

Outre les garanties de fond et de procédure applicables aux migrants en général, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) recommande que les dispositions en matière de retour tiennent compte des spécificités de genre et soient adaptées aux enfants[48]. Les principales dispositions pertinentes en la matière sont énoncées dans la Convention sur l'élimina-

43 CTM, art. 22 ; art. 67 (1).
44 Protocole additionnel de la CEDEAO portant Code de conduite, art. 3 (1-6).
45 Ibid., art. 5.
46 Ibid.
47 DUDH, art. 2 et 7 ; PIDCP, art. 2 (1) et 3 ; CADHP, art. 2 & 3 ; Déclaration de NY, par. 5 ; PMM, par. 15.
48 PMM, par. 15 ; Déclaration de NY, par. 22, 32, 58 et 60.

tion de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), et leurs équivalents au niveau régional, tels que le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Protocole de l'UA relatif aux droits des femmes) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE). Les principales dispositions de ces instruments peuvent être appliquées pour garantir que l'expulsion, le rapatriement et le retour aient lieu selon des procédures sûres, organisées, dignes et humaines, et aussi dans le respect des droits des femmes et des enfants.

A1.1.7 Synthèse de l'analyse sur les retours

Le respect et la protection des droits fondamentaux (tels que prévus par les divers instruments internationaux et régionaux) de toutes les personnes visées par un ordre d'expulsion ou d'éloignement déclenchant un processus de retour doivent être garantis. Il est essentiel que le processus de retour respecte le droit substantiel et procédural, mais aussi les protections et dispositions supplémentaires qui s'appliquent aux catégories spécifiques de migrants. Le respect des droits de l'homme par toutes les parties impliquées doit guider l'ensemble du processus.

A1.2 Analyse juridique et politique de la réadmission

Il n'existe pas de définition de la réadmission en droit international. Il existe toutefois des définitions institutionnelles : L'OIM définit la réadmission comme un « acte par lequel un État accepte de réadmettre une personne (qu'il s'agisse de l'un de ses ressortissants, d'un ressortissant d'un autre État – le plus souvent une personne qui avait transité par le pays ou un résident permanent – ou d'un apatride) ».[49] Cette définition correspond à celle de l'UE et de ses États membres, à savoir le **transfert par l'État requérant et l'admission par l'État requis** de personnes (ressortissants de l'État, ressortissants de pays tiers ou apatrides) qui ont été trouvées en situation irrégulière d'entrée, de présence ou de séjour dans l'État requérant. Sans référence au processus de transfert et d'admission, le CPMA de l'UA se contente d'assimiler la réadmission au retour forcé, indiquant que « la réadmission fait référence au retour forcé et se produit lorsqu'un individu a été trouvé en situation irrégulière d'entrée ou de séjour dans un État. »[50]

La nature et les définitions de la réadmission sont souvent énoncées dans les accords de réadmission qui peuvent avoir un caractère bilatéral ou multilatéral. La plupart des conditions et modalités de réadmission figurent dans ces accords de réadmission spécifiques.

Les conventions internationales relatives aux droits de l'homme restent directement applicables à la problématique de la réadmission, en particulier en ce qui concerne la liberté de circulation. La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) consacre pour tout citoyen le droit universel de revenir dans son pays.[51] Le PIDCP prévoit que nul ne peut être arbitrairement privé de ce

49 OIM, n(1), 169.
50 Union africaine, *Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et Plan d'action 2018-2030*, p.54.
51 DUDH, art. 13 (2) ; PIDCP, art. 12 (4) ; CADHP, art. 12 (2).

droit. Dans son interprétation de cette disposition, le Comité des droits de l'homme (CDH) précise qu'« il existe peu de circonstances, voire aucune, dans lesquelles la privation du droit d'entrer dans son propre pays pourrait être raisonnable ».[52] La CADHP prévoit que ce droit ne peut « faire l'objet de restrictions que si elles sont prévues par la loi pour la protection de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé publique ou de la moralité »[53]. La position de la Commission africaine est, du reste, identique à celle du CDH.[54]

Dans certain cas, le « propre pays » d'une personne n'est pas évident à identifier. La situation des enfants séparés de leurs parents ou non accompagnés qui pourraient ne pas connaître leur nationalité fait partie de ces cas. Le CDH indique en outre que cette expression ne désigne pas nécessairement le pays dont une personne a la nationalité, mais peut être interprétée au sens large comme désignant également le pays de résidence permanente.[55] Cette position a été entérinée dans les protocoles sur la traite des personnes et sur le trafic illicite de migrants.[56] En outre, le « propre pays » d'une personne peut inclure un pays qui l'a arbitrairement privée de l'une de ses nationalités dans la seule intention de l'expulser. Dans un tel cas, le pays concerné est légalement tenu de réadmettre son ressortissant.[57]

Les lois régionales en matière d'intégration ont une visée plus large. Le PLC de l'UA étend l'obligation d'admission à l'État ou au « point d'embarquement »[58], une position similaire à celle du projet d'articles de la CDI[59]. La loi de la CAE ne prévoit pas expressément la réadmission en tant que telle, mais elle impose à un État de sortie l'obligation d'accepter le retour d'une personne à qui l'entrée dans un autre État a été refusée.[60] Mais, techniquement, l'acceptation n'équivaut pas nécessairement à une réadmission au sens strict du terme.

A1.2.1 Obligations de l'État en matière de réadmission

La loi peut varier à certains égards en fonction de la catégorie de migrants réadmis et de l'instrument juridique applicable. Néanmoins, les différents instruments soulignent certaines obligations de l'État de réadmission.

52 Comité des droits de l'homme, *Observation générale n° 27 : Liberté de circulation (art. 12)* : CCPR/C/21/Rev.1/Add.9 (1999), par. 21.

53 Ibid.

54 Voir par exemple sa décision dans l'*affaire John K Modise contre le Botswana,* communication de la CADHP n° 97/93 (6 novembre 2000).

55 CDH (n37), par. 20.

56 PTdP, art. 8 (1) ; PTIM, art. 18 (1).

57 Ibid., par. 21 ; affaire *Anudo* (n7), par. 89 à 106.

58 PLC UA, art. 21 (4).

59 Le projet d'articles de la CDI, art. 21 (1) dispose que l'« étranger objet de l'expulsion est expulsé vers son État de nationalité ou tout autre État qui a l'obligation de l'accueillir en vertu du droit international, ou vers tout État qui accepte de l'accueillir à la demande de l'État expulsant ou, le cas échéant, de l'intéressé. (2) Lorsque l'État de nationalité ou un autre État ayant l'obligation d'accueillir l'étranger en vertu du droit international n'a pas été identifié et qu'aucun autre État n'accepte d'accueillir ledit étranger, celui-ci peut être expulsé vers tout État où il a un droit d'entrée ou de séjour ou, lorsque cela est applicable, vers l'État d'où il est entré dans l'État expulsant. »

60 Loi de 2016 sur les postes frontaliers à guichet unique de la CAE, paragraphe 15 (1) ; Convention relative à l'aviation civile internationale, chapitre 5, annexe 9.

i. L'État doit s'assurer que la personne qu'il réadmet est l'un de ses **ressortissants ou résidents permanents**.[61]

ii. L'État **délivre les documents de voyage ou l'autorisation nécessaires** pour permettre à la personne de retourner sur son territoire et d'y entrer.[62]

iii. L'État doit **accepter le retour de son ressortissant** sans délai injustifié ou déraisonnable.[63]

L'une des difficultés que de nombreux pays africains peuvent rencontrer en matière de réadmission concerne l'identification de l'État d'origine du migrant, laquelle détermine la possibilité de le réadmettre. Cette difficulté a été clairement exprimée dans le CPMA.[64] Elle est encore plus évidente dans les pays qui n'ont pas encore mis au point un système national d'identification et un registre national performants. En conséquence, les États doivent, de leur propre initiative mais aussi avec l'aide internationale si nécessaire, mettre à jour leurs registres de population et mettre en place des systèmes nationaux d'identification corrects et efficaces.

Le problème est encore aggravé dans le cas des migrants qui ont quitté leur pays de manière irrégulière, car l'État n'aura pas été mis au courant de leur départ. Ce problème pourrait être traité plus efficacement dans le cadre des accords de coopération frontalière entre les CER. De même, les CER devraient envisager une approche concertée en matière de réadmission, en particulier celles qui ont adopté le concept de citoyenneté communautaire, à savoir la CEDEAO et la CAE. Les lois des CER n'ont pas vraiment abordé la question de la réadmission des citoyens de la communauté qui retournent dans la communauté. Cette question reste du ressort de chaque État. Pourtant, un règlement à ce niveau pourrait en partie atténuer le problème de la réadmission de personnes dans des pays autres que leur pays d'origine ou dans des pays de transit.[65]

A1.2.2 Synthèse de l'analyse sur la réadmission

La législation en matière de réadmission n'est pas aussi détaillée que celle réglant les expulsions et les retours. La plupart des dispositions détaillées en matière de réadmission figurent dans des accords bilatéraux en la matière, qui reposent en grande partie sur la coopération internationale et que les États ont souvent été appelés à mettre en œuvre[66]. **Néanmoins, en ce qui concerne la manière dont les migrants doivent être traités et dont leur retour doit être administré, les obligations incombant à l'État de retour s'appliquent aussi à l'État d'accueil**. L'État d'accueil restant lié par ses obligations en matière de droits de l'homme, il doit appliquer les principes d'égalité et de non-discrimination au retour de ses ressortissants ou résidents permanents.

61 PTdP, art. 8 (3) ; PTIM, art. 18 (1).
62 PTdP, art. 8 (4) ; PTIM, art. 18 (4) ; Cadre global d'intervention pour les réfugiés (CRRF), Annexe 1 à la Déclaration de NY, par. 12.
63 PTdP, art. 8 (1) ; PTIM, art. 18 (1).
64 CPMA, (n37) 54-55. Voir également OIM, 'Readmission', *Global Compact Thematic Paper* 3.
65 OIM, ibid.
66 Projet d'articles de la CDI, art. 22 et commentaire, par. 4 ; Déclaration de NY, par. 58.

A1.3 Analyse juridique et politique de la réintégration

La réintégration est peut-être la composante la plus complexe de l'ensemble du processus de RRR sur lequel légiférer, en grande partie parce qu'elle dépend moins des processus et des procédures, et plus des droits substantiels et des moyens de subsistance. **Beaucoup des aspects de la réintégration ne font pas l'objet d'une législation, et une approche identique pour tous ne répondra pas forcément aux besoins de tous les migrants de retour.**

La dimension communautaire sur laquelle insiste le CPMA est aussi un facteur déterminant de réintégration. Elle est encore plus cruciale dans les contextes où la situation de la communauté n'a pas beaucoup évolué depuis le départ du migrant de retour, ce qui tend généralement à être le cas pour les retours de migrants en situation irrégulière, en particulier ceux dont le voyage s'est interrompu *en cours de route*.[67] Les approches de la réintégration qui se concentrent sur l'individu et non sur la communauté risquent de privilégier les migrants de retour par rapport aux non-migrants, et pourraient ainsi devenir contre-productives. En conséquence, le CPMA propose que les programmes de réintégration coïncident avec les stratégies nationales et locales de développement et répondent aux besoins des communautés dans lesquelles les migrants retournent[68]. La nécessité d'alignement sur les plans nationaux de développement est largement reconnue dans la recherche et dans la pratique, notamment en ce qui concerne l'importance des stratégies de réintégration menées par les acteurs locaux en fonction de la situation locale.[69]

A1.3.1 Respect et garantie des droits de l'homme dans les processus de réintégration

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) est la seule à considérer les droits des peuples sous l'angle de la collectivité, en plus des droits individuels. La Charte énonce, notamment, **le droit égal des peuples à l'existence, à disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, à leur développement économique, social et culturel, à la paix et à la sécurité sur le plan national et international, et à un environnement satisfaisant et propice à leur développement**[70]. Elle fournit un cadre juridique initial pour traiter les dimensions plus matérielles et économiques de la réintégration, y compris l'accès aux services sociaux et l'intégration politique et sociale.

67 Voir, par exemple, les études ethnographiques réalisées parmi des migrants de retour à Dakar, au Sénégal : A. Rodriguez, Exploring Assumptions behind «Voluntary Returns» from North Africa (Explorer les hypothèses derrière les « retours volontaires » d'Afrique du Nord), *RSC Research in Brief 13* (août 2019). Disponible sur https://www.rsc.ox.ac.uk/publications/research-in-brief-exploring-assumptions-behind-voluntary-returns-from-north-africa, consulté le 28 septembre 2020 ; A. Rodriguez (2015), Three Stories about Living without Migration in Dakar: Coming to Terms with the Contradictions of the Moral Economy (Trois récits sur la vie à Dakar sans migration : se faire aux contradictions de l'économie morale), 85 *International African Institute* 333-355 ; A. Rodriguez (2019), European Tentatives to Govern African Youths by Raising Awareness of the Risks of Migration: Ethnography of an Encounter (Tentatives européennes de contrôler les jeunes africains en les sensibilisant aux risques de la migration : ethnographie d'une confrontation), 45, Journal of Ethnic and Migration Studies 735-751.

68 CPMA (n37) 56.

69 *Voir* l'annexe 1, Samuel Hall/University of Sussex (2020)

70 CADHP, art. 19-24.

Dans le processus de retour et de réadmission, les États ont l'obligation fondamentale de protéger la famille. Ce droit de la personne est garanti par différents instruments juridiques en matière de droits de l'homme[71]. Il exige des États qu'ils appliquent le regroupement familial lorsqu'il est nécessaire et approprié, en particulier en ce qui concerne les enfants. Les États de retour et d'accueil doivent donc veiller à ne pas séparer les familles injustement et délibérément, sauf pour une raison légitime et justifiable, telle que l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette question dépendra cependant des circonstances propres à chaque cas individuel.

A1.3.2 Femmes et enfants

Le droit international prévoit des protections particulières pour les femmes et les enfants. Afin de s'y conformer, la planification de la réintégration doit tenir compte des particularités des femmes et des enfants[72], comme le prévoient les différents instruments internationaux et régionaux[73]. À cet égard, les États ont l'obligation de mettre en œuvre des instruments législatifs et d'autres mesures visant à éliminer les pratiques sociales et culturelles préjudiciables aux femmes et aux enfants[74], et à assurer leur protection contre l'exploitation sexuelle. Ces pratiques contribuent dans une mesure non négligeable à l'émigration des femmes et des enfants. En vertu du droit international relatif aux victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, les États sont tenus d'adopter des mesures de prévention afin d'éviter qu'elles en soient victimes à nouveau[75].

La CDE et la CADBE consacrent le droit de l'enfant à la survie et au développement[76]. Compte tenu des obligations des États en matière de droits de l'homme à l'égard des individus et des peuples, les termes de « survie et développement » peuvent s'appliquer aux migrants de retour également. De ce fait, tous les États africains doivent veiller à la survie et au développement de tous leurs ressortissants, et cette obligation correspond aux objectifs et aux principes de l'UA, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance, et la promotion de la justice sociale pour assurer le développement économique[77].

L'UA et certaines CER ont adopté des instruments décisifs qui, bien que portant sur les réfugiés et les PDI, contiennent des dispositions relativement élaborées qui peuvent informer et guider les États sur divers aspects de la réintégration de tous les migrants de retour, y compris ceux qui étaient en situation irrégulière.

71 DUDH, art. 16 (3), PIDCP, art. 23 (1), Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, art. 10 (1) ; CTM, art. 44 ; CDE, art. 9 ; CADHP, art. 18 ; CADBE, art. 18 et 19.

72 Voir par exemple, CDE, art. 39.

73 CEDEF, art. 2-16 ; Protocole de l'UA relatif aux droits des femmes, art. III-XXV ; CDE, art. 2-40 ; CADBE, art. 4-29.

74 CADBE, art. 21, Protocole de l'UA relatif aux droits des femmes, art. V.

75 PTdP, art. 9 (1) et (4)

76 CDE, art. 6 ; CADBE, art. 5. Ce droit est aussi prévu implicitement dans le PTdP, art. 9 (4).

77 Acte constitutif de l'UA, art. 4 (m-n).

A1.3.3 Conventions régionales et internationales ayant un rapport avec la réintégration

La Convention de l'OUA de 1969 prévoit des dispositions sur la réintégration des réfugiés à leur retour dans leur pays d'origine.

i. **Les réfugiés qui rentrent volontairement dans leur pays ne doivent encourir aucune sanction pour l'avoir quitté** (art. V (4)). Cette disposition pourrait également s'appliquer aux migrants, notamment ceux qui ont eu recours aux services de passeurs et si l'État ne met pas en place des mesures adéquates contre le trafic de personnes.

ii. Les États doivent **faciliter la réintégration des** migrants de retour, y compris ceux qui se trouvaient en situation irrégulière, leur accorder les mêmes droits et privilèges que ses nationaux et les soumettre aux mêmes obligations (art. V (3)). Cette obligation fait référence au devoir des États de respecter et de protéger les droits de l'homme de toutes les personnes, sans discrimination.

La Convention sur les travailleurs migrants (CTM), qui vise également les travailleurs migrants en situation irrégulière, prévoit elle aussi des dispositions importantes et adaptables, notamment l'article 67 qui insiste sur la nécessité d'une coopération entre États pour l'organisation du retour.[78] Elle requiert des États signataires qu'ils dispensent les travailleurs migrants des « droits et taxes à l'importation et à l'exportation sur leurs biens personnels et ceux de leur ménage[79]. » Bien que ce droit concerne davantage le retour et la réadmission, il s'inscrit également dans les droits de propriété des migrants de retour. Étant donné que la plupart des CER prévoient le droit d'un ressortissant de régler ses affaires personnelles et professionnelles avant son expulsion, elles devraient formuler des dérogations et des incitations similaires en faveur des migrants de retour, qu'ils aient ou non fait l'objet d'un ordre d'expulsion ou d'éloignement.

En outre, étant donné que la réintégration se rapporte aussi à l'inclusion civile et politique, le respect des garanties consacrées par le PIDCP, et en particulier ses art. 16 et suivants, est crucial pour le processus de réintégration.

Enfin, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) met l'accent sur le droit au travail, les droits liés aux conditions de travail, le droit de former un syndicat et de s'affilier à un syndicat, le droit de toute personne à la sécurité sociale, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit de jouir du meilleur état de santé atteignable, le droit à l'éducation et les droits culturels, y compris les droits de propriété intellectuelle[80]. Bien que la concrétisation de la plupart de ces droits dépendent du niveau de ressources disponibles dans le pays concerné, ils sont tous pertinents pour une réintégration durable.

78 CTM, art. 67
79 CTM, art. 46.
80 PIDESC, art. 6-15.

Parmi ceux qui méritent une attention particulière, citons le droit à la sécurité sociale,[81] un enjeu de taille dans presque tous les États africains. La plupart des États n'ont pas encore mis au point des systèmes de sécurité sociale étendus et englobant tous les citoyens, quel que soit leur statut professionnel. La plupart des régimes de sécurité sociale en vigueur sont limités aux personnes occupant un emploi formel, lesquelles ne représentent qu'un faible pourcentage de la population. **Le droit à la sécurité sociale est un domaine qui doit être suffisamment pris en compte au fur et à mesure que les États développent leurs interventions en faveur de la réintégration**. Les États doivent également prévoir la portabilité de l'épargne et de la sécurité sociale, en particulier au sein des CER.

A1.3.4 Devoirs de la personne

La DUDH introduit une notion de devoirs de la personne dans les instruments juridiques en matière de droits de l'homme[82]. Les instruments de l'UA ont tendance à être plus élaborés sur cet aspect. La CADHP (art. 27-29) énonce les devoirs d'un individu envers les autres individus, envers sa famille, envers sa société et envers l'État. De même, la CADBE définit les responsabilités des enfants. L'accent mis sur les devoirs dans le régime africain des droits de l'homme repose sur l'idée que, dans les sociétés africaines, « l'individu et ses droits sont enveloppés dans la protection que la famille et les autres communautés assurent à chacun »[83].

Un autre argument avancé est que la notion de devoirs « pourrait forger et inculquer une conscience nationale et servir de ciment pour réunir les individus et les différentes nations au sein de l'État moderne, tout en fixant des limites appropriées à la conduite des agents de l'État »[84]. Par conséquent, la conscience des devoirs d'un individu envers sa société et son pays inspirerait un sentiment de patriotisme et encouragerait la participation aux affaires de l'État. Pourtant, il appartient à l'État d'inculquer ces devoirs à ses citoyens[85], et le respect et la protection des droits des citoyens peuvent faciliter la réalisation de cet objectif. **Une fois de plus, ce point de vue souligne l'importance du respect des droits de l'homme dans les efforts de réintégration durable.**

La partie suivante de l'étude aborde les enseignements sur les RRR qui peuvent être tirés des efforts entrepris au niveau national.

81 Ce droit est aussi prévu dans la DUDH, art. 22 : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale et a le droit de jouir, par l'effort national et la coopération internationale et en fonction de l'organisation et des ressources de chaque État, des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre épanouissement de sa personnalité ».

82 DUDH, art. 29 (1).

83 Frans Viljoen, *International Human Rights Law in Africa (Droit international en matière de droits de l'homme en Afrique)*, Oxford University Press 2012, 239.

84 Makau wa Mutua, 1995, The Banjul Charter and the African Cultural Fingerprint: An Evaluation of the Language of Duties (La Charte africaine des droits de l'homme et des peuple et l'empreinte culturelle africaine, évaluation du langage des devoirs), 35, *Virginia Journal of International Law*, 339-368.

85 U.O. Umozurike, The African Charter on Human and Peoples' Rights (la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples), Martinus Nijhoff, 1997, 65.

A2. Résultats de l'analyse au niveau des pays

A2.1 Observations communes dans les cadres juridiques nationaux

Une analyse de la législation des neuf pays étudiés révèle que la plupart d'entre eux sont signataires des principaux instruments internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme (Annexe 1). En ce qui concerne les principaux instruments régionaux portant sur des catégories particulières de personnes, certains des pays que nous avons étudiés n'ont pas ratifié le Protocole de l'UA relatif aux droits des femmes (Égypte, Maroc, Soudan), la CADBE (RDC, Maroc) ou la Convention de l'OUA de 1969 (Maroc, Maurice). La plupart des pays que nous avons étudiés sont dotés d'une Constitution qui garantit non seulement les droits civils et politiques, mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels (DESC). L'une des préoccupations récurrentes dans presque tous les pays était que la plupart des DESC ne sont pas opposables : c'est-à-dire qu'ils ne sont pas directement exécutoires et ne peuvent faire l'objet d'un recours, mais qu'ils relèvent principalement de la politique gouvernementale et de ses priorités de développement.

Aucun des pays sélectionnés n'a adopté de loi ou de politique traitant exclusivement des RRR. Toutefois, la plupart des cadres juridiques et politiques des pays contiennent des dispositions et des opportunités en la matière qui peuvent être appliquées ou étendues aux situations de RRR[86]. Pour les pays qui peuvent disposer de lois et de politiques *pertinentes*, un premier examen des documents suivi par des discussions avec les parties prenantes ont mis en évidence les défis décrits ci-dessous.

- **Manque de mise en œuvre et de suivi efficaces des lois, des politiques et des interventions pertinentes**. Ce problème a été relevé lors de l'examen des cadres juridiques au Nigeria et au Malawi, mais la plupart des pays africains y sont confrontés également.

  a. **Défaut de transposition en droit national ou non-respect de certains instruments internationaux et régionaux.** En général, l'analyse juridique révèle un manque de pénétration du droit international dans la pratique des États en matière de RRR.
  b. **La plupart des politiques pertinentes restent sous forme de projet et, malgré cela, elles n'abordent pas toujours les RRR.** En conséquence, dans certains pays, l'absence de loi ou d'obligations juridiquement contraignantes qui caractérisent les cadres d'action politique est un obstacle à la mise en œuvre concrète des initiatives de RRR.
  c. **Les lois en matière d'emploi sont axées sur les personnes occupant un emploi formel** et ne protègent donc pas les nombreux travailleurs du secteur informel. La plupart des migrants de retour tomberont dans cette catégorie. De même, la sécurité sociale et les polices d'assurance sociale et/ou d'assurance maladie ne ciblent que le nombre relativement faible de personnes occupant un emploi formel.

86 La Guinée, qui ne dispose d'aucune loi pertinente en vigueur, est la seule exception.

- Absence de normes communes en matière de RRR

  a. **Certains pays ont des lois qui traitent des migrants de retour et prévoient des incitations,** principalement sous la forme d'exonérations fiscales. Ils cherchent aussi à faciliter la réintégration en fournissant aux migrants de retour les documents nécessaires et/ou en reconnaissant les documents de citoyenneté qui leur sont délivrés à l'étranger. C'est le cas au Maroc et à Maurice. Le problème de ces lois est qu'elles visent les ressortissants de la diaspora ou les retraités retournant volontairement au pays et non les migrants de retour défavorisés ou vulnérables, y compris les migrants en situation irrégulière, et les victimes de la traite des êtres humains.
  b. **Absence générale d'une préparation et d'une mise en œuvre efficaces et standardisées des retours et de la réintégration** parmi les pays étudiés, sauf dans le cas de l'Égypte et en particulier en faveur des migrants de retour d'Allemagne.

- **Manque de capacités institutionnelles et opérationnelles**

  a. **Entre les États et les institutions nationales, pour remplir effectivement leur mission ou se coordonner efficacement**. Certains États ont établi un ministère ou des institutions sous la responsabilité desquels les RRR peut être facilement gérés. Toutefois, ils ne disposent pas toujours d'un mandat spécifique en matière de RRR, ou de ressources suffisantes pour se charger des RRR parmi leurs autres fonctions et le portefeuille qui leur est dédié. L'absence d'une bonne coordination entre ces institutions constitue également un obstacle majeur à la capacité de mettre en œuvre les politiques.
  b. **Intégration des cadres régionaux en matière de RRR dans la politique nationale, et harmonisation des cadres juridiques entre les CER.** Le domaine des RRR reste en très grande partie géré par les différents États au niveau national, même si tous les pays appartiennent à une ou plusieurs CER.
  c. Il **n'existe pas de données globales sur la migration de retour.**

A2.2 Conclusions de l'analyse juridique et politique

Le droit international ainsi que les traités régionaux et sous-régionaux fournissent une base juridique solide et complète pour les interventions de RRR qui peuvent être adoptées au niveau national. Bien que les États aient ratifié et, dans certains cas, intégré certains de ces traités et protocoles dans leur législation nationale, il reste des instruments clés, tant au niveau international que régional, qui ont été ratifiés par assez peu de pays. Il s'agit notamment de la CTM, de la Convention sur l'apatridie, de la Convention de Kampala et de plusieurs PLC régionaux.

Les autres instruments pertinents sont au stade de projets et n'ont pas encore été adoptés par les États. Ce statut ne diminue pas l'importance de certains de ces instruments, comme le projet d'articles de la CDI qui est fréquemment invoqué dans les décisions judiciaires et qui fait partie, à toutes fins et intentions, du « droit international non contraignant ». Pourtant, même au niveau national, certains États disposent de cadres juridiques qui pourraient être renforcés et/ou consolidés et élargis pour donner lieu à des stratégies et des interventions sur tous les aspects des RRR. Le tableau de **l'annexe 2** synthétise les cadres nationaux étudiés dans les pays sélectionnés.

Partie B
Données sur les RRR

B1. Programmes de RRR en afrique : enseignements à tirer de l'étude des neuf pays, bonnes pratiques et recommandations

Cette partie de l'étude passe en revue les évaluations existantes des RRR en Afrique et explore les enseignements clés à tirer des neuf pays étudiés. De ce fait, les recommandations sont fortement influencées par le contenu des rapports de synthèse consacrés à chaque pays.

B1.1 Contextualisation : Leçons tirées de la littérature existante sur les programmes de RRR en Afrique

À l'automne 2018, deux ateliers sur la réintégration ont été organisés au niveau de l'UA. Le premier a été l'*atelier des États membres de l'UA sur la réintégration des migrants de retour sur le marché du travail*, qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal. Afin de « servir de plateforme pour un échange et un dialogue ouverts sur la réintégration des migrants de retour sur le marché du travail », et pour aborder et identifier les besoins des parties prenantes,[87] les conclusions de l'atelier ont mis en évidence, entre autres, la nécessité de plateformes de réintégration inclusives, d'une appropriation du sujet au niveau national, de l'intégration des législations dans les politiques nationales et de la prise en compte de la réintégration dans la planification du développement, ainsi que d'un encadrement accru des CER en matière de partage des connaissances.[88]

Ce premier événement a servi de prélude à l'*atelier technique UA-UE sur la réintégration durable,* qui s'est tenu un mois plus tard à Addis-Abeba. Les principales conclusions soulignent la nécessité de développer la base de données existante, de formuler des recommandations contextuelles pour les directives en matière de RRR et d'établir un réseau pour constituer une communauté

87 UA (2018). *Déclaration finale : L'atelier des États membres de l'UA sur la réintégration des migrants de retour sur le marché du travail.*

88 Ibid.

virtuelle d'experts.[89] L'atelier a souligné les bonnes pratiques initiales – telles que la création d'un groupe de travail technique au Cameroun, ainsi que l'appui aux relations avec les agences nationales pour l'emploi en Tunisie[90] – et les discussions ont fait émerger les principales difficultés, dont l'absence de cadres juridiques, les difficultés en matière de capacités et de développement dans les pays d'origine, le manque de ressources financières et humaines, la faible coopération et la nécessité d'une meilleure appropriation locale des interventions.[91] Bien que des progrès modestes aient été réalisés dans certains contextes, dont la mise en place d'une politique nationale de migration au Nigeria, les conclusions de cette étude et les discussions avec les principales parties prenantes confirment que bon nombre de ces dynamiques restent en grande partie les mêmes en 2021.

Le Fonds fiduciaire de l'UE (FFUE) pour l'Afrique a lancé *l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection des migrants* en 2016[92]. L'un des principaux objectifs de cette initiative était de renforcer les capacités des pays partenaires et des parties prenantes en matière de politiques et de processus de retour et de réintégration, et de concrétiser des interventions de réintégration par l'action économique, sociale et psychosociale. Ces engagements de politique et de financement ont été basés sur le contexte des **efforts antérieurs de mener des interventions de réintégration au niveau régional ou sous-régional en Afrique**. Les guides de bonne pratique au niveau régional sont destinés à servir de référence et à fournir un répertoire de l'histoire et des progrès en matière de programmes de RRR en Afrique. Ces efforts ont conduit, par exemple, à l'élaboration d'un manuel sur la réintégration ARVR pour la région de l'Afrique du Nord en 2013[93]. Dans le manuel pour l'Afrique du Nord, par exemple, les bonnes pratiques proposées soulignent la nécessité de :

- **Prévoir les retours,** avec suffisamment de temps et de préparation, en éliminant les obstacles administratifs et financiers et les freins au retour, afin que les migrants et les futurs migrants de retour puissent mieux planifier et mobiliser des ressources matérielles et immatérielles pour leur retour. L'une des bonnes pratiques présentées consiste à fournir aux migrants de retour des vidéos et des récits relatant le vécu de migrants déjà retournés au pays. Une deuxième bonne pratique consiste à supprimer les frais associés aux formalités de retour et aux visas.

- **Proposer une assistance flexible et guidée par les profils des migrants de retour**, en l'adaptant aux besoins individuels. Le manuel de 2013 indique que l'approche personnalisée est une priorité encore plus fondamentale face à des migrants qui ont subi des traumatismes et qui sont plus vulnérables. Le manuel met en avant une approche spécifique aux cas de victimes de la traite et la nécessité d'évaluer l'intérêt supérieur de la victime et de sa sécurité en même temps que ses besoins en matière de réintégration.

89 UA-UE/OIM (2018) *Atelier technique UA-UE sur la réintégration durable : Dans le cadre de la task-force UA-UE-ONU sur la situation des migrants en Libye*

90 Ibid.

91 Ibid.

92 https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/horn-africa/regional/facility-sustainable-and-dignified-return-and-reintegration-support_en

93 OIM (2013) Manuel sur l'aide au retour volontaire et à la réintégration pour la région de l'Afrique du Nord.

- **Adopter une approche réaliste et axée sur le développement**, avec des plans et des objectifs qui peuvent être adaptés au profil du migrant, à ses compétences et qualifications, mais aussi aux contextes de la communauté de retour**,** pour faire du retour un potentiel de développement local et de migration de main-d'œuvre.

Au-delà des manuels régionaux (pour l'Afrique du Nord et d'autres régions), le *manuel sur la réintégration* à visée générale qu'a publié l'OIM en 2019, présente des bonnes pratiques similaires à l'échelle mondiale.[94] Les enseignements tirés d'autres sources ont aussi fait l'objet de publications de plus en plus nombreuses sur les RRR en Afrique, formant ensemble un noyau d'enseignements de base. Parmi ces publications, on trouve celles du Réseau européen des migrations (REM) spécifiques à l'Afrique de l'Ouest, qui mettent en évidence un défaut d'adaptation des RRR aux différents contextes présents sur le continent africain : « l'assistance apportée dans le cadre de ces programmes ne varie pas selon le pays d'origine et n'est donc pas adaptée à la situation spécifique des pays d'Afrique de l'Ouest »[95]. Le REM exprime le besoin critique d'adapter le discours et la pratique des RRR aux contextes locaux en Afrique. Ces observations ont conduit à des efforts accrus de RRR dans une optique communautaire, comme le montre, par exemple, la série de l'OIM/Samuel Hall sur l'analyse de la réintégration axée sur la communauté, dans 11 pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Ces publications ont attiré l'attention sur les nombreux obstacles à une réintégration réussie, notamment le **coût relativement élevé de la vie et du logement, le manque d'infrastructures pour appuyer le processus de réintégration, et l'absence de partenaires locaux** ayant la capacité et la mission d'aider au retour et d'évaluer et suivre les situations post-retour.

Dans l'ensemble, des données de plus en plus nombreuses sur le soutien à la réintégration des migrants de retour en Afrique – de l'Afrique du Nord[96] à l'Afrique de l'Ouest – confirment la nécessité d'aborder les besoins de réintégration dans leur globalité, avec des efforts concentrés sur une double approche : celle du développement économique local et individuel, centré sur l'emploi, en association avec la prise en compte des besoins sociaux et psychosociaux essentiels à une réintégration durable. Une étude récente et une analyse comparative des résultats de la réintégration au Sénégal, en Guinée et au Maroc confirment l'**effet multiplicateur de l'assistance psychosociale et de l'accompagnement sur la réintégration**[97].

Ces enseignements sont enrichis par l'engagement croissant des acteurs du développement dans la question des RRR, tant au niveau mondial que dans les pays africains en particulier. Nous pouvons citer deux initiatives récentes menées par des partenaires de développement : le projet KNOMAD (Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement) de la Banque mondiale[98], et les travaux de recherche et les ateliers de l'Organisation de coopération

94 OIM (2019) *Manuel sur la réintégration : Orientations pratiques sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration*

95 EMN Inform (2015) *Défis et bonnes pratiques en matière de retour et de réintégration des migrants en situation irrégulière vers l'Afrique de l'Ouest*

96 CIF/OIT (2019) https://sure.itcilo.org/wp-content/uploads/2019/07/Report_Comparaison_Maroc_et_Tunisie_Rev_1.pdf

97 Samuel Hall / University of Sussex (2020)

98 KNOMAD (2020), Call for Interest to Develop a Methodology for a Longitudinal Study on Reintegration Outcomes of Returnees (Appel au développement d'une méthodologie pour une étude longitudinale sur les résultats de réintégration des migrants de retour).

et de développement économiques (OCDE) sur la dynamique du retour et de la réintégration en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient (2020). Ces ateliers ont réuni les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales pour réfléchir aux enseignements communs sur les RRR.[99] Ils ont été précédés d'une analyse de l'OCDE en 2007 sur les migrations de retour et le développement en Afrique de l'Ouest,[100] et une réunion d'experts tenue à Paris en novembre de la même année. L'initiative 2020 de l'OCDE a spécifiquement étudié les contextes de retour et de réintégration au Sénégal et au Nigeria et a rassemblé les enseignements tirés d'autres contextes de retour. Le pôle de gestion des connaissances de l'OIM financé par l'UE soutient lui aussi la recherche et la production de nouvelles connaissances sur la protection et la réintégration des migrants, y compris sur la cohérence des approches, l'harmonisation du suivi et de l'évaluation, et les outils de gestion des connaissances. Ces initiatives et les ateliers UA-UE sur le retour et la réintégration qui se sont tenus en 2018 ont présenté des conclusions et des défis à relever pour la réintégration au niveau national et local, autour des thèmes et des enseignements énumérés ci-dessous.

Enseignements tirés des initiatives antérieures en matière de stratégie politique et juridique

La mise en concordance des priorités des pays d'origine et des pays d'accueil, en particulier entre l'UE et les pays d'origine, est un aspect crucial du développement de programmes de réintégration efficaces, et il est souvent absent des conversations existantes. Les pays d'origine et les pays d'accueil doivent dialoguer et s'entendre sur des objectifs communs, à la fois pour trouver des opportunités d'intervention, améliorer la communication et favoriser l'appropriation locale des programmes pour renforcer leur efficacité. Cette question du partenariat entre les pays est en tête des priorités du dialogue UA-UE.

La réorientation du discours de RRR autour de l'importance des cadres réglementaires. L'absence de cadres et d'instruments juridiques relatifs au retour et à la réintégration peut créer un vide juridique et une incertitude chez les parties prenantes. La réintégration dépend fortement de l'environnement réglementaire du pays d'origine. Sur ce point, les pays d'Afrique ont, comme nous l'avons vu dans la partie précédente de l'étude, une base juridique solide sur laquelle s'appuyer.

L'alignement de la réintégration sur les plans de développement : Les contributions des représentants des gouvernements africains lors des ateliers d'étude de l'OCDE et de l'OIM en 2020 ont souligné la nécessité d'intégrer les programmes de réintégration dans les politiques migratoires nationales, mais aussi de veiller à leur cohérence avec les plans de développement nationaux et les stratégies économiques locales.[101] Si la question de la réintégration est articulée autour d'un programme de développement, le débat peut être élargi aux acteurs du développement (PNUD, Banque mondiale, Banque africaine de développement) afin de combler les lacunes en matière d'infrastructure, d'accès aux services de base et de qualité des services.

99 Ordre du jour de l'atelier de l'OCDE : Réintégration dans différents pays d'origine : Les difficultés dans la mise en œuvre des recommandations et des bonnes pratiques. Ordre du jour de l'atelier du 9 juin 2020.

100 Gubert et al. (2007)

101 Le Coz, C. et Newland, K. (2021) *Rewiring Migrant Returns and Reintegration after the Covid-19 Shock (Redéfinir les retours et la réintégration des migrants après le choc de la COVID-19).*

Enseignements tirés des initiatives antérieures en matière de mise en œuvre pratique

Des modèles de réintégration englobant tous ses aspects : Les rapports de l'OCDE n'ont pas identifié de modèles de réintégration englobant tous ses aspects, au-delà de l'aide à la réintégration. Les rapports ont donc identifié une lacune dans les programmes de réintégration : le manque de cohérence des politiques et d'une vision commune de ce qu'implique la réintégration. La coordination entre les différentes organisations et institutions, ainsi qu'une plus grande inclusion des acteurs locaux, ont été identifiées comme des nécessités pour garantir à long terme des *cadres* de réintégration englobants et directement applicables, et pas seulement des projets.

Adaptation aux spécificités locales et concordance avec les priorités locales et les processus menés par des acteurs locaux. Le manque de partenariats avec les organisations de la société civile et les groupes et organisations locaux ou communautaires qui constituent la source d'assistance la plus proche des migrants de retour est criant. Si l'importance de l'inclusion des communautés est largement reconnue et exprimée, une analyse plus critique des « communautés de retour », de ce qu'elles sont ou ne sont pas, et de ce qu'elles peuvent ou ne peuvent pas offrir aux migrants de retour dans la phase de réintégration est nécessaire pour soutenir efficacement les partenariats locaux et s'appuyer sur les ressources locales. Les communautés peuvent jouer un rôle marginal dans la réintégration durable des migrants de retour, ou au contraire être essentielles.[102] Le long de ce spectre, une analyse plus nuancée est nécessaire pour déterminer quand les communautés de retour peuvent devenir des communautés *qui intègrent* les migrants de retour.

Approche écosystémique : Les rapports de l'OCDE soulignent que la réintégration a des conséquences et une influence sur un *écosystème* existant. De ce fait, l'aide à la réintégration et les programmes de réintégration n'existent pas et ne peuvent pas exister sur un terrain vierge, et il est crucial d'identifier la nouvelle dynamique, l'adaptation et l'évolution des ressources dans un contexte entier : individuel, communautaire et gouvernemental. Cette revendication est similaire à l'approche adoptée par Samuel Hall/OIM (2017), qui a défini un modèle d'écosystème pour concrétiser la réintégration.

Implication du secteur privé : L'atelier UA-UE 2018 sur la réintégration durable a révélé qu'un faible niveau d'engagement du secteur privé peut augmenter la pression sur les services gouvernementaux. Un fort engagement du secteur privé peut accroître la capacité des migrants de retour à trouver un emploi et réduire le risque d'une perte de confiance dans les capacités de l'État. Pour compléter ces réflexions, la série Samuel Hall/OIM (2018) en Afrique de l'Ouest et centrale a montré la possibilité unique de s'appuyer sur le secteur agroalimentaire et ses filières pour promouvoir la réintégration, en encourageant les initiatives d'entrepreneuriat à petite échelle et les approches collectives de la réintégration économique, à travers des créations d'entreprise en partenariat entre les migrants de retour, ainsi qu'entre les migrants de retour et les populations non migrantes et des communautés d'accueil.

102 Samuel Hall/University of Sussex (2020); OCDE (2020) *Corridor Reports on Senegal, Afghanistan, Tunisia, Nigeria.*

Enseignements tirés des initiatives antérieures en matière de stratégie

Mobilisation et développement des capacités des migrants de retour : En Afrique de l'Ouest, des études antérieures ont montré que « les migrants revenant des pays de l'OCDE sont plus enclins à créer leur propre entreprise que les populations qui n'ont jamais émigré.[103] Bien que de telles constatations dépendent fortement du contexte, la littérature laisse entendre que le groupe des migrants de retour possède des caractéristiques particulières qui peuvent lui permettre de prendre des décisions. Un enseignement important tiré des initiatives en Afrique concerne la création d'un environnement dans lequel les capacités des migrants de retour peuvent être mobilisées et développées. L'objectif stratégique de la politique et des programmes de réintégration doit être de contribuer au développement de ces capacités.

Stratégies de partenariat : Jusqu'à récemment, les programmes de réintégration reposaient essentiellement sur des interventions à court terme qui répondent aux besoins des migrants de retour immédiatement après leur arrivée, avec une aide sous forme de package tout compris. Des partenariats plus larges au niveau national sont nécessaires, et sont souvent en cours d'élaboration, pour améliorer les processus de réintégration durable à long terme. Les premiers entretiens avec des informateurs clés (EIC) menés pour cette étude ont réaffirmé l'importance des partenariats nationaux et ont relevé en tant que bonne pratique la mise au point récente d'un mécanisme national de réintégration en Tunisie.

Admissibilité à l'aide : Les conditions d'admissibilité aux programmes financés par certains pays de destination donnent accès à l'aide à la réintégration non pas aux migrants de retour qui en ont le plus besoin ou pour qui le programme proposé est le mieux adapté, mais en fonction du statut dans le pays de destination. Les migrants forcés au retour, ou qui retournent au pays dans le cadre d'un accord de réadmission, ne peuvent souvent pas bénéficier des mêmes niveaux d'aide à la réintégration que les migrants volontaires au retour, bien que certains pays comme le Nigeria puissent apporter une aide à la réintégration, mais moins poussée, pour certains retours forcés et avec certains programmes, tels que l'Initiative conjointe UE-OIM, sans distinction après leur arrivée entre les migrants volontaires et forcés au retour.[104]

Normes de mesure, de suivi et d'évaluation : L'atelier de l'OCDE a mis en évidence l'absence de données complètes et comparatives sur les situations post-retour et a souligné l'importance d'un suivi à plus long terme pour identifier efficacement les succès et les échecs des programmes et répondre au mieux aux besoins des migrants de retour et des communautés. L'évaluation de la durabilité de la réintégration nécessite un consensus sur les indicateurs. Bien qu'il existe certains outils de suivi qui pourraient servir d'exemples pour l'harmonisation des critères envisagée, tels que l'enquête de l'OIM sur la durabilité de la réintégration (RSS), et des outils de gestion des cas, tels que l'outil d'aide à la réintégration de l'UE (RIAT), il manque un outil dirigé et conçu par l'UA qui serait commun à tous les programmes et leurs exécutants et pourrait servir de base commune pour la collecte des données. Un re-

103 Debnath, P. (2016) *Leveraging Return Migration for Development: The Role of Countries of Origin. (Tirer parti des migrations de retour pour le développement : le rôle des pays d'origine).*

104 Pour un examen approfondi des critères d'admissibilité : OCDE (2020), *Sustainable reintegration of returning migrants: a better homecoming (La réintégration durable des migrants de retour : un meilleur retour au pays).*

censement et une identification des facteurs de réussite parmi les outils existants pourraient aider au développement d'un outil de S&E harmonisé et géré par l'UA.

B1.2 Mise en œuvre des politiques et programmes de RRR : Synthèse générale des observations

Les conclusions tirées des neuf études de cas parmi les pays de l'UA font écho aux principaux enseignements issus de la littérature, apportant plus de nuances et soulignant les défis et les opportunités du point de vue des États membres. **Alors que la littérature existante se concentre sur la mise en œuvre opérationnelle de la réintégration dans la conception des programmes, le point de vue des décideurs et des États membres fait souvent défaut**. Cette partie de l'étude regroupe les résultats de l'enquête de terrain[105], que nous avons organisée autour de sept thèmes apparus comme essentiels au progrès vers une réintégration durable et efficace.

Sept thèmes et enseignements tirés des points de vue des États membres de l'UA

1. **Définir une réintégration efficace et durable : Prise en compte des perspectives des États membres**
2. **Coordination et coopération au niveau national, bilatéral et multilatéral**
3. **Compréhension des conséquences du vécu du migrant lors son retour et de sa réadmission sur la réussite de sa réintégration**
4. **Programmes locaux avec l'implication du niveau infranational et communautaire**
5. **Amélioration de la collecte des données, du suivi et de l'évaluation (S&E) pour l'élaboration de programmes en fonction de données factuelles**
6. **Programmes pour un développement inclusif : Principales lacunes et prise en compte du contexte**
7. **Programmes pour un développement durable : Résoudre les difficultés financières et administratives**

En examinant chacune de ces questions clés, nous mettons en avant des exemples précis de bonnes pratiques potentielles et d'enseignements tirés, sur lesquels nous nous baserons pour formuler des recommandations à l'échelle du continent dans la partie suivante de l'étude.

105 L'enquête de terrain a été menée dans 10 pays par Samuel Hall, et l'Éthiopie a été retirée de l'enquête à la demande de l'UA.

B1.2.1 Définir une réintégration efficace et durable : Les perspectives des États membres

> *« Nous ne parvenons pas à apporter un soutien adéquat. Notre capacité à concrétiser cette définition se heurte à des limites. Quel reproche peut-on exprimer : une définition doit-elle être réaliste ou doit-elle fournir un idéal ? Doit-elle être idéaliste ou pratique ? »*
>
> - Un acteur du gouvernement du Malawi

Bien que de nombreux acteurs adoptent la définition de la réintégration de l'OIM (2017), les parties prenantes interrogées pour cette étude, qu'elle soient gouvernementales ou non gouvernementales, approuvent **globalement la définition de travail de la réintégration que nous avons adoptée dans cette étude**[106]**, mais elles nous ont fait part de leurs adaptations contextuelles**. Les discussions sur cette définition et sur les perceptions de la réintégration durable ont révélé quatre points de tension importants.

- Premièrement, la question du **niveau de réalisme de la définition** : en particulier dans les contextes où les États membres et les partenaires sont confrontés à des difficultés dans la mise en œuvre des stratégies politiques et des programmes en raison de capacités insuffisantes (financières ou techniques), les parties prenantes se sont demandé jusqu'où la définition devait aller. La définition avait beau représenter un idéal, la possibilité de la transposer dans la pratique faisait l'objet de préoccupations variables d'un État membre à l'autre. Pour équilibrer l'orientation opérationnelle globale présente dans la littérature et les définitions existantes, les États membres de l'UA avaient l'opportunité d'établir une vision plus commune et plus proche des résultats collectifs qu'ils souhaitaient atteindre. Les parties prenantes de Maurice ont noté la nécessité d'une définition **suffisamment large** pour englober une variété de contextes, tandis que ceux du Maroc ont appelé à une définition qui pourrait avoir un **effet optimal sur les résultats de réintégration individuels**. *La définition doit désamorcer cette tension entre la généralisation et l'approche individuelle, et cette notion de capacités renforcées introduite dans la définition réunit les deux approches.*

- Deuxièmement, les parties prenantes de plusieurs pays ont appelé à reconnaître que **les gouvernements du pays d'origine, qui est aussi le pays de retour, ne peuvent pas être tenus pour seuls responsables** ou capables de répondre aux besoins de leurs citoyens de retour. Les parties prenantes du Soudan, de la RDC et de la Guinée ont évoqué **la nécessité d'élargir la source d'assistance disponible, à la fois après le retour et dans le suivi** de l'assistance fournie. *La définition doit désamorcer cette tension entre l'appropriation nationale et la responsabilité partagée de soutenir la réintégration, et cette notion de capacités renforcées introduite dans la définition réunit les deux approches.*

106 Nous avons présenté et décrit cette définition dans l'introduction de ce rapport.

- Troisièmement, l'importance d'**inclure les moteurs de la migration irrégulière et d'une nouvelle migration** : une perception partagée par la majorité des parties prenantes et des États membres présente la capacité à faire face aux moteurs de la migration irrégulière comme un élément de la définition d'une réintégration efficace et durable. D'autres parties prenantes ont souligné une vision plus large et la nécessité d'aller au-delà du critère de nouvelle migration pour comprendre l'importance de la mobilité dans le contexte africain. Elles demandaient, notamment :

    - la suppression de la distinction entre migrant de retour, membre de la communauté et citoyen ;
    - la capacité à subvenir aux besoins individuels et familiaux de manière stable et non précaire.

*Ces échanges ont confirmé l'importance **de la stabilité et de la dignité** dans la définition de la réintégration.*

> *« Une réintégration durable, c'est [quand] un migrant de retour a atteint la satisfaction de pouvoir mener des activités dans son pays de la même manière que ses concitoyens, sans marginalisation ni discrimination. [Le migrant de retour durablement réintégré] doit atteindre un point où il ne peut être distingué de ceux qui ne sont jamais partis, où il n'est pas jugé pour ses échecs passés et où il peut prendre le contrôle de sa propre vie. »*
>
> - EIC avec un acteur du gouvernement, Cameroun

- Quatrièmement, des éléments de **temporalité** ont été introduits, liant les décisions de retour et les interventions de réintégration, qui se produisent toutes à un moment donné, à un exercice de planification et de développement à plus long terme qui rapprocherait les résultats de la réintégration des programmes d'action nationaux et locaux et, comme l'ont identifié certaines parties prenantes, les éloignerait de l'agenda des donateurs, qui seraient plus préoccupés par les résultats à court terme. *Ces échanges ont renforcé la nécessité de faire référence à **l'inclusion** dans la définition.*

- Cinquièmement, la définition de la réintégration durable n'est pas seulement un exercice théorique, c'est aussi un exercice pratique, car les programmes suivent le plus souvent les définitions de ceux qui conçoivent les politiques ou fournissent l'assise financière de leur mise en œuvre. **L'UA doit absolument adopter une définition commune, afin que tous les États membres soient sur la même longueur d'onde, et pour permettre le partage des connaissances sur les implications politiques et la mise en œuvre des programmes.**

D'après les commentaires que nous avons reçus au cours des neuf ateliers de consultations tenus dans le cadre de cette étude, la définition proposée a donc été renforcée de deux manières :

d'abord en insistant sur sa dimension temporelle (ajout du terme « **stable** ») ;

ensuite, en parlant d'un processus sociétal d'inclusion du bas vers le haut, plutôt que par ce qui

risque d'être considéré comme un processus d'incorporation du haut vers le bas, plus musclé (ajout du terme « **inclusion** »).

Nous avons ainsi obtenu la définition actualisée suivante de la réintégration durable pour l'UA et ses États membres, établissant une définition à l'échelle du continent :

> **Une réintégration durable peut être atteinte lorsque les migrants de retour peuvent s'appuyer sur des capacités renforcées pour parvenir à une vie stable, sûre et digne dans l'autosuffisance économique, le bien-être psychosocial et l'inclusion politique, sociale et civile, qui leur permet de faire face aux moteurs de la migration irrégulière.**

B1.2.2 Coordination et coopération au niveau national, bilatéral et multilatéral

Tous les acteurs interrogés pour cette étude ont souligné l'**importance du fonctionnement de mécanismes de coordination pour l'efficacité des politiques et programmes de RRR. Toutefois, les réalités et l'efficacité de la coordination varient selon les pays et les contextes et ont souvent été décrites comme un défi majeur**. La coordination peut être examinée sous trois angles majeurs :

1. Mécanismes nationaux de coordination en matière de RRR
2. Coordination des retours dans les contextes de crise
3. Coordination et coopération bilatérales et multilatérales

A. Mécanismes nationaux de coordination en matière de RRR

La plupart des États membres que nous avons étudiés disposent d'un mécanisme de coordination en matière de RRR, qu'il s'agisse d'un groupe de travail technique (GTT), d'un comité ou d'un responsable ministériel chargé de réunir les acteurs concernés et d'échanger avec eux. En outre, la plupart des pays interrogés ont des politiques migratoires nationales en cours d'élaboration, et celles-ci incluent des dispositions sur le retour et la réintégration. Les parties prenantes ont reconnu et souligné l'importance d'entretenir des mécanismes de coordination nationaux efficaces en tant que première étape fondamentale pour la concrétisation des interventions de RRR.

Les entretiens avec l'OIM ont aussi fait ressortir les avantages et les bonnes pratiques que ces GTT peuvent formuler. Au Cameroun, par exemple, l'OIM a salué comme une bonne pratique la mise en place d'un dialogue entre toutes les composantes du gouvernement pour favoriser l'appropriation locale et la durabilité des mécanismes de réintégration dans le pays.[107] Dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM, un comité directeur du projet ainsi que différents GTT ont été mis en place, afin de réunir les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales à des fins de coordination. Selon la documentation de l'OIM, ces réunions ont permis de s'assurer de l'implication du gouvernement en tant que « partenaire actif » de l'initiative.[108] Les entretiens

107 OIM (2020) *Mettre en place un dialogue permanent entre toutes les composantes du gouvernement pour favoriser l'appropriation locale et la durabilité des mécanismes de réintégration au Cameroun*

108 Ibid.

avec les parties prenantes gouvernementales confirment l'efficacité de cette approche. Toutefois, la société civile et d'autres acteurs exécutants ont exprimé des frustrations plus larges concernant la coordination, en faisant remarquer que celle-ci ne fonctionnait pas aussi efficacement qu'espéré.

Au niveau pratique, ce partenariat fait en sorte que le gouvernement joue un rôle opérationnel central, notamment en facilitant les autorisations, en enregistrant les migrants de retour, en fournissant des informations et des produits de première nécessité aux migrant de retour à leur arrivée à l'aéroport et en instaurant un mécanisme d'orientation efficace vers les services compétents. Bien qu'elle ne soit pas sans limites (contraintes budgétaires, retards administratifs et préoccupations d'ordre politique susceptibles d'avoir une incidence négative sur l'efficacité du mécanisme), l'OIM a évalué sa propre initiative de coordination et l'a jugée efficace.[109]

Dans d'autres contextes, cependant, **l'efficacité des mécanismes de coordination dépend souvent de contextes nationaux et politiques plus larges.** Au Soudan, par exemple, la mise en place d'un gouvernement entièrement renouvelé, avec le remplacement de tous les membres des cabinets ministériels au cours des deux dernières années, donne à penser que les efforts de coordination sur la migration (y compris les RRR) ont été construits sur des bases presque entièrement nouvelles, et un nouveau leadership n'a été instauré que récemment pour les gérer. Le développement de politiques migratoires nationales dans plusieurs autres pays est une autre composante fondamentale de l'amélioration des mécanismes de coordination, même si la coordination ne peut attendre la mise au point définitive d'une stratégie politique.

> *« Idéalement, le cadre de politique migratoire servira d'accélérateur à la mise en place de programmes, mais sa finalisation pourrait prendre un certain temps. Pour l'instant, nous devons donc aborder le gouvernement avec ses structures actuelles, et une fois que la politique sera en place, nous pourrons chercher à apporter un financement par le biais des budgets nationaux. Mais pour l'instant, nous devons avant tout disposer d'une structure de coordination et d'un financement provenant de donateurs extérieurs. »*
>
> - EIC avec un acteur du gouvernement, Malawi

Si l'**élaboration d'une politique migratoire nationale est essentielle pour clarifier les objectifs communs, les mécanismes de coordination doivent pouvoir réagir aux phénomènes réels de retour au sein des structures existantes, même si des processus plus longs d'élaboration des politiques sont en cours**. Les parties prenantes d'autres pays ont évoqué les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mécanismes de coordination nationale, en raison des obstacles communs suivants :

- priorité minimale accordée à la question des RRR et, dans certains cas, volonté politique limitée de mettre en œuvre activement les politiques et de mener les débats ;

109 Ibid.

- financement et capacité technique limités pour entretenir des mécanismes de coordination formels et réguliers ;

- manque de directives nationales sur les objectifs nationaux en matière de RRR que les mécanismes de coordination doivent chercher à atteindre ;

- défis de gouvernance générale affectant les mécanismes de coordination : pour que les mécanismes de coordination des RRR fonctionnent, les mécanismes de coordination en général (liés ou non aux RRR) doivent pouvoir compter sur des relations qui fonctionnent entre les acteurs gouvernementaux et la bonne volonté politique ;

- absence de mécanismes nationaux centralisés pour l'orientation vers les services compétents dans certains contextes, qui peuvent mieux soutenir l'appui programmatique et interinstitutionnel à la réintégration.

Au-delà des limites des mécanismes nationaux, les relations avec les autres acteurs exécutant les programmes ont aussi été qualifiées de précaires, avec un impact sur la possibilité d'une coordination efficace. Nous l'avons relevé en particulier lors de l'examen de la **coordination entre les acteurs de la société civile et les institutions internationales avec lesquelles ils collaborent (le plus souvent l'OIM)**. En Guinée, par exemple, des acteurs de la société civile exécutant les programmes ont indiqué qu'ils ne se coordonnaient pas avec les autres partenaires exécutants de l'OIM (« *nous ne cherchons même pas à savoir qui d'autre travaille avec l'OIM* »). Aussi, un représentant de la société civile au Cameroun a souligné le manque de cohérence dans la répartition des rôles entre les partenaires exécutants, notant que la société civile était la mieux placée pour effectuer un suivi efficace avec les populations locales, mais qu'elle était rarement invitée à le faire ou impliquée dans des discussions avec les hautes instances.

La coopération structurée avec les acteurs du secteur privé reste globalement insuffisante, alors que les EIC ont mis en évidence le potentiel de ces acteurs et ont relevé le besoin d'améliorer les connaissances sur le retour et la réintégration et d'encourager les acteurs privés à s'engager concrètement dans l'aide à la réintégration.

B. Coordination des retours dans les contextes de crise

Alors que les mécanismes de coordination des RRR permanents au niveau national peuvent être gênés par des obstacles institutionnels ou techniques et par le choix des priorités politiques, les pays ont montré **des niveaux considérables de mobilisation et de coordination lorsqu'ils ont été confrontés à la nécessité immédiate de gérer les retours ou d'y répondre en temps de crise**.

En RDC, par exemple, si les parties prenantes ont relevé le manque de mécanismes de coordination structurelle pour gérer efficacement les retours et la nécessité d'y remédier, elles ont aussi souligné les succès de la *cellule de gestion* ad hoc (plateformes de coordination) mise en place individuellement pour répondre à certaines crises de retour en particulier, comme les expulsions massives de ressortissants de la RDC par le Congo-Brazzaville en 2014. Le comité de crise mis

en place pour y répondre – et des comités de crise similaires mis en place pour répondre à des crises similaires – a été mis sur pied pour évaluer les besoins des personnes à la frontière et y répondre en apportant une aide élémentaire dans la mesure du possible. Bien que cette **coordination ait été jugée efficace dans sa capacité à déployer rapidement les acteurs concernés à la frontière et à identifier les premiers besoins, le caractère circonstanciel de sa mise en place ainsi que les ressources limitées font que les succès de la coordination ont porté en grande partie sur les premiers besoins d'urgence et la collecte de données, alors que la capacité de répondre aux besoins de réintégration à long terme restait limitée.**

Malgré les difficultés rencontrées pour transformer les mécanismes de coordination d'urgence en plateformes de coordination permanentes capables d'apporter une aide à long terme, la **capacité des acteurs à se mobiliser lorsqu'ils ont été confrontés à des retours d'urgence montre l'importance de la coordination et révèle des bonnes pratiques qui peuvent être appliquées et liées à des contextes à plus long terme avec un financement et un soutien appropriés.**

Plus récemment, les pays étudiés ont aussi mis en place des mécanismes de coordination et se sont appuyés sur les plateformes existantes pour gérer les retours liés à la pandémie de Covid-19. Ces initiatives ont réussi à des degrés divers, en fonction de l'efficacité des relations préexistantes entre les ministères et les plateformes de coordination qui fonctionnaient déjà et en fonction de la capacité à mobiliser des ressources. À Maurice, par exemple, le pays a pu rapatrier rapidement un nombre important de Mauriciens en plusieurs phases (à la fois ceux qui se trouvaient temporairement à l'étranger, comme les étudiants ou les touristes, et ceux qui travaillaient à l'étranger et souhaitaient retourner au pays), tout en appliquant des mesures de santé et de sécurité (y compris la mise en place d'installations de quarantaine) afin de préserver la santé des communautés de retour. Au moment de la rédaction du présent rapport, Maurice est l'un des rares pays au monde à rester totalement épargné par la COVID-19. Ci-dessous, nous décrivons les facteurs qui ont contribué au succès de cette coordination et de cette gestion des retours d'urgence à Maurice.

- **Relations et liens préexistants avec les consulats et ambassades** dans tous les pays d'accueil, qui peuvent communiquer rapidement avec les Mauriciens à l'étranger et organiser le retour.

- **Relations de confiance préexistantes et historique de coopération réussie entre les ministères,**, ce qui permet un partage efficace de l'information et une coordination rapide en temps de crise.

- **Disponibilité de ressources techniques, matérielles et financières.**

- **Avantage géographique** : Le pays étant une île peu étendue, les entrées et les retours sont principalement concentrés sur un seul point, à savoir l'aéroport, ce qui a permis une gestion très contrôlée et l'identification méthodique de tous les retours.

Au Malawi, les parties prenantes gouvernementales ont également mis en œuvre une intervention coordonnée pour les migrants de retour, principalement les migrants en situation irrégulière

revenant d'Afrique du Sud suite à la perte de leur emploi dans le contexte de la COVID-19.[110] Cette initiative a été menée par le ministère des Affaires étrangères et les ministères de la Santé et de l'Immigration en coopération avec l'UNICEF et la Croix-Rouge, et avec le soutien de l'UE. Bien que la capacité de coordination entre les ministères soit un signe positif et pose de véritables fondations pour une collaboration future, le manque de ressources ainsi que la nature urgente des retours ont donné lieu à des efforts importants dans les interventions, mais avec une efficacité limitée dans la pratique. Ces circonstances révèlent la nature contextuelle de la capacité à intervenir et à coordonner les retours dans les situations d'urgence, et l'importance des ressources ainsi que des mécanismes de coordination préexistants.

C. Coordination et coopération bilatérale et multilatérale : Réadmission et autres questions

> *« Une politique migratoire ne peut venir d'un seul pays : les migrants partent d'un pays qui a certaines lois en place, et vont dans un autre pays qui a d'autres lois en place. C'est l'enjeu de la politique migratoire : la politique et les stratégies politiques [entre les pays] gèrent et définissent les répercussions de la migration et du retour. »*
>
> - EIC avec un acteur du gouvernement, Cameroun

Les parties prenantes relèvent l'**importance et les manquements de la coordination interrégionale et internationale en matière de retour** : les stratégies politiques sur papier sont souvent en décalage avec les réalités de la coopération et de la coordination bilatérales ou multilatérales. La plupart des pays que nous avons étudiés entretiennent des accords bilatéraux de réadmission avec différents pays de destination, principalement au sein de l'UE, la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse, l'Espagne et l'Allemagne comptant parmi les plus fréquents, comme indiqué dans les rapports de synthèse consacrés à chaque pays.

Partageant la même perception, les parties prenantes des deux côtés ont noté que **dans l'ensemble, les accords bilatéraux de réadmission privilégient rarement les liens entre les deux pays pour aider à la réintégration, bien que ces accords servent d'outils de coordination importants**. Quelques exceptions existent : le gouvernement français soutient des packages de réintégration pour un petit nombre de migrants de retour dans plusieurs pays étudiés (Cameroun, Guinée, Maroc) ; les migrants de retour d'Allemagne et de France sont soutenus au Maroc ; l'Espagne a signé plusieurs accords de coopération incluant la réintégration dans les domaines de coopération ; et la Suisse a soutenu la réintégration à petite échelle dans plusieurs États membres de l'UA, notamment en Guinée, où son aide a pris la forme de packages de financement et de formation à l'accès aux moyens de subsistance pour un petit nombre de migrants de retour[111]. Cependant, dans l'ensemble, cette aide était rarement coordonnée avec les politiques et programmes nationaux en matière de migration (« *nous ne savions même pas que le gouvernement français*

110 Pensulo, C. (2020). Dreams Dashed: Malawi migrants return empty handed from South Africa (Des espoirs anéantis : les migrants malawiens reviennent les mains vides d'Afrique du Sud). *Reuters*. Publié le 19 octobre 2020.

111 Kesser (2013). *Return and Reintegration Assistance External Evaluation: Country Study Guinea (Assistance au retour et à la réintégration, évaluation externe : étude sur la Guinée).*

aidait les migrants de retour jusqu'à récemment » a indiqué un responsable gouvernemental camerounais).

Les entretiens avec les donateurs et les représentants de l'UE appartenant à différentes délégations de pays ont confirmé que les avantages et l'importance de la réintégration sont reconnus, même si ce n'est pas une obligation pour les pays d'origine. Certaines parties prenantes interrogées ont reconnu que la coordination avec les autres acteurs du retour et de la réintégration est minimale, même si les donateurs admettent les opportunités pratiques que la coordination pourrait ouvrir, comme en témoigne la tendance croissante à l'inclusion de l'aide à la réintégration ou au retour dans les nouveaux accords.

D'autres donateurs et parties prenantes ont souligné les disparités entre les différents États membres de l'UE en ce qui concerne la coordination du retour et de la réadmission, et l'impact des politiques de l'UE sur la capacité à déployer et promouvoir des programmes de réintégration plus solides dans les pays de retour. Au niveau régional, les acteurs ont évoqué l'importance des accords politiques et l'impact pratique des cadres mondiaux tels que le PMM. Certains donateurs européens ont également souligné l'importance de l'aide au retour et à la réintégration en tant que moyen de prévention pour les déplacements Sud-Sud. Des acteurs de la société civile dans d'autres pays ont exprimé des préoccupations au sujet des personnes renvoyées *en masse*, et souligné les difficultés pratiques et les violations des droits de l'homme qu'impliquent ces actions.

D'autres parties prenantes de l'UE ont souligné l'**importance du respect des droits de l'homme lors du retour et ont précisé que, du côté de l'UE, une législation et des politiques solides étaient en place pour encadrer les procédures de retour et de réadmission et pour garantir le respect des droits de l'homme**.

Compte tenu des priorités différentes en matière de RRR entre l'UA et les États membres de l'UE, les parties prenantes ont plutôt noté l'importance d'étendre et de renforcer la **coordination et la coopération interrégionales et intercontinentales.**

À ce propos, la coopération en matière de liberté de circulation est une question essentielle. Les parties prenantes ont souligné les liens entre les accords continentaux et régionaux de libre circulation et l'influence qu'ils peuvent avoir sur les personnes qui reçoivent ou non une aide à la réintégration. Les acteurs des CER, par exemple, se sont demandés si une personne se déplaçant librement dans une région bénéficiant d'un régime de libre circulation – y compris le droit de résider et travailler dans cette région – avait besoin d'un cadre légal plus solide ou d'une aide à la réintégration si elle choisissait de retourner dans son pays d'origine. Dans la pratique, les parties prenantes des CER comme des États membres ont également reconnu les décalages entre l'existence de politiques de libre circulation et la mise en œuvre de ces politiques, qui peuvent peser sur la vulnérabilité des migrants et leur besoin d'une aide spécifique à leur retour.

Une coopération régionale *entre* les CER est nécessaire pour gérer les retours intra-africains et soutenir les migrants de retour. La coopération est particulièrement nécessaire entre les CER situées aux deux extrémités des routes migratoires, à savoir entre la CEDEAO, l'UMA et la CEN-SAD, ainsi qu'entre les CER, qui partagent des pays où les mouvements transfrontaliers sont communs, à savoir entre le COMESA, la CDAA et la CEEAC, par exemple.

Enfin, les parties prenantes ont appelé au **renforcement de la coordination et de la coopération en matière de défense** du respect des droits de l'homme et de retour dans la sécurité et la dignité, en particulier en ce qui concerne les retours intra-africains. Il ne s'agit pas seulement de plaider en faveur de l'adhésion aux cadres continentaux des droits de l'homme sur le plan juridique. Sur le plan pratique en effet, le respect (ou non) des droits de l'homme a un impact sur le processus de réintégration à long terme.

B1.2.3 Compréhension des conséquences du vécu du migrant lors son retour et de sa réadmission sur la réussite de sa réintégration

> *« Ceux qui reviennent de leur propre initiative réussissent beaucoup mieux dans leur réintégration [selon notre expérience]. Mais, pour ceux qu'on appelle les « migrants volontaires au retour », parce qu'il y a toujours un doute à ce sujet, la réintégration est beaucoup plus difficile. Et pour ceux qui sont éloignés ou contraints au retour, c'est souvent catastrophique. Certains rentrent dans des conditions difficiles et réussissent leur réintégration, mais c'est rare. La politique migratoire doit absolument tenir compte de ce qui s'est passé pendant le processus de retour et de ce qui s'est passé avant le retour. Nous négligeons cette question actuellement, mais c'est primordial. »*
>
> - EIC avec un acteur d'une organisation locale de la société civile, Guinée

Les études existantes décrivent l'impact de l'expérience de retour (et de réadmission) sur les processus de réintégration à plus long terme, soulignant le fait que la *façon* dont les retours ont lieu peut avoir un impact sur le succès ou l'échec des processus de réintégration à long terme.[112] Les entretiens avec les parties prenantes (en particulier celles chargées de l'exécution des programmes sur le terrain) ainsi qu'avec les migrants de retour et les membres des communautés ont également soutenu cette idée : les modalités du retour, y compris son caractère spontané, assisté ou forcé, ont un impact sur la capacité des migrants de retour à atteindre une réintégration réussie et durable.

D'une part, **ceux qui retournent spontanément** dans leur pays d'origine (c'est-à-dire uniquement par leur propre décision, sans influence directe ni aide d'acteurs extérieurs) montrent souvent de meilleurs niveaux de préparation.[113] Des témoignages isolés de migrants retournés spontanément indiquent qu'ils ont souvent pris leur décision plusieurs semaines avant le départ, ce qui leur a laissé le temps d'acquérir les ressources nécessaires, de contacter leurs familles et de se préparer mentalement. Étant mieux préparés avant le départ, les migrants retournés spontanément atteignent souvent des résultats plus positifs en matière de réintégration, alors qu'ils n'ont pas eu accès à une aide officielle. Cela ne signifie pas que les migrants retournés spontanément échappent aux difficultés habituellement associées à la réintégration (emploi, logement, stigmatisation, etc.). Cependant, ces migrants de retour sont moins susceptibles de percevoir leur

112 *Voir* Erdal et Oeppen (2017) ; Gmelch (1980) ; Schuster et Majidi (2013) ; Schuster et Majidi (2014) ; van Houte (2014) ; Ruben et al. (2009) ; Scalettaris and Gubert (2019)

113 OCDE (2020) *Sustainable Reintegration of Returning Migrants (La réintégration durable des migrants de retour : un meilleur retour au pays).*

parcours migratoire comme « interrompu » et plus susceptibles de se sentir davantage maîtres de leur processus de retour et donc de leurs décisions.

> *« Dans l'ensemble, j'ai pu prendre les décisions pour moi-même. Bien avant de quitter le pays, j'avais toujours tendance à prendre de mauvaises décisions. Cependant, depuis mon retour, je constate que je prends de meilleures décisions, je pense que mon expérience et les risques que j'ai pris m'ont aidée. »*
>
> - Migrante de retour, Nigeria

D'autre part, **les personnes qui acceptent un retour volontaire assisté** peuvent avoir des besoins différents selon le contexte particulier de leur retour. En particulier, les migrants de retour en provenance de contextes difficiles et souvent traumatisants comme la Libye et le Niger, y compris ceux qui ont été détenus dans des prisons libyennes ou soumis à la torture d'une autre manière, ont besoin d'un soutien renforcé, ce qui complique la mise en œuvre des initiatives de réintégration.

Les migrants de retour ont souvent besoin d'une aide à la réintégration dans les domaines économique, social et psychosocial. Bien qu'ils puissent avoir plus facilement accès à une aide formelle qu'avant leur départ, ils sont souvent plus mal lotis que lorsqu'ils étaient partis. En plus d'une plus grande vulnérabilité matérielle, ils sont confrontés à la stigmatisation sociale, car les autres membres de la communauté jugent d'un mauvais œil le traitement perçu comme préférentiel qu'ils reçoivent de la part des organisations internationales et les ONG, et leurs familles les rejettent car ils n'ont pas satisfait leurs attentes, ce qui peut aggraver le sentiment d'échec personnel. Toutefois, l'aide reçue de la part des organisations internationales et des ONG contribue à atténuer les innombrables difficultés auxquelles sont confrontés les migrants de retour, même si la réussite du retour varie selon les bénéficiaires.

La capacité de préparer le retour est considérée comme un élément important de la réussite du retour, mis en évidence à la fois par la littérature scientifique et les entretiens avec les parties prenantes. Cette préparation commence dans le pays de départ, et certains pays comme la France et l'Allemagne apportent une aide et des conseils avant le départ aux migrants qui choisissent de rentrer au pays. Parmi les principales bonnes pratiques mises en évidence par l'OIM en ce qui concerne l'aide avant le départ, le projet FORAS (« opportunités » en arabe) vise à soutenir les migrants subsahariens qui quittent le Maroc pour retourner dans leur pays d'origine. Le projet comporte les dispositifs suivants, qui ont assuré son succès :

- Des *services d'orientation et de conseil* « pour fournir aux bénéficiaires de l'ARVR, avant leur départ, des informations exactes et actualisées sur les opportunités et les difficultés du processus de réintégration » et les ressources disponibles au Maroc.[114]

114 OIM (2018). *Fiche d'information : Pratique n° 7 - Aide à la réintégration avant le départ au Maroc : Orientation, conseil, formation*

- Des *formations proposées avant le départ* pour renforcer « les compétences techniques et le développement personnel des migrants en vue de leur réintégration durable dans leur pays de retour ».[115]

L'évaluation du programme a conclu que les bénéficiaires du FORAS se déclaraient mieux préparés que les migrants de retour qui n'en ont pas bénéficié, et que cette initiative avait globalement porté ses fruits. Toutefois, les enseignements tirés de cette évaluation ont mis en évidence la nécessité :

- d'assurer une cohérence entre l'aide avant le départ et les programmes de réintégration à l'arrivée ;
- d'actualiser régulièrement les informations sur les difficultés et les opportunités de réintégration et de mettre à jour les informations sur le pays d'origine, avec précision et régularité ;
- de s'assurer que la formation dispensée avant le départ est flexible et adaptée aux besoins de chaque bénéficiaire et au contexte.

Des programmes similaires de préparation au départ existent aux Pays-Bas et en Allemagne. Par exemple, en Allemagne, un programme d'aide avant le départ sous forme de « consultation virtuelle », lancé en 2019, peut fournir des informations plus ciblées et adaptées aux contextes des pays de retour. Pendant la crise de la COVID-19, les consultations virtuelles ont été étendues par l'OIM aux pays partenaires concernés, avec le financement de l'UE.

Les parties prenantes sur le terrain ont indiqué que les migrants éloignés ou contraints au retour qui n'avaient pas bénéficié d'une assistance avant le départ étaient aussi ceux qui connaissaient les plus grandes difficultés de réintégration. Les entretiens avec les migrants forcés au retour ont permis d'identifier les besoins de protection qui ne sont pas pris en compte. Souvent, les migrants forcés au retour ne reçoivent aucune information concernant leur retour et n'ont pas la possibilité de rentrer avec les biens qu'ils détenaient avant leur séjour en centre de rétention. En outre, les migrants forcés au retour bénéficiant d'une aide formelle limitée à leur arrivée sont souvent contraints de vendre le reste des biens dont ils disposaient pour financer le transport jusqu'à leur logement, souvent en dehors de la capitale du pays. On constate donc que les migrants forcés au retour ont moins de possibilité de se préparer et sont moins susceptibles de recevoir une aide formelle. Aussi, la discrétion entourant leur retour conduit souvent à des niveaux plus élevés de stigmatisation sociale et de méfiance. En conséquence de la combinaison de ces facteurs, les migrants forcés au retour sont plus susceptibles de connaître des périodes de difficultés prolongées pendant leur réintégration.

115 Ibid.

« La différence avec quelqu'un qui a été éloigné c'est que quelqu'un qui est revenu [avec une aide] de Libye, même s'il était en prison, il est accompagné et suivi, il n'est pas complètement abandonné. Mais celui qui a été éloigné, il est complètement abandonné. Il y a une grande différence, comme un enfant adopté par une famille qui ne peut pas répondre à tous ses besoins par rapport à un enfant qui n'a pas été adopté du tout. »

- EIC avec un acteur d'une organisation locale de la société civile, Guinée

Les modalités du retour ont un impact important sur les résultats de la réintégration. Des témoignages isolés affirment que les candidats au retour volontaire assisté réussissent souvent mieux leur réintégration que les migrants forcés au retour, même si la littérature scientifique sur les retours spontanés reste limitée. C'est dû aux meilleurs niveaux de préparation et d'aide qui accompagnent ces modes de retour. Pourtant, tous les migrants de retour sont confrontés à des difficultés communes d'ordre économique, social et psychosocial pendant leur réintégration. En apportant rapidement la forme d'aide adaptée, les programmes peuvent avoir un impact significatif sur la réussite de la réintégration. Lorsque cette aide est absente, les liens communautaires deviennent encore plus importants pour les migrants de retour. La réflexion sur les moyens de renforcer la cohésion et la confiance au sein des communautés est essentielle aux politiques et programmes de RRR.

B1.2.4 Programmes locaux avec l'implication du niveau infranational et communautaire

Les liens entre les migrants de retour et les communautés dans lesquelles ils retournent ne sont pas simples, et ils dépendent souvent de la dynamique contextuelle en présence et des relations et de l'histoire de chaque migrant de retour. Les approches quant à l'accompagnement des RRR dans les communautés de retour varient également en fonction des pays. Lorsqu'il existe des programmes ou des mécanismes d'aide s'adressant aux migrants de retour, ils adoptent soit une approche individuelle, soit une approche collective.

Les perceptions des **approches collectives de la réintégration en tant que bonnes pratiques** sont mitigées. Dans certains pays, comme en Guinée, les hautes instances ont salué le caractère positif des approches collectives, qui permettent aux migrants de retour de travailler ensemble dans un modèle de coopération en vue d'atteindre un objectif commun (par exemple, aider un groupe de migrants de retour à se lancer ensemble dans la production de savon, ou dans la culture d'une parcelle de terrain, en se partageant les bénéfices).

Bien que ces types de programmes collectifs aient été identifiés par parties prenantes gouvernementales comme des bonnes pratiques et un moyen intéressant d'aider un grand nombre de migrants de retour, les partenaires exécutant les programmes et les migrants de retour eux-mêmes ont exprimé des avis plus nuancés et soulevé les difficultés pratiques qu'ils ont rencontrées dans la mise en œuvre des approches collectives. Ils ont rencontré, notamment, les difficultés suivantes.

- ***Applicabilité des programmes collectifs à différents contextes*** : Même si l'enthousiasme de haut niveau pour les approches collectives a mené à la conception de programmes dans différents secteurs, les acteurs exécutant les programmes sur le terrain ont indiqué que les **approches collectives s'appliquent mieux au secteur agricole** (en raison de la possibilité de partager les terres et de répartir les tâches sur une même terre) et sont plus susceptibles d'échouer lorsqu'elles sont appliquées à d'autres formes d'aide à l'entrepreneuriat ou d'accès à des moyens de subsistance.

- ***Questions de confiance et difficultés dans la collaboration entre les membres du « groupe »*** : Les approches collectives reposent le plus souvent sur le regroupement de migrants de retour dans un projet d'accès à des moyens de subsistance, avec l'objectif de partager les bénéfices entre eux. Cependant, les EIC avec les migrants de retour en Guinée ont décrit des tensions et des problèmes de confiance entre les membres du groupe concernant la gestion et le partage des bénéfices du projet qui leur a été attribué, ce qui amoindrit le potentiel de succès de ces approches.

Les programmes axés sur la communauté tentent de remédier à ces problèmes en construisant des systèmes d'aide qui, bien que restant à l'échelle individuelle, tissent des liens et apportent une valeur ajoutée bien visible pour la communauté. Au Malawi, par exemple, le gouvernement et les parties prenantes de l'UE ont rapporté que l'action pilote financée par l'UE *pour le retour volontaire et la réintégration durable axée sur la communauté, mise en œuvre par l'OIM* , était potentiellement une bonne pratique permettant aux migrants de retour et aux membres de la communauté de travailler ensemble et apportant une valeur ajoutée visible à la communauté grâce à l'emploi et à l'aide que le programme a apportée aux membres de la communauté comme aux migrants de retour. Cependant, la durabilité du programme, qui s'est terminé en 2020, est menacée par les difficultés à le relancer en raison de problèmes d'attribution des budgets, malgré une forte appropriation par le gouvernement. Ce problème reste crucial, car il fait obstacle à un programme d'aide qui constitue une bonne pratique potentielle.

Les approches communautaires peuvent être efficaces parce qu'elles agissent en fonction du contexte local. En respectant les bonnes pratiques et les plans du développement du territoire, ainsi que les principes humanitaires, sans diminuer la cohésion sociale, elles peuvent rapprocher les initiatives de réintégration des plans de développement nationaux afin de permettre aux communautés dans les régions de retour de faire face aux moteurs de la migration irrégulière.

Toutefois, les approches communautaires sont souvent difficiles à mettre en œuvre et nécessitent un investissement en temps qui fait souvent défaut dans les programmes. Les contextes changent d'une région à l'autre et les niveaux d'intervention dépendent des capacités financières et techniques. La stigmatisation des migrants de retour par les communautés compliquent aussi le recours à ces approches dans certains contextes. Le rapprochement entre les services communautaires existants et les besoins des migrants de retour peut permettre de surmonter les obstacles rencontrés par les stratégies de réintégration axées sur la communauté.

En plus d'identifier les besoins et les souhaits des migrants de retour, **les approches individualisées devraient prendre en compte les compétences et les capacités professionnelles et personnelles de chaque migrant de retour**. Elles doivent donc mener à la fois une **évaluation efficace des compétences** – qui fait souvent défaut et peut prendre en compte les compétences sociales et psychosociales personnelles ainsi que les qualifications purement techniques et professionnelles – et un soutien sur mesure et un suivi individualisé à long terme, qui peut être difficile à déployer dans la pratique compte tenu des ressources nécessaires, mais qui **a été rapporté comme une bonne pratique**.

> *« Je dirais que ce que nous essayons de faire, et que nous n'avions pas compris au début, c'est d'adapter l'accompagnement continu à l'individualité de chaque migrant de retour. Nous ne pouvons pas suivre une direction générale applicable à tout le monde, nous essayons d'être flexibles et de nous adapter à chaque cas individuel. Nous essayons de ne pas dépendre d'un dispositif fixe, car cela ne permet pas d'obtenir de bons résultats. »*
>
> - EIC avec un acteur local non gouvernemental au Maroc

Étant donné que chaque migrant de retour a ses propres capacités professionnelles et personnelles, et que celles-ci sont également influencées par le contexte et son évolution, **les entretiens ont montré la nécessité d'adopter une approche individualisée tout en trouvant des moyens d'inclure les communautés et de tisser des liens avec elles**. Cependant, la conception et la mise en œuvre d'approches précisément adaptées au contexte exigent, notamment, des niveaux importants de ressources humaines et l'accès à des données disponibles et contextuellement précises, et ce dernier critère reste difficile à remplir dans tous les pays.

B1.2.5 Amélioration de la collecte des données, du suivi et de l'évaluation pour l'élaboration de programmes en fonction de données factuelles

Tous les acteurs ont fait état de **problèmes liés à la disponibilité et à la collecte des données, ainsi que d'un manque de capacités pour mener à long terme un suivi et une évaluation efficaces qui permettraient d'identifier les objectifs stratégiques et de concevoir des programmes de réintégration fructueux et durables**.

L'absence de normes continentales, régionales, ou même nationales, et d'indicateurs communs sur les RRR, et en particulier sur la réintégration, constitue un obstacle à l'élaboration de programmes profitables et capables d'adaptation. Lorsque des mécanismes de S&E sont en place, ils sont généralement conçus par les exécutants des programmes, et ils permettent rarement une comparaison cohérente entre les institutions. Le plus souvent, ils sont aussi externalisés, ce qui limite leur capacité de mener à des améliorations et à des changements stratégiques dans les programmes. Il faudrait donc :

- employer des normes et des indicateurs communs aux échelons supérieurs (au-delà des institutions individuelles) ;

- intégrer ces indicateurs dans tous les programmes de RRR à des fins de comparaison et d'identification des bonnes pratiques ayant un impact réel.

De plus, la **faible capacité** de collecte de données pratiques limiterait la possibilité de comparer les programmes, même si des normes communes étaient en place. Les problèmes de coordination examinés ci-dessus ont eu un impact sur le partage des données entre les ministères ou d'autres acteurs dans certains pays. Les acteurs de certains pays l'admettent et ont pris des mesures pour y remédier : au Nigeria, par exemple, la création d'un groupe de travail sur la gestion des données est une bonne pratique pour rationaliser la gestion des données et le partage des informations et, en Guinée et au Cameroun, les centres d'espoir autour **des observatoires nationaux des migrations qui peuvent remplir des rôles similaires seraient aussi une bonne pratique pour coordonner les connaissances nationales sur les migrations, mais ces observatoires nationaux doivent encore être déployés.** Les acteurs interrogés ont indiqué qu'il s'agissait d'un domaine essentiel dans lequel l'UA et les CER pouvaient apporter leur soutien, en particulier en ce qui concerne la création de bases de données sur les migrations à l'échelle des régions ou du continent. Au moins un représentant d'une CRE avec qui nous nous sommes entretenus a identifié ce besoin, saluant la création prochaine d'une base de données régionale sur les migrations, même si cette initiative est encore dans les cartons.

> *« Il existe un groupe de travail sur la gestion des données. La création du groupe de travail a été motivée par un consensus sur le rôle des données et de leur gestion dans l'élaboration des initiatives autour de la migration. Mais il ne suffit pas de disposer de données, il faut aussi qu'elles soient de qualité. Cela revient toujours à la capacité des parties prenantes à réellement s'impliquer dans la conception d'outils d'évaluation qui soient applicables à différents contextes nationaux. »*
>
> - EIC avec un acteur international non gouvernemental (Nigeria)

> *« Pour disposer de meilleures données sur les migrations, nous allons créer une base de données régionale. Avec l'aide du CIDPM, nous avons mené une enquête auprès de nos États membres au sujet des données sur les migrations qu'ils aimeraient partager, et ils nous ont indiqué des domaines dans lesquels ils peuvent le faire. Nous en sommes donc au stade de lancement du projet. Nous avons recruté un statisticien spécialiste des migrations pour construire notre base de données. Et dans le cadre du programme de l'UA sur les migrations de main-d'œuvre, le gouvernement suédois nous aide à établir des statistiques migratoires globales. Pour le projet relatif aux petits commerçants transfrontaliers, nous établissons aussi des statistiques. Pour nous, les statistiques sur les migrations sont essentielles pour élaborer des politiques en fonction des données factuelles. »*
>
> - EIC avec un représentant du COMESA

Le partage des données a été cité par toutes les parties prenantes comme un obstacle majeur à la conception de programmes de réintégration efficaces. Au moins un EIC avec une partie prenante internationale qui met en œuvre des programmes de réintégration dans plusieurs pays a noté la « réticence extrême » des exécutants des programmes à partager des informations

entre eux, indiquant que ce manque de volonté entraînait souvent des doublons dans les efforts de collecte de données et affectait les capacités individuelles des parties prenantes à mettre en place des systèmes d'orientation efficaces vers les services compétents et des programmes de formation adaptés, par exemple.

Les entretiens avec des parties prenantes de l'OIM ont révélé que **la promotion d'une collecte des données plus systématique et de l'amélioration du suivi et de l'évaluation des programmes de retour et de réintégration demeure un processus en cours, et que l'intérêt pour des programmes élaborés en fonction de données factuelles et leur financement est apparu relativement récemment, en dépit du travail de sensibilisation accompli par ces parties prenantes.** Toutefois, des progrès ont été atteints dans ce domaine au cours des dernières années. Alors que les défis de la collecte de données sur les migrations en général se reflètent dans les données sur le retour et la réintégration, en partie en raison de la rareté des ressources, l'harmonisation des indicateurs – **à travers le Projet de réintégration durable en Méditerranée (MEASURE)[116] – et le déploiement d'outils ou de plateformes, tels que l'Enquête sur la durabilité de la réintégration (RSS) et le pôle de gestion des connaissances de l'OIM, financé par l'UE, sont des étapes positives dans la progression de l'OIM** vers l'amélioration de la disponibilité des données. L'OIM a souligné qu'à mesure que les systèmes de collecte et de gestion des données s'amélioraient, l'analyse et les connaissances étaient de plus en plus partagées.

Au-delà de l'amélioration de la collecte et de la coordination des données au niveau national, régional et continental afin de constituer une base de données plus solide, **la réalisation du S&E au niveau des programmes reste difficile en pratique**. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le suivi constant et régulier des migrants à plus long terme. C'est dû en partie à la forte mobilité des migrants de retour, et en partie au temps et aux ressources humaines nécessaires pour réaliser le suivi.

B1.2.6 Programmes pour un développement inclusif : Principales lacunes et prise en compte du contexte

L'inclusion explicite des migrants de retour vulnérables et des autres parties prenantes locales – notamment le secteur privé – dans la planification du développement en vue de la réintégration est minime dans l'ensemble des pays étudiés. L'enquête de terrain dans les pays étudiés a révélé deux attitudes dominantes :

D'une part, **la perspective selon laquelle les migrants de retour sont d'abord et avant tout des citoyens de leur pays et ont accès aux services qui leur sont fournis en tant que citoyens, quel que soit leur statut en tant que migrant de retour, et sur un pied d'égalité avec les** autres ressortissants, sans avoir besoin de programmes spécifiques ou d'une discrimination en fonction de leur statut. C'était particulièrement le cas à Maurice et au Maroc.

116 OIM/Samuel Hall 2018. *Setting standards for an integrated approach to reintegration (Établir des normes pour une approche intégrée de la réintégration).*

Cette orientation peut dépendre du contexte. Maurice, par exemple, est une économie relativement bien développée avec une gouvernance solide et des mécanismes de soutien de l'État en place et accessibles à la population générale. On voit ici la nécessité de tenir compte du contexte pour l'examen des bonnes pratiques, car ce qui peut être nécessaire dans un pays peut faire double emploi dans un autre.

D'autre part, nous avons observé une perspective plus nuancée, reconnaissant que **certains migrants de retour pouvaient avoir des besoins spécifiques par rapport à ceux du citoyen moyen**, et que les services nationaux ou les programmes de développement pourraient cibler ces personnes. C'était le cas dans la plupart des autres pays étudiés.

En dépit de cette reconnaissance, les migrants de retour ne sont généralement pas inclus dans les stratégies nationales de développement plus larges. Par contre, dans certains cas, certains acteurs nationaux dans le domaine du développement ont joué un rôle de premier plan en ciblant les programmes existants sur les migrants de retour ou en élaborant des versions adaptées.

C'est le cas, par exemple, au Nigeria, où l'Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises (SMEDAN), axée sur l'emploi pour les Nigérians, a instauré un accompagnement spécifique des migrants de retour qui développent des projets de petites entreprises, avec un soutien psychosocial supplémentaire et l'activation de mesures en faveur de l'inclusion sociale, y compris une grande cérémonie communautaire de remise des diplômes aux migrants de retour lorsqu'ils ont terminé la formation, en partenariat avec les leaders et représentants de la communauté. Ce programme prévoit aussi un accompagnement des jeunes. Cette approche consistant à adapter les services d'aide nationaux préexistants aux besoins ciblés des migrants de retour, en partenariat avec les acteurs communautaires, a été couronnée d'un grand succès selon le SMEDAN et peut servir d'exemple de bonne pratique, bien que les études détaillées et le suivi et l'évaluation de l'impact de ce programme demeurent insuffisants.

Au Cameroun, des acteurs du développement tels que le ministère de l'Agriculture ont noté que, bien qu'ils ne prennent pas en compte les migrants de retour spécifiquement à ce jour, ils reconnaissent l'intérêt que leurs programmes peuvent avoir pour ces catégories de population, et étaient ouverts aux partenariats avec les ministères en charge des migrations. Ils ont toutefois indiqué que l'inclusion de la situation particulière des migrants de retour dans les programmes existants nécessiterait un financement spécifique et ciblé pour ces catégories.

B1.2.7 Programmes pour le développement durable : Difficultés financières et administratives

Les parties prenantes de presque tous les pays, à l'exception de Maurice, ont souligné que **le financement limité constituait un obstacle majeur à la concrétisation efficace des politiques**. Les cycles budgétaires ne coïncident pas toujours avec les calendriers des programmes et avec les programmes menés par des donateurs extérieurs. En conséquence, les programmes se terminent souvent sans qu'un plan de financement opérationnel soit prêt à être remis au gouvernement. Comme exemple particulièrement parlant, on peut citer celui du Malawi, où les activités

de l'*action pilote financée par l'UE pour le retour volontaire et la réintégration durable axée sur la communauté,* mise en œuvre par l'OIM et largement considérée comme une réussite par les parties prenantes de haut niveau, se sont terminées fin 2020. Le financement de l'UE n'ayant pas été poursuivi à la fin du programme, le gouvernement s'est approprié les mécanismes de coordination et a maintenu l'activité de la task force, mais le programme a cessé d'aider les migrants de retour et les mécanismes de financement ne coïncidaient pas avec la planification budgétaire nationale, ce qui a mis un coup d'arrêt à la mise en œuvre sur le terrain.

Certaines parties prenantes gouvernementales interrogées pour cette étude ont souligné que le **manque de planification dès le cycle initial du projet en vue de sa passation, y compris l'établissement de mécanismes de financement transitoires, pourrait nuire à la durabilité d'un projet,** alors que celui-ci aurait déjà eu un effet positif à long terme sur la réintégration dans la communauté si le financement avait été assuré ou si la pérennité de l'aide après la fin du projet avait été assurée. On voit ici l'importance de la synergie entre les mécanismes de coordination de haut niveau d'une part, et les partenariats pour la mise en œuvre sur le terrain d'autre part.

Outre les contraintes financières, **les délais administratifs et bureaucratiques dans le déploiement de l'appui aux programmes ont un impact réel sur les processus de réintégration des migrants de retour.** Les migrants de retour qui ont droit à une aide spécifique au retour et à la réintégration se plaignent d'avoir attendu jusqu'à six mois sans recevoir l'aide promise, ce qui a eu une incidence sur leur bien-être psychosocial et économique. Les partenaires exécutant les programmes qui en sont témoins sur le terrain indiquent aussi qu'il s'agit là d'une frustration majeure et proposent de lier le processus de retour au processus de réintégration en passant par des activités de transition afin d'éviter cette période de creux dans le processus de réintégration.

Il semble possible que les stratégies politiques des hautes instances puissent comblent ces lacunes dans les programmes. Dans l'état actuel des choses, les bureaucraties administratives et financières conditionnent la possibilité d'un processus de retour efficace et durable en bout de ligne. Quoi qu'il en soit, ces lacunes doivent être comblées et les conséquences en bout de ligne doivent être portées à l'attention du haut niveau afin d'identifier des moyens adaptés au contexte de relier les deux niveaux.

B2. Analyse de synthèse - les enseignements à tirer de six cas de programmes étudiés

Au total, 48 programmes de RRR ont été identifiés dans les neuf pays sélectionnés. Pour chaque pays, une liste complète des programmes est présentée dans le rapport de synthèse consacré à ce pays.

Bien qu'il soit possible d'identifier les programmes spécifiques et les services de base fournis par chacun d'entre eux, les données manquent cruellement quant aux détails des programmes et à l'analyse de leurs effets. Même si notre étude n'a pas pour ambition de procéder à une évaluation approfondie des programmes identifiés, elle confirme que les évaluations accessibles publiquement restent très peu nombreuses. Soit elles sont inexistantes, soit elles ne se basent pas sur d'autres données que le nombre de bénéficiaires et/ou la couverture géographique. Dans certains cas, comme celui de l'Initiative conjointe, les évaluations sont en cours et leurs résultats pourraient être disponibles à l'avenir. En général, les données d'évaluation sur les résultats de la réintégration sont très rares, ce qui montre que le processus de réintégration ne fait pas l'objet d'une obligation de rendre des comptes.

Pour combler cette lacune, cette partie de l'étude propose une étude de cas des enseignements pouvant être tirés des programmes, en se concentrant sur une sélection de six initiatives pour lesquelles des données étaient disponibles, afin d'identifier les bonnes pratiques, et de les comparer à la définition de la réintégration retenue au début de cette étude.

Nous dressons ci-dessous un rapide portrait de chaque initiative, avant de fournir une évaluation de son efficacité par rapport à la définition de la réintégration durable que nous avons élaborée pour notre étude et de nous pencher sur les détails des enseignements à tirer de ces programmes.

Initiative 1 : ***Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants.*** Financé par le FFUE, le programme est en activité depuis 2016 dans 26 pays et vise à fournir une aide au retour volontaire et un accompagnement à la réintégration selon une approche intégrée de la réintégration. Le programme va plus loin en incluant d'autres volets stratégiques comme le partenariat avec les acteurs locaux afin d'accroître leur appropriation des programmes, la fourniture d'une aide communautaire et structurelle dans les pays visés, et la mise en place de synergies avec les initiatives existantes.

Initiative 2 : ***PARI-JEDI, Cameroun, Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique.*** Le « Programme d'aide au retour et à la réintégration des jeunes de la diaspora » (PARI-JEDI) est l'un des rares programmes de réintégration financés et gérés par l'État parmi les pays sélectionnés pour cette étude. En activité depuis 2017, le programme vise à fournir une aide financière et technique aux jeunes de la diaspora camerounaise ainsi qu'à sensibiliser les communautés de retour à la migration irrégulière à travers l'éducation civique.

Initiative 3 : ***Action pilote pour le retour volontaire et la réintégration durable axée sur la communauté, Malawi***. [117]Le projet OIM financé par l'UE, actif entre 2017 et 2020, visait à apporter une aide aux migrants malawiens revenant volontairement d'Afrique du Sud, ainsi qu'à leurs communautés de retour, grâce à une aide à la réintégration personnalisée qui couvrait les dimensions économique, sociale et psychosociale. En outre, le programme visait à piloter des interventions axées sur la communauté tout en renforçant la capacité des parties prenantes nationales à prendre le relais et à s'appuyer sur les interventions basées sur la communautés qui allaient être menées pendant les trois ans du programme.

Initiative 4 : ***Coopération Sud-Sud en matière de migration, Maroc, GIZ***. Financé par le FFUE, le programme vise à aider le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger (MDCMRE), et les ministères partenaires en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal à améliorer la gouvernance régionale des migrations. L'un des aspects du programme consiste à mettre en place des initiatives communes pour aider les migrants au retour et à la réintégration, ainsi qu'à partager les enseignements et les bonnes pratiques tirés de la mise en œuvre de telles initiatives dans les quatre pays.

Initiative 5 : ***Assistance au retour volontaire et à la réintégration (ARVR). Au niveau mondial. OIM***. En tant qu'approche généraliste englobant un grand nombre de projets dans le monde entier, l'ARVR vise à fournir une aide au retour et à la réintégration aux migrants qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine. Cette approche globale est active dans plus de 100 pays. L'aide au retour est proposée aux migrants en trois étapes : avant le départ, pendant le voyage, et pour la réintégration après leur arrivée. En outre, les migrants de retour peuvent bénéficier de packages personnalisés de réintégration en fonction de leurs besoins. L'approche a été élargie pour inclure un soutien collectif à la réintégration et des interventions axées sur les communautés. Différents programmes qui relèvent de l'ARVR dans le monde entier appliquent des critères d'admissibilité et des niveaux d'aide différents, en fonction de facteurs tels que le pays d'accueil, le pays d'origine, les niveaux de financement, etc. Ces programmes sont liés par une approche commune et des valeurs centrales, dont le principe du volontariat et le respect de la dignité et des droits de l'homme.

Initiative 6 : Réseau européen pour le retour et la réintégration (ERRIN). Au niveau mondial. États membres de l'UE et fournisseurs de services. En Afrique, Caritas et l'OFII sont les principaux partenaires exécutant les programmes de réintégration ERRIN, et ils agissent souvent en partenariat avec les acteurs locaux. Bien que chaque acteur structure ses programmes d'une manière légèrement différente, l'approche globale reste la même pour tous les exécutants. Il suivent un processus en trois étapes : 1) Les migrants de retour reçoivent une aide avant le départ, 2) Les migrants de retour sont associés à un partenaire fournisseur de service pour recevoir une aide après l'arrivée ou une aide immédiate, et 3) Le plan de réintégration est approuvé et exécuté avec le soutien du partenaire fournisseur de service. L'objectif est de favoriser un retour et une réintégration dignes, humains et durables. L'ERRIN soutient aussi la coopération entre les autorités chargées des migrations et investit dans la recherche pour améliorer la compréhension des dynamiques de retour et de réintégration.

117 Le principal objectif du projet était de contribuer à l'élaboration de moyens d'intervention pour le retour volontaire et la réintégration durable axée sur la communauté au Malawi, au Mozambique, en Afrique du Sud et en Zambie.

Évaluation des programmes de RRR par rapport à la définition de réintégration durable retenue pour l'étude

Le tableau 4 présente les correspondances entre les six programmes sélectionnés et la définition de la réintégration durable retenue pour l'étude ainsi que leur capacité à y contribuer. Nous avons évalué chaque programme selon un code couleurs en fonction de trois ensembles de critères. Ces critères sont :

1. **La couverture sectorielle**
   a. Interventions économiques
   b. Interventions sociales
   c. Interventions psychosociales
   d. Inclusion politique et civique

2. **La prise en compte de facteurs transversaux**
   a. Inscription dans la durée et stabilité
   b. Sécurité
   c. Dignité
   d. Stabilité

3. **La mesure des résultats**
   a. Capacités renforcées
   b. Faculté de faire face aux moteurs de migration irrégulière

Tableau 4. Six programmes de RRR retenus pour l'étude de cas : Correspondance avec la définition de la réintégration durable ?

Programme de RRR (pays)	Critères sectoriels pertinents	Facteurs transversaux Pertinents	Résultats	Évaluation (Rouge = ne correspond pas à la définition ; Jaune = correspond partiellement ; Vert = correspond pleinement).
Initiative conjointe UE-OIM *(plusieurs pays, dont le Nigeria, le Maroc, la Guinée, l'Égypte, le Soudan)*	Facteurs transversaux	Sécurité, dignité, stabilité	40 307 migrants de retour ont bénéficié d'une aide à la réintégration dans 8 des pays étudiés depuis 2017.	Jaune
PARI-JEDI *(Programme d'aide au retour et à la réintégration des jeunes de la diaspora) (Cameroun)*	Économique, social	Sécurité, dignité, stabilité	Depuis 2017, 1514 migrants de retour ont bénéficié de ce programme.	Jaune

Action pilote pour le retour volontaire et la réintégration durable axée sur la communauté *(Malawi)*	Résultats	Sécurité, dignité, stabilité	486 migrants de retour ont bénéficié d'une aide au retour et 446 d'une aide en nature à la réintégration.	Jaune
Coopération Sud-Sud en matière de migration *(plusieurs pays, dont le Maroc)*	Économique	Dignité	Plusieurs centres d'incubation ont été mis en place dans les pays partenaires pour aider au développement de projets de création d'entreprise par les migrants de retour.	Jaune
ARVR OIM *(tous les pays étudiés, avec le programme pilote complémentaire d'accompagnement ORION en Guinée, au Sénégal et au Maroc)*	Économique, social, psychosocial	Sécurité, dignité	40 715 migrants de retour ont bénéficié d'une aide au retour dans les 8 pays étudiés depuis 2013. Un programme supplémentaire d'accompagnement a été piloté en Guinée, au Sénégal et au Maroc entre 2018 et 2020	Jaune - Vert / Vert*
ERRIN	Économique, psychosocial	Sécurité, dignité, stabilité	Dans les États membres de l'UA représentés dans cette étude, 852 bénéficiaires depuis 2016, y compris dans le cadre de l'ancien programme ERRIN (ERIN).	Jaune

**La double notation indique que les programmes AVRR+ORION contribuent pleinement à la définition. ORION est un programme pilote mis en œuvre dans trois pays, il n'a pas été appliqué à tous les programmes d'ARVR. Si les donateurs contribuaient à en faire un élément permanent des programmes d'ARVR, leur notation deviendrait entièrement verte.*

La plupart des six programmes retenus pour l'étude de cas contribuent à la définition de l'étude, bien que partiellement. Ci-dessous, nous abordons chaque programme plus en détail.

L'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants est active dans sept des neuf pays sélectionnés pour cette étude. Ce programme se distingue par des volets supplémentaires qui s'étendent au-delà de l'aide à la réintégration individuelle. Le programme s'attache à déployer une aide communautaire et structurelle au moyen d'initiatives axées sur les communautés. Par exemple, au Soudan, un centre pour la jeunesse a été remis en état afin de servir de centre de formation pour les migrants de retour et les membres de la communauté, y compris les migrantes de retour, qui souhaitent démarrer une entreprise.

Les efforts de rapprochement entre l'aide à la réintégration et les programmes existants constituent un moyen durable de créer des synergies entre les acteurs locaux. L'Initiative conjointe cherche à promouvoir cette approche. L'Initiative conjointe UE-OIM est l'un des principaux programmes de réintégration soutenus à travers le continent. Elle couvre à la fois l'action concrète de protection des migrants de retour, de soutien à la réintégration, de stabilisation dans la com-

munauté et de sensibilisation, et des questions plus structurelles ou politiques sur le renforcement des capacités et la gestion des données. Les différents programmes de l'Initiative conjointe UE-OIM varient en fonction des besoins et des contextes nationaux. En voici quelques exemples :

- un centre pour la jeunesse au Soudan a été remis en état afin de servir de centre de formation pour les migrantes de retour qui souhaitent démarrer une entreprise ; [118]
- une assistance directe en espèces aux migrants de retour au Cameroun et au Soudan ;
- un renforcement des capacités avec l'approche commune à l'ensemble du gouvernement au Cameroun ;
- un partenariat avec les structures nationales d'assurance maladie au Soudan ;
- une aide à la formation professionnelle dans presque tous les pays du programme ;
- une mise en relation entre les professionnels de santé et les migrants de retour au Nigeria pour l'accompagnement en santé mentale ;
- des structures de coordination mises en place et renforcées au niveau des États : Comité de réintégration (RC) et Équipe d'experts en gestion de cas (CMET) dans 5 États pour soutenir la fourniture de l'aide à la réintégration au Nigeria ;
- dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM, des usines de transformation d'ananas et de manioc ont été créées au Nigeria pour apporter des moyens de subsistance aux migrants de retour et aux jeunes de la communauté. Cette initiative a été mise en œuvre avec succès en partenariat avec le gouvernement de l'État d'Edo et le secteur privé.

Les interventions collectives et communautaires sont en plein essor dans les pays où l'Initiative conjointe est active. Au Nigeria, l'OIM a mis en œuvre avec succès une intervention axée sur la communauté dans l'État d'Edo. Le lancement d'une usine de transformation de jus d'ananas en 2020, qui prévoyait d'employer 42 migrants de retour et de bénéficier à 250 membres de la communauté. La pertinence de ce type d'intervention réside dans **l'utilisation des ressources existantes et des connaissances locales pour multiplier les moyens de subsistance traditionnels**. **La mobilisation des compétences existantes et du savoir-faire historique a favorisé l'adhésion des bénéficiaires et des autres parties prenantes**. Ces interventions communautaires inscrivent le programme dans le long terme en créant une initiative qui produit des effets durables et obtient l'adhésion de la communauté. Les programmes n'incluent pas l'intégration politique et civile, mais la majorité des migrants de retour interrogés ont indiqué qu'ils étaient mieux à même de faire face aux moteurs de migration. Le programme couvrant tous les aspects de l'aide et la transition vers des interventions axées sur les communautés correspondent précisément à la définition de la réintégration durable retenue pour l'étude.

118 Initiative conjointe UE-OIM (2020) : Rapport Flash - Résultats compilés pour le Sahel et le lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord.

Dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM, les acteurs gouvernementaux se sont engagés dans des mécanismes abordant un large éventail de questions, de la conception à la mise en œuvre de l'aide à la réintégration : les comités directeurs de projet se concertent et décident des critères d'admissibilité ainsi que des questions relatives à la mise en œuvre ; les groupes de travail techniques nationalisent les procédures d'action normalisées ou, plus généralement, discutent des synergies et des projets et approches de réintégration ; les comités de réintégration ou de gestion des cas examinent et approuvent les plans et projets de réintégration, contribuent à l'orientation vers les services compétents et, le cas échéant, participent à la conception, à l'accompagnement, au suivi et à l'évaluation des projets de réintégration axés sur les communautés, etc.

Ces formes d'inclusion peuvent contribuer à l'élaboration des politiques migratoires nationales et à l'amélioration des compétences techniques pour collecter, conserver et analyser des données à des fins de suivi et d'évaluation. Toutefois, les défis administratifs, bureaucratiques et pratiques ralentissent souvent la planification de la réintégration, bien que de nouvelles approches comme l'aide en espèce puissent atténuer ce problème à l'avenir. Pour ces raisons, l'Initiative conjointe a été classée « jaune », principalement en raison du manque d'informations pour déterminer l'efficacité des programmes et le renforcement des capacités parmi les acteurs gouvernementaux et de l'absence d'initiatives qui favorisent l'intégration politique ou civile.

Le **PARI-JEDI** est l'un des rares programmes de réintégration financés et gérés par l'État parmi les pays étudiés. Il est administré par le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique du Cameroun. Le programme apporte une aide économique et sociale aux jeunes migrants de retour au Cameroun afin de favoriser leur inclusion dans les plans de développement du pays. Le programme n'aide pas au retour et ne prévoit pas d'accompagnement psychosocial. Les interventions économiques ont bénéficié à un grand nombre de migrants de retour, mais le programme ne disposait pas de ressources financières et matérielles suffisantes pour soutenir directement les projets des migrants de retour après leur période de formation, et les capacités des acteurs qui exécutent les programmes à suivre et évaluer les effets des programmes sous tous leurs aspects étaient limitées. La durabilité du programme est limitée par sa focalisation sur la réintégration économique, sans préoccupation pour les autres dimensions telles que l'intégration psychosociale, politique et civile, et aussi par les capacités restreintes des principaux acteurs.[119] Des réformes sont nécessaires pour apporter une aide à plus long terme aux migrants de retour et inclure les autres dimensions de la réintégration, soit par une conception des programmes en interne, soit par une association avec des programmes existants qui abordent ces dimensions. Ces limitations ont valu à ce programme un classement « jaune » dans notre système d'évaluation, mais le programme peut être riche en enseignements pour les programmes de réintégration financés par l'État existants ou émergents.

Au Malawi, l'**Action pilote pour le retour volontaire et la réintégration durable axée sur la communauté** a été une étape importante dans l'introduction d'interventions axées sur la communauté dans des régions comptant de nombreux retours. La mise en œuvre du programme couvrait les dimensions économique, sociale et psychosociale. Les interventions axées sur la communauté

119 MINREX. (2020) *Réalisation de l'étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration des migrants en Afrique.* Résumé des politiques et des programmes partagé par MINREX pour cette étude.

étaient à visée économique et se présentaient sous la forme de projets d'élevage de chèvres dans les districts de Chikwawa, Mangochi, Mzimba, Nkhotakota et Nsanje, et d'un projet d'irrigation à Salima.[120] L'engagement important au niveau individuel et à l'échelle de la communauté ainsi que la prise en main du programme par le gouvernement ont permis de baser les interventions sur les besoins et les souhaits des communautés de retour. Ces caractéristiques ont fait le succès du programme, avec 91 % des bénéficiaires satisfaits des interventions, qu'ils soient migrants de retour ou autres membres de la communauté.[121] En raison du taux de satisfaction élevé pendant la période pilote de trois ans, les migrants de retour se sont sentis mieux à même de faire face aux moteurs de migration. De plus, l'approche intégrée a permis de couvrir la plupart des dimensions d'une réintégration durable. Les aspects centraux du programme comportaient le renforcement des capacités de divers acteurs gouvernementaux pour qu'ils reprennent la direction du programme à la fin de la période pilote, et la mise en relation avec des programmes émergents tels que le projet de l'OIM cofinancé par l'UE sur l'intervention humanitaire face à la COVID-19 en faveur des migrants vulnérables et bloqués dans la région de l'Afrique australe.[122]

Toutefois, le financement public limité et la faible probabilité de reprise du programme par les acteurs gouvernementaux entraînent une interruption dans la mise en œuvre et une incertitude quant à l'avenir de ces programmes communautaires. Un soutien constant et le renforcement des capacités tout au long de la période de trois ans ont contribué à inscrire le programme dans le long terme et ont accru la probabilité de résultats positifs en matière de réintégration et d'appropriation par le gouvernement. En outre, des rapports de suivi et d'évaluation efficaces ont permis de mesurer précisément les effets du programme et d'identifier les enseignements qui peuvent en être tirés. La seule lacune importante du programme concerne le manque d'attention pour l'inclusion politique ou civile. Elle lui vaut son classement comme « jaune » dans notre système d'évaluation.

Le **Programme de coopération Sud-Sud en matière de migration** est une initiative prometteuse qui vise à améliorer la gouvernance régionale des migrations entre les États membres de l'UA. Le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger (MDCMRE), collabore avec ses homologues partenaires en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal pour concevoir et déployer des interventions qui favorisent la réintégration des migrants de retour.

Par exemple, la GIZ et le MDCMRE ont lancé des incubateurs au Maroc, au Mali, en Côte d'Ivoire et au Sénégal pour promouvoir des projets de création d'entreprises par les migrants de retour. Le programme se concentre sur les interventions économiques, mais leur succès n'a pas été rigoureusement évalué. Toutefois, la composante transnationale permet de reproduire ce type de programmes au Maroc et dans les pays partenaires et d'en tirer des enseignements et des bonnes pratiques. Nous saluons cette approche innovante, mais la priorité donnée aux interventions économiques ne correspond pas à définition de la réintégration durable retenue pour l'étude. De ce fait, le programme est classé « jaune » dans notre système d'évaluation.

120 Extrait du procès-verbal de la réunion du GTT de l'Action pilote pour le retour volontaire et la réintégration durable axée sur la communauté (2017-2020), partagé par le ministère de la Sécurité intérieure.

121 bid.

122 Issu de la présentation interne du projet, partagée par le ministère de la Sécurité intérieure du Malawi.

Les **programmes d'ARVR de l'OIM** sont les principaux programmes menés pour l'aide au retour et à la réintégration dans tous les pays étudiés. Dans l'ensemble, ces programmes, qui varient selon les pays, reposent sur une approche intégrée qui garantit que chaque package de réintégration individuel est adapté aux besoins des migrants de retour grâce à un processus de sélection à deux niveaux.[123] Ces packages sont conçus pour couvrir les dimensions économiques, sociales et psychosociales d'une réintégration durable, en fonction des facteurs contextuels. L'approche a évolué ces dernières années pour inclure des outils de suivi et d'évaluation innovants et fiables, tels que l'enquête sur la durabilité de la réintégration (RSS), qui permettent des comparaisons entre les résultats de la réintégration dans les différents pays et établissent un modèle sur lequel les autres partenaires exécutants peuvent s'aligner et un outil qui peut être utilisé dans tous les programmes de réintégration.[124]

D'autres recherches récentes menées par Samuel Hall/University of Sussex (2020) ont révélé l'impact positif d'une approche d'accompagnement en complément d'un programme d'ARVR. Les résultats confirment que, bien que les programmes économiques forment le socle de la réintégration, le soutien social et psychosocial est essentiel pour consolider, maintenir et étendre les résultats de la réintégration. Les résultats du programme pilote, intitulé *Opérationnaliser une approche intégrée de la réintégration (ORION)* et financé par le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO), confirment les possibilités existantes de renforcer les programmes d'ARVR à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur l'accompagnement et les programmes multidimensionnels. Ils nécessitent toutefois un financement supplémentaire et l'engagement des donateurs à transformer ces efforts pilotes en programmes de réintégration ordinaires, et à faire de ces approches un élément permanent des programmes d'ARVR.

Enfin, **le programme ERRIN, principalement mis en œuvre par l'OFII et CARITAS** dans les pays couverts par notre étude, apporte une aide ciblée aux migrants au moment de leur départ et de leur arrivée, et pendant leur processus de réintégration. Étant donné que les bénéficiaires du programme ERRIN sont généralement moins nombreux que ceux des autres programmes, celui-ci peut adopter une approche plus ciblée et individuelle et consacrer plus de ressources à chaque migrant de retour. Bien que les évaluations par les parties prenantes, à savoir les délégations de l'UE et les partenaires exécutant les programmes, aient souligné les avantages de cette valeur ajoutée, la reproductibilité du programme à plus grande échelle reste à démontrer. Dans le cadre de l'ERRIN, l'outil RIAT de l'UE qui simplifie et normalise l'échange d'informations autour des programmes mis en place avant le départ, après l'arrivée et pendant la réintégration des migrants de retour a été soutenu au cours de son développement et a été lancé en Ukraine et en Irak en novembre 2020. Il sera déployé dans d'autres pays du programme ERRIN en 2021. Bien que l'outil soit encore à l'essai, il pourrait donner l'occasion d'aborder les questions d'harmonisation, de coordination et de partage des données entre les partenaires exécutant les programmes de l'ERRIN.

123 EIC. OIM. Nigeria Octobre 2020
124 Samuel Hall/University of Sussex (2020)

Facteurs de réussite pour une réintégration durable autour de six thèmes

Les études de cas ci-dessus et les conclusions plus larges issues des rapports de synthèse consacrés à chaque pays ont identifié des facteurs de réussite qui peuvent déterminer si la réintégration est efficace et durable ou non, mais qui peuvent eux-mêmes dépendre de facteurs contextuels, politiques et opérationnels.

Nous relevons les principaux facteurs de réussite dans le **Tableau 5**, selon les principales catégories décrites dans ce rapport. La majorité des programmes de retour et de réintégration dans les pays étudiés se concentrent sur la réintégration économique. Bien que le manque d'emploi et d'opportunités économiques soient un moteur important de la migration, d'autres dimensions telles que le soutien social et psychosocial ne doivent pas être négligées dans la conception des programmes de réintégration. Des études récentes au Sénégal, en Guinée et au Maroc montrent la valeur ajoutée des programmes sociaux et psychosociaux pour consolider les acquis des programmes de réintégration économique.[125]

De nombreux programmes de retour et de réintégration dans les pays étudiés manquaient aussi d'interventions pour favoriser l'intégration civile ou politique des migrants de retour. De plus, la majorité des programmes n'incluent pas de structures qui permettraient aux organismes publics de prendre le relais des organisations internationales en tant que principaux exécutants des programmes. Pourtant, la prise de relais devient essentielle puisque l'appropriation des plans et programmes de réintégration par le pays d'origine est de plus en plus mise en avant.

Enfin, les programmes ne disposaient pas d'outils de S&E harmonisés entre les différents acteurs, ou ils étaient réticents à fournir des données sur leurs résultats, ce qui a limité la capacité de l'équipe de recherche à approfondir la question de l'évaluation des différents programmes. Ces réticences au partage des données de la part de tous les acteurs de la réintégration constituent un obstacle à l'élaboration efficace de programmes en fonction de données factuelles par les différents acteurs. Pour y remédier, il faudrait établir un outil unique d'évaluation des programmes de réintégration, qui fixerait des normes communes. Cet outil pourrait être déployé sur la base des enseignements tirés et des expériences accumulées avec les outils existants que nous avons décrits ci-dessus.

125 Samuel Hall/University of Sussex (2020)

Tableau 5. Résumé des principaux facteurs de réussite d'une réintégration durable par catégorie

Thème	Facteur de réussite	Exemple de bonne pratique tirée d'une politique ou d'un programme qui a permis d'identifier le facteur de réussite	Obstacles ou avertissements quant à la mise en œuvre des facteurs de réussite
Coordination et coopération	Objectifs communs et stratégie politique harmonisée	Politique migratoire nationale du **Nigeria**	Retards administratifs, préoccupations politiques
	Relations de confiance entre les parties prenantes (intergouvernementales et intragouvernementales)	Approche commune à l'ensemble du gouvernement au Cameroun : inclut des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans des groupes de travail techniques sur différents thèmes liés au retour et à la réintégration (organisés dans le cadre de l'initiative conjointe OIM-UE)	Contextes politiques et autres priorités, installation de la confiance entre les acteurs/nécessité d'établir des relations au fil du temps, contraintes de ressources et de temps
Compréhension des conséquences du retour et de la réadmission sur la réintégration	Préparation au départ	Conseils et formation préalables au départ pour les migrants subsahariens qui se préparent à quitter le **Maroc**, échange d'informations et conseils préalables au départ en Allemagne et aux Pays-Bas (tous mis en œuvre par l'OIM). Les programmes ERRIN comprennent une composante de conseil, de partage d'informations et de formation avant le départ qui couvre toutes les dimensions de la réintégration et établit des liens avec les acteurs de l'aide après le retour.	Pour dispenser une formation et des conseils avant le départ, les ressources doivent être axées sur les besoins individuels, l'information partagée doit être constamment actualisées, et des liens plus étroits doivent être établis entre l'aide avant le départ et l'aide à la réintégration après le retour, en tenant compte des besoins du secteur privé et en proposant des formations correspondant à des études du marché.
Planification sous direction locale avec l'implication du niveau infranational et communautaire	Approches collectives de l'élaboration des programmes	Réalisation d'un bon rapport qualité-prix Exemple en **Guinée** d'une ferme bananière exploitée par un groupe de migrants de retour, qui fait vivre l'ensemble de la communauté (programme soutenu par l'OIM).	Approches collectives non pertinentes pour tous les contextes, moins pertinentes pour les projets de création d'entreprises en ville. Une confiance mutuelle doit exister entre membres du groupe de bénéficiaires, elle peut être difficile à établir.
	Participation d'acteurs municipaux	Les acteurs municipaux (mairie) en **Guinée** ont fourni gratuitement un local pour les formations et se sont engagés pour le bien-être des migrants de retour, renforçant l'inclusion sociale (programme soutenu par l'OIM).	Une relation de confiance doit être établie entre les acteurs municipaux et les organismes de mise en œuvre, elle nécessite de construire des relations à long terme. Aide matérielle de la municipalité en fonction de ses capacités.

Thème	Facteur de réussite	Exemple de bonne pratique tirée d'une politique ou d'un programme qui a permis d'identifier le facteur de réussite	Obstacles ou avertissements quant à la mise en œuvre des facteurs de réussite
Amélioration de la collecte des données et du S&E pour l'élaboration de programmes en fonction des données factuelles	Harmonisation des indicateurs d'évaluation de la réintégration	Projet de réintégration **durable en Méditerranée (MEASURE)** : *Établir des normes pour une approche intégrée de la réintégration*, en définissant des indicateurs harmonisés pour mesurer les résultats de la réintégration.	Les conditions de collecte des données ne sont pas toujours idéales en raison du manque de ressources ou d'autres contraintes.
	Suivi des résultats de la réintégration à long terme et amélioration des programmes en fonction des résultats.	**L'Enquête de l'OIM sur la durabilité de la réintégration (RSS)** suit les migrants de retour sur une période d'au moins un an.	Les conditions de collecte des données ne sont pas toujours idéales en raison du manque de ressources ou d'autres contraintes.
Programmes pour un développement inclusif	Aide personnalisée/ Accompagnement individuel	Au **Maroc**, le CEFA a adapté les programmes pour plus de flexibilité en fonction des besoins et capacités individuels des migrants de retour, déterminés lors d'un entretien individuel. Une approche similaire a été pilotée par l'**OIM avec l'initiative ORION**, en complément de son programme d'ARVR **en Guinée, au Sénégal et au Maroc**, où les migrants de retour encadrés individuellement montrent de meilleurs résultats de réintégration. Les programmes de l'OFII ont aussi montré les avantages d'un coaching personnalisé et individuel pour l'élaboration de projets de création d'entreprise.	Nécessite d'importantes ressources financières et humaines pour encadrer, accompagner ou adapter individuellement les programmes et l'aide à chaque migrant de retour.
	Formation ciblée avec incitatifs	Les programmes de l'OFII, y compris dans le cadre de l'ERRIN, incluent une évaluation du marché et des études de faisabilité dans l'élaboration de projets de création d'entreprises par les migrants de retour. Au **Cameroun**, des subsides à l'emploi ont été versés pour les migrants de retour participant à une formation.	Contraintes de ressources, nécessite une formation adaptée aux différents contextes et aux capacités des migrants de retour, nécessite l'établissement de relations plus solides avec les employeurs.
Atteindre une réintégration durable : difficultés financières et administratives	Financement suffisant	**Le programme de l'OFII, y compris dans le cadre de l'ERRIN,** accorde entre 3 000 et 5 000 € par migrant de retour pour l'élaboration et la concrétisation d'un projet de création d'entreprise. Les montants sont flexibles en fonction des besoins du projet. Les exécutants des programmes ont noté que des montants inférieurs ne seraient pas suffisants pour un projet durable.	Nécessite d'importantes ressources financières et humaines pour encadrer, accompagner ou adapter individuellement les programmes et l'aide à chaque migrant de retour.

Thème	Facteur de réussite	Exemple de bonne pratique tirée d'une politique ou d'un programme qui a permis d'identifier le facteur de réussite	Obstacles ou avertissements quant à la mise en œuvre des facteurs de réussite
	Formation ciblée avec incitatifs	**Les programmes de l'OFII, y compris dans le cadre de l'ERRIN**, incluent une évaluation du marché et des études de faisabilité dans l'élaboration de projets de création d'entreprises par les migrants de retour. Au Cameroun, des subsides à l'emploi ont été versés pour les migrants de retour participant à une formation.	Nécessite des ressources financières

Partie C.
Conclusions et recommandations

C1. Une vision commune pour la réintégration durable dans les états membres de l'UA

Cette étude conclut sur cinq messages qui, s'ils étaient appliqués dans les États membres de l'UA, contribueraient de manière significative à l'amélioration des perspectives de réintégration durable, telles que définies dans cette étude. Ces messages établissent une vision et une feuille de route que l'UA pourra suivre pour les cinq prochaines années.

Nous énonçons ces cinq messages ci-dessous.

1. **Favoriser l'appropriation des programmes par les pays d'origine et renforcer leurs capacités**

   En adoptant **une définition continentale unique de la réintégration durable, la CUA peut établir une norme et une vision communes** à tous les États membres de l'UA. Cette vision commune nécessitera de déployer une gouvernance fonctionnelle et un engagement politique pour des relations positives et proactives entre :

   - **Les pays de destination et les pays d'origine,** pour que l'exigence d'appropriation des programmes par les pays d'origine soit réaliste et réalisable, et rendue possible par le renforcement des capacités, l'appui institutionnel et financier et la planification conjointe. Le renforcement des capacités doit bénéficier non seulement aux partenaires gouvernementaux, mais aussi aux organisations de la société civile dans les pays d'origine et les communautés de retour.

   - **Les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales au niveau national**. Pour ce faire, il faudra mettre en place des mécanismes de collaboration et de coordination, avec des réunions régulières et des plateformes pour rationaliser le partage et la coordination des informations. Les meilleurs mécanismes de coordination, selon les enseignements tirés, peuvent inclure non seulement les acteurs gouvernementaux et internationaux, mais aussi les représentants de la société civile, les donateurs et les migrants de retour eux-mêmes.

2. **Développer les connaissances des pays d'origine au sujet de la réintégration.**

Afin de profiter des enseignements qui seront tirés des efforts décrits ci-dessus, **une plateforme de coordination et de connaissances commune à tout le continent devra être mise en place pour** extraire les bonnes pratiques, les facteurs de réussite et les enseignements à tirer des échecs pour adapter les plans et les programmes, avec la participation des acteurs internationaux, nationaux et locaux. Cette plateforme sera directement liée aux systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) grâce auxquels les pays d'origine auront accès à un savoir plus large et pourront renforcer leurs connaissances.

Une telle plateforme continentale devra **avoir accès à des données fiables et régulièrement mises à jour sur les migrations et les retours**, tant au niveau national que transnational, régional et continental. L'intégration peut commencer par la mise en **commun des indicateurs de suivi des résultats de la réintégration sous l'égide de la CUA en partenariat avec les régions d'où les migrants reviennent**, dans tous les programmes de réintégration mis en œuvre sur le continent.

3. **Relier adéquatement les programmes de réintégration et les programmes de développement**

Les données disponibles montrent que les programmes de réintégration et les programmes de développement continuent d'évoluer dans des univers séparés. La connexion nécessaire peut se faire depuis la base vers le sommet, par :

- **Des processus de développement dirigés localement et participatifs, incluant les acteurs infranationaux, les organisations de la société civile et les migrants de retour eux-mêmes** : différentes formes sont possibles selon le pays, que ce soit un processus décentralisé ou l'inclusion des acteurs infranationaux et des migrants de retour dans les débats de haut niveau. La planification du développement devra inclure la société civile et les migrants de retour afin que les profils et les besoins spécifiques des migrants de retour soient pris en compte pour faciliter leur réintégration dans la société. Des orientations devront être données pour que les acteurs du développement sachent comment organiser cette inclusion, que ce soit dans des processus politiques décentralisés ou dans des plans et programmes de développement local.

- **Des programmes individualisés et adaptés au contexte** : au sein d'une même zone ou communauté de retour, différents migrants de retour disposeront de capacités et de relations différentes. Il n'existe pas d'approche passe-partout. Pour être efficace et durable, les programmes de réintégration peuvent tirer des enseignements de l'approche territorialisée des programmes de développement, pour commencer par intégrer les spécificités du contexte, puis progresser vers l'inclusion des besoins et des compétences spécifiques des migrants de retour dans les programmes de développement. Il faudra ainsi repenser les programmes de réintégration selon une approche par zones, et les programmes de développement selon une approche individualisée. Le rapprochement des programmes de réintégration et des programmes de développement pourra réussir grâce au jumelage de programmes individualisés et de programmes adaptés au contexte.

4. Engager davantage le secteur privé

Bien que cette nécessité soit largement admise, de nombreuses questions subsistent **quant aux modes de collaboration avec le secteur privé en vue d'une réintégration durable**. Les États membres de l'UA inclus dans cette étude étaient d'accord sur l'engagement d'un dialogue structuré, impliquant le secteur privé en amont des programmes, et établissant également des liens avec les organisations de la société civile, lorsqu'elles existent. **Les partenariats avec le secteur privé** peuvent prendre la forme de partenariats structurels public-privé avec des entités du secteur privé, ou d'accords avec des employeurs individuels du secteur privé, qui pourraient inclure des subventions pour l'emploi des migrants de retour, ainsi que la participation d'acteurs du secteur privé au sein de plateformes de coordination.

5. Déployer des approches innovantes pour la mise en œuvre des programmes de réintégration et les modes de fourniture des services de réintégration

Comme soulevé ci-dessus, des programmes individuels flexibles et adaptés sont nécessaires à une réintégration durable. Parmi ces approches, les bonnes pratiques montrent les retombées positives d'une perspective multidimensionnelle de la réintégration qui accorde autant d'attention aux dimensions économiques que sociales et psychosociales. Pour développer les capacités des migrants de retour et favoriser leur inclusion dans leurs communautés ou écosystèmes de retour, une aide dépassant les programmes économiques est nécessaire pour encadrer et accompagner les migrants après leur retour, y compris au moyen d'un soutien social et psychosocial. Les approches collectives sont d'autres exemples d'innovation, en particulier la création conjointe d'entreprises ou de coopératives (agricoles), ainsi que les aides en espèces.

Pour une **réintégration durable, les programmes doivent être financés de manière flexible et conjointe**. Ils doivent anticiper la fin des cycles de projet et les transitions dans le financement, en tenant compte des calendriers budgétaires de l'État et de la planification du développement, et en regroupant les contributions des donateurs dans un seul fonds de réintégration plutôt que dans des filières de financement distinctes, ou à travers des alternatives qui rationalisent les sources de financement et les programmes.

C2. Recommendations

Sur la base de ces messages et en nous appuyant sur les résultats de l'examen des instruments juridiques et de l'enquête de terrain, nous pouvons formuler des propositions d'action immédiate, et adresser des recommandations aux États membres, aux CER et à la CUA.

C2.1 Propositions d'action immédiate

Bien que beaucoup de nos recommandations concernent la planification à long terme et des actions ultérieures à engager par les États membres, nous pouvons formuler trois propositions d'action importantes que l'UA et ses partenaires peuvent entreprendre à court terme. Il s'agit :

1. **D'organiser des occasions de partage des connaissances et d'utiliser activement les données collectées par l'Observatoire africain des migrations récemment ouvert au Maroc ainsi que par le Centre malien d'étude et de recherche sur les migrations** en tant que pôles de connaissances, notamment en invitant les États membres et les autres partenaires à des séances interactives régulières autour de thèmes liés aux RRR qui seront déterminés en fonction des besoins.

2. D'appuyer et mettre en place une plateforme de **discussion formelle et de partage des expériences *entre* les CER**, en particulier les CER qui ont des routes migratoires en commun, comme la CEDEAO et l'UMA/CENSAD, et la CAE/IGAD et le COMESA/CDAA.

3. **D'adopter officiellement la définition commune de la réintégration proposée dans cette étude**, au niveau de l'UA et entre les États membres.

C2.2 Recommandations à l'intention des États membres

Les États membres ont la responsabilité d'appliquer les conventions et protocoles ratifiés dans leur pays et de coordonner et faciliter la mise en œuvre de l'aide prévue par les programmes. ***Nous avons exposé les recommandations par pays dans les rapports de synthèse consacrés à chaque pays***. D'une manière générale, les recommandations communes que nous pouvons adresser à tous les États membres se répartissent en quatre catégories et sont précisées dans le *Tableau 6*.

Tableau 6. Recommandations à l'intention des États membres

Catégorie de recommandation aux États membres	Recommandation
Renforcement des institutions	1. **Élargir les structures existantes pour inclure un mandat en matière de RRR, plutôt que de créer de nouvelles structures** : limite les problèmes de ressources et permet de s'appuyer sur les capacités existantes. 2. **Se coordonner avec la CUA** pour identifier les domaines où un renforcement des connaissances ou des capacités est nécessaires. Inclure les acteurs locaux dans des ateliers de renforcement des capacités ou des événements de partage des connaissances.
Coordination et planification des instruments juridiques et des stratégies politiques	3. **Renforcer et établir des stratégies et des mécanismes bilatéraux de coopération aux frontières, dans le respect des lois et cadres en vigueur au niveau des régions et du continent.** 4. **Inclure activement les migrants de retour** dans les mécanismes nationaux et locaux de développement et de planification. 5. **Collaborer avec les pays de destination et les organisations régionales pour développer – dans les limites de la faisabilité juridique et pratique, et notamment dans le cadre des accords de réadmission futurs et/ou existants – des interventions de préparation au retour et de formation professionnelle préalable au retour**, de préférence en partenariat avec le secteur privé. L'Accord de réadmission entre l'Egypte et l'Allemagne peut servir de modèle pour la conclusion d'autres accords, en particulier parce qu'il comprend un volet prévoyant une formation professionnelle destinée aux migrants de retour égyptiens pour des emplois en Allemagne. Cette disposition pourrait être imitée par tous les principaux États de destination et d'origine.
Approches menées par des acteurs locaux	6. **Répartir clairement les responsabilités entre le gouvernement national et les entités infranationales,** car la réintégration a tendance à avoir lieu dans les communautés locales et au niveau des gouvernements locaux. 7. **Inclure la société civile et les migrants de retour dans les mécanismes nationaux et locaux de coordination,** et notamment dans les débats entourant l'élaboration des politiques nationales. 8. **Établir des partenariats public-privé** avec les acteurs concernés, proposer des subventions pour l'emploi des migrants de retour, inclure des acteurs du secteur privé dans les plateformes de coordination avec les acteurs de la réintégration. 9. **Collaborer avec les communautés pour établir des moyens d'actions alternatifs en fonction du contexte,** notamment une aide directe en espèces ou des approches collectives, lorsqu'elles sont pertinentes.
S&E des données et partage des connaissances	10. **Renforcer les systèmes nationaux de S&E**, notamment en se tournant vers les observatoires régionaux des migrations ou en créant des observatoires nationaux. 11. **Promouvoir une utilisation harmonisée et collaborative des outils de S&E** par les différents programmes et acteurs, y compris par les acteurs internationaux ou non étatiques.

C2.3 Recommandations à l'intention des CER

De même que la CUA, **les CER peuvent jouer un rôle de promotion des politiques et de coordination** auprès de leurs États membres. En outre, les CER peuvent établir des liens plus étroits entre elles, pour :

1. **Promouvoir un traitement plus humain, respectueux des droits et protégeant la sécurité des migrants intra-africains.**

2. **Appuyer les États membres sur des questions telles que la protection sociale et la sécurité sociale** afin d'optimiser la protection des migrants et les contributions à la réintégration durable des migrants de retour.

3. **Déployer des mécanismes, des événements et des plateformes de formation et de partage des connaissances *entre* les CER** : la Commission de l'Union africaine (aussi par l'intermédiaire du Centre malien d'étude et de recherche) peut servir de plateforme pour amener les CER à renforcer leur rôle, et pour favoriser la collaboration des CER qui ont des routes migratoires en commun.

C2.4 Recommandations à l'intention de la CUA

La **CUA a un rôle de promotion des politiques, de communication et de coordination** à jouer *auprès de* ses États membres. Dans cette optique, nous pouvons formuler les recommandations suivantes, dont certains aspects peuvent être inclus dans une stratégie continentale :

1. **Encourager l'adoption par les États membres d'une définition commune de la réintégration.**

2. **Aider les États membres à standardiser les accords de réadmission** en insistant sur les droits des migrants en vertu des traités internationaux qu'ils ont ratifiés en la matière.

3. **Aider les États membres à étendre la couverture de la sécurité sociale et sa portabilité**. La CTM prévoit la portabilité de la sécurité sociale et le Maroc a tenté de l'inclure dans certains de ses accords bilatéraux concernant ses ressortissants vivant à l'étranger. Cette pratique devrait être adoptée par tous les États, a fortiori dans le cadre des accords conclus au sein des CRE. Elle est d'autant plus cruciale que les régimes de sécurité sociale doivent encore être développés, étendus et rendus plus efficaces dans de nombreux pays africains. L'UA peut aider ses États membres à transposer en droit national le protocole de l'UA sur la protection sociale et la sécurité sociale, en incluant les migrants de retour.

4. **Développer des partenariats avec les CER** afin de promouvoir et d'identifier des stratégies pour accélérer la ratification du Protocole de l'Union africaine en matière de libre circulation des personnes par les États membres.

5. **Encourager des échanges périodiques d'expériences et d'informations entre les CER**, en particulier entre les CER qui ont des routes migratoires en commun.

6. **Promouvoir un traitement des migrants intra-africains qui respecte leur dignité et protège leur sécurité, et négocier avec les États membres concernés au sein des CER**.

7. **Renforcer le suivi de la mise en œuvre du CPMA afin d'identifier les décalages entre la stratégie politique et la pratique**. Le CUA doit utiliser à bon escient le cadre de S&E du CPMA qui vise à suivre les progrès dans la mise en œuvre des recommandations politiques aux niveaux des États membres et des CER.

8. **Promouvoir des stratégies de réintégration qui adoptent des approches régionales ou écosystémiques et qui incluent les communautés et les parties prenantes locales,** comme recommandé par le CPMA. Des interventions ciblant les situations individuelles devront être intégrées aux programmes développés selon ces approches.

9. **Examiner et planifier le financement à long terme des programmes de réintégration** avec l'UE et les autres partenaires afin de remédier aux contraintes budgétaires communes à tous les États membres.

Annexe 1.

Statut de ratification des cadres juridiques internationaux et continentaux en matière de RRR

Cadre juridique	États membres de l'UA qui ont ratifié le cadre juridique (*pays inclus dans l'étude en gras*)
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	**Tous les États membres de l'UA** sauf **le Maroc**
Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes	Rwanda, Niger, Mali, São Tomé-et-Principe[126]
Convention relative à l'aviation civile	**Tous les États membres de l'UA**
Convention contre la torture	**Tous les États membres de l'UA** sauf la Tanzanie, le Zimbabwe et le Sahara occidental
Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Congo-Brazzaville, **Égypte**, Ghana, Guinée-Bissau, **Guinée**, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, **Maroc**, Mauritanie, Mozambique, Niger, **Nigeria**, Rwanda, Sénégal, Ouganda
Convention relative aux droits de l'enfant	**Tous les États membres de l'UA**, sauf le Sahara occidental
Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Presque **tous les États membres de l'UA**, à l'exception du Sahara occidental et du Soudan du Sud
Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	Ratifié par tous les pays, à l'exception de la Somalie et du Soudan du Sud

126 *NB* Le Protocole doit être ratifié dans 15 pays pour entrer en vigueur. En plus des ratifications, le traité a été signé (mais pas ratifié) par 33 États membres de l'UA, dont la RDC, la Guinée, le Malawi et le Soudan.

Annexe 2.

Synthèse des législations et politiques nationales des pays étudiés

Pays	Lois et politiques applicables aux RRR	Obstacles
Cameroun	• Loi relative aux conditions d'entrée au Cameroun, de séjour dans le pays et de sortie du pays. • Accord Cameroun-France, 2010 • Accord Cameroun-Espagne • Ordonnance n° 022 du 22 février 2016 portant création, organisation et fonctionnement de la plateforme technique en charge des migrations de main-d'œuvre. • Décision n° 342 du 30 juillet 2020 instituant un groupe de travail ministériel relatif à l'élaboration d'une politique nationale de réintégration des migrants de retour sur le marché du travail au Cameroun. • Décision n° 0367 du 4 juillet 2018 portant création, organisation et fonctionnement du groupe de travail interministériel en charge de la gestion des migrants en situation irrégulière de retour au Cameroun. • Décision n° 013 du 14 février 2017 établissant le Programme d'aide au retour et à l'intégration des jeunes de la diaspora. • Organismes nationaux exécutant les programmes : Ministère des Relations extérieures	• Absence de législation spécifique en matière de RRR. • Absence de mise en œuvre des lois et politiques existantes.
RDC	• Ratification de la plupart des instruments internationaux et régionaux en la matière. • Loi sur les réfugiés qui prévoit le rapatriement volontaire des réfugiés.	• Pas de loi en matière de RRR applicable au retour des citoyens de la RDC.

Égypte	• Accords bilatéraux avec l'Italie et l'Allemagne. • En vertu de l'Accord de réadmission entre l'Allemagne et l'Égypte, un centre pour l'emploi établi en Égypte forme les jeunes à des emplois en Allemagne. • Politique sur le rapatriement des réfugiés. • Organismes nationaux exécutant les programmes : Centre égypto-allemand pour l'emploi, la migration et la réintégration ; Le Centre pour l'emploi.	• Pas de législation spécifique en matière de RRR. • Seuls les migrants de retour d'Allemagne bénéficient d'une aide spécifique à la réintégration. • Disparité des conditions applicables aux migrants de retour et à la réintégration dans les Accords de réadmission.
Guinée	• Ratification de la plupart des instruments internationaux et régionaux en la matière. • Organismes nationaux exécutant les programmes : Ministère des Affaires étrangères et des Guinéens à l'étranger, Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Ministère de la Sécurité et de la Protection civile, Ministère de l'Action sociale et des Personnes vulnérables, Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes.	• Pas de législation en matière de RRR. • Pas de législation globale en matière de migrations.
Malawi	• La Constitution contient une déclaration des droits incluant les DCP, les DESC et les droits des peuples. • Loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes. • Loi relative aux réfugiés. • La loi sur la citoyenneté permet aux ressortissants du Malawi de recouvrer leur nationalité. • La loi sur l'emploi prévoit des mesures de discrimination positive en faveur des personnes défavorisées. • Loi sur l'immigration. • Loi sur la préparation aux catastrophes et les secours en cas de catastrophe. • Projet de politique migratoire nationale. • Politique d'implication de la diaspora du Malawi. • Politique nationale du logement. • Politique de gestion des catastrophes et des risques. • Organismes nationaux exécutant les programmes : Commissaire à la préparation aux catastrophes et aux secours en cas de catastrophe, Comité national du Malawi de préparation aux catastrophes et de secours en cas de catastrophe.	• Les droits sociaux ne sont pas opposables. • Absence de législation ou faible mise en œuvre des lois existantes. • Pas de législation en matière de RRR. • Pas d'approche normalisée et cohérente des RRR. • Aide à la réintégration limitée et accessible par un nombre restreint de migrants de retour. • Suivi médiocre de la réintégration des migrants de retour. • Les politiques en la matière ne sont pas juridiquement contraignantes.

Annexe 2. Synthèse des législations et politiques nationales des pays étudiés

Maurice	• La Constitution contient une déclaration des droits. • La loi sur la fiscalité prévoit, en faveur des migrants de retour au pays, des exonérations de l'impôt sur le revenu, des droits d'accise, de diverses taxes sur les biens personnels et du ménage et sur l'achat de biens. • Les autres lois pertinentes sont les suivantes : Loi sur l'immigration et ses amendements, Loi sur les passeports et ses dispositions réglementaires, Loi sur les restrictions à l'emploi des non-citoyens, Loi sur l'état civil, Loi sur la citoyenneté, Loi sur l'égalité des chances. • A conclu des accords avec certains pays sur l'exportation de main-d'œuvre. • Plan pour la diaspora mauricienne. Organismes nationaux exécutant les programmes : Cabinet du Premier ministre, Conseil mauricien de Développement économique.	• Les lois s'appliquent uniquement aux citoyens qui reviennent volontairement au pays. • Les lois se concentrent sur l'incitation au retour des Mauriciens de la diaspora. • Aucune disposition n'est prévue pour les migrants en situation irrégulière.
Maroc	• La Constitution contient une déclaration des droits. • Reconnaissance des documents d'état civil établis et délivrés à l'étranger, par exemple les certificats de naissance, de mariage et de décès. • Reconduction de la carte d'identité et des permis de conduire des ressortissants à l'étranger et de ceux qui reviennent au pays. • Élargit aux Marocains de l'étranger le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales, régionales et nationales. • Exonérations fiscales sur les biens personnels et les meubles des Marocains qui ont exercé des activités lucratives à l'étranger et qui reviennent définitivement au pays. • Portabilité des droits sociaux des retraités marocains qui reviennent au pays après avoir travaillé légalement à l'étranger. Organismes nationaux exécutant les programmes : Ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger, Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger, Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.	• La loi protège les ressortissants qui résident légalement à l'étranger. • Aucune disposition n'est prévue pour les migrants en situation irrégulière, à l'exception de ceux qui sont expulsés du Maroc. • Pas de politique ou de loi spécifique en matière de RRR pour les migrants forcés au retour. • La loi sur la protection sociale s'applique uniquement aux migrants rentrant volontairement de pays avec lesquels le Maroc a signé des accords bilatéraux en matière de protection sociale.

Nigeria	• La Constitution nationale garantit des DCP et des DESC. • Loi sur la sécurité sociale. • Projet de loi sur les PDI en attente d'adoption. • Loi sur la Commission de la diaspora. • Loi portant création de la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les PDI. • Politique nationale d'immigration (prévoit des dispositions en matière de RRR). • Politique nationale sur les PDI. • Organismes nationaux exécutant les programmes : Agence nationale pour la gestion des situations d'urgence.	• La plupart des DESC ne sont pas opposables. • La loi sur la sécurité sociale ne prévoit aucune disposition pour les migrants de retour. • Pas de loi spécifique en matière de retour des migrants en situation irrégulière.

Annexe 3.

Accords bilatéraux dans certains États membres

État membre	Pays ayant conclu des accords bilatéraux
Cameroun	Belgique, Guinée équatoriale, France, Espagne, Suisse
République démocratique du Congo	France, Royaume-Uni
Égypte	Allemagne, Grèce, Italie
Guinée	Allemagne, Espagne, Suisse
Malawi	Aucun accord bilatéral officiel[127]
Maurice	France, Italie
Maroc	France, Italie, Espagne
Nigeria	Belgique, France, Italie, Pays-Bas
Soudan	Irlande, Italie, Espagne, Suisse, Royaume-Uni

127 Bien que le Malawi ne dispose d'aucun accord bilatéral officiel traitant spécifiquement de la réadmission, il entretient des canaux de communication ciblés et des accords informels avec l'Afrique du Sud sur la question du retour des migrants en situation irrégulière

Annexe 4.
Bibliographie choisie

Union africaine (1999), Acte constitutif de l'Union africaine
https://au.int/sites/default/files/pages/34873-file-constitutive_act_french-1.pdf

Union africaine (2003) Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique
https://au.int/fr/treaties/protocole-la-charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples-relatif-aux-droits-des-femmes-en-afrique

Union africaine (2018) Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et Plan d'action (2018 - 2030)
https://au.int/sites/default/files/documents/35956-doc-2018_mpfa_french_version.pdf

Protocole de l'Union africaine relatif à la libre circulation des personnes (2018)
https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-treaty-protocol_on_free_movement_of_persons_in_africa_f.pdf

Cassarino, JP (2008) Return Migrants to the Maghreb, Reintegration and Development Challenges (Migrants de retour au Maghreb, défis liés à la réintégration et au développement), *San Domenico di Fiesolo: European University Institute: Robert Schuman Centre for Advanced Studies.*
https://cadmus.eui.eu/handle/1814/9050

Debnath, P. (2016) *Leveraging Return Migration for Development: The Role of Countries of Origin. (Tirer parti des migrations de retour pour le développement : le rôle des pays d'origine).* KNOMAD Working Paper 17.

Protocole de la Communauté de l'Afrique de l'Est (2004) sur la création du marché commun de la Communauté de l'Afrique de l'Est.
http://www.minecofin.gov.rw/fileadmin/templates/documents/Common_Market_Protocol.pdf

Loi sur les postes frontaliers à guichet unique de la Communauté de l'Afrique de l'Est (2016)
https://www.eala.org/index.php/documents/view/the-east-african-community-one-stop-border-posts-act-2016

Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (1979)
https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=4921889d2

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (1985), Protocole additionnel portant code de conduite pour l'application de protocole sur la libre circulation des personnes le droit de résidence et d'établissement
https://www.unhcr.org/fr-fr/protection/migration/4b151cafe/556-asp1785-protocole-additionnel-portant-code-conduite-lapplication-protocole.html

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (1989), Protocole Additionnel relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement
https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=492194472

EMN Inform (2015) *Défis et bonnes pratiques en matière de retour et de réintégration des migrants en situation irrégulière vers l'Afrique de l'Ouest*
https://emnbelgium.be/fr/publication/defis-et-bonnes-pratiques-en-matiere-de-retour-et-de-reintegration-des-migrants-en

Erdal, M. et Oeppen, C. (2017) Forced to leave? The discursive and analytical significance of describing migration as forced and voluntary (Forcé au départ ? La signification discursive et analytique de la qualification de la migration comme forcée ou volontaire). *Journal of Ethnic and Migration Studies.*

Réseau européen des migrations (2016). Recommandations pour le suivi et l'évaluation des programmes d'ARV(R) https://www.udi.no/globalassets/global/european-migration-network_i/guidelines-for-monitoring-and-evaluation.pdf

Gmelch, G. (1980) Return Migration (la migration de retour). *Annual Review of Anthropology*
https://www.annualreviews.org/doi/abs/10.1146/annurev.an.09.100180.001031

Gubert, F., P. De Vreyer et A. S. Robilliard. 2007. Return Migrants in Western Africa: Characteristics and Labour Market Performance (Migrants de retour en Afrique de l'Ouest : caractéristiques et performance sur le marché du travail). Préparé pour *la Réunion d'experts de l'OCDE sur les migrations de retour et le développement*, Paris, 12 novembre 2007. Non publié.

Haase, M. et Honerath, P. (2016). Return Migration and Reintegration Policies: A Primer (Migration de retour et politiques de réintégration : une amorce). *Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit, GIZ (Agence allemande de coopération internationale).*
https://www.giz.de/static/en/images/contentimages_320x305px/Haase_Honnerath-Return_migration_primer_Dec16.pdf

Houte, M. (2014). Returnees for Change? Afghan Return Migrants' Identification with the Conflict and their Potential to be Agents of Change (Les migrants de retour pour le changement ? Identification au conflit des migrants afghans de retour et leur potentiel en tant d'acteurs du changement). *Conflict Security and Development*
https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14678802.2014.963392

Commission du droit international (2014). Projet d'articles sur l'expulsion des étrangers.
https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/commentaries/9_12_2014.pdf

Convention sur les travailleurs migrants (dispositions additionnelles) de l'Organisation internationale du Travail (1975).
https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312288

Organisation internationale du Travail (2019). Effective Return and Reintegration of Migrant Workers (with special focus of ASEAN members) (Retour et réintégration efficaces des travailleurs migrants, avec une attention particulière pour les membres de l'ASEAN).

Organisation internationale pour les migrations (2017). Vers une approche intégrée de la réintégration dans le contexte du retour.

Organisation internationale pour les migrations (2018). Readmission, Global Compact Thematic Paper 3.

http://brasil.iom.int/iom-thematic-papers, consulté le 18 septembre 2020.

Organisation internationale pour les migrations (2019) Glossaire sur la migration.

Organisation internationale pour les migrations/Samuel Hall (2020). Mentoring Returnees: Study on Reintegration Outcomes Through a Comparative Lens (Accompagner la réintégration : étude sur les résultats de la réintégration à travers une analyse comparative).

Koser, K. & Kuschminder, K. (2015). Comparative Research on the Assisted Voluntary Return and Reintegration of Migrants. (Étude comparative sur le retour volontaire assisté et la réintégration des migrants). *Organisation internationale pour les migrations.*

Kuschminder, K. (2017). Interrogating the Relationship Between Remigration and Sustainable Return (Questionnement sur la relation entre la remigration et le retour durable). *International Migration.*

Majidi, N. (2020) Assuming Reintegration, Experiencing Dislocation: Returns from Europe to Afghanistan (Assumer la réintégration, vivre la mise à l'écart). *International Migration.*

MINREX. (2020) *Réalisation de l'étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration des migrants en Afrique.*

Mutua, M. (1935), The Banjul Charter and the African Cultural Fingerprint: An Evaluation of the Language of Duties (La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et l'empreinte culturelle africaine, évaluation du langage des devoirs).

Newland, K. et Salant, B. (2018). Balancing Acts: Policy Frameworks for Migrant Return and Reintegration (Numéros d'équilibre : cadres politiques pour le retour et la réintégration des migrants). Towards a Global Compact for Migration: A Development Perspective. *Migration Policy Institute Series.*

Pensulo, C. (2020). Dreams Dashed: Malawi migrants return empty handed from South Africa (Des espoirs anéantis : les migrants malawiens reviennent les mains vides d'Afrique du Sud). *Reuters*. Publié le 19 octobre 2020.

Ruben. R, Houte, M. et Davids, T. (2009). What Determines the Embeddedness of Forced-Return Migrants? Rethinking the Role of Pre- and Post-Return Assistance. (Qu'est-ce qui détermine l'enracinement des migrants forcés au retour ? Repenser le rôle de l'aide avant et après le retour). International Migration Review.

Samuel Hall/OIM (2017). *Setting standards for an integrated approach to reintegration (Établir des normes pour une approche intégrée de la réintégration*), financé par le FCDO.

Samuel Hall/OIM (2018). *Community Mapping of Areas of Return in West and Central Africa (Cartographie des communautés dans les zones de retour en Afrique de l'Ouest et centrale)*, non publié.

Samuel Hall/University of Sussex (2020). *Mentoring Returnees: Study on Reintegration Outcomes Through a Comparative Lens (Accompagner la réintégration : étude sur les résultats de la réintégration à travers une analyse comparative)*, commandée par l'OIM et financée par la FCDO.

Scalettaris, G. et Gubert, F. (2019). Return Schemes from European Countries: Assessing the Challenges (Programmes de retour depuis les pays européens : évaluation des difficultés). *International Migration.*

Schuster, L. et Majidi, N. (2013) What Happens Post-Deportation? The Experience of Deported Afghans (Que se passe-t-il après l'éloignement, l'expérience des Afghans éloignés), dans *Migration Studies*, Volume 1, Numéro 2, pages 221-240.

Schuster, L. et Majidi, N. (2014). Deportation, Stigma and Re-migration (Éloignement, stigmates et nouvelle migration), dans *Journal of Ethnic and Migration Studies,* Volume 41, Numéro 4, pages 635-652.

Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (2005) sur la facilitation de la circulation des personnes.
https://www.sadc.int/documents-publications/show/800#:~:text=The%20SADC%20Protocol%20on%20Facilitation,people%20of%20the%20region%20generally

Nations Unies (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme.
https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights

Nations Unies (1966). Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx

Nations Unies (1966). Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx

Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000).
https://www.unodc.org/documents/treaties/Special/2000%20Protocole%20contre%20le%20trafic%20illicite.pdf

Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000).
https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/protocoltraffickinginpersons.aspx

Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, organisées et régulières (2018).
https://www.iom.int/fr/pacte-mondial-sur-les-migrations-vision-de-loim

Viljoen. F (2012) International Human Rights Law in Africa (Droit international en matière de droits de l'homme en Afrique). *Oxford University Press*
https://global.oup.com/academic/product/international-human-rights-law-in-africa-9780199645596?cc=ke&lang=en&

Annexe 5

Fiches pays

Cameroun

Fiche pays

Table des matières

Acronymes 2
Introduction 3
Méthodologie à l'échelle nationale 4
1. Le contexte juridique, politique et de gouvernance de la RRR au Cameroun 5
1.1 Cadres juridiques et dispositions du Cameroun en matière de RRR 5
1.1.1 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour 7
1.1.2 État actuel des cadres juridiques sur la réadmission 7
1.1.3 État actuel des cadres juridiques et politiques en matière de réintégration 7
1.2 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques sur la RRR au Cameroun 8
2. Définition de la réintégration durable - points essentiels à retenir 12
2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude 12
2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes 12
3. Le programme RRR au Cameroun : défis et opportunités 16
3.1 Inclusion des migrants de retour dans la planification du développement national - Exemple du Ministère de l'Agriculture 16
3.2 Mise en œuvre des programmes RRR au Cameroun - Leçons apprises et bonnes pratiques 18
3.2.1 L'initiative conjointe UE-OIM 20
3.2.2 Programme de réintégration ERRIN-OFII 24
3.2.3 Programme de soutien au retour et à la réintégration des jeunes de la diaspora (PARI-JEDI) 26
3.2.4 Programme d'organisation et de réinsertion dans le secteur indépendant des migrants camerounais (PARIC) 28
3.3 Défis structurels pour la mise en œuvre de programmes de réintégration durables 30
3.3.1 Partenaires et coordination 30
3.3.2 Suivi 31
3.3.3 Cibles : dimensions et groupes 33
3.4 Besoins et perceptions des communautés en matière de programmes et de politiques : Ressentis sur le terrain 34
4. Vers de bonnes pratiques et un mécanisme d'apprentissage efficace au Cameroun : Facteurs de réussite et défis 38
5. Conclusion et recommandations : Vers une réintégration efficace et durable au Cameroun ? 41
Annexe 1. Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers 43
Annexe 2. Bibliographie sommaire 44

Acronymes

UA	Union Africaine
AVRR	Aide au retour volontaire et à la réintégration
C2CMMD	Dialogue UA-UE sur les migrations et la mobilité de continent à continent
CMPJ	Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes
COVID-19	Maladie à Coronavirus 2019
DGSN	Délégation Générale à la Sûreté nationale
ERRIN	Réseau européen pour l'instrument de retour et de réintégration
UE	Union européenne
FNE	Fonds National de l'Emploi
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
OIM	Organisation internationale pour la migration
KII	Entretien avec un informateur clé
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l' Éducation civique
MINREX	Ministère des Relations extérieures
MiNADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MoU	Protocole d'accord
MPFA	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
OFII	Office français de l'Immigration et de l'Intégration
RRR	Retour, réadmission, réintégration
TWG	Groupe de Travail Technique
PARIC	*Programme d'Appui au Retour des Immigrés Camerounais*
PARI-JEDI	*Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion de Jeunes de la Diaspora*
EPI	Équipement de Protection individuelle
SMIC	Solutions aux Migrations clandestines

Introduction

Cette fiche pays présente le contexte du retour, de la réadmission et de la réintégration (RRR) au Cameroun. Elle est produite dans le cadre de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », mandatée par le CIDPM à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue Continent à Continent sur la migration et la mobilité (C2CMMD). L'étude est mise en œuvre au nom de la Commission de l'Union africaine (CUA) et est financée par l'Union européenne (UE).

Enseignement principal 1:

Bien que des progrès soient réalisés, les cadres juridiques et politiques nationaux et les mécanismes de coordination axés sur la RRR restent minimes ; ils prennent principalement la forme de groupes de travail gouvernementaux axés sur la réintégration.

Enseignement principal 2:

Les opportunités de bonnes pratiques existent, mais elles restent déconnectées du programme. Les approches locales du programme de réintégration et les liens avec les acteurs du développement doivent être renforcés.

Enseignement principal 3:

La coordination et le suivi et l'évaluation restent des difficultés majeures dans la création d'un programme de RRR durable et efficace ; le manque de données et de statistiques complètes sur les retours empêche encore une mise en œuvre efficace.

Le Cameroun est à la fois un pays de destination, un pays de transit et un pays de départ. Si la migration (et en particulier le retour, la réadmission et la réintégration (RRR)) n'a pas été considérée jusqu'à récemment comme une question de priorité nationale, les entretiens soulignent que la question migratoire a gagné en visibilité publique dans le pays depuis 2017, avec le rapatriement d'un grand nombre de migrants irréguliers qui voyageaient le long du corridor transsaharien vers la route migratoire méditerranéenne.

Compte tenu de la porosité des frontières du Cameroun, il a été difficile d'établir des statistiques spécifiques sur le retour, ce qui complique la gouvernance des migrations au niveau national. À titre indicatif, 1 671 Camerounais ont bénéficié d'une aide au retour en 2018 grâce au programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'OIM[1], principalement en provenance d'Afrique du Nord ou du Niger, y compris les personnes détenues dans les prisons libyennes.

Les entretiens menés avec les principales parties prenantes, les migrants de retour et les membres de la communauté dans le cadre de cette étude révèlent également que de nombreux migrants retournent spontanément dans leur pays sans aucune assistance formelle ; les chiffres concernant ce dernier groupe de migrants de retour non assistés ne sont pas disponibles et constituent une lacune importante dans les connaissances sur les retours dans le pays.

1 OIM (2018) Points forts du retour et de la réintégration.

Méthodologie à l'échelle nationale

Le travail de terrain au Cameroun a été mené en août et septembre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, des précautions sanitaires rigoureuses ont été prises lors des entretiens, menés soit par téléphone, soit dans des cadres appropriés respectant les mesures de distanciation sociale, et en portant des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés. L'atelier s'est tenu dans une salle de conférence à Yaoundé, permettant aux principales parties prenantes de se rencontrer et de discuter en personne des résultats de cette recherche.

Tableau 1. Travail de terrain au Cameroun

Type de participant	Homme	Femme	TOTAL
Informateur clé	9	1	11
Migrant de retour	2	2	4
Membre de la communauté	2	2	4
Participants à l'atelier	14	2	16
TOTAL	**27**	**7**	**34**

Encadré 1 Défi méthodologique : Disponibilité des données issues des programmes et limites de l'analyse connexe

Les rapports d'évaluation détaillés et autres documents de suivi interne des partenaires de mise en œuvre, au-delà du nombre de bénéficiaires, n'ont pas été mis à la disposition de l'équipe de recherche sur demande.

L'évaluation du programme et l'identification des bonnes pratiques et des leçons apprises dépendent donc largement des perceptions des parties prenantes, de la littérature antérieure (lorsqu'elle est disponible), ainsi que d'un nombre limité d'entretiens avec des personnes de retour.

1.

Le contexte juridique, politique et de gouvernance de la RRR au Cameroun

1.1 Cadres juridiques et dispositions du Cameroun en matière de RRR

Sur la scène internationale, le Cameroun est membre du Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (processus de Rabat), où, lors de la réunion de Ouagadougou de février 2019, il a été désigné comme un pays clé *[pays référent]* en matière de retour et de réintégration.[2]. Dans le cadre de ce rôle, le Cameroun prend des mesures pour mettre en œuvre la déclaration de Marrakech, le Plan d'action de La Valette et les actions relevant du Cadre révisé de la Politique migratoire pour l'Afrique (MPFA).

Ces étapes interviennent au niveau national, mais lentement. Alors que les cadres juridiques de gestion de la RRR au Cameroun accusent un certain retard et **qu'aucune politique nationale sur la migration (ni spécifiquement sur la RRR) n'a encore été rédigée**, des efforts sont réalisés en vue d'établir et de renforcer à la fois les mécanismes généraux de migration et les initiatives visant à soutenir le retour et la réintégration, conformément aux obligations internationales du Cameroun.

Cette approche a largement pris la forme de décrets ministériels, de cadres ou de groupes de travail dont l'objectif tend à convenir et mettre en œuvre une politique et un programme ad hoc. En sus de ces initiatives ministérielles, le Cameroun dispose également d'un certain nombre de textes législatifs relatifs aux conditions d'entrée et de séjour sur son territoire, bien que ceux-ci soient moins directement pertinents lorsqu'il s'agit de RRR (Tableau 2). Un nombre croissant d'accords bilatéraux de réadmission avec les pays de destination encadre également ces actions, comme décrit dans ce chapitre.

2 Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat) Rapport de la Réunion de Ouagadougou (12 -13 février 2019).

Tableau 2. Cadres juridiques nationaux et accords pertinents pour la RRR au Cameroun

Intitulé de la Loi/du Cadre juridique	Description
Loi n° 97/012 (janvier 1997)	Législation s'appuyant sur la loi de 1990 et établissant des conditions d'entrée spécifiques pour les non-ressortissants des pays frontaliers, ainsi que les modalités d'obtention de la résidence légale. Les articles 29 et 30 de la loi détaillent davantage les conditions de sortie ou d'expulsion des ressortissants non camerounais, y compris les exigences relatives aux visas de sortie. Ne fait pas référence au retour, à la réadmission ou à la réintégration des ressortissants camerounais.
Accord entre le Cameroun et l'Espagne sur la gestion des flux migratoires (2008)	Accord de coopération entre le Cameroun et l'Espagne établissant une coopération entre les deux pays pour les ressortissants camerounais renvoyés, et incluant une clause de réadmission.
Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire (2010).	Accord de coopération entre le Cameroun et la France comprenant une clause de réadmission entre les deux pays pour les ressortissants camerounais rapatriés. La France, à travers son Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), fournit réciproquement un certain soutien à la réintégration des migrants de retour (30-50 migrants de retour soutenus par an).
Accord de coopération entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République du Cameroun en matière de migration (2014).	Accord de coopération entre le Cameroun et la Suisse établissant une coopération entre les deux pays pour les ressortissants camerounais rapatriés, et incluant une clause de réadmission.
Décret N°022/CAB/PM (février 2016)	Décret des services du Premier ministre, chef du gouvernement, conduisant à la création d'un groupe de travail technique (*Plateforme technique*) en charge des questions de migration de travail, y compris les questions potentielles liées au retour. Pas de dispositions spécifiques sur la RRR.
Accord bilatéral entre la République du Cameroun et le Royaume de Belgique sur la gestion des flux migratoires (2016).	Accord de réadmission entre le Cameroun et la Belgique établissant une coopération entre les deux pays pour les ressortissants camerounais renvoyés et réciproquement.
Décision N° 0367/DIPL/D9 (juillet 2018)	Décision du MINREX conduisant à la création d'un groupe de travail technique chargé de la gestion des migrants de retour partis en tant que migrants en situation irrégulière ; en lien avec l'initiative conjointe UE-OIM et le processus de Rabat.
Décision N°342/DIPL/D9 (juillet 2020)	Instaure juridiquement la création d'un groupe de travail chargé d'établir une plateforme en ligne pour l'enregistrement des migrants de retour, ainsi que l'encadrement des conditions de rédaction d'un guide sur le retour et l'appui aux acteurs concernés souhaitant soutenir la réintégration.
Accord entre le Cameroun et la Guinée équatoriale (2020)	Accord bilatéral avec la Guinée équatoriale établissant une coopération en matière de sécurité frontalière entre les deux pays. Comprend des dispositions relatives à la construction d'un mur pour gérer la migration irrégulière vers la Guinée équatoriale.

1.1.1 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour

Outre les discussions portant sur le développement d'un cadre national de migration, le retour des migrants en situation irrégulière est récemment apparu comme une question clé pour le gouvernement camerounais. Les mécanismes juridiques traitant explicitement des questions de migration (et en particulier du retour, de la réadmission et de la réintégration) restent rares. La loi n° 97/012 du 10 janvier 1997 régit la circulation des nationaux et des étrangers, se référant aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie du Cameroun. Si la loi établit les conditions générales d'entrée et de sortie pour les ressortissants non camerounais (y compris pour les demandeurs d'asile dans le pays), elle **ne comporte aucune disposition relative au retour des Camerounais.**

Les cadres juridiques axés uniquement sur le processus de retour font toujours défaut au niveau national.

1.1.2 État actuel des cadres juridiques sur la réadmission

Les cadres juridiques et politiques sur la réadmission sont minimes, et prennent la forme d'accords de coopération avec plusieurs pays européens pour établir un cadre juridique basé en grande partie sur des accords bilatéraux. Le Cameroun maintient des accords de coopération bilatéraux sur la migration avec l'Espagne (2008), la France (2010)[3], la Suisse[4] et la Belgique (2016). **Ces accords de coopération, incluant des clauses de réadmission, consacrent formellement l'obligation pour le Cameroun d'identifier et de fournir des documents aux Camerounais ayant reçu un ordre d'expulsion ou devant rentrer chez eux.**

En outre, un accord de coopération avec la Guinée équatoriale signé en 2020[5] et portant sur la sécurité des frontières comprend des dispositions sur la gestion de la migration irrégulière en provenance du Cameroun, notamment pour la construction d'un mur frontalier.

Dans le cadre de ces accords, le principe de réciprocité est applicable aux citoyens des pays concernés présents sur le sol camerounais, ainsi qu'aux Camerounais de ces pays qui font l'objet de reconduite à la frontière et d'expulsion en cas de séjour irrégulier sur le territoire de l'autre partie.

1.1.3 État actuel des cadres juridiques et politiques en matière de réintégration

Les initiatives menées par le ministère des Relations extérieures comprennent la décision N°342/DIPL/D9 du 30 juillet 2020, qui met en place un groupe de travail interministériel sur l'élaboration d'une politique nationale de réintégration des migrants de retour sur le marché du travail au Cameroun, ainsi que la décision N° 0367/DIPL/D9 du 4 juillet 2018, qui détaille la mise en œuvre du groupe de travail interministériel chargé de la gestion des migrants irréguliers de retour au Cameroun.

3 https://www.gisti.org/spip.php?article2019

4 https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=97782&p_count=6&p_classification=17

5 VoA (2020). « Le Cameroun et la Guinée équatoriale s'entendent pour délimiter la frontière après des escarmouches », 9 juin 2020.

Le **Gouvernement camerounais travaille actuellement à l'élaboration d'une politique nationale de migration**. Bien que cette politique soit encore en cours de rédaction et que l'intégration de chapitres relatifs à la RRR ait fait débat, il n'en demeure pas moins un défaut de mécanismes juridiques qui traitent spécifiquement des questions de RRR au-delà de la création de groupes de travail et d'autres mécanismes de coordination.[6]

Les cadres juridiques formels pour la réintégration n'apparaissent pas avant 2018, avec la création du groupe de travail technique se concentrant spécifiquement sur la gestion des migrants de retour partis de manière irrégulière. Celui-ci a été lancé parallèlement au début de l'Initiative conjointe UE-OIM dans le pays et supervise les actions relatives à l'Initiative, qui se concentre sur la protection et la réintégration des migrants de retour en situation irrégulière au Cameroun (ceci se concentre plus spécifiquement sur la réintégration et est discuté plus en détail ci-dessous).

1.2 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques sur la RRR au Cameroun

Il n'existe pas de politique migratoire unique au Cameroun au niveau gouvernemental. Cependant, les décrets gouvernementaux couvrant la gestion de la RRR (ou de la migration de manière plus générale) se sont largement concentrés sur la création de mécanismes de coordination sous la forme de groupes de travail techniques. **Deux d'entre eux ont été mis en exergue par les principales parties prenantes comme étant directement et explicitement pertinents pour la RRR** :

- Le groupe de travail technique ministériel de 2018 (2018 TGTT) associé aux activités de réintégration et formé en partenariat avec l'OIM dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM.

- Le groupe de travail technique de juillet 2020 chargé **d'élaborer et d'établir une politique nationale de réintégration des migrants de retour** dans la population active camerounaise.

Ces deux groupes de travail techniques ont des objectifs distincts, mais sont liés de diverses manières.

Le premier d'entre eux, **le GTT 2018** (*Décision N° 0367/DIPL/D9)*), a pour objectif de :

1. **Superviser les activités de l'initiative conjointe UE-OIM** pour la protection et la réintégration des migrants irréguliers retournant au Cameroun.

2. **Dégager des solutions durables** pour gérer le retour, et fournir une **plateforme d'échange d'informations pour** les acteurs gouvernementaux.

3. **Proposer des stratégies de mise en œuvre** pour le plan d'action 2018-2020 du processus de Rabat sur la migration et le développement.

6 Document de synthèse sur la RRR partagé par le MINREX (2020)

Treize ministères ou acteurs gouvernementaux font officiellement partie de ce groupe de travail ; les acteurs non gouvernementaux ne sont pas représentés dans le groupe[7]. La discussion sur l'impact et les résultats pratiques de ce groupe de travail a mis en lumière autant de résultats positifs que de défis clés.

En termes de **résultats tangibles du GTT**, les parties prenantes ont noté la *mise en place* effective d'un mécanisme mis en œuvre par le gouvernement pour identifier et accueillir les migrants de retour à l'aéroport, des efforts accrus pour accroître les connaissances sur les conséquences de la migration irrégulière, et la mise en œuvre de mécanismes de soutien en matière de santé mentale et physique, y compris avec des partenaires non gouvernementaux.[8] L'OIM souligne en outre que le groupe de travail est une bonne pratique en faveur d'**une approche gouvernementale globale de la réintégration**, et a noté les résultats positifs suivants du groupe :

- Mise à disposition de 15 conseillers à l'OIM par le MINJEC (Ministère Jeunesse et Éducation civique).
- Cartographie des projets et des domaines potentiels de partenariat par le MINJEC et le FNE (Fonds National de l'Emploi)
- Validation des projets de rapatriement par le groupe de travail.

Selon l'OIM, ces activités ont permis d'améliorer l'orientation socio-économique et professionnelle des migrants, de soutenir directement les projets de réintégration économique et d'établir un mécanisme de référence pour renforcer le soutien psychosocial.[9] Ces résultats sont examinés plus en détail dans le rapport dans la section sur l'initiative conjointe UE-OIM ci-dessous.

Le GTT 2020 établi par décret ministériel (et axé explicitement sur la réintégration) n'est pas lié à une initiative ou un programme international existant, mais cherche plutôt à établir une politique nationale de réintégration[10], en mettant l'accent sur la réintégration des migrants de retour camerounais dans les marchés du travail existants. Plus précisément, le groupe poursuit quatre objectifs clés, à savoir :

1. Élaborer **une stratégie d'information claire et efficace sur le retour et la réintégration** : une plateforme en ligne, qui enregistrera les migrants de retour et les migrants de retour potentiels, et permettra la création d'une base de données sur les retours et l'adaptation des programmes de réintégration aux besoins.

2. **Formaliser une stratégie gouvernementale** de soutien institutionnel à la réintégration des migrants de retour.

7 Voir la cartographie des parties prenantes dans la section suivante pour plus de détails sur les acteurs concernés ;

8 Notes de discussion de l'atelier RRR du Cameroun (2020) ; KII SMIC ; KII MINJEC ; Document de synthèse sur RRR partagé par MINREX (2020).

9 OIM (2020) Fiche d'information : Bonne pratique n°5 : Établir un dialogue permanent avec l'ensemble du gouvernement pour favoriser l'appropriation et la durabilité des mécanismes de réintégration au Cameroun

10 Décision N°342/DIPL/D9

3. **Définir le contenu et la structure d'un guide « Repat »** : un guide visant à préparer le migrant de retour à son retour au pays, y compris les éléments clés nécessaires à une réintégration réussie dans le contexte camerounais.

4. **Fournir des recommandations internes au gouvernement** pour adapter les structures institutionnelles afin de soutenir la réintégration.

Les discussions abordant ces objectifs ont commencé en août 2020, avec un délai initial de trois mois pour fournir des résultats le long des quatre objectifs clés ; ce délai a toutefois été prolongé. Si la mise en œuvre devait commencer en janvier 2021, au moment de la rédaction du présent rapport, rien n'indique qu'elle ait commencé. Le groupe de travail est uniquement financé et géré par le gouvernement camerounais ; les résultats et les conclusions des activités du groupe n'ont pas encore été partagés au moment de la rédaction.

Une grande variété d'acteurs gouvernementaux sont officiellement ou formellement impliqués dans le soutien de la RRR au Cameroun ; la participation d'acteurs externes reste cependant limitée (Tableau 3).

Tableau 3. Cartographie des parties prenantes : Acteurs clés impliqués dans les groupes de travail ou les programmes RRR

Type de partie prenante	Nom de la partie prenante	Rôle
Gouvernement	Ministère des Relations extérieures du Cameroun (MINREX)	Acteur principal de la coordination et point focal pour toutes les questions liées à la migration, y compris la RRR.
	Ministère de l'Administration territoriale	Travaille en étroite collaboration avec le MINREX pour gérer la logistique de la mobilité et du retour des ressortissants camerounais.
	Ministère de l'Économie	Pas de programme spécifique axé sur la RRR. Membre des deux groupes de travail sur la réintégration.
	Ministère des Finances	Pas de programme spécifique axé sur la RRR. Membre du groupe de travail sur la réintégration
	Ministère des Petites et Moyennes entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat	Pas de programme spécifique axé sur la RRR. Fournit un soutien socio-économique général ouvert à tous les Camerounais, y compris les migrants de retour. Membre du groupe de travail sur la réintégration
	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural	Pas de programme spécifique axé sur la RRR. Fournit un soutien socio-économique général ouvert à tous les Camerounais, y compris les migrants de retour. Membre du groupe de travail sur la réintégration
	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales	Pas de programme spécifique axé sur la RRR. Fournit un soutien socio-économique général ouvert à tous les Camerounais, y compris les migrants de retour. Membre du groupe de travail sur la réintégration

	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Met en œuvre le programme PARIC : réintégration socio-économique des Camerounais ayant étudié ou vécu à l'étranger. Membre du groupe de travail sur la réintégration.
	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique (MINJEC)	Soutient les projets d'autonomisation économique des migrants de retour - met en œuvre le programme PARI-JEDI. Membre des deux groupes de travail.
	Ministère des Affaires sociales	Soutient les besoins psychosociaux des migrants de retour.
	Ministère de la Santé publique	Répond aux besoins sanitaires des migrants de retour à leur arrivée à l'aéroport.
	Ministère de l'Émancipation des femmes et des Affaires familiales	Pas de programme spécifique axé sur la RRR. Soutient les besoins de protection spécifiques des femmes et des enfants ; sensibilisation des communautés à la migration irrégulière. Fait partie du groupe de travail sur la réintégration.
	Délégation générale à la sécurité nationale (DGSN)	Gère la question de l'identification des migrants de retour et les questions de sécurité connexes.
Organisations non gouvernementales	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	Met en œuvre le programme de l'AVRR et de l'initiative conjointe OIM-UE, en coopération avec les partenaires concernés.
	Croix-Rouge camerounaise	Fournira un soutien en matière de protection aux migrants et aux migrants de retour spontanés le long des routes migratoires - la mise en œuvre commencera en 2021.

Les principaux acteurs gouvernementaux[11] ont souligné les difficultés à mettre en place des mécanismes de programme et de coordination efficaces, en partie en raison des difficultés à établir des mécanismes de données efficaces et des cadres de gouvernance ultérieurs.

Malgré ces défis, une coordination sur les questions de migration (et de RRR) existe au niveau national, répartie entre les treize ministères mis en évidence dans le Tableau 3 (et qui ont des représentants présents dans chacun des deux groupes de travail pertinents décrits ci-dessus) ainsi que l'OIM, un partenaire clé sur le terrain.

Alors que d'autres acteurs (tels que les partenaires des ambassades des pays de destination) ont un rôle à jouer dans le soutien au retour et à la réintégration, ils ne sont pas des membres actifs des réseaux de coordination existants au niveau gouvernemental. Le gouvernement français, par exemple, fournit un niveau de soutien à la réintégration pour les migrants de retour de France, mais les discussions avec les fonctionnaires français au Cameroun ont mis en évidence le fait que, bien que des accords officiels existent avec le gouvernement à ce sujet, ce programme fonctionne effectivement séparément des discussions et de la coordination nationales sur la RRR.

En pratique, au niveau national, des programmes (surtout des programmes à échelle gouvernementale qui ne relèvent pas de partenariats avec l'OIM) restent à développer. Comme l'ont décrit les acteurs clés, les capacités de coordination, de suivi et d'évaluation posent des défis majeurs pour la mise en œuvre et la mesure de l'impact des programmes, comme nous le verrons plus en détail ci-dessous.

11 Document de synthèse sur la RRR fourni par le MINREX (2020) ; KII MiNADER ; KII MINJEC.

2.

Définition de la réintégration durable - points essentiels à retenir

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude

Les discussions initiales avec les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la présente étude ont souligné la nécessité d'examiner et de comparer les définitions de la réintégration durable afin d'établir une définition de base pour l'étude dès la phase initiale. Cette définition est réexaminée de manière critique dans cette section à travers les idées et les perceptions des parties prenantes de l'étude camerounaise, afin d'établir si les résultats de la recherche apportent des éléments supplémentaires pour définir la réintégration durable.

Dans cette optique, et en s'appuyant sur les définitions antérieures, cette section passe en revue la définition de travail de la réintégration utilisée pour cette étude et propose un ajustement basé sur le feedback du travail de terrain au Cameroun, notamment pour remplacer les mentions d'incorporation par *inclusion*.

DÉFINITION DE TRAVAIL DE LA RÉINTÉGRATION POUR CETTE ÉTUDE

« Une réintégration durable peut être réalisée lorsque les migrants de retour s'appuient sur des capacités élargies pour atteindre une vie sûre et indépendante sur le plan économique, de bien-être psychosocial et d'incorporation politique, sociale et civile, grâce à laquelle ils peuvent répondre de manière adéquate aux moteurs de la migration irrégulière. »

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes

Les parties prenantes au Cameroun ont largement approuvé la définition de la réintégration proposée par l'équipe de recherche, en particulier au niveau des dimensions suggérées *; économique, sociale et psychosociale.* Les participants à l'atelier et les entretiens de suivi avec les principales parties prenantes ont souligné l'importance des dimensions sociales dans le sens

d'une incorporation politique et sociale, et des dimensions psychosociales comme étant essentielles au bien-être, au même titre que la dimension économique. Les entretiens ultérieurs avec les informateurs clés ont également apporté des niveaux de nuance et de distinction à ce sujet, notamment selon les trois axes suivants :

- **Réintégration durable ou efficace** : Alors que la plupart des acteurs interrogés ont noté que pour que la réintégration soit efficace, elle devait être durable, c'est-à-dire cohérente, sur le long terme, plusieurs acteurs ont également noté la dimension globale de la réintégration durable, qui a un impact sur la réintégration efficace, mais est également liée à des questions structurelles plus larges. Un acteur gouvernemental a par exemple souligné l'importance de la coopération transfrontalière et la nécessité d'établir des voies légales de migration en plus de l'aide à la réintégration.

- **Distinguer la réintégration durable des objectifs de vie plus larges** : Certains intervenants ont également souligné l'importance de l'impossibilité de distinguer les migrants de retour des autres membres de la communauté comme indicateur d'une réintégration réussie : « *Une réintégration durable, c'est quand [le migrant de retour] a la satisfaction de mener des activités dans son pays comme tous les autres citoyens, sans être marginalisé [...] quand il ne se distingue pas de celui qui n'est pas parti, et qu'il est capable de s'approprier lui-même et sa vie.* » (*KII - Entretien avec un informateur clé MINJEC*)

- **Perceptions subjectives ressenties par le migrant de retour :** En fin de compte, les parties prenantes ont également noté que la réintégration durable se nourrit des perceptions des migrants de retour concernant le soutien à la réintégration et les définitions de la réussite après le retour (explorées dans la section 3 de ce rapport).

Le retour d'information ci-dessus confirme la nécessité pour la définition de capturer le « quoi » - les trois dimensions, mais aussi l'investissement pour assurer le lien entre le retour et la réintégration et une approche des **capacités**. Il confirme également le « qui » ; au-delà des migrants de retour individuels, la compréhension de la communauté et de la société au sens large dans lesquelles leur **intégration** sera essentielle. Le seul élément manquant, d'après le retour d'information des parties prenantes institutionnelles, est la **dimension mondiale**. Cependant, lesdites parties prenantes soulignent également que la réintégration se veut locale.

Quatre migrants de retour[12] ont été consultés pour donner leur avis sur une telle définition. Pour ces personnes, la définition d'une vie réussie après la réintégration comprend la stabilité financière, une vie familiale harmonieuse et la capacité à travailler et à prendre des décisions autonomes. Ces composantes réaffirment l'accent essentiel mis sur les **capacités.**

Pour Paul*, qui est retourné au Cameroun dans le cadre du programme AVRR de l'OIM depuis le Niger après avoir tenté de se rendre en Italie en passant par la Libye et l'Algérie, une vie réussie est une vie où la valeur est créée par le travail : « *Avec mon travail, le travail que je fais, je suis*

12 Les noms des personnes interrogées, marqués d'un (*) sont des pseudonymes pour préserver l'anonymat des personnes interrogées.

prêt à me réveiller à n'importe quel moment, je n'ai pas de problème avec ça. La seule chose que je peux dire à mes frères, à ma sœur, c'est que dans la vie il faut travailler dur. Pour moi, la réussite, c'est le travail, la capacité à avoir du travail. »[13] Paul a fini par trouver un emploi auprès de son ancien employeur, bien qu'il ait fallu attendre plus d'un an après son retour pour que cette opportunité se présente ; entretemps, il a accepté des petits boulots pour gagner sa vie. Soutenu par l'OIM par le biais de l'AVRR, l'Aide au retour volontaire et à la réintégration, Paul a reçu 1 000 euros à son arrivée pour faciliter son processus de retour, mais nous a fait remarquer qu'il n'avait bénéficié d'aucune mesure de suivi, à l'exception d'un seul appel téléphonique : « *Il y avait] quelqu'un du Ministère des Relations extérieures qui m'a appelé. Il a organisé un entretien avec moi. Je lui ai demandé pourquoi il m'appelait et me faisait perdre mon temps. Qu'est-ce que l'entretien allait apporter ? Après cela, ils ne m'ont jamais rappelé. Je n'ai reçu aucun autre soutien, rien.* »[14]

Pour Marie*, la réussite tient tout autant à la stabilité financière qu'à l'épanouissement scolaire, et à la liberté que cela peut procurer pour progresser dans la vie : « [*[La réussite, c'est] avoir de l'argent. Parce qu'avec de l'argent, tu n'as pas besoin de trop réfléchir, quand tu as de l'argent tu peux vivre bien, tu peux avoir ta petite voiture, ton terrain, tout ça. Avec de l'argent, on peut être à l'aise, on n'a pas besoin de trop stresser. Les gens meurent vite parce qu'ils n'ont pas de moyens, donc ils souffrent beaucoup de trop réfléchir.* [*ils souffrent beaucoup trop de réflexion*]. [*Et quand] quelqu'un réussit, cela commence généralement par l'école, quand on a un peu de formation on peut réussir. Avec l'intelligence, vous pouvez tout faire, sans intelligence, même si vous avez de l'argent, vous ne pouvez rien faire, vous ne pouvez pas progresser. Il faut donc les deux pour réussir.* »[15] Marie est rentrée au Cameroun par ses propres moyens après avoir passé quelques années en République démocratique du Congo ; elle n'a jamais eu accès à un quelconque programme d'aide et souligne que le soutien de sa famille est essentiel pour se sentir bien installée depuis son retour.

D'autre part, Jacques*, qui, avec le soutien de l'OIM, est rentré après une période difficile en Libye, a pu réussir sa vie au travers du prisme de la stabilité familiale dans toutes les dimensions. « *Pour moi, la réussite, c'est d'avoir ma famille, de construire une maison, d'avoir mes petites activités [mes petites activités] qui me permettent de faire vivre ma famille et de vivre.* »[16] Jacques a bénéficié d'un soutien à l'entreprise à plus long terme dès son retour, de la part de l'OIM ; probablement par le biais de l'Initiative conjointe OIM-UE, bien qu'il ne sache pas exactement de quel programme il a bénéficié, affirmant seulement que le soutien venait de l'OIM. Bien qu'il ait qualifié le soutien accordé de « très bon » et indiqué qu'il s'agissait de l'élément lui permettant de reconstruire sa vie, il a précisé que l'aide promise pour la création d'un magasin avait pris un certain temps et qu'elle n'avait pas été perçue sans difficulté : « *J'ai reçu une aide de l'OIM. Sur le papier, ils avaient dit qu'ils donneraient 550 000 CFA, mais le fournisseur qu'ils ont envoyé a pris 150 000 CFA et m'a donné 400 000 CFA. Je n'avais pas le choix, je leur ai dit que je voulais travailler plus dans le prêt-à-porter, les chaussures, mais ils m'ont imposé le fournisseur, lequel m'a demandé d'opter pour la vente alimentaire. Alors ce jour-là, pour me faire chanter, il est venu*

13 Migrant de retour SSI8. Septembre 2020
14 ibid.
15 Migrante de retour SSI3. Septembre 2020
16 SSI

avec un pick-up de nourriture : des sacs de riz, des tomates en conserve. C'est là que je lui ai dit que je n'avais pas de place pour ça. Tu viens avec des sacs de riz... où veux-tu que je vende ça ? Je voulais vendre des chaussures, des vêtements, c'est ce que j'ai demandé, c'est ce que je veux faire. Mais ils m'ont mis au pied du mur et j'ai dû accepter. Et au lieu de 550 000 CFA [environ 1 000 USD], j'ai reçu 400 000 CFA [environ 730 USD], ce n'était pas suffisant. J'allais louer un stand sur le marché et 400 000 CFA n'étaient pas suffisants pour gérer ce projet. »

Enfin, Esther* est rentrée au Cameroun après avoir passé trois ans à travailler en Algérie. Étant rentrée seule sans soutien, elle a souligné que sa capacité à économiser et à planifier son rapatriement constituait la clé d'un retour et d'une réintégration délibérés et relativement sans heurts, soulignant que ses besoins une fois revenue étaient principalement psychosociaux : « *Quand je suis revenue d'Algérie, je n'avais besoin que d'un soutien moral. D'avoir des gens près de moi, de sentir la chaleur de ma famille. C'est tout ce dont j'avais besoin.* »[17] De son point de vue, une vie réussie après le retour dépend de l'individu, mais nécessite un socle de base de stabilité financière : « *La réussite est un simple mot, mais beaucoup de choses l'accompagnent. La réussite, chacun prend ça à sa manière, pour moi la réussite, comment je peux la définir ? Quand on dit avoir réussi, c'est d'abord en termes de stabilité financière. Parce qu'on ne peut pas vivre sans ça. Lorsque l'on est stable financièrement, on peut réussir sur tous les plans [...] Mais pour y arriver, il faut de la force, beaucoup de force ; avoir un moral très fort, un esprit volontaire [un moral très élevé, d'avoir un esprit développé].* »[18] Esther a également admis avoir eu davantage de chance que de nombreux migrants de retour, et a décrit le soutien financier obtenu auprès de l'OIM pour d'autres migrants de retour comme nécessaire et apprécié, soulignant le traumatisme de ceux qui rentrent par les canaux de retour humanitaire : « *La majorité de ceux [qui sont rentrés de Libye et d'Algérie] ont été traumatisés, car la Libye n'est pas tendre [la Libye c'est pas du chocolat]. La majorité des personnes était traumatisée et malade, très très malade.* »[19]

17 Migrante de retour SSI5. Septembre 2020
18 Migrante de retour SSI5. Septembre 2020
19 ibid.

3.

Le programme RRR au Cameroun : défis et opportunités

« Un migrant, qu'il soit de retour ou encore à l'étranger, reste avant tout camerounais. C'est un Camerounais qui appartient à la communauté. Et il revient en tant qu'individu, quel que soit son âge, quel que soit son profil, pour contribuer à sa communauté. Et donc à présent, la question que nous devrions nous poser, est peut-être celle-ci : comment et quels sont les mécanismes que nous pouvons mettre en place, les stratégies qui peuvent inciter certaines personnes à participer à la vie communautaire ? Comment voulons-nous qu'elles participent ? »

Membre masculin de la communauté (non-migrant)

Deux types de programmes ou de soutien existent pour les migrants de retour au Cameroun : les services et réseaux de soutien généraux disponibles pour tous les citoyens camerounais, et quelques programmes spécifiques ciblant directement les migrants de retour et axés en grande partie sur la réintégration.

3.1 Inclusion des migrants de retour dans la planification du développement national - Exemple du Ministère de l'Agriculture

Bien que les migrants de retour ne soient pas explicitement intégrés aux plans et programmes de développement national, la participation d'acteurs, dont le Ministère de l'Agriculture (MoA), le Ministère de l'Élevage et le Ministère de l'Emploi dans des groupes de travail axés sur la réintégration, témoigne de la pertinence des programmes fournis par ces acteurs aux migrants de retour, même s'ils ne leur sont pas spécifiquement destinés.

Les entretiens avec les informateurs clés du Ministère de l'Agriculture illustrent parfaitement ce constat : « *La mission du Ministère de l'Agriculture consiste à augmenter la production, à créer des emplois. Nous ne ciblons pas spécifiquement les migrants de retour. Mais nous sommes un grand ministère qui emploie environ 5 % de la population [au Cameroun], donc nous pensons à eux. Nous avons quelques projets qui peuvent intéresser les migrants de retour, mais nous*

n'avons pas de projets pour eux en particulier. »[20]

Ce type de programme s'adresse aux migrants de retour camerounais ainsi qu'aux non-migrants de retour sans distinction ; des discussions supplémentaires avec le Ministère de l'Agriculture ont permis de dégager une volonté de fournir un soutien spécifique aux migrants de retour dans le cadre des programmes existants, par exemple sous forme de quotas ou de partenariat plus explicite avec des ministères tels que le MINREX. La discussion avec le Ministère de l'Agriculture a mis en lumière deux opportunités potentielles qui permettraient aux migrants de retour d'être mieux considérés et représentés dans les programmes de développement existants à l'avenir :

- **Premièrement**, les ministères qui mettent en œuvre des programmes de développement (par exemple les programmes du ministère de l'Agriculture soutenant les agro-entreprises dirigées par des jeunes) peuvent renforcer la coordination avec les acteurs qui apportent un soutien direct aux migrants de retour afin de garantir un partage efficace des informations sur les programmes et les ressources disponibles.

- **Deuxièmement,** un protocole d'accord pourrait être signé entre le ministère de l'Agriculture et les bailleurs de fonds concernés afin d'établir des quotas dans le cadre des programmes existants : par exemple, « nous pouvons signer un protocole d'accord stipulant que si nous lançons un projet, nous réserverons un certain nombre de places (par exemple 100 sur 700) aux migrants de retour spécifiquement, et nous pouvons bénéficier d'un financement spécifique à cette fin. »

Toutefois, malgré ces programmes existants et les possibilités de relier plus directement les migrants de retour à ceux-ci, les discussions informelles menées sur le terrain avec les membres de la communauté non-migrants ainsi qu'avec les migrants de retour eux-mêmes ont révélé un manque de connaissances concernant la disponibilité des programmes de soutien au développement existants. Comme l'a dit un membre de la communauté non migrant à Yaoundé : « Il existe tant d'initiatives à la disposition de la communauté. Mais le problème, c'est qu'en général, à notre niveau, nous n'en avons pas connaissance ; [...] il n'existe pas de [*guichet unique*] où nous renseigner. Le membre de la communauté ne peut pas être celui qui doit trouver l'information, l'information doit venir à la communauté. » [21]

Parmi le petit groupe de migrants de retour auxquels nous avons parlé dans le cadre de cette étude, tous ont confirmé à l'unanimité qu'ils ne connaissaient aucun programme de soutien gouvernemental à leur disposition. En discutant des forces et des faiblesses des programmes de RRR, les participants à l'atelier et les parties prenantes ont également convenu qu'il existe **un manque de connaissances de la part des migrants de retour** et des migrants potentiels en ce qui concerne les services qui leur sont offerts.

Une autre préoccupation concernant l'intégration des migrants de retour dans les programmes de développement existants tient au manque de confiance perçu à l'égard des institutions gou-

20 KII Ministère de l'Agriculture. Septembre 2020
21 SSI1 Homme non migrant membre de la communauté. Septembre 2020

vernementales. Bien que l'échantillon de migrants de retour et de membres de la communauté auxquels nous avons parlé dans le cadre de cette étude soit trop limité pour être strictement représentatif, il conviendra de noter que toutes les personnes interrogées ont décrit des niveaux de méfiance à l'égard du soutien et des programmes du gouvernement, que cela soit perçu de la part des autres ou d'elles-mêmes. Comme une personne de retour a décrit sa perception, « le gouvernement n'a aucune considération pour les gens, pour les classes inférieures. Surtout pas pour les migrants de retour. [...] Je n'ai pas vu le gouvernement jouer quelque rôle que ce soit dans ce soutien. »[22]

Ce manque de confiance perçu chez les migrants de retour a été précisé par un membre de la communauté non migrant : « Le problème vient de notre perception des pouvoirs en place en termes d'accès aux services [...] généralement, on vous dit qu'il faut connaître quelqu'un pour bénéficier d'un service. Cela devient un problème de gouvernance. »[23]

Cette étude n'a pas pour mission d'examiner efficacement la confiance entre les migrants de retour et ce gouvernement ou l'impact éventuel d'une telle situation sur les programmes RRR ; cependant, ces premières indications suggèrent que la confiance et le renforcement de la gouvernance peuvent devenir un élément clé pour établir des services de soutien efficaces en faveur des migrants de retour.

3.2 Mise en œuvre des programmes RRR au Cameroun - Leçons apprises et bonnes pratiques

Au-delà des programmes de soutien disponibles pour tous les ressortissants camerounais, quel que soit leur statut migratoire, un petit nombre de programmes spécifiques ciblent le soutien aux migrants de retour. Ils sont présentés dans **le tableau 4.**

22 Migrante de retour SSI5. Septembre 2020

23 SSI1 Homme non migrant membre de la communauté. Septembre 2020

Tableau 4. Programmes RRR au Cameroun

Nom du programme ou du mécanisme de soutien	Acteur de la mise en œuvre	Bailleur de fonds	Services fournis	Calendrier	Groupe cible	Nombre de bénéficiaires	Programme Focus
AVRR (Aide au retour volontaire et à la réintégration)	OIM	États membres de l'OIM	Soutien financier et logistique pour le retour au pays ; aide à la réintégration individuelle en nature, conseils.	2000 - en cours	`Migrants de retour volontaires	5 346 personnes ont bénéficié d'une aide au retour entre 2013 et 2019	Retour
Initiative conjointe OIM-UE	OIM/UE	UE	Aide en nature, aide directe en espèces, conseils et orientations en matière de santé, paquets de démarrage	2016 - en cours	Migrant de retour volontaires et communautés	4 453 migrants de retour ont bénéficié d'une aide à la réintégration depuis 2017	Réintégration
PARI-JEDI (Programme d'appui au retour et à la réintégration des jeunes de la diaspora)	MINJEC (Ministère de la Jeunesse et de l' Éducation civique)	Gouvernement du Cameroun	Kit de démarrage, aide à la préparation de plans d'affaires, sensibilisation, formation technique et commerciale	2017 - en cours	Jeunes migrants de retour, y compris ceux qui étaient en situation irrégulière	1 514	Retour / Réintégration
PARIC (Programme d'appui au retour des migrants camerounais)	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Gouvernement du Cameroun	Subventions pour les postes, aide matérielle pour les lieux de travail participants (équipement), placement et événements de mise en réseau	1995 - en cours	Camerounais ayant étudié ou travaillé à l'étranger, y compris ceux qui étaient en situation irrégulière s'ils sont qualifiés	1 930	Réintégration
Programme d'organisation et de réinsertion dans l'auto-emploi des migrants camerounais revenus de l'autre versant de la Méditerranée	Ministère de l'Emploi et de la Formation/ Fonds National de l'Emploi	Gouvernement du Cameroun	Soutien financier à une sélection de micro-projets de migrants de retour (certains communautaires), sensibilisation	2018 - en cours	Migrants en situation irrégulière de retour	55 migrants de retour/27 projets de migrants de retour en cours soutenus	Réintégration
ERRIN (Réseau européen pour l'instrument de retour et de réintégration)	OFII	ERRIN MS/UE/ Gouvernement de la France (ERRIN, Réseau européen pour l'instrument de retour et de réintégration)	Soutien financier au projet de réintégration, coaching commercial individuel, soutien social initial, conseil	2017 - en cours	Migrants de retour des pays partenaires de l'ERRIN	30-50 migrants de retour/an en moyenne (seulement 5 en 2020 en raison de la crise Covid-19)	Réintégration

Les rapports d'évaluation détaillés et autres documents de suivi des partenaires de mise en œuvre n'ont pas été mis à la disposition de l'équipe de recherche, bien que la documentation sommaire partagée par le MINREX ait souligné les résultats des programmes mis en œuvre par le gouvernement.

L'analyse de ces résultats sommaires ainsi que les entretiens avec les acteurs de mise en œuvre concernés ont permis de dégager **trois études de cas spécifiques de programmes de retour et de réintégration** mettant chacun en évidence une pratique efficace ou des leçons apprises : l'initiative conjointe UE-OIM, le programme PARI-JEDI et le programme PARIC.

3.2.1 L'initiative conjointe UE-OIM

L'initiative conjointe UE-OIM au Cameroun, qui garantit un soutien à la réintégration aux migrants de retour volontaires dans le cadre du programme AVRR, comprend à la fois des éléments de renforcement des capacités et un soutien direct à la réintégration des migrants de retour. Les discussions avec les parties prenantes de l'Initiative conjointe UE-OIM (à la fois les bailleurs de fonds et les exécutants) ont mis en évidence les bonnes pratiques et les défis liés à ces deux composantes.

En ce qui concerne le renforcement des capacités et le travail avec le gouvernement, une **bonne pratique clé efficace fut la participation de conseillers gouvernementaux** (« *conseillers* ») du MINJEC directement dans les bureaux de l'OIM. En définitive, le gouvernement a affecté 15 de ces travailleurs sociaux à l'OIM. Rémunérés par le gouvernement, les travailleurs sociaux étaient néanmoins intégrés directement à la structure quotidienne de l'OIM, y compris avec un espace de bureau physique dans les locaux de l'OIM.

Cette démarche s'est avérée être une bonne pratique à plusieurs égards :

- Elle a favorisé un **échange d'apprentissage à double sens** : d'une part, les travailleurs sociaux du gouvernement ont été initiés aux besoins des migrants de retour, aux approches de réintégration et au rôle du migrant dans ces approches. Ils ont également pu acquérir des compétences pratiques telles que l'élaboration de procédures opérationnelles standard, la gestion des processus d'achats internationaux, etc. D'autre part, les travailleurs sociaux ont ramené une solide connaissance des contextes locaux et des acteurs gouvernementaux, ce qui a permis à l'OIM de cibler son programme et d'établir des relations en conséquence.

- Elle s'est avérée être **un mode durable de renforcement des capacités** : Initialement prévue pour un an, cette intégration des travailleurs sociaux du MINJEC dans la structure de l'OIM a été prolongée, et le MoU (protocole d'accord) continue d'être en vigueur. Ceci met en évidence les mécanismes clés pour des partenariats durables et continus et le partage des ressources entre le gouvernement et les institutions telles que l'OIM.

- Elle a favorisé une **approche innovante de l'expansion des ressources**, laquelle a permis d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires que prévu, malgré les contraintes de financement et le manque de flexibilité de la part des bailleurs de fonds (voir la section sur les défis ci-dessous).

En ce qui concerne le soutien direct à la réintégration des migrants de retour dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM, l'évaluation du programme est actuellement en cours et l'analyse des conclusions n'est pas encore terminée. Cependant, les discussions avec les principales parties prenantes ont mis en évidence la perception d'autres bonnes pratiques ainsi que les défis restants.

Les principales bonnes pratiques du programme mises en avant par l'OIM et l'UE à Yaoundé sont les suivantes :

- **L'adaptation du programme basé sur les leçons apprises** : la première phase de l'aide à la réintégration dans le cadre de l'initiative conjointe comprenait un soutien en nature pour le suivi rapide des activités de réintégration (entrepreneuriales, telles que l'ouverture d'une entreprise, le lancement d'un magasin, etc.) dans les trois mois. Néanmoins, cette démarche s'est avérée peu efficace, en partie à cause des capacités et connaissances limitées des migrants de retour, ainsi que des retards dans la réception de l'aide en nature. Forte de ces enseignements, l'OIM s'est associée au gouvernement lors de la deuxième phase pour dispenser des formations dans des secteurs identifiés (agriculture, élevage, préparation des aliments, gestion d'une petite entreprise). Les partenaires gouvernementaux ont fourni les lieux et les éléments physiques (chaises, tables) tandis que l'OIM a pris en charge les formateurs. Ce partenariat s'est avéré propice à un déploiement rapide de la formation, et les migrants de retour ont reçu une formation par groupes d'environ 50 personnes. Bien que les premiers retours se soient révélés positifs, les formations ont malheureusement été écourtées en raison de la pandémie de COVID-19, et la gestion des formations de manière à maintenir une distance sociale appropriée reste un défi.

- **Aide directe à la réintégration en espèces** : En réponse aux défis rencontrés à la suite de la pandémie de COVID-19, l'OIM a continué à adapter son programme, en mettant en œuvre une assistance directe en espèces pour les migrants de retour à partir de septembre 2020. Bien qu'il soit encore trop tôt, au moment de la rédaction de ce rapport, pour évaluer efficacement les résultats de cette aide à la réintégration en espèces, les entretiens avec les parties prenantes font ressortir des résultats positifs et indiquent une tendance vers une bonne pratique. L'aide directe en espèces a permis un déploiement plus rapide de l'aide à la réintégration, offrant une solution aux retards causés par les processus d'achats pour l'aide en nature. En outre, les parties prenantes de l'OIM ont noté que l'aide directe en espèces donne un plus grand sentiment d'appartenance aux migrants de retour, et les premières impressions indiquent l'efficacité de cette pratique tant qu'elle est suivie et accompagnée de près (Encadré 1).

Encadré 2. Enseignements tirés de la distribution et du suivi de l'aide directe en espèces

Bien que les premières perceptions de l'assistance en espèces distribuée aux migrants de retour depuis septembre soient positives, les parties prenantes ont noté le suivi étroit et les mécanismes de distribution ciblés que cela nécessite pour obtenir le plus grand impact. L'OIM a abordé cette question par le biais d'un processus de distribution et de suivi en trois étapes.

La distribution de fonds n'est pas effectuée en une seule fois, mais est plutôt échelonnée en tranches selon la mise en œuvre d'une activité de réintégration. Alors que le montant total fourni à chaque migrant de retour s'élève à 800 000 CFA (environ 1500 USD), il est divisé et distribué comme suit :

1. Le migrant de retour se présente devant un comité composé conjointement de l'OIM, du gouvernement et d'acteurs de la société civile, devant lequel il décrit son projet de réintégration, pour validation par le comité.

2. Une première tranche de 500 000 CFA (environ 900 USD) est versée au migrant de retour. Sur ce montant initial, les migrants de retour peuvent utiliser jusqu'à 150 000 CFA (environ 275 USD) pour des besoins immédiats, qui ne nécessitent pas de justification. Le solde de 350 000 CFA (environ 645 USD) doit être utilisé pour des dépenses directement liées au projet ou à l'entreprise de réintégration. Ce doit être vérifié par des reçus, des photos de l'activité en cours, etc.

3. Si la justification des dépenses effectuées dans la première tranche est satisfaisante et alignée avec le projet de réintégration, une deuxième et dernière tranche de 300 000 CFA (environ 550 USD) est transférée au migrant de retour pour son projet.

En janvier 2020, 400 migrants de retour avaient bénéficié de cette aide en espèces. Certaines discussions avec l'OIM ont permis de constater que les premières observations indiquent de manière anecdotique que, pour la plupart, cette aide en espèces est effectivement utilisée pour les projets de réintégration de la première tranche. La distribution de la seconde tranche n'a pas encore eu lieu.

Étant donné que la mise en œuvre de cette activité est récente et inachevée, il est difficile d'identifier la durabilité et l'efficacité au-delà des impressions initiales des parties prenantes. Cependant, les pourparlers menés avec l'OIM et l'UE mettent en évidence que, malgré un taux significatif de projets et d'entreprises aboutis grâce à cette assistance, il s'agirait d'un élément à mettre en œuvre à long terme au-delà du contexte de la pandémie.

- **Mise en œuvre du soutien psychosocial** : Une dernière bonne pratique clé exposée par les parties prenantes de l'Initiative conjointe portait sur l'expansion du soutien psychosocial aux migrants de retour. Reconnaissant que la santé mentale était un besoin essentiel pour de nombreux migrants de retour à leur arrivée, l'OIM a mis en place un soutien psychosocial au Cameroun de trois manières principales :

    1. Une **unité interne de « soutien psychosocial » de l'OIM**, dirigée par un psychiatre agréé et assistée de deux travailleurs sociaux, constitue le point de contact pour les migrants de retour ayant des besoins en matière de santé mentale.

    2. Pour les migrants de retour nécessitant un soutien plus important que les conseils de base dispensés directement par l'OIM, un **protocole d'accord a été signé avec un centre de traumatologie** à Yaoundé, lequel peut fournir un soutien psychologique plus étendu et spécialisé.

    3. Enfin, pour les migrants de retour aux besoins psychiatriques sévères (notamment la schizophrénie ou la dépression majeure), un **mécanisme d'orientation vers un hôpital** disposant d'un personnel spécialisé vérifié est en place.

L'OIM note que la mise en œuvre de ce soutien psychosocial interne et externe a été accueillie positivement par les migrants de retour et a constitué un facteur clé de réussite dans le soutien à la réintégration.

Cependant, malgré ces bonnes pratiques, des défis majeurs restent à relever pour mettre en œuvre un programme abouti et s'assurer que les facteurs de réussite sont en place. Comme les discussions avec l'OIM et l'UE à Yaoundé l'ont clairement souligné, ces défis comprennent :

- **Les préférences urbaines des migrants de retour et l'impact sur les moyens de subsistance** : Les bailleurs de fonds et les parties prenantes de la mise en œuvre ont noté que presque tous les migrants de retour retournent dans l'un des deux centres urbains du Cameroun (Yaoundé ou Douala), quelle que soit leur communauté d'origine, ce qui pose un défi sur deux fronts :

    1. *Une entrave au soutien à la réintégration basé sur la communauté :* Selon les parties prenantes, la préférence pour un retour dans les deux centres urbains s'avère un défi pour la conception ou la mise en œuvre de programmes de réintégration communautaires efficaces. Notant que la définition et l'identification d'une « communauté » unique dans les zones urbaines constituent un défi, les parties prenantes de l'OIM au Cameroun admettent que l'accent demeure pour le moment sur le soutien individuel, bien que des discussions sur la façon de mieux aborder les dimensions communautaires dans les contextes urbains soient en cours.

    2. *Une déconnexion entre la planification du développement national et les préférences des migrants de retour :* Alors que les débats entre les parties prenantes et les acteurs gouvernementaux, les acteurs de la mise en œuvre et les bailleurs de fonds soulignent

l'importance et l'investissement du Cameroun dans le développement rural, ils notent également que, selon leur expérience, les migrants de retour eux-mêmes expriment un fort désir de rester dans les zones urbaines, malgré le surpeuplement et les limitations qui en découlent en termes d'opportunités de travail, d'éducation et de soins de santé, entre autres.

Les discussions avec les acteurs impliqués dans l'initiative conjointe ont également permis de constater que les coûts supplémentaires liés aux zones urbaines (c'est-à-dire l'augmentation des loyers, les taxes sur les activités génératrices de revenus, les coûts en nature plus élevés...) n'avaient pas été pris en compte dans le cadre de l'initiative, rendant les projets urbains plus difficiles à soutenir.

- **Nombre de bénéficiaires inattendus :** L'initiative conjointe UE-OIM au Cameroun était initialement prévue et budgétée pour soutenir 850 migrants de retour au total ; à ce jour, plus de 4000 ont été soutenus dans le cadre de ce programme depuis 2017. Cette différence drastique entre les nombres de bénéficiaires planifiés et réels suggère que les ressources sont inadaptées aux besoins et que les budgets sont restés relativement inflexibles face à ceux-ci. L'OIM a cherché à y remédier en partie en intégrant des travailleurs sociaux du MINJEC au sein de sa structure, ce qui a constitué une bonne pratique innovante (voir ci-dessus). Cependant, même avec ces travailleurs supplémentaires, les ressources humaines et financières restent disproportionnées par rapport au nombre réel de bénéficiaires, ce qui implique un impact négatif sur les possibilités de soutien et d'encadrement personnalisés, ainsi que sur un suivi efficace.

- **Durabilité du programme :** Les discussions menées avec les bailleurs de fonds et les responsables de la mise en œuvre ont fait ressortir des préoccupations majeures concernant la durabilité de ce programme, notamment en ce qui concerne sa structure de financement et les possibilités d'évaluation tangible de la durabilité des projets. Les ressources nationales permettant de poursuivre sur cette voie restent rares malgré la bonne volonté du gouvernement, et des inquiétudes ont été soulevées quant à ce qui se passe une fois le financement du programme terminé. La durabilité des projets individuels est également une question récurrente, car bailleurs et responsables de la mise en œuvre ont noté qu'il était trop tôt pour constater les résultats à long terme, et qu'ils attendaient les conclusions des analyses en cours pour identifier les facteurs de réussite et leur impact sur la réintégration.

3.2.2 Programme de réintégration ERRIN-OFII

L'OFII fournit un soutien individualisé à un petit nombre de migrants de retour chaque année, notamment dans le cadre du programme ERRIN. Bien que le nombre de cas ait considérablement baissé en raison de la pandémie de COVID-19 en 2020 (seuls cinq bénéficiaires ont été enregistrés dans le cadre d'ERRIN-OFII au Cameroun en 2020 selon le personnel d'ERRIN), ceux-ci restent globalement peu élevés, l'OFII estimant que 30 à 50 migrants de retour sont soutenus en année normale au Cameroun.

L'approche de soutien est scindée en trois étapes : (1) l'assistance sociale, y compris le soutien pour le logement et les frais médicaux ; (2) l'EFTP (l'accès à l'enseignement secondaire, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels), y compris la formation pertinente pour les migrants de retour recensés par le projet et les subventions salariales, le cas échéant ; et (3) l'aide à la création d'entreprise sous la forme d'un coaching commercial individualisé et la couverture des frais de formation professionnelle si nécessaire.

Selon les propos de certaines parties prenantes, les bonnes pratiques conduisant à des facteurs de réussite de la réintégration propres au programme de l'OFII comprennent :

- **Des montants plus élevés alloués par migrant de retour** : Les parties prenantes de l'OFII notent que, si les montants spécifiques varient en fonction des profils et des besoins des migrants de retour, ceux de l'aide à la réintégration peuvent atteindre jusqu'à 3 000 euros par migrant de retour dans le cadre d'ERRIN, et jusqu'à 6 300 euros dans le cadre des programmes de réintégration soutenus par l'OFII hors ERRIN. Ce montant est nettement supérieur aux montants par migrant de retour alloués par l'OIM dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM, et permet un plus grand degré de flexibilité et d'investissement dans les entreprises des migrants de retour.

- **Formation spécialisée et coaching commercial :** L'OFII travaille avec des experts en affaires pour fournir un encadrement et un mentorat étroits à toutes les étapes du processus de développement de l'entreprise, y compris la rédaction d'un plan d'affaires, l'analyse du marché du travail, les prévisions de revenus et de coûts, etc. Les informateurs clés observent que ce soutien ciblé a un impact positif significatif sur la réussite et la durabilité des projets des migrants de retour. Le soutien individualisé permet également un suivi efficace et continu des projets individuels sur une base régulière.

- **Partenariats avec des acteurs nationaux** : L'OFII a établi des partenariats avec des acteurs nationaux tels que le Fonds national pour l'emploi et le programme PARI-JEDI. Cependant, alors que ces partenariats fournissent un lien clé avec les acteurs du développement et les services de soutien social existants, les ressources humaines et financières minimales du Fonds national pour l'emploi limitent sa capacité à étendre efficacement le soutien à la réintégration au Cameroun.[24]

Les débats menés avec l'OFII ont souligné que la mise en œuvre globale était efficace et que le programme était considéré comme durable, en partie grâce au petit nombre de bénéficiaires qui a permis un investissement soutenu et un suivi étroit. Cependant, **les partenariats avec le secteur privé posent un défi majeur ou un domaine à renforcer** : en effet, les contraintes inhérentes aux programmes imposent des partenariats avec des entreprises officielles uniquement. Or, plus de 80 % du travail au Cameroun se fait dans le secteur parallèle, un défi majeur donc pour des partenariats privés efficaces.

24 OFII/ERRIN/EU (2021) Système de cartographie des parties prenantes et de l'assistance à la réintégration : Cameroun-Mali-Maroc-Sénégal

3.2.3 Programme de soutien au retour et à la réintégration des jeunes de la diaspora (PARI-JEDI)

Dirigé par le MINJEC, et financé par le gouvernement, le programme PARI-JEDI cherche depuis 2017 à soutenir, mobiliser et promouvoir la participation des membres de la diaspora de retour au pays au développement du Cameroun, en mettant notamment l'accent sur les jeunes. Le programme s'articule autour de cinq objectifs fondamentaux : [25]

1. Mobiliser les jeunes camerounais de la diaspora autour des questions de migration et d'investissement dans le développement national.

2. Soutenir l'intégration socio-économique des jeunes de la diaspora qui cherchent à rentrer au Cameroun.

3. Promouvoir l'investissement de la diaspora et sa participation au développement national [construction nationale].

4. Mettre en œuvre des stratégies visant à limiter la migration irrégulière des jeunes camerounais.

5. Mener des actions de plaidoyer.

Les activités spécifiques ont inclus des mesures de soutien financier aux migrants de retour, un accueil et un soutien immédiats au retour à l'arrivée à l'aéroport, un soutien technique pour le développement et la mise en œuvre de plans d'affaires, et la formation de médiateurs communautaires pour sensibiliser à la migration irrégulière (clandestine). Le programme s'associe également à l'initiative conjointe OIM-UE pour s'assurer que les bénéficiaires de PARI-JEDI sont également éligibles pour un soutien aux activités d'entrepreneuriat.

Selon la documentation sommaire fournie par le MINREX, les résultats spécifiques du programme depuis 2017 sont les suivants :

- Globalement, 1 514 jeunes ont adhéré au programme.
- 36 jeunes migrants de retour en situation de précarité ont bénéficié d'un soutien financier et technique pour créer et rédiger des plans d'affaires.
- 370 médiateurs communautaires formés ont été déployés pour sensibiliser les migrants de retour à la prévention de la migration clandestine ou irrégulière.
- 225 000 personnes ont participé à un événement de sensibilisation à la migration mis en œuvre dans le cadre du programme.

25 Objectifs extraits de parijedi.org, et confirmés lors des discussions de suivi avec les parties prenantes.

- 1 300 projets d'entrepreneuriat de migrants de retour ont été lancés, en partenariat avec l'initiative conjointe OIM-UE. *Le document de synthèse note que ces activités commerciales ont considérablement ralenti en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.*

- 12 projets initiés par de jeunes migrants de retour camerounais ont directement bénéficié de l'appui technique et institutionnel de PARI-JEDI.

- 526 migrants de retour ont suivi une formation technique et commerciale dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'hôtellerie (avec un accent sur les restaurants). Cela s'est fait au sein de centres multifonctionnels de jeunes (CMPJ) locaux.

La documentation de synthèse partagée par le MINREX signale cependant plusieurs autres défis auxquels se heurte le programme, y compris des ressources financières et matérielles limitées pour soutenir directement les projets des migrants de retour après la période de formation, ainsi que des ressources humaines faibles ou limitées et la coordination entre les acteurs nécessaire pour avoir un suivi et un impact plus complet du projet.[26]

Un informateur clé du MINJEC a également précisé la nature de médiateur du programme, soulignant que bien que les contraintes de ressources et de capacités limitent le niveau de soutien direct qu'il est possible de fournir, « le cœur du programme, notre rôle est d'accompagner [*d'accompagner*]. Nous comprenons mieux les possibilités, et nous pouvons formuler des recommandations. Si notre programme ne nous permet pas de soutenir [le migrant de retour], nous pouvons le réorienter vers des structures aptes à le faire. »[27]

Une **bonne pratique** mise en lumière par les responsables de la mise en œuvre du PARI-JEDI concerne **les liens que le programme a établis avec les organisations de la société civile**, y compris les organisations de migrants et de migrants de retour telles que le groupe *Solution Aux Migrations clandestines* (SMIC), ainsi que le travail et la médiation directement avec les familles et les acteurs communautaires (dont les 370 mentors communautaires formés à la sensibilisation). D'autres discussions avec les représentants du SMIC ont appuyé ces propos, notant que « les entreprises de la société civile jouent un rôle technique dans l'accompagnement des migrants de retour. Nous pouvons fournir un soutien technique sur la façon de construire des projets, de développer des plans commerciaux (business plans) pour les migrants de retour. »[28]

Un autre représentant de la même entreprise a en outre souligné la valeur qu'apporte le partenariat avec les OSC locales, non seulement en termes de mise en œuvre, mais aussi en termes de programmes, étant donné la force de leurs relations avec les migrants de retour sur le terrain : « La question du suivi [demeure essentielle]. S'il se limite à un mécanisme institutionnel, ou est sous-traité à une entreprise, il s'agira alors de petits contrats dénués de contrôle et de suivi appropriés. Aucun suivi efficace ne sera donc mis en œuvre. Nous devons laisser les acteurs de

26 MINREX. (2020) Réalisation de l'étude sur les Programmes de Retour, de Réadmission et de Réintégration des Migrants en Afrique. Document de synthèse de la politique et du programme partagé par le MINREX pour cette étude.
27 KII MINJEC. Octobre 2020
28 KII SMIC 2. Décembre 2020

la société civile agir à ce niveau. »[29] Des recherches antérieures sur les communautés de retour et de réintégration au Cameroun font en outre état de l'**importance d'inclure les organisations de la société civile locale et les acteurs communautaires** de manière plus générale : les migrants de retour ont montré qu'ils faisaient davantage confiance aux organisations et aux acteurs communautaires que les membres de la communauté non migrants.[30] Un phénomène probablement dû au fait qu'au Cameroun, les migrants de retour semblent fréquenter davantage les associations et groupes communautaires, et qu'en l'absence d'un soutien administratif structuré ou adéquat, les organismes locaux sont en mesure de fournir des réseaux de soutien informels ou organiques.[31] Dans ce contexte, les mesures prises par le programme PARI-JEDI pour travailler plus directement avec les entreprises de la société civile constituent un premier pas vers une bonne pratique, bien que certaines améliorations demeurent nécessaires et que l'initiative doive s'étendre de manière à intégrer les structures communautaires formelles et informelles.

3.2.4 Programme d'organisation et de réinsertion dans le secteur indépendant des migrants camerounais (PARIC)

Conduit et mis en œuvre par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et le Fonds National de l'Emploi (FNE), et soutenu par la GIZ, le programme PARIC vise à faciliter spécifiquement le retour et la réintégration des ressortissants camerounais qui ont étudié ou travaillé à l'étranger (principalement en France et en Allemagne). Le programme met particulièrement l'accent sur l'identification et le renforcement des compétences, en cherchant à placer les membres qualifiés et compétents de la diaspora dans des secteurs ou des postes pertinents et ciblés à leur retour. Selon la documentation sommaire partagée par le MINREX, le programme a atteint les objectifs suivants :

- 1 103 migrants de retour ont bénéficié de conseils et d'informations sur les possibilités d'emploi.
- 1 930 migrants de retour ont eu l'opportunité de visiter des entreprises officielles et de rencontrer des patrons d'entreprises.
- 91 lieux de travail ont reçu des équipements supplémentaires après avoir recruté des migrants de retour dans le cadre du programme.
- 138 postes salariés ont été subventionnés.
- 404 offres d'emploi ont été proposées.

29 KII SMIC 1. Octobre 2020
30 OIM/SH (2018). Cartographie et Profil Socio-économique de retour au Cameroun
31 ibid.

Cependant, la même documentation souligne qu'un manque d'enthousiasme général pour le projet ainsi que des ressources financières limitées pour suivre les résultats de la réintégration à long terme ont limité l'impact du programme. Les acteurs gouvernementaux notent la nécessité de mieux faire connaître l'existence du programme et de ses activités, de dégager d'autres sources de financement et de renforcer la capacité des ressources humaines à mettre en œuvre le programme.

Une étude récemment publiée par l'OIT met également en évidence les opportunités offertes par le programme PARIC ainsi que les défis à relever. D'une part, en ce qui concerne le secteur de l'emploi formel, un manque d'acteurs hautement qualifiés au niveau national signifie que certains secteurs (en particulier le pétrole, les mines et la technologie) emploient une main-d'œuvre qualifiée non camerounaise venant d'ailleurs ; d'autre part, le programme PARIC sert en partie à réajuster ce déséquilibre, par exemple, par la réinsertion de la diaspora camerounaise qualifiée revenant d'Allemagne, en particulier dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et des TIC.[32] Toutefois, le rapport indique également que « le coût élevé des services [des migrants de retour] ne permet pas aux petites et moyennes entreprises de les employer, alors même que [...] les petites et moyennes entreprises représentent 99,2 % des entreprises du secteur privé au Cameroun. »[33]

Hormis les petites et moyennes entreprises publiques, cette situation élimine également les opportunités dans le secteur privé par définition, même si le secteur privé représente environ 90 % de la main-d'œuvre au Cameroun.[34] Les contraintes liées au fait de ne travailler qu'avec des employés du secteur public pour embaucher des migrants de retour sont aussi mises en lumière dans un entretien avec un informateur clé de l'OFII, lequel note que, bien qu'ouverts à une collaboration accrue avec les employeurs du secteur privé dans leur programme de soutien à la réintégration, ils sont limités aux pouvoirs publics, ce qui exclut les partenariats avec la majorité des employeurs, en particulier les propriétaires de petites entreprises, qui pourraient souhaiter travailler avec des migrants de retour.[35]

Voici donc **une leçon clé pour la (ré)intégration des migrants de retour sur le marché du travail et l'intégration du secteur privé**. Bien que la subvention de certains postes par le biais du programme PARIC et d'un réseau permette à certains migrants de retour hautement ou moyennement qualifiés (de certains pays) de trouver du travail, les contraintes juridiques et politiques sous-jacentes à ces programmes (c'est-à-dire le fait de ne travailler qu'avec des employeurs du secteur public, et principalement d'importants organismes, dans un contexte où la main-d'œuvre privée compose la plus grande part du marché du travail) limitent les opportunités. Les migrants de retour ont déjà du mal à trouver un emploi formel ; en raison d'une formation qui n'est pas toujours adaptée à l'emploi proposé, combinée à des salaires bien inférieurs à ceux perçus à l'étranger, la plupart d'entre eux se tournent par défaut vers le secteur privé, souvent indépendant, dès leur retour.[36] Un fait avéré même pour les migrants de retour dont le niveau de formation ou de qualification est supérieur. Si le PARIC constitue un premier pas dans la bonne direction, l'élargissement et le réexamen d'une approche programmatique favorisant un soutien

32 OIT (2020) Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Cameroun
33 ibid.
34 Banque mondiale (2012) Mise à jour économique du Cameroun
35 KII OFII Cameroun/RDC. Octobre 2020
36 OIT (2020)

à l'entrepreneuriat ou un placement professionnel à plus petite échelle, y compris la volonté de travailler avec des propriétaires de petites entreprises du secteur privé, constituent de bonnes pratiques essentielles de référence.

3.3 Défis structurels pour la mise en œuvre de programmes de réintégration durables

Alors que les deux programmes d'étude de cas présentés en sus mettent en évidence des pistes visant à améliorer la conception des programmes futurs, les entretiens avec les principales parties prenantes ainsi que l'analyse des documents précédents mettent en exergue des défis plus structurels à relever à un niveau plus vaste, pour être à même de soutenir efficacement la réintégration durable de manière tangible.

3.3.1 Partenaires et coordination

De manière générale, les parties prenantes ont relevé **des défis liés aux faiblesses de la coordination** qui viennent entraver la possibilité de relier différents programmes, en raison de la multiplicité des acteurs, et du fait que chaque exécutant de programme reste responsable de ses propres résultats, sans pression ni mécanisme obligeant à la collaboration ou à la coopération entre les entités. Ce dysfonctionnement entre les acteurs, précise un participant à un atelier gouvernemental, constitue « un obstacle important à une communication efficace et une tache sur les résultats possibles ». Il s'agit également d'une question clé qui ressort des études précédentes, lesquelles signalaient déjà une certaine confusion de la part des parties prenantes sur « qui fait quoi » et recommandaient un suivi et une évaluation formels des structures de coordination afin d'identifier les lacunes et de renforcer la sensibilisation et la communication aux partenaires.[37]

Les KII menées dans le cadre de cette étude ont encore souligné ces problèmes de coordination, tant au sein du gouvernement que pour les acteurs non gouvernementaux. « Nous ne pouvons pas nous aligner sur les structures de coordination ; mais je n'ai pas l'impression pour l'instant qu'il se passe quelque chose à des niveaux [gouvernementaux] plus élevés. Nous constatons des lacunes à cette échelle, nous aurions besoin d'une structure renforcée, pour comprendre comment mieux soutenir le gouvernement dans sa politique migratoire. »[38]

Cette absence de politique migratoire nationale singulière (malgré plusieurs GTT) est considérée comme une raison essentielle de la faiblesse de la coordination, comme le décrit une autre partie prenante clé du gouvernement : « L'absence d'une politique nationale de gestion des migrations pose un véritable défi. Nous avons besoin d'une plateforme qui définisse les différentes tâches des divers acteurs impliqués, et afin que nous sachions quelles sont leurs véritables responsabilités dans le programme du RRR, car [la gestion] de la migration est un vaste programme. »[39]

37 OIM/Samuel Hall (2018)
38 KII Ministère de l'Agriculture. Septembre 2020
39 KII FNE. Décembre 2020

Encadré 3 L'impact de la coordination sur les résultats du retour et de la réintégration : Une histoire

Un acteur gouvernemental a décrit en détail l'impact qu'a eu l'absence de politique migratoire et de mécanismes de coordination efficaces, tout en mettant en évidence des bonnes pratiques structurelles plus larges qui pourraient être davantage mises en avant :

« Nous venons d'essuyer un échec de coordination dans la gestion des Camerounais qui ont été renvoyés du Maghreb, et cela était dû précisément à l'absence de politique migratoire nationale. On a connu un premier échec ici [...] parce qu'on n'était pas prêt à gérer cette urgence sociale. Ou alors, ce n'était pas un échec, mais une leçon apprise pour nous, pour éduquer et sensibiliser de notre côté afin d'être mieux préparés sur les questions de migration. Le financement des bailleurs de fonds était limité lorsqu'il s'agissait de gérer un afflux inattendu de migrants de retour. Bien que je remercie l'Union européenne et l'OIM pour leurs efforts, le Cameroun devrait être mieux préparé à gérer des situations inattendues. Plus récemment, nous avons vu des personnes expulsées de Guinée équatoriale, du Gabon et du Koweït, nous devons être mieux préparés à gérer cela.

Par ailleurs, le Cameroun a assurément géré la situation des femmes avec maestria, alors que ces dernières étaient bloquées au Qatar ; ils ont envoyé une délégation, mais ont aussi ouvert un canal diplomatique pour aborder directement les problèmes des migrants camerounais là-bas ».1 À un niveau structurel supérieur, la multiplication des canaux diplomatiques et le renforcement de la coordination à la fois interne et internationale permettent de mieux assurer un retour en douceur et le processus de réintégration qui s'ensuit.

Les acteurs de la société civile et les acteurs non gouvernementaux ont également insisté sur ce besoin d'un mécanisme de coordination renforcé et unifié sur le terrain, qui permette au gouvernement de diriger tout en renforçant et en soulignant le rôle des acteurs de la société civile : « mettons en œuvre un cadre de coordination si nous ne pouvons pas encore appliquer de politique, puisque la politique, nous ne savons pas quand elle arrivera ; et de mon point de vue de la société civile, je pense que nous n'avons pas assez investi dans ce processus [...] le rôle du gouvernement devrait être davantage axé sur la coordination. Si nous pouvions déjà voir naître cette coordination et bénéficier d'un certain soutien financier, ce serait ce que le gouvernement ferait de mieux. Je ne vois pas le gouvernement assurer la surveillance, le suivi, etc. Et c'est compliqué en termes de confiance des migrants dans leur gouvernement ; je ne vois pas comment, même dans un monde idéal, cela pourrait fonctionner. »[40]

3.3.2 Suivi

Le suivi et l'évaluation demeurent un défi majeur, tant au niveau des programmes qu'à des niveaux plus étendus de structure et de coordination.

40 KII SMIC. Septembre 2020

Des recherches antérieures confirment que **les mécanismes de suivi et d'évaluation des RRR restent faibles, voire inexistants, surtout lorsqu'il s'agit de programmes locaux et communautaires, et que la mesure de l'impact au-delà du nombre de bénéficiaires et des résultats est souvent inexistante.**[41] La documentation de suivi et les rapports d'évaluation, le cas échéant, sont conservés en interne et ne sont pas partagés, ce qui complique l'évaluation indépendante de l'efficacité des mécanismes de S&E ; à l'exception d'un rapport sommaire partagé par le MINREX mettant en évidence le nombre de bénéficiaires et les résultats et défis de base du projet, l'équipe de recherche n'a pas eu accès à la documentation d'évaluation et de suivi spécifique et distincte des partenaires de mise en œuvre pour cette étude. Un KII interrogé a invoqué des raisons de confidentialité des données pour ne pas être en mesure de partager la documentation interne au-delà du nombre de bénéficiaires.

Le défi du suivi et de l'évaluation ne sont pas que programmatiques, mais également institutionnels. L'une des pierres d'achoppement majeures mises en lumière par les parties prenantes gouvernementales clés au cours des discussions de l'atelier, ainsi que dans les entretiens ultérieurs avec les informateurs clés, tient à la nécessité de mécanismes institutionnels et de données partagées, permettant une évaluation régulière, cohérente et standardisée de tous les programmes.

La question de savoir qui met en œuvre cette évaluation et ce suivi régulier n'a pas non plus été clarifiée, ce qui a déjà eu un impact sur les programmes existants. Alors que les acteurs gouvernementaux ont noté la nécessité de mécanismes d'évaluation institutionnels, les informateurs clés de la société civile ont souligné la valeur ajoutée qu'ils pouvaient apporter au S&E au-delà de cela, et l'avantage détenu en vertu de leur proximité avec les populations concernées et de leur capacité à établir des relations dans les communautés : « J'ai vu des programmes échouer parce qu'il n'y avait pas assez de personnel pour en assurer le suivi. Si cela reste au sein des institutions gouvernementales, ou avec des consultants externes, ces efforts restent à une échelle limitée. Il faut permettre à la société civile de prendre l'initiative dans ce domaine. »[42] Cependant, les ressources restent une contrainte majeure, et les bonnes pratiques pour la participation des acteurs de la société civile restent une question clé.

Au-delà de la nécessité d'établir des mécanismes standardisés et efficaces pour le S&E (et d'inclure les acteurs ayant la plus grande capacité à les mettre en œuvre), la capacité à évaluer efficacement les programmes et leur impact est entravée par des lacunes dans la coordination des données disponibles et des statistiques minimales en général sur le retour au Cameroun. Comme l'a décrit un intervenant ministériel : « La collecte de données est particulièrement complexe ; nous ne pouvons avoir que des informations sur les migrants qui choisissent de s'adresser à nous. Mais les statistiques sur les flux d'entrée, les sorties, ce sont d'autres ministères qui s'en chargent. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir un observatoire national, et dans d'autres pays également. »[43] De même, les participants à l'atelier ont souligné la mise en œuvre de l'observatoire national sur la migration afin de disposer d'une base de données centralisée et croissante sur la migration, y compris sur les retours, pour informer le programme (encadré 3).

41 OIM/Samuel Hall (2018)
42 ibid.
43 KII MINJEC. Octobre 2020

3.3.3 Cibles : dimensions et groupes

Au-delà des défis institutionnels et structurels clés, qui les affectent dans l'ensemble, les **différents programmes ciblent également différents types de migrants de retour**. Alors que l'OIM se concentre spécifiquement sur le soutien aux migrants de retour volontaires et humanitaires, d'autres programmes sont largement disponibles pour les migrants de retour forcés et volontaires, même si certains se concentrent uniquement sur les retours de pays spécifiques. Ceux qui rentrent spontanément ne bénéficient souvent d'aucun programme, et les migrants de retour sont représentés au sein d'un large éventail démographique.

Bien qu'une analyse approfondie et rigoureuse de l'impact des **modes de retour** sur les résultats de la réintégration dépasse le cadre de cette étude, les entretiens avec les informateurs clés, les membres de la communauté et les migrants de retour eux-mêmes indiquent l'importance que le mode de retour peut avoir sur les possibilités de résultats efficaces et durables de la réintégration, ainsi que les défis rencontrés par ceux qui ont eu moins de temps pour préparer adéquatement leur retour.

Plusieurs membres de la communauté dans des zones à fort taux de retour ont observé deux catégories de migrants de retour et les différentes expériences de réintégration auxquelles ils ont été confrontés : d'une part, il y a ceux qui sont rentrés de manière planifiée, parce qu'ils avaient atteint leur objectif de migration ou parce qu'ils avaient eu le temps de se préparer adéquatement (y compris financièrement et psychologiquement) à leur retour. Cette catégorie de migrants de retour a été perçue dans le contexte de nos entretiens d'étude de cas comme une présence « *salvatrice* » [44]), car ils ont choisi de revenir malgré leur réussite, mettant ainsi en évidence les opportunités positives dans leur pays. Mais ceux qui reviennent « de leur propre chef »[45] sont en revanche marqués par le regret dans l'observation des membres de la communauté : « ils regrettent le gaspillage de ces années de leur vie, le fait de devoir tout recommencer, de recommencer leur réinsertion sociale. [...] Les migrants de retour sont traités de deux manières : soit ils sont accueillis en seigneurs, soit ils sont considérés comme des moins que rien. »[46] Ces derniers font face à des défis et des difficultés relativement plus importants pour être acceptés et s'en sortir, selon les migrants de retour et les membres de la communauté auxquels nous avons parlé pour cette étude.

Néanmoins, alors que **le mode de retour peut influer sur la position d'un migrant de retour au sein de sa communauté, et sur sa capacité à répondre efficacement et durablement à l'aide à la réintégration**, les responsables de la mise en œuvre des programmes font rarement la distinction ou adaptent leur programme en fonction des expériences et des besoins individuels, en partie parce que ce type de gestion de cas nécessiterait des capacités et des ressources importantes (et non disponibles). Au contraire, comme l'a décrit un acteur gouvernemental, le programme est proposé à titre égal à tous les bénéficiaires qualifiés, afin d'éviter toute discrimination ou favoritisme envers l'une ou l'autre catégorie de retour : « Les bénéficiaires de nos projets, nous

44 SSI2 Membre féminin de la communauté. Septembre 2020
45 ibid
46 Ibid.

les traitons tous de la même manière, peu importe comment ils sont revenus. L'important est de savoir ce qu'il veut, de préparer un plan de réintégration individualisé au sein duquel nous pouvons impliquer d'autres partenaires. Nous ne sommes pas seulement dépendants des structures gouvernementales qui se concentrent sur l'insertion économique [...]. Que les retours soient forcés, volontaires, peu importe, quand nous recevons un migrant de retour, nous le traitons de la même manière. Vraiment. Aucune discrimination en fonction de ces modalités. *»*[47]

Les migrants de retour spontanés interrogés dans le cadre des études de cas n'ont bénéficié d'aucune forme d'assistance, si ce n'est de la part des membres de leur famille ; cependant, ils ont également déclaré avoir eu plus de temps pour préparer efficacement leur retour et, en général, avoir eu des processus de réintégration relativement plus faciles et plus stables. Au-delà de l'évaluation des programmes, les discussions avec les migrants de retour spontanés ou non assistés renforcent l'aspect positif lorsqu'ils sont en mesure de préparer et de prendre leurs décisions de retour à leur propre rythme. Des recherches approfondies permettront d'établir la pertinence et la cohérence de ce résultat et du processus de réintégration des migrants de retour non assistés.

Au-delà de l'impact potentiel des modes de retour sur les résultats de la réintégration dans le cadre des programmes, les profils des migrants de retour (et les perceptions des migrants de retour par les membres de la communauté) diffèrent également, soulignant l'importance des besoins, profils et capacités individuels dans l'élaboration de programmes efficaces.

3.4 Besoins et perceptions des communautés en matière de programmes et de politiques : Ressentis sur le terrain

L'équipe de recherche a interviewé quatre migrants de retour et quatre membres de la communauté non migrants à Yaoundé (répartis équitablement entre hommes et femmes) pour compléter cette étude. Bien que les résultats de cet échantillon ne suffisent pas à être représentatifs, ils **fournissent néanmoins des indications sur la dynamique de terrain et les écarts potentiels entre la politique, le programme et l'expérience vécue du retour, ce qui peut favoriser l'amélioration de mécanismes de soutien efficaces et durables.**

Alors que les répondants ont noté que de nombreux migrants de retour sont de jeunes hommes, les KII et les entretiens avec les membres de la communauté ont également mis en exergue un phénomène accru de migration féminine (**encadré 3**), ainsi que des vulnérabilités particulières pour les migrants de retour plus âgés.

Les migrants reviennent de diverses destinations, y compris de la région (en particulier de la Guinée équatoriale, du Gabon, du Nigéria ou de la République démocratique du Congo (RDC)) ainsi que de l'Afrique du Nord, notamment ceux qui sont bloqués en Algérie, en Tunisie ou en Libye

47 KII MINJEC. Octobre 2020

alors qu'ils cherchent à atteindre l'Europe, et **les expériences vécues au cours de leur voyage et dans leurs destinations spécifiques déterminent la façon dont ils considèrent leur accès à des voies de réintégration réussies**. Les enseignements tirés de ces entretiens avec la communauté et les migrants de retour sont pertinents pour la réflexion autour des nouvelles façons de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des politiques de RRR efficaces et durables.

En plus de mettre en évidence les histoires des migrants de retour et les définitions d'une vie réussie après la réintégration, des entretiens supplémentaires avec des membres de la communauté fournissent des informations clés sur la dynamique du retour et de la réintégration, mettant en évidence les facteurs qui ont un impact sur la réintégration au-delà du programme spécifique.

- **Observation 1 - L'importance de la famille dans le soutien au retour :** Les familles ont souvent été mentionnées par les migrants de retour interrogés dans le cadre de cette étude comme des sources de soutien cruciales, et souvent les seules. Comme l'a décrit un migrant de retour, faisant écho à un sentiment commun aux quatre entretiens : « Je pense que leur soutien m'a été du plus grand secours, car je me sens bien, je n'ai pas de problème. Et sans la famille, l'homme n'est rien de toute façon. Je suis à l'aise, je me sens bien, car que je m'entends bien avec eux, c'est comme ça. »[48] En même temps, surtout pour les hommes migrants de retour qui subissent une pression plus forte pour subvenir aux besoins de leur famille, ce **soutien familial peut aussi être source de stress** ; un migrant de retour a décrit son incapacité à nourrir sa famille comme une source clé de honte, et quelque chose qui, s'il était accompli, pourrait définir sa réintégration réussie.

- **Observation 2 - Besoins prioritaires des migrants de retour et des membres de la communauté :** Les besoins de la communauté et des migrants de retour sont multidimensionnels, mais centrés sur un désir fondamental d'emploi et de sources de revenus durables. Au-delà de **l'emploi et de la stabilité financière, les migrants de retour soulignent également que la santé (en particulier pour les femmes, comme décrit dans l'encadré 3) et l'accès au logement et à la terre constituent des priorités essentielles** ; la construction et la propriété d'une maison ont été mentionnées par divers migrants de retour comme le symbole ultime d'une réintégration réussie dans la communauté. La stabilité psychosociale est reconnue comme un élément fondamental pour répondre à ces besoins : « Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de force, de beaucoup de force. Et d'avoir un moral très élevé et un esprit averti. » [49] Les membres de la communauté notent en outre l'impact communautaire de la difficulté d'accès à l'emploi, même pour les personnes instruites : « On nous disait que l'école garantissait un emploi. Maintenant quand on arrive à un niveau où on est allé à l'école, on a fait ce qu'on avait à faire et maintenant on se retrouve sans emploi, on entre en plein désespoir, ce qui pousse plutôt les gens à partir. »[50]

- **Observation 3 - Perception d'un manque de soutien pour les migrants de retour :** Les quatre migrants de retour interrogés dans le cadre de l'étude de cas sur le terrain ont souligné le fait

48 Migrante de retour SSI3. Septembre 2020
49 Migrante de retour SSI5. Septembre 2020
50 SSI1 Homme non migrant membre de la communauté. Septembre 2020

qu'ils n'avaient reçu aucun soutien, ou seulement, dans le cas d'un bénéficiaire de l'AVRR, un soutien de l'OIM : « Ma priorité absolue est uniquement l'OIM. En dehors de cela, il n'y a rien d'autre. C'est seulement l'OIM vraiment qui est ma priorité spéciale. À part ça, je n'ai rien reçu, vraiment rien. »[51] Et ce soutien de l'OIM a ensuite été signalé par le bénéficiaire comme étant inadapté aux besoins des migrants de retour. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la connaissance des systèmes de soutien existants est donc insuffisante ; il en résulte que, même s'ils luttent, les migrants de retour font preuve d'un sens accru de l'autonomie et de la maturité, ils compensent le manque de soutien par des affirmations selon lesquelles ils sont capables de prendre leurs propres décisions et de prendre soin d'eux-mêmes aussi bien que possible.

- **Observation 4 Perception des migrants de retour par la communauté - rôle des migrants de retour dans la communauté :** Pour les migrants de retour qui n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs migratoires, ou qui reviennent après avoir passé beaucoup de temps à l'étranger, nombre d'entre eux se sentent déconnectés et éloignés de leur communauté, trouvant l'intégration communautaire et sociale difficile. Une non-migrante a décrit ce qui s'est passé lorsque sa sœur est revenue d'une migration échouée après quelques années passées à l'étranger : « Nous nous attendions à une ascension sociale de leur part, à ce qu'ils aient une vie plus facile qu'avant, mais quand ils reviennent et que ce n'est pas le cas, ce qui suit généralement ce sont des intrigues, donc ça a été très difficile de s'intégrer socialement, surtout pour ma grande sœur. Déjà, elle a pris des habitudes différentes d'ici, l'accent, elle a gardé l'accent turc, donc dans la société, les gens la perçoivent comme quelqu'un qui n'est pas avec nous. » [52]

  Cependant, malgré une certaine méfiance entre les migrants de retour et les membres de la communauté, les personnes interrogées disent en général se sentir bien accueillies dans certains cercles, et les avantages qu'ils apportent à la communauté, notamment en matière de sensibilisation et d'impact sur les dynamiques migratoires sont notables. Enfin, les membres de la communauté constatent la difficulté d'une catégorisation homogène de l'acceptation des migrants de retour et des perceptions de la communauté, notant l'importance des dynamiques et des spécificités individuelles : Il serait très compliqué de dresser une liste de préjugés fixes. Cela varie selon les expériences personnelles, selon le profil de l'expéditeur et du bénéficiaire. »[53]

- **Observation 5 - Perceptions de la (ré)migration** : Comme pour la réintégration sociale, les migrants de retour et les non-migrants se montrent mitigés à propos de la remigration. D'une part, certains migrants de retour soulignent la difficulté des expériences vécues à l'étranger, affirmant qu'ils ne voudraient pas revivre cela, même si la vie au pays est difficile. D'autre part, d'autres migrants de retour font état des défis qu'ils continuent de rencontrer à leur retour, et la manière dont cela peut les obliger à déménager à nouveau : « Déjà quand vous faites votre vie, vous cherchez la stabilité si l'endroit où vous vous trouvez ne convient

51 Migrant de retour SSI8. Septembre 2020
52 SSI2 Femme membre de la communauté non migrante. Septembre 2020
53 SSI1 Homme non migrant membre de la communauté. Septembre 2020

pas, vous êtes d'office tenté d'aller ailleurs. »[54] Un membre de la communauté a fait écho à ce sentiment, décrivant la dynamique migratoire plus vaste dans le quartier : « On a l'impression que la vie est tellement difficile ici que les jeunes préfèrent mourir ailleurs plutôt que de mourir ici. ...] Ils préfèrent se lancer tête baissée dans cette aventure [de la migration], quitte à y laisser leur vie. »[55]

54 Migrante de retour SSI5. Septembre 2020
55 SSI2 Femme membre de la communauté non migrante. Septembre 2020

4.

Vers de bonnes pratiques et un mécanisme d'apprentissage efficace au Cameroun : Facteurs de réussite et défis

La bonne volonté du gouvernement et son désir d'agir en faveur de la réintégration au Cameroun affectent positivement les opportunités globales du programme de réintégration au Cameroun.

Les facteurs de réussite, les défis et les leçons apprises sont présentés dans le tableau 5, et discutés plus en détail ci-dessous.

Tableau 5 Facteurs de réussite, défis et leçons apprises - Programme de RRR au Cameroun

		AVRR (Aide au retour volontaire et à la réintégration)	EU-IOM JI	PARI-JEDI	PARIC	ERRIN/ OFII	Programme Med Return
Facteurs de réussite	Préparation avant le départ	X					
	Assistance directe en espèces/ interventions basées sur l'argent liquide		X	X			
	Mécanismes d'orientation**		X	X			
	Partenariat avec la société civile			X			
	Subventions aux migrants de retour suivant une formation			X	X		
	Mentorat/coaching de proximité					X	
	Participation active du gouvernement dans les programmes et la mise en œuvre		X	X	X		

Défis et Leçons apprises	Manque de suivi à long terme (c'est-à-dire plus d'un an)	X		X	X	X	X
	Participation des PME/acteurs de l'emploi dans le secteur privé			X	X	X	
	Partage des données insuffisant entre les acteurs	X	X	X	X	X	X
	Besoin d'un soutien personnalisé	X	X	X	X		X
	Difficultés à mettre en œuvre des programmes communautaires en raison des préférences urbaines des migrants de retour	X	X	X	X	X	X

**Basé sur les perceptions des parties prenantes ; l'évaluation formelle n'est pas encore terminée.*
*** Il convient de noter que les mécanismes d'orientation ont été présentés comme une bonne pratique, mais qui n'était pas toujours fonctionnelle.*

Bien que les programmes diffèrent radicalement en termes de portée et d'étendue, ils présentent tous des facteurs de réussite et des défis variés qui peuvent être source d'enseignements pour les autres.

Les facteurs de réussite et les leçons apprises sont mis en évidence pour identifier les domaines à intégrer dans les programmes de réintégration. Les éléments clés sont les suivants :

- L'importance des **approches locales, y compris avec les acteurs du gouvernement et de la société civile**. Alors que certains programmes sous-tendent des partenariats avec la société civile et d'autres des protocoles d'accord avec les acteurs du développement national, ces approches pourraient être davantage appliquées. Les dimensions urbaines du contexte de retour au Cameroun constituent un défi particulier à prendre en compte, notamment au vu des **approches communautaires qui se sont avérées efficaces.**

- La **valeur positive des liens et des incitations** pour la formation et les programmes de soutien aux moyens de subsistance, y compris les subventions et le coaching commercial individualisé. Ceci souligne également la nécessité de renforcer les partenariats avec les acteurs du secteur privé, y compris la volonté de s'engager dans le secteur informel.

- Nécessité **de mécanismes d'orientation**. Il s'agit d'une bonne pratique également liée aux approches localisées. Alors que l'OIM a procédé en ce sens, de manière efficace lorsqu'il s'agit de soutien en matière de santé mentale, et que l'OFII a mis en place un mécanisme de référence avec le programme PARIC, des mécanismes de référence plus larges en lien avec les acteurs du développement pourraient être renforcés.

- **Soutien individuel** : Sans surprise, les programmes avec un nombre réduit de bénéficiaires, comme le programme OFII/ERRIN, garantissent un meilleur accompagnement individualisé et un programme mieux adapté. Cela reste un besoin pour les programmes ayant une portée plus large et des ressources plus limitées.

- **Partage des données et suivi et évaluation à plus long terme** : Alors que tous les acteurs ont intégré un certain niveau pour les mécanismes de suivi et d'évaluation, généralement pour les six premiers mois à un an du programme, l'évaluation de l'efficacité et de la durabilité de la réintégration à travers les programmes nécessite des données à long terme et coordonnées.

5.

Conclusion et recommandations : Vers une réintégration efficace et durable au Cameroun ?

Leçons apprises, bonnes pratiques : Perceptions des parties prenantes du programme au Cameroun

Les cadres sur la RRR au Cameroun sont minimes, mais gagnent en importance. Bien que la coordination reste un défi, la création de groupes de travail techniques pour traiter spécifiquement les questions liées au retour et à la réintégration est une étape positive, et même s'il est trop tôt pour évaluer l'efficacité des cadres, des opportunités existent pour les renforcer et inclure les acteurs pertinents dans les premières étapes et dans le développement toujours en cours d'une politique nationale de migration.

Alors que les parties prenantes soulignent les perceptions initiales des bonnes pratiques et des principaux défis d'un point de vue programmatique, elles mettent également en lumière la bonne volonté et l'intérêt du gouvernement comme étant la base nécessaire pour progresser dans ce domaine. Les recommandations basées sur ces résultats sont présentées dans le tableau 6.

Tableau 6. Recommandations pour le Cameroun

Renforcement des capacités	**1. Renforcer activement la capacité technique des États membres en matière de RRR, notamment en adaptant les formations des CER ou de l'UA aux besoins des pays, et en aidant les États membres à établir des politiques migratoires viables conformes aux objectifs de l'UA.** **2. Fournir des plateformes pour le brainstorming et le partage d'expériences entre les pays afin de résoudre les problèmes de coordination et de liens transnationaux entre les États membres.** **3. Encourager et soutenir les programmes intégrés (cf. le partenariat OIM/MINJEC) qui augmentent l'appropriation et la capacité du gouvernement à gérer la réintégration.**

Réglementations nationales et liens avec la planification du développement	1. Développer une **politique migratoire nationale et un cadre juridique.** 2. Développer **les partenariats existants avec les acteurs du développement national**, y compris la signature d'un protocole d'accord entre les acteurs actuels de la réintégration et le ministère de l'agriculture. 3. Fournir des **incitants pour encourager l'alignement sur les priorités de développement**, y compris des subventions ou des incitations aux migrants de retour pour leur participation aux programmes de développement rural. 4. **Dissolution des GTT dispersés et mise en œuvre d'une plateforme de coordination unifiée dirigée par le MINREX**, y compris un processus rationalisé pour le partage d'informations avec les parties prenantes concernées, mais aussi avec **les migrants de retour et les acteurs communautaires** afin d'améliorer la connaissance des services existants (c'est-à-dire la création d'un « guichet unique » pour cerner les services disponibles).
Approches menées au niveau local	**1. Participation de la société civile et des migrants de retour eux-mêmes dans les mécanismes de coordination**, notamment dans les discussions entourant l'élaboration de la politique nationale. **2. Offrir des possibilités de partenariat avec les acteurs du secteur privé** dans le financement et l'élaboration des programmes, notamment avec les propriétaires de micro-entreprises et d'autres acteurs du marché du travail informel.
Suivi et évaluation des données et apprentissage	1. Fournir une **plateforme unique permettant aux acteurs de la mise en œuvre de partager les données de suivi et les bonnes pratiques** entre eux, en lien avec la plateforme de coordination susmentionnée. 2. **Développer des outils d'évaluation de la réintégration harmonisés et à plus long terme**, normalisés entre les intervenants.

Annexe 1.

Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers

Les informateurs clés et les participants aux ateliers auxquels il a été fait appel pour cette étude sont désignés par institution et non par individu afin de protéger l'anonymat des participants. Ils sont présentés dans **le tableau 7** ci-après.

Tableau 7. Participants à l'étude de haut niveau

Ministère de l'Agriculture et du Développement rural	
Entretiens avec les informateurs clés	SMIC (2 entretiens)
	Fonds National de l'Emploi (FNE) – Service de Coopération
	MINREX – Service consulaire
	OFII
	Croix-Rouge Cameroun
	MINJEC
	Union européenne - Délégation de l'UE au Cameroun
	Ministère de la Pêche et de l'Industrie animale
	OIM
Participants institutionnels à l'atelier	MINREX (4)
	SMIC
	MINJEC
	MINADER
	Croix-Rouge camerounaise (2)
	FNE
	MINAT / Protection Civile
	Membres de la Plateforme technique sur le Travail Migration (2)
	MINAS
	MINEFOP (2)

Annexe 2.
Bibliographie sommaire

OIT (2020) *Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Cameroun*

IOM/Samuel Hall (2018) *Cartographie et Profil Socio-économique de communautés de retour au Cameroun*

IOM (2020) *Factsheet : Good Practice #5 : Établir un dialogue permanent avec l'ensemble du gouvernement pour favoriser l'appropriation et la durabilité des mécanismes de réintégration au Cameroun*

World Bank (2012) *Cameroon Economic Update*

MINREX (2020) *Réalisation de l'Étude sur les Programmes de Retour, Réadmission, et de Réintégration des Migrants en Afrique : Rapport Cameroun.* Internal Summary Document Shared by MINREX to the Research Team

OFII/ERRIN/EU (2021) *Mapping System of Stakeholders and Reintegration Assistance : Cameroon-Mali-Morocco-Senegal*

VoA (2020). « Le Cameroun et la Guinée équatoriale s'entendent pour délimiter la frontière après des escarmouches », 9 juin 2020.

Zwania-Rosler, I. (2013) "Returning Migrants in Cameroon – Challenges, Obstacles and Potentials" in *Welcome Home? Challenges and Chances of Return Migration* Transatlantic Forum on Migration and Integration. Document politique

La République Démocratique du Congo (RDC)

Fiche pays

Table des matières

Acronymes 2

Introduction 3

Méthodologie au niveau du pays 4

1. Contexte juridique et politique de la RRR en RDC 6

1.1 Cadres juridiques et dispositions pour la RRR en RDC 6

1.2 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour 7

1.3 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réadmission 8

1.4 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réintégration 8

1.5 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques en RDC 9

2. Définition de la réintégration durable – principaux éléments à retenir 12

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude 12

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes 12

3. Programmation de la RRR en RDC : défis et opportunités 16

3.1 Aperçu des programmes de RRR en RDC 16

3.2 Leçons tirées de la littérature sur la programmation de la RRR pour les personnes déplacées de force en RDC 18

3.3 Inclusion des migrants de retour dans la planification des politiques nationales 19

3.4 Besoins des communautés et perceptions des programmes et des politiques : Enseignements du terrain 20

4. Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage en RDC : facteurs de réussite et défis 24

5. Conclusion et recommandations 27

Annexe 1 : Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers 29

Annexe 2 : Opportunités et défis du marché du travail 30

Annexe 3 : Bibliographie sélective 32

Acronymes

UA	Union africaine
AVRR	Aide au retour volontaire et à la réintégration
C2CMMD	Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent
RCA	République centrafricaine
CNR	Commission nationale pour les réfugiés
OSC	Organisation de la société civile
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DDI	Département pour le développement international
DGM	Direction générale de migration
RDC	République démocratique du Congo
UE	Union européenne
DUE	Délégation de l'Union européenne
PMM	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
ICMPD	Centre international pour le développement de politiques migratoires
IDP	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
EIC	Entretiens avec les informateurs clés
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
IDO	Institut de développement d'Outre-mer
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OUA	Organisation de l'unité africaine
EPI	Équipement de protection individuelle
REAG/GARP	Programme de réintégration et d'émigration des demandeurs d'asile en Allemagne/Programme de rapatriement assisté par le gouvernement
RRR	Retour, réadmission et réintégration
RSS	Enquête sur la durabilité de la réintégration
TWG	Groupe de travail thématique
UCBC	Université chrétienne bilingue du Congo
NU	Nations Unies
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Introduction

Cette fiche pays présente le contexte du retour, de la réadmission et de la réintégration (RRR) en République démocratique du Congo (RDC). Cette fiche pays est produite dans le cadre de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », commandée par l'ICMPD à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent (C2CMMD). Cette étude est mise en œuvre au nom de la Commission de l'Union africaine (CUA) et financée par l'Union européenne (UE).

Conclusion n° 1 :

Le retour des migrants irréguliers en RDC nécessite une plus grande sensibilisation, au-delà des simples besoins de protection des réfugiés et des personnes déplacées, afin d'avoir un objectif de réintégration plus général pour la programmation de la RRR.

Conclusion n° 2 :

Le financement et la coordination (tant entre la RDC et les pays de destination qu'entre les parties prenantes internationales et nationales) restent trop limités en ce qui concerne la réintégration des migrants de retour.

Conclusion n° 3 :

En réponse aux crises (y compris à la pandémie de COVID-19, aux retours forcés massifs et à la situation de conflit), il y a un intérêt accru de la part des parties prenantes gouvernementales en vue d'établir des structures de réponse pour le retour et la réintégration, y compris l'adoption d'un cadre légal pour incorporer les migrants de retour dans la réponse et la programmation de la RRR en RDC.

La République démocratique du Congo (RDC) est un pays d'origine et de destination de migrants. Les défis sociaux et économiques du pays sont les moteurs de la migration des ressortissants congolais. La situation sécuritaire générale du pays est calme, mais la partie orientale du pays est dominée par l'activisme de groupes armés nationaux et étrangers ainsi que par des conflits intercommunautaires. De longues périodes de déplacement ont entraîné le déplacement prolongé de groupes de migrants. En 2019, 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ont été enregistrées[1] et 523 700 réfugiés ont été accueillis. Dans le même temps, 950 000 réfugiés et demandeurs d'asile de la RDC ont été accueillis par les pays voisins[2]. La RDC est le premier pays d'accueil de migrants dans le cadre du programme AVRR de l'OIM en Afrique australe ; entre 2016 et 2018, 525 migrants de retour ont été aidés depuis un pays d'Afrique australe à rentrer en RDC[3].

1 Conseil norvégien pour les réfugiés (2020) « La RDC abrite 1 personne déplacée sur 10 dans le monde »

2 HCR (2020) République démocratique du Congo

3 OIM (2016) Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlights; OIM (2017) Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlight ; et OIM (2018) Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlight.

Le programme de retour, réadmission et réintégration (RRR) s'inscrit dans un contexte particulier en RDC. Les recherches menées sur le terrain en RDC par des chercheurs nationaux ont révélé que les organisations non gouvernementales (ONG) et autres institutions de la RDC qui s'intéressent aux mouvements de populations et à la situation des migrants de retour se concentrent principalement sur le déplacement interne des populations à l'intérieur du pays ou sur les besoins des réfugiés.

L'OIM et le HCR ont facilité un grand nombre de retours volontaires de réfugiés depuis les pays voisins. En 2018, le gouvernement de la RDC, en collaboration avec l'OIM, a coordonné le retour de 200 000 migrants congolais qui avaient été expulsés de force de la province de Lunda-Norte en Angola en 2018[4]. En outre, en 2019, environ 23 800 réfugiés congolais sont rentrés en RDC depuis les pays voisins[5]. Alors que la RDC a plusieurs accords formels concernant le rapatriement volontaire des réfugiés avec les pays voisins, elle n'a pas conclu de tels accords pour la réadmission des migrants, comme cela a été découvert lors de l'examen juridique. De plus, la porosité des frontières et le manque de données de suivi entraînent plusieurs lacunes dans les connaissances sur la gouvernance de la migration (de retour). Les entretiens avec les principales parties prenantes, les migrants de retour et les membres des communautés au cours de cette étude ont été réalisés dans le but de combler cette lacune.

Méthodologie au niveau du pays

Le travail de terrain en RDC a été réalisé en août et septembre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, des précautions sanitaires complètes ont été prises lors des entretiens, qui ont été menés soit par téléphone, soit dans des contextes appropriés de distanciation sociale, en portant des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés. L'atelier a été organisé dans une salle de conférence à Kinshasa pour permettre aux principales parties prenantes de se rencontrer et de discuter en personne des résultats de cette recherche.

Tableau 1. Travail de terrain en RDC

Type de participant	Homme	Femme	TOTAL
Informateur clé	4	2	6
Migrant de retour	2	2	4
Membre de la communauté non migrant	2	2	4
Participants aux ateliers	12	3	15
TOTAL	**20**	**9**	**30**

4 OIM (2018) voir : https://www.iom.int/news/iom-appeals-usd1-million-respond-200000-congolese-returnees-angola.
5 Ibid.

Défi méthodologique : Disponibilité des données de programmation et limites de l'analyse du programme

Peu d'organisations travaillent sur des programmes de RRR en RDC. Les recherches menées sur le terrain ont révélé que les programmes de RRR existants dans le contexte de la RDC ont été adaptés pour répondre aux migrants de retour qui ont été déplacés de force, par opposition aux migrants de retour volontaires. Le personnel de Samuel Hall et les chercheurs nationaux ont constaté que les informations les plus récentes concernant les programmes de RRR en RDC datent souvent de plus d'une décennie.

L'évaluation de la programmation et l'identification des bonnes pratiques et des leçons apprises dépendent donc largement des perceptions des parties prenantes, de la littérature antérieure (le cas échéant), ainsi que d'un nombre limité d'entretiens avec des migrants de retour.

1.

Contexte juridique et politique de la RRR en RDC

1.1 Cadres juridiques et dispositions pour la RRR en RDC

La République démocratique du Congo présente peu de dispositions qui s'appliquent au retour et à la réintégration des migrants. Il existe peu d'instruments juridiques nationaux traitant de la gouvernance de la migration (de retour) en RDC. Cependant, il existe des accords tripartites et des conventions régionales dont la RDC est signataire et qui peuvent être utilisés pour contribuer à l'élaboration d'instruments juridiques relatifs au retour, à la réadmission et à la réintégration.

Tableau 2. Cadres juridiques nationaux et dispositions sur la RRR en RDC[6]

Nom de la loi / du cadre juridique	Description
Loi n° 021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut des réfugiés en République démocratique du Congo.[7]	Il s'agit de la loi nationale sur les questions relatives aux réfugiés. Elle traite de la protection des réfugiés ainsi que des dispositions relatives à leur retour et à leur réintégration.
Constitution de la République démocratique du Congo (2005)[8]	Contient une disposition garantissant le droit au retour. Contient également des dispositions selon lesquelles les migrants de retour peuvent prétendre à recevoir une aide à la réintégration de la part de l'État.

6 Les cadres juridiques internationaux dont la RDC est signataire sont décrits dans le rapport final.

7 République démocratique du Congo : Loi N° 021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut des réfugiés en République démocratique du Congo, 16 october 2002

8 Constitution de la République démocratique du Congo (2005) Article 36

1.2 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour

La loi n° 021/2002 du 16 octobre 2002, portant statut des réfugiés en République démocratique du Congo, est conforme à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967[9], ainsi qu'à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969)[10]. Cet instrument juridique énonce les dispositions dans lesquelles un individu obtient le statut de réfugié et les conditions dans lesquelles il le perd, l'une de ces conditions étant le retour volontaire dans le pays qu'il a quitté. L'autre instrument juridique mentionnant des dispositions sur le retour est la Constitution de la République démocratique du Congo (2005)[11], qui accorde aux ressortissants congolais le droit au retour en déclarant ce qui suit :

« Toute personne se trouvant sur le territoire national a le droit d'y circuler librement, d'y établir sa résidence, de le quitter et d'y revenir dans les conditions prévues par la loi. Aucun Congolais ne peut être expulsé du territoire de la République, ni contraint à l'exil, ni obligé de vivre hors du lieu de sa résidence habituelle. »[12]

La RDC a ratifié la Convention de l'OUA (1969) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, qui contient des dispositions protégeant les réfugiés contre le refoulement et confie au pays d'asile la responsabilité d'assurer le retour en toute sécurité des réfugiés qui demandent à être rapatriés. La RDC est également signataire de la Convention de Kampala[13], qui contient des dispositions garantissant le retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Cependant, la RDC n'a pas encore ratifié cette convention. Ces deux documents continentaux peuvent être utilisés comme cadre pour le développement de dispositions légales ou de politiques relatives au retour des migrants.

Deux protocoles traitent spécifiquement des droits de l'homme et de la question du déplacement : le Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées dans leur propre pays et le Protocole sur les droits de propriété des migrants de retour.

9 HCR (2011). Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967.

10 Voir : Organisation de l'unité africaine (1969) Régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique.

11 Constitution de la République démocratique du Congo (2005) Article 36

12 Ibid, article 31.

13 UA (2009), Convention de Kampala.

1.3 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réadmission

Actuellement, la République démocratique du Congo n'a pas d'accord de réadmission avec des pays du continent ou hors du continent. Cependant, elle a signé des accords tripartites avec le soutien du HCR avec le Burundi (2002), l'Angola (2002)[14], la Zambie (2005)[15], le Rwanda (2010)[16] et la RCA (2019)[17], le Congo-Brazzaville (2019), le Soudan (2006), la Tanzanie (2005) et la Zambie (2006). Les accords tripartites déterminent les rôles et les responsabilités de chaque partie pour faciliter le retour sûr et volontaire des réfugiés dans leur pays d'origine. Ces accords peuvent servir de bases solides pour créer des accords de réadmission entre la RDC et les pays voisins.

1.4 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réintégration

La République démocratique du Congo ne possède pas d'instruments juridiques qui contiennent spécifiquement des dispositions relatives à la réintégration des migrants. Cependant, en vertu de la Constitution, il existe des articles spécifiques qui garantissent le droit à certaines dimensions clés associées à la réintégration. Par exemple, en ce qui concerne la réintégration économique, l'article 36 stipule que « le travail est un droit et un devoir sacré pour tout Congolais »[18], et que l'État garantit le droit au travail. En outre, la Constitution garantit le droit à la santé et à la sécurité alimentaire.[19] En ce qui concerne les groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes handicapées, la Constitution leur confère des protections spéciales et un devoir de diligence supplémentaire de la part de l'État,[20] que les migrants de cette catégorie peuvent revendiquer.

La République démocratique du Congo a ratifié la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969)[21], qui stipule que les pays d'origine sont tenus de faciliter la réinstallation et d'accorder aux réfugiés les pleins droits et privilèges des ressortissants du pays.[22] La Convention de Kampala (2009) contient des dispositions spécifiques relatives à la responsabilité des États de faciliter la réintégration durable des personnes déplacées, mais la RDC n'a pas ratifié ce document.[23] Néanmoins, elle peut s'inspirer de ces deux documents continentaux pour concevoir une politique ou une loi traitant de la réintégration des migrants.

14 HCR (2002). « RDC : Accord signé sur le retour des réfugiés angolais », 10 décembre 2002.
15 HCR (2007). « L'Afrique centrale et les Grands Lacs » dans UNHCR Global Appeal 2007.
16 IRIN (2010). République démocratique du Congo - Rwanda : Les conflits fonciers compliquent le retour des réfugiés, 2 juillet 2010
17 HCR (2019). République démocratique du Congo - Mise à jour de mi-mois 1-19 juillet 2019.
18 Constitution de la République démocratique du Congo (2005) Article 36
19 Ibid. Article 47
20 Ibid. Articles 41, 43 et 49
21 Organisation de l'unité africaine (1969) Régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique.
22 Ibid.
23 Union africaine (2009). Convention sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).

1.5 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques en RDC

Les efforts de la RDC se sont essentiellement concentrés sur le retour des réfugiés. Cependant, en 2018, le gouvernement angolais a expulsé 200 000 migrants congolais, dont la majorité étaient employés dans le secteur minier dans le nord-est du pays.[24] Le HCR a principalement fourni un soutien aux migrants de retour d'Angola, qui comprenait des services humanitaires tels que de la nourriture, de l'eau, des abris et des services de base à la frontière et dans les communautés d'origine.[25] L'OIM a également des initiatives en cours pour les migrants de retour d'Angola, qui comprennent l'établissement d'un centre de santé et la fourniture d'une assistance médicale.[26] Cependant, et alors que ces initiatives se concentrent sur le retour des réfugiés, l'expérience et l'approche de la RDC vis-à-vis de ces groupes demeurent pertinentes pour le retour des migrants. Les informateurs clés interrogés ont mentionné l'émergence de migrants économiques revenant des pays du Golfe, qui bien que qualifiés, éprouvent des difficultés à se réintégrer et à trouver du travail à leur retour en RDC. Les acteurs gouvernementaux clés qui ont participé aux ateliers et aux entretiens de suivi avec les informateurs clés ont souligné trois acteurs principaux en RDC (l'OIM, le HCR et les acteurs étatiques) dont les interventions ciblent les migrants économiques vivant dans de mauvaises conditions dans les pays d'accueil ainsi que les réfugiés.[27] Ils s'accordent à dire que le soutien financier et logistique aux migrants congolais de retour est limité et nécessite un renforcement des structures institutionnelles. Le gouvernement congolais n'a pas beaucoup de liens avec la société civile, même si les informateurs clés soulignent qu'il s'agit d'un domaine de travail et de collaboration future.

24 UN News (2018). « Les Congolais expulsés d'Angola retournent dans une « situation désespérée » : agence des Nations unies pour les réfugiés. » 16 octobre 2018.

25 HCR (2018). « Les retours massifs de Congolais d'Angola pourraient entraîner une crise humanitaire. » 16 octobre 2018.

26 OIM (2021). « République démocratique du Congo : opérations, urgences et post-crise. »

27 Atelier, 6 octobre 2020.

Tableau 3. Acteurs clés actuellement impliqués dans la RRR en RDC

Type d'acteur	Nom de l'acteur	Rôle
Gouvernemental	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité / / Bureau de la population et du recensement	Organisme gouvernemental chargé du recensement, y compris de la fourniture de statistiques sur les migrations et les retours
	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité / Directeur général des migrations	Le DGM est un organe gouvernemental responsable des visas, passeports et autres procédures administratives liées à la migration, y compris la fourniture de documents aux migrants de retour
	Ministère des Affaires Sociales	Répond aux besoins des migrants de retour vulnérables (tels que les femmes et les enfants) et les accompagne tout au long de leur retour et de leur réinsertion
	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité / Commission nationale pour les réfugiés	Acteur gouvernemental responsable des procédures d'asile et de la protection des réfugiés, y compris le retour et la réintégration des réfugiés
Non gouvernemental	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	Mise en œuvre du projet RRR destiné aux populations déplacées de force, fourniture d'une aide humanitaire, stabilisation et reconstruction des zones post-conflit, rétablissement de la confiance entre les populations locales et les autorités locales et nationales, et lutte contre la propagation d'épidémies. Surveille également les mouvements de population et le traite d'êtres humains, assure la formation de la police et soutient la réintégration.
	HCR	Fournit aux réfugiés de retour des colis de retour, aide les personnes déplacées en RDC avec des matériaux d'abri et des subventions en espèces, travaille avec l'OIM pour coordonner et gérer les sites de personnes déplacées dans les provinces du Nord-Kivu et du Tanganyika.
	Caritas	Mise en œuvre du programme de réintégration ERRIN en RDC

L'**OIM en RDC est fortement impliquée dans la fourniture d'une assistance humanitaire aux personnes vulnérables (principalement les réfugiés et les IDP)**, le soutien à la stabilisation et à la reconstruction des zones post-conflit, le rétablissement de la confiance entre les populations locales et les autorités locales et nationales, et la lutte contre la propagation d'épidémies (notamment Ebola et COVID-19). En outre, elle surveille les mouvements de population, lutte contre la traite d'êtres humains, forme la police, encourage le commerce légal et responsable des minerais, et procède au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Le programme RRR en RDC est mis en œuvre au Nord-Kivu par un consortium de cinq organisations dont Interpeace, UCBC, World Vision, Search for Common Ground et l'OIM, qui dirige le programme. Ce programme est une réponse au mouvement des personnes, exclusivement au déplacement interne dû au conflit armé. Le **programme RRR en RDC repose sur trois piliers : stabilisation et dialogue, relance économique, restauration de l'autorité de l'État**.[28]

28 EIC, Bureau de l'OIM de Kivu-Beni, 10 décembre 2020.

Le contexte en RDC est tel que le programme RRR est moins concerné par les migrants de retour et les rapatriés, comme ce serait le cas dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Le programme RRR en RDC cible plutôt les personnes déplacées, les victimes de catastrophes naturelles et les soldats, qui bénéficient d'un accompagnement et d'un kit de réintégration dans le cadre de ce programme. L'accompagnement comprend des conseils et une formation sur la citoyenneté, le choix d'un porteur dans la communauté du migrant de retour et un soutien socio-économique. Quant au kit de réintégration, il comprend un ensemble de technologies et d'outils adaptés au secteur choisi par les bénéficiaires.[29]

Des discussions supplémentaires avec le point focal de migration de la Délégation de l'Union européenne (DUE) en RDC ont confirmé que la programmation RRR en RDC reste limitée, en particulier pour les migrants congolais retournés de force. **La réintégration est mise en œuvre par l'OIM en RDC ; mais ces programmes sont uniquement disponibles pour les Congolais retournés volontairement. Étant donné que les retours volontaires congolais sont minimes, la majorité d'entre eux ne reçoivent pas d'assistance.** Ils ont également déclaré que la coordination entre les pays de l'UE et la RDC sur le suivi de la réintégration à long terme est limitée ; une fois que la personne en question est rentrée, elle ne dispose pas d'informations sur le type de soutien qu'elle reçoit en RDC ou sur sa situation à son retour.[30]

Les participants aux ateliers se sont accordés sur le fait que les cartes et documents d'identité constituent des questions clés pour les migrants congolais de retour ; car beaucoup d'entre eux reviennent au pays sans ces documents, ce qui limite leur réintégration économique et sociale. Par exemple, les participants aux ateliers ont évoqué les Congolais expulsés du Congo-Brazzaville et retournés en RDC ; comme ils ne sont pas des réfugiés, la commission des réfugiés n'en est pas responsable et n'a pas d'expérience dans la gestion des questions et besoins spécifiques des migrants de retour non réfugiés. Les participants aux ateliers se sont accordés pour dire qu'une étude des programmes de retour était nécessaire (citant une étude de cas de trois Congolais de retour de Libye qui se sont vus refuser le soutien du gouvernement) afin de déterminer l'étendue des migrants de retour en RDC ainsi que leurs besoins pour informer la programmation et la réponse futures de la RRR.[31]

29 EIC, Bureau de l'OIM de Kivu-Beni, 10 décembre 2020.
30 EIC, DUE, RDC, 14 janvier 2021.
31 RDC Atelier, 6 octobre 2020.

2.

Définition de la réintégration durable – principaux éléments à retenir

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude

Les discussions initiales avec les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de cette étude ont souligné la nécessité d'examiner et de comparer les définitions de la réintégration durable afin d'établir une définition de base pour l'étude lors de la phase initiale. Cette définition est réexaminée de manière critique dans cette section à travers les perceptions des parties prenantes et les résultats de la recherche en RDC afin d'établir si les résultats de la recherche fournissent des informations supplémentaires pour définir la réintégration durable.

Dans cette optique et en s'appuyant sur les définitions antérieures, cette section examine la définition de travail suivante de la réintégration pour cette étude.

DÉFINITION DE TRAVAIL DE LA RÉINTÉGRATION POUR CETTE ÉTUDE

« La réintégration durable peut être atteinte lorsque les migrants de retour s'appuient sur des capacités élargies pour mener une vie sûre et digne d'autosuffisance économique, de bien-être psychosocial et d'incorporation politique, sociale et civile, afin de répondre de manière adéquate aux moteurs de la migration irrégulière. »

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes

Les parties prenantes en RDC étaient globalement d'accord avec les éléments et dimensions clés de la définition, mais les discussions autour de la définition ont mis en évidence deux points de désaccord :

- **Catégorisation des migrants de retour et des besoins humanitaires vs de développement :** Venant d'un contexte où la discussion autour du retour et de la réintégration s'est largement concentrée sur les retours forcés, qui comprennent les réfugiés, les IDP, ainsi que les populations expulsées telles que les travailleurs des mines congolais expulsés en 2018, les parties prenantes ont reconnu que la description de l'étude permettait d'élargir le terme. Cependant, la question des niveaux de vulnérabilité, et d'une catégorisation plus poussée des types de migrants de retour a été soulevée, certaines parties prenantes suggérant que la définition devrait souligner plus explicitement les niveaux de besoins des migrants de retour.

- **Capacités et fourniture des services :** Les parties prenantes ont noté que la question des capacités élargies doit être liée à la question de l'accès aux services (plus spécifiquement, l'accès à la documentation) et ont souligné l'importance perçue d'inclure potentiellement dans la définition « qui » fournit ces services et dans quelle mesure.

Ce retour d'information confirme la nécessité pour la définition de **capturer le « quoi »** ; les trois dimensions et en particulier les besoins humanitaires et juridiques que les migrants de retour peuvent avoir. La préoccupation soulevée par la reconnaissance de la vulnérabilité a été discutée lors de l'élaboration de cette définition. La définition vise à dépasser l'utilisation du terme « vulnérabilité », qui reste un concept mal défini ne faisant pas l'objet d'un consensus et qui est utilisé très différemment dans le domaine de l'humanitaire ou du développement afin d'identifier des termes susceptibles de recouper ce spectre. Le Pacte Mondial pour les Migrations (PMM) propose une définition qui correspond à plus d'agences et reconnaît les capacités des migrants de retour à apporter leur contribution en tant qu'acteurs du développement dans leur pays de retour.

Ce retour d'information confirme également l'importance de déterminer et de **clarifier le « qui »** ; au-delà des migrants de retour individuels, qui est responsable de la prise en charge de leurs capacités, et plus largement, de la fourniture de services adéquats ? Bien que la fourniture de services aux citoyens relève de la responsabilité des gouvernements, cette préoccupation souligne davantage la nécessité de reconnaître le fait que la réintégration va au-delà de la seule responsabilité des gouvernements des pays d'origine et nécessite une collaboration entre les gouvernements et les parties prenantes.

***

Quatre migrants de retour[32] ont été consultés pour donner leur avis sur une telle définition. Pour ces répondants, une réintégration réussie est liée aux moyens de subsistance et à la stabilité de la famille, à la capacité de prendre des décisions de vie librement et dans la dignité, et à la capacité de trouver de l'épanouissement et de la satisfaction personnelle dans son travail quotidien. Ils ont souligné le fait que le soutien financier au retour ainsi que les investissements dans l'emploi et l'entrepreneuriat sont essentiels pour faciliter une réintégration réussie. Le degré de réalisation de ces conditions au retour varie, tout comme l'influence d'une absence de réalisation sur une nouvelle migration. Ces éléments réaffirment l'accent essentiel mis sur les **capacités**, mais soulignent la nécessité d'inclure une mention du **soutien** dont les migrants de retour ont besoin pour faciliter leur réintégration.

32 Les noms des personnes interrogées, marqués d'un (*), sont des pseudonymes afin de préserver leur anonymat.

Pour Josaphat*, une réintégration réussie signifie avoir une maison, une femme, des enfants et un travail.[33] Il a cependant décrit une expérience de réintégration difficile à son retour d'Afrique du Sud, notamment en ce qui concerne l'accès au financement et à l'emploi. Bien qu'il ait indiqué avoir économisé un peu d'argent, il l'a entièrement dépensé à son retour sur des crédits Internet afin de postuler pour des emplois. Il a déclaré avoir passé plus d'un an à postuler pour des emplois avant de trouver un travail à la mairie de Goma. Mais il y a travaillé pendant des mois sans être payé, faute de documents d'identification appropriés ; à savoir le numéro d'enregistrement national. Toutefois, au moment de l'entretien, il a déclaré que sa situation professionnelle s'était considérablement améliorée depuis qu'il travaillait pour Crossing Services, une société de sous-traitance de la MONUSCO, ce qui lui a permis d'utiliser ses compétences en anglais et en informatique, et de fonder sa propre société. Son retour a également mis sa santé à rude épreuve : il est tombé malade en raison d'une mauvaise adaptation au climat de la RDC, qui compte deux saisons, par rapport aux saisons plus tempérées auxquelles il s'était habitué en Afrique du Sud. Il a été hospitalisé à cause de la fièvre typhoïde à son retour et a évoqué des problèmes d'approvisionnement en eau. Il a également décrit le parcours difficile qu'il a traversé pour trouver un emploi après son retour en RDC ; et a indiqué que la difficulté pour de nombreux migrants de retour congolais provenait de l'incapacité perçue des institutions à accorder des crédits ou des prêts aux personnes sans sources de revenus.

Joséphine*, qui est également rentrée d'Afrique du Sud, a déclaré que son voyage de retour s'était déroulé sans complications.[34] Elle a indiqué que l'aspect le plus difficile du retour était le manque d'opportunités d'emploi. Elle a cependant été en mesure d'économiser de l'argent grâce à son travail en Afrique du Sud, ce qui a selon elle facilité sa réintégration en RDC. Elle a déclaré avoir trouvé un emploi relativement rapidement à son retour, ainsi que s'être mariée, ce qu'elle a décrit comme les meilleurs moments depuis son retour en RDC.[35] Elle a noté que le soutien financier de son mari l'a aidée à se réintégrer rapidement, tout comme le soutien moral de l'ancien gouverneur du Sud-Kivu, qui l'a félicitée pour son retour en RDC.[36] Bien que son expérience de retour ait été relativement positive, elle a suggéré que le gouvernement apporte davantage de soutien aux migrants de retour, notamment en les réunissant afin de partager leurs expériences ainsi que leurs capacités et compétences dans différents domaines pour faciliter l'emploi.[37]

Eddie*, qui vivait en Angleterre depuis 8 ans, est retourné en RDC car sa demande d'asile a été rejetée et il ne souhaitait pas rester dans le pays en tant que migrant clandestin. Il a passé trois ans en RDC avant d'émigrer en Chine, mais il est revenu au bout d'un an, invoquant le manque d'opportunités d'emploi pour les étrangers.[38] Il est rentré en RDC avec regret, car il a constaté que ses compatriotes congolais étaient en difficulté à l'exception de quelques cas isolés.[39] Il a avoué que la vie était très difficile lors de son premier retour, car il trouvait que l'argent qu'il avait investi était dépensé pour des choses moins importantes et il avait du mal à faire confiance aux gens. Il a

33 SSI5 Migrant de retour, 7 septembre 2020.
34 SSI4 Migrante de retour, 8 septembre 2020.
35 Ibid.
36 Ibid.
37 Ibid.
38 SSI6 Migrant de retour, 9 septembre 2020.
39 Ibid.

cependant déclaré que son retour et sa réintégration de Chine étaient plus positifs, car il avait pu commencer à gagner de l'argent. Cependant, lorsqu'on lui a demandé s'il se sentait capable de vivre librement en RDC, il a répondu qu'il souhaitait toujours retourner en Europe, étant donné le niveau élevé d'insécurité en RDC, qui lui faisait regretter son retour, comme à d'autres migrants.[40] Il a suggéré que le gouvernement mette en place un mécanisme d'accueil et de soutien pour les migrants de retour, car ils rentrent souvent chez eux avec de grands projets et objectifs, qui stagnent par manque d'orientation. En raison de ce manque d'assistance (en particulier en ce qui concerne l'emploi et la sécurité), il ressent toujours le besoin d'émigrer à l'étranger afin de bénéficier d'une sécurité financière, d'une sécurité alimentaire, de soins médicaux et de subvenir aux besoins de sa famille, ce qui ne lui semblait pas possible en RDC au moment de l'entretien.

Willy* a quitté la RDC en 2017 dans l'intention de s'installer au Canada. Cependant, lorsqu'il est arrivé à Kampala, en Ouganda, on lui a interdit de partir et il y a passé un an avant de retourner en RDC. Il est revenu en 2018, étant donné la difficulté de la vie à Kampala pour les migrants. Il a pu survivre grâce au soutien financier de sa famille.[41] Il a décidé de rentrer chez lui ; mais il a décrit les difficultés considérables qu'il a rencontrées pour obtenir les documents de retour, car son visa de résidence temporaire à Kampala avait expiré et il n'avait pas son passeport congolais. Il a pu se procurer les documents de retour nécessaires avec l'aide de la diaspora congolaise à Kampala. À son retour, il est resté à l'hôtel pendant 11 jours car ses parents n'étaient pas d'accord avec sa décision de revenir. Bien qu'il ait pu retourner dans sa famille, son séjour à l'hôtel a épuisé l'argent qu'il avait pu économiser lorsqu'il était employé à Kampala ainsi que l'argent qu'il avait emprunté à des amis. Il a également exprimé des sentiments de regret à son retour, car rien n'avait changé dans le pays depuis son départ.[42] Il estimait cependant au moment de l'entretien que sa qualité de vie s'était améliorée depuis son retour grâce à sa source de revenus régulière. Il pense néanmoins que l'État devrait investir dans les opportunités économiques et promouvoir le développement de l'entrepreneuriat. Il a également demandé à l'État de faire davantage d'efforts pour comprendre les différentes motivations qui poussent les Congolais à migrer à l'étranger.

Un membre non migrant de la communauté d'origine des migrants à Bukavu a résumé les besoins des migrants de retour congolais, faisant écho aux recommandations faites par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en RDC concernant les politiques et les considérations de RRR au niveau communautaire, gouvernemental et régional pour les migrants de retour congolais. Il a déclaré que les migrants de retour non déplacés par la force ont besoin d'un soutien au niveau gouvernemental pour faciliter leur réintégration en fonction de leurs capacités ou de leur potentiel. Ensuite, il a recommandé l'organisation de campagnes de sensibilisation au niveau communautaire pour accueillir les migrants de retour et les aider à se réintégrer dans le tissu social de leur pays d'origine. Enfin, il a recommandé aux responsables gouvernementaux au niveau continental de définir des politiques sectorielles tenant compte des questions de migration et des conséquences associées, y compris l'intégration professionnelle.[43]

40 Ibid.
41 SSI8 Migrant de retour, 11 septembre 2020.
42 Ibid.
43 SSI Homme non-migrant, 7 septembre 2020.

3.

Programmation de la RRR en RDC : défis et opportunités

3.1 Aperçu des programmes de RRR en RDC

Le tableau 4 fournit une cartographie des programmes de RRR opérant en RDC. Les informations pour développer cette liste ont été obtenues par une étude documentaire complète ainsi que des entretiens avec des informateurs clés et ont été validées lors d'un atelier avec les principales parties prenantes nationales en octobre 2020.

Comme le montre le tableau 4, le nombre de programmes RRR en RDC est limité. L'Union européenne n'a pas de programme officiel en RDC, mais entretient une bonne relation de travail avec l'OIM. Bien que le programme AVRR soit mis en œuvre en RDC et qu'il existe en théorie un soutien pour les programmes de réintégration, les informateurs clés ont confirmé que la mise en œuvre restait limitée[44] aux migrants qui retournent volontairement au pays. Les retours forcés ne sont plus éligibles pour ces programmes, mais comme il s'agit de la majorité des retours en RDC, ces migrants de retour reçoivent généralement très peu de soutien. Bien que les migrants se voient proposer une aide au retour et à la réintégration dans l'UE, la majorité d'entre eux la refusent dans un premier temps par espoir de quitter le centre de détention. Ainsi, même s'ils finissent par retourner en RDC, leur retour n'est pas considéré comme volontaire s'ils ont refusé les services de retour initialement proposés.[45]

Les entretiens avec le bureau de l'OIM au Nord-Kivu ont révélé que la programmation de l'OIM est axée sur les mouvements de population internes, plutôt qu'externes. Ainsi, les **exemples de meilleures pratiques et les leçons apprises proviennent des programmes de l'OIM visant les mouvements internes et le retour**, tels que le projet Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR). Ce programme a accompagné les anciens soldats dans leur réinsertion et leur intégration au sein de leurs communautés, notamment par le biais d'emplois et d'assistance dans le domaine de l'agriculture. Cependant, ces programmes ne sont pas disponibles pour les migrants irréguliers.[46] **ERRIN travaillait en RDC mais a interrompu son travail, car les retours volontaires y étaient insuffisants pour mener des activités de manière durable.**[47]

44 EIC, DUE RDC, 14 janvier 2021.
45 EIC, DUE RDC, 14 janvier 2021.
46 EIC, OIM Nord-Kivu, 10 décembre 2020.
47 EIC, DUE RDC, 14 janvier 2021.

Tableau 4. Programmation de la RRR en RDC

Nom du programme ou du mécanisme de soutien	Exécutant	Financement	Calendrier	Services fournis	Groupe cible	Nombre de bénéficiaires	Objectif du programme
Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)	OIM	États membres de l'OIM	2000-en cours	Assistance aux services de douane et d'immigration à l'arrivée, accueil après l'arrivée, assistance à la réintégration à court et/ou moyen terme, activités de renforcement des capacités	Retours volontaires	5 346 personnes ont reçu une aide au retour entre 2013 et 201	Retour ; réintégration
REAG/GARP	OIM	Ministère allemand de l'Intérieur (BMI)	2000-en cours	Soutien financier et opérationnel au retour volontaire et à la migration	Migrants de retour volontaires d'Allemagne	Inconnu	Retour ; réintégration
Programme de réintégration ERRIN	Caritas	UE/AMIF/EUMS		Soutien individuel après le retour volontaire ou le retour/rapatriement forcé, facilitation du retour et de la réintégration	Tous les migrants de retour	Inconnu	Réintégration
StarthilfePlus Soutien supplémentaire à la réintégration dans le pays de destination	OIM	Ministère allemand de l'Intérieur (BMI)	2017-en cours	Soutien financier dans le pays de destination	Migrants de retour volontaires d'Allemagne	Inconnu	Réintégration
Initiative conjointe UE-OIM	OIM	UE	2017-en cours	Les migrants de retour ont accès à une aide à la réintégration dans leur pays d'origine	Migrants de retour volontaires	4 453 migrants de retour ont reçu un soutien à la réintégration depuis 2017	Retour ; réintégration

3.2 Leçons tirées de la littérature sur la programmation de la RRR pour les personnes déplacées de force en RDC

La littérature qui examine le retour et la réintégration en RDC est très limitée ; lorsqu'elle existe, **elle se concentre sur la question du retour et de la réintégration des populations déplacées de force (réfugiés ou IDP)** ainsi que sur la réinsertion des membres de groupes armés, par opposition aux migrants de retour. Cependant, la littérature révèle deux leçons clés concernant l'expérience de la RDC en matière de retour et de réintégration susceptibles de servir de guide pour l'expansion des programmes existants afin d'inclure les migrants de retour qui n'ont pas été déplacés de force.

Leçon n° 1 : Adaptation de la programmation RRR existante pour les personnes déplacées afin d'inclure les migrants

Selon la littérature, les plans de stabilisation précédents en RDC incluaient le retour volontaire en toute sécurité et la réintégration socio-économique des réfugiés et des personnes déplacées de la manière suivante :

- Identification et réponse aux besoins sociaux des migrants de retour
- Restauration des services et infrastructures de base dans les zones de retour
- Promotion de l'emploi et des pratiques agricoles
- Facilitation de la réconciliation locale des terres et des biens[48]

Ces quatre catégories correspondent aux besoins des migrants volontaires ; bien que la réponse doive être adaptée à leur contexte spécifique, cela démontre qu'il existe des structures et des considérations sur l'accompagnement des migrants de retour en RDC qui pourraient être étendues aux migrants. Cela démontre également les différents besoins des migrants de retour déplacés de force et non déplacés de force en RDC ; alors que les IDP et les réfugiés de retour reviennent souvent en grand nombre, les migrants volontaires constituent une population plus petite avec des besoins plus individualisés. Un rapport de 2009 de l'OIM en RDC sur les « Approches visant à améliorer et intégrer les informations sur le retour et la réintégration dans les pays d'origine » révèle une implication limitée du gouvernement dans l'accompagnement des migrants de retour en matière d'accès aux soins et aux traitements, au logement, à l'emploi et à l'accès au financement. Ce rapport précise que les migrants s'appuient sur leur famille et leurs amis pour obtenir un soutien, les interventions des ONG et des OSC étant limitées.[49]

48 Bailey, S. (2011). Action humanitaire, relèvement rapide et stabilisation en République démocratique du Congo (Londres, Royaume-Uni : IDO).

49 OIM (2009). Une Approche visant à améliorer et intégrer les Informations sur le Retour et la Réintégration dans les Pays d'Origine – *IRRICO II : REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.*

Leçon n° 2 : Nécessité d'améliorer la gouvernance pour faciliter la réussite de la coopération et de la mise en œuvre de la RRR

Un informateur clé du bureau français de l'OFII en Afrique centrale a fourni des précisions sur le soutien au retour et à la réintégration pour l'Afrique centrale, qui inclut la RDC. L'OFII soutient les personnes qui souhaitent retourner librement ; soit après avoir reçu une notification les informant qu'elles doivent quitter le territoire français, soit après avoir changé d'avis sur leur demande d'asile. L'informateur a déclaré que, bien que les discussions et les accords bilatéraux avec les gouvernements restent importants, l'OFII ne travaille pas directement avec le gouvernement congolais sur le soutien à la réintégration, mais assure plutôt la liaison par le biais de partenaires locaux.[50]

3.3 Inclusion des migrants de retour dans la planification des politiques nationales

L'inclusion des migrants de retour est limitée dans la planification de la politique nationale, la majorité de la programmation de la RRR étant effectuée par des acteurs non gouvernementaux, tels que l'OIM et Caritas. Les entretiens avec les informateurs de l'OIM en RDC ont confirmé que la programmation de la RRR a été adaptée au déplacement interne, une personne interrogée déclarant :

> *« Par rapport aux programmes de retour, réadmission et réintégration en RDC, nous n'avons pas une vision focalisée sur la migration en tant que mouvement de populations se déplaçant d'un pays à un autre. Nous nous intéressons plutôt aux mouvements de population internes. »*[51]

Les participants aux ateliers ont convenu que les capacités concernant la programmation de la RRR devraient être étendues par les structures mises en place par l'État.[52] En vue d'aller au-delà de l'accent mis sur les réfugiés, un certain désaccord a été observé à propos de la nécessité d'élargir le concept de migrant pour inclure la question de l'accompagnement entre les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux présents.[53]

Le Ministère des Affaires Sociales de la RDC a confirmé qu'il accompagnait les migrants de retour vulnérables à la frontière, notamment en les aidant à trouver un logement, une éducation et des soins de santé. Cela inclut les migrants de retour venant de l'extérieur du pays ainsi que les personnes déplacées à l'intérieur du pays ; mais l'accent reste largement mis sur les réfugiés, par rapport aux migrants économiques revenant de l'étranger.[54] Le gouvernement a mis en place un comité de délégation de crise pour évaluer et répondre aux besoins des personnes arrivant à la frontière, afin d'au moins les identifier et de leur fournir un soutien de base.[55] Cependant,

50 EIC, OFII Afrique centrale, 28 octobre 2020.
51 EIC, Bureau de l'OIM de Kivu-Beni, 10 décembre 2020.
52 Atelier, 6 octobre 2020.
53 Atelier, 6 octobre 2020.
54 EIC Ministère des Affaires Sociales, 30 novembre 2020.
55 Atelier, 6 octobre 2020.

la gestion de ce comité se fait sur une base ad hoc et réactive en réponse aux crises ; elle n'est ni permanente ni structurelle. Une cellule de gestion plus permanente a été proposée, mais elle est toujours en cours, et il n'y a pas de programmation existante, sauf pour le soutien aux frontières. Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux présents à l'atelier ont convenu qu'un meilleur soutien à long terme et une meilleure collaboration avec la société civile étaient nécessaires en RDC pour répondre aux besoins des migrants de retour non réfugiés et étendre les programmes de la RRR à l'avenir.

Les membres du petit groupe de migrants de retour auxquels nous avons parlé dans le cadre de cette étude ont confirmé à l'unanimité qu'ils ne connaissaient aucun programme de soutien gouvernemental à leur disposition. En discutant des forces et des faiblesses des programmes de la RRR, les participants aux ateliers et les parties prenantes ont également convenu qu'il existe **un manque de connaissances de la part du gouvernement** concernant les statistiques sur les migrants de retour non réfugiés ainsi que leurs besoins spécifiques lors de leur retour en RDC.

La réponse de la société civile aux migrants de retour congolais reste également axée sur les personnes déplacées de force plutôt que sur les migrants volontaires, ce qui a été noté par les participants aux ateliers. Les entretiens avec le Cadre permanent de la Société Civile de la Province du Sud-Kivu ont mentionné l'existence d'un groupe thématique réunissant les OSC et les acteurs du domaine humanitaire. Cependant, leur population cible est constituée de personnes déplacées par des conflits armés ou des catastrophes naturelles ainsi que de personnes affectées par des pandémies. Les migrants volontaires ne sont pas présents dans les agendas de ces organisations.[56] Le HCR ne répond pas aux migrants congolais volontaires et se concentre uniquement sur les réfugiés et IDP qui ont été déplacés de force par des groupes armés.[57]

3.4 Besoins des communautés et perceptions des programmes et des politiques : Enseignements du terrain

L'équipe de recherche a interviewé quatre migrants de retour et quatre membres de la communauté non migrants à Bukavu (répartis équitablement entre hommes et femmes) pour compléter cette étude. Bien que les résultats de cet échantillon soient trop limités pour être représentatifs, **ils donnent un aperçu de la dynamique sur le terrain et des écarts potentiels entre la politique, la programmation et l'expérience vécue du retour, qui pourrait favoriser l'amélioration de mécanismes de soutien efficaces et durables**.

56 EIC Cadre permanent de la Société Civile de la Province du Sud-Kivu, 12 décembre 2020.
57 EIC, HCR Sud-Kivu, 11 décembre 2020.

En plus de ces perceptions indicatives de la réintégration réussie par les migrants de retour, l'analyse globale des discussions des migrants de retour, combinée aux entretiens avec les membres de la communauté, fournit une série d'informations clés sur le contexte général auquel sont confrontés les migrants de retour et ceux qui les accueillent à leur retour.

Les entretiens avec les migrants de retour congolais et les membres de la communauté d'origine des migrants ont révélé les défis suivants pour le retour et la réintégration : **l'accès aux documents d'identité, le manque d'information et l'accès aux services d'aide au retour et à la réintégration**.

Enseignement clé 1 – L'importance de la famille et des amis dans le soutien au retour : Les migrants de retour interrogés dans le cadre de cette étude ont fréquemment indiqué que la famille et les amis étaient leurs principales, et souvent uniques, sources de soutien. Comme l'a décrit un migrant de retour : « En ce qui concerne l'accès au financement, il faut mentionner que certains migrants rencontrent des difficultés pour rentrer chez eux car ils ne sont même pas en mesure de prendre en charge les frais de transport. C'est leur famille qui les aide à payer leur transport de retour. »[58] Les migrants de retour interrogés ont déclaré compter principalement sur leurs amis et leur famille pour bénéficier d'une aide financière ainsi que pour trouver du travail. Ceux qui avaient un emploi avaient trouvé du travail grâce à leurs propres réseaux personnels, étant donné l'absence de soutien existant de la part du gouvernement ou des acteurs non gouvernementaux concernant la réintégration économique des populations de retour.

Enseignement clé 2 - Besoins prioritaires des migrants de retour et des membres de la communauté : La capacité d'accéder à des documents d'identité est cruciale pour le retour et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine et en particulier pour trouver du travail. Il existe cependant des preuves secondaires significatives indiquant que les migrants de retour congolais luttent de manière répétée pour obtenir des documents d'identité à leur retour en RDC.[59] Ce problème a été soulevé par les principales parties prenantes gouvernementales présentes lors de l'atelier organisé en RDC en octobre 2020 ainsi que par les migrants de retour eux-mêmes. Cette situation les a empêchés de recevoir leurs salaires à temps, ce qui a eu un impact négatif sur la réussite de leur réintégration économique, comme l'a expliqué un migrant de retour à propos de son expérience en matière d'emploi à son retour : « Par ailleurs, lorsque je suis arrivé à Goma, mon premier emploi était dans la fonction publique à la mairie de Goma, au sein de la Coordination Urbaine de l'Environnement où j'étais le contrôleur fiscal DGK. Je travaillais sans être payé à la fin du mois parce que je n'avais pas de numéro d'enregistrement national. Pour que les nouvelles personnes comme moi soient payées, il fallait attendre la rétrocession des taxes perçues par la province. Parfois, une fois le calcul effectué, je percevais 5 000 francs congolais par mois (environ 3,5 USD à l'époque). Un an plus tard, je m'interrogeais encore sur mon avenir et mes projets personnels dans ces conditions. »[60]

58 SSI8 Migrant de retour, 11 septembre 2020.

59 Alpes, J. (2019). « Après l'expulsion, certains migrants de retour congolais font face à la détention et à l'extorsion. » Institut des politiques migratoires, 23 mai 2019.

60 SSI3 Migrant de retour, 7 septembre 2020.

Enseignement clé 3 - Perception d'un manque de soutien pour les migrants de retour et d'un manque d'information : Les quatre migrants de retour ont déploré le manque d'information et d'accès aux services de soutien, notamment pour les aider à trouver un emploi, ainsi qu'à accéder à des financements ou à des soins de santé. Ceux qui sont rentrés de l'étranger ont estimé que l'aide était inexistante ou, si elle existait, que les informations n'étaient pas bien diffusées aux migrants de retour. Aucun des migrants de retour interrogés ne connaissait d'ONG ou de groupe communautaire qui se concentrait sur leurs besoins. Un des quatre migrants de retour a résumé leur sentiment général : « Depuis que je suis rentré chez moi, je n'ai jamais bénéficié ni fait la demande d'une quelconque assistance de la part d'une institution ou d'un programme de réintégration. Je me bats seul, comme je viens de vous le dire. D'ailleurs, je me demande si ces programmes et institutions existent vraiment ! S'ils existent, il faut les chercher. Je ne les ai pas cherchés. »[61] Les migrants de retour ont identifié les principaux besoins non satisfaits en matière de financement et d'emploi après leur retour en RDC. À leur retour, ils n'ont pas été soutenus par les gouvernements congolais, si ce n'est aux postes frontières aériens et terrestres. Aucun organe gouvernemental ne les a consultés sur leurs expériences de réintégration, ce qui a donné l'impression que les migrants volontaires ne sont pas une priorité pour le gouvernement congolais. En outre, les migrants de retour ont indiqué qu'ils étaient traités avec suspicion à la frontière et qu'ils se voyaient parfois refuser l'entrée sur le territoire, les autorités congolaises supposant qu'ils étaient munis de faux documents.[62]

Enseignement clé 4 - Perception des migrants de retour par la communauté : Les membres de la communauté font la distinction entre ceux qui sont partis à l'étranger à la recherche d'une vie meilleure (pour trouver un emploi ou pour étudier) et ceux qui sont partis parce qu'ils sentaient qu'ils ne pouvaient pas rester. Le premier groupe est « utile à la société avec les compétences supplémentaires qu'ils apportent. De plus, nous bénéficions également d'eux en tant qu'amis. »[63] Le deuxième groupe quitte la RDC en raison d'erreurs ou de vols. Ce groupe a « honte de rentrer chez lui à cause du stéréotype que la société a développé à son sujet. Certains reviennent avec difficulté et demandent pardon à leur famille avant leur réintégration. Les autres n'ont pas réussi à se réintégrer socialement car ils passent leur temps à boire de l'alcool, à fumer du cannabis et à errer comme des enfants de la rue. »[64] Les membres de la communauté ont évoqué deux tendances dans le comportement des migrants de retour. Il y a ceux qu'ils perçoivent comme se sentant supérieurs en raison de leur expérience migratoire et ceux qui reviennent avec un sentiment de perte de confiance ; « Quand ils reviennent, certains pensent avoir quelque chose en plus que ceux qui sont restés au pays. D'autres changent leur comportement habituel et pensent qu'ils ont perdu leur valeur et ne peuvent plus s'intégrer dans la communauté. »[65]

Enseignement clé 5 - Perceptions de la (re)migration : Les migrants de retour ont exprimé un sentiment de déception et de regret à leur retour au pays. Certains d'entre eux ont déclaré avoir été influencés par l'opinion d'amis et de proches, qui leur ont assuré que les conditions étaient devenues plus favorables depuis qu'ils avaient migré. Cependant, à leur retour, ils ont eu le sentiment

61 SSI3 Migrant de retour, 7 septembre 2020.
62 SSI8 Migrant de retour, 11 septembre 2020.
63 SS5 Homme membre de la communauté, 9 septembre 2020.
64 Ibid.
65 SSI2 Femme membre de la communauté, 8 septembre 2020.

que les histoires de réussite étaient des incidents isolés, constatant que la majorité des Congolais continuaient à lutter pour avoir du travail et survivre : « Les amis et les proches, surtout ceux qui étaient au pays, ne cessaient de nous dire que nous perdions notre temps à l'étranger. Ils essayaient de nous donner des exemples de personnes de notre génération qui avaient réussi ici au pays. Ils voulaient nous faire comprendre que l'herbe était moins verte ailleurs. Ces messages ne nous ont pas laissés indifférents et ont largement contribué à notre retour. Une fois de retour au pays, je me suis rendu compte qu'une grande partie de ces informations étaient fausses et que de nombreux compatriotes congolais souffrent. À l'exception de quelques cas isolés. »[66] Les migrants de retour et les membres de la communauté ont tous noté que la RDC était un pays au potentiel énorme et qu'elle devrait être capable de créer des opportunités d'emploi. Cependant, ils ont le sentiment que cela ne se fait pas au niveau politique et que l'esprit d'entreprise n'est pas favorisé en raison des taxes élevées lors de la création d'une entreprise.

66 SSI6 Migrant de retour, mercredi 9 septembre 2020.

4.

Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage en RDC : facteurs de réussite et défis

Les cadres sur la RRR en RDC sont minimes, car **la programmation de la RRR reste axée sur les réfugiés et les IDP ; plutôt que sur les migrants volontaires qui ont migré pour des raisons économiques**. Cependant, **les parties prenantes contactées dans le cadre de cette étude semblaient ouvertes à l'idée d'inclure les Congolais non réfugiés de retour dans les cadres politiques et les programmes**. Le financement des programmes de la RRR reste le principal défi pour la RDC, en particulier pour les acteurs non gouvernementaux, qui ont souligné le besoin accru de financement de la part des acteurs internationaux.

En ce qui concerne les facteurs de réussite et les enseignements tirés liés à des programmes spécifiques, les conclusions de ce rapport sont résumées dans le tableau 5.

Tableau 5. Facteurs de réussite, défis et leçons tirées – Programmation de la RRR en RDC

		AVRR	REAG/ GARP	ERRIN	Starthilfe Plus	IC UE-OIM
Facteurs de réussite	Préparation avant le départ	X	X			
	Paiement des frais du trajet de retour		X			
	Assistance directe en espèces / interventions en espèces*		X		X	X
	Mécanismes de référence**					X
	Sélection de secteurs d'activité pertinents			X		X
	Mentorat/coaching individualisé			X		

Défis et leçons tirées	Absence de suivi à long terme (plus d'un an)	X				
	Manque de participants disponibles		X	X	X	
	Silos de coordination / mécanismes de coordination inefficaces	X	X	X	X	X
	Manque de partage des données entre les acteurs	X	X	X	X	X
	Besoin d'un soutien individualisé	X	X	X	X	X

Comme le montre le tableau ci-dessus, les facteurs clés de réussite sont identifiables. Cependant, dans de nombreux cas, ceux-ci n'ont pas été correctement intégrés dans les programmes, certains programmes ne présentant qu'un seul facteur de réussite. Par exemple, le programme AVRR fournit une bonne assistance avant le départ mais est limité dans la mise en œuvre d'autres facteurs de réussite tels que le paiement des frais de voyage de retour et l'assistance directe en espèces.

Bien que le programme REAG/GARP couvre une multitude de facteurs de réussite en termes de programmation et de services fournis, cela ne s'applique qu'aux migrants de retour d'Allemagne, qui représentent une minorité en RDC. L'impact de ce programme est donc amoindri en raison de ses paramètres limités pour les migrants de retour éligibles. En outre, le programme ne tient pas compte de facteurs durables à plus long terme, tels que les approches sectorielles, les mécanismes de référence, et l'élément essentiel d'un mentorat et d'un accompagnement continus tout au long de la période initiale et cruciale de réintégration. Le tableau 5 ne se contente donc pas d'identifier les facteurs de réussite minimaux mis en œuvre avec un potentiel en RDC, mais fournit également une feuille de route pour faciliter leur meilleure intégration dans la programmation.

D'autre part, la plupart des programmes présentent les mêmes défis et leçons tirées ; au-delà des défis programmatiques uniques, ces leçons tirées peuvent être considérées comme les principales contraintes des programmes de réintégration. S'ils étaient abordés, ils pourraient considérablement améliorer les résultats de la réintégration.

Le tableau indique également la nécessité de concentrer l'attention en RDC sur d'autres types de retours, c'est-à-dire au-delà des populations déplacées de force. Dans le contexte de la RDC, de nombreux retours sont forcés. Par conséquent, les discussions autour de la programmation existante qui peut s'adapter et être inclusive de la réintégration des migrants retournés de force est essentielle pour inclure cette population dans la planification et le soutien du gouvernement. Cette question devrait être au centre des discussions lors de l'élaboration des cadres institutionnels et de coopération, à la fois entre les pays d'origine et les pays de retour, ainsi qu'entre les parties prenantes au sein des pays de retour.

De plus, il est clair que l'harmonisation et le partage des données sur les migrants de retour et la durabilité de la réintégration restent une lacune importante en RDC. L'adoption d'un outil d'évaluation commun par tous les acteurs impliqués dans le retour et la réintégration peut servir de cadre commun à utiliser dans tous les programmes de réintégration. Cela devrait être fait après une évaluation et un examen minutieux des options existantes, y compris l'enquête sur la durabilité de la réintégration (RSS) de l'OIM et l'outil RIAT d'ERRIN.

5.
Conclusion et recommandations

Malgré les défis existants et le besoin de développer davantage la sensibilité ainsi que des partenariats propices, la RDC offre des opportunités pour améliorer la programmation de la RRR dans le futur grâce à son expérience dans la gestion des populations déplacées de force. Bien que les besoins des réfugiés et des IDP diffèrent de ceux des migrants de retour, les programmes de RRR existants en RDC offrent un point d'entrée pour la discussion et l'inclusion des migrants forcés dans la planification et les mesures de soutien du gouvernement pour les migrants de retour à l'intérieur de ses frontières.

Sur la base des défis et leçons tirées résumés ci-dessus, les recommandations pour la RDC ont été classées par thème et sont décrites dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6. Recommandations pour la RDC

Renforcement des capacités	1. Adopter un **cadre juridique** permettant de travailler avec les migrants rentrés volontairement ou non, et pas uniquement avec les réfugiés et les IDP. 2. Soutenir activement le **renforcement des capacités techniques des États membres de l'UA en matière de RRR**, notamment en adaptant les formations du CER ou de l'UA aux besoins des pays, et en aidant les États membres à établir des politiques migratoires viables conformes aux objectifs de l'UA. 3. Fournir des **plateformes pour le brainstorming et le partage d'expériences entre les pays afin de résoudre les problèmes de coordination** et de liens transnationaux entre les États membres. 4. Une **plus grande sensibilisation sur la question de la migration irrégulière**, car les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux opérant en RDC se sentaient mal informés sur la migration irrégulière et le retour, la réadmission et la réintégration.
Réglementations nationales et liens avec la planification du développement	1. Élaborer une **politique nationale de migration et un cadre juridique** 2. Production et mise en œuvre d'un accord de coordination entre les États membres de l'UA afin de favoriser une meilleure coopération, car de nombreux migrants des pays africains migrent à l'intérieur du continent. 3. Fournir des **mesures incitatives pour encourager l'alignement sur les priorités de développement**, notamment des subventions ou des mesures incitatives aux migrants de retour pour leur participation aux programmes de développement rural.

Approches menées localement	1. **Inclure la société civile et les migrants de retour eux-mêmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de coordination**, y compris dans les discussions entourant l'élaboration de la politique nationale.
Suivi et évaluation des données et apprentissage	1. Fournir une **plateforme unique permettant aux acteurs de la mise en œuvre de partager les données de suivi et les meilleures pratiques** entre eux. 2. **Améliorer les canaux de partage d'informations entre les pays hôtes et la RDC**, ainsi que les différentes parties prenantes ; en particulier au sein du gouvernement. Cela peut se faire par le biais d'une harmonisation des outils et des indicateurs de gestion et de collecte des données, en s'appuyant éventuellement sur les leçons tirées des outils existants tels que l'outil d'enquête RSS de l'OIM et l'outil RIAT d'ERRIN. **Améliorer la collecte de données sur les migrants irréguliers retournés volontairement et par la force** afin d'informer la programmation future et de l'adapter aux besoins individuels de cette population, qui sont uniques et différents de ceux des réfugiés et des IDP.

Annexe 1.

Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers

Les informateurs clés et les participants aux ateliers interrogés dans le cadre de cette étude sont identifiés par institution et non par individu afin de protéger l'anonymat des participants. Ils sont présentés dans le **tableau 7** ci-dessous.

Tableau 7. Participants à l'étude de haut niveau

Entretiens avec les informateurs clés	Ministère des Affaires Sociales
	OIM Nord-Kivu
	OFII Afrique centrale
	HCR
	DUE RDC
	Société Civile de la Province du Sud-Kivu
Participants aux ateliers	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
	Conseiller au cabinet du Vice-Premier Ministre chargé de la population, de l'identification et du recensement
	Responsable de l'unité des finances
	Assistant juridique, Ministère de l'Intérieur
	Unité financière, partenariats et sociale, Ministère de l'Intérieur
	Responsable de l'unité d'identification
	Direction générale des migrations (responsable de la division des réfugiés, des apatrides et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, responsable de la division des fraudes documentaires, responsable de la division du contrôle des frontières, responsable de la division du bureau des statistiques, chef du bureau des analyses)
	Commission nationale pour les réfugiés (assistant principal chargé de la protection, assistant principal chargé des opérations, assistant judiciaire, assistant de protection)
	Directeur chargé de l'identification des ressortissants
	Chef des opérations de l'OIM

Annexe 2.

Opportunités et défis du marché du travail

Opportunités
Une économie à croissance rapide tirée par les secteurs agricole et minier
Richesse des ressources naturelles ; énorme potentiel de création d'emplois dans les industries extractives
Défis
Défis démographiques – forte population de jeunes
Chômage élevé dans les zones rurales et sous-emploi dans les zones urbaines
Progrès lents et inégaux vers la consolidation de la paix et la stabilisation des conflits

La RDC dispose d'un vaste marché du travail peu qualifié, la majorité (85 %) du travail non agricole relevant du secteur informel.[67] **Bien que l'économie congolaise ait connu une croissance rapide (principalement grâce au secteur minier), la création d'emplois et la qualité des emplois n'ont pas suivi les taux de croissance. Il existe des disparités territoriales entre les opportunités d'emploi en milieu rural et urbain, ce qui pousse les jeunes ruraux à migrer à l'intérieur ou à l'extérieur du pays afin de profiter de meilleures opportunités d'emploi et de salaires plus élevés.** Cependant, cette situation a augmenté le chômage dans les zones urbaines, qui n'ont pas été en mesure d'accueillir un nombre croissant de demandeurs d'emploi.[68] L'importante population jeune de la RDC complique davantage la croissance de l'emploi. En effet, la Banque mondiale estime que 18 millions de nouveaux emplois devront être créés au cours de la prochaine décennie afin de favoriser la croissance économique et de réduire la pauvreté.[69]

La RDC est riche en ressources naturelles, notamment en cuivre, cobalt, zinc, or, diamants, pétrole et gaz.[70] Depuis longtemps une source d'intérêt pour les entreprises internationales et nationales,

67 US DOS (2020). 2020 Déclarations sur le climat d'investissement : République démocratique du Congo.

68 Banque mondiale (2017). Diagnostic des emplois : République démocratique du Congo.

69 Ibid.

70 Centre des affaires et des droits de l'homme (2018). « Nous devons changer la gestion des ressources naturelles en République démocratique du Congo. »

une augmentation des investissements étrangers directs a été observée dans les industries minières en provenance d'Europe, d'Amérique du Nord et de Chine au cours des deux dernières décennies. Cela est particulièrement vrai pour la ceinture de cuivre située dans le sud du pays, près de la frontière zambienne, qui a été un lieu d'investissement attrayant pour de nombreuses sociétés étrangères.[71]

Les conflits qui ont eu lieu entre 1996 et 2002 ont profondément affecté l'économie congolaise, le redressement post-conflit au cours des deux dernières décennies restant délicat.[72] La RDC a basé son redressement économique sur ses ressources minérales. Cependant, **ces ressources représentent paradoxalement une immense opportunité et une source de conflit**. En outre, la poursuite du conflit en RDC, en particulier dans la partie orientale du pays, a conduit à un environnement d'investissement difficile pour les entreprises nationales et internationales.[73] Les migrants de retour interrogés dans le cadre de cette étude ont fréquemment mentionné le manque d'opportunités d'emploi et l'instabilité politique dans leur décision d'émigrer et les principaux défis qu'ils ont dû relever pour se réintégrer dans leur communauté d'origine. Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont élevés dans les zones urbaines (avec 40 % de chômeurs âgés de 15 à 24 ans) et le gouvernement n'a pas encore trouvé de réponse à ce problème. Le manque d'emplois a stimulé la croissance du secteur de l'emploi informel.

L'intégration de programmes d'EFTP, de mesures incitatives pour l'entreprenariat des jeunes et l'alignement des programmes d'éducation et de formation sur la demande du marché du travail dans les programmes de RRR pourraient renforcer la réintégration des migrants de retour et réduire la probabilité d'une nouvelle migration.

71 Rubbers, B. (2019). « Boom minier, segmentation du marché du travail et inégalité sociale de la ceinture du cuivre congolaise », Développement et changement : 1-24.

72 Banque mondiale (6).

73 Ibid.

Annexe 3.
Bibliographie sélective

ACCORD (2016). « Désarmement, démobilisation et réintégration en République démocratique du Congo : la stabilité peut-elle prévaloir ? » *Conflict Trends 16/4.*

Union africaine (2009). *Convention sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).*

Alpes, J. (2019). « Après l'expulsion, certains migrants de retour congolais font face à la détention et à l'extorsion. » *Institut des politiques migratoires,* 23 mai 2019.

Bailey, S. (2011). *Action humanitaire, relèvement rapide et stabilisation en République démocratique du Congo*. Londres, Royaume-Uni : IDO.

Diouf, A. (2018). « Nous devons changer la gestion des ressources naturelles en République démocratique du Congo. » *Centre des affaires et des droits de l'homme*, 28 décembre 2018.

République démocratique du Congo (2005). *Constitution de la République démocratique du Congo.*

OIM (2020). *Sustainable Reintegration Knowledge Bites Series, no.1: Introduction to the Series.*

OIM (2018). « L'OIM lance un appel de 1 million de dollars pour répondre aux 200 000 migrants de retour congolais d'Angola. » 16 octobre 2018.

OIM (2018). *Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlight.* Genève : OIM.

OIM (2017). *Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlight*s. Genève ; OIM.

OIM (2016). *Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlights*. Genève : OIM.

OIM (2009). *Une Approche visant à améliorer et intégrer les Informations sur le Retour et la Réintégration dans les Pays d'Origine – IRRICO II : RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.*

IRIN (2010). *République démocratique du Congo - Rwanda : les conflits fonciers compliquent le retour des réfugiés*. 2 juillet 2010

FIJ (2013). *Youth Map: Democratic Republic of Congo. Congolese Youth – Assets and Opportunities.* Baltimore, MD : Fondation internationale pour la jeunesse.

Conseil norvégien pour les réfugiés (2020). « La RDC abrite 1 personne déplacée sur 10 dans le monde » 5 mai 2002.

Organisation de l'unité africaine (1969). *Governing the specific aspects of refugee problems in Africa*.

Ousley, J. et Lara Ho (2013). « Qualité des données et gestion de l'information en RDC » *Forced Migration Review 43.*

République démocratique du Congo. *Loi N° 021/2002 du 2002 portant statut des réfugiés en République démocratique du Congo*. 16 octobre 2002.

Rubbers, B. (2019). « Boom minier, segmentation du marché du travail et inégalité sociale de la ceinture du cuivre congolaise » *Development and Change:* 1-24.

HCR (2020). « République démocratique du Congo »

HCR (2019). *République démocratique du Congo - Mise à jour de mi-mois 1-19 juillet 2019.*

HCR (2011). *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967.*

HCR (2007). « L'Afrique centrale et les Grands Lacs » dans *UNHCR Global Appeal 2007*.

HCR (2002). « RDC : Accord signé sur le retour des réfugiés angolais », 10 décembre 2002.

Conseil de sécurité des Nations Unies (2014). Résolution 2147 du CSNU. 28 mars 2014.

Conseil de sécurité des Nations Unies (2013). Résolution 2098 du CSNU. 28 mars 2013.

Département d'État américain (2020). *2020 Investment Climate Statements: Democratic Republic of Congo.*

Banque mondiale (2017). *Jobs Diagnostic: Democratic Republic of Congo.* Washington : Banque mondiale.

Égypte

Fiche pays

Table of Contents

Acronymes 2

Introduction : Aperçu des schémas migratoires en Égypte 3

1. Dispositions juridiques et politiques de RRR au niveau national en Égypte 5

2. Principaux enseignements à tirer des entretiens sur le terrain 10

3. Programmes de RRR en Égypte 12

Bibliographie 16

Acronymes

COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale)
CIDPM	Centre international pour le développement de politiques migratoires
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
NCCPIM-TIP	National Coordinating Committee for Combating and Preventing Illegal Migration and Trafficking in Persons (Comité national de coordination pour la prévention des migrations illégales et la lutte contre la traite des personnes)
TIP	Trafic illicite de personnes
TdP	Traite des personnes
FdF	Formation des formateurs
NU	Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PAM	Programme alimentaire mondial

Introduction : Aperçu des schémas migratoires en Égypte

L'Égypte est un important pays d'origine, de transit et de destination dans la région MOAN. De nombreux migrants illégaux/en situation irrégulière en provenance de la Corne de l'Afrique entrent en Égypte et recourent à des réseaux de trafic illicite de migrants pour poursuivre leur voyage vers l'Europe. L'Égypte est considérée comme le plus grand pourvoyeur de main-d'œuvre migrante dans la région MOAN. En 2016, on estimait que 6 millions d'Égyptiens vivaient dans d'autres pays de la région MOAN, l'Arabie saoudite, la Jordanie et les Émirats arabes unis constituant les principaux pays de destination des migrants égyptiens.[1]

Les Égyptiens hautement qualifiés migraient déjà vers les pays arabes au 19e et au 20e siècle.[2] Toutefois, l'émigration a fortement augmenté au début des années 70[3], lorsque la Constitution de l'État égyptien, promulguée en 1971, a autorisé la migration permanente et temporaire en vertu de ses articles 52 [4]et 51, qui confèrent à tous les ressortissants égyptiens le droit de retourner en Égypte[5]. En 1974, l'État égyptien a encore allégé les restrictions à la migration de main-d'œuvre[6].

Suite à l'assouplissement des restrictions portant sur la migration de main-d'œuvre et au boom pétrolier de 1973 dans les pays de langue arabe producteurs de pétrole, des travailleurs Égyptiens ont émigré en Libye, en Arabie saoudite, au Koweït et en Irak.[7] Au-delà des pays de la région MOAN, les migrants égyptiens se sont de plus en plus déplacés vers les pays occidentaux à partir des années 1970, constituant des communautés de la diaspora en Europe occidentale et en Amérique du Nord.[8] Ces dix dernières années, l'Italie est devenue le principal pays de destination des migrants égyptiens qui tentent d'atteindre l'Europe par la migration irrégulière[9].

1 Gerasimos Tsourapas (2018). Egypt: Migration and Diaspora Politics in an Emerging Transit Country (L'Égypte : politique en matière de migration et de diaspora dans un pays de transit émergent)

2 Ibid.

3 Ayman Zohry (2003) The Place of Egypt in the regional migration system as a receiving country (La place de l'Égypte dans le système migratoire régional en tant que pays de destination)

4 Constitution de la République arabe d'Égypte (1971) (modifiée en 2007), article 52

5 Constitution de la République arabe d'Égypte (1971) (modifiée en 2007), article 51

6 Ayman Zohry (2007). Migration and Development in Egypt (Migration et développement en Égypte)

7 Ayman Zohry (2007). Migration and Development in Egypt (Migration et développement en Égypte) et Gerasimos Tsourapas (2018). Egypt: Migration and Diaspora Politics in an Emerging Transit Country (L'Égypte : politique en matière de migration et de diaspora dans un pays de transit émergent)

8 Müller-Funk, L. (2017). Managing Distance: Examining Egyptian Emigration and Diaspora Policies. (Gérer la distance : étude des politiques égyptiennes en matière d'émigration et de diaspora).

9 Françoise De Bel-Air (2016). Egypt Migration Profile (Profil migratoire de l'Égypte).

En raison de l'instabilité post-2011 en Libye, l'immense majorité des migrants égyptiens de retour d'un pays de l'Afrique du Nord reviennent de Libye. C'est dû à l'histoire de la Libye en tant que pays de destination populaire pour les migrants égyptiens depuis les années 1970, ainsi qu'à l'histoire de la migration circulaire entre ces deux pays[10]. Pour mettre ces faits en contexte, précisons qu'avant la crise libyenne de 2011, on estimait que jusqu'à 1,5 million d'Égyptiens travaillaient en Libye.[11]

Le retour en Égypte a aussi été influencé par le contexte de la COVID-19 et ses conséquences économiques. Une partie importante des ressources financières affectées aux dépenses de consommation des ménages provient des rapatriements de fonds.[12] En 2019, les rapatriements de fonds atteignaient 26,8 milliards de dollars, soit le montant le plus élevé en Afrique cette année-là. Le retour d'environ un million de migrants en raison de la COVID-19 a entraîné une diminution des fonds rapatriés et une augmentation de la pression sur le marché du travail.[13] À titre de stratégie d'atténuation, le gouvernement égyptien, par l'intermédiaire de son ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a constitué un comité chargé d'évaluer les profils de qualification des migrants retournés en Égypte afin de faciliter leur réintégration sur le marché du travail égyptien, ou leur association à un employeur à l'étranger lorsque les frontières entre pays du Golfe seront rouvertes.[14]

Ce document présente les conclusions générales de l'analyse documentaire et de la phase initiale d'enquête de terrain menées par Samuel Hall au sujet de la gouvernance de la migration de retour en Égypte, dans le cadre de l'Étude de l'Union africaine et du CIDPM sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique, financée par l'Union européenne. Le document présente la politique et les instruments juridiques qui régissent le retour, la réadmission et la réintégration en Égypte, avant de donner un aperçu des travaux déjà menés sur le terrain et d'exposer les principales conclusions de cette phase de l'étude.

Ce document présente les constatations initiales de la première phase de collecte des données (entretiens avec les informateurs clés et atelier avec les principales parties prenantes nationales). Les contributions du gouvernement et des hauts responsables des parties prenantes sont une composante essentielle de ce document.

Le document décrit ensuite le cadre politique et juridique qui régit le retour, la réadmission et la réintégration en Égypte, avant de donner un aperçu de la phase d'enquête de terrain, constituée d'entretiens avec des migrants de retour et des non-migrants de retour, puis de conclure par un survol des principaux programmes de retour et de réintégration actuellement appliqués en Égypte.

10 Heba Nassar (2008). Temporary and Circular Migration: the Egyptian Case (Migration temporaire et circulaire : le cas égyptien)

11 OIM (2012). Egyptian Migration to Libya (La migration égyptienne en Libye)

12 Hause, J (2020). Forced Returns: COVID-19 Puts International Labor Migrants at Risk (Retours forcés : la COVID-19 met les travailleurs migrants internationaux en péril) https://www.thecairoreview.com/midan/forced-returns-covid-19-puts-international-labor-migrants-at-risk/

13 Ibid.

14 Ibid.

1.

Dispositions juridiques et politiques de RRR au niveau national en Égypte

Tableau 1. Instruments juridiques et politiques de RRR

Instrument	Adoption	Contraignant/ Non contraignant	Dispositions en matière de retour	Dispositions en matière de réadmission	Dispositions en matière de réintégration	Opportunités pour les RRR
Constitution égyptienne	1971	Contraignante	Article 51 - Aucun citoyen ne peut être expulsé du pays ou empêché de revenir sur le territoire national. Article 52 - Les citoyens sont libres d'émigrer de manière permanente ou temporaire.		Article 13 - Le travail est un droit, un devoir et un honneur garantis par l'État. Article 17- L'État assure les services de sécurité sociale et d'assurance maladie.	
Constitution égyptienne	2014	Contraignante	Article 62 - Aucun citoyen ne peut être expulsé du territoire de l'État ou empêché d'y revenir. Article 63 - Le déplacement forcé et arbitraire des citoyens est interdit sous toutes ses formes.		Article 17 - Tout citoyen ne bénéficiant pas du système de sécurité sociale a le droit d'y accéder pour mener une vie décente, s'il est incapable de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Article 59 - Toute personne a le droit de vivre en sécurité.	Garantit le droit de retour et d'accès aux services de sécurité sociale.
Loi n° 64 de 2010 en matière de lutte contre la traite des êtres humains			Article 25 - Le ministère des Affaires étrangères assure également la coordination avec les autorités compétentes dans les autres pays pour favoriser un retour sûr et rapide des victimes étrangères dans leur pays d'origine.			Dépénalise les victimes de la traite et leur assure une protection.

Loi n° 82 de 2016 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants	2016	Contraignante	Article 27 - Article (27) Le ministère des Affaires étrangères, en coordination avec les autorités compétentes des pays étrangers, facilitera et sécurisera le retour dans leur pays des migrants ayant fait l'objet d'un trafic, après vérification de leur nationalité ou résidence dans ces pays ou dans tout autre pays qui autorise leur entrée, à condition qu'ils n'aient pas été condamnés pour des infractions pénales en vertu de la loi égyptienne.			Dépénalise les victimes de la traite et leur assure une protection.
Chapitre (1) article (3) de la loi n° 82 de 2016 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants	2016	Contraignante	Le Conseil national de l'enfance et de la maternité est le représentant légal des enfants non accompagnés dont les familles ou les représentants légaux ne peuvent pas être identifiés.			
Article (5) de la loi n° 82 de 2016 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants			Le Conseil (Conseil national de l'enfance et de la maternité), en coordination avec le Comité, établit les mesures, les contrôles et les procédures nécessaires pour prendre en charge les enfants non accompagnés de migrants faisant l'objet d'un trafic, et cherche à identifier leurs familles ou représentants légaux jusqu'à leur retour sains et saufs.			
Accord de réadmission entre l'Égypte et l'Italie	2007	Contraignant	L'Italie et l'Égypte doivent accepter le retour de leurs ressortissants en situation irrégulière. Le pays qui renvoie le migrant doit fournir une preuve de sa nationalité.	Si la preuve de sa nationalité est confirmée, le pays de retour doit accepter la demande de réadmission dans un délai de cinq jours ouvrables.		
Accord de réadmission entre l'Égypte et l'Allemagne	2017	Contraignant	L'Égypte doit accepter le retour volontaire ou forcé de ses ressortissants en situation irrégulière en Allemagne.	L'Égypte doit admettre tous ses citoyens entrés de façon irrégulière en Allemagne et en situation irrégulière.	Formation dispensée aux migrants égyptiens peu après leur retour pour leur permettre d'accéder au marché du travail.	Formation offerte aux jeunes égyptiens pour trouver un emploi en Allemagne par des voies régulières.

L'Égypte applique une politique nationale en matière de migration, basée sur un cadre législatif (loi n° 82 de 2016 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants) et un cadre institutionnel (le Comité national de coordination pour la prévention des migrations illégales et la lutte contre la traite des personnes - NCCPIM/TIP). En outre, elle dispose d'une Stratégie nationale de lutte contre la migration illégale 2016-2026 et a élaboré des Plans d'action 2016-2018, 2018-2020 et 2020-2022.

Le gouvernement égyptien déploie des efforts considérables pour prévenir et combattre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. Aucun bateau de migration irrégulière/illégale n'a été signalé en partance des côtes égyptiennes depuis septembre 2016. L'Égypte a adopté un ensemble d'instruments juridiques qui protègent les droits des migrants. **En vertu de la Constitution égyptienne de 2014**, tout ressortissant égyptien a le droit de retourner dans son pays. De plus, le gouvernement interdit la migration forcée et arbitraire de ressortissants égyptiens. En vertu de l'article 17 de la Constitution, un citoyen égyptien qui ne peut subvenir à ses besoins ou à ceux de sa famille a droit à des services sociaux assurés par l'État. Les migrants de retour peuvent se prévaloir de cette disposition constitutionnelle pour revendiquer le droit d'accéder à ces services afin de favoriser leur retour. L'Égypte a instauré deux textes législatifs détaillés concernant l'interdiction de la traite des êtres humains et la protection des victimes de la traite. En 2010, l'Égypte a adopté la première législation nationale en matière de traite des êtres humains, intitulée ***« Loi n° (64) de 2010 en matière de lutte contre la traite des êtres humains ».*** Cette loi définit les éléments constitutifs du crime de traite des personnes ainsi que les sanctions judiciaires applicables. Elle prévoit en outre certaines protections pour les victimes de la traite et oblige l'État à leur fournir ces protections.[15]

En 2016, l'Égypte a promulgué la ***loi n° 82 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants.*** En vertu de cette loi, le Comité national de coordination pour la prévention des migrations illégales et la lutte contre la traite des êtres humains (NCCPIM-TIP) a été établi le 7 novembre 2016. Ses membres ont été désignés le 23 janvier 2017 par le décret du Premier ministre égyptien n° 192/2017. Comptant 29 membres, le Comité est chargé de diriger l'action du gouvernement pour prévenir et combattre les migrations illégales en Égypte en tant que pays d'origine, de transit et de destination. Le NCCPIM-TIP s'est vu attribuer le rôle de centre de coordination pour l'ensemble des politiques, orientations nationales, plans d'action et programmes en rapport avec la question de la migration irrégulière. Agissant aussi à titre d'organe consultatif auprès des autorités et des institutions compétentes, le NCCPIM-TIP relève directement du Premier ministre.

En vertu de cette loi, le Comité national de coordination pour la prévention des migrations illégales et la lutte contre la traite des personnes est chargé d'appliquer cette législation et de remplacer le Comité de coordination pour la lutte contre la traite des êtres humains, dont il reprend les fonctions.[16] En vertu de cette loi, les personnes reconnues coupables d'avoir créé, organisé ou dirigé un groupe criminel aux fins du trafic illicite de migrants sont passibles d'une peine d'emprisonnement à vie et d'une amende de 200 000 à 500 000 livres égyptiennes, ou d'une amende

15 Egyptian Initiative for Personal Rights (2010). Law Combating Trafficking in Persons: A Welcome Step that Requires Careful Implementation (Loi contre la traite des personnes : une avancée qui nécessite une mise en œuvre minutieuse)

16 Loi n° 82 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants, article 2

égale à la valeur du profit réalisé, le plus élevé de ces deux montants étant retenu.[17] La loi sanctionne également la dissimulation d'informations et les fausses déclarations. [18]Cette loi encadre les procédures de partage d'informations entre les organisations internationales concernées par la lutte contre la traite[19] (procédures définies dans la loi 64/2010, qui considère le partage d'informations concernant les victimes comme une infraction à la protection des victimes).

En outre, cette loi dépénalise les victimes de la traite et définit les aides spécifiques dont elles peuvent bénéficier, et notamment l'assistance financière aux victimes qui ont subi un préjudice du fait de la traite[20] (aides définies dans la loi 64/2010 et non dans la loi 82/2016).

Le NCCPIM a mené deux études sur le terrain, l'une sur la migration des jeunes et l'autre sur la migration des mineurs et des enfants non accompagnés, en plus d'une cartographie des gouvernorats égyptiens avec les taux de migration irrégulière les plus élevés, qui a été transmise aux autorités compétentes et aux membres du Comité afin de mettre en œuvre des projets de grande envergure dans ces gouvernorats, et notamment « Glion Fish Farm » et « Burullus Power Plant » à Kafr ElSeikh, qui était le principal gouvernorat de départ à l'époque. Les projets financés par l'EUTF (EU Trust Fund for Africa - Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique) seront également mis en œuvre dans ces gouvernorats.

En collaboration avec les autorités et parties prenantes compétentes au niveau national, le NCCPIM-TIP a rédigé une Stratégie nationale de lutte contre la migration illégale (2016-2026) basée sur les deux études lancées par le NCCPIM-TIP. La stratégie comprend plusieurs piliers, dont l'application de la loi, la sensibilisation, le renforcement des capacités, la protection et le développement, en plus du Plan d'action national élaboré pour 2016-2018 et 2018-2020. Le NCCPIM-TIP travaille à la rédaction du troisième Plan d'action pour octobre 2020 à octobre 2022.

L'Égypte a signé deux accords de réadmission. L'accord conclu entre l'Égypte et l'Italie est entré en vigueur en 2007[21]. Il stipule que chacun des deux signataires doit engager la procédure de retour pour les personnes qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'immigration existant dans le pays dont elles n'ont pas la nationalité[22]. Le pays qui demande le retour des ressortissants de l'autre pays signataire doit présenter une preuve de nationalité pour les personnes renvoyées, que ce soit un passeport, un certificat de naissance ou une autre pièce d'identité nationale[23]. Le pays à qui la demande de retour est adressée doit automatiquement accepter ses ressortissants dont la preuve de nationalité lui est fournie[24]. Si la preuve de nationalité est présentée et validée, le pays de retour doit accepter la demande de réadmission dans un délai de cinq jours ouvrables[25]. Ce cadre juridique prévoit le retour et la réadmission, mais ne contient pas de dispositions en matière de réintégration. **En 2017, un accord de coopération entre services de sécurité a été adopté**

17 Loi n° 82 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants, chapitre 2, article 7
18 Loi n° 82 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants, chapitre 2, article 11
19 Loi n° 82 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants, chapitre 3
20 Loi n° 82 en matière de lutte contre la migration illégale et le trafic illicite de migrants, chapitres 4 et 6
21 https://therightsangle.files.wordpress.com/2014/03/20070109-italy-egypt-readmission-agreement-eng.pdf
22 *Ibid.*
23 *Ibid.*
24 *Ibid.*
25 *Ibid.*

bilatéralement par l'Égypte et l'Allemagne[26]. L'accord porte sur l'expulsion et le rapatriement librement consenti des migrants égyptiens en situation irrégulière en Allemagne[27]. Il est convenu que l'Égypte doit admettre tous ses citoyens ayant initialement émigré en Allemagne par un moyen non reconnu comme officiel par l'État allemand[28]. Le programme est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), et l'accord a prévu la création du Centre égypto-allemand pour l'emploi, la migration et la réintégration[29]. Ce Centre vise à limiter la migration irrégulière et à encourager les voies de migration reconnues par l'État[30]. Le centre pour l'emploi se concentre sur l'aspect réintégration des RRR et sur la prévention des formes dangereuses de migration, puisqu'il a pour mission de promouvoir les voies de migration officiellement reconnues en formant les jeunes à des emplois en Allemagne et en dispensant une formation aux Égyptiens rapatriés afin de favoriser leur réintégration[31].

Tableau 2. Acteurs clés des RRR en Égypte

Acteurs du gouvernement	Organisations internationales
NCCPIM-TIP	ONUDC
Ministère des Affaires étrangères	OIM
Ministère de l'Immigration et des Expatriés	UNICEF
Ministère de la Main-d'œuvre	ONU Femmes
Conseil national de l'enfance et de la maternité	PAM
	OIT
	GIZ

26 https://almania.diplo.de/ardz-ar/29-08-2017-deu-egy-abkommen-migration-seite/1819126
27 *Ibid.*
28 *Ibid.*
29 *Ibid.*
30 *Ibid.*
31 *Ibid.*

2.

Principaux enseignements à tirer des entretiens sur le terrain

Tableau 3. Informations sur les participants interrogés lors de l'enquête de terrain

Participants interrogés lors de l'enquête de terrain en Égypte					
Catégorie	**Genre**	**De retour de**	**Catégorie**	**Genre**	**Lieu**
1. Migrant de retour	Masculin	Libye, avec l'aide de l'OIM	**6. Non-migrant de retour**	Masculin	Fayoum
2. Migrant de retour	Masculin	Libye, avec l'aide de l'OIM	**7. Non-migrant de retour**	Féminin	Fayoum
3. Migrant de retour	Masculin	Libye, sans assistance	**8. Non-migrant de retour**	Masculin	Aswan
4. Migrant de retour	Masculin	EAU, sans assistance	**9. Non-migrant de retour**	Féminin	Le Caire
5. Migrant de retour	Masculin	Kenya, sans assistance			
La plupart des entretiens ont été menés à distance.					

La migration circulaire est une partie importante de la vie en Égypte. Les participants ont soulevé une différence terminologique entre les verbes « migrer » et « voyager ». Pour les Égyptiens interrogés, qu'ils soient migrants de retour ou non migrant de retour, les deux termes ont des connotations différentes. Pour la population locale, lorsqu'une personne « migre », elle s'installe définitivement à l'étranger, et lorsqu'une personne « voyage », elle travaille temporairement dans un autre pays. *Bien. Il y a une chose que vous devez savoir. Ici, en Égypte, 90 % des gens qui partent à l'étranger ne le font pas pour migrer [il veut dire que ce n'est pas pour s'installer dans un autre pays], mais pour travailler. Ils voyagent, travaillent, gagnent de l'argent puis retournent dans leur famille. Ils répètent ce cycle à quelques années d'intervalle. »*[32]

32 Entretien semi-structuré. Migrant de retour masculin. Août 2020

Malgré l'instabilité politique, la Libye est un pays particulièrement prisé pour la migration circulaire. Depuis des générations, nombre d'Égyptiens migrent en Libye, ce qui en fait une destination attrayante pour les migrants potentiels en raison des réseaux sociaux déjà établis. *« Beaucoup de gens de notre entourage sont partis à Misrata. Depuis des générations, nos parents et nos frères et sœurs de Fayoum ont émigré en Libye et se sont installés à Misrata pour travailler. Nous y avons des parents proches, des cousins et des amis de la famille. »*[33]

La différence entre les migrants de retour et les non-migrants de retour est marginale et dépend en grande partie du succès du cycle migratoire. *« Pour ceux qui ont réussi, la différence c'est l'argent, la maison et l'apparence. Ceux qui sont revenus, c'est parce qu'ils ont été détenus, ou ils n'ont pas pu trouver un emploi, ou ils ont été renvoyés Ils sont exactement comme nous. Ils sont revenus comme ils étaient partis, par les mêmes moyens. »*[34]

33 Entretien semi-structuré. Migrant de retour masculin. Août 2020
34 Entretien semi-structuré. Migrant de retour masculin. Août 2020

3.
Programmes de RRR en Égypte

Le principal programme de réintégration en Égypte est mené par l'OIM. Bien que relativement récente, l'OIM modifie son approche pour se tourner vers une action communautaire, avec l'introduction de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants en Égypte[35]. Les migrants égyptiens en Allemagne ont accès à des programmes de retour et de réintégration financés par le gouvernement allemand. En outre, la GIZ, en collaboration avec le ministère égyptien de l'Immigration et des Expatriés, créera le Centre égypto-allemand pour l'emploi, l'immigration et la réintégration. Le centre mènera trois activités principales : 1) dispenser une formation aux jeunes égyptiens pour améliorer leur accès au marché du travail ; 2) apporter une aide économique et sociale aux rapatriés égyptiens ; et 3) fournir les informations nécessaires et davantage d'opportunités de migration légale pour les candidats au départ.[36]

Tableau 4. Programmes de RRR en Égypte

Principaux programmes de retour et de réintégration en Égypte			
Nom du programme	**Principal responsable de la mise en œuvre**	**Durée**	**Activité**
Assistance au retour volontaire et à la réintégration (ARVR)	OIM	Depuis 2011	Fournit une Assistance au retour et à la réintégration aux migrants de retour bloqués dans les pays de transit, ou qui se trouvent dans un pays de destination mais souhaitent rentrer chez eux.

35 Entretien avec les informateurs clés. OIM. Égypte

36 Egypt Independent (2020). Egypt, Germany to establish Egyptian-German Center for Jobs, Immigration and Reintegration. (L'Égypte et l'Allemagne établissent un centre égypto-allemand pour l'emploi, l'immigration et la réintégration)

REAG/GARP (Programme de réintégration et d'émigration pour les demandeurs d'asile en Allemagne / Programme de rapatriement assisté par le gouvernement)	Autorité fédérale allemande et autorités des Länders	Depuis 2017	Le REAG/GARP accorde une aide financière pour faciliter les retours volontaires. Cette aide inclut, soit : les frais de transport du lieu de résidence à l'aéroport ou à la gare (ferroviaire ou routière) ; les frais de voyage : 200 EUR par personne (100 EUR par personne de moins de 18 ans) ; l'assistance médicale : maximum 2 000 EUR pendant les trois mois suivant l'arrivée dans le pays de destination ; une aide unique : 1 000 EUR par personne (500 EUR par personne de moins de 18 ans, maximum 3 500 EUR par famille).
StarthilfePlus : aide supplémentaire à la réintégration dans le pays de destination.	StarthilfePlus	Depuis 2017	En plus du retour volontaire avec REAG/GARP, les migrants égyptiens de retour peuvent recevoir une aide financière de 1 000 EUR pour une personne seule ou de 2 000 EUR pour une famille en tant que seconde tranche de l'aide au démarrage.
Migration pour le développement	GIZ et Ministère égyptien de l'Immigration et des Expatriés	Pas encore commencé	1) dispenser une formation aux jeunes égyptiens pour favoriser leur accès au marché du travail ; 2) apporter une aide économique et sociale aux rapatriés égyptiens ; 3) fournir les informations nécessaires et davantage d'opportunités de migration légale pour les candidats au départ.

Zoom sur le programme ARVR de l'OIM en Égypte.

L'OIM est la principale responsable de la mise en œuvre des programmes de retour et de réintégration en Égypte. Dans le cadre du programme ARVR, l'OIM a aidé au retour volontaire de plus de 2 000 migrants entre 2011 et 2018.[37] Adaptée aux besoins et aux vulnérabilités de chaque migrant de retour, l'aide à la réintégration comprend des services de base tels que : conseils, formation professionnelle, aide au démarrage d'entreprise, hébergement temporaire et assistance individuelle en nature.

En ce qui concerne les profils des bénéficiaires du programme ARVR de l'OIM, la grande majorité étaient des hommes (96,5 %) et provenaient de zones rurales (62 %).[38] Près de 50 % des bénéficiaires avaient entre 31 et 50 ans, et la majorité (87 %) avaient quitté l'Égypte à la recherche d'opportunités économiques et avaient terminé leur voyage en Grèce. Les bénéficiaires n'avaient pas choisi la Grèce comme pays de destination, mais y étaient arrivés en faisant route vers l'Italie.[39]

Une évaluation du programme ARVR menée en Égypte en 2017 a donné des résultats mitigés. 94 % des migrants de retour interrogés pour cette évaluation ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des informations obtenues avant leur départ et qu'elles étaient suffisantes pour les aider à

37 Voir : https://egypt.iom.int/en/sustainable-solutions-vulnerable-migrants-egypt#context
38 Ibid.
39 Ibid.

prendre des décisions en connaissance de cause à leur arrivée en Égypte.[40] Toutefois, la majorité des personnes interrogées ont indiqué que l'aide à la réintégration fournie ne remédiait pas suffisamment aux problèmes qui avaient motivé leur migration.[41] En effet, même si tous les migrants de retour avaient reçu des conseils et une aide en nature pour démarrer leur entreprise, 65 % d'entre eux ne l'avaient pas pérennisée, en raison de la complexité des procédures à suivre pour officialiser leur entreprise, comme la taxation et l'enregistrement.[42] De plus, étant donné que la majorité des migrants de retour sont issus de zones rurales où la plupart des entreprises sont informelles, ces procédures administratives ont fini par nuire à leur entreprise.[43] En conséquence, 27 % des bénéficiaires ont indiqué qu'ils se trouvaient dans une situation financière bien pire qu'avant leur départ[44], créant des conditions qui pourraient conduire à une nouvelle migration, plus de 50 % des bénéficiaires étant les chefs de familles de 4 à 6 membres.[45]

Le rôle du NCCPIM-TIP

En plus des programmes susmentionnés, le NCCPIM-TIP effectue des visites sur le terrain dans les gouvernorats où le pourcentage de migration irrégulière est le plus élevé, afin de souligner les risques que comporte la migration irrégulière et de fournir des opportunités de migration régulière et des alternatives à la migration. Le Comité national s'emploie également à recenser et à collecter des informations sur les opportunités d'emploi et de création d'entreprise pour les jeunes et les publie sur son site Internet. Ainsi, le site Internet du Comité national de coordination pour la prévention des migrations illégales et la lutte contre la traite des personnes (NCCPIM&-TIP) fait office de plateforme de partage des connaissances en ligne, qui rassemble la documentation concernant la lutte contre la traite et le trafic illicite de migrants.

Le NCCPIM a organisé plus de 95 formations au cours des trois dernières années pour renforcer la capacité des autorités égyptiennes à lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (responsables des services de police, procureurs, juges, travailleurs sociaux, ONG, professionnels des médias, diplomates, attachés au ministère du travail, etc.). Il a aussi organisé des formations de formateurs en vue d'élargir les réseaux d'experts dans un souci de durabilité.

En outre, une série d'ateliers de formation sur les cadres juridiques nationaux et internationaux en matière de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants a été organisée à l'intention des juges de plusieurs gouvernorats d'Égypte, notamment ceux d'Alexandrie, d'Assouan, du Caire et d'Ismaïlia.

Le NCCPIM a lancé une campagne de sensibilisation à la lutte contre le trafic de migrants intitulée « Votre famille. Vos rêves. Votre vie. Dites non à la migration irrégulière ». En septembre 2017, le

40 Centre for Development Services (2017). Impact Evaluation of IOM's Assisted Voluntary Return and Reintegration Programme (Évaluation de l'impact du Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration de l'OIM)
41 Ibid.
42 Ibid.
43 Ibid.
44 Ibid.
45 Ibid.

NCCPIM&TIP a lancé la première vague de sa campagne avec l'élaboration et la diffusion d'une publicité télévisée montrant les dangers auxquels les migrants peuvent être confrontés pendant le voyage. En mai 2018, dans le cadre de la deuxième vague de la campagne, le NCCPIM&TIP a sorti la chanson « Fares song », qui illustre les souffrances des familles de migrants. Plus de 10,5 millions de personnes ont vu le clip sur les réseaux sociaux.

Les diplomates égyptiens et les attachés au ministère du travail ont reçu la formation nécessaire et ont été chargés d'aider les Égyptiens qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine.

En outre, le NCCPIM s'est associé à la campagne « Aware Migrant » visant à sensibiliser les candidats à la migration aux dangers de la traversée du désert et de la Méditerranée. La campagne consiste en des récits en vidéo, racontés par les migrants eux-mêmes en arabe, anglais, français et portugais, et traduits dans les langues africaines locales avec l'aide de l'OIM.

Dans le but d'atteindre les groupes cibles et d'élargir la portée des campagnes de sensibilisation, le comité a intégré différentes plateformes de médias sociaux dans son plan de diffusion (Facebook, Instagram, YouTube, etc.), et a diffusé la première vague de la campagne sur les chaînes de télévision nationales.

Pendant la pandémie de COVID-19, l'Égypte a tenu à apporter une aide médicale à toutes les personnes vivant dans le pays, sans discrimination entre les nationaux et les étrangers. Aussi, le gouvernement égyptien n'a pris aucune mesure pour renvoyer des personnes se trouvant en situation irrégulière en Égypte.

Suite à l'explosion de la pandémie de COVID-19, le gouvernement égyptien a tenu à soutenir tous ses expatriés revenus au pays en raison de la pandémie, et à les aider à réintégrer la communauté. À ce titre, l'initiative « Welcome Home » a été lancée, sous le parrainage du Président égyptien. Elle visait à recruter des expatriés de retour au pays pour des projets nationaux de développement. Dans cette optique, le gouvernement a publié un formulaire de candidature au recrutement pour collecter les informations personnelles et les compétences professionnelles des expatriés récemment retournés au pays, afin de leur proposer des emplois dans le cadre des projets de développement national en cours dans les différents gouvernorats.

Bibliographie

Centre for Development Services (2017). Impact Evaluation of IOM's Assisted Voluntary Return and Reintegration Programme (Évaluation de l'impact du Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration de l'OIM)

Centre for Migration and Refugee Studies (2020). Refugee Entitlements in Egypt Report (Rapport sur les droits des réfugiés en Égypte)

De Bel-Air, F. (2016). Egypt Migration Profile (Profil migratoire de l'Égypte)

Egypt Independent (2020). Egypt, Germany to establish Egyptian-German Center for Jobs, Immigration and Reintegration. (L'Égypte et l'Allemagne établissent un centre égypto-allemand pour l'emploi, l'immigration et la réintégration)

Egyptian Initiative for Personal Rights (2010). Law Combating Trafficking in Persons: A Welcome Step that Requires Careful Implementation (Loi contre la traite des personnes : une avancée qui nécessite une mise en œuvre minutieuse)

Gouvernement égyptien (1971). Constitution de la République arabe d'Égypte (1971) (modifiée en 2007), article 52

Gouvernements égyptien et italien (2007). Accord de coopération en matière de réadmission

Gouvernement égyptien (2016). Loi n° 82 de 2016

OIM (2012). Egyptian Migration to Libya (La migration égyptienne en Libye)

Müller-Funk, L. (2017). Managing Distance: Examining Egyptian Emigration and Diaspora Policies. (Gérer la distance : étude des politiques égyptiennes en matière d'émigration et de diaspora).

Nassar, H. (2008). Temporary and Circular Migration: the Egyptian Case (Migration temporaire et circulaire : le cas égyptien)

Tsourapas, G. (2018). Egypt: Migration and Diaspora Politics in an Emerging Transit Country (L'Égypte : politique en matière de migration et de diaspora dans un pays de transit émergent)

Zohry, A. (2003). The Place of Egypt in the regional migration system as a receiving country (La place de l'Égypte dans le système migratoire régional en tant que pays de destination)

Zohry, A. (2007). Migration and Development in Egypt (Migration et développement en Égypte)

La République de Guinée

Fiche pays

Table des matières

Acronymes 2

Introduction 3

Méthodologie au niveau du pays 4

1. Contexte juridique et politique de RRR en Guinée 5

1.1 Cadres juridiques et dispositions pour le RRR en Guinée 5

1.1.1 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour 6

1.1.2 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réintégration 7

1.2 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques en Guinée 7

1.2.1 Défis et opportunités en matière de mise en œuvre 7

1.2.2 Acteurs nationaux clés 9

2. Définition de la réintégration durable – principaux éléments à retenir 12

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude 12

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes 12

3. Programme RRR en Guinée : Défis et opportunités 16

3.1 Programmation spécifique à la réintégration 16

3.2 La RRR dans la planification du développement - une lacune importante ? 23

3.3 Besoins et perceptions de la communauté : Principaux enseignements du terrain 24

3.4 Droits de l'homme dans le retour et la réadmission - Modalités du retour et effet sur la réintégration 26

3.5 Perceptions communautaires du retour et des migrants de retour 27

4. Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage en République de Guinée : Facteurs de réussite et défis 28

5. Conclusion et recommandations 32

Annexe 1 : Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers 34

Annexe 2 : Opportunités et défis du marché du travail 35

Annexe 3 : Bibliographie sélective 37

Acronymes

UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
AMIRA	Action pour les migrants le long de la route : Assistance humanitaire
AVRR	Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)
C2CMMD	Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent
CNOSC	Conseil National des Organisations de la Société Civile
OSC	Organisation de la société civile
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
ERRIN	Réseau européen de retour et de réintégration
UE	Union Européenne
ICMPD	Centre international pour le développement de politiques migratoires
OIM	Organisation internationale pour les migrations
MAEGE	Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MENA	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
MET-FPE	Ministère de l'Emploi et de l'EFTP
S&E	Suivi et évaluation
MIDAS	Système d'information et d'analyse des données sur les migrations
MJEJ	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
MA	Ministère de l'Agriculture
MA	Mémorandum d'accord
MPFA	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
ONG	Organisation non gouvernementale
EPI	Équipement de protection individuelle
PJDD	Partenariat des Jeunes pour le Développement Durable
RAJGUI	Réseau des Associations de Jeunes de Guinée
CER	Communauté économique régionale
RRR	Retour, réadmission et réintégration
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OGLMI	Organisation Guinéenne pour la Lutte contre la Migration Irrégulière
OGM	Observatoire Guinéen des Migrations
ONFPP	Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels
VT	Victime de la traite des personnes

Introduction

Cette fiche pays présente le contexte de retour, réadmission, réintégration (RRR) en République de Guinée. La fiche pays est produite dans le cadre de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », commandée par l'ICMPD à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue sur la migration et la mobilité de continent à continent (C2CMMD) de l'UA et de l'UE. L'étude est menée au nom de la Commission de l'Union africaine et est financée par l'Union européenne.

Conclusion n°1 :

La République de Guinée aborde la réintégration sous l'angle de l'action communautaire et collective, ce qui n'est pas sans poser de problèmes, mais peut constituer une voie fiable vers la réintégration et peut être considéré comme une bonne pratique.

Conclusion n°2 :

Si la coordination au niveau local pourrait être renforcée, l'implication des acteurs et associations locaux est un facteur clé de succès pour élargir le dialogue sur le RRR.

Conclusion n°3 :

La République de Guinée est politiquement investie dans la facilitation des retours. Cependant, la connaissance des systèmes d'assistance, l'accès aux mécanismes nationaux de réintégration et l'intégration dans les plans de développement restent faibles.

La République de Guinée est un pays d'origine et de transit ainsi qu'un membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En raison de l'instabilité politique qui règne dans les pays voisins, des migrants originaires de Sierra Leone, du Liberia et de Côte d'Ivoire transitent par la République de Guinée pour se rendre dans d'autres États membres de la CEDEAO, puis en Afrique du Nord et en Europe[1]. Les défis socio-économiques du pays ont également entraîné le déplacement d'un grand nombre de migrants irréguliers vers d'autres membres de la CEDEAO, les pays d'Afrique du Nord ou l'Europe. Les migrants de la République de Guinée représentent l'un des principaux groupes de migrants de retour soutenus par le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Initiative conjointe UE-OIM[2].

Par ailleurs, le nombre de migrants irréguliers en Europe originaires de la République de Guinée est en constante augmentation depuis 2014[3]. Le profil des migrants rentrés au pays est généralement composé de jeunes hommes, qui représentent 86 % des migrants de retour[4], bien que les informateurs clés interrogés pour cette fiche pays notent la hausse de la migration féminine au cours de la dernière décennie.

1 Maastricht Graduate School of Governance: Guinea Migration Profile (2017)
2 IOM Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlights (2016), (2017) & (2018)
3 European Commission Joint Research Centre (2019) Guinea Migration Profile
4 IOM (2018) Promoting Sustainable Reintegration of Returned Migrants in West and Central Africa

La République de Guinée est actuellement en train d'élaborer une politique nationale en matière de migration[5], mais celle-ci doit encore être finalisée. En outre, le pays fait partie du processus de Rabat, un dialogue sur les migrations fondé en 2006 qui réunit des pays africains et européens afin de joindre les questions de migration et de développement. La République de Guinée a travaillé sur différents projets dans le cadre de cette initiative ainsi que dans le prolongement du sommet de La Valette de 2015[6].

Méthodologie au niveau du pays

Le travail de terrain en République de Guinée a été réalisé en août et septembre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, des précautions sanitaires complètes ont été prises lors des entretiens, qui ont été menés soit par téléphone, soit dans des contextes appropriés de distanciation sociale, en portant des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés. Un atelier a été organisé dans une salle de conférence à Conakry pour permettre aux principales parties prenantes de se rencontrer et de discuter en personne des résultats de cette recherche.

Tableau 1. Travail de terrain en République de Guinée

Type de participant	Homme	Femme	TOTAL
Informateur clé	7	0	8
Migrant de retour	2	2	4
Membre de la communauté non migrant	2	3	5
Participants aux ateliers	9	1	10
TOTAL	**22**	**6**	**27**

Encadré 1. Défi méthodologique : Disponibilité des données de programmation et limites de l'analyse du programme

Les rapports d'évaluation détaillés et autres documents de suivi interne des partenaires de mise en œuvre, au-delà du nombre de bénéficiaires, n'ont pas été mis à la disposition de l'équipe de recherche sur demande.

L'évaluation de la programmation et l'identification des bonnes pratiques et des leçons apprises dépendent donc largement des perceptions des parties prenantes, de la littérature antérieure (le cas échéant), ainsi que d'un nombre limité d'entretiens avec des migrants de retour.

5 FMM West Africa (2018) 'The Government of Guinea develops its national migration policy'
6 ICMPD/Samuel Hall (2020) Mapping of Policies under the Joint Valletta Action Plan follow-up programme

1.

Contexte juridique et politique de RRR en Guinée

1.1 Cadres juridiques et dispositions pour le RRR en Guinée

La République de Guinée ne dispose pas d'instruments juridiques spécifiques traitant du retour, de la réadmission ou de la réintégration (RRR) des migrants. Cependant, les instruments juridiques nationaux, régionaux et continentaux exécutoires en République de Guinée contiennent également des dispositions qui peuvent être largement appliquées aux migrants de retour. En 2018, le pays s'est lancé dans l'élaboration d'une politique migratoire nationale, sous la direction du Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger. Bien que le document de politique n'ait pas encore été finalisé, une fois achevé, il devrait inclure des stratégies qui renforceront les politiques sectorielles liées à la gouvernance des migrations, à la gestion des frontières, à la lutte contre la traite des êtres humains et à la mobilisation de la diaspora[7].

Tableau 2. Cadres et dispositions juridiques relatifs au RRR en Guinée[8]

Nom de la loi / du cadre juridique	Description
Accord de coopération en matière de migration entre la République de Guinée et l'Espagne (2006)[9]	Les articles 9, 10 et 11 de l'accord font spécifiquement référence au retour et l'accord de coopération comprend une annexe décrivant les procédures de réadmission.
Constitution de la République de Guinée (2010)[10]	L'article 10 fait référence au droit au retour.
Accord de coopération en matière de migration entre la République de Guinée et la Suisse (2011)[11]	Les articles 7, 8, 12 et 21 font spécifiquement référence au retour et à la réadmission, sur une base de réciprocité.

7 FMM West Africa (2018) 'The Government of Guinea develops its national migration policy'

8 La ratification des cadres juridiques internationaux et régionaux est abordée dans le rapport d'étude final général

9 Gouvernement d'Espagne / Gouvernement de Guinée (2006). *Acuerdo De Cooperación En Materia De Inmigración Entre El Reino De España Y La República De Guinea*

10 Gouvernement de Guinée (2010) Constitution de la République de Guinée

11 Conseil fédéral Suisse / Gouvernement de Guinée (2011). *Accord De Coopération En Matière De Migration Entre Le Conseil Fédéral Suisse Et Le Gouvernement De La République De Guinée*

Décret modificatif du décret D / 2011/303 / PRG / SGG du 19 décembre 2011 portant statut du fonds de développement social et de solidarité (2013)[12]	Fournit la base légale pour la création d'un fonds de solidarité dans le but d'améliorer l'accès aux services socio-économiques et de soutenir le développement d'une stratégie nationale de réintégration socio-économique, qui inclut les migrants de retour ainsi qu'une catégorie plus large de populations vulnérables.

1.1.1 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour

La Constitution de la République de Guinée garantit le droit au retour des migrants guinéens. L'article 10 stipule que « tous les citoyens ont le droit de s'établir et de circuler sur le territoire de la République, d'y entrer et d'en sortir librement. » Il n'existe pas d'autres instruments juridiques nationaux qui se rapportent explicitement au retour des migrants guinéens.

Cependant, la République de Guinée a ratifié plusieurs conventions internationales prévoyant des dispositions qui protègent et garantissent le retour des migrants. La République de Guinée a ratifié la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille (1990), qui stipule que tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont le droit de retourner et de rester dans leur pays d'origine à tout moment.[13] De plus, en ratifiant le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (2000) et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (2000), le gouvernement guinéen est tenu d'assurer l'identification des migrants victimes de la traite ou du trafic illicite et de garantir leur retour en toute sécurité et dans la dignité.

Encadré 2. État actuel des cadres juridiques relatifs à la réadmission

La République de Guinée a conclu des accords de coopération migratoire avec l'Espagne (2006) et la Suisse (2011), qui comprennent tous deux des clauses de réadmission, soulignant le principe de réciprocité, ainsi que des éléments sur l'identification et la coordination. Cependant, l'accord migratoire Suisse-Guinée n'a pas encore été ratifié.[14] La République de Guinée a également élaboré un protocole sur le rapatriement et la réintégration des ressortissants guinéens résidant illégalement en Suisse (2004).

L'accord de coopération migratoire entre la République de Guinée et l'Espagne (2006) vise à renforcer les contrôles frontaliers dans les pays d'origine et de transit, à obtenir des informations sur les itinéraires et à rationaliser les procédures de rapatriement immédiat des migrants guinéens, ce qui nécessite une coopération renforcée entre les deux pays.[15]

12 Décret modificatif du décret D / 2011/303 / PRG / SGG du 19 décembre 2011 portant statut du fonds de développement social et de solidarité. (2013)

13 Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. (1990). Article 8

14 Département fédéral suisse des affaires étrangères : relations bilatérales Suisse-Guinée

15 Lopez-Sala. A (2009) Immigration de contrôle et politique de gestion des frontières en Espagne

1.1.2 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réintégration

Alors que les retours sont comptabilisés, il n'y a aucune mention de la réintégration des migrants dans la Constitution de la République de Guinée. Étant donné le statut des migrants de retour en tant que citoyens de la République de Guinée, des dispositions constitutionnelles s'appliquent aux dimensions associées à la réintégration. L'article 20 de la Constitution reconnaît le droit au travail pour tout citoyen guinéen et les articles 15 et 23 reconnaissent l'obligation de l'État de garantir la santé et le bien-être de ses citoyens. La Constitution fournit une base juridique pour l'élaboration de dispositions qui protègent et garantissent un soutien matériel aux migrants de retour dans le besoin. De plus, le décret modificatif du décret D/2011/303/PRG/SGG du 19 décembre 2011 portant statut du fonds de développement social et de solidarité (2013) permet aux groupes vulnérables (qui peuvent inclure des migrants de retour) d'obtenir une assistance financière par le biais du fonds de développement social et de solidarité.

En outre, le gouvernement de la République de Guinée a ratifié le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (2000), qui oblige l'État à collaborer avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC) pour fournir un soutien aux victimes de la traite (VT) dans les domaines suivants : a) un logement approprié ; b) des conseils et des informations, notamment en ce qui concerne leurs droits légaux, dans une langue que les VT peuvent comprendre ; c) une assistance médicale, psychologique et matérielle ; et d) des possibilités d'emploi, d'éducation et de formation.[16]

Le paysage politique et juridique relatif à la gouvernance de la migration de retour en République de Guinée doit être davantage développé. La ratification des instruments internationaux offrant une certaine protection aux migrants et aux VT constitue une étape positive. L'inclusion des migrants dans le groupe éligible aux prestations du fonds de développement social et de solidarité est encourageante. En outre, la **finalisation de la politique nationale de migration fournira un cadre indispensable à l'élaboration d'instruments juridiques concernant le retour, la réadmission et la réintégration**.

1.2 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques en Guinée

1.2.1 Défis et opportunités en matière de mise en œuvre

Au-delà des discussions sur les politiques, les participants aux ateliers et les informateurs clés interrogés pour ce rapport ont partagé trois questions clés lors de la discussion de la mise en œuvre adéquate des dispositions relatives à la RRR en République de Guinée.

Premièrement, **la gestion et la coordination des données demeurent un défi majeur**, avec des mentions spécifiques de la difficulté à suivre l'entrée et la sortie des migrants et des migrants

16 Nations unies (2000) Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes. Article 6

de retour. Une solution proposée est l'**intégration de l'identification biométrique à la frontière**. Des discussions à ce sujet sont en cours avec l'OIM, dans l'espoir de produire des données plus accessibles et standardisées, mais cette action n'a pas encore été mise en œuvre. En outre, la **mise en place d'un système d'enregistrement des flux migratoires, à savoir le système d'information et d'analyse des données sur les migrations (MIDAS), dans les ports d'entrée et de sortie terrestres et aériens** a permis de combler cette lacune.

Sur le plan pratique cependant, les parties prenantes notent la **difficulté de mettre en œuvre un suivi et une évaluation efficaces**, en grande partie en raison des niveaux élevés de mobilité des migrants de retour et de la faible capacité à les suivre à leur retour, et ont exprimé l'espoir de voir les systèmes biométriques améliorer le suivi des migrants de retour dans le pays à long terme. Au-delà du contact initial, le suivi après le retour est essentiel pour améliorer la mise en œuvre des projets de RRR.

Alors que les capacités de collecte, de gestion et d'analyse des données, de gestion des connaissances et de coordination doivent encore être renforcées au niveau local comme au niveau national, comme l'ont également montré les recherches précédentes, les approches de **réintégration devront tenir compte des forces intra-nationales en République de Guinée**.[17]

Encadré 4. Sur la voie de la construction de connaissances sur la RRR : Observatoire National de la Migration

Les participants aux ateliers ont exprimé leur enthousiasme face à l'opérationnalisation imminente de l'Observatoire National de la Migration (*Observatoire Guinéen des Migrations* (OGM)), qui sera le premier observatoire national de ce type à contribuer à la création d'une base de connaissances et d'un forum pour aborder le retour et la réintégration sur la base de preuves, et qui mettra l'accent sur les moyens de subsistance ainsi que la création d'emplois.

Cela implique d'une part la collecte de données pour établir des politiques cohérentes entre les acteurs, et d'autre part l'acquisition de données sur les migrations pour une prise de décision éclairée. L'Observatoire Guinéen des Migrations comprend notamment : un comité de pilotage, qui sera instauré par décret présidentiel et dirigé par le Ministre des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger ; un cadre de concertation et de dialogue (CCD), qui sera décentralisé au niveau national et local, voire au niveau des structures de la diaspora guinéenne (Conseils des Guinéens de l'étranger) ; un pool d'experts regroupant des spécialistes de la gestion de la migration et des universités ; et un secrétariat permanent du cadre de concertation et de dialogue sera mis en place pour l'opérationnalisation de l'Observatoire.

L'Observatoire a été lancé en janvier 2020 en partenariat avec l'OIM et grâce à un financement du Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO). Bien qu'un espace ait été acquis, les décrets officiels établissant l'Observatoire n'avaient pas encore été ratifiés, et la mise en œuvre n'a pas commencé. Les effets de l'Observatoire en tant que bonne pratique pour la constitution d'une base de données factuelles restent à voir.

17 IOM/Samuel Hall (2018); Guinea RRR Workshop Notes (2020)

Au niveau national, les parties prenantes ont souligné que **les efforts de coordination et d'information étaient largement efficaces**, notant non seulement la mise en place de réunions de coordination régulières entre tous les acteurs concernés, mais aussi l'**existence d'une plateforme WhatsApp pour les points focaux nationaux**, leur permettant de partager des informations de manière continue.

Enfin, les parties prenantes guinéennes (en particulier les acteurs gouvernementaux) ont souligné la **nécessité d'augmenter les fonds et les contraintes financières existantes pour concevoir et mettre en œuvre efficacement des programmes conformes à la politique existante**.

1.2.2 Acteurs nationaux clés

De nombreux acteurs gouvernementaux sont impliqués dans le soutien à la RRR en République de Guinée, avec l'OIM comme principal partenaire international ; une poignée d'OSC sont également des partenaires clés. Ils sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3. Acteurs clés actuellement impliqués dans la RRR en République de Guinée

Type d'acteur	Nom de l'acteur	Rôle
Gouvernemental	Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger (MAEGE)	Coordination avec les membres de la diaspora, assistance et protection aux Guinéens de l'étranger. Identification et documentation des Guinéens faisant l'objet d'un ordre d'expulsion.
	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC)	Sensibilisation à la migration irrégulière ; gestion des frontières
	Ministère de l'Action Sociale et des Personnes Vulnérables	Soutien psychosocial aux migrants de retour
	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)	Transport et soutien matériel à l'arrivée ; suivi des projets de réintégration
	Ministère de l'Emploi et de l'EFTP (MET-FPE)	Formation professionnelle, EFTP pour les migrants de retour
	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)	Formation sur les compétences linguistiques (français et langues locales) pour faciliter l'accès à l'emploi et la réintégration
	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MJEJ)	Formation à l'entreprenariat pour les migrants de retour
	Ministère de la Santé	Soutien aux migrants de retour ayant des besoins sanitaires

Non gouvernemental	Organisation guinéenne de lutte contre la migration irrégulière (OGLMI)	Sensibilisation à la migration irrégulière ; soutien psychosocial aux migrants de retour
	OIM	Soutien AVRR ; formation professionnelle, soutien aux moyens de subsistance pour la réintégration
	Conseil national des organisations de la société civile (CNOSC)	Soutien à la réintégration et sensibilisation
	Réseau des Associations de Jeunes de Guinée (RAJGUI)	Soutien à la réintégration et sensibilisation
	UE	Appui financier et technique
	Croix-Rouge guinéenne	Soutien médical et logistique aux migrants de retour ayant des problèmes de santé

Grâce au partenariat avec le CNOSC et le RAJGUI, le gouvernement guinéen a accès à un plus large **réseau d'organisations et d'associations locales dans l'ensemble du pays**. Cependant, bien qu'elles puissent offrir des niveaux basiques d'aide à la réintégration (souvent psychosociale), les organisations locales se sont plus souvent concentrées sur les efforts de sensibilisation aux risques de la migration irrégulière. Cela peut suggérer que les fonds qui parviennent aux OSC sont fortement orientés vers la gestion de la migration plutôt que vers la réintégration. Un résultat potentiellement positif de cette situation est l'inclusion des migrants de retour eux-mêmes en tant que participants actifs ou même exécutants dans les activités de programmation, donnant l'occasion aux nouveaux membres du processus de réintégration de partager leur expérience dans des forums et des cadres communautaires formels ou informels.

Bien que le gouvernement ne soit pas directement impliqué dans l'opération ou la mise en œuvre de l'aide à la réintégration sur le terrain, il peut jouer un rôle clé **en tant que facilitateur, permettant aux acteurs non gouvernementaux de fournir des programmes, tout en participant conjointement au renforcement des capacités et aux mécanismes de coordination pertinents**. À ce niveau, les acteurs non gouvernementaux contactés ont apprécié les efforts réalisés par le gouvernement pour inclure les acteurs locaux et communautaires et les opportunités offertes par ce soutien gouvernemental. Un acteur de la société civile a décrit cette situation de manière plus détaillée, reconnaissant que l'existence d'un protocole d'accord avec le gouvernement permettait de mener librement des activités et d'inclure les participants dans des discussions plus larges, tout en reconnaissant le manque de soutien direct du gouvernement pour la mise en œuvre.[18]

L'établissement de relations avec d'autres acteurs qui ne sont actuellement pas représentés, en particulier avec les acteurs du secteur privé, peut également s'avérer difficile. Si **les parties prenantes du gouvernement reconnaissent le potentiel des acteurs du secteur privé pour soutenir les programmes de réintégration en matière d'emploi et de moyens de subsistance, l'identification d'une situation gagnant-gagnant reste un défi ;** il convient notamment de trouver un équi-

18 EIC Acteur de la société civile. Septembre 2020.

libre entre l'établissement d'une relation de confiance et la garantie de possibilités suffisantes pour les entreprises de générer des bénéfices. Par exemple, un acteur gouvernemental décrivant les efforts actuels pour entamer les discussions avec des compagnies pétrolières en collaboration avec le Ministère du Travail a également fait part de son scepticisme concernant les résultats de ces discussions futures. Cependant, malgré les incertitudes liées à de tels partenariats, les acteurs gouvernementaux ont également décrit des idées tangibles pour travailler avec des acteurs privés à l'avenir, comme des subventions pour le placement de migrants de retour auprès d'employeurs sélectionnés.[19] Un autre acteur gouvernemental a souligné la sensibilisation requise vis-à-vis des acteurs du secteur privé, notant le besoin de visibilité sur la manière dont les migrants de retour peuvent apporter une valeur ajoutée aux entreprises.[20] Cette visibilité minimale est en partie le résultat de l'absence d'un cadre politique national qui, s'il existait, pourrait définir clairement un rôle pour le secteur privé.

Les parties prenantes ont également noté les niveaux relativement élevés d'éducation et de certification des migrants de retour, soulignant qu'il s'agit d'un atout à explorer davantage. Une voie vers des partenariats efficaces pourrait impliquer la collaboration avec les propriétaires de petites entreprises ainsi qu'avec les institutions publiques pour placer les migrants de retour qualifiés à des postes correspondant aux compétences qu'ils possèdent déjà ; ces discussions doivent encore avoir lieu.

Enfin, si les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux reconnaissent l'importance de la **coopération interrégionale pour faciliter les expériences de retour et de réintégration**, dans la pratique, les acteurs non gouvernementaux décrivent cette coopération interrégionale comme limitée. Par exemple, un acteur de la société civile a noté que la coopération interrégionale, bien qu'existant en théorie, n'était pas mise en œuvre dans la pratique, décrivant la violation des droits subie par les migrants de retour guinéens aux frontières de la CEDEAO.[21] Les acteurs gouvernementaux ont également souligné les problèmes de coordination entre les régions (par exemple entre la CEDEAO et les États d'Afrique du Nord) pour garantir un retour sûr et digne, et ont insisté sur le soutien diplomatique et de plaidoyer nécessaire de la part des CER et de l'UA pour y remédier.

19 EIC Ministère de l'Action Sociale. Septembre 2020
20 EIC Gouvernement. Septembre 2020
21 EIC Acteur de la société civile. Septembre 2020.

2.

Définition de la réintégration durable – principaux éléments à retenir

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude

Les discussions initiales avec les principales parties prenantes impliquées dans le déroulement de cette étude ont souligné la nécessité d'examiner et de comparer les définitions de la réintégration durable afin d'établir une définition de base pour l'étude lors de la phase initiale. Cette définition est réexaminée de manière critique dans cette section à travers les perceptions des parties prenantes et les résultats de la recherche en République de Guinée, afin d'établir si les résultats de la recherche fournissent des informations supplémentaires pour définir la réintégration durable.

Dans cette optique et en s'appuyant sur les définitions antérieures, cette section examine la définition de travail suivante de la réintégration pour cette étude.

DÉFINITION DE TRAVAIL DE LA RÉINTÉGRATION POUR CETTE ÉTUDE

« La réintégration durable peut être atteinte lorsque les migrants de retour s'appuient sur des capacités élargies pour mener une vie sûre et digne d'autosuffisance économique, de bien-être psychosocial et d'incorporation politique, sociale et civile, afin de répondre de manière adéquate aux moteurs de la migration irrégulière. »

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes

Les principales parties prenantes de la République de Guinée ont approuvé la définition générale de l'étude, soulignant dans les entretiens avec les informateurs clés (EIC) l'importance de l'autonomie et de l'accompagnement dans le processus de réintégration, décrivant la réintégration

durable comme une réintégration permettant au migrant de retour de s'occuper de ses besoins de manière définitive.[22] Les EIC ont également apporté des nuances et des distinctions supplémentaires selon les lignes suivantes :

1. Ont été reconnus le **soutien nécessaire lors de la phase initiale du retour, ainsi que le suivi tout au long du processus de réintégration** pour s'assurer qu'un migrant de retour puisse gagner en indépendance et développer ses capacités. Un acteur de la société civile a souligné l'importance d'acquérir « autonomie et indépendance » grâce au soutien à la réintégration, afin de renforcer ses capacités existantes. Cependant, il a également été souligné que le renforcement des capacités devait se faire sur une période de soutien définie (et plus longue) afin de déterminer ce qui fonctionne ou non sur une base continue et de traiter les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.[23]

2. L'**importance de la réintégration durable pour la communauté au sens large ainsi que pour le migrant de retour individuel** fait écho à l'approche communautaire et de groupe adoptée par certains projets de réintégration en République de Guinée, notant l'importance de l'investissement à long terme. Par exemple, un acteur gouvernemental a décrit une exploitation bananière soutenue par l'OIM et gérée grâce à l'aide à la réintégration, qui fait selon lui désormais vivre toute la communauté, en « donnant des fruits » au sens propre et métaphorique du terme.[24] C'est une preuve que la promotion de l'esprit d'entreprise au sein de la communauté pourrait constituer un autre facteur de réussite de la réintégration.

Ce retour d'information confirme la nécessité de **définir le « comment »** ; en mettant l'accent en premier lieu sur le **soutien** aux migrants de retour et ensuite sur le **suivi** des résultats de ce soutien sur les niveaux de capacités, d'autonomie et d'indépendance globale des migrants de retour. **Le long terme** et la **composante temporelle** ont été soulignés par les parties prenantes en Guinée.

***

Quatre migrants de retour[25] ont été consultés pour donner leur avis sur la définition de l'étude. Pour ces personnes, la définition d'une vie réussie après le retour se concentre également sur **le long terme**, et s'appuie fortement sur la **famille**, l'épanouissement par le **travail** et la **stabilité financière** qui y est associée, ainsi que les **niveaux de soutien par le biais de programmes**. Ils réaffirment les commentaires partagés par les parties prenantes institutionnelles, montrant un alignement des perspectives et des attentes concernant les discussions et la planification futures de la réintégration. Ils se sont avérés être limités à la programmation du retour de l'OIM en République de Guinée.

Mariame*, par exemple, est rentrée du Niger avec le soutien de l'OIM après avoir échoué à atteindre son objectif de migration vers l'Europe. Quand on lui a demandé comment elle définissait une vie réussie après son retour et ce qu'elle voulait à long terme, elle a fait part de l'importance

22 EIC OGLMI. Septembre 2020
23 EIC PJDD. Décembre 2020
24 EIC Action sociale. Décembre 2020
25 Les noms des personnes interrogées, marqués d'un (*), sont des pseudonymes afin de préserver leur anonymat.

de la stabilité et de la famille : « Je veux beaucoup de choses dans la vie. Je veux avoir un mari et avoir ma propre famille, travailler, aider ma mère, et préparer l'avenir de mes enfants. »[26] Si la mise à disposition par l'OIM de 520 000 GNF (52 USD) à l'arrivée a été appréciée, Mariame a également souligné le décalage entre les attentes et la réalité : « Les migrants [au Niger] disaient : « Quand tu retourneras en République de Guinée, l'OIM te donnera ceci, ils te donneront cela. » [...] Ils m'ont dit que lorsque je reviendrais ici, l'OIM me donnerait 1 000 000 GNF (100 USD) à mon arrivée, et qu'après un mois, ils m'appelleraient pour me donner 10 000 000 GNF (1 000 USD), et que je pourrais faire ce que je veux avec cet argent. Une femme du Cameroun a dit que sa sœur avait ouvert un grand magasin avec l'argent de l'OIM ».[27] Dans la réalité cependant, l'aide reçue n'a pas été à la hauteur de la rumeur, bien que Mariame reste reconnaissante du soutien de l'OIM, y compris la formation reçue après son arrivée (probablement par le biais de la programmation de l'initiative conjointe OIM-UE, bien que Mariame elle-même ne soit pas sûre du programme spécifique) : « L'OIM m'a beaucoup aidée. Quand je suis revenue, ils m'ont beaucoup aidée, nous avons eu des formations, et maintenant je travaille dans un atelier avec des amis. Nous avons un atelier de couture.[28] Même si les choses vont bien pour Mariame, elle prévient que les associations groupées de ce genre ne sont pas toujours une bonne pratique : « Maintenant, ils [OIM] ne réintègrent pas les individus, ils doivent vous mettre dans des groupes. Une fois dans ce groupe, les autres membres du groupe ne sont pas toujours de bonnes personnes. Ils peuvent prendre l'équipement fourni par l'OIM, le vendre et partir. Si vous faites confiance aux gens, ce n'est pas mal. Vous pouvez vous associer avec des gens que vous connaissez bien, vous savez qu'ils ne vous trahiront pas. Mais si ce n'est pas le cas, c'est vraiment difficile. »[29] Au final, Mariame s'est montrée satisfaite de sa vie, malgré les difficultés.

Pour Maurice*, la réussite de la réinsertion est directement liée à l'argent, tant pour la stabilité financière que pour avoir un impact social et communautaire plus large. « Je veux devenir riche [pour réussir]. [...] Quand les migrants reviennent, j'aimerais pouvoir faire quelque chose pour eux. Il y a des gens ici, que puis-je dire ? Des handicapés, et ... il y a beaucoup de gens comme ça, mais si vous avez des moyens financiers, vous pouvez les aider. »[30] Depuis son retour, il a principalement reçu le soutien de sa famille. Bien qu'il soit également revenu du Niger avec le soutien de l'OIM après avoir rencontré des obstacles lors de son voyage vers le nord, Maurice a exprimé davantage de frustration face à la lenteur du soutien offert par l'OIM. On lui a promis des motos à son retour pour lui permettre de travailler dans le secteur des transports, mais sept mois plus tard, il attend toujours : « Ils ont dit qu'ils nous donneraient des motos, mais nous attendons toujours. Même moi, si j'appelle la femme du bureau [de l'OIM], elle dit que nous la fatiguons, que nous ne pouvons pas les appeler tous les jours pour leur demander. Alors nous avons dit OK. [...] Je ne compte plus sur l'OIM. Tout ce que je veux, c'est ce que Dieu peut me donner. Je suis parti, je suis revenu et je vais bien. Mais s'ils disent qu'ils vont donner quelque chose, ils devraient le faire », même s'il a exprimé sa gratitude pour le soutien initial fourni.[31] Vivant actuellement avec sa famille, Maurice ne souhaite pas émigrer à nouveau et envisage plutôt de s'engager dans l'armée.

26 SSI1 Migrante de retour. Septembre 2020
27 ibid.
28 Ibid.
29 Ibid.
30 SSI3 Migrant de retour. Septembre 2020
31 Ibid.

Sophie*, ingénieure de formation, est retournée en République de Guinée après l'échec de son mariage de près de deux ans avec un Belge, la laissant sans papiers et en situation de détresse et d'irrégularité en Belgique. Rentrée volontairement à Conakry depuis Bruxelles avec le soutien du programme AVRR de l'OIM, Sophie définit la réussite de son retour comme la capacité d'atteindre ses objectifs individuels : « Pour moi, la réussite c'est la capacité à entreprendre un projet, à trouver des opportunités ici au pays. C'est vrai que ce n'est pas facile. Je le sais parce que j'ai dû faire face à de nombreux défis, mais j'y suis arrivée. Il faut se dire que nous pouvons vraiment réussir. Qu'est-ce que ça veut dire ? Se battre, trouver des opportunités, relever des défis jusqu'à atteindre notre objectif personnel. »[32] En tant que personne titulaire d'un diplôme d'ingénieure et hautement qualifiée, Sophie a noté que le soutien financier de l'OIM au moment du retour était apprécié mais mineur par rapport à la nécessité d'accéder à un travail pertinent pour une personne possédant ses compétences : « Je ne pense pas que le soutien [financier] soit nécessairement la chose dont on a le plus besoin. J'ai eu une entrevue avec l'OIM et je le leur ai expliqué. Ce n'est pas seulement le fait de soutenir financièrement les migrants de retour [qui permet la réintégration]. Puisqu'ils ont des partenariats entre les États membres, je pense que l'OIM devrait étendre ces partenariats pour les personnes possédant des diplômes et qui veulent rentrer... parce que je sais qu'il y en a plusieurs qui veulent rentrer, mais comme l'aide financière et les salaires sont plus bas... c'est comme ça. Ils devraient au moins aider les personnes qui ont des diplômes à trouver un emploi. Ce serait mieux, c'est mon point de vue [sur l'aide à la réintégration]. »[33]

Enfin, Mohamed*, qui est rentré de Libye avec le soutien de l'OIM en 2017, définit une vie réussie après la réintégration comme le fait de pouvoir travailler pour atteindre ses objectifs personnels spécifiques : « C'est quand j'atteins mes objectifs ; pour moi, mon rêve est de travailler pour les Nations Unies. C'est une [forme de réussite]. Et d'autre part, c'est simplement le fait de pouvoir atteindre un niveau de vie un peu plus élevé. Par exemple, en ce qui concerne la question financière, lorsque j'atteindrai un niveau qui me permettra de me débrouiller seul et d'aider mes frères et ma famille. C'est la deuxième chose. »[34] Mohamed a également constaté un décalage entre le soutien qu'il s'attendait à recevoir de l'OIM et la réalité : « Je m'attendais à recevoir de l'argent de l'OIM à mon retour, car cela m'avait été promis là-bas [en Libye]. [...] Mais à notre retour, nous avons constaté qu'il en était autrement. Les 2 000 euros [qu'ils avaient promis] n'étaient en fait que 1 000 euros, et ils ne les ont pas donnés en espèces. C'était l'aide à la réintégration. » Au lieu de cela, on a demandé à Mohamed s'il voulait bénéficier du programme « Argent contre travail », une activité transitoire organisée par l'OIM en République de Guinée à l'époque, qui permettait aux migrants de retour de gagner un peu d'argent tout en rencontrant d'autres migrants de retour (voir l'encadré 6 ci-dessous pour plus de détails). Bien que temporaire, ce travail et le réseau qu'il a permis de créer ont débouché sur d'autres opportunités selon Mohamed, qui a bénéficié de plusieurs formations et a travaillé comme bénévole pour l'OIM. Finalement, avec d'autres migrants de retour rencontrés dans le cadre de ce programme, ils ont créé leur propre association, l'OGLMI, qui s'est avérée une réussite et reste l'un des principaux partenaires locaux de l'OIM en République de Guinée : « Les choses allaient tellement bien que nous avons même oublié que nous devions nous occuper de notre propre réintégration. »[35] Et grâce à cette association, qui est partiellement soutenue par l'OIM, il a pu recevoir des fonds pour poursuivre ses études, et étudie actuellement pour obtenir un MBA.

32 SSI2 Migrante de retour. Septembre 2020
33 Ibid.
34 SSI4 Migrant de retour. Septembre 2020
35 Ibid.

3.

Programme RRR en Guinée : Défis et opportunités

3.1 Programmation spécifique à la réintégration

Les discussions en atelier ont mis en évidence l'importance de distinguer la réintégration non seulement à travers trois dimensions, mais aussi à trois niveaux spatiaux : celui de l'individu, celui du groupe, et celui de la communauté au sens large. Les programmes de RRR en cours en République de Guinée (presque tous axés sur la réintégration) sont résumés dans le tableau 4.

Tableau 4. Programmes de RRR en République de Guinée

Programme	Exécutant	Financement	Calendrier	Types de services fournis	Groupe cible	Nombre de bénéficiaires	Objectif du programme
Initiative conjointe UE-OIM	OIM	UE	2017-en cours	Interventions individuelles et collectives, notamment : soutien en nature, travail de transition, paquets de démarrage, conseils psychosociaux, formation professionnelle, activités de sensibilisation	Migrants de retour volontaires	15 754 migrants de retour ont reçu un soutien à la réintégration depuis 2017	Retour ; réintégration
Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)	OIM	États membres de l'OIM	2000-en cours	Soutien financier et logistique pour le retour au pays ; soutien avant le départ ; aide individuelle en nature à la réintégration ; formations individuelles ; conseils	Migrants de retour volontaires	14 809 migrants de retour ont bénéficié d'une aide au retour entre 2013 et 2019	Réintégration
Projet pilote de mentorat ORION	OIM	FCDO (anciennement DfID)	2018-2020	Encadrement individualisé (soutien psychosocial, référencement vers les services existants)	Bénéficiaires vulnérables de l'AVRR	58 migrants de retour à partir de janvier 2020 (5 communautés en République de Guinée)	Réintégration
Programme de réinsertion de l'OFII	Agence Autonome d'Assistance Intégrée aux Entreprises/OFII	Gouvernement français (OFII) Un petit nombre de bénéficiaires (8) d'autres pays ont également bénéficié de l'aide de l'ERRIN	2009-en cours	Coaching et développement de plans d'affaires, subventions de réintégration allant jusqu'à 5 000 euros, mentorat individualisé, soutien psychosocial	Migrants de retour de France / petit nombre de migrants de retour d'autres pays de l'UE	90 projets individuels ont été soutenus par l'OFII pour les migrants de retour guinéens entre 2016 et 2020 Dont 8 bénéficiaires dans le cadre d'ERRIN	Réintégration
REAG/GARP	OIM	Ministère allemand de l'Intérieur (BMI)	2000-en cours	Billet d'avion ou de bus, frais de voyage jusqu'à 200 euros, assistance médicale, aide financière unique jusqu'à 1 000 euros par personne (3 500 euros pour une famille)	Migrants de retour volontaires d'Allemagne	Inconnu ; les retours volontaires dans le cadre de REAG/GARP ont été suspendus en 2020 en raison de la crise de la Covid-19	Retour
Starthilfe-Plus : Soutien supplémentaire à la réintégration dans le pays de destination	OIM	Ministère allemand de l'Intérieur (BMI)	2017-en cours	Deuxième aide financière au démarrage 6-8 mois après l'arrivée	Bénéficiaires REAG/GARP	Inconnu ; les retours volontaires dans le cadre de REAG/GARP ont été suspendus en 2020 en raison de la crise de la Covid-19	Réintégration
Aide suisse au retour et à la réintégration	Gouvernement suisse, avec divers sous-traitants locaux	Gouvernement suisse	2009-2012	Soutien initial en espèces de 1 000 CHF, possibilité de subvention jusqu'à 4000 CHF pour un projet générateur de revenus Formation professionnelle pour les migrants de retour qui en ont besoin	Migrants de retour volontaires de Suisse	401 migrants de retour	Réintégration

Les rapports d'évaluation existants et autres documents relatifs aux programmes n'étaient pas disponibles auprès de la plupart des partenaires de mise en œuvre en République de Guinée. Cependant, les recherches antérieures et les discussions avec les informateurs clés soulignent le fait que les programmes existants (en particulier les programmes soutenus par l'OIM dans le pays) se sont **largement concentrés sur des approches collectives de soutien à la réintégration,** par exemple, sous la forme de programmes d'entreprenariat de groupe, dans le cadre desquels un groupe de migrants de retour se forme conjointement pour posséder une entreprise et se partager ensuite les bénéfices.

Les acteurs gouvernementaux ont noté que le soutien individuel dans le cadre de l'AVRR de l'OIM et de l'initiative conjointe UE-OIM pour les migrants de retour constitue également un élément clé de cette programmation, mettant en évidence des exemples de soutien en nature tels que l'achat d'une moto pour leur permettre de gérer un service de taxi. Toutefois, lorsque les projets de réintégration sont plus importants ou plus coûteux, ils ont également souligné que les approches collectives, réunissant des groupes de quatre à six personnes, sont souvent préférées, afin de maximiser le rapport qualité-prix.

Cela permet de soutenir un plus grand nombre de migrants de retour et de leur donner accès à l'emploi, tout en leur offrant un rôle visible et productif au sein de la communauté dans laquelle ils sont retournés. Notant la visite d'une délégation du Burkina Faso pour s'inspirer du modèle guinéen afin de mettre en œuvre un programme de réintégration efficace, les principales parties prenantes ont reconnu qu'il s'agissait d'un moyen efficace de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de migrants de retour tout en offrant des avantages à la communauté.

Des recherches récentes ont mis en évidence des programmes clés adoptant cette approche collective et susceptibles d'être considérés parmi les bonnes pratiques. Par exemple, une initiative de fabrication de savon dans le cadre du programme de l'Initiative conjointe OIM-UE au sein d'une communauté guinéenne a formé des migrants de retour en tant que collectif, en créant conjointement une entreprise de fabrication de savon et en partageant les bénéfices.[36] La formation formelle et le soutien en nature de l'OIM ont été **complétés par des efforts de soutien municipal, mettant en évidence une bonne pratique clé** à renforcer dans la programmation future : le soutien et l'implication des municipalités (sous la forme de la mise à disposition de locaux gratuits pour les formations ou les programmes, le suivi et la facilitation générale) permettent d'atteindre le double objectif consistant à fournir un soutien matériel ainsi qu'un sentiment d'inclusion sociale et psychosociale.[37]

Cependant, **les perceptions des approches collectives par les migrants de retour varient**. Alors que **certains d'entre eux reconnaissent le soutien offert par l'approche, d'autres notent de manière anecdotique que son efficacité peut varier en fonction de la composition du groupe**. Comme l'a décrit un migrant de retour ayant bénéficié de l'aide à la réintégration de l'OIM, la confiance envers les autres membres du groupe est un élément clé pour assurer le succès des approches collectives. Lorsque cette confiance fait défaut, les approches collectives peuvent imploser : *« Les*

36 IOM/Samuel Hall (2020). *Accompagner la réintégration : Étude sur les résultats de la réintégration à travers une analyse comparative*

37 ibid.

autres membres du groupe ne sont pas toujours de bonnes personnes. Ils prennent l'équipement fourni, le vendent et partent. Si vous pouvez faire confiance aux gens, cela peut fonctionner, je l'admets. Vous pouvez former un groupe avec des gens dont vous savez qu'ils ne vous trahiront pas, en qui vous avez confiance. Mais si ce n'est pas le cas, ce n'est pas facile. »[38]

Les entretiens avec les partenaires locaux de mise en œuvre ont mis en évidence la **nécessité de lier les processus de retour et de réintégration**, notamment en remédiant au manque de mécanismes institutionnels permettant de créer des **activités de transition** pour les migrants de retour en attendant de recevoir un soutien ou d'acquérir des compétences pour une réintégration à plus long terme. *« Nous devons mettre en place une activité transitoire pour le migrant avant son retour. Nous devrions déjà savoir [à son retour] dans quelle direction nous voulons l'orienter, et surtout comment nous pouvons le rémunérer [pour une formation ou un travail] pendant cette période de transition. » C'est là que les structures juridiques et politiques régissant le travail peuvent être renforcées. »*[39] Le gouvernement a donc un rôle politique plus important à jouer lorsqu'il s'agit d'opérationnaliser et de relier les processus de retour initiaux à un soutien de programmation de réintégration à plus long terme, bien que l'OIM ait cherché à combler ce fossé transitoire entre le retour et la réintégration par le biais d'un programme « Argent contre travail » qui s'est avéré largement efficace (Encadré 5).

Encadré 5. Argent contre travail: un facteur de réussite pour les activités de réintégration transitoire et l'inclusion communautaire ? Leçon de l'OIM

Présenté comme une bonne pratique par l'OIM, le programme « Argent contre travail » mené en République de Guinée dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM fournit aux bénéficiaires un emploi temporaire immédiat en attendant d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de réintégration à plus long terme.[40] Les bénéficiaires sélectionnés comprennent à la fois des migrants de retour et des membres de la communauté, qui se voient offrir un emploi rémunéré de service public cinq jours par semaine, comme le nettoyage des plages ou d'autres espaces publics.

Cet emploi est temporaire (généralement pour une durée d'environ 45 jours) et comprend un volet de sensibilisation ainsi que des incitations visant à encourager les bénéficiaires à réinvestir leurs économies dans des projets collectifs de réintégration. Les incitations comprennent un soutien supplémentaire à la réintégration. Les bénéficiaires reçoivent leur salaire sur une base hebdomadaire, un tiers étant payé en espèces et les deux autres tiers étant déposés sur un compte bancaire.

38 SSI1 Migrante de retour. Septembre 2020
39 EIC OSC. Septembre 2020
40 EIC OIM ; OIM (2018) *Pratique n° 1 : Argent contre travail, Guinée*

Une évaluation rapide des résultats du programme de 2018 a révélé que plus de 400 migrants de retour guinéens et membres des communautés locales avaient bénéficié de cinq projets « Argent contre travail » différents et a mis en évidence l'impact positif de ce programme. Plus particulièrement, cet impact positif incluait un accès immédiat à des liquidités « très nécessaires »[41] pendant la période de transition suivant leur retour, ainsi qu'une amélioration de la cohésion sociale grâce à l'implication des membres de la communauté. Selon l'OIM, de « nombreux » migrants de retour ont en outre décidé de réinvestir leurs économies dans des projets collectifs de réintégration, également soutenus par l'OIM.[42]

Un migrant de retour interrogé dans le cadre de cette étude a également souligné les avantages du programme « Argent contre travail » en République de Guinée, expliquant que non seulement l'argent constituait un élément clé pour répondre aux besoins matériels immédiats au retour, mais que le fait de travailler avec d'autres migrants de retour et des membres de la communauté dans le cadre du programme a permis de créer des réseaux sociaux débouchant sur de futurs emplois.

La lenteur des processus bureaucratiques et administratifs peut entraîner des retards dans la réception de l'aide à la réintégration promise, ce qui a un impact négatif sur l'efficacité et la confiance dans les programmes, affectant non seulement la stabilité économique des migrants de retour, mais aussi leur bien-être psychosocial. Un informateur clé de la société civile a évoqué des retards de plusieurs mois à un an dans la réception de l'aide, notant l'impact négatif non seulement sur la capacité des migrants de retour à répondre à leurs besoins immédiats (qui peuvent être soutenus par le travail de transition, comme décrit dans l'encadré 5), mais aussi sur le moral et la confiance dans les institutions et les programmes supposés les soutenir.

Alors que la majorité des migrants de retour guinéens qui reçoivent une aide sont soutenus par le biais de programmes de plus grande ampleur mis en œuvre par l'OIM, **un nombre beaucoup plus restreint de migrants de retour reçoit un soutien ciblé basé sur le pays d'où ils reviennent**. Un exemple clé est le programme d'aide à la réintégration mis en œuvre par l'OFII français pour les migrants de retour revenant volontairement de France. Entre 2016 et 2020, 90 migrants de retour en République de Guinée ont été accompagnés dans le cadre de ce programme, soit environ 20 migrants de retour par an, selon le personnel de l'OFII.

Ce nombre de bénéficiaires très limité a permis aux équipes de l'OFII et à leurs partenaires d'identifier les éléments qui contribuent au succès de leur programme de réintégration. Les EIC avec le personnel de l'OFII mettent en évidence les facteurs de succès suivants :

- **Montants appropriés pour les activités de démarrage :** Si les montants spécifiques des subventions à la réintégration varient en fonction des projets et des besoins des migrants de retour, ils se situent généralement dans une fourchette de 3 000 à 5 000 euros par migrant

41 OIM (2018)
42 EIC OSC. Septembre 2020

de retour. Les EIC ont indiqué que tout montant inférieur à 3 000 euros était probablement insuffisant pour assurer la durabilité d'une entreprise de migrants de retour sur le long terme et que la reconnaissance de ce fait constituait un facteur clé pour assurer la réussite et la durabilité des programmes de réintégration par le biais du soutien aux entreprises de migrants de retour.

- **Distribution indirecte des fonds de subvention :** Les subventions de réintégration accordées dans le cadre du programme de l'OFII ne sont pas versées sous forme de somme forfaitaire directement au bénéficiaire, mais plutôt par l'intermédiaire d'un exécutant local sous contrat, qui accompagne étroitement le bénéficiaire, identifie avec lui les achats nécessaires et fournit un soutien financier par tranches sur la base d'une justification et d'un lien avec le plan d'affaires du migrant de retour.

- **Accompagnement étroit et soutien individualisé au migrant de retour :** Le migrant de retour est accompagné dans l'élaboration de son plan d'affaires par un « coach » individuel, qui assure un suivi direct avec le migrant de retour, lui fournit une assistance et des connaissances techniques sur l'élaboration d'un plan d'affaires, y compris la facilitation d'une évaluation du marché à petite échelle et des études de faisabilité pour chaque projet. Cet accompagnement permet de s'assurer que même les migrants de retour sans expérience entrepreneuriale peuvent développer un projet pertinent et durable dans leur contexte et leur apporte un soutien professionnel personnel sur une base continue. Le personnel de l'OFII lui-même est en étroite communication avec les exécutants locaux et rend également visite à chaque migrant de retour.

- **Inclusion d'un soutien psychosocial sous forme de conseils individuels :** Les migrants de retour qui en ont besoin bénéficient d'un soutien psychologique rapproché et individualisé. Selon les informateurs clés interrogés dans le cadre de cette étude, cette mesure permet aux migrants de retour qui n'étaient pas psychologiquement prêts à créer et gérer une entreprise de traiter les traumatismes ou les facteurs de stress et de s'orienter vers la création d'une entreprise dans les six mois.

Bien que le programme de l'OFII en République de Guinée ait connu des niveaux de réussite plus faibles que dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (par exemple, le Burkina Faso présentait un taux de 82 % d'entreprises de migrants de retour selon le personnel de l'OFII interrogé dans le cadre cette étude), la majorité des migrants de retour en République de Guinée soutenus par le programme atteignent une stabilité à long terme grâce à ce soutien : 58 % des entreprises de migrants de retour guinéens soutenues par le programme de l'OFII ont été considérées comme rentables à long terme selon les rapports d'évaluation internes, et 61 % des bénéficiaires du programme ont déclaré qu'ils disposaient d'un flux de revenus leur permettant d'accéder à l'indépendance financière.

Dans l'ensemble, un élément crucial facilitant la réussite du programme de l'OFII est le nombre limité de bénéficiaires, qui permet des niveaux de fonds plus élevés par migrant de retour ainsi qu'une programmation et un soutien individualisés et adaptés au profil et aux besoins uniques de chaque bénéficiaire. Cela permet une certaine flexibilité, comme cela a été le cas dans les pro-

grammes suisses antérieurs (encadré 6) et souligne l'avantage unique des programmes à petite échelle. Toutefois, il est parfois difficile de reproduire ces facteurs de réussite et ces bonnes pratiques, tant sur le plan financier que logistique, pour les programmes avec un nombre de bénéficiaires beaucoup plus élevé à gérer et si l'infrastructure appropriée n'est pas en place. Les programmes à petite et grande échelle ont besoin d'une structure favorable pour réussir. En outre, les programmes ayant des échelles et des portées différentes ont leurs propres avantages et sont capables d'offrir des services qui se renforcent mutuellement. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir des partenaires de mise en œuvre diversifiés pour capitaliser sur les forces collectives.

Encadré 6. Leçons apprises et bonnes pratiques du programme suisse de retour et de réintégration ?

De 2009 à 2012, le programme suisse de retour et de réintégration pour les personnes retournant en République de Guinée a fourni un soutien financier initial ainsi qu'un niveau limité de formation aux moyens de subsistance pour les Guinéens en Suisse qui acceptaient volontairement de rentrer.[43] Un rapport d'évaluation examinant l'impact du programme à sa fin a noté que, malgré le nombre relativement faible de bénéficiaires (401 sur trois ans), la mise en œuvre de l'aide au retour améliore la qualité du retour par rapport à ceux qui ne reçoivent rien. Cela s'applique non seulement au moment immédiat de l'arrivée, mais aussi au processus de réintégration à long terme : « Tous les migrants de retour consultés [pour l'évaluation] ont utilisé leur allocation de réintégration pour lancer une petite entreprise ou pour réaliser un investissement dans les activités agricoles familiales. »[44]

L'un des principaux enseignements de ce programme est sa flexibilité. Comme le souligne le rapport d'évaluation, il s'agit d'un facteur clé de son succès : les responsables de la mise en œuvre du programme ont utilisé des efforts de suivi continus pour évaluer l'évolution des résultats du programme en temps réel ainsi que pour procéder à des ajustements clés avant la fin du programme. Cela comprenait notamment la flexibilité du déboursement des fonds en fonction des besoins.

L'étude a toutefois souligné la difficulté d'évaluer la durabilité à long terme de la programmation et a noté qu'un meilleur partage des informations sur la programmation ainsi qu'un soutien financier accru étaient nécessaires pour avoir un impact plus large et à plus long terme.[45]

43 Kessler, D (2013). *Return and Reintegration Assistance: External Evaluation – Country Study Guinea*
44 Ibid.
45 Ibid.

3.2 La RRR dans la planification du développement – une lacune importante ?

Au-delà des programmes spécifiques à la RRR, les Guinéens ont accès aux programmes d'aide sociale et de soutien disponibles pour tous les citoyens guinéens. **Bien qu'il n'y ait pas eu d'inclusion explicite des migrants de retour dans la planification globale du développement jusqu'à présent**, les parties prenantes ont identifié le besoin de renforcer les cadres législatifs, institutionnels et de financement pour créer efficacement l'adhésion des acteurs du développement local afin d'intégrer la planification de la migration dans les plans de développement locaux au niveau communautaire. Les parties prenantes du gouvernement national ont précisé que pour y parvenir efficacement, l'accent devait être mis sur des stratégies « gagnant-gagnant » susceptibles de faciliter la mise en œuvre de la planification du développement / de la migration à trois niveaux :

- **Identifier et mobiliser** les migrants de retour possédant des compétences susceptibles de constituer une force positive pour le développement au sein de leurs communautés
- **Intégrer les préoccupations spécifiques liées à la RRR** dans toutes les étapes de la planification du développement, y compris les étapes de programmation et de mise en œuvre
- **Inclure des indicateurs liés à la RRR** et aux besoins de réintégration des migrants de retour dans les cadres généraux de suivi et d'évaluation des projets de développement

La mise en œuvre de ces stratégies doit encore être planifiée à un niveau coordonné et national. Certains acteurs nationaux du développement ont commencé à inclure des ajustements spéciaux pour les migrants de retour dans leur programmation générale. Par exemple, *l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnelle* (ONFPP), la structure étatique qui gère les mécanismes de soutien pour l'emploi et les formations aux moyens de subsistance, fournit des conseils spécifiques sur la recherche d'emploi et les formations applicables, et fait partie d'un comité avec d'autres acteurs gouvernementaux ainsi que l'OIM afin de gérer les groupes de migrants ayant un projet entrepreneurial spécifique ou souhaitant prendre un emploi dans un secteur spécifique.

Ces efforts ont le potentiel de mener à une discussion plus systématique liant la réintégration au développement économique local, comme le soulignent les recherches précédentes.[46] À cet effet, il sera nécessaire d'investir davantage dans le renforcement des liens entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux. Au niveau communautaire, les relations entre les autorités locales, les coopératives et les associations communautaires ayant un fort accès aux jeunes ainsi qu'aux femmes peuvent améliorer la sensibilisation et faciliter l'engagement avec les groupes démographiques clés.[47]

46 Samuel Hall (2018), Cartographie et profil socio-économique des communautés de retour en Guinée, IOM.
47 ibid.

Les migrants de retour interrogés dans le cadre de cette étude ont témoigné d'un faible niveau de connaissance des services d'aide sociale du gouvernement qui leur sont destinés, la plupart d'entre eux ayant indiqué que le seul soutien dont ils disposaient était celui de l'OIM. Les migrants de retour ne voient souvent que le partenaire de mise en œuvre sur le terrain et la connaissance du rôle du gouvernement dans cette programmation est minime. Comme l'a décrit un migrant de retour : *« Nous pouvons dire que le gouvernement a bien oublié les migrants, car même ce que nous recevons de l'OIM et tout le reste, ce sont les agents de l'OIM qui sont sur le terrain. Quand il est question de soutien psychosocial, c'est normalement Action Sociale [c'est-à-dire le Ministère de l'Action Sociale et des Personnes Vulnérables] qui devrait être là. Et c'est vrai, ils le font un peu, mais c'est vraiment léger parce qu'ils ne s'y connaissent pas vraiment en la matière. » Nous nous sentons complètement abandonnés par le gouvernement. »*[48] Cette impression, qui est un thème récurrent dans les discussions avec les migrants de retour, met en évidence le lien essentiel avec les services nationaux disponibles et la sensibilisation à ces derniers.

Cette perception ne s'est pas limitée aux migrants de retour, mais s'est également **reflétée dans les discussions avec les membres de la communauté**, traduisant des défis plus larges dans la mise en œuvre de la planification du développement et l'accès aux services sociaux dans leur ensemble.

3.3 Besoins et perceptions de la communauté : Principaux enseignements du terrain

Bien que la portée de cette étude n'ait pas permis un travail de terrain approfondi et représentatif dans les communautés de migrants de retour, quatre migrants de retour et quatre membres des communautés de retour dans chaque pays ont été interrogés ; en République de Guinée, ces entretiens fournissent une fenêtre indicative sur un phénomène de retour et de réintégration qui est répandu et reconnu au sein des communautés.

Les réactions des acteurs gouvernementaux ont mis en avant trois tendances clés qui influencent l'expérience de la migration, du retour et de la réintégration en République de Guinée et qui s'alignent sur les résultats indicatifs des entretiens tirés des études de cas :

1. **Tendances économiques :** La détresse financière est l'une des principales causes du départ de la République de Guinée et du désir d'obtenir des moyens de subsistance satisfaisants. Il s'agit d'une priorité fondamentale au retour : au moment d'identifier les trois principales priorités dans une liste de neuf propositions, tous les migrants de retour ont indiqué que les moyens de subsistance et la stabilité financière étaient essentiels.

2. **Tendances en matière de sexe et d'âge :** Conformément aux tendances observées dans toute la région, la féminisation de la migration et le nombre croissant de mineurs non accompagnés en déplacement démontrent l'importance d'identifier les besoins de groupes démographiques spécifiques et de s'y adapter.

48 SSI3 Migrant de retour. Septembre 2020

3. **Tendances familiales :** Les parties prenantes nationales considèrent qu'une *« démission récurrente des parents de leurs responsabilités traditionnelles de supervision et d'éducation sur les normes régissant la vie de leur société »* constitue un facteur de la migration des jeunes ; cette affirmation n'a pas été soutenue par les entretiens menés dans le cadre de cette étude et nécessite une exploration plus approfondie pour pouvoir formuler un tel récit dans la pratique.

Les entretiens avec les migrants de retour, bien que menés à petite échelle et à titre indicatif, ont révélé des récits plus nuancés de leurs parcours migratoires et de leur impact sur les processus de retour et de réintégration. En examinant cette expérience à travers trois prismes clés (les besoins, les droits de l'homme et les perceptions de la communauté), les résultats des études de cas permettent d'**analyser les facteurs sur le terrain qui influencent la réussite du retour et de la réintégration**.

Enseignement clé 1 : Les migrants de retour soulignent la façon dont les besoins fondamentaux se recoupent entre les dimensions, ce qui a un impact sur les possibilités de réintégration de multiples manières. **La liquidité financière et l'accès à l'emploi constituent une priorité évidente dans tous les domaines ; au-delà des moyens de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille sur le plan matériel, cela a également un impact direct sur l'inclusion sociale et le bien-être psychosocial :** *« Je possède mon propre matériel, je me lève tôt le matin, je vais au travail, même si c'est difficile... les gens me voient me lever tôt pour aller travailler, et j'aime ça, que les gens me voient aller à mon travail. »*[49] Par conséquent, l'emploi n'ouvre pas seulement une voie vers la stabilité matérielle, mais apporte aussi un statut social et un sentiment d'estime de soi à long terme pendant le parcours de réintégration.

Enseignement clé 2 : Les migrants de retour en République de Guinée ont également parlé de l'importance **d'un abri et de l'accès à la documentation** en tant que besoins essentiels pour parvenir à une réintégration durable dans leur zone de retour. Le premier de ces besoins est lié à la stabilité psychosociale et à l'inclusion sociale, comme le décrit un migrant de retour : *« Quand vous revenez, c'est comme si vous aviez tout perdu. De nombreux migrants de retour refusent de retourner directement dans leur communauté de départ parce qu'ils seront confrontés à une réinsertion sociale difficile. Ces migrants ont donc besoin de trouver un abri quelque part. Aujourd'hui, nous pouvons remercier l'OIM d'avoir construit un centre pour les migrants où la plupart dorment. Mais s'ils n'ont pas accès à ce genre d'infrastructures, il est très difficile de trouver un abri. »*[50] Il a été souligné que, même s'il assure une protection immédiate, cet abri ne peut être considéré comme un « foyer ». De même, **l'accès aux documents est une question clé de justice, qui peut avoir un impact sur la réintégration sociopolitique et psychosociale, et entraver les possibilités de trouver un emploi stable**.

Enseignement clé 3 : Si les membres de la communauté soulignent l'importance des moyens de subsistance et de la stabilité financière, ils mettent également l'accent sur l'**éducation**, ce qui n'est pas le cas des migrants de retour. Pour les membres de la communauté, l'éducation est perçue comme une opportunité de réussite pour les enfants, même s'ils font part de leurs inquié-

49 SSI1 Migrante de retour. Septembre 2020
50 SSI3 Migrant de retour. Septembre 2020

tudes quant à la qualité de l'éducation. En revanche, lorsque les migrants de retour mentionnent l'éducation, ils ne la considèrent pas comme une voie vers la réussite mais plutôt comme une occasion manquée, peut-être parce que certains d'entre eux ont reçu des niveaux d'éducation relativement élevés mais éprouvent toujours des difficultés pour trouver du travail.

3.4 Droits de l'homme dans le retour et la réadmission – Modalités du retour et effet sur la réintégration

Les parties prenantes et les migrants de retour ont montré des niveaux élevés de préoccupation concernant le respect des droits de l'homme pour les migrants guinéens rentrés au pays. *« Nous avons besoin d'un meilleur niveau de respect des droits de l'homme, de ne pas confondre quelqu'un qui a commis un crime avec un migrant ; un migrant en situation irrégulière ne devrait pas être mis en prison ou traité comme un criminel. »*[51]

Les parties prenantes ont noté le traumatisme subi par les migrants de retour victimes de violations des droits de l'homme, en particulier ceux qui reviennent des pays d'Afrique du Nord. Les migrants de retour ont évoqué des **situations difficiles à l'étranger ainsi que l'impact sur leur capacité de réintégration après leur retour**. Un migrant a décrit son expérience après son retour de détention en Libye : « [Après mon retour,] le traumatisme de la détention me revenait sans cesse en tête, je suis resté cloitré chez moi pendant un mois. Vous vous imaginez ? J'ai passé plus d'un mois dans ma chambre sans sortir, sans parler à personne sauf à ceux qui venaient me voir. J'ai passé plus de six mois derrière des portes fermées. »[52] Les traumatismes subis par les personnes qui ont été détenues, torturées ou victimes d'autres formes de violence ont un impact sur la réintégration au retour ; le soutien psychosocial pour ces cas doit être solide et lié à un soutien familial et social plus large.

Au-delà de l'apport d'un soutien programmatique plus efficace aux migrants de retour ayant des besoins psychosociaux spécifiques sur le terrain, **les parties prenantes gouvernementales s'engagent à aborder la question sous-jacente du traitement inhumain et de la décriminalisation des migrants** dans la région, en transit, en détention ou pendant leur voyage de retour, par le biais de canaux diplomatiques et de défense entre les pays et les régions.

51 Participant aux ateliers du gouvernement. Septembre 2020
52 SSI4 Migrant de retour. Septembre 2020

3.5 Perceptions communautaires du retour et des migrants de retour

Les membres de la communauté non migrants reconnaissent que les migrants de retour ont des besoins spécifiques en raison de leur statut, convenant à l'unanimité que des mécanismes de soutien spéciaux ainsi que des cadres juridiques devraient être mis en place pour les soutenir, y compris des besoins spécifiques tels que le logement : *« Pour les migrants de retour, sachant qu'ils n'ont pas pu réaliser leur rêve, si j'étais au pouvoir, j'insisterais pour qu'ils soient bien traités, par exemple que chaque migrant de retour reçoive un abri. »*[53]

Cependant, les non-migrants ont également souligné l'**existence d'une stigmatisation et d'une discrimination communautaire à l'égard des migrants de retour qui reviennent sans avoir atteint leurs objectifs de migration**. Un membre de la communauté a décrit ce sentiment d'échec perçu vis-à-vis des migrants de retour : « Notre société est une société qui stigmatise beaucoup, même lorsque les gens sont malades ou ont d'autres problèmes. Il y a des gens qui se font dire à leur retour : « tu aurais dû te battre plus, pourquoi as-tu abandonné ?'. Ils remettent en question la raison du retour. »[54]

Malgré cela, **les migrants de retour affirment avoir un rôle actif à jouer au sein de leur communauté**, notamment pour influencer la dynamique migratoire dans leur région de retour. La plupart des associations locales qui mènent des activités de sensibilisation de la communauté s'associent activement aux migrants de retour pour partager leurs expériences, favorisant ainsi l'inclusion de la communauté et le partage d'informations.

Si ces mesures **encouragent l'inclusion sociale et permettent aux migrants de retour de transcender les niveaux initiaux de stigmatisation**, l'impact de ces activités de sensibilisation sur la dynamique migratoire au sein des communautés n'est pas clair. Comme le décrit un migrant de retour : « Je peux donner des conseils à mes amis, je peux leur dire de ne jamais essayer de quitter le pays par des chemins irréguliers. Mais peut-être que certains ne l'accepteront pas, parce que je ne l'ai pas accepté moi-même quand on m'a dit de ne pas partir, que c'était dangereux, je ne le croyais pas. J'avais des amis en Europe, ils m'ont dit de ne pas partir de manière irrégulière, que c'était trop dangereux. Mais je leur ai dit : « Vous avez traversé tout cela pour arriver là où vous êtes, maintenant pourquoi me dites-vous de ne pas partir ? Vous ne voulez pas mon bonheur. »[55]

En fin de compte, alors que l'acceptation des migrants de retour peut varier à des niveaux individuels, on observe **un sentiment général de solidarité** apparent dans les discussions avec les non-migrants dans les zones de retour, qui fait écho à l'approche guinéenne de la programmation de la réintégration par le biais d'une approche communautaire.

53 SSI7 Membre de la communauté non migrant. Septembre 2020
54 SSI6 Membre de la communauté non migrante. Septembre 2020
55 SSI1 Migrante de retour. Septembre 2020.

4.

Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage en République de Guinée : Facteurs de réussite et défis

Au niveau national, les parties prenantes ont partagé trois bonnes pratiques qui pourraient être développées davantage :

- L'établissement d'un **Cadre de concertation national sur les migrations (CCNM)** pour identifier les lacunes, définir les acteurs du développement national pouvant être chargés de la gestion des flux migratoires et encourager une approche politique cohérente.

- La **mise en place d'un système d'enregistrement des flux migratoires (MIDAS) dans les ports d'entrée et de sortie terrestres et aériens**, qui a permis une première cartographie des flux migratoires en vue d'une programmation future.

- La création de l'**Observatoire Guinéen des Migrations (OGM)** en lien avec les objectifs du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM), que la République de Guinée a adopté dans le cadre de l'Accord de Marrakech. Cet accord vise à créer un cadre de coordination fondé sur des preuves et pourrait à l'avenir servir de modèle et de bonne pratique pour créer des plateformes fondées sur des preuves pour le développement de politiques et de programmes efficaces et durables.

En ce qui concerne les facteurs de réussite et les enseignements tirés liés à des programmes spécifiques, les conclusions de ce rapport sont résumées dans le tableau 5 et l'analyse ci-dessous.

Tableau 5. Facteurs de succès de la programmation et leçons tirées en Guinée.

		AVRR	IC OIM-UE	Projet pilote de mentorat ORION	OFII	REAG/ GARP	Starthilfe Plus	Aide suisse au retour et à la réintégration
Facteurs de réussite	Préparation avant le départ	X			X	X		X
	Aide en espèces au retour immédiat						X	X
	Argent contre travail (programme de travail transitoire)		X					
	Programmation collective		X	X				
	Mentorat/coaching individualisé			X	X			
	Relier le plan d'affaires à l'évaluation du marché (individualisé)				X			
	Programmation flexible							X
	Liens entre les programmes	X	X	X		X	X	
Défis et leçons tirées	Retards dans la réception de l'aide à la réintégration		X	X			X	
	Besoin d'un soutien plus individualisé	X	X	X		X		X
	Absence d'évaluation et de suivi à long terme (plus d'un an)	X				X	X	X
	Confiance entre migrants de retour : le défi des approches communautaires		X					
	Opportunités de marché limitées / liens limités avec les employeurs	X	X	X		X	X	X
	Liens entre les programmes de RRR et d'autres programmes de développement	X	X	X	X	X	X	X

**Basé sur les perceptions des parties prenantes ; l'évaluation formelle n'est pas encore terminée.*
***Il convient de noter que la programmation collective a été mise en évidence comme une bonne pratique potentielle, mais qui n'était pas toujours effectivement fonctionnelle selon la manière dont elle était mise en œuvre.*

Ce tableau résume les facteurs clés de réussite qui méritent une attention accrue ainsi que les défis à relever pour renforcer les programmes de réintégration en République de Guinée.

Les facteurs de réussite sont soulignés pour faciliter leur intégration égale et systématique dans les programmes de réintégration. En République de Guinée, la priorité est d'harmoniser les facteurs de réussite dans l'ensemble de la programmation, notamment en associant la programmation collective à un soutien individualisé et en renforçant la flexibilité ainsi que les liens entre les programmes.

Les principaux défis qui subsistent en République de Guinée peuvent être identifiés comme suit :

a. des défis pour la mise en œuvre d'un facteur de réussite spécifique, ou

b. des facteurs structurels ou administratifs susceptibles d'affecter les chances de réussite dans leur ensemble.

Les **défis pour une mise en œuvre réussie** comprennent notamment les problèmes de confiance signalés par les migrants de retour concernant les approches communautaires de la programmation ainsi que les niveaux de confiance et de familiarité au sein d'un groupe de projet spécifique qui sont nécessaires pour la réussite de cette approche. Les retards administratifs ou logistiques dans la réception de l'aide à la réintégration pour des programmes spécifiques (y compris l'initiative conjointe UE-OIM) ont également un impact sur la capacité matérielle des migrants de retour à répondre à leurs besoins immédiats, ainsi que sur le moral et la confiance des migrants de retour dans les systèmes de soutien existants. Même si ce défi peut être relevé en soutenant d'autres facteurs de réussite potentiels tels que l'emploi transitoire (comme dans le programme « Argent contre travail », dont l'efficacité a été largement reconnue), il s'agit d'une question clé liée à d'autres pratiques telles que la flexibilité et le financement.

Les **leçons tirées structurelles plus larges** affectant le succès de la réintégration à travers les programmes incluent des éléments tels que l'exploitation d'opportunités de marché limitées et le développement de relations plus fortes avec les acteurs du secteur privé. Les programmes de l'OFII peuvent servir d'exemple pour relever ces défis avec un certain succès, notamment en incluant des évaluations du marché et des études de faisabilité adaptées à chaque projet de migrant de retour. En général, un défi clé pour de nombreux programmes reste le soutien individualisé à long terme ; y compris un contact personnel étroit et le mentorat. Bien que cela nécessite d'importantes ressources pour en assurer l'efficacité, le succès de programmes tels que le coaching de l'OFII et l'approche pilote de mentorat ORION indiquent que ces ressources peuvent être utilisées à bon escient. D'un autre côté, les programmes qui ont montré leur réussite dans le soutien individualisé à petite échelle (comme le programme de l'OFII) n'ont pas pris en compte la programmation communale et communautaire à plus grande échelle.

Ces observations mettent en évidence un manque de liens entre les programmes ainsi qu'entre les types de mise en œuvre. Si chaque programme présente au moins un « facteur de réussite », l'impact positif qu'il peut générer est souvent limité dans la pratique en raison de difficultés de mise en œuvre ou de lacunes structurelles. L'une de ces principales lacunes structurelles est le

niveau minimal de suivi et de partage des données, qui complique la création de synergies entre les programmes. L'harmonisation des indicateurs entre les acteurs (comme l'a fait l'OIM en utilisant par exemple son programme Enquête sur la durabilité de la réintégration (RSS)) peut servir d'outil efficace pour créer cette synergie et améliorer la collaboration entre les partenaires.

5.
Conclusion et recommandations

Malgré les défis existants ainsi que la nécessité d'améliorer davantage la coordination et de développer des partenariats, la République de Guinée offre de **bonnes pratiques à examiner plus détail**. Premièrement, l'**approche communautaire de la réintégration**, bien qu'imparfaite, constitue un modèle efficace pour inclure les migrants de retour dans des écosystèmes plus larges ; et deuxièmement, les niveaux relativement élevés de liens avec les OSC et les associations locales montrent l'impact positif potentiel des programmes menés localement.

Recommandations de la république de Guinée

Sur la base des défis et leçons tirées résumés ci-dessus, les recommandations pour la République de Guinée ont été classées par thème et sont décrites dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6. Recommandations thématiques sur la RRR en Guinée

Coopération régionale et nationale	1. Les participants aux ateliers ont exhorté **l'Union africaine et les CER à jouer un rôle de premier plan dans le plaidoyer entre les groupes régionaux**, en particulier pour faciliter le dialogue avec les pays d'Afrique du Nord, où de nombreux migrants guinéens sont détenus et d'où ils reviennent dans des conditions difficiles. Cela comprend des suggestions de formations pour la protection des droits de l'homme et la réduction de la discrimination, ainsi que la création d'opportunités d'échanges interrégionaux. L'UA est considérée comme l'acteur clé pour jouer un rôle de premier plan dans la défense des droits de l'homme des migrants et dans la sensibilisation à ce sujet ; elle est perçue comme ayant l'autorité nécessaire pour s'impliquer dans cette diplomatie entre les régions et les pays. 2. **Renforcement des liens et partenariats ciblés avec les acteurs du développement, en particulier avec le Ministère de l'Agriculture :** Les activités agricoles représentent un pourcentage considérable des activités de subsistance en République de Guinée et les programmes nationaux existants conçus pour soutenir les jeunes dans les entreprises agroalimentaires peuvent être pertinents pour les migrants de retour. Les principaux acteurs du retour devraient continuer à s'appuyer sur l'inclusion du Ministère de l'Agriculture dans les discussions politiques et s'orienter vers la signature d'un protocole d'accord prévoyant un soutien pour l'inclusion ciblée des migrants de retour (par exemple par le biais d'un système de quotas) afin de garantir **un impact efficace des programmes de développement nationaux sur les populations de retour**.

Financement flexible et renforcement des capacités	1. **Recommandation sur le financement flexible :** Le financement flexible est un élément clé pour réagir aux besoins des parties prenantes ; en autorisant des mécanismes de financement plus flexibles, **les donateurs peuvent s'assurer que les programmes peuvent être adaptés aux besoins individuels et contextuels spécifiques**. La collaboration avec les gouvernements nationaux pour **cofinancer les mécanismes de soutien à la réintégration** peut accroître l'appropriation et l'investissement des deux parties. 2. **La formation, la sensibilisation et le renforcement des capacités axés spécifiquement sur la planification et la conception conjointes des programmes de RRR** peuvent contribuer à combler les lacunes de financement perçues et à renforcer les capacités gouvernementales existantes. Ces mesures peuvent prendre la forme d'une initiative conjointe entre le gouvernement, les acteurs de mise en œuvre et les donateurs, et servir d'opportunité d'apprentissage multidirectionnel continu.
Inclusion d'acteurs communautaires / initiatives locales	1. **L'inclusion d'acteurs locaux, y compris les acteurs de la société civile et du secteur privé, dans l'élaboration du cadre de la politique migratoire nationale par le biais de processus participatifs :** La République de Guinée est en train de rédiger son cadre de politique migratoire nationale. C'est l'occasion d'inclure la participation d'acteurs locaux au niveau de la planification nationale, y compris les acteurs de la société civile et du secteur privé, afin de garantir la cohérence avec les réalités sur le terrain. La politique migratoire nationale devrait prévoir des dispositions spécifiques concernant les rôles de ces acteurs ainsi que la manière dont ils peuvent être inclus dans les mécanismes de planification nationale. 2. **Amélioration de la coordination avec les intra-nationaux et localisation de l'aide à la mise en œuvre :** Les administrations locales et régionales sont déjà impliquées à un niveau ad hoc en République de Guinée ; la formalisation de ces relations locales vers une approche plus explicitement décentralisée peut mieux tirer parti de cet engagement local et trouver un équilibre entre l'adaptation des programmes aux besoins réels sur le terrain dans différents contextes et la garantie de la cohérence avec les objectifs nationaux de réintégration. 3. **Une cartographie des organisations locales et des organisations communautaires** est nécessaire pour garantir la répercussion des engagements pris au niveau national sur une meilleure sensibilisation des organisations sur le terrain et pour leur permettre de fournir un retour et des informations (par exemple sur les compétences) pertinentes pour les principaux groupes cibles (y compris les jeunes et les femmes). Les recherches ont révélé le manque de capacités techniques et financières de ces organisations, qui restent dans une large mesure axées sur la sensibilisation plutôt que sur la mise en œuvre de programmes de réintégration.
Suivi, évaluation et gestion des données	1. **Renforcer les mécanismes de suivi, d'évaluation et de gestion des données :** Une base de données fiable sur les retours en République de Guinée (comme ailleurs) fait toujours défaut. Alors que le développement de l'Observatoire guinéen sur la migration constitue un pas dans la bonne direction, les acteurs gouvernementaux et les partenaires concernés devraient déjà faire la demande de mesures pratiques sur la façon dont l'apprentissage de l'observatoire peut être appliqué à la politique et à la programmation ainsi que déployé pour améliorer l'apprentissage aux niveaux sous-national et national. 2. **Standardisation des indicateurs et des mécanismes d'évaluation**, sur la base des outils existants.

Annexe 1 :

Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers

Les informateurs clés et les participants aux ateliers interrogés dans le cadre de cette étude sont identifiés par institution et non par individu afin de protéger l'anonymat des participants. Ils sont présentés dans le **tableau 7** ci-dessous.

Tableau 7. Participants à l'étude de haut niveau

Informateurs clés	OIM Guinée (2)
	Ministère de la Protection Civile et de la Sécurité (2)
	OGLMI
	Ministère de l'Action Sociale et des Personnes Vulnérables
	Partenariat des Jeunes pour le Développement Durable
	OFII Afrique de l'Ouest (couvre la Guinée)
Participants aux ateliers	Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi du Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger
	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
	Ministère de l'Action Sociale et des Personnes Vulnérables
	Ministère de l'Action Sociale et des Personnes Vulnérables
	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
	Organisation Guinéenne pour la Lutte contre la Migration Irrégulière - OGLMI
	Responsable des Opérations et AVRR de la Mission OIM - Guinée
	Organisation Guinéenne pour la Lutte contre la Migration Irrégulière

Annexe 2 :

Opportunités et défis du marché du travail

Opportunités
Un climat favorable à la production agricole peut fournir une plateforme pour des initiatives agricoles innovantes.
Les riches ressources naturelles, notamment dans le secteur minier, représentent le plus grand potentiel hydroélectrique d'Afrique de l'Ouest, qui reste inexploité.[57]
L'emplacement stratégique en tant que pays côtier peut offrir des opportunités de développement commercial.[57]
Défis
L'urbanisation rapide affecte les opportunités d'emploi dans les zones urbaines, même si ces dernières restent la destination privilégiée des migrants de retour et des jeunes.
La lenteur de la croissance économique et la faible productivité agricole ont eu un impact sur la croissance du développement, l'accès aux services et leur qualité.

En tant que pays, la République de Guinée présente des opportunités pour surmonter la stagnation de la main-d'œuvre et de la croissance. Dotée de nombreuses ressources naturelles (dont la « plus grande mine de minerai de fer inexploitée au monde » et d'importantes ressources en eau[58]), le pays a néanmoins du mal à tirer parti de ces ressources naturelles pour favoriser la croissance économique.

L'agriculture est le principal secteur d'activité du pays ; toutefois, l'agriculture de subsistance reste la norme, et l'insuffisance des infrastructures ainsi que l'accès limité aux « services de vulgarisation agricole » et à d'autres aides techniques ou aux capacités ont entraîné une productivité agricole limitée.[59] Malgré sa vaste population agricole, le pays continue d'importer du riz, et les rendements céréaliers stagnent depuis de nombreuses années ; la production agricole est faible par rapport à celle de ses autres voisins ouest-africains.[60]

56 Banque mondiale (2018). *Republic of Guinea: Overcoming Growth Stagnation to Reduce Poverty*
57 Ibid.
58 Ibid.
59 FAO (n-d) Factsheet: Integrated Production and Pest Management in West Africa: Guinea
60 Banque mondiale (2018) .

La rapidité de l'urbanisation et la lenteur de la croissance économique ont également laissé des traces : la nature ad hoc et le manque de planification qui prévalent dans le contexte de l'urbanisation guinéenne (combinés et affectés par les mouvements rapides vers les villes) ont contribué à un effet d'urbanisation négatif, en partie identifiable par le fait que le PIB de la République de Guinée n'a pas suivi la croissance urbaine.[61] Cette situation a créé des conditions où l'accès à l'emploi et la qualité de vie dans les zones urbaines restent faibles, alors même que ces zones restent favorisées et que le déplacement des populations se poursuit, attirées par un sentiment de potentiel d'opportunités et une sensation de stagnation dans les zones rurales.

61 Banque mondiale (2019) *Republic of Guinea: Planning, Connecting, Financing in Conakry*

Annexe 3 :
Bibliographie sélective

FMM West Africa (2018) 'The Government of Guinea develops its national migration policy'

Gouvernement de Guinée (2010) Constitution de la République de Guinée

Organisation internationale pour les migrations (2016) Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlights https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/AVRR/ARR-2016-Key-Highlights.pdf

Organisation internationale pour les migrations (2017) Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlights https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/AVRR/avrr-2017-key-highlights.pdf

Organisation internationale pour les migrations (2018) Assisted Voluntary Returns and Reintegration Key Highlights https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/AVRR/2018_return_and_reintegration_key_highlights.pdf

https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/AVRR/2018_return_and_reintegration_key_highlights.pdf

Organisation internationale pour les migrations (2018) Promoting Sustainable Reintegration of Returned Migrants in West and Central Africa

https://www.iom.int/news/promoting-sustainable-reintegration-returned-migrants-west-and-central-africa

International Centre for Migration Policy Development/Samuel Hall (2020) Joint Valletta Action Plan Study

Kessler, D (2013). *Return and Reintegration Assistance: External Evaluation – Country Study Guinea*

Lopez-Sala. A (2009) Immigration of Control and Border Management Policy in Spain. *Spanish Council For Scientific Research* https://core.ac.uk/download/pdf/36089999.pdf

Maastricht Graduate School of Governance (2017) Guinea Migration Profile http://migration.merit.unu.edu/research/themes/9-irregular-migration-and-transit/ http://migration.merit.unu.edu/research/themes/9-irregular-migration-and-transit/

Samuel Hall (2018) Cartographie et profil socio-économique des communautés de retour en Guinée, IOM.

Samuel Hall/IOM (2020) Accompagner la réintégration : Étude sur les résultats de la réintégration à travers une analyse comparative https://reliefweb.int/report/world/mentoring-returnees-study-reintegration-outcomes-through-comparative-lens

Nations Unies (1990) Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet24rev.1en.pdf

United Nations (2000) Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. https://www.unodc.org/documents/middleeastandnorthafrica/organised-crime/UNITED_NATIONS_CONVENTION_AGAINST_TRANSNATIONAL_ORGANIZED_CRIME_AND_THE_PROTOCOLS_THERETO.pdf

Malawi

Fiche pays

Table des matières

Acronymes 2

Introduction 3

Méthodologie à l'échelle nationale 4

1. Le contexte juridique, politique et de gouvernance de la RRR au Malawi 6

1.1 Cadres juridiques et dispositions du Malawi en matière de RRR 6

1.1.1 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour 7

1.1.2 État actuel des cadres juridiques sur la réadmission 8

1.1.3 État actuel des cadres juridiques sur la réintégration 8

1.2 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques au Malawi 11

2. Définition de la réintégration durable - points essentiels à retenir 12

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude 12

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes 12

3. Le programme RRR au Malawi 16

3.1 Aperçu des programmes RRR au Malawi 16

3.1.1 Bonne pratique de réintégration au Malawi : Conception de programmes basés sur les contributions de la communauté 18

3.1.2 COVID-19 : Le soutien apporté en période de crise 22

3.2 Vers une réintégration efficace et durable au Malawi ? 23

3.2.1 Perceptions communautaires du retour et de la réintégration 23

3.3 Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage au malawi facteurs de réussite clés et défis 29

4. Conclusion et recommandations 31

Annexe 1 : Liste des informateurs clés et des participants à l'atelier 33

Annexe 2 : Opportunités et défis du marché de l'emploi 34

Annexe 3 : Membres étatiques et non étatiques du GTT 36

Annexe 4 : Bibliographie sommaire 38

Acronymes

UA	Union Africaine
AUC	Commission de l'Union africaine
AVRR	Aide au retour volontaire et à la réintégration
C2CMMD	Dialogue UA-UE sur les migrations et la mobilité de continent à continent
CADECOM	Commission catholique pour le Développement du Malawi
OSCs	Organisations de la société civile
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COVID-19	Maladie à Coronavirus 2019
DFID	Département pour le développement international
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PIB	Produit intérieur brut
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
TIC	Technologie de l'information et de la communication
IDP	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays / Déplacé interne
OIM	Organisation internationale pour la migration
KII	Entretien avec un informateur clé
MEDF	Fonds de développement des entreprises du Malawi
OUA	Organisation de l'Unité africaine
EPI	Équipement de Protection individuelle
RECs	Communautés économiques régionales
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
PME	Petite et moyenne entreprise
TEVETA	Autorité de formation à l'enseignement technique, entrepreneurial et professionnel
TVET	Enseignement et formation techniques et professionnels
TWG	Groupe de Travail Technique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ONU	Organisation des Nations Unies

Introduction

Cette fiche pays présente le contexte du retour, de la réadmission et de la réintégration (RRR) au Malawi. Elle est produite dans le cadre de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », mandatée par le CIDPM à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue Continent à Continent sur la migration et la mobilité (C2CMMD) UA-UE. L'étude est mise en œuvre au nom de la Commission de l'Union africaine (CUA) et est financée par l'Union européenne (UE).

Enseignement principal 1 :

Le Malawi rédige actuellement une politique nationale de migration, pouvant servir de catalyseur pour la législation et les programmes gouvernementaux liés à la RRR.

Enseignement principal 2 :

L'action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable au sein d'une communauté, récemment achevée, a renforcé la capacité des acteurs gouvernementaux à aborder le retour et la réintégration. Cependant, les contraintes financières empêchent le gouvernement de prendre le relais.

Enseignement principal 3 :

La création de synergies accrues entre les services existants et les programmes de réintégration constituera une méthode peu coûteuse pour optimiser les interventions au niveau communautaire.

Des statistiques fiables sur la migration au Malawi sont difficiles à collecter et sont souvent incomplètes.[1] Cependant les données disponibles permettent d'affirmer que le Malawi est un important pays d'origine, car la migration de la main-d'œuvre du Malawi vers les pays voisins est en augmentation. En particulier, un petit groupe représentatif de Malawiens « émigre régulièrement en Afrique du Sud pour y chercher divers emplois dans le secteur privé en plein essor et à des fins commerciales. »[2]

« Lorsque la plupart des habitants partent, ils disent qu'ils vont en Afrique du Sud pour aller chercher du travail. La plupart se rendent généralement en Afrique du Sud. Cette forme de déplacement est en augmentation ces dernières années. Quand ils partent, comme je l'ai dit, ils prétendent qu'ils vont chercher du travail parce que la monnaie sud-africaine a plus de valeur que la malawite (devise malawienne). »[3]

1 Division de la population des Nations Unies Perspectives de la population mondiale : Révision de 2019. Malawi - Solde migratoire

2 C Banda « Migration du Malawi vers l'Afrique du Sud : Un roman historique et culturel »

3 Femme migrante de retour Août 2020

La plupart des migrants malawiens installés en Afrique du Sud accèdent au marché du travail par des emplois relativement peu qualifiés.[4] La migration de la main-d'œuvre du Malawi vers la République d'Afrique du Sud est motivée par plusieurs facteurs dont le manque d'opportunités d'emploi au Malawi, les faibles revenus, les mauvaises conditions de travail et les différences majeures de salaires entre les deux pays, le premier offrant généralement des salaires plus élevés.[5]

Si certains Malawiens sont en possession de documents de voyage lorsqu'ils se rendent par voie terrestre en Afrique du Sud et dans les pays voisins pour y trouver des opportunités économiques, ils ont souvent tendance à dépasser la durée de validité de leur visa[6]. D'autres n'en possèdent aucun, mais entrent illégalement en Afrique du Sud en versant des pots-de-vin[7],ou en profitant de la porosité des frontières. Nos recherches confirment cette dynamique, puisque presque tous les migrants de retour malawites interrogés avaient migré en Afrique du Sud avec les bons documents, mais se sont retrouvés en situation irrégulière en dépassant la durée de leur visa. La récente recrudescence des attaques xénophobes au cours de la dernière décennie a également conduit de nombreux Malawiens à rentrer chez eux pour échapper à la violence.[8]

Le Malawi est un pays de transit et de destination prisé par les migrants d'Afrique de l'Est voyageant sur la route migratoire australe depuis l'Est et la Corne de l'Afrique vers l'Afrique du Sud. En 2017, 66 % des migrants de retour d'Afrique de l'Est sont revenus du Malawi, tandis qu'en 2018, 20 % du total des retours dans le cadre du programme AVRR de l'OIM en Afrique australe provenaient du Malawi.[9] La COVID-19 a engendré un pic de retours assistés de migrants malawites depuis l'Afrique du Sud, l'OIM en ayant facilité plus de 400 en août de cette année.[10] Nos recherches révèlent que des retours non assistés de migrants malawites sont dus aux sévères répercussions socio-économiques engendrées par le strict confinement en Afrique du Sud, mais les chiffres officiels restent difficiles à déterminer.

Méthodologie à l'échelle nationale

Le travail de terrain au Malawi a été mené en août et septembre 2020. Grâce à l'assouplissement des restrictions de voyage et à l'amélioration de la situation sanitaire au Malawi après la pandémie de COVID-19 au moment du travail sur le terrain, les entretiens ont été menés en personne. Toutes les précautions sanitaires ont été prises pendant les entretiens, les participants et les enquêteurs portant des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés. Un atelier réunissant les principales parties prenantes nationales a été organisé dans une salle de conférence à Lilongwe, leur permettant ainsi de se rencontrer et de discuter en personne des conclusions de cette étude.

4 Redson Phindu,Phd « La protection sociale des migrants malawites à Johannesburg : Accès, exclusion et stratégies de survie », African Human Rights Law Journal (2011)

5 Elliott P. Niboye L'émigration internationale des travailleurs dans le district de Mzimba, au Malawi : Pourquoi persister ? & Anglewicz. P and Myroniuk. W. T (2018) Shocks and Migration in Malawi

6 Redson Phindu,Phd « La protection sociale des migrants malawiens à Johannesburg : Accès, exclusion et stratégies de survie », African Human Rights Law Journal (2011)

7 Voir Lowani Mtonga « Malawi : Comment les Malawiens se rendent en Afrique du Sud sans documents».

8 Voir VOA News (2019) - Le Malawi rapatrie des citoyens pris pour cible en Afrique du Sud.

9 Points forts de l'assistance au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'OIM (2017) & (2019)

10 Voir OIM (2020) « Les migrants malawites bloqués rentrent chez eux depuis l'Afrique du Sud ».

Tableau 1. travail de terrain au Malawi

Type de participant	Homme	Femme	TOTAL
Entretiens avec les informateurs clés	4	2	6
Migrant de retour	2	2	4
Membre de la communauté non migrant	2	2	4
Participants à l'atelier	5	6	11
TOTAL			**25**

Encadré 1 Défi méthodologique : Disponibilité des données issues des programmes et limites de l'analyse connexe

L'évaluation des résultats, des objectifs et de l'impact de l'Action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable au sein de la communauté a été mise à la disposition de l'équipe de recherche de Samuel Hall par le biais de divers documents et comptes-rendus de réunions partagés par le Ministère de la Sécurité intérieure. De plus, les informations contenues dans *le projet DFID/IOM sur la réponse humanitaire aux migrants vulnérables et bloqués en Afrique du Sud : COVID 19,* figurent dans une présentation interne du projet partagée par le Ministère de la Sécurité intérieure. Les tentatives ultérieures de joindre le bureau de l'OIM au Malawi n'ont pas abouti.

1.

Le contexte juridique, politique et de gouvernance de la RRR au Malawi

1.1 Cadres juridiques et dispositions du Malawi en matière de RRR

Le Malawi est l'un des rares pays africains à prescrire une politique nationale de migration, bien qu'elle soit à l'état de projet. Bien qu'elle ait été révisée depuis 2003, cette politique n'a pas encore été finalisée ni adoptée. Ce projet est progressif et comprend des dispositions relatives au retour. Par exemple, il préconise d'attirer et de retenir les migrants malawites hautement qualifiés à l'étranger afin qu'ils s'impliquent dans les secteurs clés du pays, notamment les soins de santé.[11] En outre, le document préconise le retour sûr et digne de tous les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile[12], mais il manque de dispositions spécifiques et de conseils sur la manière d'y parvenir. **Le Malawi ne dispose pas d'un instrument juridique spécifique aux migrants de retour.** Les migrants de retour peuvent plutôt s'appuyer sur l'interprétation de certains instruments juridiques ou documents de politique pour vaguement revendiquer certaines dispositions relatives au retour et à la protection. Ces documents sont énumérés dans le tableau 2.

Tableau 2 . Cadres et dispositions juridiques sur les RRR au Malawi[13]

Intitulé de la Loi/du Cadre juridique	Description
Loi sur l'immigration (1964)[13]	Réglemente l'entrée, le séjour et la sortie des ressortissants étrangers. Toutefois, elle contient également des dispositions qui protègent les apatrides cherchant à entrer ou à retourner au Malawi.

11 Domaine politique prioritaire 6 du projet de politique migratoire nationale
12 Ibid.
13 Loi sur l'immigration (1964)

Loi sur la citoyenneté de 1966[14]	Permet aux ressortissants malawites de recouvrer leur citoyenneté.
Loi sur les réfugiés (1989)[15]	Garantit des protections légales pour l'accueil et le traitement des réfugiés
Constitution de la République du Malawi (1994)[16]	Loi suprême du pays Contient des dispositions qui protègent le bien-être des migrants de retour, et fournit donc une base légale pour que ces derniers bénéficient d'un soutien à la réintégration.
Loi sur l'emploi de 2000[17]	Fournit la base légale pour la discrimination positive des groupes vulnérables pour obtenir un emploi.

1.1.1 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour

Le Malawi dispose de trois instruments juridiques relatifs au retour des migrants malawites ; il s'agit des suivants :

Loi sur l'immigration (1964)[18]

La loi sur l'immigration régit l'entrée des personnes au Malawi et comprend des dispositions relatives à l'interdiction d'entrée et à l'expulsion des « personnes indésirables ». La Loi sur l'immigration est en cours de révision, et il est prévu qu'une approche davantage fondée sur les Droits de l'Homme soit incorporée dans les dispositions. Dans sa forme actuelle, les dispositions relatives au retour, à la réadmission et à la réintégration restent inadéquates. Selon l'article 43 de la loi sur l'immigration, les citoyens malawites absents du Malawi pendant deux ans doivent signaler leur retour. Cependant, aucune disposition légale ne stipule la protection et les procédures nécessaires aux migrants de retour, y compris les mesures de réintégration durable. La Loi sur l'immigration fait également une légère référence à la réadmission en vertu de l'article 12(ii), en prévoyant qu'aucun migrant ne doit avoir un statut illégal conformément à tout plan de recrutement et de rapatriement approuvé par le ministre. Cela permettrait généralement aux migrants de retour de réintégrer le pays librement. Aucune autre garantie ni protection juridique ne sont prévues.

Loi sur la citoyenneté de 1966[19]

L'article 27 de la Loi sur la citoyenneté prévoit le rétablissement de la citoyenneté de tout ressortissant malawite qui l'a perdue volontairement ou involontairement, ce qui garantit une couverture adéquate aux migrants de retour susceptibles d'avoir précédemment renoncé à leur citoyenneté, de gré ou de force. L'article 6 de la Loi sur la citoyenneté (telle que modifiée en 2018) reconnaît désormais la double citoyenneté. En outre, le sous-article 5 permet la récupération de la citoyenneté malawite pour les personnes qui ont acquis la citoyenneté d'un autre pays pendant la période où la double citoyenneté était interdite.

14 La Loi sur la citoyenneté de 1966
15 Loi sur les réfugiés (1989)
16 Constitution du Malawi (1994)
17 Loi sur l'emploi de (2000)
18 La loi sur l'immigration (1964)
19 La loi sur la citoyenneté (1966) f

Loi sur les réfugiés (1989)[20]

En 1989, le Malawi a adopté la loi sur les réfugiés, laquelle prévoit l'accueil, l'admission et le traitement des réfugiés. Cette loi a fait l'objet d'une révision au cours de la dernière décennie. Un projet de loi sur les réfugiés est en place et vise à prescrire des garanties juridiques appropriées aux personnes cherchant une protection internationale et à intégrer les dispositions de la Convention des Nations Unies de 1951 qui ne sont actuellement pas prévues. La Loi sur les réfugiés porte essentiellement sur la protection juridique des réfugiés et des demandeurs d'asile, et comprend des garanties visant à assurer le respect du principe de non-refoulement.

1.1.2 État actuel des cadres juridiques sur la réadmission

Le Malawi ne dispose actuellement d'aucun accord de réadmission, ni d'aucune disposition légale relative à la réadmission des migrants malawites. Le Malawi ne prévoit pas non plus d'instrument juridique abordant et intégrant des dispositions spécifiques relatives à la réintégration durable. Cependant, il existe des dispositions légales qui peuvent être interprétées de manière générale comme couvrant les questions de réintégration.

1.1.3 État actuel des cadres juridiques sur la réintégration

Le Malawi ne dispose pas d'un instrument juridique spécifique pour la réintégration des migrants de retour. Cependant, il est possible de se référer à certains instruments juridiques et documents de politique pour soutenir la mise en place de dispositions juridiques/politiques spécifiques aux initiatives de réintégration dans le pays, tels que :

Constitution de la République du Malawi (1994)[21]

La Constitution du Malawi ne fait pas spécifiquement référence à la RRR. Cependant, elle prévoit des garanties générales qui pourraient être interprétées pour couvrir les migrants de retour. Par exemple, l'article 20 interdit la discrimination des personnes en raison de tout statut, y compris la nationalité, et prévoit en outre que des lois peuvent être adoptées pour remédier aux inégalités. Il convient également de noter que dans certaines dispositions du chapitre sur la Charte constitutionnelle des droits, la Constitution fait délibérément référence à « toutes les personnes » et non aux « citoyens du Malawi » ou au « peuple du Malawi ». En outre, en vertu de l'article 25, toutes les personnes ont droit à l'éducation ; l'article 29 garantit à « toute personne » le droit de s'engager librement dans une activité économique, y compris de travailler et de gagner sa vie partout au Malawi ; l'article 19 prévoit que la dignité de toutes les personnes est inviolable et l'article 30 prévoit que toutes les personnes et tous les peuples ont droit au développement et à la jouissance du développement socio-économique. L'article 30 (2) stipule en outre que l'État doit prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation du droit au développement, y compris

20 Loi sur les réfugiés (1989)

21 La Constitution de la République du Malawi (1994)

l'égalité des chances pour tous dans l'accès aux ressources de base, aux services de santé, à la nourriture, au logement, à l'emploi et aux infrastructures.

Une interprétation généreuse de ces dispositions peut être utilisée pour une protection juridique permettant une protection sûre et digne des personnes rapatriées et réadmises. De même, les dispositions relatives au droit à l'activité économique et au droit au développement viendraient compléter les initiatives de réintégration durable des migrants de retour. Cependant, de nombreux droits sociaux et économiques de la Constitution du Malawi ne relèvent pas de la Déclaration des droits, mais plutôt des Principes de politique nationale, qui exigent la réalisation progressive desdits droits. Il s'agit notamment du droit à la santé, du droit à l'alimentation, du droit à l'éducation et des principes socio-économiques concernant les communautés rurales, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, etc. Il existe donc une réserve quant à la mesure dans laquelle certains droits sociaux et économiques peuvent être appliqués immédiatement pour soutenir les efforts de réintégration. En outre, la Constitution du Malawi reconnaît le droit international en vertu de l'article 211, mais exige la transposition de la loi dans le pays.

Loi sur l'emploi de 2000[22]

Le sous-article 2 de l'article 5 de la loi sur l'emploi prévoit une discrimination positive dans toute disposition, programme ou activité visant à améliorer les conditions des personnes défavorisées. Ces dispositions servent de base juridique aux programmes de réintégration qui peuvent appliquer une action positive ou des initiatives spéciales pour permettre aux migrants de retour d'accéder à l'emploi.[23]

Encadré 2 Cadre politique visant à favoriser le retour et la réintégration durables au Malawi

Le Malawi a prescrit un projet de politique nationale de migration qui, une fois finalisé et adopté, comportera des dispositions spécifiques relatives au retour et à la réintégration durables des migrants malawiens. En outre, le Malawi a adopté des politiques qui ne sont pas spécifiques au retour et à la réintégration, mais qui contiennent néanmoins des dispositions complétant la mise en œuvre d'initiatives de retour et de réintégration durables, comme indiqué ci-dessous :

La politique d'engagement de la diaspora du Malawi (2017-2022)[23]
L'article 3.4.1 de la politique préconise de développer et de renforcer les initiatives existantes pour retenir, attirer, encourager et soutenir le retour permanent ou temporaire des migrants ayant une expertise de haut niveau. En outre, à l'article 3.7, le document reconnaît les défis de la « vie au retour » et indique que le gouvernement du Malawi a l'intention de garantir un soutien aux migrants de retour.

22 Loi sur l'emploi (2000)
23 La politique d'engagement de la diaspora du Malawi (2017-2022)

Politique nationale du logement (2019-2024)[24]
La politique nationale du logement préconise un accès accru à des logements adéquats, durables et abordables pour toutes les catégories de revenus, avec une attention particulière pour les ménages vulnérables. Bien qu'elle n'accorde pas d'attention spécifique à l'aspect des migrants de retour et de la réintégration durable, il ressort sans doute que les migrants de retour constitueraient un groupe vulnérable nécessitant des interventions liées au logement.

Politique de gestion des catastrophes et des risques (2015)[25]
La politique de gestion des catastrophes et des risques préconise le renforcement des capacités à se préparer efficacement à la réponse et au relèvement. Bien que le document définisse les catastrophes comme des événements naturels, son champ d'application peut s'avérer beaucoup plus étendu. Dans la pratique, le département responsable de la gestion des catastrophes est intervenu dans des situations impliquant une migration massive de l'Afrique du Sud en raison, par exemple, d'attaques xénophobes et de la crise COVID-19.

En ce qui concerne les instruments internationaux relatifs à la RRR, le Malawi est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967[26], et a adhéré à la Convention le 10 décembre 1987. Cependant, le Malawi a également émis des réserves sur plusieurs articles de la Convention de 1951.[27] Le Malawi n'a pas ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990).[28] Le Malawi a ratifié la Convention de 1954 relative au statut des apatrides[29] en 2009, mais n'a pas encore adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.[30].

En ce qui concerne les accords continentaux, le Malawi a signé et ratifié la Convention de 1969 de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique[31], ainsi que la Convention de 2009 de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)[32]. Le Malawi ne prévoit pas de législation nationale concernant les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et les réfugiés, et ne peut donc pas mettre pleinement en œuvre les dispositions contenues dans les deux traités de l'UA. Cependant, la politique nationale de migration devrait résoudre ces lacunes concernant les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, une fois finalisée.

24 Politique nationale du logement (2019-2024)
25 Politique de gestion des catastrophes et des risques (2015)
26 Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967
27 Article 7 Exemption de réciprocité ; Article 13 Biens mobiliers et immobiliers ; Article 15 Droit d'association ; Article 19 Professions libérales ; Article 22 Enseignement public ; et Article 24 Législation du travail et sécurité sociale.
28 Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990).
29 Convention relative au statut des apatrides (1961).
30 Ibid.
31 Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969)
32 La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)

1.2 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques au Malawi

L'OIM est le principal responsable de la mise en œuvre des initiatives de retour et de réintégration au Malawi, mais certains acteurs gouvernementaux fournissent également un soutien essentiel aux migrants de retour et régissent la migration de retour. Ces acteurs sont énumérés ci-dessous :

Tableau 3. Acteurs clés actuellement impliqués dans la RRR au Malawi

Type de partie prenante	Nom de la partie prenante	Rôle
Gouvernement	Ministère des Affaires sociales	Gère les canaux diplomatiques et coordonne les acteurs principaux en matière de retour et de réintégration
Gouvernement	Ministère du Genre	Fournit aux migrants de retour des conseils, des services psychosociaux et la recherche des familles.
Gouvernement	Ministère de la Sécurité intérieure	Responsable de la gestion des frontières
Gouvernement	Ministère de la Santé	Fournit un soutien médical aux migrants de retour.
Gouvernement	Enseignement technique, entrepreneurial et professionnel Autorité chargée de la formation	Propose une formation professionnelle aux migrants de retour
Entreprise internationale	OIM	Mise en œuvre d'un soutien et d'initiatives en matière de retour et de réintégration

Ces acteurs forment le noyau du groupe de travail thématique du pays sur le retour et la réintégration et du Comité directeur interministériel dans le cadre de l'action pilote UE/OIM sur le retour volontaire et la réintégration durable dans la communauté de 2017 à 2020, qui est actuellement présidé par le ministère de la Sécurité intérieure. Plus de détails sur ce programme spécifique et ses effets sur la coordination des principales parties prenantes nationales sont disponibles au chapitre suivant. En outre, une liste complète des acteurs étatiques et non étatiques qui composent le GTT figure à l'annexe 3.

2.

Définition de la réintégration durable - points essentiels à retenir

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude

Les discussions initiales avec les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la présente étude soulignent la nécessité d'examiner et de comparer les définitions de la réintégration durable afin d'établir une définition de base pour l'étude dès la phase initiale. Cette définition est réexaminée de manière critique dans cette section à travers les idées et les perceptions des parties prenantes de l'étude camerounaise, afin d'établir si les résultats de la recherche apportent des éléments supplémentaires pour définir la réintégration durable.

Dans cette optique et en s'appuyant sur les définitions antérieures, ce chapitre examine la définition de travail de la réintégration utilisée pour cette étude.

DÉFINITION DE TRAVAIL DE LA RÉINTÉGRATION POUR CETTE ÉTUDE

« Une réintégration durable peut être réalisée lorsque les migrants de retour s'appuient sur des capacités élargies pour atteindre une vie sûre et indépendante sur le plan économique, de bien-être psychosocial et d'incorporation politique, sociale et civile, grâce à laquelle ils peuvent répondre de manière adéquate aux moteurs de la migration irrégulière. »

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes

Les principales parties prenantes nationales étaient d'accord avec la définition proposée, mais ont soulevé des inquiétudes quant à la faisabilité de chaque critère. La discussion autour de la définition a mis en évidence deux points clés à prendre en considération :

La capacité du gouvernement : Les participants ont cité le manque de capacités techniques et financières des institutions gouvernementales pour assurer de manière adéquate chaque dimension de la réintégration et pour renforcer les capacités des migrants de retour afin de faciliter leur intégration. Certains participants ont soulevé la question de savoir si une définition devrait viser à capturer le scénario idéal ou s'efforcer d'être praticable, compte tenu des contraintes de ressources de nombreux États africains.

La question de la pertinence de la mention de la migration irrégulière : Ceci a soulevé une deuxième préoccupation liée à la question de savoir si la capacité des migrants de retour à faire face aux moteurs de la migration irrégulière devrait être incluse dans la définition ; citant le manque de ressources actuellement pour combattre les moteurs de la migration irrégulière au Malawi.

Ce retour d'information confirme l'importance de déterminer et **de clarifier le « qui »** ; au-delà des migrants de retour individuels, qui est responsable du soutien de leurs capacités, et plus largement, de la fourniture de services adéquats ? Alors que la prestation de services en faveur des citoyens incombe aux gouvernements, les participants au Malawi ont fait part de leur inquiétude quant au fait que le gouvernement n'est peut-être pas équipé techniquement ou financièrement pour répondre aux attentes exposées dans cette étude.

La collaboration avec les principaux responsables de la mise en œuvre tels que l'OIM et la série d'initiatives de renforcement des capacités dans le cadre de l'Action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable dans la communauté (2017-2020) et de la Réponse humanitaire aux migrants vulnérables et bloqués dans la région de l'Afrique australe est un pas dans la bonne direction pour fournir aux institutions gouvernementales nationales, régionales et locales les outils nécessaires à la mise en œuvre de programmes fondés sur une approche intégrée de la réintégration durable. Une compréhension conceptuelle et un savoir-faire technique visant à saisir les éléments de la réintégration durable dans les plans de développement nationaux sont une priorité au Malawi.

***

Quatre migrants de retour[33] ont également été consultés pour donner leur avis sur une telle définition. Pour ces personnes, une réintégration réussie est liée aux moyens de subsistance et à la **stabilité familiale**, à la capacité de prendre des décisions de vie **librement et avec dignité**, et à la capacité de trouver **un épanouissement et une satisfaction personnelle** dans son travail quotidien. Le degré de réalisation de ces objectifs au retour, et la question de savoir si l'absence de résultats entraînerait une nouvelle migration, varient. Ces éléments réaffirment **l'accent mis par la définition sur la sécurité, la dignité et la stabilité**, ainsi que sur les aspirations et les capacités de la personne migrante de retour.

Brenda* est rentrée d'Afrique du Sud en raison de la crise économique qu'a engendrée la COVID-19. Brenda était restée en Afrique du Sud pendant un an et s'est efforcée de trouver un emploi régulier pendant toute la durée de son séjour. Les opportunités économiques s'étant raréfiées

33 Les noms des personnes interrogées, marqués d'un (*) sont des pseudonymes pour préserver l'anonymat des personnes interrogées.

en raison des restrictions COVID-19, sa seule option était de rentrer chez elle. Brenda n'a reçu le soutien d'aucune entreprise et a expliqué les difficultés rencontrées à son retour, sans emploi et criblée de dettes. *Dès que les gens ont appris que j'étais de retour, ils ont commencé à venir chercher ce qui leur était dû. Ils pensaient tous que j'allais leur rendre leur argent. »*[34] Lorsque nous avons parlé à Brenda, sa situation s'était améliorée : « La vie est meilleure maintenant parce que j'ai lancé une entreprise ». Cependant, malgré cette entreprise, elle ne se sent pas capable de mener la vie qu'elle souhaite ; *« Pour l'instant, je ne me sens pas capable de mener une vie digne de respect, car je ne peux même pas compter sur moi-même pour mener une bonne vie*[35]*. »* Brenda a mentionné le soutien financier, tel qu'un accès accru au financement pour acheter une maison et rembourser ses dettes, comme les outils les plus importants pour l'aider à s'assurer la vie qu'elle souhaite, décrivant une vie réussie comme suit : *« Pour moi, cela signifie avoir assez à manger, avoir un endroit où vivre et avoir de l'argent. C'est ça la réussite, car vous ne manquez alors de rien. Vous vivez une bonne vie, une vie saine. »*[36]

Félix* est revenu d'Afrique du Sud après une longue période d'absence. « Je suis resté là-bas pendant un an et trois mois. Cependant, il n'y a eu aucun changement significatif dans ma vie, car je travaillais pour trouver de l'argent afin de subvenir à mes besoins et aussi à ceux des personnes que j'avais laissées derrière moi. » [37] Félix est un bénéficiaire du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) et, par le biais de l'OIM, il a reçu un soutien sous la forme d'un capital de démarrage et d'une formation commerciale. Grâce à cela, Félix a pu créer sa propre entreprise et il considère qu'il mène une vie réussie. « Maintenant que je suis rentré d'Afrique du Sud et que j'ai lancé mon entreprise, je peux dire que ma vie a changé. Elle a énormément changé parce que j'ai pu m'installer ici, au Malawi. Des gens travaillent pour moi et, de plus, j'ai pu acheter des terres. Je compte sur moi-même et je suis une personne sur laquelle les autres comptent. Je suis une personne respectée dans la société. [38]» Ne s'arrêtant pas là, les aspirations de Felix sont liées à sa vision du succès, il souhaite pérenniser son entreprise afin de pouvoir soutenir les personnes qui dépendent de lui. « La réussite... Parce que les gens pensent différemment de moi pour dire que je réussis, je dois avoir des choses qui me mettraient en position de pouvoir répondre à mes besoins et aux besoins des personnes qui dépendent de moi sans me fatiguer. [39]»

Pricilla* est rentrée d'Afrique du Sud après y avoir passé plus d'un an au chômage. Incapable de continuer à vivre du soutien de sa famille, Pricilla a décidé de rentrer au Malawi. Ce retour lui a donné un plus grand sentiment de liberté : *« Ce qu'il y a de bien dans le fait de quitter un pays étranger et de revenir à la maison, c'est que je suis libre de vivre ma vie comme je l'entends, car je suis chez moi.* »[40] Pricilla n'a reçu aucun soutien de la part d'une quelconque entreprise : *« Je n'ai reçu aucune forme de soutien depuis mon retour au pays »*[41], , et elle compte donc sur celui

34 Femme non migrante de retour Août 2020
35 Femme non migrante de retour Août 2020
36 Femme non migrante de retour Août 2020
37 Homme non migrant de retour. Août 2020
38 Homme non migrant de retour. Août 2020
39 Homme non migrant de retour. Août 2020
40 Femme non migrante de retour Août 2020
41 Femme non migrante de retour Août 2020

de sa famille. Elle cite le manque de moyens financiers comme un obstacle à une vie réussie, et cite la sécurité alimentaire comme un problème malgré la possession d'une ferme. *« La sécurité alimentaire pose aussi un réel défi dans ma vie. Vous savez que nous sommes agriculteurs. Cependant, j'ai du mal à trouver de l'argent pour financer mon exploitation. »* Un soutien financier sous forme de prêts accessibles m'a donc été suggéré comme moyen d'améliorer ses conditions de vie et de répondre à ses aspirations en matière d'agriculture et de couture. Malgré les tribulations auxquelles elle a été confrontée à son retour, elle n'a aucun désir d'émigrer, déplorant le coût élevé de sa première migration. *« Les choses qui m'ont poussée à partir ne se sont pas améliorées, mais je n'y retournerai pas à cause de ce que j'ai vécu là-bas. J'ai perdu beaucoup d'argent en faisant l'aller-retour. »*[42]

Chiso* est resté un an en Afrique du Sud en situation irrégulière, avant d'être détenu et expulsé par les autorités sud-africaines. À son retour au Malawi, Chiso n'a reçu aucun soutien de la part d'une entreprise ni même de sa famille. *« Non, je n'ai reçu aucune forme de soutien depuis mon retour au pays. Aucune entreprise ni aucun service public ne m'a apporté de soutien depuis mon retour au pays. Quant à ma famille, mes parents ne sont pas mieux lotis, donc je n'ai reçu aucun soutien de leur part non plus. »*[43] Chiso a cité l'accès à des prêts avec des options de remboursement favorables comme le soutien dont il bénéficierait le plus. En effet, des moyens financiers lui permettraient de développer son projet d'entreprise et d'atteindre sa vision d'une vie réussie. *« La réussite pour moi. Si je commençais à recevoir de l'argent. Par exemple, les personnes vivant dans la maison doivent vous donner de l'argent [loyer] mois après mois, ou après trois mois ou six mois. Donc si je commençais à recevoir de l'argent, alors je réinvestirais cet argent dans l'entreprise en achetant d'autres maisons. Pour moi, c'est un gage de réussite. »*[44]

42 Femme non migrante de retour Août 2020
43 Homme non migrant de retour. Août 2020
44 Homme non migrant de retour. Août 2020

3.
Le Programme RRR au Malawi

3.1 Aperçu des programmes RRR au Malawi

Des informations sur une liste de programmes RRR (tableau 4) ont été obtenues par le biais d'une étude documentaire complète, ainsi que de discussions avec les principaux points focaux et les parties prenantes nationales lors d'un atelier en octobre 2020.

Tableau 4. Programme RRR au Malawi

Nom du programme ou du mécanisme de soutien	Acteur de la mise en œuvre	Bailleur de fonds	Services fournis	Calendrier	Groupe cible	Nombre de bénéficiaires	Programme Focus
Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)	OIM	États membres de l'OIM	Soutien financier et logistique pour le retour au pays ; aide individuelle en nature à la réintégration ; formations individuelles ; conseils.	2000 - en cours	Migrants vulnérables et bloqués qui voudraient (mais ne peuvent pas) retourner dans leur pays d'origine. Les retours peuvent avoir lieu à partir de l'un des 173 États membres de l'OIM	736 personnes ont bénéficié d'une aide au retour entre 2013 et 2019.	Retour ; Réintégration
Action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable dans la communauté	OIM	UE	Soutien financier et logistique pour le retour au pays ; aide à la réintégration individuelle en nature ; interventions de développement communautaire ; formations	2017-2020	Migrants vulnérables et migrants bloqués del'Afrique du Sud et membres des communautés dans les zones à fort retour.	486 migrants de retour ont bénéficié d'une aide au retour et 446 d'une aide à la réintégration.	Réintégration
Réponse humanitaire aux migrants vulnérables et bloqués dans la région de l'Afrique australe : COVID 19.	OIM	FCDO (anciennement DFID)	Soutien à la réintégration individuelle en nature ; formation professionnelle ; modernisation des infrastructures communautaires ; mise en relation avec les services de santé	2020 - en cours	Migrant de retour (forcés ou volontaires) de : l'Afrique du Sud Membres de la communauté dans les zones de retour élevés au Malawi	175 migrants de retour et membres de la communauté recevront une aide à la réintégration.	Réintégration
REAG/GARP	Mis en œuvre par : OIM Financé par : le Ministère de l'Intérieur (BMI) et les ministères respectifs des États fédéraux allemands, ainsi que le Fonds européen pour l'« Asile, la migration et le développement".			2000 - en cours	Migrants de retour volontaires d'Allemagne **Personnes originaires de pays non membres de l'UE :** • qui sont actuellement en procédure de demande d'asile • dont la demande d'asile a été rejetée et qui sont manifestement obligées de quitter le pays qui ont droit à l'asile ou bénéficient d'un permis de séjour discrétionnaire (pour des raisons humanitaires ou politiques). **Personnes originaires de l'UE** • qui ont été victimes de la traite des êtres humains ou de la prostitution forcée.	Inconnu	Retour ; Réintégration

3.1.1 Bonne pratique de réintégration au Malawi : Conception de programmes basés sur les contributions de la communauté

L'OIM, en partenariat avec le gouvernement, est principale responsable de la mise en œuvre des programmes de retour et de réintégration au Malawi. Elle prend ainsi part à l'application des trois principaux programmes de retour et de réintégration dans le pays. Le programme phare de ces initiatives est le programme AVRR, lequel fournit un soutien individuel aux migrants de retour dans trois domaines : économique, social et psychosocial. En lien au programme AVRR, « L'action pilote sur le retour volontaire et la réintégration communautaire durable », est un projet de l'OIM financé par l'UE qui s'est déroulé entre 2017 et 2020 pour contribuer au développement d'approches de réintégration communautaire dans les communautés de retour ciblées[45]. Le projet comportait trois objectifs spécifiques : [46]

1. **Soutenir les pays d'origine, de transit et de destination ciblés** pour renforcer les structures et les capacités nationales, et favoriser ainsi un processus de retour et de réintégration digne et durable.

2. **Soutenir les autorités nationales des pays ciblés** dans l'apport d'une aide au retour volontaire dans la dignité aux migrants bloqués et vulnérables.

3. Aider les pays ciblés à maximiser la durabilité de la réintégration économique, sociale et psychosociale des migrants de retour grâce à une assistance individuelle et communautaire adaptée.

Le projet était conforme aux engagements énoncés dans le plan d'action de La Valette, le plan d'action de l'UE sur le retour et le cadre de partenariat de l'UE avec les pays tiers, selon lesquels les retours volontaires sont privilégiés par rapport aux retours forcés et la réintégration durable est une priorité dans les initiatives de retour[47]. Le projet a réuni les groupes cibles suivants :

- L'institution gouvernementale aux niveaux national, régional et local, dont le travail est axé sur la gestion des migrations.
- Des migrants bloqués et vulnérables
- Des communautés issues de zones de retour élevé
- Des entreprises de la société civile (OSC) et les médias

Ce programme pilote était le premier du genre au Malawi à fournir un soutien individuel et communautaire ciblant à la fois les migrants de retour et les membres de la communauté non-mi-

45 L'action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable basée sur la communauté' partagée par le Ministère de la Sécurité intérieure.

46 Ibid.

47 L'action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable basée sur la communauté'(2017-2020) Fiche d'information partagée par le Ministère de la Sécurité intérieure.

grants dans les zones de retour. L'intervention a été jugée aboutie lors des suivis d'évaluation, en grande partie grâce aux consultations approfondies avec les migrants de retour et les membres des communautés, qui ont permis de concevoir des interventions choisies par les communautés elles-mêmes en fonction de leurs besoins[48].

Des conseils exécutifs de district ont été mis en place et les interventions ont été sélectionnées en fonction du dialogue avec les membres de la communauté et des projets proposés.[49] Cette initiative a engendré un sentiment d'appropriation accru, en faveur d'une participation et d'un engagement à long terme de la part des bénéficiaires. Le programme a fourni un soutien individuel aux migrants de retour sous la forme d'une aide au retour associée à des kits de réintégration à plus long terme, de même qu'il **intégrait des interventions de développement communautaire** sous la forme d'un projet d'élevage dans les districts de Chikwawa, Mangochi, Mzimba, Nkhotakota et Nsanje et d'un projet d'irrigation à Salima[50].

Conclusions majeures :

- 486 migrants de retour (sur un objectif de 500) sont rentrés sains et saufs et ont été satisfaits de l'organisation de leur voyage.[51]

- 446 migrants de retour (334 hommes et 110 femmes) ont bénéficié d'une assistance en nature et collective et, à la fin de l'évaluation du projet, ils ont répondu qu'ils se considéraient comme réintégrés dans leur communauté de retour.[52]

- 91 % des bénéficiaires (tant les migrants de retour que les membres de la communauté) ont déclaré être satisfaits de l'intervention, tandis que 9 % furent déçus des interventions, citant le fait que les actions n'ont pas répondu à leurs attentes.[53]

Parmi d'autres bonnes pratiques dégagées, la synergie entre différents programmes qui visent à s'appuyer sur des initiatives antérieures. Par exemple, le *projet DFID/IOM sur la réponse humanitaire aux migrants vulnérables et bloqués dans la région d'Afrique australe : COVID-19* vise à construire un entrepôt à Salima afin de compléter le système d'irrigation établi dans le cadre du programme pilote et de renforcer la sécurité alimentaire dans la région.[54] La mise en œuvre de ce projet demeure inachevée.

Les principales parties prenantes nationales ont également confirmé que le modèle de projet était efficace et réussi. Les participants ont loué l'intervention au niveau communautaire et ont perçu cette approche comme étant plus bénéfique que le soutien apporté aux individus seuls.

48 Procès-verbal de la réunion du GTT de l'action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable dans la communauté'(2017-2020) partagé par le Ministère de la Sécurité intérieure.

49 Ibid.

50 Ibid.

51 Procès-verbal de la réunion du GTT de l'action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable dans la communauté'(2017-2020) partagé par le Ministère de la Sécurité intérieure.

52 Ibid.

53 ibid

54 Extrait de la présentation interne du projet partagée par le Ministère de la Sécurité intérieure.

Bien que les réalisations du projet soient notées, le projet soulève des questions clés sur la durabilité lorsqu'il s'agit de programmes de réintégration[55].

L'un des résultats clés du programme pilote tient à la formation d'un groupe de travail technique (GTT) composé d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui se réunissent régulièrement afin de coordonner la prestation de services aux migrants de retour entre les différents acteurs. Pendant sa mise en œuvre, l'OIM a fait office de secrétariat pour le groupe, et une fois le programme pilote arrivé à son terme en mars 2020, le Ministère de la Sécurité intérieure a repris les fonctions du secrétariat, transférant ainsi la responsabilité de la gestion du programme au gouvernement.[56] Bien que le GTT ait poursuivi ses réunions en 2020, le manque de financement permettant de maintenir le programme (notamment un maillon manquant avec le budget national empêchant le gouvernement d'accéder à des fonds jusqu'au prochain cycle budgétaire) a eu un impact sur la transition et a véritablement bloqué les activités du projet.[57]. En conséquence, les parties prenantes du programme doivent attendre le prochain cycle budgétaire national afin d'affecter des fonds au programme ou de faire appel aux donateurs pour continuer à financer le programme.[58] La **dépendance à l'égard des financements externes (et la planification à l'avance pour le transfert du projet pilote de trois ans) est une leçon clé** pour aborder les obstacles à la programmation durable de la réintégration.

3.1.1.1 Renforcement du rôle du gouvernement dans les interventions au niveau communautaire

Les migrants de retour et les membres de la communauté ont indiqué que le gouvernement et les institutions formelles étaient largement absents de l'aide à la réintégration. *« Non, il n'y avait pas d'entreprises ou d'institutions de ce type qui me soutenaient, ni moi ni d'autres migrants de retour comme moi, dans cette communauté. Et je n'ai même pas entendu parler de l'existence de telles entreprises. Si je connaissais de telles institutions, je les aurais déjà sollicitées pour demander de l'aide. »*[59] Ces déclarations, courantes sur le terrain, indiquent le fossé à combler entre les acteurs nationaux et communautaires, étant donné i) le faible niveau de capacité des agences gouvernementales à mettre en œuvre des initiatives de réintégration dans les zones de retour, ii) le manque de sensibilisation des membres de la communauté aux mécanismes de soutien disponibles, et iii) la nécessité de développer les services de soutien existants fournis par les entreprises communautaires.

Les participants ont parlé d'organisations caritatives, telles que CADECOM et l'Église catholique, lesquelles apportent un certain soutien aux migrants de retour. Cependant, ce soutien ne répond pas de manière adéquate à un besoin essentiel des migrants de retour et des membres de la communauté, à savoir l'accès au financement. Toutes les personnes interrogées ont cité

55 Ibid.
56 Ibid.
57 Ibid.
58 Remarque d'un participant à un atelier organisé à Lilongwe avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux le 19 octobre2020.
59 Femme migrante de retour Août 2020

les banques villageoises appelées *Banki m'khonde*, comme fournissant un accès crucial au financement grâce à la mise en commun des ressources du collectif et aux prêts accordés à leurs membres. Le fait d'être mentionnées fréquemment par les participants indique la popularité et le recours aux banques du village. *« Les institutions, je ne vais pas mentir... ce que je vois ici qui aide, c'est essentiellement ce qu'ils appellent Banki m'khonde [banques villageoises]. C'est cette association qui aide fondamentalement dans cette communauté. L'aide prend la forme d'un petit quelque chose que les gens [les membres] reçoivent à la fin de chaque mois. Ainsi, lorsque les gens reçoivent ce petit quelque chose, ils sont en mesure d'utiliser l'argent pour acheter de la nourriture ou le réinvestir dans leurs entreprises*[60]*. »*

Les participants ont mentionné que les membres de la communauté recevaient des prêts du Malawi Enterprise Development Fund (MEDF), une institution de microfinance appartenant au gouvernement.[61] Cependant, aucune des personnes interrogées n'avait eu accès à ces prêts et le cas échéant, il ne s'agissait que d'une poignée d'individus. Les agences gouvernementales qui ont participé à l'atelier se sont toutes accordées sur l'efficacité des interventions communautaires dans les zones de retour, par opposition à l'assistance individuelle fournie aux migrants de retour. Cependant, les mêmes représentants du secteur public ont déploré le manque de capacités financières et techniques pour poursuivre les initiatives communautaires réussies telles que l'Action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable dans la communauté (2017-2020).

Si des contraintes techniques et financières empêchent le gouvernement de poursuivre les programmes financés par les bailleurs de fonds, une solution alternative consisterait à renforcer les services existants. **Des synergies plus fortes doivent être créées entre le « Prêt pour Entreprises agricoles/Engrais » du MEDF et l'aide à la réintégration fournie aux migrants de retour.**.[62] La plupart des migrants de retour interrogés qui possédaient des actifs productifs, notamment des terres, ont toujours cité l'insécurité alimentaire comme un défi majeur, en raison de l'incapacité à acheter des engrais et à maximiser la productivité de leurs terres. **En outre, les migrants de retour qui gèrent leur propre entreprise ont cité le manque de marché pour leurs produits comme un goulot d'étranglement à leur succès.**[63] Les parties prenantes ont recommandé au gouvernement de combler cette lacune en créant un marché pour certaines entreprises en attribuant des appels d'offres à petite échelle aux entreprises de migrants de retour qui ont réussi, comme l'a fait remarquer une personne interrogée : *« Il se peut que le gouvernement construise un hôpital quelque part et qu'il m'engage pour leur fabriquer des portes, peut-être 50 portes. »*[64]

Ainsi, le gouvernement peut aligner les plans de développement nationaux sur les réponses locales et les besoins des communautés, en se concentrant, par exemple, sur le développement des infrastructures avec les migrants de retour et les membres de la communauté qui ont reçu une formation économique dans le cadre d'un programme de réintégration. Créer des moyens d'intégrer les migrants de retour et les communautés de retour dans les plans de développement

60 Femme non migrante de retour Août 2020

61 Fonds de développement des entreprises du Malawi (MEDF) https://www.medf.mw/about/

62 Ibid.

63 Pour en savoir plus sur les difficultés d'accès au marché pour les agriculteurs. Voir : Manuel. J. L, Kondwani. K & Tapfumaneyi. K (2019) Négocier de nouvelles logiques institutionnelles : L'accès au marché chez les petits exploitants agricoles en Zambie et au Malawi.

64 Homme migrant de retour. Août 2020

nationaux est à portée de main. La création de synergies plus fortes entre les services existants et les besoins des communautés rapatriées peut s'avérer un moyen efficace de surmonter les lacunes techniques et financières qui empêchent la poursuite des programmes financés par les bailleurs de fonds.

3.1.2 COVID-19 : Le soutien apporté en période de crise

La crise sanitaire COVID-19 a eu un effet perturbateur sur les migrants, les migrants de retour et les communautés dans les zones de retour. L'OIM a collaboré avec le gouvernement du Malawi pour contribuer au retour de plus de 400 migrants d'Afrique du Sud.[65]. Reconnaissant que le soutien ne peut s'arrêter une fois le retour effectué, le DFID collabore avec l'OIM sur un projet visant à soutenir économiquement les migrants de retour et les membres des communautés dans les zones de retour qui ont souffert de la pandémie. Le projet comporte trois objectifs : [66]

Objectif 1 : Fournir une assistance aux migrants et aux communautés touchées par la migration.
Objectif 2 : Transmettre des informations correctes et adaptées au contexte sur les mesures de prévention de la COVID-19.
Objectif 3 : Soutenir les autorités nationales pour répondre aux besoins des migrants vulnérables et bloqués.

Illustration 1. Réponse humanitaire DFID/IOM aux migrants vulnérables et bloqués dans la région de l'Afrique australe : COVID-19- Activités cibles basées sur les objectifs du projet

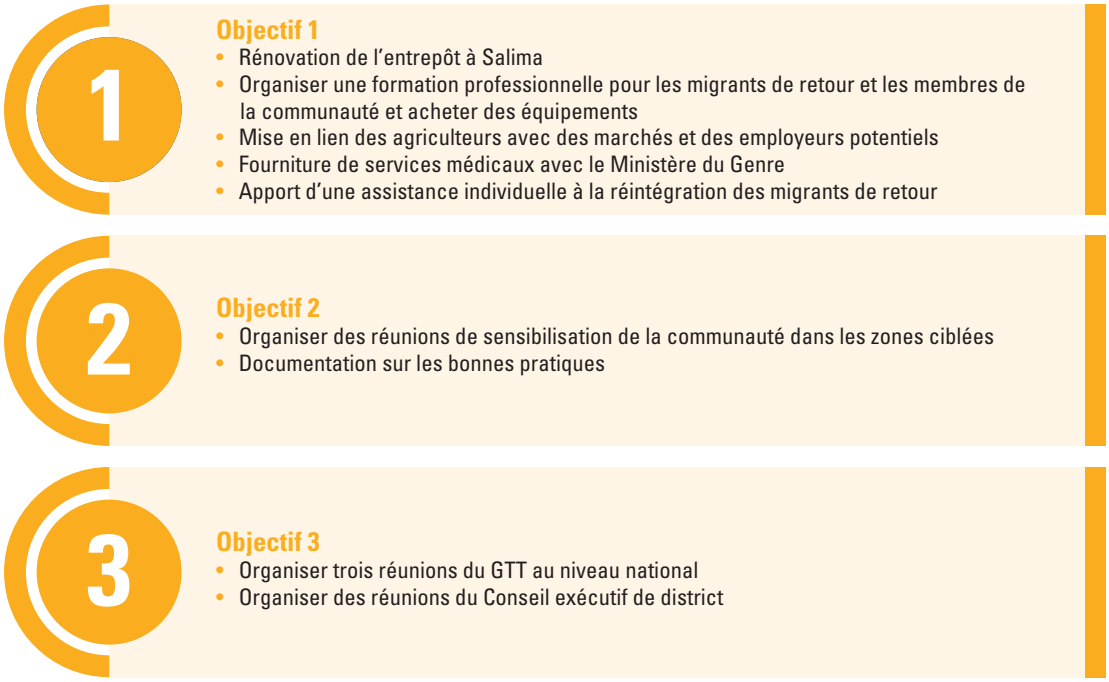

65 Voir OIM (2020) « Les migrants malawites bloqués rentrent chez eux depuis l'Afrique du Sud ».
66 Réponse humanitaire DFID/IOM aux migrants vulnérables et bloqués en Afrique du Sud : Présentation PowerPoint du projet COVID 19(2020) - partagée par le Ministère de la Sécurité intérieure.

Les trois projets liés au retour et à la réintégration comportent tous une forte composante d'activités visant à optimiser la réintégration durable des migrants de retour au Malawi. Comprendre ce que signifie la réintégration durable pour les principales parties prenantes nationales était un élément clé de cette recherche et sera exploré plus en détail dans la section suivante.

3.2 Vers une réintégration efficace et durable au Malawi ?

3.2.1 Perceptions communautaires du retour et de la réintégration

Les perspectives des migrants de retour et des membres des communautés dans les zones de retour sont essentielles pour concevoir de meilleures politiques, lois et programmes liés au retour, à la réadmission et à la réintégration. Vous trouverez ci-dessous les principaux défis du retour et de la réintégration du point de vue des migrants de retour et des communautés dans lesquelles ils retournent. Ces idées clés sont issues d'entretiens menés sur le terrain.

« Il n'y en a que quelques-uns qui rentrent chez eux et participent pleinement à ce qui se passe dans la communauté et il y en a aussi peu qui reviennent définitivement. C'est parce que beaucoup de gens ne rentrent pas chez eux de la bonne manière. Ils rentrent chez eux en situation précaire. (...) Ils reviennent sans projet. »[67]

Outre ces points de vue révélateurs sur ce qu'est une réintégration réussie pour les individus et sur la manière dont l'assistance du programme ou son absence peut y contribuer, des discussions supplémentaires avec les membres de la communauté et les migrants de retour fournissent une vue d'ensemble des perceptions générales du retour et de la réintégration qui peuvent être utilisées pour concevoir de meilleurs programmes.

Enseignement principal 1 : Les modalités du retour affectent l'expérience de la personne migrante de retour, y compris le niveau de soutien reçu et/ou le niveau de préparation. Les migrants de retour forcés ne reçoivent pas d'informations adéquates lorsqu'ils sont détenus par les autorités sud-africaines, et ne bénéficient pas non plus d'un soutien suffisant de la part de l'État ou d'autres organisations lorsqu'ils arrivent au Malawi. Une personne interrogée a déploré son incapacité à préparer son retour en raison du manque d'informations fournies. « Entre notre détention et notre arrivée au Malawi, on ne nous a rien dit sur la manière et le moment où notre voyage de retour allait se dérouler. Nous avons simplement vu des choses et vécu les événements tels qu'ils se produisaient en temps réel. »[68] En outre, les migrants de retour forcés ne bénéficient pas d'un soutien essentiel immédiatement après leur arrivée. Ils sont donc souvent contraints de vendre le peu de biens qu'ils possédaient avant l'expulsion pour pouvoir se payer le transport jusqu'à leur domicile. « Donc, ce qui se passe généralement, c'est que si vous avez quelque chose comme

67 Homme non migrant de retour. Août 2020
68 Homme migrant de retour. Août 2020

un téléphone ou autre chose, vous vendez ces choses pour trouver de l'argent pour rentrer chez vous. Que votre maison se trouve dans le nord ou ailleurs, vous devez échafauder un plan pour être sûr d'y retourner. »[69]

Les migrants de retour non assistés d'Afrique du Sud vers le Malawi pendant `la COVID-19 ont également souffert d'un manque d'information similaire. « En fait, nous n'avons été informés de rien de ce qui allait se passer une fois arrivés au Malawi. Ce qu'ils ont fait, c'est nous donner des formulaires à remplir. » En outre, les migrants de retour ont souffert de la stigmatisation des membres de la communauté qui les percevaient comme des porteurs du virus. « Les gens disaient déjà que le gouvernement n'aurait pas dû nous permettre de revenir parce que nous revenions avec le virus. »[70]

Les migrants de retour qui ont reçu une aide pour retourner au Malawi affichaient un niveau de préparation beaucoup plus élevé. Ils ont reçu des informations ad hoc concernant leur retour, les dates de départ et d'arrivée, ainsi que sur le niveau de soutien qu'ils allaient recevoir, les processus à suivre, comme le raconte une personne interrogée : « L'OIM m'a beaucoup aidé. Lorsque nous avons quitté l'Afrique du Sud, ils nous ont expliqué qu'à notre arrivée au Malawi, nous devions remplir des plans commerciaux (business plan) pour l'entreprise que nous voulions créer. »[71]

Enseignement principal 2 : La majorité des migrants de retour connaissent des parcours migratoires incomplets et inachevés. Les migrants de retour reviennent dans une situation financière et un état psychologique différents par rapport au moment de leur départ. Ce constat est probablement lié au fait qu'ils ont vendu des biens matériels ou contracté des prêts afin d'obtenir le capital nécessaire pour se rendre en Afrique du Sud. Une fois sur place, les migrants de retour (souvent inconscients des difficultés économiques de l'Afrique du Sud) ne trouvent pas d'emploi et dépensent donc le capital restant pour survivre. Les longues périodes de chômage ne sont pas rares : « Je ne vais pas mentir, je n'ai trouvé aucun travail entre le moment où je suis allée en Afrique du Sud et celui où j'ai décidé de revenir. Et je suis restée là-bas pendant très longtemps. J'ai passé près de douze mois ou plus sans travailler. »[72]

Pendant cette période, les migrants de retour dépensent à la fois du temps et du capital pour chercher des opportunités d'emploi souvent rares. Par conséquent, certains migrants de retour regrettent d'être partis en premier lieu, en raison du montant du capital dépensé pour financer leur cycle de migration. Avec le recul, beaucoup pensent qu'ils auraient pu mieux investir leur capital ou leurs biens au lieu de choisir d'émigrer : « Cependant, à l'heure actuelle, je regrette d'avoir choisi de partir, si j'avais décidé à l'époque de ne pas partir et de rester dans mon village, ma vie aurait été bien différente de ce qu'elle est maintenant. J'aurais créé une entreprise ou fait quelque chose d'autre qui aurait amélioré ma vie. »[73]

69 Homme migrant de retour. Août 2020
70 Femme migrante de retour Août 2020
71 Homme migrant de retour. Août 2020
72 Femme migrante de retour Août 2020
73 Homme migrant de retour. Août 2020

Encadré 3 Défis spécifiques au genre liés à la réintégration des femmes rapatriées

Les femmes rapatriées reviennent souvent financièrement moins bien armées que lorsqu'elles sont parties, en raison du montant du capital nécessaire pour financer leur parcours migratoire. Ici, au pays, on finit par s'endetter davantage auprès des associations, au moment où je parle, j'ai trouvé une pile de dettes qui m'attendent et que j'ai laissées parce que je n'ai pas réussi à rembourser les propriétaires. »[74]

En outre, la réintégration de certaines femmes rapatriées peut s'avérer plus complexe en raison des difficultés à se réadapter à des normes et traditions potentiellement plus contraignantes dans leur pays.

Les femmes rapatriées interrogées ont parlé de la sécurité alimentaire et de l'accès au financement comme des défis communs auxquels elles sont confrontées. Les deux problèmes sont souvent liés, soit les femmes migrantes ont abandonné leur ferme avant de partir et n'ont donc nulle part où retourner, soit elles ne disposent pas du capital nécessaire pour obtenir les moyens qui leur permettraient de maximiser la productivité de la ferme qu'elles possèdent, ce qui conduit à une insécurité alimentaire accrue.[75]. « La sécurité alimentaire pose aussi un réel défi dans ma vie. Vous savez que nous sommes agriculteurs. Cependant, j'ai du mal à trouver de l'argent pour financer mon exploitation. Je ne peux pas cultiver sans engrais et dans ma situation financière actuelle, il est difficile de m'en procurer pour les mettre sur mes terres. »[76]

En général, les aides proposées aux migrants de retour sont maigres. On a tendance à négliger le fait qu'un nombre important de ménages sont dirigés par des femmes, ce qui explique en partie l'absence de soutien à la réintégration spécifique au genre.[77] « Là où nous vivons, les gens disent que ce sont les hommes qui sont censés s'occuper de la maison. Cependant, dans cette communauté, de nombreux foyers sont dirigés par des femmes.[78] Une aide économique spécifique au genre est cruciale pour renforcer la capacité des femmes de la communauté à faire face aux moteurs de la remigration. « Oui, le type d'aide apportée doit varier selon le genre. Une femme aura besoin d'un soutien financier pour pouvoir s'occuper de son foyer et de ses enfants, puisque la plupart des femmes vont travailler là-bas pour envoyer de l'argent à leurs enfants[79]. »

74 Femme migrante de retour Août 2020

75 C'est également un défi particulier pour les jeunes de la campagne. Voir : Chisinga. B & Chasuwuka. M (2018) Politique agricole, opportunités d'emploi et mobilité sociale dans le Malawi rural.

76 Femme migrante de retour Août 2020

77 Moins de femmes sont également invitées aux formations agricoles. Voir : Mudege.N.N (2019) Le rôle des normes concernant le genre dans l'accès à la formation agricole à Chikwawa et Phalombe, Malawi.

78 Femme non migrante de retour. Août 2020

79 Femme non migrante de retour. Août 2020

Enseignement principal 3 : Le gouvernement et les institutions officielles ont été cités comme étant largement absents par les migrants de retour et les non-migrants de retour dans les zones de retour. Ce manque de sensibilisation a pour conséquence que les migrants de retour sont incapables de reprendre leur vie là où ils l'ont laissée, ce qui fait que la majorité des migrants de retour se retrouvent dans une situation plus difficile après leur retour. Les organisations caritatives tentent de combler cette lacune en apportant un certain soutien aux migrants de retour. « Il existe différents groupements religieux, mais je dirais surtout que CADECOM, un groupement catholique romain, fait beaucoup pour aider à atténuer ces difficultés. »[80] Cependant, sans un soutien plus formel, la majorité des migrants de retour luttent pour recommencer leur vie, comme le déplore une personne interrogée. « Rien ne fonctionne dans la vie de la plupart des migrants de retour que je connais dans cette région. La plupart d'entre eux ne font rien, ils n'ont pas reçu et ne reçoivent pas d'aide pour le moment. Nous vivons tous simplement la vie du village. »[81]

La situation est pire pour les migrants de retour forcés, qui bénéficient de moins de soutien et ne peuvent pas rentrer avec les biens qu'ils possédaient en Afrique du Sud, vivant ainsi une vie d'extrême précarité, comme le décrit un membre de la communauté : « Ils se retrouvent généralement à galérer. J'ai de la peine pour ces gens parce qu'ils se débattent et vivent comme des esclaves. »[82]

Enseignement principal 4 : L'accès au financement est essentiel pour les migrants de retour, lesquels décrivent souvent le stress financier subi et les effets négatifs sur leur résilience et leur bien-être. Les membres de la communauté déplorent également la difficulté pour les migrants de retour d'accéder aux finances pour se remettre sur pied ; « Pour les migrants de retour, trouver un peu d'argent pour lancer une entreprise relève également du défi. Ils ne sont pas en mesure de trouver de l'argent pour démarrer une entreprise. C'est un phénomène général pour la plupart des personnes qui reviennent. »[83] En outre, le manque de financement influe négativement sur la sécurité alimentaire, car il est plus difficile pour les migrants de retour qui possèdent des terres de s'équiper, notamment de se procurer des engrais susceptibles de maximiser la productivité agricole et assurer ainsi leurs moyens de subsistance, et vendre leurs produits sur le marché. « Je trouve qu'il est difficile d'obtenir un prêt pour acheter des produits pour mon exploitation. Je ne peux pas pérenniser mon exploitation agricole sans engrais. »[84]

La majorité des migrants de retour et des non-migrants de retour ont parlé des banques de village proposant une aide essentielle aux membres de la communauté dans les zones à fort retour. Ces institutions communautaires sont largement sollicitées, en particulier par les femmes. Les femmes se réunissent par groupes de dix ou vingt, elles apportent de l'argent et créent leurs propres banques ; elles se prêtent mutuellement de l'argent et l'utilisent pour créer des entreprises avec des intérêts. À la fin de l'année, elles partagent les intérêts. Je peux dire que cet argent en aide un bon nombre. »[85]

80 Femme non migrante de retour. Août 2020
81 Femme migrante de retour Août 2020
82 Femme non migrante de retour. Août 2020
83 Homme non migrant de retour. Août 2020
84 Femme migrante de retour Août 2020
85 Femme non migrante de retour. Août 2020

Les prêts du Malawi Enterprise Development Fund ont été mentionnés davantage par les membres de la communauté que par les migrants de retour, ce qui pourrait être dû à un manque de sensibilisation des migrants de retour à la disponibilité de ce service.

Enseignement principal 5 : **Les liens sociaux et les relations au sein des communautés de retour ont été remodelés.** Les participants ont fait état de l'inégalité croissante dans leurs communautés, ce qui a entraîné la dilution des liens communautaires et l'émergence de frontières basées sur le statut des revenus. « Notre mode de vie a également évolué. Dans le passé, nous faisions tous des choses ensemble, mais au fil du temps, un fossé s'est creusé. Actuellement, les gens qui sont pauvres ont leurs propres activités, et ceux qui ont de l'argent (les riches) font de même. »[86]

Les migrants de retour racontent la difficulté des longues périodes passées loin de leurs conjoints et les défis qui s'ajoutent lorsqu'ils reviennent sans aucune amélioration de la richesse matérielle ou financière. « Il n'y a pas d'emploi là-bas. Une fois, je suis restée six mois sans travail ou juste à travailler deux jours par mois pendant six mois entiers. Cela affecte vos relations au pays, car parfois, si vous avez laissé une épouse, vous pouvez découvrir que votre mariage est fini. »[87]

Les parcours migratoires incomplets et inachevés peuvent entraîner une stigmatisation de la part des amis et de la famille, qui avaient des attentes irréalistes en matière de réussite, provoquant de grands défis psychologiques pour les migrants de retour. « Vous savez que dans le village [ou à la maison], lorsque quelqu'un a quitté le pays, disons pour l'Afrique du Sud, les gens s'attendent à ce que, lorsque vous revenez, vous reveniez avec quelque chose. Donc, il n'est pas surprenant que j'aie été méprisé, et que les gens aient parlé dans mon dos. »[88]

Enseignement principal 6 **: Le manque d'éducation et de logement pose un défi majeur pour les communautés de retour.** Les personnes interrogées ont souligné le faible niveau d'éducation des enfants et des jeunes au sein de leur communauté. « Personne ne finit jamais l'école. »[89] Le taux de décrochage scolaire est significativement élevé, tant pour les filles que pour les garçons, et donc, très peu de membres de la communauté atteignent l'enseignement supérieur. Les personnes interrogées ont mentionné le coût croissant du logement et la difficulté d'obtenir une maison. Les migrants de retour sont souvent confrontés à la perspective d'être sans abri, comme l'observe un participant : La première forme de soutien dont ils [les migrants de retour] ont besoin, c'est de l'argent, car si la personne a quitté le pays, mais qu'elle a construit une maison, il est très probable qu'elle ne retrouvera pas cette maison à son retour. »[90]

86 Femme non migrante de retour. Août 2020
87 Homme migrant de retour. Août 2020
88 Homme migrant de retour. Août 2020
89 Homme migrant de retour. Août 2020
90 Femme non migrante de retour. Août 2020

Encadré 4 L'intersection entre le genre, l'éducation et les moyens de subsistance comme moteur de la migration

L'accès à l'éducation et les résultats scolaires sont particulièrement médiocres dans les zones de retour visitées. Plusieurs participants ont cité le manque d'opportunités d'éducation comme un moteur de la migration. L'impact négatif sur leur capacité (ou celle de leurs enfants) à gagner décemment leur vie, les pousse, eux ou leurs enfants, à émigrer en Afrique du Sud. *« Je pense vraiment qu'envoyer mes enfants hors du pays est une façon pour moi de leur trouver quelque chose à faire de leur vie. J'ai pensé à ça, que je devrais trouver quelque chose à faire pour mon enfant, qu'il devrait partir et trouver du travail là-bas. »* [91]

L'intersection entre le genre, l'éducation et les moyens de subsistance existe bel et bien au sein des communautés de retour. Les jeunes filles reçoivent l'aide d'entreprises pour aller à l'école, mais la majorité d'entre elles abandonnent l'école en raison de la pression exercée pour générer des revenus pour leur famille (ce qui entraîne souvent un mariage précoce pour compenser la charge financière) ou parce qu'elles tombent enceintes trop jeunes. « Pour les filles, des entreprises ont été créées pour les soutenir dans leur éducation. Cependant, ce qui est décevant, c'est que la plupart d'entre elles commencent leurs études en première année pour ensuite abandonner et tomber enceinte ou se marier en cours de route, malgré l'aide desdites entreprises. » [92]

Enseignement principal 7 **: La plupart des migrants de retour interrogés aspirent à gérer leur propre entreprise, plutôt qu'à décrocher un emploi.** Un bénéficiaire du programme AVRR de l'OIM a fait l'éloge de la formation commerciale qui accompagnait le soutien financier, citant cette intervention comme l'une des principales raisons de sa réussite au retour. « Je crois que si l'entreprise ne nous avait pas proposé cette formation, nombre d'entre nous ayant reçu un soutien financier ne seraient pas arrivés là où ils sont. »[93] Cependant, le même participant a également souligné la frustration de ne pas pouvoir poursuivre l'entreprise qu'il avait en tête, mais plutôt de devoir suivre l'entreprise recommandée par l'OIM. « Nos intérêts sont entrés en collision, je me suis rendu compte que leurs ambitions divergeaient considérablement du soutien que j'avais pensé obtenir. »[94] **Favoriser le renforcement des capacités des migrants de retour implique de répondre à leurs besoins et à leurs aspirations** ; se concentrer sur l'un sans l'autre, entravera la mise en œuvre d'interventions globales.

Enseignement principal 8 : Le manque de données est un goulot d'étranglement pour la mise en œuvre d'interventions politiques et programmatiques ayant un impact et répondant à des besoins spécifiques. Les informateurs clés déplorent le manque de données disponibles pour prendre des décisions politiques éclairées. Par exemple, un centre de gestion des connaissances a été créé dans le cadre de *l'Action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable dans*

91 Homme non migrant de retour. Août 2020
92 Femme non migrante de retour. Août 2020
93 Homme migrant de retour. Août 2020
94 Homme migrant de retour. Août 2020

la communauté, financée par l'UE, dans le but d'améliorer les outils de suivi et d'évaluation de l'impact des interventions de l'OIM. Cependant, malgré la mise en place de cette institution, le manque de données et les techniques d'extraction de données sous-développées entravent l'efficacité du Hub dans l'accumulation et la restitution des données aux décideurs politiques.[95]

3.3 Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage au malawi facteurs de réussite clés et défis

Ce tableau résume les principaux facteurs de réussite qui méritent une attention particulière et les défis à relever pour renforcer les programmes de réintégration :

Les facteurs de réussite ont été dégagés afin de favoriser leur intégration égale et systématique dans les programmes de réintégration. Le tableau 5 résume les facteurs de réussite recensés et étudiés dans ce rapport et donne un aperçu des principales lacunes et réalisations.

La **priorité pour les programmes au Malawi consiste à s'assurer que les progrès réalisés dans leur prise en charge par le gouvernement sont exploités et mis à profit.** En outre, les programmes devraient être conçus pour mieux répondre aux vulnérabilités spécifiques des femmes rapatriées et créer de plus grandes synergies avec les services existants, qu'ils soient formels, comme les fonds de développement du gouvernement pour les PME, ou informels, comme les banques de village qui fournissent des financements essentiels. Les programmes de réintégration antérieurs ont amélioré l'appropriation des programmes par le gouvernement et la capacité technique à prendre en charge les programmes. Cependant, les déficits budgétaires nationaux empêchent le gouvernement de prendre en charge efficacement les programmes.

Des améliorations en termes de RRR sont possibles grâce à l'adoption d'une approche gouvernementale globale visant à optimiser la collecte de données, le suivi et l'évaluation. Cela permettra non seulement de déterminer les résultats de la réintégration, mais aussi de prendre des décisions plus éclairées sur les services existants qui peuvent être exploités pour améliorer les programmes de retour et de réintégration.

95 KII (entretien avec un informateur clé. Délégation européenne au Malawi. Janvier 2021

Tableau 5. Facteurs de succès, défis et leçons apprises - Programme RRR au Malawi

		OIM -AVRR	Action pilote UE-OIM sur le retour volontaire et la réintégration durable dans la communauté	DFID - Réponse humanitaire aux migrants vulnérables et bloqués dans la région de l'Afrique australe : COVID 19	REAG/ GARP
Facteurs de réussite	Préparation avant le départ	X	X	X	X
	Processus de sélection à deux niveaux	X	X	X	X
	Une formation commerciale efficace	X	X	X	
	Renforcement des capacités des agences / organisations gouvernementales		X	X	
	Interventions économiques au niveau communautaire		X	X	
	Participation de la communauté dans le processus de prise de décision des interventions communautaires		X		
	Formation d'un groupe de travail technique (GTT)		X		
	Soutien personnalisé en nature à la réintégration individuelle	X	X	X	X
Défis et Leçons apprises	Manque de suivi à long terme (c'est-à-dire plus d'un an)	X	X	X	X
	Participation des PME/acteurs de l'emploi dans le secteur privé	X	X	X	X
	Manque de techniques efficaces de collecte de données parmi les acteurs clés	X	X	X	X
	Financement insuffisant de la part du gouvernement pour la mise en œuvre des programmes	X	X	X	X
	Les migrants de retour poursuivent des activités qui ne correspondent pas à leurs intérêts	X			
	Relativement peu de programmes sexospécifiques qui ciblent les besoins spécifiques des ménages dirigés par des femmes	X	X	X	X
	Liens fragiles avec les programmes et institutions complémentaires existants	X	X	X	X

5.
Conclusion et recommandations

Le Malawi ne dispose que de cadres limités pour aborder directement la RRR ; cependant, les acteurs gouvernementaux ont fait preuve de bien bonne volonté pour renforcer et travailler à la mise en place de ces cadres, notamment par la rédaction d'une politique nationale de migration.

Le Malawi s'est récemment concentré sur la programmation de la réintégration à travers le prisme des initiatives communautaires. En outre, si la rotation des fonds demeure un obstacle majeur à la durabilité de la mise en œuvre, le gouvernement s'est engagé à maintenir les structures de coordination et à travailler à l'identification de mécanismes de financement alternatifs.

Les premiers résultats du travail de terrain indiquent que les recommandations clés pour le Malawi sont pertinentes dans tous les contextes ; elles sont présentées par thème dans le tableau 6 ci-dessous :

Tableau 6. Recommandations de l'étude de cas du Malawi

Améliorer la protection des migrants de retour forcés	1.	Les migrants de retour forcés ont cité le manque d'information et de soutien pendant l'expulsion. L'amélioration de l'information et de l'aide de base grâce à la coopération existante entre l'Afrique du Sud et le Malawi permettra d'atteindre de meilleurs niveaux de protection et de préparation, y compris des services immédiats aux migrants de retour lors de leur retour, tels que le transport vers leur domicile.
Renforcer les synergies avec les services existants pour accroître le soutien commercial et financier aux agriculteurs	2.	Les migrants de retour ont cité le manque de marchés disponibles comme un obstacle à la réussite de leur entreprise. **La participation des migrants de retour aux plans de développement du gouvernement dans les zones de retour, par le biais d'appels d'offres destinés aux petites entreprises, peut ouvrir un marché différent aux entreprises naissantes.**
	3.	Les migrants de retour et les membres de la communauté ont cité l'insécurité alimentaire comme un défi majeur à la réintégration et un moteur de la migration. C'était le cas des participants qui possédaient des terres, en raison de leur incapacité à acheter des engrais. Le Malawi Enterprise Development Fund (Fonds de développement des entreprises du Malawi) propose des prêts pour l'achat d'engrais. **Un renforcement des synergies entre ce service existant et les programmes/appuis de réintégration maximisera la portée et l'impact de cette intervention.**
	4.	Seulement 29 % des terres agricoles au Malawi sont irriguées de manière significative (voir annexe 2). **Des partenariats plus importants avec le secteur privé sur les projets d'irrigation** dans les zones de retour stimuleront la productivité des agriculteurs et optimiseront la sécurité alimentaire, ce qui conduira à de meilleurs résultats en matière de réintégration.
	5.	Formaliser les relations avec les entreprises/associations communautaires telles que les banques de village qui fournissent des services vitaux aux communautés de retour. **Des efforts accrus pour formaliser, développer et renforcer leur légitimité les rendront plus efficaces et plus pertinents.**

Le suivi et l'évaluation	**6.**	**Une approche gouvernementale globale pour l'amélioration de la collecte de données** engendrera une discussion plus informée entre les décideurs politiques et les responsables de la mise en œuvre des programmes. Une formation accrue et un renforcement des capacités en matière de collecte, de stockage et d'analyse des données, complétés par une politique de collecte de données harmonisée entre les différentes agences gouvernementales impliquées dans la gouvernance des migrations, permettront un meilleur suivi et une meilleure évaluation des programmes, ainsi que des liens avec les services auxiliaires existants.
Les programmes spécifiques au genre	7.	Un nombre croissant de foyers sont dirigés par des femmes. En outre, les mères émettent la possibilité de subvenir aux besoins de leurs enfants en obtenant un emploi à l'étranger comme l'une des principales motivations pour migrer**. Concevoir des interventions économiques spécifiques au genre et tenant compte des défis considérables auxquels les femmes sont confrontées dans les communautés de retour** renforcerait la capacité des femmes rapatriées à relever les défis de la réintégration après le retour et réduire la charge financière des ménages qui tend à inciter les filles à abandonner l'école tôt.
Amélioration de l'environnement réglementaire national	**8.**	**Finaliser la politique nationale de migration**, notamment l'institutionnalisation des procédures et des principes gouvernementaux relatifs à la gouvernance de la migration de retour, ainsi que l'inclusion des migrants dans les plans de développement.
Les programmes régionaux	9.	La SADC (la Communauté de développement de l'Afrique australe) est en train d'élaborer un cadre politique régional en matière de migration. Une fois ce cadre conclu et adopté**, la SADC devrait proposer une assistance technique** aux autres organismes régionaux (dont les membres se chevauchent, comme le COMESA) en vue de cadres complémentaires.
	10.	Le gouvernement du Malawi doit veiller à allouer suffisamment de fonds à la mise en œuvre du plan d'action de la SADC sur la migration de la main-d'œuvre (2020-2025) récemment adopté.

Annexe 1.

Liste des informateurs clés et des participants à l'atelier

Informateur clé	Centre pour l'emploi
	Groupe Tilitonse
	One Acre Fund
	Ministère de la Santé
	Centre de défense des droits de l'enfant et centre parajuridique
	Ministère du Travail
	Délégation de l'Union européenne au Malawi
Participant à l'atelier	Commission nationale du Malawi pour l'UNESCO
	Comité consultatif des droits de l'homme
	Ministère de la Sécurité intérieure
	OIM
	Études sur la politique technologique africaine
	Ministère des Finances, de la Planification économique et du Développement
	Ministère de la Santé
	Centre pour l'emploi
	Office national des statistiques
	Ministère de l'information
	Comité consultatif des droits de l'homme
	TEVETA

Annexe 2.

Opportunités et défis du marché de l'emploi

Opportunités
Les PME constituent un moteur pour l'innovation et la création d'emplois.
Un niveau d'éducation plus élevé chez les jeunes permettrait de maximiser la création d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des services.
Améliorer l'accès au marché et l'irrigation pour stimuler la productivité du secteur agricole.
Le secteur des télécommunications peut avoir des retombées positives sur d'autres secteurs.
Défis
Le secteur agricole demeure le principal employeur.
Les bas salaires favorisent l'émigration.
Absence d'accords de migration de la main-d'œuvre pour favoriser le transfert de connaissances et l'adéquation des compétences.

L'économie du Malawi n'a pas encore réalisé de réformes significatives conduisant à une transformation structurelle de l'économie.[96] L'économie est dominée par le secteur agricole, ce qui place le Malawi parmi les 15 pays les plus dépendants de l'agriculture dans le monde.[97] Le secteur agricole du Malawi est confronté aux défis suivants : vulnérabilité aux chocs climatiques, gestion inefficace des terres, de l'eau et des sols, technologies agricoles peu évoluées, accès limité au financement et aux moyens / outils agricoles, piètre mécanisation et compétences techniques de la main-d'œuvre limitées, système d'irrigation médiocre et liens insuffisants avec les marchés.[98] En outre, le Malawi est l'un des pays les plus jeunes du monde, avec 45 % de la population âgée de moins de 15 ans. En conséquence, nous sommes confrontés à un secteur actuellement sous-productif, instable et caractérisé par de bas salaires, qui emploie pourtant 64 % de la population [99] et absorbera la majorité de la population lorsqu'elle atteindra l'âge de travailler.

96 Agence danoise de développement syndical (2019) Profil du marché du travail.

97 IFPRI (2018) L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE L'EMPLOI AU MALAWI : QUELQUES IMPLICATIONS POUR LA JEUNESSE ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

98 JICA (2020) Document sur le secteur agricole du Malawi

99 Ibid

Cependant, les niveaux d'éducation s'améliorent dans tout le pays, ce qui entraîne une augmentation de l'emploi dans le secteur des services.[100] Le pays doit tirer parti de cette tendance positive en investissant massivement dans le secteur manufacturier, lequel n'emploie encore que 4,1 % de la population, et en maximisant l'accès des PME au financement. Les petites et moyennes entreprises représentent environ 1,7 million de personnes, soit 38 % de la population totale en âge de travailler au Malawi, et contribuent pour 16 % au PIB du pays.[101] Ce secteur de l'économie a le potentiel d'être un catalyseur de croissance pour le pays, notamment parce que les femmes représentent 46 % des personnes employées dans le secteur des PME.[102] Un meilleur accès au financement et une simplification des opérations commerciales permettraient de stimuler la productivité, l'emploi et les revenus dans ce secteur.

Les investissements dans le secteur des TIC favoriseraient la création d'emplois et un déplacement de la main-d'œuvre vers un secteur plus productif, avec des retombées positives pour d'autres secteurs de l'économie comme l'agriculture. Le secteur des télécommunications est encore sous-développé et le taux de pénétration de la téléphonie mobile au Malawi reste le plus faible de la SADC.[103] Davantage d'investissements dans la formation professionnelle et les infrastructures de télécommunications soutiendraient une industrie capable de simplifier l'accès aux mécanismes financiers grâce à l'argent mobile, d'améliorer l'agriculture grâce au développement d'applications intelligentes et de stimuler l'innovation dans d'autres secteurs. Enfin, les parties prenantes nationales peuvent augmenter les investissements pour maximiser l'accès au marché des agriculteurs et l'irrigation des terres agricoles, qui ne représente actuellement que 29 %.[104] Ces deux mesures permettraient de créer des emplois et d'améliorer la productivité du plus grand secteur du pays.

100 IFPRI (2018) L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE L'EMPLOI AU MALAWI : QUELQUES IMPLICATIONS POUR LA JEUNESSE ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

101 Les entreprises luttent contre la pauvreté (2014) - Stratégie efficace pour les MPME au Malawi.

102 bid

103 ICED (2018) Vue d'ensemble du secteur des infrastructures au Malawi.

104 JICA (2020) Document sur le secteur agricole du Malawi

Annexe 3.

Membres étatiques et non étatiques du GTT

Ministères, départements et agences du gouvernement	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité intérieure
	Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse, des Sports et du Développement de la main-d'œuvre
	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
	Ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale
	Ministère des Finances, de la Planification économique et du Développement
	Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
	Ministère de la Gouvernance locale et du Développement rural
	Ministère de la Santé
	Ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie
	Ministère de l'Éducation civique, de la Culture et du Développement communautaire
	Ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies
	Ministère des Terres, du Logement et du Développement
	Département des services d'immigration et de citoyenneté
	Office national des statistiques
	Service de police du Malawi
	Commission nationale du Malawi pour l'UNESCO
	TEVETA

Organisations de l'ONU	PNUD
	HCR
	FAO
Organisations non gouverne-mentales	Projet Hunger
	Conseil des organisations non gouvernementales du Malawi
Secteur privé	Centre pour l'emploi
	Confédération des chambres de commerce et d'industrie du Malawi
Entreprises de la société civile	Comité consultatif des droits de l'homme
	Congrès des syndicats du Malawi
	Commission des droits de l'homme du Malawi

Annexe 4.
Bibliographie sommaire

Union africaine (2009) Convention sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) https://au.int/en/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa

Anglewicz. P and Myroniuk. W. T (2018) Shocks and Migration in Malawi https://www.jstor.org/stable/26457048?seq=3#metadata_info_tab_contents

Banda.C (2017)'Migration from Malawi to South Africa: A Historical and Cultural Novel'. *Langaa RPCIG*

Government of Malawi (1964) Immigration Act https://www.refworld.org/docid/3ae6b4f58.html# : ~ : text=An%20Act%20to%20regulate%20the,matters%20incidental%20to%20the%20foregoing.

Business fights poverty (2014) Effective MSME Strategy in Malawi https://businessfightspoverty.org/effective-msme-strategy-in-malawi/

Chisinga. B & Chasuwuka. M (2018) Politique agricole, opportunités d'emploi et mobilité sociale dans le Malawi rural. https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/2277976018758077

Danish Trade Union Development Agency (2019) Labour Market Profile Malawi https://www.ulandssekretariatet.dk/wp-content/uploads/2020/03/Malawi_lmp_2019.pdf

Government of Malawi (1966) The Citizenship Act http://citizenshiprightsafrica.org/wp-content/uploads/2019/11/Malawi-Citizenship-Act-28-of-1966.pdf

Government of Malawi (1994) Constitution of Malawi https://www.constituteproject.org/constitution/Malawi_2017.pdf?lang=en

Government of Malawi (1989) Refugee Act https://www.refworld.org/docid/3ae6b4f28.html

Government of Malawi (2000) Employment Act https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---ilo_aids/documents/legaldocument/wcms_125534.pdf

Government of Malawi (2017) The Malawi Diaspora Engagement Policy https://www.malawiembassy.de/National-Diaspora-Engagement-Policy-Final.pdf

Government of Malawi (2015) Disaster Risk Management Policy https://www.preventionweb.net/files/43755_malawidrmpolicy2015.pdf

Government of Malawi (2019) National Housing Policy

International Organisation for Migration (2020) 'Stranded Malawian Migrants Return Home from South Africa'https://www.iom.int/news/stranded-malawian-migrants-return-home-south-africa

IFPRI (2018) Malawi's Changing Employment Landscape: Some implications for Youth and Economic Growth https://massp.ifpri.info/2018/09/10/malawis-changing-employment-landscape-some-implications-for-youth-and-economic-growth/

JICA (2020) Malawi Agriculture Sector Paper https://www.jica.go.jp/malawi/english/activities/c8h0vm00004bpzlh-att/agriculture.pdf

Kapindu. R (2011) 'Social protection for Malawian migrants in Johannesburg: Access, exclusion and survival strategies'African *Human Rights Law Journal* http://www.scielo.org.za/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1996-20962011000100006

ICED (2018) Malawi Infrastructure Sector Overview http://icedfacility.org/wp-content/uploads/2019/07/CCD-Infra-Overview-Malawi.pdf

Niboye. P. E (2019) International Labour Out-Migration in Mzimba District, Malawi : Pourquoi persister ? https://journals.udsm.ac.tz/index.php/tjpsd/article/view/3073

Masina. L (2019) 'Malawi Repatriates Citizens Targeted in South Africa'. *VOA News* https://www.voanews.com/africa/malawi-repatriates-citizens-targeted-south-africa

Manuel. J. L, Kondwani. K & Tapfumaneyi. K (2019) Négocier de nouvelles logiques institutionnelles : L'accès au marché chez les petits exploitants agricoles en Zambie et au Malawi. https://www.ingentaconnect.com/content/mcb/sbr/2019/00000014/00000004/art00005

Mtonga. L (2019) 'Malawi : How Malawians Travel to South Africa Without Documents' https://allafrica.com/stories/201912180678.html

Mudege.N.N (2019) The Role of Gender Norms in Access to Agricultural Training in Chikwawa and Phalombe, Malawi https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/0966369X.2017.1383363

The Organisation of African Unity (1969) Convention Governing the Specific aspects of Refugee Problems in Africa https://au.int/sites/default/files/treaties/36400-treaty-0005_-_oau_convention_governing_the_specific_aspects_of_refugee_problems_in_africa_e.pdf

United Nations (1961) Convention relating to the Status of Stateless Person https://www.unhcr.org/ibelong/wp-content/uploads/1954-Convention-relating-to-the-Status-of-Stateless-Persons_ENG.pdf

United Nations (1990) International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/cmw.aspx

United Nations High Commissioner for Refugees (2011) The 1951 Convention Relating to the Status of Refugees and its 1967 Protocol https://www.unhcr.org/about-us/background/4ec262df9/1951-convention-relating-status-refugees-its-1967-protocol.html

United Nations Population Division (2019). Perspectives de la population mondiale : 2019 Revision. Malawi - Net migration https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_DataBooklet.pdf

(Île) Maurice

Fiche pays

Table des matières

Acronymes 2

Introduction 3

Méthodologie à l'échelle nationale 4

1. Le contexte juridique, politique et de gouvernance de la RRR à l'Île Maurice 5

1.1 Cadres juridiques et dispositions de l'Île Maurice en matière de RRR 5

1.1.1 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour 7

1.1.2 État actuel des cadres juridiques sur la réadmission 8

1.1.3 État actuel des cadres juridiques sur la réintégration 8

1.2 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques sur l'Île Maurice 9

2. Définition de la réintégration durable - points essentiels à retenir 11

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude 11

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes 12

3. Le programme RRR en Île Maurice 14

3.1 Aperçu des programmes RRR en Île Maurice 14

3.1.1 Les migrants de retour dans la planification du développement : Programme de la diaspora mauricienne 16

3.1.2 Répondre aux retours pendant la pandémie de COVID-19 : Une coordination efficace pour les programmes d'urgence 18

3.2 Aperçu des entretiens menés avec les migrants de retour et les membres de la communauté dans le cadre des études de cas 19

3.2.1 Perceptions de la communauté dans un monde en mutation : Dynamiques de genre, d'âge et de classe sociale 19

3.3 Aperçu des points de vue de la communauté sur les dynamiques de retour et de réintégration 21

4. Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage à l'Île Maurice facteurs de réussite clés et défis 24

5. Conclusion : un contexte normatif pour le retour et la réintégration 26

Annexe 1. Liste des informateurs clés et des participants à l'atelier 29

Annexe 2. Opportunités et défis du marché de l'emploi 30

Annexe 3. Bibliographie sommaire 32

Acronymes

AFFORD	Fondation africaine pour le développement
UA	Union Africaine
AUC	Commission de l'Union africaine
AVRR	Aide au retour volontaire et à la réintégration
C2CMMD	Dialogue UA-UE sur les migrations et la mobilité de continent à continent
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COVID-19	Maladie à Coronavirus 2019
OSC	Organisations de la société civile
CE	Commission européenne
EDB	Conseil de développement économique
EEZ	Zones économiques exclusives
UE	Union européenne
EUDiF	Mécanisme mondial pour les diasporas de l'Union européenne
FCDO	Foreign, Commonwealth and Development Office (Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement)
PIB	Produit intérieur brut
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
TIC	Technologie de l'information et de la communication
COI	Commission de l'Océan Indien
OIM	Organisation internationale pour la migration
M&E	Suivi et évaluation
MiEUX	Migration EU Expertise
EM	États membres
RRR	Retour, réadmission, réintégration
RSS	Enquête sur la durabilité de la réintégration
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
PIO	Bureau des passeports et de l'immigration
PMO	Bureau du Premier Ministre
PME	Petite et moyenne entreprise
EPI	Équipement de Protection individuelle
ONU	Organisation des Nations Unies

Introduction

Cette fiche pays présente le contexte de retour, de réadmission et de réintégration (RRR) à l'Île Maurice. Elle est produite dans le cadre de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », mandatée par le CIDPM à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue Continent à Continent sur la migration et la mobilité (C2CMMD). L'étude est mise en œuvre au nom de la Commission de l'Union africaine (CUA) et est financée par l'Union européenne (UE).

Enseignement principal 1 :

L'île Maurice compte une importante diaspora hautement qualifiée à l'étranger ; les efforts visant à inciter la diaspora à revenir constituent un élément clé des discussions mauriciennes sur le retour. Cependant, les changements générationnels dans les attentes de retour peuvent nécessiter une réflexion continue sur la réintégration.

Enseignement principal 2 :

Les migrants de retour à Maurice sont autonomes ; les programmes spécifiques visant la réintégration sont rares, et les parties prenantes mettent plutôt l'accent sur la richesse des services disponibles pour tous les Mauriciens. Les migrants de retour sont généralement considérés comme « des Mauriciens comme les autres » et ne perçoivent pas de vulnérabilité ou de besoins spécifiques à la migration.

Enseignement principal 3 :

L'île Maurice a très bien réussi à travailler avec les ambassades et les consulats à l'étranger et à gérer la coordination interministérielle, pour répondre efficacement aux situations de retour en temps de crise, comme à la lumière de la pandémie de COVID-19. La planification transnationale du retour et de la réintégration est une bonne pratique à reproduire.

L'île Maurice est un pays d'origine et de destination à mutation rapide. Depuis les années 1980, le pays a établi une histoire de migration de travail vers l'Europe, qui se poursuit à ce jour avec plusieurs accords de migration de travail avec des pays européens, principalement le Royaume-Uni, l'Italie et la France[1], en plus d'accords avec l'Australie et le Canada[2]. Le pays profite d'une longue période de stabilité politique et économique et connaît des niveaux plus faibles de migration irrégulière de ses ressortissants par rapport aux autres pays de la région.

Ce contexte se reflète dans la politique de retour et de migration et le paysage juridique du pays : les lois et la politique liées à la RRR sont minimes et le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) constitue la principale initiative de réintégration dans le pays. Une politique nationale sur la migration et le développement a été élaborée en juin 2018 et cela pourrait présenter une opportunité pour le pays de renforcer ses dispositions liées à la RRR.

1 Lincoln D (2006) Au-delà de la plantation : L'île Maurice dans la division mondiale du travail.

2 Forum mondial sur la migration et le développement (2018) Exemples de bonnes pratiques sur la coopération régionale en matière de mobilité - Maurice.

Méthodologie à l'échelle nationale

Le travail de terrain à Maurice a été réalisé en septembre 2020.[3] En raison de la pandémie de COVID-19, des précautions sanitaires rigoureuses ont été prises lors des entretiens, menés soit par téléphone, soit dans des cadres appropriés respectant les mesures de distanciation sociale, et en portant des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés. L'atelier s'est tenu dans une salle de conférence à Port-Louis[4], permettant aux principales parties prenantes de se rencontrer et de discuter en personne des résultats de cette recherche.

Tableau 1. Travail de terrain à l'Ile Maurice

Type de participant	Homme	Femme	TOTAL
Entretiens avec les informateurs clés	1	2	3
Migrant de retour	2	2	4
Membre de la communauté non migrant	2	2	4
Participants à l'atelier	6	2	8
TOTAL	**11**	**7**	**19**

Encadré 1 Défi méthodologique : Disponibilité des données issues des programmes et limites de l'analyse connexe

Les rapports d'évaluation détaillés et autres documents de suivi interne des partenaires de mise en œuvre, au-delà du nombre de bénéficiaires, n'ont pas été mis à la disposition de l'équipe de recherche sur demande. La littérature portant sur les programmes spécifiques de RRR à Maurice est également limitée.

L'évaluation du programme et les bonnes pratiques et leçons apprises dépendent donc largement des perceptions des parties prenantes, de la littérature antérieure (lorsqu'elle est disponible), ainsi que d'un nombre limité d'entretiens avec des personnes de retour.

3 Veuillez consulter ce rapport de synthèse des études pour obtenir tous les détails sur la méthodologie, y compris la sélection des pays, la stratégie d'échantillonnage, etc.

4 L'atelier a été organisé avec l'aide du point focal de l'Union africaine : M. Ravi Shankar Sonea, Secrétaire permanent, Bureau du Premier ministre. Étaient présents des représentants de : Le bureau du Premier Ministre ; Unité de la migration, le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, le Bureau des passeports et de l'immigration, la division des Droits de l'homme du Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce, le Ministère du Travail, du Développement des ressources humaines et de la Formation, le Ministère de l'Intégration sociale, de la Sécurité sociale et de la Solidarité nationale (division de l'intégration sociale), le bureau du procureur général et l'OIM Maurice. L'atelier s'est tenu le 23 octobre 2020 à Port-Louis, Maurice.

1.

Le contexte juridique, politique et de gouvernance de la RRR à l'Île Maurice

1.1 Cadres juridiques et dispositions de l'Île Maurice en matière de RRR

Le cadre juridique national existant relatif au retour, à la réadmission et à la réintégration des migrants irréguliers est minimal. La politique s'est largement concentrée sur la migration circulaire et la réintégration des travailleurs migrants, ainsi que sur l'engagement de la diaspora. Entre 2012 et 2017, l'Île Maurice a élaboré une politique nationale de migration et de développement, avec le soutien du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), dans le cadre du programme MiEUX financé par la CE.[5] La politique doit comporter trois axes principaux : i) favoriser une migration sûre, régulière et ordonnée ; ii) maximiser l'impact de la migration sur le développement socio-économique et humain et minimiser ses conséquences négatives, iii) renforcer le cadre de gouvernance de la migration intérieure du pays.[6][7] Le Gouvernement a officiellement approuvé la politique le 1er juin 2018[8], mais celle-ci n'a pas encore été rendue publique.[9]

5 MiEUX (2018) Île Maurice II : Politique nationale de migration et de développement.
6 AFFORD/EUDIF (2020) Cartographie de l'engagement de la diaspora : Île Maurice
7 AFFORD/EUDIF (2020) Cartographie de l'engagement de la diaspora : Île Maurice
8 OIM (2018) Aperçu de la gouvernance en matière de migration : la République de l'Île Maurice.
9 AFFORD/EUDIF (2020) Cartographie de l'engagement de la diaspora : Île Maurice

Tableau 2. Cadres juridiques nationaux et accords pertinents pour la RRR à l'Île Maurice

Intitulé de la Loi/du Cadre juridique	Description
Constitution de la République de l'Île Maurice (1968)	La loi suprême de la République de l'Île Maurice. Elle contient des dispositions relatives à la liberté de circulation des ressortissants de l'Île Maurice, y compris le droit de retour. Il n'y a aucune mention de la réadmission ou de la réintégration. Bien que les termes « réadmission ou réintégration » n'y apparaissent pas spécifiquement, l'article 15 de la Constitution prévoit, entre autres, que nul ne sera privé de sa liberté de mouvement, ce qui inclut le droit de se déplacer librement sur tout le territoire de l'Île Maurice, le droit de résider dans n'importe quelle région de l'Île Maurice, le droit d'entrer à l'Île Maurice, le droit de quitter l'Île Maurice et l'immunité d'expulsion de l'Île Maurice. Il est souligné que l'article 15 fait référence aux « personnes » et non aux « citoyens », ce qui en élargit le champ d'application.
Loi sur l'expulsion (1968)	Cette loi prévoit, entre autres, la délivrance d'un ordre d'expulsion à l'égard des non-ressortissants. Elle définit également les procédures pour un ordre d'expulsion concernant une personne condamnée, une personne indésirable, une personne indigente ou un immigrant interdit en vertu de la loi sur l'immigration. Il existe des dispositions relatives à la détention en attendant une décision, à la manière dont les ordres d'expulsion doivent être exécutés, aux ordres d'expulsion concernant les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement, ainsi qu'aux dépenses liées à l'expulsion d'une personne.
Loi sur la citoyenneté de l'Île Maurice (1968)	La loi sur la citoyenneté de l'Île Maurice prévoit les différents moyens d'acquérir la citoyenneté mauricienne. Elle prévoit également des circonstances spécifiques dans lesquelles une personne peut être privée de la citoyenneté mauricienne. Notamment, le ministre compétent peut, par arrêté, priver un citoyen de l'Île Maurice qui a acquis la citoyenneté par enregistrement ou naturalisation de ses droits s'il est convaincu que l'enregistrement ou le certificat de naturalisation concernant ce citoyen a été obtenu par fraude, fausse déclaration ou dissimulation d'un fait important. Cette loi contient une interdiction claire de priver une personne de sa citoyenneté mauricienne lorsque cette personne peut devenir apatride.
Loi sur les passeports (1969)	La loi sur les passeports ne contient pas les mots « réadmission » ou « réintégration », mais elle définit les critères et les procédures à suivre pour la délivrance de passeports, ainsi que les motifs pour lesquels l'entrée sur l'Île Maurice peut être autorisée ou refusée.
Loi sur l'immigration (1973)	La loi sur l'immigration et les règlements correspondants régissent l'entrée, le séjour et la sortie des ressortissants étrangers sur le territoire de la République de Maurice. Cette loi ne contient aucune disposition spécifique relative à la réadmission ou à la réintégration.
Loi sur le recrutement de travailleurs (1993)	Cette loi vise à réglementer le secteur du recrutement en établissant un mécanisme de licence. Elle s'applique au recrutement de travailleurs pour un emploi à l'étranger ainsi qu'à l'Île Maurice. Elle prévoit l'exigence d'un âge minimum pour le futur travailleur et le consentement des personnes au recrutement. Il n'y a pas de dispositions spécifiques concernant la réadmission et la réintégration et les dispositions de la loi s'appliquent aux « personnes ». La loi impose également un éventail important de peines en cas de violation de toute disposition de cette loi. Les règlements promulgués en vertu de la loi prévoient, entre autres, des procédures et des critères concernant le recrutement de travailleurs, citoyens ou non, par des agences de placement, les conditions à inclure dans les contrats de travail et les frais qui peuvent être applicables.

Accord de réadmission entre la France et l'Île Maurice (2007) et Accord de migration circulaire de professionnels entre la France et l'Île Maurice (2008)	L'Accord de réadmission définit les obligations légales de chaque État pour faciliter le retour et la réadmission des ressortissants du pays. L'Accord de réadmission ne contient pas de dispositions sur la réintégration. Cependant, l'Accord circulaire sur la migration des professionnels contient certaines dispositions relatives à la réintégration des migrants illégaux et légaux sous certaines conditions expliquées plus en détail dans l'article 1.1.2.
Loi sur l'extradition (2017)	La loi sur l'extradition complète la loi sur l'expulsion et prévoit, entre autres, une catégorisation spécifique des infractions susceptibles d'être extradées ou non. Elle prévoit également qu'un délinquant ne doit pas être remis à un État étranger lorsque l'infraction pour laquelle la demande de remise est de nature politique, lorsque le ministre invoque des motifs raisonnables de croire que la demande de remise est faite dans le but de poursuivre ou de punir le délinquant en raison de sa race, de sa caste, de son lieu d'origine, de sa nationalité, de ses opinions politiques, de sa couleur ou de ses croyances, ou lorsque le ministre est convaincu qu'il serait injuste, oppressif ou trop sévère de remettre le délinquant, entre autres. La procédure à adopter pour l'extradition y est également exposée en détail.

1.1.1 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour

L'article 15 de la Constitution de la République de Maurice garantit, entre autres, que nul ne sera privé de sa liberté de mouvement, ce qui inclut le droit de quitter l'île et le droit d'y revenir, pour tout citoyen de l'île Maurice. Des restrictions peuvent être appliquées, sous réserve d'être prévues par la loi, au droit de toute personne de quitter l'Île Maurice, notamment dans l'intérêt de la défense, de la sécurité publique, de l'ordre public, de la moralité publique ou de la santé publique, ou pour assurer le respect de toute obligation internationale du Gouvernement. Comme sous toute autre juridiction, une identification correcte est une condition préalable au retour ou à l'entrée sur l'Île Maurice. La loi sur les passeports prévoit la délivrance et le renouvellement des passeports, ainsi que l'imposition des restrictions qui peuvent être applicables. Cette loi soumet également l'entrée d'un apatride à l'Île Maurice à la délivrance d'un visa par les autorités mauriciennes, si tous les critères pertinents sont remplis. L'article 4 de la loi sur l'immigration stipule que, sous réserve de la loi, un citoyen, un résident permanent, un résident ou une personne exemptée est autorisé à entrer à l'Île Maurice ou, étant à l'Île Maurice, à y rester tant qu'il conserve son statut de citoyen, de résident permanent, de résident ou de personne exemptée, selon le cas. En vertu de la loi sur le recrutement des travailleurs (1973), l'État est tenu de prendre en charge les frais de retour d'un citoyen de l'Île Maurice qui a été envoyé à l'étranger dans les conditions suivantes : i) ses services ne sont plus requis ; ii) son contrat a expiré ; iii) il a subi une blessure grave au travail ou est jugé inapte au travail pour des raisons de santé ; iv) il y a un état de guerre dans le pays d'emploi.[10]

En ce qui concerne les instruments juridiques internationaux, l'Île Maurice est un pays membre de l'Accord de Cotonou (2000). Les projets d'accords post-Cotonou prévoient le retour des migrants irréguliers, les pays d'origine étant obligés d'accueillir les ressortissants présents illégalement sur le territoire d'un autre pays membre[11]. Les pays d'origine sont tenus d'identifier leurs

10 Ibid
11 Projet d'accord post-Cotonou (2020)

ressortissants en vue de leur réadmission et de veiller à ce que les retours s'effectuent dans la sécurité et la dignité, y compris la promotion des retours volontaires.[12]

1.1.2 État actuel des cadres juridiques sur la réadmission

En vertu de l'Accord de réadmission de 2007, les gouvernements de l'Île Maurice et de la France ont l'obligation de réadmettre un de leurs ressortissants en situation irrégulière sur l'un ou l'autre territoire.[13] Cet accord contient des orientations sur les processus et les procédures permettant de déterminer la nationalité de l'individu en situation irrégulière, y compris les documents pertinents, tels que les passeports ou les certificats de naissance expirés et, en outre, la manière de procéder au retour dans le pays d'origine.[14] L'une des garanties présentes dans l'accord est la limitation dans le temps des demandes de réadmission qui ne peuvent être soumises à l'autorité compétente que dans un délai d'un an après l'établissement du statut irrégulier d'un ressortissant français ou mauricien et les demandes de réadmission une fois soumises doivent recevoir une réponse dans les quatre jours suivant leur réception.[15] L'Accord de réadmission ne mentionne aucune disposition relative à l'aide à la réintégration disponible ou fournie aux migrants de retour.[16]

1.1.3 État actuel des cadres juridiques sur la réintégration

L'Île Maurice met en œuvre une législation régissant l'entrée, le séjour et le départ de son territoire. Elle dispose de garanties statutaires, qui interdisent la prise d'une décision au niveau du ministre compétent, qui pourrait raisonnablement conduire une personne à devenir apatride. Bien qu'aucune loi nationale ne traite spécifiquement de la « réintégration » des migrants, une personne cherchant à entrer, résider, travailler et rester sur l'Île Maurice serait couverte par la législation applicable. Les instruments régionaux qui pourraient fournir un cadre pour la réintégration des groupes de migrants, tels que la Convention de Kampala (2009) et la Convention sur les réfugiés (1969) de l'Union africaine, ne sont ni signés ni ratifiés par l'Île Maurice. En tant qu'État démocratique souverain, une évaluation interne des instruments internationaux est généralement effectuée avant de décider de la marche à suivre concernant ces instruments.

Toutefois, l'Île Maurice est signataire d'un accord entre les gouvernements de l'Île Maurice et de la France concernant la migration circulaire des professionnels, signé en 2008. En vertu de l'article 3.1 de cet accord, les Mauriciens établis légalement ou illégalement en France, ainsi que ceux qui ont séjourné en France dans le cadre de la carte de séjour « compétences et talents » ou d'un visa de long séjour temporaire, peuvent bénéficier d'une aide à la réinsertion économique s'ils envisagent de lancer un projet économique garantissant la création d'emplois.[17] S'ils sont

12 Ibid.

13 Gouvernement de l'Île Maurice (2007) Accord entre le gouvernement de la République de Maurice et le gouvernement de la République française relatif à la réadmission et au transit des personnes en situation irrégulière

14 Ibid.

15 Ibid.

16 Ibid.

17 Gouvernement de l'Île Maurice (2008) Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Maurice relatif au séjour et à la migration circulaire de professionnels

éligibles, les bénéficiaires recevront une formation professionnelle ainsi qu'une aide matérielle et financière pour le lancement et le suivi de leur projet économique.[18] La mise en œuvre de cette aide est gérée par des établissements publics français qui sont en charge de ce dispositif. Les gouvernements de l'Île Maurice et de la France s'engagent à se consulter régulièrement sur la mise en œuvre de cette aide et s'efforcent de consacrer des ressources substantielles aux institutions publiques qui gèrent ce dispositif.[19]

L'accord post-Cotonou, lequel n'a pas été formellement adopté ou ratifié et reste actuellement à l'état de projet, offre une opportunité de renforcer le paysage politique concernant la réintégration des migrants irréguliers à l'Île Maurice. Le projet d'accord **oblige ses parties à coopérer et à définir les moyens de favoriser la réintégration durable des migrants, en particulier des personnes vulnérables telles que les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les victimes de la traite des êtres humains**. Cette disposition constitue une base et une incitation pour l'Île Maurice à développer des instruments juridiques ou politiques relatifs à la RRR.

1.2 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques sur l'Île Maurice

Les participants aux ateliers et les informateurs de cette étude ont noté la présence d'une **importante diaspora hautement qualifiée vivant à l'étranger**, comme un effet de la « fuite des cerveaux » à l'Île Maurice. Par conséquent, la plupart des politiques du pays concernant le retour des Mauriciens sont **axées sur la création de moyens d'attirer les Mauriciens hautement qualifiés à rentrer au pays**; l'inclusion explicite d'autres catégories de migrants de retour dans la planification des politiques a été minime. Au lieu de cela, le gouvernement mauricien a souligné son **approche égalitaire envers tous les Mauriciens**, qu'ils soient migrants de retour ou non - aucune distinction n'est faite et tous les citoyens mauriciens sont traités de la même manière.[20] Les parties prenantes ont également souligné la multitude de services sociaux (« nous sommes un État-providence ») disponibles pour tous les Mauriciens. Il n'existe aucun organisme unique qui se concentre exclusivement sur les questions de retour/réintégration ; cependant, plusieurs acteurs se concentrent sur la gouvernance de la migration en général, y compris la gestion des processus administratifs de retour (Tableau 3).

18 Ibid.
19 Ibid
20 Participant à l'atelier. Octobre 2020

Tableau 3. Acteurs clés actuellement impliqués dans la RRR sur l'Île Maurice

Type de partie prenante	Nom de la partie prenante	Rôle
Gouvernement	PMO Bureau du Premier Ministre	Point focal pour les questions de migration
Gouvernement	Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international	Responsable de la négociation des accords de réadmission et premier point de contact avec les migrants.
Gouvernement	Bureau des passeports et de l'immigration (PIO)	Responsable de la vérification des arrivées des migrants de retour, du contrôle des frontières, de la surveillance des dépassements de visa, de l'application des lois sur l'immigration.
Gouvernement	Commission nationale des Droits de l'homme	Surveillance des droits de l'homme et enquête sur les violations des droits de l'homme inscrits au chapitre II de la Constitution.
Gouvernement	Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international - (Division des Droits de l'homme)	Veille à ce que des mesures appropriées soient prises et mises en œuvre pour que l'État respecte ses obligations internationales en matière de rapports sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire (DIH).
Gouvernement	Ministère de l'Emploi, du Développement des Ressources humaines et de la Formation	Responsable de la surveillance du marché du travail mauricien et facilite l'emploi des ressortissants mauriciens à l'étranger.
Gouvernement	Ministère de l'Intégration sociale, de la Sécurité sociale et de la Solidarité nationale (Division de l'intégration sociale)	Grâce à ses programmes permanents de réduction de la pauvreté et de responsabilisation, le ministère, par l'intermédiaire de la National Empowerment Foundation (NEF), qui opère sous son égide, assure une couverture maximale des familles vulnérables éligibles au Registre social de l'Île Maurice (SRM), afin de leur fournir le soutien nécessaire et de leur donner les moyens de faciliter leur intégration sociale de manière durable.
Gouvernement	Autorité fiscale de l'Île Maurice	Responsable du Régime des résidents de retour au pays (Returning Resident Scheme) en accordant des allocations sur les effets personnels et domestiques aux citoyens éligibles de l'Île Maurice qui rentrent au pays, ainsi qu'en leur permettant d'importer un véhicule à moteur ou un cycle à moteur à un taux de droit concessionnaire en vertu de l'article 3, partie IA de la première annexe de la loi sur les accises.
Gouvernement	Bureau du procureur général	L'autorité centrale en vertu de la loi sur l'extradition est le procureur général.
Gouvernement	Conseil de développement économique (EDB)	Responsable de la mise en œuvre du programme de la diaspora mauricienne
Entreprise internationale	OIM	Responsable de la mise en œuvre des programmes de retour et de réintégration, notamment l'Assistance au retour volontaire et à la réintégration (AVRR).

2.

Définition de la réintégration durable - points essentiels à retenir

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude

Les discussions initiales avec les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la présente étude ont souligné la nécessité d'examiner et de comparer les définitions de la réintégration durable afin d'établir une définition de base pour l'étude dès la phase initiale. Cette définition est réexaminée de manière critique dans cette section à travers les idées et les perceptions des parties prenantes de l'étude mauricienne, afin d'établir si les résultats de la recherche apportent des éléments supplémentaires pour définir la réintégration durable.

Dans cette optique et en s'appuyant sur les définitions antérieures, ce chapitre examine la définition de travail de la réintégration utilisée pour cette étude.

DÉFINITION DE TRAVAIL DE LA RÉINTÉGRATION POUR CETTE ÉTUDE

« Une réintégration durable peut être réalisée lorsque les migrants de retour[21] s'appuient sur des capacités élargies pour atteindre une vie sûre et indépendante sur le plan économique, de bien-être psychosocial et d'incorporation politique, sociale et civile, grâce à laquelle ils peuvent répondre de manière adéquate aux moteurs de la migration irrégulière. »

21 Les migrants de retour pour cette étude ont été définis comme des individus revenus dans leur pays d'origine au cours des 5 dernières années par le biais de retours assistés (volontaires), forcés ou spontanés.

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes

Le gouvernement mauricien n'adopte pas de définition spécifique de la réintégration. Les Mauriciens de retour sont considérés dans le contexte comme des Mauriciens sans qu'aucun statut spécial ne leur soit accordé à leur retour ; les parties prenantes ont noté à plusieurs reprises lors des discussions de l'atelier le fait que tous les Mauriciens sont traités sur un pied d'égalité indépendamment de leur statut de migration ou de retour[22].

Les réactions des parties prenantes à la définition de la réintégration proposée par l'étude reflètent la dynamique globale de la migration et du retour dans un pays où le retour est celui de populations hautement qualifiées ou relativement moins vulnérables. Notant que les éléments fondamentaux de la définition étaient clairs, les discussions en atelier ont souligné le fait qu'ils pouvaient également être simplifiés, remettant en question la nécessité d'inclure la notion de capacités élargies dans un contexte où de nombreux migrants de retour n'ont pas besoin de niveaux de soutien importants.

***

Quatre migrants de retour[23] ont également été consultés pour donner leur avis sur une telle définition. Pour ces personnes, une réintégration réussie est liée à **l'emploi et à la sécurité financière**, à la capacité de **prendre des décisions de vie librement et dans la dignité**, et à la capacité de trouver un épanouissement et une **satisfaction personnelle** dans son travail quotidien. Aucun des migrants de retour interrogés ne bénéficiait de programmes de réintégration formels et ne présentait de vulnérabilité. Cependant, le succès de la réalisation de la vie rêvée varie, comme l'illustrent ces deux récits.

Louis* est rentré de Croatie, car il n'a pas pu faire renouveler son visa. Une fois de retour à l'Île Maurice, il n'a reçu aucune aide officielle à la réintégration. Bien instruit, Louis s'est heurté à une discordance entre les compétences acquises à l'étranger et la demande sur le marché de l'emploi. *« Je suis revenu à l'Île Maurice et ils n'ont pas accepté mon diplôme parce que j'ai un diplôme d'ingénieur ici pour l'ingénierie maritime qui comprend tous les éléments pour la construction, les réparations et les opérations, tout le travail d'ingénierie sur les navires et les tours, fondamentalement chaque composant mécanique sur le navire. Je peux les fabriquer, je peux les concevoir, je peux les construire. Mais à l'Île Maurice, nous ne faisons que réparer. »*[24] L'incapacité à décrocher un emploi correspondant à ses compétences a compliqué la gestion des attentes d'amis, de la famille et des membres de la communauté. *« Je n'ai pas tellement de soutien parce que tout le monde s'attendait à ce que, dès mon retour, je décroche un super emploi avec un salaire mirobolant, et toutes les attentes que l'on a des gens revenant de l'étranger ne se*

22 Participant à l'atelier. Octobre 2020

23 Les noms des personnes interrogées marqués d'un (*) sont des pseudonymes pour préserver l'anonymat des personnes interrogées.

24 Homme migrant de retour. Septembre 2020

concrétisent pas. »[25] *Louis* n'a pas l'impression d'être pleinement capable de combler ses aspirations, si bien qu'il envisage de migrer à nouveau. *« Je pourrais être obligé d'émigrer. Il ne s'agit pas d'un choix personnel que j'aimerais faire parce que j'aimerais voir et rester à l'Île Maurice, mais l'Île est actuellement en plein marasme, vous savez, le plan au départ, c'était que je reste ici et que je travaille. »*[26]

Émilienne* est revenue du Royaume-Uni. En tant qu'ancienne employée du secteur public, elle a pu reprendre l'emploi qu'elle avait avant d'émigrer. Bien qu'elle jouisse d'une sécurité financière, elle a eu du mal à se réintégrer socialement, en raison de la perception erronée de supériorité que portent parfois les migrants de retour. Cependant, grâce à sa situation, Émilienne estime disposer de tous les outils nécessaires pour mener une vie réussie. *« Pour ce qui est de pouvoir prendre mes décisions, je dirai que je me sens capable de mener une bonne vie. Vivre à l'étranger vous prépare en quelque sorte et vous rend plus fort. »*[27]

Le retour d'information des parties prenantes institutionnelles et spécifiques confirme la nécessité d'une définition **suffisamment large** pour tenir compte des différents contextes de développement socio-économique (l'Île Maurice se situant dans le spectre le plus développé) en mettant l'accent sur la capacité des migrants de retour à vivre la vie qu'ils ont choisie dans la sécurité, la dignité et la sécurité financière.

25 Ibid.
26 Ibid.
27 Femme. Migrante de retour. Septembre 2020

3.

Le programme RRR en île Maurice

3.1 Aperçu des programmes RRR en Île Maurice

Une cartographie des programmes de retour et de réintégration opérant à l'Île Maurice est fournie (Tableau 4) sur la base d'une étude documentaire complète, d'entretiens avec des informateurs clés et des migrants de retour, et d'un atelier avec les parties prenantes nationales qui s'est tenu en octobre 2020.

Tableau 4. Programmes RRR à l'Île Maurice

Programme	Responsable de la mise en œuvre	Bailleur de fonds	Calendrier	Type de services fournis	Groupe cible	Nombre de bénéficiaires	Axe principal du programme
Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)	OIM	États membres de l'OIM	2000 - en cours	Soutien financier et logistique pour le retour au pays ; aide individuelle en nature à la réintégration ; formations individuelles ; conseils.	Migrants vulnérables et bloqués revenant de : Belgique, Italie, Irlande, France, Suisse et Royaume-Uni.	158 migrants de retour ont bénéficié d'une aide au retour entre 2013 et 2019[28] Entre 2018 et 2020, 35 migrants de retour ont reçu une aide à la réintégration (11 ont bénéficié d'une aide à la création d'entreprises, 29 ont bénéficié d'une aide à la réintégration sociale).[29]	Retour ; Réintégration

28 OIM (2019) Retour et réintégration - Faits marquants Annexes
29 KII.IOM. Décembre 2020

Diaspora de l'Île Maurice Programme	Conseil de développement économique (EDB)	Gouvernement de l'Île Maurice	2015 - en cours	Incitations (primes) fiscales ; dispositions relatives au statut de résident permanent ; formation et certification	Diaspora hautement qualifiée	Inconnu	Réintégration

De nombreux Mauriciens rentrent chez eux de leur propre chef. Par conséquent, les programmes de retour et de réintégration, bien que peu nombreux, sont proportionnels au nombre de retours assistés.[30] Ceux qui sont considérés comme vulnérables et qui ont besoin d'un soutien pour le retour et la réintégration à plus long terme peuvent bénéficier du programme AVRR de l'OIM, mais le nombre reste relativement faible : AVRR a soutenu le retour de 150 migrants de retour à l'Île Maurice entre 2013 et 2018 [31]; par rapport aux autres pays, ces chiffres restent faibles, avec 17 personnes soutenues pour leur retour en 2017 et 15 en 2018 [32].

En raison du faible nombre de retours, le bureau de l'OIM à l'Île Maurice, contrairement aux autres bureaux de l'OIM dans les pays à fort taux de retour, **ne dispose pas d'un programme dédié au retour et à la réintégration.** Ils collaborent plutôt avec les bureaux de l'OIM et les autorités nationales des pays de destination qui facilitent les retours à l'Île Maurice et mettent en œuvre un soutien à la réintégration. Comme l'a confirmé un informateur clé, le bureau de l'OIM à l'Île Maurice ne dispose pas d'un programme spécifique ou dédié, mais plutôt de différents projets basés sur les différents bureaux de l'OIM dans le pays de destination. [33] Cependant, l'OIM Île Maurice met en œuvre l'approche intégrée standard (qui couvre les dimensions économiques, sociales et psychosociales) pour le soutien à la réintégration qui est en nature et adapté aux besoins des migrants de retour spécifiques.[34] Cette forme de soutien prend la forme de paquets individuels, le soutien collectif et les interventions communautaires ne sont pas réalisés par l'OIM à l'Île Maurice, en raison du nombre toujours faible de migrants de retour et de l'absence de zones à fort taux de retour.[35]

Cette structure institutionnelle unique est le fruit des faibles retours que l'OIM Île Maurice effectue sur une base annuelle. Comme l'explique un informateur clé, tous les pays n'ont pas un programme AVRR constant, plutôt, les pays qui ont un nombre élevé de retours (par exemple, le Nigeria) ont un programme national dédié. À l'Île Maurice, le nombre de retours est relativement faible sur une base annuelle, ce qui rend difficile la justification d'un programme dédié, avec un personnel permanent travaillant exclusivement sur la réintégration. Par conséquent, les membres du personnel sont formés pour fournir un soutien au retour et à la réintégration, mais le soutien est fourni quand et si le besoin s'en fait sentir.[36]

30 Par exemple, entre 2013 et 2019, 158 Mauriciens ont reçu une aide au retour dans le cadre du programme AVRR de l'OIM, contre 738 Malawiens au cours de la même période. Données extraites de l'OIM (2019) Retour et réintégration - Annexes des faits marquants

31 OIM (2019) Retour et réintégration - Faits marquants Annexes

32 Ibid.

33 KII (entretien avec un informateur clé). OIM Décembre 2020

34 Ibid.

35 Ibid.

36 Ibid.

Concernant le soutien économique, l'OIM fournit un capital de démarrage individuel de 6 à 12 mois et un soutien au développement commercial pour les entreprises commerciales viables conçues par les migrants de retour, ce qui comprend la formation, la certification des compétences et le développement de plans d'affaires [37]. **Le cas échéant, si nécessaire et approprié, l'OIM oriente les migrants de retour vers les programmes et structures gouvernementaux et non gouvernementaux existants, lesquels peuvent fournir aux entreprises un soutien à plus long terme.**

La création de synergies plus importantes avec le gouvernement est vraisemblablement une bonne pratique car elle permet le transfert de connaissances techniques et sensibilise à certains problèmes de réintégration des migrants de retour qui n'étaient peut-être pas prioritaires dans l'agenda politique. Malgré l'intérêt accru pour le retour et la réintégration, le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux doit être entrepris pour améliorer la compréhension des questions thématiques, ce qui se traduit par une meilleure conception des politiques. Par exemple, si la politique nationale de migration et de développement mentionne le retour et la réintégration, elle n'est pas exhaustive et le document de politique manque de dispositions spécifiques susceptibles d'améliorer l'environnement réglementaire dans lequel le retour et la réintégration ont lieu.

L'un des inconvénients de la structure institutionnelle unique du programme AVRR à l'Île Maurice est le manque de normalisation en matière de suivi et d'évaluation. Comme l'a expliqué un informateur clé, en raison du faible nombre de cas, des rapports d'évaluation sont rédigés pour chaque bénéficiaire, mais la méthodologie utilisée peut varier en fonction des exigences du donateur et du bureau de l'OIM dans le pays de destination[38].

3.1.1 Les migrants de retour dans la planification du développement : Programme de la diaspora mauricienne

L'Île Maurice compte une importante diaspora hautement qualifiée dans le monde entier. **De nombreux pays africains élaborent des politiques et des lois visant à utiliser la diaspora comme facteur de développement**. Attirer les membres hautement qualifiés de la diaspora fait partie du programme de la diaspora mis en œuvre par le Conseil de développement économique de l'Île Maurice. Ce régime prévoit également des incitations pour les migrants mauriciens hautement qualifiés vivant à l'étranger qui, avant mars 2015, vivaient et travaillaient en dehors de l'Île Maurice et possèdent les compétences, le talent et l'expérience nécessaires pour avoir un impact positif sur le développement socio-économique du pays. Le dispositif est mis en œuvre depuis octobre 2015 à l'Île Maurice par le Conseil de développement économique, en collaboration avec plusieurs agences gouvernementales telles que : le bureau du Premier ministre, le bureau des passeports et de l'immigration, le ministère des Finances, du Développement économique et de la Planification, l'autorité fiscale mauricienne, les douanes mauriciennes et la division de l'état civil. L'implication d'un si grand nombre d'organisations gouvernementales est un signal du sérieux des intentions du gouvernement d'attirer à nouveau les talents dans le pays. En effet,

37 Ibid.
38 Ibid.

comme l'explique un informateur clé, la diaspora mauricienne est un atout précieux qui peut contribuer positivement à l'économie et aux objectifs de développement du pays.[39].

Le programme propose plusieurs mesures visant à attirer les migrants mauriciens hautement qualifiés à l'étranger, dont une réduction de l'impôt sur le revenu pendant 10 ans, l'exonération des droits d'accise sur une voiture personnelle et le statut de résident permanent, et est disponible pour deux groupes : les professionnels et les indépendants.[40] La plupart des candidats professionnels travaillent dans les secteurs de la finance, de l'hôtellerie, de l'immobilier et des TIC[41], **ce qui témoigne des compétences nécessaires pour répondre aux besoins de l'économie, qui est en grande partie basée sur les services et stimulée par les TIC[42],** , et des domaines à venir tels que le commerce électronique[43].

Le Programme permet de renforcer la synergie entre les besoins du secteur privé et la planification du développement du gouvernement. Un informateur clé a expliqué que les connaissances découlant de diverses évaluations du marché réalisées au cours des dix dernières années montrent que l'Île Maurice possède un avantage comparatif dans certains secteurs tels que les TIC, mais que le pays est confronté à des contraintes en matière de ressources humaines qui engendrent une inadéquation des compétences dans les secteurs émergents et traditionnels[44]. En élaborant des politiques qui attirent les membres hautement qualifiés de la diaspora pour combler la demande de certains travailleurs, on évite le scénario de la poule et de l'œuf décrit par un informateur clé comme une situation où le gouvernement et le secteur privé présument que l'autre partie fera le premier pas, ce qui conduit à une impasse.[45].

L'âge est une variable qui vient renforcer la motivation des candidats au retour. Comme l'explique un informateur clé, les candidats âgés de plus de 60 ans ont tendance à avoir déjà terminé leur carrière à l'étranger (surtout s'ils étaient en Europe) et leur motivation à revenir est liée à la famille plutôt qu'aux aspirations professionnelles.[46] D'autre part, les migrants de retour plus jeunes sont motivés par leurs aspirations professionnelles croissantes, ou leur motivation à rentrer est basée sur l'incapacité à faire face aux conditions de vie à l'étranger et à qui le programme offre un sursis et une incitation supplémentaire à rentrer chez eux.[47]

Par ailleurs, le programme laisserait à désirer en ce qui concerne la rétention des migrants hautement qualifiés. En effet, dans certains cas, les bénéficiaires du programme ont éprouvé des difficultés à se réintégrer et sont donc retournés dans leur pays d'origine[48]. **Cela s'explique notamment par le fait que les résultats en matière de réintégration ne sont pas pris en compte lors du processus de demande ni lors de la phase d'évaluation, en raison de l'absence d'évaluation**

39 KII (entretien avec un informateur clé). Conseil de développement économique Décembre 2020
40 Pour plus d'informations sur les mesures proposées, voir : http://www.diaspora.mu/incentives.aspx.
41 KII (entretien avec un informateur clé). Conseil de développement économique Décembre 2020
42 AFDB (2019) Perspectives économiques de l'Île Maurice
43 Ibid.
44 KII (entretien avec un informateur clé). COI Décembre 2020
45 Ibid.
46 Ibid.
47 Ibid.
48 Ibid.

des risques ou des besoins[49]**.** En effet, le programme s'engage dans des exercices de suivi et d'évaluation qui se concentrent davantage sur l'impact économique des demandeurs depuis leur retour que sur les résultats de leur réintégration. Par exemple, les candidats retenus projettent les revenus qu'ils espèrent obtenir sur 3 ans sur la base de leur plan d'affaires et, par conséquent, le suivi annuel vise à s'assurer que les candidats retenus sont capables d'atteindre cet objectif financier, plutôt que de mesurer les résultats de réintégration à travers différentes dimensions[50].

Il s'agit d'un domaine qui devrait être abordé, car même si les bénéficiaires de ce programme sont des migrants de retour hautement qualifiés et moins vulnérables, les résultats de la réintégration ne doivent pas être laissés pour compte.

3.1.2 Répondre aux retours pendant la pandémie de COVID-19 : Une coordination efficace pour les programmes d'urgence

Le gouvernement prend **des mesures décisives pour soutenir les retours dans les situations sensibles, comme le montre la réponse efficace et coordonnée pendant la pandémie de COVID-19**. Les parties prenantes ont souligné que la réponse coordonnée aux Mauriciens devant rentrer chez eux en raison de la pandémie de COVID-19 était un exemple de réussite dans la gestion des retours. Dès que le pays s'est retrouvé confiné à la mi-mars 2020, le gouvernement a commencé à renvoyer les Mauriciens de manière progressive, en étroite coordination avec les consulats et les ambassades du monde entier. Cette initiative leur a permis de gérer le retour de finalement plus de 7 000 Mauriciens, contraints de rentrer en raison de la COVID-19.

Au-delà d'une réponse coordonnée efficacement pour soutenir les rapatriés volontaires, le gouvernement a également facilité les réponses et renforcé les installations sanitaires pour les migrants après leur retour, y compris la mise à disposition de zones de quarantaine gratuites pour tous les rapatriés mauriciens. Cette démarche a nécessité une coordination étroite et efficace avec le Ministère de la Santé et du Bien-être, chargé de tester tous les migrants de retour en temps voulu et de manière contrôlée, et de permettre aux personnes de retourner dans leur communauté après la quarantaine sans causer d'autres conséquences sanitaires pour l'ensemble de la population.

Cette **réponse positive aux retours à grande échelle en temps de crise est attribuée aux relations transnationales, préexistantes et positives et aux plateformes de coordination entre les acteurs et avec les institutions mauriciennes à l'étranger**. Un informateur clé explique que le gouvernement pouvait compter sur un niveau de coordination élevé entre les différentes parties prenantes nationales et les consulats mauriciens à l'étranger grâce à des structures existantes qui ont facilité l'intensification de la collaboration pour répondre à la crise de la COVID-19.[51]. Il s'agit là d'un exemple clé de bonnes pratiques, fondées sur des plateformes de coordination et des canaux de communication préexistants entre les principales parties prenantes.

49 Ibid
50 KII (entretien avec un informateur clé). Conseil de développement économique Décembre 2020
51 KII (entretien avec un informateur clé). Conseil de développement économique Décembre 2020

3.2 Aperçu des entretiens menés avec les migrants de retour et les membres de la communauté dans le cadre des études de cas

Les perspectives des migrants de retour et des membres des communautés dans les zones de retour sont essentielles pour concevoir de meilleures politiques, lois et programmes liés au retour, à la réadmission et à la réintégration. Les migrants de retour que nous avons interrogés dans le cadre de cette étude reflètent les caractéristiques démographiques plus vastes du retour à l'Île Maurice : il s'agit de migrants plus qualifiés, partis étudier à l'étranger. Des discussions avec les membres de la communauté non migrants ont également permis d'observer le retour de nombreux retraités. D'autres éléments clés issus de ces discussions indicatives sont décrits ci-dessous.

3.2.1 Perceptions de la communauté dans un monde en mutation : Dynamiques de genre, d'âge et de classe sociale

Le profil des migrants de retour à l'Île Maurice indique qu'ils sont généralement plus qualifiés et plus instruits que dans d'autres pays ; les déplacements à l'étranger visant à suivre des études supérieures sont relativement courants, et il existe une tradition bien établie de migration de main-d'œuvre de l'Île Maurice vers d'autres pays.[52] Cependant, les membres de la communauté ont décrit **l'évolution de la migration au fur et à mesure que les industries ont changé et que le pays a connu un développement très rapide :** « *même la canne à sucre et le thé ont complètement perdu leur place au profit des technologies de l'information et du tourisme [...]. Ce qui constitue en soi un changement radical, car notre île n'est qu'un petit point dans le monde [...]. Les gens sont toujours partis... Il y a longtemps, ceux qui le faisaient étaient surtout des gens qui avaient les moyens de tout quitter et de s'installer dans un autre pays, mais aujourd'hui, ce sont des gens qui, grâce à l'expérience d'autres personnes dont ils ont entendu parler, sont davantage tentés de faire un petit essai.* »[53] Selon l'évolution du contexte, et la manière dont les Mauriciens s'y adaptent, le débat portant sur le retour et la réintégration doit rester vigilant face à l'évolution des dynamiques et des besoins migratoires.

Les entretiens menés dans le cadre des études de cas permettent de **catégoriser et de différencier le profil des migrants de retour et des accueillants**, chacun présentant des dynamiques clés à prendre en compte lors de l'analyse du retour et de la réintégration dans le contexte mauricien.

Les femmes migrantes de retour : Il existe un **contraste entre les perceptions du genre de la part des membres de la communauté et les réalités des femmes migrantes interrogées dans le cadre de cette étude**. Les membres de la communauté non migrants ont souligné que les perceptions sexistes des capacités des femmes sont renforcées si une femme a échoué dans son projet de migration : « *Les gens seraient plus enclins à déprécier [une femme migrante de retour] et à ne pas*

52 Vuddamalay et Thi Keng (1989) https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1989_num_1126_1_1372
53 SSI3 Homme membre de la communauté non migrant. Septembre 2020

croire en son potentiel autant qu'ils croiraient en celui d'un homme. Et si, par malheur, la femme revenait et ne parvenait pas à réussir dans sa vie, les gens pourraient commencer à penser que cela s'est passé comme on l'attendait d'une femme, car les femmes sont le sexe faible. »[54] Les pressions exercées sur les femmes qui migrent semblent être élevées, similaires également au retour et dans leur processus de réintégration. Cependant, les entretiens avec deux migrantes de retour ont exposé des **études de cas de migrantes de retour très accomplies, autonomes et qualifiées**. Dans l'un des cas, le retour était directement lié à la pandémie de COVID-19, et la migrante de retour s'est retrouvée en mesure de poursuivre son activité professionnelle hautement qualifiée à distance.

Les jeunes et les retours hautement qualifiés : Les migrants de retour ont souligné l'importance des résultats scolaires et des expériences de début de carrière qui ont motivé la migration initiale ; bourses d'études complètes pour une université en Europe, obtention d'une bourse YALI ou stages. Le cas échéant, le retour au pays les a présentés sous un bon jour. Ces migrants de retour hautement qualifiés soulignent l'importance du choix dans le cadre d'un retour et une réintégration durables ; revenant sans se sentir obligé et sans besoins matériels pressants, un migrant de retour a souligné l'attitude suivante vis-à-vis de la remigration : « *En tant que personne, j'aime voyager et je me vois bien aller dans d'autres pays où je peux... Je ne sais pas, selon le pays, je resterais quelques années, mais je voudrais venir à l'Île Maurice et m'y installer. Je n'en sais rien. Pour l'instant, je garde mes options ouvertes.* » [55] Cette capacité à *garder ses options ouvertes* devient un indicateur clé de la classe sociale des migrants de retour qui ont « réussi ».

Migrants de retour à la retraite : D'autres sont partis une génération plus tôt pour travailler selon leur contrat de travail, pour revenir après avoir pris leur retraite. Les discussions avec les aînés de la communauté soulignent le fait que les aspirations à l'enseignement supérieur n'ont pas toujours été des facteurs clés. Un membre de la communauté s'en souvient : « J'ai connu des jeunes qui sont partis à 18 ans. Ce n'étaient pas ceux qui avaient des qualifications académiques plutôt élevées. Le niveau maximum de la classe qu'ils fréquentaient était le S.C (School Certificate) et ils savaient au fond d'eux-mêmes qu'ils ne poursuivraient pas leurs études ou qu'ils n'avaient pas le potentiel pour apprendre davantage. Et à l'Île Maurice, il est difficile de trouver un emploi décent. Alors, ils ont entendu parler de petits emplois bien rémunérés à l'étranger et ce sont eux qui sont partis chercher cette vie à l'étranger. Ils sont restés là-bas pendant 10 ans et ils ont bien réussi. » Dans de nombreux cas, cette catégorie de migrants devient celle des migrants de retour à la retraite, revenant à l'Île Maurice pour vivre confortablement grâce aux économies réalisées à l'étranger.

L'immobilité involontaire ou les « stayers » d'accueil : Il peut également s'agir d'une source d'aliénation pour les membres de la communauté qui n'ont jamais pu partir. Un membre de la communauté mauricienne nous a donné un aperçu des tensions entre classes, du sentiment d'aliénation existant dans les perspectives communautaires des migrants de retour, divisant ces derniers en deux catégories qui témoignent de la **dynamique de classe et de la mobilité (mais aussi de l'aliénation sociale) lesquelles peuvent être engendrées par le mouvement de migration et de retour :**

54 SSI4 Femme membre de la communauté non migrante. Septembre 2020
55 Migrante de retour SSI6. Septembre 2020

« La première catégorie est constituée de personnes qui pratiquent l'autoprivilège. Elles s'accordent beaucoup d'importance. La moindre petite occasion, la moindre petite chance qu'elles trouveront, leur servira à montrer que ce n'est pas pareil à l'étranger ou qu'elles ont mené une vie beaucoup plus active que le citoyen local. Ces personnes chercheront par tous les moyens à démontrer que le pays étranger où elles résidaient, peu importe leur situation, était supérieur à l'Île Maurice.

La deuxième catégorie comptera les personnes malchanceuses qui, malgré tous leurs efforts pour apporter des changements et ainsi réaliser leur rêve, et concrétiser leurs projets, n'y sont pas parvenues. Les contextes sont divers, par exemple lorsqu'elles n'ont pas pu s'adapter au pays. Dans certains pays, elles sont confrontées à un racisme incommensurable, ce qui affecte leur santé mentale. Elles ne peuvent pas le supporter. Elles ont essayé. Elles essaient de quitter leur pays et tentent de vivre à l'étranger pour une vie meilleure. Ce sont les aléas auxquels elles ne s'attendaient pas, ou dont elles n'étaient pas assez instruites ou informées, qui les ont fait changer d'avis et retourner dans leur pays. Ici, je crois que ces gens méritent une seconde chance, peu importe le type d'aide dont ils ont besoin, le gouvernement doit essayer de leur porter secours. »[56]

Ce **clivage a également été évoqué par les migrants de retour. En effet, ces derniers ont souligné des tensions et des sentiments de jalousie de la part de leurs collègues à leur retour, et ce à cause de leur réussite professionnelle :** « *La partie la plus difficile de mon retour a été de reprendre contact avec mes collègues, j'ai l'impression qu'il y a un sentiment de jalousie et d'envie à présent, ce qui ne favorise pas vraiment une atmosphère de travail propice [...] quand je suis revenue, j'ai aussi perdu beaucoup d'amis, ou si je peux m'exprimer ainsi, mon cercle d'amis s'est nettement réduit.* »[57]

Ces catégories, y compris, par exemple, les écarts entre les genres ou les générations, rappellent l'évolution des besoins et des attentes accompagnant le retour, alors que le contexte mauricien lui-même a muté, et l'effet de ces mêmes changements sur les processus de réintégration.

3.3 Aperçu des points de vue de la communauté sur les dynamiques de retour et de réintégration

En plus de mettre en lumière les témoignages des migrants de retour et les définitions d'une vie réussie après la réintégration, d'autres entretiens avec des membres de la communauté permettent de dégager des idées clés sur la dynamique du retour et de la réintégration susceptibles d'influer sur la conception de programmes efficaces de RRR.

56 Membre de la communauté SSI4. Septembre 2020
57 Migrante de retour SSI7. Septembre 2020

Enseignement clé 1 - La migration à l'étranger, autrefois perçue comme étant déterminée par la dynamique des classes sociales, devient désormais plus accessible. « De toute époque, les gens sont partis, et continuent. Il y a longtemps, ceux qui le faisaient étaient surtout des gens qui avaient les moyens de tout quitter et de s'installer dans un autre pays, mais aujourd'hui, ce sont des gens qui, grâce à l'expérience d'autres personnes dont ils ont entendu parler, sont davantage tentés de faire un petit essai. »[58]

Enseignement clé 2 - Une majorité des migrants de retour comprend à la fois des jeunes et des retraités (la tendance inverse pour beaucoup de pays africains). « Après leur retraite, c'est-à-dire qu'ils ont travaillé depuis un très jeune âge à l'étranger. » Ils sont à la retraite, leurs pensions et autres avantages sont crédités sur leurs comptes dans le pays où ils ont travaillé et ils peuvent vivre ici grâce à l'argent qu'ils ont accumulé. »[59]

Enseignement clé 3 - Les migrants de retour sont souvent réticents à partager avec les membres de la communauté leur expérience des événements qui ont interrompu leur cycle de migration. « Nous vivons dans une zone rurale/un village. » Certaines personnes peuvent dire qu'elles ont échoué dans leur tentative de partir vivre à l'étranger. D'autres pourraient dire qu'elles sont rentrées parce qu'elles sont désormais lasses de travailler à l'étranger. Les critiques fusent. Nous n'avons pas été à leur place. Elles ont peut-être leurs propres raisons. Elles ne veulent pas partager les raisons de leur retour à l'Île Maurice. Peut-être ont-elles eu des problèmes personnels ? Leur contrat n'a peut-être pas été renouvelé ? Elles ne sont pas disposées à partager leur expérience[60]. »

Enseignement clé 4 - Les migrants de retour ont considérablement influencé la culture du travail et l'émergence de nouvelles opportunités économiques. « Avec une culture de travail de jour comme de nuit à l'étranger, ici c'est différent. » Lors d'une rencontre, ils évoquent la différence de fuseaux horaires. Maintenant, ils réfléchissent à d'éventuelles opportunités professionnelles qui leur permettraient d'augmenter leurs revenus, comme les centres d'appels, où ils peuvent travailler à des heures décalées. Ils peuvent négocier avec des pays comme la France. D'autre part, nous voyons l'émergence de nouvelles entreprises. Qui dit création de nouvelles entreprises dit aussi approvisionnement en nourriture pour ces nouvelles structures. C'est pourquoi les aires de restauration des centres commerciaux ont étendu leurs services jusqu'à minuit. Le citoyen lambda se trouve à la maison et dort à cette heure-là, alors que les migrants de retour peuvent encore travailler. Ils disposent de moyens de transport. Les entreprises emploient des chauffeurs de nuit pour leurs employés. Certaines personnes jouissent d'avantages technologiques, notamment d'ordinateurs portables, d'ordinateurs personnels. Les mentalités changent à l'Île Maurice. Les gens ne veulent plus travailler dans les secteurs plus traditionnels, par exemple dans les champs de canne à sucre. Nous avons évolué avec le temps. Les migrants de retour au pays, qui ont travaillé dans des restaurants à l'étranger, travaillent maintenant dans des restaurants locaux jusqu'à tard dans la nuit. Cela change petit à petit. Avant, nous n'avions pas de stations-service ouvertes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, maintenant bien. Vous avez besoin d'essence, vous

58 Homme migrant de retour. Septembre 2020
59 Homme migrant de retour. Septembre 2020
60 Homme non migrant de retour. Septembre 2020

pouvez en obtenir instantanément. De même, un métro s'arrête à la station de pompage même. Vous pouvez acheter de la nourriture à emporter. [61]. »

Enseignement clé 5 - Les cycles de migration aboutis favoriseraient la mobilité sociale. « À l'exception de ceux qui ont échoué dans leurs entreprises, certains sont revenus beaucoup plus riches que les locaux et peuvent se permettre de se considérer comme représentant la classe supérieure de la société. » Ou bien, les gens [dans la zone de retour] peuvent les percevoir comme appartenant à la classe supérieure.[62] »

Enseignement clé 6 - Les migrants de retour dont le cycle migratoire a été perturbé reviennent plus mal en point que lorsqu'ils sont partis. « Plusieurs personnes qui ont quitté le pays sont revenues sans rien. Elles sont revenues sans rien du tout, zéro, si je peux m'exprimer ainsi. Même si elles sont revenues avec un peu plus d'argent, cet argent ne peut couvrir qu'une petite période, il ne leur sert que temporairement et leur permet de manger, boire et vivre confortablement. Mais peu de temps après, elles n'ont plus rien et elles doivent frapper à la porte des autres pour trouver du travail ou même les supplier dans certains cas.[63] »

61 Homme non migrant de retour. Septembre 2020
62 Femme non migrante de retour. Septembre 2020
63 Femme non migrante de retour. Septembre 2020

4.

Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage à l'Île Maurice facteurs de réussite clés et défis

Ce tableau résume les principaux facteurs de réussite qui méritent une attention particulière et les défis à relever pour renforcer les programmes de réintégration :

Les facteurs de réussite ont été dégagés afin de favoriser leur intégration égale et systématique dans les programmes de réintégration. Le tableau 5 résume les facteurs de réussite recensés et étudiés dans ce rapport et donne un aperçu des principales lacunes et réalisations.

La **priorité des programmes à l'Île Maurice vise à renforcer le suivi et l'évaluation ainsi que le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés**, y compris à long terme. Les interventions doivent continuer à couvrir systématiquement l'assistance avant le départ, à créer des synergies et une coopération efficace entre les ministères, et à adapter le soutien individuel. Si les facteurs de réussite existent bel et bien, ils peuvent être encore renforcés, et il y a une valeur ajoutée à trouver dans le renforcement des programmes de formation des entreprises et des synergies avec les administrations locales.

Des améliorations en matière de RRR seront également apportées et les principales lacunes en matière de connaissances seront comblées grâce à un meilleur S&E, et lorsque les facteurs de réussite inhérents au contexte mauricien pourront être partagés de manière continue et à un niveau plus large. Alors que les améliorations de la collecte de données et du suivi S&E, ainsi que les évaluations des risques et des besoins et un financement plus flexible pourraient être encore mieux intégrés, les bonnes pratiques, telles que le programme de la diaspora de l'Île Maurice, fournissent des pistes pour aborder systématiquement ces questions..

Tableau 5. Facteurs de réussite, défis et leçons apprises - Île Maurice

		OIM -AVRR	Programme de la diaspora mauricienne
Facteurs de réussite	Préparation avant le départ	X	X
	Processus de sélection à deux niveaux	X	X
	Une formation commerciale efficace	X	X
	Création de synergies entre les différentes organisations gouvernementales		X
	Soutien personnalisé en nature à la réintégration individuelle	X	X
Défis et Leçons apprises	Manque de suivi à long terme (c'est-à-dire plus d'un an)	X	X
	Manque de techniques efficaces de collecte de données parmi les acteurs clés	X	X
	Relativement peu de programmes sexospécifiques ciblant les besoins spécifiques des femmes migrantes de retour	X	X
	Renforcement accru des capacités et le transfert de connaissances avec les organisations gouvernementales	X	X
	Normalisation des pratiques de suivi et d'évaluation	X	
	Évaluations des risques et des besoins au cours du processus de demande		X
	Création d'une enveloppe régionale pour le déboursement des fonds afin de couvrir les pics inattendus du nombre de retours	X	

**Basé sur les perceptions des parties prenantes ; l'évaluation formelle n'est pas encore terminée.*
*** Il convient de noter que les mécanismes d'orientation ont été présentés comme une bonne pratique, mais qui n'était pas toujours fonctionnelle.*

5.

Conclusion : un contexte normatif pour le retour et la réintégration

La législation mauricienne ne dispose d'aucun texte spécifique contenant des termes explicites relatifs aux programmes RRR, mais elle applique des règles et règlements exhaustifs à l'entrée, au séjour, à la résidence et au travail sur le territoire mauricien. L'objet de ce cadre législatif vise généralement la personne en tant que telle. Une telle législation englobe nécessairement les migrants et les programmes de RRR. L'absence d'une législation mentionnant spécifiquement un programme RRR n'est pas nécessairement le signe d'une lacune importante dans les politiques ou les programmes ; au contraire, elle reste cohérente avec les réalités globales de la migration et du retour dans le pays, qui impliquent un plus grand nombre de membres de la diaspora hautement qualifiés, des retours spontanés avec des ressources existantes, des Mauriciens retraités qui reviennent, et un petit nombre de rapatriés vulnérables ayant besoin d'un soutien particulier.

En outre, les parties prenantes ont souligné le fait que des systèmes sociaux, des services et des filets de sécurité sociale solides sont en place pour tous les Mauriciens, et que des mécanismes spécifiques ciblant la réintégration ne sont pas nécessaires à grande échelle. Ce constat est corroboré par les migrants de retour et les membres de la communauté interrogés dans le cadre de cette étude, qui reflètent cette dynamique. Cependant, plusieurs recommandations programmatiques et politiques peuvent être mises en œuvre pour améliorer la durabilité des migrants de retour et l'utilisation de la migration de retour pour stimuler les plans de développement de la nation.

L'étude de cas mauricienne souligne l'importance des niveaux de développement économique et de gouvernance en tant que facteur clé affectant le retour et la réintégration. Les niveaux de développement économique peuvent également être étroitement liés au retour et à la réintégration : le contexte mauricien, dans sa fonctionnalité, fournit un exemple des normes à fixer sur le RRR qui peuvent être adoptées par tous les États membres de l'UA, ainsi que la manière dont celles-ci peuvent être liées à des éléments institutionnels tels que la sensibilisation de la diaspora et une programmation efficace de la migration circulaire, lorsque le contexte le permet.

5.1 Recommandations politiques et programmatiques

Même si le cas mauricien expose un contexte nominalement plus facile pour mettre en œuvre le soutien aux programmes RRR, il permet néanmoins d'identifier les leçons clés qui sont cruciales indépendamment du contexte de développement, et d'identifier les leçons communes applicables à tous les États membres de l'UA. Les recommandations de l'étude de cas mauricienne sont pertinentes dans tous les contextes et sont présentées par thème dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6. Recommandations de l'étude de cas de l'Île Maurice

De l'engagement de la diaspora	**1.**	**Les candidats retenus dans le cadre du programme de la diaspora de l'Île Maurice devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi afin de déterminer si un soutien à la réintégration est nécessaire.** Les candidats retenus souffrent de problèmes de réintégration qui les obligent à migrer à nouveau. « Certaines personnes ont eu recours au programme de la diaspora pour revenir, mais elles ont fait face à des difficultés à se réintégrer, et sont ensuite retournées dans le pays d'où elles avaient émigré. Elles n'étaient pas heureuses ici, trouvaient les choses compliquées et préféraient ne plus rester sur l'Île Maurice. »[64] Évaluer les besoins des candidats retenus en termes de soutien à la réintégration permettra d'augmenter le taux de rétention. Par ailleurs, étant donné que diverses agences gouvernementales sont impliquées à des degrés divers dans le programme de la diaspora, une évaluation et un soutien à la réintégration permettraient de transférer des connaissances techniques et de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux en ce qui concerne le retour et la réintégration des migrants, qu'ils soient qualifiés ou non. Cela permettra de combler le manque de connaissances qui existe actuellement parmi les acteurs gouvernementaux sur le retour et la réintégration, qui est encore un concept relativement nouveau.
Du suivi et de l'évaluation	**2.**	**Des formulaires normalisés de suivi et d'évaluation des bénéficiaires AVRR de l'OIM permettraient d'établir des comparaisons essentielles entre les pays.[65].** Les méthodologies de suivi et d'évaluation ne devraient pas dépendre des exigences des bailleurs de fonds, mais plutôt de l'adhésion à un cadre institutionnel commun, que le nombre de migrants de retour soit élevé ou faible.. **Une façon d'y parvenir est de s'assurer que l'enquête RSS de l'OIM est systématiquement utilisée pour suivre et évaluer tous les programmes de réintégration de l'OIM à l'Île Maurice.**
Programmes menés au niveau local	**3.**	**Un renforcement des synergies pourrait rapprocher les programmes de retour et de réintégration existants et favoriser d'autres initiatives de développement..** Par exemple, le gouvernement peut s'associer à des acteurs du secteur privé impliqués dans les solutions Fintech pour étendre la fonction du programme de la diaspora afin d'inclure des plateformes de crowdfunding de la diaspora qui peuvent augmenter l'accès aux finances pour les PME (voir annexe 2). **Le gouvernement pourrait également encourager des accords de migration circulaire qui développeraient et amélioreraient le capital humain nécessaire pour tirer pleinement parti du potentiel de l'économie bleue (voir annexe 2).**

64 KII (entretien avec un informateur clé). Conseil de développement économique Décembre 2020

65 Voir : OIM/Samuel Hall (2020) Encadrement des migrants de retour : Étude sur les résultats de la réintégration à travers un objectif comparatif.

Des programmes régionaux	**4.**	**Les enseignements acquis et les bonnes pratiques en matière de retour et de réintégration à l'Île Maurice peuvent être intégrés dans le développement d'un instrument régional** sur le retour et la réintégration dirigés par la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique australe), car le contexte unique de la migration de retour du pays peut être appliqué aux îles des Comores, de Madagascar, de la Réunion et des Seychelles.

Annexe 1.

Liste des informateurs clés et des participants à l'atelier

Informateur clé	OIM
	Commission de l'Océan Indien (COI)
	Programme de la diaspora mauricienne
Participant à l'atelier	Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international
	OIM
	Bureau des passeports et de l'immigration (PIO)
	Unité de migration - Bureau du Premier ministre
	Division des droits de l'homme
	Ministère de l'Emploi, du Développement des ressources humaines et du Commerce
	Bureau du procureur général

Annexe 2.

Opportunités et défis du marché de l'emploi

Opportunités
Les services financiers aux PME peuvent stimuler la création d'emplois.
L'agro-transformation peut permettre de diversifier l'industrie manufacturière.
Défis
Le tourisme a souffert de la crise de la COVID-19
Secteur agricole - Manque d'intérêt pour l'agriculture chez les jeunes Mauriciens
Le secteur financier ne prend pas en compte les PME

Aujourd'hui reconnue comme un pays à haut revenu, elle a été un modèle de développement pour d'autres pays africains. Aujourd'hui reconnue comme un pays à revenu élevé[66], elle a servi de modèle de développement pour d'autres pays africains. Le secteur des services est le plus grand employeur et contribue majoritairement à la croissance du PIB du pays.[67] LÎle Maurice doit diversifier le secteur des services, en particulier dans le contexte de la contraction des services touristiques due aux conséquences de la pandémie de COVID -19. L'une des opportunités sur lesquelles le pays peut capitaliser est l'augmentation des services de transport maritime, qui reste sous-exploitée.[68] Le pays peut s'appuyer sur une approche régionale et utiliser les zones économiques exclusives (ZEE) combinées de l'Île Maurice (2,3 millions de km2) et des Seychelles (1,3 million de Km2)[69], pour stimuler les services liés au transport maritime.

Le secteur financier contribue de manière significative au PIB de l'Île Maurice et est le deuxième plus développé d'Afrique[70]. Cependant, l'une des limites de ce secteur est la priorité accordée aux grandes entreprises et la négligence des PME, qui ont du mal à accéder aux finances, ce

66 Banque mondiale (2020) Vue d'ensemble de l'Île Maurice
67 Le gouvernement de l'Île Maurice (2020) Île Maurice : Contexte économique
68 Bolaky.B (2020) Opérationnalisation de l'économie bleue en Afrique : Le cas du sud-ouest de l'Océan Indien
69 Cadras.V.A (2020) Les grandes économies océaniques
70 Le développement réinventé (2020) COVID-19 : Implications économiques pour l'Île Maurice - défis et idées.

qui entrave encore plus le grand potentiel de création d'emplois.[71] L'un des moyens d'améliorer l'inclusion financière des PME sur l'Île Maurice est l'utilisation de solutions Fintech. Des plateformes sont actuellement mises en place sur l'Île Maurice. Elles proposent le crowdfunding basé sur les redevances, le crowdfunding basé sur la dette et le crowdfunding basé sur les capitaux propres ; ces plateformes offrent aux PME un accès à des services allant au-delà des formes traditionnelles de prêt.[72] Les plateformes de crowdfunding de la diaspora offrent des avantages similaires, mais sont peu développées à l'Île Maurice.[73] L'intervention du gouvernement pour promouvoir le développement de ces plateformes favorisera la participation financière dans le pays et la création d'emplois.

Le secteur manufacturier est le deuxième plus grand contributeur à la croissance du PIB[74], l'industrie textile étant une source importante d'emplois et de revenus pour l'Île Maurice. Les possibilités de diversification de l'industrie manufacturière sont prometteuses, en particulier dans l'évolution vers l'agro-transformation[75]. Cependant, le secteur agricole souffre d'une pénurie de compétences en raison du manque de jeunes désireux d'entrer dans ce secteur.[76] L'une des façons de rendre l'agriculture plus attrayante est d'utiliser l'avantage comparatif du pays dans les services TIC pour développer des moyens innovants de stimuler la productivité et la durabilité des aliments.[77]

Le tourisme offrait d'importantes possibilités d'emploi et contribuait considérablement au PIB du pays ; cependant, les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont eu un impact négatif sur l'industrie et le déploiement d'une stratégie de relèvement robuste est un défi pour le gouvernement de l'Île Maurice.[78]Toutefois, investir dans l'économie bleue représente l'avenir de la création d'emplois et du développement économique de l'Île Maurice. Actuellement, l'économie bleue contribue à environ 10-11 % du PIB de l'Île Maurice[79] et on estime qu'elle emploie directement 20 000 personnes, sans compter le secteur du tourisme.[80] Afin de tirer parti des nombreuses possibilités d'emploi, le gouvernement de l'Île Maurice et le secteur privé doivent investir dans les domaines économiques suivants : augmentation de la pêche durable, amélioration de la transformation du poisson et des fruits de mer, développement des aquacultures, amélioration du capital humain nécessaire à l'exploration des hydrocarbures en eaux profondes, utilisation des courants marins pour les énergies renouvelables et recherche sur la gestion des océans.[81]

71 Groupe de la Banque africaine de développement (2019) Perspectives économiques de l'Île Maurice
72 Île Maurice Fintech Hub (2020) Comment les plateformes de crowdfunding s'adaptent-elles à la crise du COVID-19 ?
73 Chao, J. E (2020) Le crowdfunding en Afrique : Perspectives et défis
74 Le gouvernement de l'Île Maurice (2020) Île Maurice : Contexte économique
75 Groupe de la Banque africaine de développement (2019) Perspectives économiques de l'Île Maurice
76 StraConsut (2016) Analyse des écarts de compétences sur le marché du travail à Maurice et en Zambie.
77 FAO (2014) Les jeunes et l'agriculture : Principaux défis et solutions concrètes.
78 Le développement réinventé (2020) COVID-19 : Implications économiques pour l'Île Maurice - défis et idées.
79 Attri.N.V (2016) Un nouveau paradigme de développement de l'économie bleue en IORA ; un cadre politique pour l'avenir
80 Convention de Nairobi (2019) L'économie bleue - Profil du pays de l'Île Maurice -
81 Attri.N.V (2016) Un nouveau paradigme de développement de l'économie bleue en IORA ; un cadre politique pour l'avenir

Annexe 3.
Bibliographie sommaire

African Foundation For Development/European Union Global Diaspora Facility (2020) Diaspora Engagement Mapping: Mauritius https://diasporafordevelopment.eu/wp-content/uploads/2020/07/CF_Mauritius-v.3.pdf

African Development Bank Group (2019) Mauritius Economic Outlook https://www.afdb.org/en/countries/southern-africa/mauritius/mauritius-economic-outlook#:~:text=Macroeconomic%20performance%20and%20outlook&text=The%20economy%20is%20largely%20service,19%25%20of%20GDP%20in%202019.

African Union (2009) Kampala Convention https://au.int/en/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa

Attri.N.V (2016) An Emerging New Development Paradigm of the Blue Economy in IORA;A Policy Framework for the Future https://www.iora.int/media/23838/the-blue-economy-and-iora-2016.pdf

Bolaky.B (2020) Opérationnalisation de l'économie bleue en Afrique : Le cas du sud-ouest de l'Océan Indien https://www.orfonline.org/research/operationalising-blue-economy-in-africa-the-case-of-south-west-indian-ocean/

Cadras.V.A (2020) Large Ocean Economies https://www.mu.undp.org/content/mauritius_and_seychelles/en/home/blog/2020/large-ocean-economies--a-post-covid-narrative-for-small-island-d.html

Chao, J. E (2020) Crowdfunding in Africa: Opportunities and Challenges https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-46309-0_14

Development Reimagined (2020) COVID-19: Economic Implications for Mauritius - Challenges and Ideas https://developmentreimagined.com/wp-content/uploads/2020/04/mauritius-covid19-econ-implications.pdf

FAO (2014) Youth and Agriculture: Key Challenges and Concrete Solutions http://www.fao.org/3/a-i3947e.pdf

Global Forum on Migration and Development (2018) Examples of good practices on regional mobility cooperation - Mauritius https://www.gfmd.org/pfp/ppd/10282

Government of Mauritius (1968) Constitution of Mauritius https://mauritiusassembly.govmu.org/Documents/Legislations/constitution.pdf

Government of Mauritius (1969) Mauritius Passport Act https://citizenshiprightsafrica.org/mauritius-passport-act-1969/ Government of Mauritius (1973) Mauritius Immigration Act (1973) https://dha.pmo.govmu.org Government of Mauritius (1973) Mauritius Recruitment of Workers Act

Government of Mauritius (2007) Accord entre le gouvernement de la République de Maurice et le gouvernement de la République française relatif à la réadmission et au transit des personnes en situation irrégulière

Government of Mauritius (2008) Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Maurice relatif au séjour et à la migration circulaire de professionnels https://www.gisti.org/IMG/pdf/accord_france-maurice.pdf

The Government of Mauritius (2020) Mauritius: Economic Outline http://www.mauritiustrade.mu/en/trading-with-mauritius/mauritius-economics-outline

IOM (2018) Migration Governance Snapshot: the Republic of Mauritius https://migrationdataportal.org/sites/default/files/2018-07/Migration%20Governance%20Snapshot-%20The%20Republic%20of%20Mauritius.pdf

IOM (2019) Return and Reintegration Key Highlights Annexes https://publications.iom.int/books/2019-return-and-reintegration-key-highlights-annexes

IOM/Samuel Hall (2020) Mentoring Returnees: Study on Reintegration OutcomesThrough a Comparative Lens https://www.samuelhall.org/publications/iom-nbspmentoring-returnees-study-on-reintegration-outcomes-through-a-comparative-lens

Lincoln D (2006) Beyond the Plantation: Mauritius in the Global Division of Labour. https://www.jstor.org/stable/3876101?seq=1

Mauritius Fintech Hub (2020) How Are Crowdfunding Platforms Adapting to the COVID-19 Crisis? https://mauritiusfintech.org/blog/crowdfunding-platforms-adapting-covid-19-crisis/

Migration EU Expertise (2012) Mauritius II: National Migration and Development Policy https://www.mieux-initiative.eu/en/actions/167-mauritius-accelerated-partnership-for-economic-integration-apei-labour-migration

Nairobi Convention (2019) Blue Economy -Mauritius Country Profile - https://www.nairobiconvention.org/mauritius-country-profile/

ODI (2011) Mauritius' Story: Progress in Economic Conditions in Mauritius – Success Against the Odds https://www.odi.org/publications/5184-progress-economic-conditions-mauritius-success-against-odds

Organisation of African Unity (1968) Refugee Convention https://au.int/sites/default/files/treaties/36400-treaty-0005_-_oau_convention_governing_the_specific_aspects_of_refugee_problems_in_africa_e.pdf

StarConsult/IOM (2016) Labour Market Skills Gap Analysis Mauritius & Zambia https://www.straconsult.com/wp-content/uploads/2018/10/IOM-LMSGA-Circular-Migration-Mauritius-Zambia-Report-2016.pdf

Vuddamalay and Thi Keng (1989) « la structuration du mouvement migratoire mauricien en France » https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1989_num_1126_1_1372

World Bank (2020) Mauritius Overview https://www.worldbank.org/en/country/mauritius/overview#1

Maroc

Fiche pays

Table des matières

Acronymes 2

Introduction 3

Méthodologie au niveau du pays 5

1. Contexte juridique et politique du RRR au Maroc 6

1.1 Cadres juridiques et dispositions pour le RRR au Maroc 6

1.2 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour 9

1.3 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réadmission 10

1.4 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réintégration 10

1.5 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques au Maroc 11

2. Définition de la réintégration durable – principaux éléments à retenir 14

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude 14

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes 14

3. Programme du RRR au Maroc 18

3.1 Aperçu des programmes du RRR au Maroc 18

3.2 Besoins et perceptions de la communauté : Enseignements du terrain 22

4. Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage au Maroc : facteurs de réussite et défis 25

5. Conclusion et recommandations 28

Annexe 1 : Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers 30

Annexe 2 : Opportunités et défis du marché du travail 31

Annexe 3 : Bibliographie sélective 33

Acronymes

ANAPEC	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
UA	Union africaine
C2CMMD	Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent
CEFA	Comité européen pour la formation et l'agriculture
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
UE	Union européenne
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICMPD	Centre international pour le développement de politiques migratoires
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
FOO	Fondation Orient Occident
MRE	Marocains résidant à l'étranger
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
EPI	Équipement de protection individuelle
RRR	Retour, réadmission et réintégration

Introduction

Cette fiche pays présente le contexte du retour, de la réadmission et de la réintégration (RRR) au Maroc. Cette fiche pays est produite dans le cadre de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », commandée par l'ICMPD à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent (C2CMMD). Cette étude est mise en œuvre au nom de la Commission de l'Union africaine et financée par l'Union européenne.

Conclusion 1 :

Il existe peu de programmes et d'organisations répondant aux migrants de retour volontaires au Maroc. La coordination entre les programmes et les acteurs du RRR reste un défi au Maroc.

Conclusion 2 :

Le soutien du gouvernement et la mise en œuvre des programmes du RRR sont ciblés sur le retour des Marocains résidant à l'étranger (MRE), afin de faciliter leur retour, leur réintégration et leurs investissements pertinents. Cela comprend des services et une administration ciblés, tels que l'exploitation du pouvoir des transferts de fonds ainsi que des programmes sociaux, y compris le logement social, la formation professionnelle et les plans d'assistance médicale (RAMED).

Conclusion 3 :

Bien que les programmes du RRR offrent un soutien psychosocial et économique, les exécutants ont souligné que la situation économique compliquait la réintégration réussie des migrants de retour au Maroc.

Le Maroc est une nation composée de 36 millions d'habitants, dont plus de 25 % ont moins de 30 ans.[1] Bien qu'il se soit considérablement développé depuis son indépendance de la France en 1956, le Maroc reste un pays à revenu moyen inférieur, avec de nombreux citoyens vivant au niveau de subsistance et une importante population de jeunes sous-employés ou au chômage.[2] En 2018, le taux de chômage des jeunes était d'environ 22 %, selon l'Organisation internationale du travail (OIT).[3]

Pendant la majeure partie du XXe siècle, le Maroc était principalement un pays d'émigration, avec une diaspora mondiale estimée à 4 millions de Marocains. Au milieu des années 1990, le Maroc a dépassé la Turquie comme première source de migration extracommunautaire vers l'Europe.[4] Le profil des migrants marocains varie selon le pays de destination. Les migrants marocains aux États-Unis ont tendance à être très instruits, 64,5 % d'entre eux possédant des diplômes

1 Royaume du Maroc—Haut-Commissariat au Plan, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 : Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population.

2 « Maroc », Banque mondiale, page consultée le 10 janvier 2020.

3 « Maroc : taux de chômage des jeunes de 1999 à 2019 », Statista, page consultée le 10 janvier 2020.

4 Berriane, M., de Haas, H. et Natter, K. (2015). « Introduction: revisiting Moroccan migrations », The Journal for North African Studies 20, no. 4 (2015): 506.

de l'enseignement supérieur, contre 12,9 % des migrants marocains en France, 6 % en Belgique et 4,5 % en Espagne.[5] Dans un même temps, la migration sans papiers a augmenté en raison de politiques d'immigration plus strictes, les migrants affluant vers l'Europe en réponse à une forte demande de main-d'œuvre bon marché dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et des services.[6] Selon les estimations, la diaspora marocaine représente actuellement 10 % de la population[7] et les envois de fonds représentent 5,7 % du PIB marocain.[8] C'est pourquoi la gestion de l'emploi à l'étranger et le maintien de liens forts avec la diaspora marocaine ont toujours été une priorité essentielle pour le gouvernement marocain.

De manière générale, les Marocains ont continué à migrer en nombre croissant vers l'Europe à la fin des années 1990 et au début des années 2000, l'Italie et l'Espagne ayant dépassé la France comme principaux pays de destination des Marocains. Les chiffres ont diminué à la suite de la crise financière mondiale de 2008, qui a entraîné des taux de chômage élevés parmi les populations de travailleurs migrants en Europe, en particulier en Espagne.[9] Cette situation a conduit à une augmentation du nombre de migrants de retour marocains au cours de la dernière décennie en raison de la diminution des opportunités de travail en Europe.

Il n'existe pas de données et de statistiques officielles, complètes et détaillées sur les migrants de retour marocains.[10] Les estimations sur le nombre de migrants de retour varient, mais l'OCDE a estimé sur la base des données du recensement de 2014 que 210 000 migrants volontaires ont été signalés en 2017, contre 165 000 en 2004 et 117 000 en 1994. Ce chiffre est plutôt faible, par rapport aux quelque 4 millions de ressortissants marocains à l'étranger.[11] Le flux des migrants de retour est principalement composé d'hommes ; qui représentaient environ 60 % des migrants de retour en 2014.[12] La majorité des retours marocains proviennent d'Espagne (33 %), d'Italie (30 %) et de France (21 %).[13] Un rapport de l'OIT de 2019 sur le RRR au Maroc a constaté que très peu de migrants de retour marocains bénéficient d'un soutien institutionnel dans leur pays d'origine.[14] Le projet Migration de retour au Maghreb (MIREM) de l'UE a révélé que moins de 4 % des migrants de retour ont bénéficié d'un soutien institutionnel de réintégration à leur retour au Maroc.[15] La majorité des migrants de retour marocains (71 %) avaient un emploi dans leur pays d'immigration avant leur retour.[16] Plus de la moitié (56 %) des retours étaient involontaires. Parmi ces retours involontaires, deux tiers (67 %) ont invoqué la difficulté à trouver un emploi ou à faire face à des situations de

5 CIF OIT (2019). Favoriser la Réintégration Sociale et Professionnelle des Migrants de Retour Nord-Africains : Une Comparaison des Cas du Maroc et de la Tunisie.

6 De Haas, H (2007), 47.

7 CIF OIT (2019).

8 Banque mondiale (2020). « Personal remittances, received (% of GDP) – Morocco »

9 Khaldi, M. (2014). « Les Marocains d'Espagne » in Marocains de l'extérieur—2013, ed. Mohamed Berriane (Rabat : Observatoire de la Communauté Résident à l'Étranger, 2014) : 263-310.

10 OIT (2019). Favoriser la réintégration sociale et professionnelle des migrants de retour nord-africains : Le cas du Maroc (Geneva : IDO).

11 OCDE (2017), Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains, Éditions OCDE : Paris. DOI :

12 Ibid.

13 Bouhlahcen, A. et Taki, M. (2014), Cartographie des projets de réintégration économique des MRE de Retour et mécanismes d'appui à leur réinsertion socioprofessionnelle et la réinsertion socioéducative de leurs enfants, (MCMREAM, OIM Maroc et Association Migration Internationale).

14 OIT (2019), 7.

15 OCDE, 176.

16 Bouhlahcen et Taki (2014), 48.

travail précaires, un quart (26 %) est rentré involontairement pour des raisons bureaucratiques, et les 7 % restants pour des raisons sociales liées au regroupement familial. Parmi les 44 % qui ont choisi de rentrer volontairement, près de la moitié (48 %) l'ont fait pour investir au Maroc et près d'un tiers (28 %) pour des raisons de retraite.[17] Le pourcentage de Marocains contraints au retour est assez important, avec des conséquences sur le soutien à la réintégration par l'État marocain.

Méthodologie au niveau du pays

Le travail de terrain au Maroc a été réalisé en août et septembre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, des précautions sanitaires complètes ont été prises lors des entretiens, qui ont été menés soit par téléphone, soit dans des contextes appropriés de distanciation sociale, en portant des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés. L'atelier a été organisé dans une salle de conférence à Rabat pour permettre aux principales parties prenantes de se rencontrer et de discuter en personne des résultats de cette recherche.

Tableau 1. Travail de terrain au Maroc

Type de participant	Homme	Femme	TOTAL
Informateur clé	4	5	9
Migrant de retour	4	-	4
Membre de la communauté non migrant	3	1	4
Participants aux ateliers	4	1	5
TOTAL	**15**	**6**	**22**

Encadré 1 : Défi méthodologique : disponibilité des données de programmation et limites de l'analyse du programme

Les rapports d'évaluation détaillés et autres documents de suivi interne des partenaires de mise en œuvre, au-delà du nombre de bénéficiaires, n'ont pas été mis à la disposition de l'équipe de recherche sur demande. La littérature portant sur les programmes spécifiques du RRR au Maroc est limitée ; la littérature disponible sur les migrants irréguliers se concentre principalement sur leurs voyages vers l'Europe, plutôt que sur leur réinsertion à leur retour. Il existe une multitude d'informations (notamment juridiques) concernant l'enregistrement et le retour des MRE, mais les migrants irréguliers ne sont pas considérés comme des MRE par l'État.

L'évaluation de la programmation et l'identification des bonnes pratiques et des leçons apprises dépendent donc largement des perceptions des parties prenantes, de la littérature antérieure (le cas échéant), ainsi que d'un nombre limité d'entretiens avec des migrants de retour.

17 Ibid, 53.

1.

Contexte juridique et politique du RRR au Maroc

1.1 Cadres juridiques et dispositions pour le RRR au Maroc

La position géographique, le contexte historique et les réalités socio-économiques du Royaume du Maroc ont influencé son approche et son intérêt pour les questions de migration. Le Royaume du Maroc développe continuellement son cadre juridique sur la migration, afin d'exploiter au mieux le potentiel que représente la migration et de tirer parti des possibilités de retour, de réadmission et de réintégration des Marocains de l'étranger et des populations étrangères sur son territoire.

Des chercheurs en droit ont identifié 19 instruments juridiques nationaux pertinents (lois, décrets, arrêtés et circulaires) dans le domaine du retour, de la réadmission et de la réintégration (Tableau 2). La grande majorité des textes abordent explicitement la question du retour ; volontaire ou involontaire. Certains d'entre eux représentent des opportunités de réintégration, tandis que presque aucun texte ne commente la question de la réadmission. La réadmission est plus présente dans les instruments juridiques internationaux, tels que les accords bilatéraux et les conventions internationales signées et ratifiées par le Maroc. Les cadres juridiques nationaux sur le RRR peuvent être organisés selon qu'ils concernent les Marocains résidant à l'étranger (MRE) et les étrangers sur le territoire marocain. En outre, la majorité des lois existantes sur le RRR au Maroc concernent les Marocains qui ont migré légalement à l'étranger (pour le travail, les études ou le regroupement familial) ou les Marocains nés à l'étranger qui souhaitent migrer au Maroc. Les structures légales et étatiques pour les migrants irréguliers lors de leur retour sont limitées.

L'approche marocaine du RRR pour les citoyens consiste à créer un équilibre entre 1) le maintien et le développement de leurs liens humains, culturels et socio-économiques avec le Royaume et la préservation de leur identité nationale, et 2) le renforcement des liens d'amitié et de coopération avec les gouvernements et les sociétés des pays où ils résident ou dont ils sont également citoyens. En ce qui concerne les étrangers présents sur son territoire, seul le recours à l'expulsion est mentionné. Toutefois, le Royaume travaille en étroite collaboration avec plusieurs organisations internationales dans le cadre de programmes visant à faciliter le retour et la réintégration décente des étrangers dans leur pays d'origine. Enfin, le Maroc a signé en 2019 un projet de loi vi-

sant à établir le siège de l'Observatoire africain des migrations, un organe de l'UA qui a été inauguré en décembre 2020.[18] Cet observatoire a pour vocation d'être une source centrale et unifiée de données sur la migration pour le continent africain afin de faire progresser les connaissances sur la migration et la mobilité et de favoriser les échanges entre les pays africains pour faciliter une gestion maîtrisée de la migration sur le continent.[19]

Tableau 2. Cadres juridiques et dispositions sur le RRR au Maroc

Nom de la loi / du cadre juridique	Description
Constitution (2011)[20]	Contient une disposition garantissant le droit de quitter le territoire national et d'y revenir.
Décret n° 2-66-646 (1970)[21]	Décrit l'aide au rapatriement fournie par l'État, qui comprend les frais de transport du point de départ au port de débarquement ou à la gare frontalière, ainsi que les frais de séjour au port d'embarquement. Les frais de retour seront soit remboursés par le migrant de retour, soit l'État les confisquera après une période de trois ans.
Loi n° 02-03 du 11 novembre 2003[22]	Loi sur l'entrée, le séjour et l'expulsion des étrangers au Maroc, l'émigration et l'immigration irrégulière. Elle renforce la répression contre les personnes qui facilitent ou organisent l'entrée ou la sortie irrégulière du pays. Elle pénalise également les immigrants ou émigrants irréguliers.
Décret n° 2-77-862 (1977) / (Modifié, décret n° 2-00-673 du 5 septembre 2000 - 6 jouma-da II 1421)[23]	Réglemente l'enregistrement et l'exonération fiscale des véhicules des ressortissants de retour et des étrangers.
Dahir n ° 1-90-79 (1990)[24]	Promulgue la loi n° 19-89 portant création de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, qui vise à maintenir les liens fondamentaux avec le Maroc et à atténuer les difficultés rencontrées à l'étranger.

18 El Ouassif, A. (2019). « Get Africa Involved: Morocco's Lead in the Management of Immigration. » P*olicy Center for the New South*, 30 août 2019.

19 Union africaine (2020). « Inauguration officielle au Maroc de l'Observatoire africain des migrations. »

20 Royaume du Maroc. Constitution 2011.

21 Benyahya, M. (2017). La condition juridique des Marocains résidant à l'étranger, (Rabat : CCME).f

22 Dahir n° 1-03-196 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.

23 Décret n° 2-77-862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour l'application du code des douanes ainsi que des impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects, approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977).

24 Dahir n° 1-90-79 du 20 hija 1410 (13 juillet 1990) portant promulgation de la loi n° 19-89 créant la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

Arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 1072-00 (2000) / (Modifié par l'arrêté n° 271-08 du 8 février 2008 - 30 moharrem 1429, BO n° 5610 du 6 mars 2008)[25]	L'article relatif aux matériaux et outils usagés, à importer en franchise de tous droits et taxes par les Marocains résidant à l'étranger ayant exercé une activité lucrative permanente et retournant définitivement au Maroc, est fixé à une valeur de cent cinquante mille dirhams (150 000 Dh).
Dahir n° 1-04-22 portant promulgation de la loi n° 70-03 relative au code de la famille (2004)[26]	Régit le mariage des Marocains résidant à l'étranger, ce qui inclut la présentation des certificats de mariage étrangers aux services consulaires marocains.
Dahir n° 1.07.208 portant création du Conseil de la Communauté Marocaine de l'Étranger (2007)[27]	Crée le Conseil des Marocains résidant à l'étranger, dont l'objectif est de créer des politiques publiques permettant aux Marocains résidant à l'étranger de maintenir des liens étroits avec leur identité marocaine et notamment celles relatives à l'enseignement des langues, à l'éducation religieuse et à l'action culturelle.
Décret n° 2-06-478 pris pour l'application de la loi n° 35-06 portant création de la carte nationale d'identité électronique (2007)[28]	Réglemente les conditions d'obtention de la carte nationale d'identité électronique, qui comprend des dispositions pour les Marocains résidant à l'étranger.
Dahir n° 1-10-07 portant promulgation de la loi n° 52-05 relative au Code de la route (2010)[29]	Permet aux Marocains résidant précédemment à l'étranger d'utiliser leur permis de conduire étranger sur le territoire national pour une période maximale d'un an à compter de leur résidence au Maroc.
Arrêté du Ministre de l'Équipement et du Transport n° 02-11 relatif à l'échange des permis de conduire étrangers contre un permis de conduire marocain (2010)[30]	Contient des dispositions donnant aux Marocains de retour la possibilité d'échanger les permis de conduire étrangers contre un permis national en raison des accords de reconnaissance réciproque.
Dahir n° 1-11-171 portant promulgation de la loi n° 57-11 relative aux listes électorales générales, aux opérations de référendums et à l'utilisation des moyens audiovisuels publics lors des campagnes électorales et référendaires (2011)[31]	Contient des dispositions accordant aux citoyens marocains nés au Maroc et résidant hors du territoire du Royaume le droit de demander leur inscription sur la liste de la commune ou du district où eux-mêmes, leur père ou leur grand-père sont nés, ou dans lequel ils possèdent des biens ou une activité professionnelle ou commerciale.
Dahir n° 1-11-165 portant promulgation de la loi organique n° 27-11 relative à la Chambre des représentants (2011)[32]	Accorde aux Marocains résidant à l'étranger le droit de vote aux élections marocaines.

25 Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1072-00 du 23 Joumada I 1421 (24 août 2000) fixant la valeur des matériels et outillages usagés à importer, en franchise des droits et taxes, par les Marocains résidant à l'étranger à l'occasion de leur retour définitif.

26 Dahir n° 1-04-22 du 12 hija 1424 (3 février 2004) portant promulgation de la loi n° 70-03 portant code de la famille.

27 Dahir n° 1.07.208 portant création du Conseil de la Communauté Marocaine de l'Étranger (2007).

28 Décret n° 2-06-478 pris pour l'application de la loi n° 35-06 instituant la carte nationale d'identité électronique (2007).

29 Dahir n° 1-10-07 portant promulgation de la loi n° 52-05 relative au Code de la route (2010).

30 Arrêté du Ministre de l'Équipement et des Transports n° 02-11 relatif à l'échange des permis de conduire étrangers contre un permis de conduire marocain (2010).

31 Dahir n° 1-11-171 portant promulgation de la loi n° 57-11 relative aux listes électorales générales, aux opérations de référendums et à l'utilisation des moyens audiovisuels publics lors des campagnes électorales et référendaires (2011).

32 Dahir n° 1-11-165 portant promulgation de la loi organique n° 27-11 relative à la Chambre des représentants (2011).

33 Dahir n° 1-11-173 portant promulgation de la loi organique n° 59-11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales (2011).

Dahir n° 1-11-173 portant promulgation de la loi organique n° 59-11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales (2011).[33]	Accorde aux Marocains résidant à l'étranger le droit de se présenter aux élections des conseils régionaux, préfectoraux, provinciaux et de district. Est inéligible tout(e) Marocain(e) résidant à l'étranger investi(e) d'une mission gouvernementale, élective ou publique dans le pays de résidence.
Décret n° 2-12-596 applicable à la Société nationale de radio et de télévision (2012)[34]	Comprend des dispositions relatives à la contribution des médias au renforcement des liens identitaires des Marocains résidant à l'étranger avec leur pays d'origine.
Dahir n° 1-15-25 portant promulgation de la loi n° 63-14 relative aux avoirs et liquidités détenus à l'étranger par les Marocains résidant à l'étranger transférant leur résidence fiscale au Maroc (2015).[35]	Réglemente le transfert de la résidence fiscale des Marocains résidant à l'étranger et rentrés au Maroc.
Circulaire n° 2/2015 de l'Office des Changes (2015)[36]	Crée des comptes en devises étrangères et en dirhams convertibles appelés « comptes Ex-MRE »
Dahir n° 1-17-109 du 16 rabii I 1439 portant promulgation de la loi n° 99-15 instituant un régime de retraite pour les catégories de professionnels, de travailleurs indépendants et de travailleurs non salariés exerçant une activité libérale (2017)[37]	Instaure des régimes de retraite et une assurance maladie obligatoire pour tous les professionnels, travailleurs indépendants et indépendants.

1.2 État actuel des cadres juridiques relatifs au retour

L'article 24, section 4 de la Constitution marocaine de 2011 accorde à chacun « la liberté de circuler et de s'installer, de quitter le territoire national et d'y revenir, conformément à la loi ».[38] Le Maroc a ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ainsi que la Convention de l'OUA (1969) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique[39], qui contient des dispositions protégeant les réfugiés contre le refoulement et confie au pays d'asile la responsabilité d'assurer le retour en toute sécurité des réfugiés qui demandent à être rapatriés. Le Maroc a également signé l'accord d'association UE-Maroc en 1996, entré en vigueur en 2000, dans lequel les deux parties ont convenu d'un dialogue sur l'immigration clandestine et les conditions de retour au Maroc des migrants marocains en situation irrégulière en provenance des États membres de l'UE.[40] Le Maroc a également signé les protocoles de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000).[41]

34 Benyahya, M. (2017). La condition juridique des Marocains résidant à l'étranger, (Rabat : CCME), 329.

35 Dahir n° 1-15-25 portant promulgation de la loi n° 63-14 relative aux avoirs et liquidités détenus à l'étranger par les Marocains résidant à l'étranger transférant leur résidence fiscale au Maroc (2015).

36 Circulaire n° 2/2015 de l'Office des Changes (2015).

37 Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) (2020). *Recueil des textes législatifs.*

38 Voir : https://www.constituteproject.org/constitution/Morocco_2011.pdf

39 Organisation de l'unité africaine (1969). *Governing the specific aspects of refugee problems in Africa.*

40 UE (1996). Accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et le Maroc.

41 AGNU (2000). AGNU A/55/383. 2 novembre 2000.

Deux stratégies nationales encadrent la mise en œuvre des programmes du RRR au Maroc, à savoir la Stratégie Nationale en faveur des Marocains du Monde et la Stratégie Nationale pour l'Immigration et l'Asile. La Stratégie Nationale en faveur des Marocains du Monde a trois objectifs stratégiques au profit des Marocains du Monde : la préservation de leur identité marocaine ; la protection de leurs droits et intérêts ; et leurs contributions au développement du Maroc. Chacun de ces objectifs stratégiques est décliné en programmes spécifiques touchant plusieurs domaines, dont l'éducation / la formation, la culture, l'assistance sociale, juridique et administrative, la mobilisation des compétences et des réseaux, l'investissement et le développement solidaire, la coopération internationale et les partenariats (avec les acteurs publics et privés), et la gouvernance.[42]

1.3 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réadmission

Le Maroc n'a pas de cadre national sur la réadmission. Cependant, il a conclu plusieurs accords bilatéraux pour les ressortissants avec l'Espagne (1992, 2003)[43], la Belgique (1993)[44], l'Allemagne (1998)[45], la France (1993, 2001), le Portugal (2004), l'Italie (1998, 1999)[46] et les Pays-Bas (1993)[47]. Les accords bilatéraux stipulent les responsabilités et les rôles de chaque acteur pour faciliter le retour sûr et volontaire des migrants marocains dans leur pays d'origine. Ces accords peuvent servir de bases solides pour créer des accords de réadmission entre le Maroc et les pays voisins. En outre, il faut noter que les MRE en séjour légal continuent de bénéficier de tous les droits de leur pays d'origine lorsqu'ils sont à l'étranger.

1.4 État actuel des cadres juridiques relatifs à la réintégration

Constitutionnellement, les MRE bénéficient de la liberté de revenir sur le territoire national, de se déplacer et de s'installer là où ils le souhaitent. Un cadre institutionnel a été mis en place depuis plusieurs décennies en vue de conserver un lien d'attachement à l'identité nationale, notamment aux intérêts nationaux afin de préparer la possibilité de ce retour. Il s'articule autour de trois organismes clés : le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger ; le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger ; et la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

42 EIC Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger, 14 décembre 2020..

43 Voir : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2018-005410_EN.html

44 Voir : Plateforme Migration de retour et développement, Institut universitaire européen, « Inventaire des accords liés à la réadmission : Maroc », dernière mise à jour février 2013

45 Ibid.

46 Non ratifié, mais des renvois sont effectués de facto depuis 1998. Voir :

47 Voir : Plateforme Migration de retour et développement, Institut universitaire européen, « Inventaire des accords liés à la réadmission : Maroc », dernière mise à jour février 2013

Afin de créer un cadre incitatif pour faciliter leur réintégration, des facilités procédurales concernant la reconnaissance des actes d'état civil établis à l'étranger et leur pleine validité une fois de retour au pays ont été mises en place. Ces facilités concernent notamment les actes de naissance, de mariage et de décès. En outre, des facilités pour l'obtention du document national d'identité sont prévues, avec l'extension du bénéfice de la carte nationale d'identité électronique aux MRE. Des facilités supplémentaires sont prévues pour d'autres documents, comme le permis de conduire, ainsi que des mécanismes de reconnaissance pour faciliter la mobilité des Marocains rentrant au pays et titulaires d'un permis de conduire délivré à l'étranger.

Un autre mécanisme d'incitation concerne l'exonération de l'impôt sur les objets personnels et le mobilier pour les Marocains qui ont exercé des activités lucratives dans leur pays d'accueil et qui rentrent définitivement au pays. Par ailleurs, il convient de souligner la portabilité des droits sociaux des retraités marocains qui rentrent au pays après avoir exercé une activité professionnelle à l'étranger.

Un autre mécanisme concernant la participation au processus démocratique pourrait inciter au retour puisque le droit de vote ainsi que l'éligibilité aux élections locales, régionales et nationales sont accordés aux MRE. Cela inclut les ressortissants nés au Maroc vivant à l'étranger ainsi que les personnes d'origine marocaine nées à l'étranger.

1.5 Mise en œuvre des dispositions légales et politiques au Maroc

Étant donné l'accent mis par les gouvernements sur la migration sortante et le retour, de nombreux acteurs sont impliqués dans le retour et la réintégration des Marocains. Il existe un ministère dédié aux Marocains résidant à l'étranger, qui permet aux MRE de conserver leurs liens avec leur pays d'origine et facilite leur retour au Maroc. Toutefois, il convient de noter que ce ministère et ses activités sont purement dédiés aux Marocains ayant migré régulièrement. Lors de l'atelier qui s'est tenu en novembre 2020, l'un des participants a indiqué que les migrants irréguliers ne sont pas officiellement considérés comme des MRE ; le Ministère des Marocains résidant à l'étranger, ainsi que le Ministère de l'Intérieur, n'ont ni confirmé ni infirmé ce point.[48]

48 Atelier, 16 novembre 2020.

Encadré 2 : Soutien et programmes pour les marocains vivant à l'étranger (MRE)

Le Ministère des Affaires étrangères du Maroc est chargé de fournir des services, des programmes et un soutien aux Marocains résidant à l'étranger (MRE). Cela comprend des programmes culturels, sociaux, juridiques, éducatifs et d'investissement pour les MRE visant à promouvoir la culture marocaine et à maintenir les liens avec le Maroc pour les MRE. La « Stratégie nationale en faveur des Marocains résidant à l'étranger » est spécifiquement liée au développement économique du Maroc, qui cherche à attirer un plus grand nombre de MRE intéressés par le travail et l'investissement au Maroc, notamment en raison du plus grand nombre d'opportunités de travail, d'entrepreneuriat et d'investissement suite à la crise sanitaire de la COVID-19 en Europe. Ce plan vise à mobiliser 10 000 MRE investisseurs d'ici 2030, provenant de divers pays d'accueil et possédant diverses compétences, afin d'aider les MRE à initier des partenariats dans les secteurs public et privé au Maroc.

Ces mesures sont illustrées par le projet Maghrib Belgium Impulse (MRI) en cours (2018-2023) en partenariat avec ENABEL, l'agence de développement belge, qui vise à mobiliser des porteurs de projets MRE tant en Belgique qu'au Maroc qui bénéficient d'un soutien individualisé pour créer et commercialiser des entreprises au Maroc. Le projet prévoit l'accompagnement des participants ainsi qu'un suivi post-création et des activités de mise en réseau, afin d'augmenter leurs chances de réussite et leur volonté d'investir dans leur pays d'origine.

Sources : Marocains du Monde (2021), « Competencies Mobilization » ; Maghrib Belgium Impulse : Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur des Marocains résidant en Belgique.

Les discussions avec les informateurs clés ont révélé que les visions à long terme concernant le soutien aux retours involontaires des migrants de retour au Maroc restent limitées pour plusieurs raisons. Premièrement, le sujet de la migration de retour au Maroc reste sensible par nature, ce qui complique l'accompagnement par les partenaires locaux de mise en œuvre. Deuxièmement, il n'y a pas suffisamment de budget alloué à ce profil de migrants de retour, qui sont également susceptibles de soutenir financièrement leurs familles à leur retour. Les migrants de retour portent donc une responsabilité à leur retour au Maroc, qu'ils sont souvent incapables d'assumer immédiatement étant donné les lacunes existantes dans le soutien à cette catégorie de migrants.[49]

49 EIC Caritas International, 15 décembre 2020.

Tableau 3. Acteurs clés actuellement impliqués dans le RRR au Maroc

Type d'acteur	Nom de l'acteur
Gouvernement	Ministère de l'Intérieur
Gouvernement	Ministère du Travail
Gouvernement	Ministère des Affaires étrangères et de la coopération
Gouvernement	Ministère de la Justice
Gouvernement	Ministère délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger (MRE)
Gouvernement	Conseil de la communauté marocaine résidant à l'étranger (CCME)
Gouvernement	Conseil consultatif des droits de l'homme
Société civile	Association de la jeunesse marocaine en France (AJMF)
Société civile	Migration et développement
Société civile	Club des investisseurs marocains à l'étranger
Non gouvernemental	OIM
Non gouvernemental	Caritas
Non gouvernemental	GIZ
Non gouvernemental	Fondation Orient Occident

La majorité des ministères marocains traitant du RRR concernent les Marocains qui rentrent volontairement de l'étranger, par comparaison avec ceux qui sont rentrés involontairement. D'autres acteurs, tels que l'OIM, FOO et GIZ, ainsi que les OSC et les consulats à l'étranger, sont impliqués dans l'assistance aux migrants de retour marocains qui ont migré de manière irrégulière et qui se réintègrent dans la société.

2.

Définition de la réintégration durable – principaux éléments à retenir

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude

Les discussions initiales avec les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de cette étude ont souligné la nécessité d'examiner et de comparer les définitions de la réintégration durable afin d'établir une définition de base pour l'étude lors de la phase initiale. Cette définition est réexaminée de manière critique dans cette section à travers les perceptions des parties prenantes et les résultats de la recherche au Maroc afin d'établir si les résultats de la recherche fournissent des informations supplémentaires pour définir la réintégration durable.

Dans cette optique et en s'appuyant sur les définitions antérieures, cette section examine la définition de travail suivante de la réintégration pour cette étude.

DÉFINITION DE TRAVAIL DE LA RÉINTÉGRATION POUR CETTE ÉTUDE

« La réintégration durable peut être atteinte lorsque les migrants de retour s'appuient sur des capacités élargies pour mener une vie sûre et digne d'autosuffisance économique, de bien-être psychosocial et d'incorporation politique, sociale et civile, afin de répondre de manière adéquate aux moteurs de la migration irrégulière. »

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes

Les informateurs clés du Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture (CEFA) et de la GIZ ont souligné l'importance de créer des programmes de réintégration pour les migrants de retour qui correspondent aux besoins spécifiques individuels ; par opposition à une approche standar-

disée. Bien que cette approche complique la conception et la mise en œuvre des programmes, les parties prenantes ont indiqué que les résultats étaient plus probants lorsque les programmes répondaient spécifiquement aux besoins des individus et s'adaptaient à leurs vulnérabilités spécifiques ainsi qu'à leur situation de retour.

Le CEFA a souligné que l'accompagnement sur mesure était difficile en raison de la coordination entre plusieurs partenaires ; ce qui prolongeait les temps d'attente des bénéficiaires pour recevoir les services et l'assistance offerts par les programmes du RRR. La personne interrogée au CEFA Maroc a déclaré qu'elle devait souvent accompagner les bénéficiaires afin qu'ils aient accès aux services offerts par les programmes du RRR. [50]

Ce retour d'information confirme la nécessité de centrer la définition sur l'**individu** en raison de la nécessité de prendre en considération les expériences individuelles de retour et de réintégration et d'adapter la programmation en conséquence. La question reste axée sur le **« comment »** ; en mettant l'accent sur **le soutien et l'accompagnement sur mesure** des migrants de retour et sur la nécessité de fournir des **ressources suffisantes** pour assurer la coordination entre les parties prenantes.

***

Pour les trois migrants de retour marocains interrogés dans le cadre de cette étude[51], la réussite de la réintégration passe par l'acceptation par leur famille immédiate, la recherche d'un emploi rémunéré ainsi qu'un sentiment d'espoir et de maîtrise de leur avenir et de leur capacité à subvenir aux besoins de leur famille. Les quatre migrants de retour interrogés étaient des hommes et estimaient que le gouvernement marocain partait du principe que les migrants de retour se réintégreraient facilement dans leur pays d'origine, ce qui signifiait que leurs besoins en termes de soutien psychosocial, financier et moral devaient être satisfaits par les réseaux d'amis et de famille. Cependant, de nombreux migrants de retour ont évoqué la tendance des familles à rejeter les migrants de retour, car elles préféraient qu'ils restent à l'étranger afin de continuer à envoyer des fonds au pays. Ces quatre personnes donnent un aperçu des défis auxquels les migrants de retour marocains continuent de faire face lors de leur retour au pays. Ils mettent en évidence une lacune dans la politique et le programme du RRR ainsi que les expériences vécues par les migrants marocains de retour, en particulier ceux qui sont rentrés volontairement. Les personnes interrogées n'étaient pas au courant de l'existence d'un programme ou d'un soutien du RRR, gouvernemental ou autre, qui serait disponible à leur retour au Maroc ; ce qui met en lumière une question clé.

Mehdi* a passé huit ans en Espagne (cinq en situation irrégulière et trois en situation régulière) et a trouvé un emploi d'ouvrier agricole saisonnier depuis son retour au Maroc. Avant son départ, il pensait que l'Europe était un paradis et que sa migration luis permettrait d'améliorer sa situation économique. Mais une fois en Espagne, la réalité était tout autre, puisqu'il a déclaré avoir vécu

50 EIC CEFA Maroc, 13 juillet 2020.

51 Les noms des personnes interrogées, marqués d'un (*) sont des pseudonymes afin de préserver leur anonymat

dans des logements surpeuplés avec son frère et son oncle.[52] À son retour au Maroc, sa réintégration avec sa famille et ses enfant lui a semblé facile, comme avec sa famille élargie, déclarant qu'il se sentait très à l'aise et qu'il était heureux de pouvoir voir ses enfants grandir et s'occuper d'eux. Il a cependant indiqué avoir entendu de nombreuses histoires d'autres migrants qui ont trouvé leur réintégration difficile, car leurs familles leur reprochent d'être rentrés et les rejettent, considérant leur retour comme un échec.[53] Il n'a pas connaissance d'institutions publiques qui facilitent la réintégration des migrants au Maroc après leur retour. Il a également déclaré que de nombreux problèmes subsistaient au Maroc : l'instabilité de l'emploi, le chômage élevé des jeunes et un secteur de la santé médiocre.

Jawad* a migré en Espagne de manière clandestine et travaillait dans le secteur agricole. Bien qu'il ait été initialement en mesure de subvenir à ses besoins, ses besoins financiers ont augmenté parce qu'il devait soutenir sa famille au Maroc. Afin de subvenir à ses besoins et ceux de sa famille, il a commencé à voler des voitures au sein d'un réseau spécialisé dans le vol de voitures. Bien qu'il ait été capable de subvenir aux besoins de sa famille, il a accumulé plusieurs affaires judiciaires liées à son implication dans le vol de voitures et s'est vu refuser le renouvellement de sa résidence et a donc dû quitter le pays. Son retour en 2016 n'était pas volontaire et il s'est senti perdu et abandonné par son réseau, notamment par ses parents, qui étaient contre son retour.[54] Cependant, sa femme et sa belle-mère l'ont aidé à se réintégrer et à trouver un travail. Il a déclaré que ce travail lui permettait de couvrir ses besoins essentiels et de mener une vie digne, et qu'il avait le sentiment de pouvoir prendre des décisions de manière libre et indépendante. À son retour, il a eu besoin d'un soutien à plusieurs niveaux, notamment social, psychologique et économique. Mais la seule source de soutien qu'il a reçue est venue de sa femme et de sa belle-mère, car ses parents étaient déçus de son retour, ce qui est selon lui le traitement habituel des migrants de retour dans la majorité des familles de la région.[55] Il s'est senti marginalisé, abandonné et négligé, comme la plupart des migrants de retour dans cette région, car leurs parents se montrent trop stricts par rapport à leurs enfants rentrés au pays après avoir migré à l'étranger. Ce sentiment a également été attribué au manque de distinction de la part du gouvernement entre les citoyens et les migrants volontaires, estimant que les migrants de retour n'ont pas de besoins de réintégration particuliers.

Yassine* a immigré en Italie à l'âge de 18 ans. Sa décision d'émigrer a été fortement influencée par sa famille qui vivait à l'étranger et qui bénéficiait selon lui d'une meilleure qualité de vie. Il a travaillé de manière informelle pendant les deux ou trois premières années, avant de régulariser son statut et d'obtenir la citoyenneté. Il a quitté l'Italie après 22 ans, car il a perdu son emploi en raison de la crise économique et a eu du mal à en trouver un autre. Il a émigré en Belgique pour travailler avec un ami italien. Il a décidé de retourner au Maroc lors d'un voyage au pays pour voir sa famille. Bien qu'il soit heureux d'avoir retrouvé sa famille, il a eu du mal à se réadapter aux conditions de travail marocaines, notamment aux bas salaires. Il a rencontré des difficultés pour trouver du travail étant donné qu'il avait émigré avant de terminer ses études et que son expérience professionnelle en Italie n'était pas suffisante pour trouver un emploi bien rémunéré

52 SSI7, Migrant de retour, 26 août 2020.
53 Ibid.
54 SSI8, Migrant de retour, 11 septembre 2020.
55 Ibid.

au Maroc en raison des différents contextes. Il a finalement trouvé un emploi mieux rémunéré dans un centre d'appels d'une société italienne au Maroc grâce à sa maîtrise de la langue italienne. En plus de la période de chômage qu'il a connue à son retour, ses parents étaient en colère, car ils voulaient qu'il reste en Italie ou en Belgique afin de continuer à leur envoyer de l'argent. Il estime que le gouvernement marocain ne donne pas la priorité aux migrants de retour, ni aucune association.[56]

56 SSI1 Migrant de retour, 25 août 2020.

3.
Programme du RRR au Maroc

3.1 Aperçu des programmes du RRR au Maroc

Le Tableau 4 présente les programmes de retour et de réintégration en cours au Maroc au moment de l'étude. Les informations pour développer cette liste ont été obtenues par une étude documentaire complète ainsi que des entretiens avec des informateurs clés et ont été validées lors d'un atelier avec les principales parties prenantes nationales en octobre 2020.

Tableau 4. Programme du RRR au Maroc

Nom du programme	Acteur de la mise en œuvre	Financement	Calendrier	Services fournis	Groupe cible	Nombre de bénéficiaires	Objectif du programme
Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)	OIM	États membres de l'OIM	2000- en cours	Assistance aux services de douane et d'immigration à l'arrivée, accueil après l'arrivée, assistance à la réintégration à court et/ou moyen terme, activités de renforcement des capacités	Migrants de retour volontaires	3 736 migrants de retour ont bénéficié d'une aide au retour entre 2013 et 2019	Retour ; réintégration
REAG/GARP	OIM	Ministère allemand de l'Intérieur (BMI)	2000- en cours	Soutien financier et opérationnel au retour volontaire et à la migration	Migrants de retour volontaires d'Allemagne	Inconnu	Retour ; réintégration
StarthilfePlus – Soutien supplémentaire à la réintégration dans le pays de destination	OIM	BAMF	2017- en cours	Soutien financier dans le pays de destination	Migrants de retour volontaires d'Allemagne	Inconnu	Réintégration
Programme de réintégration ERRIN	Fondation Orient-Occident (FOO)	AMIF	2015 - en cours	Soutien individuel après le retour volontaire ou le retour/rapatriement forcé, facilitation du retour et de la réintégration	Migrants de retour des États membres de l'OIM	45	Réintégration
Centre d'information germano-marocain pour la migration et l'insertion professionnelle (EIMA)	GIZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement		Fournit des informations sur : le travail et la formation au Maroc, le soutien aux migrants de retour au Maroc et les possibilités de travail et de formation en Allemagne.	Migrants de retour	Inconnu	Réintégration
Initiative conjointe UE-OIM	OIM	UE	2017- en cours	Les migrants de retour ont accès à une aide à la réintégration dans leur pays d'origine	Migrants de retour volontaires	61 migrants de retour ont reçu un soutien à la réintégration depuis 2017	Retour ; réintégration
Projet pilote de mentorat ORION	OIM	FCDO (anciennement DFID)	2018 - 2020	Projet pilote de mentorat	Bénéficiaires vulnérables de l'AVRR	22 migrants de retour à partir de janvier 2020	Réintégration
OFII	CEFA	Comité européen pour la formation et l'agriculture	2020 - en cours	Assistance psychosociale en nature, aide à l'emploi en nature et aide à la création d'entreprise	Migrants de retour volontaires	Inconnu	Réintégration

Comme le montre le tableau ci-dessus, il est clair que le programme du RRR reste axé sur le retour et la réintégration des migrants sur le territoire marocain ; il n'est pas fait mention de programmes de réadmission. La majorité des programmes identifiés ciblent les migrants de retour volontaires, à l'exception d'ERRIN, qui soutient tous les migrants de retour, forcés comme volontaires.

L'OIM domine la mise en œuvre des programmes du RRR au Maroc ; soit via les services qu'elle propose elle-même, comme AVRR, soit via les programmes qu'elle met en œuvre au nom des gouvernements de l'UE, comme REAG/GARP. Les conversations avec le représentant de la Task Force Migration de l'UE pour le Maroc ont confirmé que l'initiative conjointe UE-OIM constitue le principal programme de réintégration pour les migrants irréguliers retournant dans le pays. D'autres discussions avec l'**OIM soulignent l'importance du principe de non-discrimination pour les migrants volontaires mais aussi que le fait d'associer la réintégration à d'autres initiatives et services de développement au Maroc reste une priorité et une meilleure pratique clé pour assurer l'intégration sociale.**[57] OIM Maroc a également mis en œuvre le projet ORION, qui se concentre sur l'offre d'une approche de mentorat à un petit nombre de migrants de retour vulnérables de l'AVRR dans le pays.

La GIZ est également un acteur clé de la programmation au Maroc. Grâce à leur travail sur le terrain, les informateurs de la GIZ au Maroc ont observé qu'il y avait un nombre considérable de Marocains expulsés des pays de l'UE ; cependant, les statistiques d'expulsion ne sont pas disponibles, ce qui rend cette donnée impossible à mesurer. Ils ont remarqué que l'identification des migrants de retour souhaitant retourner au Maroc et leur sensibilisation aux structures de soutien existantes restaient difficiles ; le manque de participation peut donc provenir du manque d'accès aux programmes du RRR.

Malgré ce défi, la GIZ a pu mettre en place des partenariats avec l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC). Ce partenariat a eu un impact direct sur leur approche décentralisée de la programmation de la réintégration : les acteurs de mise en œuvre de la GIZ sont basés directement au sein des bureaux de l'agence nationale pour l'emploi dans 8 villes différentes. Ils ont actuellement des bureaux à Casablanca, Agadir, Fès et Tanger, et prévoient d'ouvrir des bureaux à Rabat et Marrakech à partir de 2021.

Ce partenariat a été mis en évidence comme une bonne pratique, s'avérant propice au succès des activités au Maroc grâce à son intégration directe dans les services existants et à la capacité de construire une relation avec un acteur national clé. En plus des services offerts par l'ANAPEC à tous les Marocains, la GIZ propose des services complémentaires tels que le soutien psychosocial ou des mesures de réintégration sociale aux migrants de retour qui en ont besoin, en lien avec les services existants de l'ANAPEC.

La GIZ participe également à l'élaboration d'un guide pour les MRE afin d'améliorer leur accès à l'information et au soutien. Elle a également mis en place des activités destinées à former le personnel du Ministère délégué chargé des MRE sur l'accueil et l'orientation des Marocains de

57 EIC, Task Force Migration de l'UE, Maroc-Égypte, 17 décembre 2020.

retour et des MRE.[58] La GIZ a également mentionné un protocole d'accord avec l'OIM pour soutenir les Marocains de retour d'Allemagne, en échangeant et en référant régulièrement des cas afin de compléter leurs programmes de réintégration dans le pays. La GIZ travaille de la même manière avec l'OFII pour les migrants de retour de France.[59]

Le CEFA travaille étroitement sur le retour et la réintégration au Maroc depuis 2011. Il s'est initialement associé à des associations italiennes, mais a commencé à travailler avec l'OFII au Maroc en 2016 en fournissant de l'aide aux migrants de retour. Il se concentre sur les services suivants pour les migrants de retour au Maroc : 1) Aide d'urgence ; qui comprend la fourniture de 400 euros, les frais médicaux et le paiement du premier mois de loyer ; 2) Aide à l'intégration professionnelle ; prise en charge des frais d'études ou de formation et 3) Aide au développement des entreprises ; après un entretien avec l'entrepreneur et un examen de sa situation.[60]

Un informateur clé de l'organisation a déclaré que le CEFA a continuellement essayé d'établir des **liens avec d'autres programmes de réintégration au Maroc, mais qu'il s'agissait d'un défi persistant**.[61] Il a également cité les longs délais d'attente associés à d'autres partenaires de mise en œuvre, aux programmes de formation et aux agences gouvernementales pour l'emploi, comme l'ANAPEC, comme un défi considérable dans la mise en œuvre du programme OFII.

Actuellement, FOO se concentre principalement sur les migrants subsahariens au Maroc ; ses activités se concentrent sur l'intégration économique et sociale ainsi que sur l'orientation des migrants vers l'inscription dans les écoles et le soutien psychosocial.[62] Cependant, FOO est le partenaire local de mise en œuvre de Caritas International Belgique pour aider les migrants de retour du programme ERRIN dans leur réintégration initiale au Maroc. Caritas travaille en collaboration avec FOO pour faciliter la réintégration des ressortissants marocains qui souhaitent rentrer des pays ERRIN ; l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni utilisent les contrats ERRIN au Maroc.

Caritas agit en tant que prestataire de service pour ERRIN, ce qui leur permet de **centraliser toutes les demandes des personnes souhaitant retourner dans leur pays d'origine depuis l'Europe.** Les discussions avec les informateurs clés de Caritas ont révélé que les partenaires locaux de Caritas au Maroc sont responsables de la mise en œuvre des programmes de réintégration, en liaison avec Caritas, qui prépare le retour des migrants marocains. Bien qu'il existe des programmes nationaux de réintégration et des budgets alloués, ils ne sont dans la pratique pas toujours disponibles pour le public cible que Caritas accompagne, à savoir les migrants de retour en situation irrégulière.[63] FOO réalise et met en œuvre des programmes de réintégration pour les migrants de retour volontaires.

58 EIC, GIZ, 15 décembre 2020.
59 EIC, GIZ Afrique du Nord, 3 juillet 2020.
60 EIC CEFA Maroc, 13 juillet 2020.
61 EIC, CEFA Maroc, 13 juillet 2020.
62 EIC, GIZ Afrique du Nord, 3 juillet 2020.
63 EIC, Caritas International, 15 décembre 2020.

Les discussions avec FOO ont révélé qu'ils se concentrent sur le migrant de retour individuel dès le premier contact avec le bénéficiaire à son retour au Maroc. Le personnel de FOO au siège à Rabat, ou dans les bureaux de terrain à Casablanca, Fès, Marrakech et Tanger aborde la situation individuelle, les besoins et les objectifs du migrant de retour pour sa réintégration au Maroc. Le point focal pour FOO a souligné l'importance de créer un lien avec l'individu dès le début, ainsi que de l'accompagner tout au long du programme. En ce qui concerne les bonnes pratiques, ils ont mentionné leur partenariat avec la GIZ pour aider les migrants de retour à suivre une formation professionnelle et à trouver un logement.[64] Le point focal sur la réintégration au sein de FOO a mentionné qu'ils avaient un certain nombre de cas de réintégration réussie.

Cependant, ils ont indiqué que les **résultats positifs ne peuvent pas être uniquement attribués au programme, mais aussi à la volonté du participant d'aller de l'avant, ainsi qu'au niveau d'assistance familiale qu'ils reçoivent**. FOO a mentionné plusieurs défis à la réintégration au Maroc et à la réussite de ces programmes ; bien que FOO soutienne les migrants de retour sur le plan psychosocial ainsi que dans leur recherche d'emploi, trouver du travail reste difficile pour beaucoup de migrants de retour étant donné les opportunités d'emploi limitées au Maroc, surtout après la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement qui ont suivi. La personne interrogée au sein de FOO a indiqué que, même si elle accompagne la personne à l'ANAPEC, l'agence nationale pour l'emploi, ce n'est pas une garantie qu'elle trouvera un emploi. Elle a également mentionné le manque de politique dédiée aux migrants de retour volontaires : les organisations qui se concentrent sur les retours non volontaires sont limitées au Maroc, il s'agit donc d'un petit réseau.

3.2 Besoins et perceptions de la communauté : Enseignements du terrain

L'équipe de recherche a interviewé quatre migrants de retour et quatre membres de la communauté non migrants au Maroc pour compléter cette étude. Bien que les résultats de cet échantillon soient trop limités pour être représentatifs, **ils donnent cependant un aperçu de la dynamique sur le terrain et des écarts potentiels entre la politique, la programmation et l'expérience vécue du retour, qui pourrait favoriser l'amélioration de mécanismes de soutien efficaces et durables**.

Outre ces perceptions indicatives des migrants de retour sur la réussite de leur réintégration et ce que cela signifie dans leur contexte et leur avenir, l'analyse globale des discussions des migrants de retour, combinée à des entretiens avec les membres de la communauté, fournit une série d'enseignements clés sur le contexte général auquel sont confrontés les migrants de retour et ceux qui les accueillent à leur retour.

Enseignement clé 1 : Il existe deux types de migrants de retour au Maroc. D'abord, ceux qui reviennent après la réalisation de leurs objectifs, à la suite d'un long processus de migration, de travail, d'épargne, de retour et d'investissement. Ces migrants se réintègrent facilement, car ils ont les moyens financiers de surmonter les difficultés rencontrées. Leur retour est souvent vo-

64 EIC, FOO, 25 janvier 2021.

lontaire et ils sont toujours bien accueillis compte tenu de leur situation financière confortable. Une fois rentrés, ils ont tendance à faire leurs propres investissements et à créer des emplois pour les nationaux. La deuxième catégorie effectue généralement un retour forcé ; soit en raison de l'expiration de leurs papiers, soit en raison de problèmes administratifs. Comme leur expérience migratoire est un « échec », leur réintégration est plus difficile, car ils rencontrent plusieurs couches de rejet social, ce qui a un impact sur leur capacité à trouver du travail, un logement, et affecte leur santé psychosociale.[65]

Enseignement clé 2 : La migration des migrants de retour a été motivée par les membres de leur famille qui vivaient à l'étranger, qu'ils percevaient comme ayant une meilleure qualité de vie et davantage de possibilités d'emploi. Beaucoup pensaient que la migration était le seul moyen de réussir et de subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille.[66] En outre, il semble y avoir une perception idéaliste générale des conditions de vie et de travail en Europe ; les migrants qui ont migré de manière irrégulière ont découvert de dures réalités concernant leurs conditions de vie et de travail.

Enseignement clé 3 : L'argent joue un rôle important dans la manière dont les migrants de retour sont acceptés par leurs familles. Comme l'a déclaré un membre de la communauté : « On entend parfois dire que lorsque le migrant de retour a de l'argent, il est très bien accueilli, mais si ce n'est pas le cas, c'est le contraire. »[67] Une membre de la communauté a noté que « dans une famille, un migrant de retour serait moins bien vu que son frère qui n'a pas migré, car il serait traité avec mépris par le reste de la famille. »[68]

Enseignement clé 4 : La réintégration des migrants de retour dépend du soutien financier, moral et psychosocial apporté par les familles et les amis, et non par le gouvernement, sinon aucune autre forme de soutien n'est disponible. Cela place les migrants qui reçoivent des réactions négatives voire un rejet de la part de leur famille immédiate dans une situation vulnérable, car ils peuvent manquer de logement, de ressources financières et de soutien moral au moment où ils en ont le plus besoin.

Enseignement clé 5 : Les migrants de retour estiment qu'ils sont mal préparés pour leur réintégration dans le contexte marocain à leur retour, citant un décalage entre leur expérience professionnelle à l'étranger et les opportunités d'emploi dont ils disposent au Maroc. Les migrants de retour qui ont terminé leurs études universitaires et qui possèdent une expérience professionnelle significative à l'étranger se sentent frustrés par leur chômage ou par les premiers emplois qu'ils ont trouvent, qu'ils jugent mal payés et insuffisants pour couvrir leurs besoins fondamentaux. Les migrants de retour comme les membres de la communauté ont souligné « un manque flagrant d'infrastructures » en dehors des grandes villes ; les écoles, les centres de santé et les opportunités d'emploi étant concentrés dans les centres urbains.[69]

65 SSI6 Homme membre de la communauté, 3 septembre 2020.
66 SSI Homme membre de la communauté, 2 septembre 2020.
67 SSI Homme membre de la communauté, 31 août 2020.
68 SSI Femme membre de la communauté, 4 septembre 2020.
69 SSI Femme membre de la communauté, 2 septembre 2020.

Enseignement clé 6 : Il y a un manque de différenciation entre les ressortissants marocains et les migrants de retour marocains. Les quatre migrants de retour et les membres de la communauté ont mentionné cette hypothèse implicite, malgré les différences évidentes entre les migrants de retour et ceux qui n'ont jamais migré : « une personne qui a émigré dans un autre pays et qui a vécu d'autres expériences, certainement pas toujours favorables, et de plus, loin de sa famille et de ses amis, n'est pas comme une personne qui est dans son pays avec sa famille. »[70] C'est particulièrement problématique étant donné la tendance des migrants de retour à être maltraités à leur retour dans leur pays d'origine : « ils sont souvent rejetés et négligés par la société et surtout par leur propre réseau, qui les considère comme des lâches, des paresseux et des maudits parce qu'ils n'ont pas été à la hauteur ». Par conséquent, leur qualité de vie est pire qu'avant la migration, car ils ont perdu tous les avantages qu'ils avaient avant leur départ.[71] Les migrants de retour ont particulièrement besoin du soutien du gouvernement. Un membre de la communauté ayant des migrants de retour dans sa famille a suggéré de développer des lois, des associations et des structures permettant de fournir une assistance, comme « une association pour la réintégration des migrants de retour » qui pourrait partager les expériences de migration avec les communautés non migrantes et celles qui ont l'intention de migrer à l'avenir.[72] Les migrants de retour et les membres de la communauté ont témoigné d'une insatisfaction générale et d'une méfiance à l'égard des institutions et des structures de l'État ; toutes les personnes interrogées ont exprimé le sentiment qu'elles cessaient d'attendre des politiques ou des lois concrètes, que ce soit pour les migrants de retour ou pour les Marocains restant dans le pays.

70 SSI Femme membre de la communauté, 2 septembre 2020.
71 SSI Femme membre de la communauté, 4 septembre 2020.
72 SSI Homme membre de la communauté, 31 août 2020.

4.

Vers de bonnes pratiques et l'apprentissage au Maroc : facteurs de réussite et défis

L'étude de cas marocaine souligne l'importance de l'inclusion de tous les Marocains de retour au pays dans les programmes et services de développement disponibles dans le pays.

Le Maroc dispose d'un cadre juridique solide et de ministères dédiés à l'exploitation du potentiel des migrants marocains vivant à l'étranger. Cependant, cela n'inclut pas toujours explicitement les Marocains qui ont migré en utilisant des moyens irréguliers. En outre, les parties prenantes peuvent supposer implicitement que les Marocains de retour au pays sont capables de se réintégrer facilement dans leur communauté d'origine, mais les entretiens avec les migrants de retour et les membres de la communauté montrent que ce n'est pas toujours le cas. De nombreux migrants de retour ont du mal à se réintégrer, en particulier ceux dont les familles dépendent des transferts de fonds pour leur soutien financier.

Il est donc essentiel d'identifier les facteurs de réussite et les leçons tirées pour soutenir les migrants de retour vulnérables. Le Tableau 5 et l'analyse ci-dessous en donnent un premier aperçu.

Tableau 5. Facteurs de réussite et leçons tirées – Programme du RRR au Maroc

		AVRR	Starthilfe Plus	ERRIN	ELMA	IC UE-OIM	Projet pilote de mentorat ORION	OFII
Facteurs de réussite	Préparation avant le départ	X	X					
	Paiement des frais du trajet de retour		X					
	Intégration avec les services nationaux		X			X		X
	Mécanismes de référence					X		
	Sélection de secteurs d'activité pertinents pour l'emploi			X	X	X		X
	Mentorat/coaching individualisé			X	X		X	X
Défis et leçons tirées	Retards dans l'aide à la réintégration					X		X
	Absence de suivi à long terme (plus d'un an)	X		X	X			X
	Liens entre les programmes					X	X	
	Opportunités économiques et liens avec le marché du travail limités	X	X	X			X	X
	Liens entre les programmes du RRR et d'autres programmes de développement	X	X	X	X	X	X	X
	Manque de partage des données entre les acteurs	X	X	X	X	X	X	X
	Besoin d'un soutien individualisé	X	X		X	X	X	X

Bien que le Maroc soit généralement un acteur clé au niveau de la migration en Afrique et qu'il se soit montré actif en matière de retour et de réintégration, certains obstacles à la fourniture d'un soutien global doivent encore être surmontés. Principaux défis restants :

- **Lacunes dans la coordination et les liens entre les programmes :** Alors que le Maroc est riche en programmes soutenant à la fois la diaspora marocaine régulière de retour de l'étranger (MRE) ainsi que plusieurs programmes soutenant les migrants de retour irréguliers, ces programmes travaillent souvent en silos. Le partage des données et l'apprentissage entre les acteurs restent rares et constitueront un obstacle majeur à la mise en œuvre de programmes plus cohérents et harmonisés.

- **Liens limités avec les opportunités du marché du travail :** Alors que le gouvernement marocain a réussi à mettre en relation les MRE avec des opportunités de travail et des acteurs potentiels du développement, les programmes similaires pour les migrants irréguliers de retour au pays restent rares.

Cependant, les bonnes pratiques restent évidentes dans un aperçu de la programmation. Elles suivent deux axes principaux :

1. **lien entre les orientations et les approches des gestionnaires de cas** et

2. **partenariats et approche décentralisée de la programmation.**

Ces deux approches ont été particulièrement évidentes lors de la mise en œuvre du projet pilote de mentorat ORION de l'OIM, qui utilise une approche locale pour fournir des mentors individualisés ayant une connaissance approfondie de leur contexte et des références possibles.

De plus, **l'OIM adopte une approche décentralisée au Maroc** en travaillant dans plusieurs régions, ce qui facilite encore le soutien. Les approches d'orientation sont liées à une approche décentralisée de la programmation, car de nombreux partenaires semblent reconnaître l'importance de sortir des silos des programmes et des organisations pour travailler directement avec des partenaires proposant d'autres services et présents dans différentes régions du Maroc.

Les partenariats entre les organisations locales et internationales au Maroc ont facilité l'établissement d'un lien avant le retour du migrant, et l'OIM est en mesure de fournir aux organisations locales une assistance spécialisée, notamment en ce qui concerne les besoins psychosociaux. Cela a permis de créer de fortes synergies entre les programmes de l'OIM et les programmes marocains pour les migrants de retour.

5.
Conclusion et recommandations

Il existe des **problèmes de coordination entre les programmes et les acteurs du RRR** au Maroc. De plus, **la situation économique a compliqué la réintégration pour de nombreux migrants de retour**, car il est toujours difficile de trouver un emploi qui réponde à leurs attentes (en termes de salaire ou de compétences). Cependant, le Maroc offre des possibilités d'amélioration du programme du RRR dans le futur, en particulier grâce à ses approches décentralisées, qui permettent de cibler les migrants de retour là où ils vivent et de fournir un soutien à la réintégration plus individualisé et plus concret.

Sur la base des défis et des leçons tirées résumés ci-dessus, les recommandations pour le Maroc ont été classées par thème et sont décrites dans le Tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6. Recommandations sur le RRR par thème - Maroc

Réglementations nationales et liens avec la planification du développement	1. **Construire une plateforme d'apprentissage et de coordination parmi les CER ainsi qu'entre le Maroc et l'UA.** Les parties prenantes indiquent que des cadres conjoints entre les institutions des CER et de l'UA peuvent favoriser des liens plus étroits entre le Maroc, l'UA et les autres CER africaines. 2. **Fournir une plateforme officielle pour le partage d'expérience entre les parties prenantes afin de renforcer les systèmes de coordination nationaux**, ainsi que la coopération Sud-Sud. Le Maroc est impliqué dans un projet de la GIZ avec le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire ; un cadre a été mis en place entre les quatre pays pour mieux comprendre la façon dont la gestion des migrations est mise en œuvre et organisée dans chaque pays.
Renforcement des capacités	1. **Sensibiliser aux opportunités offertes par la dynamique migratoire actuelle** À l'heure actuelle, on observe des schémas d'immigration changeants dans le pays, avec une importante mobilité circulaire ; notamment dans le travail saisonnier, le travail agricole et la recherche d'opportunités dans les pays européens, africains et du Golfe. 2. **Tirer profit de la présence de l'Observatoire Africain des Migrations en tant que centre d'apprentissage :** l'allocation d'un budget pour soutenir les initiatives d'apprentissage existantes afin de mener des formations régulières, des ateliers et des événements d'apprentissage plus innovants et continus permet d'offrir une opportunité de renforcement des capacités continentales et régionales ainsi qu'un centre formel sous lequel mettre en œuvre des plateformes d'apprentissage et de coordination interrégionales.

Approches locales	1. **Adapter le programme aux besoins des profils des migrants de retour** Alors que le gouvernement marocain a été un leader en matière d'intégration des migrants de retour au sein des services existants, la flexibilité et l'adaptabilité des structures du programme peuvent renforcer cette position tout en tenant compte des profils et des besoins individuels. 2. **Renforcer le soutien avant le départ et le partage d'informations.** Bien qu'une partie de ces mesures soit déjà en cours, il est nécessaire de fournir un soutien social et psychologique plus ciblé, une préparation administrative et une préparation du cadre d'accueil dans le pays d'origine qui soit explicitement lié à la programmation et au suivi après le retour.
Données, suivi, évaluation et apprentissage	1. **Établir un mécanisme de partage des données entre les acteurs de la mise en œuvre**, afin de partager régulièrement les leçons tirées et les connaissances localisées. Au niveau continental, le Maroc s'avère être un leader dans ce domaine en tant que pays hôte de l'Observatoire Africain des Migrations. Cependant, au niveau national, il est également essentiel d'établir des mécanismes similaires entre les acteurs de la mise en œuvre actuels. 2. **Identifier un outil unique pour l'harmonisation des données et de l'évaluation à travers différents types de programmes**, afin de mieux faciliter l'évaluation comparative et l'identification des facteurs de réussite et des moyens de les soutenir.

Annexe 1 :

Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers

Les informateurs clés et les participants aux ateliers auxquels il a été fait appel pour cette étude sont désignés par institution et non par individu afin de protéger l'anonymat des participants. Ils sont présentés dans **le Tableau 7** ci-après.

Tableau 7. Liste des participants à l'étude de haut niveau

Entretiens avec les informateurs clés	GIZ (2 entretiens)
	Ministère chargé des Marocains résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration
	Caritas International
	CEFA
	UE – Maroc Responsable politique du SEAE
	OIM
	Fondation Orient Occident
Institutions de l'atelier	Direction de la coopération européenne
	Inspecteur Général
	Ministère chargé de la migration
	Ministère des Affaires étrangères

Annexe 1 :

Opportunités et défis du marché du travail

Opportunités
Croissance économique élevée et progrès en matière de développement
Importante population de jeunes – dividende potentiel
Industrie sectorielle avancée – services, industrie et agriculture
Défis
Manque d'inclusion des jeunes et des femmes sur le marché du travail
Lenteur de la création d'emplois
La majorité des emplois sont informels
Inadéquation de l'éducation et des compétences

L'économie et le marché du travail marocains se sont considérablement développés au cours des deux dernières décennies. Le pays occupe une position stratégique entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne, ce qui en fait un lieu privilégié pour les entreprises ou les investissements étrangers.[73] L'économie reste dominée par le secteur agricole, qui emploie un tiers de la population active et contribue à 11 % du PIB[74], ainsi que par le secteur des services ; en particulier l'industrie du tourisme. Toutefois, ces deux secteurs ont énormément souffert de la pandémie de la COVID-19, ce qui a contribué à l'instabilité de la situation économique.

Le chômage des jeunes reste élevé dans toute la région MENA et le Maroc ne fait pas exception. Il compte une importante population de jeunes, qui est largement sous-employée. Bien que le PIB ait augmenté, la croissance reste trop modérée pour absorber le grand nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail chaque année.[75] Entre 2000 et 2014, 115 000 Marocains sont

73 AFDB (2019). « Morocco Economic Outlook. » .

74 Nordea (2021). « The economic context of Morocco. »

75 OCP Policy Center (2018). *Youth Unemployment in the Middle East & North Africa, and the Moroccan case* (Rabat : OCP Policy Center), 17.

entrés dans la vie active. Cependant, au cours de cette période, le pourcentage de la population active occupée a diminué (de 53 % en 2000 à 48 % en 2014), ce qui indique que seulement un tiers des personnes en âge de travailler ont cherché et trouvé un emploi.[76] Le chômage qualifié a été particulièrement élevé, ce qui est dû à une inadéquation des compétences entre les diplômés universitaires et la croissance de l'emploi.[77] En outre, un tiers de la main-d'œuvre marocaine est employée de manière informelle ; et la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'augmenter cette tendance.[78] Compte tenu du manque d'inclusion, de la lenteur de la croissance de l'emploi et de la faible qualité des emplois disponibles, de nombreux jeunes Marocains migrent à l'étranger (de manière régulière et irrégulière) à la recherche d'un emploi.

Cependant, le gouvernement marocain a lancé plusieurs programmes destinés à promouvoir l'emploi des jeunes. L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) a lancé en 2015 une initiative visant à couvrir les demandeurs d'emploi moins expérimentés. L'ANAPEC dispose également actuellement de trois programmes de travail : Idmaj, qui couvre les subventions salariales pour les diplômés universitaires au chômage, Te'hil, qui couvre la formation professionnelle des jeunes, et Moukawalati, qui encourage l'entrepreneuriat via des formations et des aides financières.[79] En outre, les principaux ministères ont adopté des stratégies d'intégration des jeunes afin d'améliorer les systèmes de formation, d'intégrer les jeunes sur le marché du travail et de promouvoir financièrement les microentreprises.[80]

76 Ibid, 18.
77 OCP Policy Center (2017). *High and Persistant Skilled Unemployment in Morocco: Explaining it by Skills Mismatch.*
78 Eljechtimi, A. (2020). « Crisis-hit Moroccans join 'informal economy' as job market shrinks », *Reuters*, 14 juillet 2020.
79 Banque mondiale (2018). « Labour market in Morocco: Challenges and Opportunities. »
80 Ibid.

Annexe 3 :
Bibliographie sélective

AFDB (2019). Morocco Economic Outlook.

Benyahya, M. (2017). *La condition juridique des Marocains résidant à l'étranger,* (Rabat : CCME).

Berriane, M., Hein de Haas et Katharina Natter. « Introduction: revisiting Moroccan migrations », *The Journal for North African Studies* 20, n° 4 (2015) : 506.

Bouhlahcen, Ali et Taki, Mohammed (2014). C*artographie des projets de réintégration économique des MRE de Retour et mécanismes d'appui à leur réinsertion socioprofessionnelle et la réinsertion socioéducative de leurs enfants*. MCMREAM, OIM Maroc et Association Migration Internationale.

CIF OIT (2019). *Favoriser la Réintégration Sociale et Professionnelle des Migrants de Retour Nord-Africains : Une Comparaison des Cas du Maroc et de la Tunisie.*

de Haas, H. (2015). « Morocco's Migration Experience: A Transnational Perspective », *International Migration* 45, n° 4 (2007) : 46.

de Haas, H. (2014). « Morocco: Setting the Stage for Becoming a Migration Transition Country? » *Migration Policy Institute,* 19 mars 2014

Eljechtimi, A. (2020). « Crisis-hit Moroccans join 'informal economy' as job market shrinks. » *Reuters,* 14 juillet 2020.

El Ouassif, A. (2019). « Get Africa Involved: Morocco's Lead in the Management of Immigration. » *Policy Center for the New South,* 30 août 2019

ILO (2019). *Favoriser la réintégration sociale et professionnelle des migrants de retour nord-africains : Le cas du Maroc* (Genève : ILO).

Institut Royal des Études Stratégiques (IRES) (2018). *African Migration: What roadmap to set up for its management?*

Marocains du Monde (2018). *Politique Nationale d'Immigration et d'Asile : Rapport 2018.*

Return Migration and Development Platform, The European University Institute (2013). « Inventory of the agreements linked to readmission: Morocco. » Dernière mise à jour : février 2013

Royaume du Maroc—Haut-Commissariat au Plan, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 : Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population.*

Banque mondiale. « Morocco », Banque mondiale, page consultée le 17 décembre 2020

Banque mondiale (2020). « Personal remittances, received (% of GDP) – Morocco. »

Banque mondiale (2018). « Labour market in Morocco: Challenges and Opportunities »

Nigeria

Fiche pays

Table des matières

Acronymes 2

Introduction 4

Méthodologie au niveau national 4

1. Situation juridique et politique des RRR au Nigeria 6

1.1 Dispositions relatives aux RRR dans les législations et politiques du Nigeria 6

1.1.1 État actuel des cadres juridiques sur le retour 8

1.1.2 Statut actuel des cadres juridiques sur la réadmission 10

1.1.3 Statut actuel des cadres juridiques sur la réintégration 11

1.2 Mise en œuvre des dispositions juridiques et politiques au Nigeria 13

1.2.1 Méthodes de coordination et défis à relever 15

2. Définition de la réintégration durable, points clés à retenir 17

2.1 Définir la réintégration : Définition de l'étude 17

2.2 Définir la réintégration : Perceptions des parties prenantes 17

3. Programmation RRR au Nigeria 21

3.1 Survol des programmes de RRR au Nigeria 21

3.2 Vers une réintégration efficace et durable au Nigeria ? 33

3.3 Comprendre le défi du retour et de la réintégration au Nigeria : Voix des personnes sur le terrain 36

4. Progresser vers de bonnes pratiques et l'apprentissage au Nigeria :facteurs de succès et défis 39

5. Conclusion et recommandations 42

Annexe 1 : Liste des informateurs clés et des participants à l'atelier 45

Annexe 2 : Opportunités et défis du marché du travail 46

Annexe 3 : Bibliographie sélective 48

Acronymes

UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
AVRR	Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)
C2CMMD	Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent
CAC	Corporate Affairs Commission
CISLAC	Civil Society Legislative Advocacy Centre
CMET	Équipe d'experts en gestion de cas
OSC	Organisation de la société civile
ERRIN	Réseau européen pour le retour et la réintégration
UE	Union Européenne
FCDO	Foreign, Commonwealth and Development Office
FIAPP	Lutte contre le trafic d'êtres humains et la criminalité organisée
FMLE	Ministère fédéral de l'emploi et du travail
MFE	Ministère fédéral de l'éducation
FMHDSD	Ministère fédéral pour les affaires humanitaires, la gestion des catastrophes et le développement social
MFdS	Ministère fédéral de la Santé du Nigeria
MFdJ	Ministère fédéral de la justice du Nigeria
FMRRR	Migration forcée et retour, réadmission et réintégration
MfAF	Ministère fédéral des questions féminines
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICMPD	Centre international pour le développement de politiques migratoires
DI	Déplacés internes
OIT	Organisation internationale du travail

OIM	Organisation internationale pour les migrations
S&E	Suivi et évaluation
MFA	Ministère des affaires étrangères
MIDWA	Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest
MIEUX	Initiative MIEUX+ (Migration EU eXpertise)
MEET	Groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation
MRC	Centre de réinsertion de migrants/Centre de ressources pour migrants
NAPTIP	Agence nationale pour l'interdiction de la traite d'êtres humains
NCFRMI	Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées
NEMA	Agence nationale de gestion des urgences
NIS	Services d'immigration du Nigeria
ONG	Organisation non gouvernementale
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ONSA	Cabinet du Conseiller national pour les affaires de sécurité
PBMMN	Promouvoir une meilleure gestion de la migration au Nigeria
PCI	Patriotic Citizen Initiative
EPI	Équipement de protection individuelle
RRR	Retour, Réadmission et Réintégration
RSS	Enquête sur la durabilité de la réintégration
PME	Petites et moyennes entreprises
SMEDAN	Agence pour les petites et moyennes entreprises au Nigeria
POS	Procédure opératoire standard
TiPSOM	Action contre la traite des personnes et le trafic de migrants au Nigeria
GTT	Groupe de travail technique/Groupe de travail thématique
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Introduction

Cette étude pays présente le contexte du retour, de la réadmission et de la réintégration (RRR) au Nigeria. Ce document est le fruit de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », qui a été confiée par le CIDPM à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent. Cette étude est actuellement en cours de réalisation au nom de la Commission de l'Union africaine (CUA) et est financée par l'Union européenne (UE).

Principale leçon à retenir 1 :

Le Nigeria dispose d'un cadre politique et d'une structure de gestion de la migration de retour très complets comprenant des procédures opérationnelles standard (POS). Une collaboration étroite existe entre les acteurs étatiques et non étatiques, mais la coordination reste un défi en raison des moyens insuffisants du gouvernement pour financer les activités de migration.

Principale leçon à retenir 2 :

Les comités régionaux de gestion des cas mis en place par la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays (NCFRMI) constituent un mode décentralisé efficace de soutien à la réintégration, qui comble le fossé entre la planification au sommet et les réalités locales sur le terrain.

Principale leçon à retenir 3 :

Les interventions au niveau communautaire dans les zones à fort taux de retour ont un fort potentiel pour s'attaquer aux moteurs de la migration. Toutefois, il convient de remettre en question l'hypothèse selon laquelle le retour des migrants dans leur communauté d'origine est intrinsèquement dans leur propre intérêt.

Le Nigeria est un des principaux pays d'origine, de transit et de destination en Afrique de l'Ouest. Les migrants de retour nigérians représentent la plus grande proportion des migrants de retour assistés dans le cadre du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'initiative conjointe UE-OIM.[1]. Le Nigeria compte trois zones de retour principales : Les États d'Edo, Lagos et Delta, ainsi que les États à surveiller : les États d'Ogun et d'Imo. En dépit d'un cadre politique poussé en matière de retour et de réintégration et d'une pléthore de programmes de réintégration, la gouvernance de la migration irrégulière reste complexe dans le pays, tout comme dans plusieurs autres endroits du monde.

Methodologie au niveau national

Le travail de terrain a été mené en août et septembre 2020 avec des entretiens réalisés en personne et ce, grâce à l'assouplissement des restrictions de voyage et à la situation sanitaire plus favorable au Nigeria au moment du travail de terrain, suite à la pandémie de la COVID-19. Toutes

1 Principaux faits concernant l'aide au retour volontaire et à la réintégration de l'OIM (2016) (2017) & (2019) & Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants rapport bi-annuel (2019) : période de référence du 1er mai 2017 au 31 janvier 2019.

les mesures et précautions sanitaires appropriées ont été prises pour assurer la sécurité des participants et du chercheur lors des entretiens. Des directives de distanciation sociale ont été observées lors de chaque entretien et tant le chercheur que les participants étaient dotés d'équipements de protection individuelle (EPI), de masques et de désinfectants. Cet atelier s'est déroulé dans une salle de conférence à Abuja, afin de permettre aux principales parties prenantes de se rencontrer et de discuter en personne des résultats de cette recherche.

Tableau 1. Travail de terrain au Nigeria

Type de participant(e)	Homme	Femme	TOTAL
Informateur clé	4	5	9
Migrant(e) (retour volontaire ou spontané)	2	3	5
Membre de la communauté non migrant	2	2	4
Participants à l'atelier	9	2	11
TOTAL	**17**	**8**	**29**

Encadré 1. Défi méthodologique : Disponibilité des données de programmation et limites de l'analyse des programmes

Les rapports de suivi et d'évaluation (S&E) n'ont pas été mis à la disposition de l'équipe de recherche de Samuel Hall. Il était donc impossible d'évaluer les programmes RRR au Nigeria sur base de données qualitatives sur les résultats et les mesures des résultats de la réintégration. Pour combler cette lacune, des entretiens avec des informateurs clés ont été organisés avec les principaux responsables de la mise en œuvre, à savoir des organisations locales et internationales telles que l'OIM, Idia Renaissance, Patriotic Citizen Initiatives, l'Organisation internationale du travail (OIT), Small and Medium Enterprises Development Agency of Nigeria (SMEDAN) et le ministère du Travail et de l'Emploi. Les meilleures pratiques, les leçons à retenir et les domaines d'amélioration notables ont été répertoriés sur base des entretiens menés avec ces acteurs clés.

1.

Situation juridique et politique des RRR au Nigeria

1.1 Dispositions relatives aux RRR dans les législations et politiques du Nigeria

Il existe peu d'instruments juridiques axés explicitement sur les droits, les dispositions et les protections des migrants de retour au Nigeria. La Constitution Nigériane ne mentionne pas les termes « migrant(e) de retour » ou « réintégration ». Cependant, la Constitution protège le droit au retour et souligne[2] l'obligation de l'État d'assurer la sécurité, la dignité, et le bien-être de chaque citoyen nigérian[3], ce qui peut être interprété au sens large comme englobant les initiatives de réintégration. De plus, en 2004, le Nigeria a ratifié et introduit dans son droit national la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1983) par le biais de la loi sur la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (ratification et application) (2004). En vertu de l'article 12 de cette loi, « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays (...). »[4].

Le Nigeria dispose de lois mandatant des agences ou des commissions spécifiques pour gouverner les questions relatives aux migrants de retour. Il s'agit notamment de la loi sur la Commission nationale pour les réfugiés (1989)[5], qui a établi la Commission nationale pour les réfugiés, ultérieurement rebaptisée **Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays (NCFRMI).** La Commission est compétente pour les questions nationales liées au retour, à la réadmission et à la réintégration des migrants. Le Nigeria pallie l'absence d'instruments juridiques spécifiques relatifs au retour et à la réintégration par le biais de deux cadres politiques très détaillés qui englobent la gouvernance des migrations dans le pays.

2 La Constitution du Nigeria (1999), Article 41
3 La Constitution de la République fédérale du Nigeria de 1999, Chapitre 2
4 Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (ratification et application) (2004)
5 Loi sur la Commission nationale pour les réfugiés (1989)

Le Nigeria est l'un des rares pays africains à disposer à la fois d'une politique nationale de migration (2015)[6] et d'une politique nationale de migration de travail (2014). Ces deux documents incluent des dispositions progressives concernant le retour et la réintégration des migrants. Le document de la Politique nationale de migration (2015) préconise des accords bilatéraux qui privilégient les retours volontaires, et en cas de rapatriement, il stipule que les ressortissants nigérians doivent recevoir les documents d'identification appropriés, et bénéficier de tous les droits et protections pour garantir un retour sûr et digne. Cette politique encourage la réintégration à l'aide de programmes AVRR et préconise le renforcement des initiatives de développement communautaire dans les zones de retour. En outre, la politique n'a pas seulement institué le groupe de travail technique (GTT) sur la migration et le développement, qui regroupe des acteurs étatiques et non étatiques participant à la gouvernance nationale en matière de migration, elle a également établi cinq groupes de travail thématiques (GTT). L'un d'entre eux est le *Groupe de travail sur la migration forcée et le retour volontaire assisté et la réintégration* [(désormais appelé « Migration forcée et retour, réadmission et réintégration (MFRRR) »].Tous les cinq ans, le groupe MFRRR élabore des procédures opérationnelles standard (POS) qui définissent les responsabilités et les exigences opérationnelles en matière de retour, de réadmission et de réintégration.

La politique nationale de migration de travail (2014)[7] porte sur la gouvernance de la migration de travail. Conformément à la partie 4.6 de la politique, pour aboutir à la réintégration, le gouvernement s'engage à encourager le retour volontaire des **travailleurs migrants** nigérians tout en condamnant fermement le retour forcé de ces derniers. À cet égard, la politique préconise des efforts axés sur la coopération entre les pays de destination et d'origine et la création d'un environnement réglementaire propice à la conception et à la mise en œuvre de programmes de réintégration appropriés. La politique se concentre sur les travailleurs migrants plutôt que sur les migrants irréguliers en tant que groupe cible. Cependant, cette politique complémente également les engagements pris dans le cadre de la politique nationale de migration pour renforcer le cadre global de gouvernance de la migration de retour au Nigeria.

Bien que ces deux politiques migratoires ne soient pas contraignantes, elles fournissent un cadre solide comprenant des mécanismes de coordination entre les diverses parties prenantes, tant étatiques que non étatiques. Ainsi, en l'absence de lois nationales abordant spécifiquement la question du retour et de la réintégration, ces deux documents comblent une lacune importante.

6 Politique migratoire nationale du Nigeria (2015)
7 Politique nationale de migration de main-d'œuvre du Nigeria (2014)

Tableau 2. Cadres et dispositions juridiques et politiques concernant les RRR au Nigeria[8][9][10]

Nom de la loi/cadre juridique	Description
Commission nationale pour les réfugiés (1989)	Établit la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Cette commission coordonne toutes les questions relatives à la migration au Nigeria et dispose du mandat institutionnel pour superviser les questions nationales relatives au retour, à la réadmission et à la réintégration.
Constitution de la République fédérale du Nigeria de 1999[8]	La loi suprême du pays garantit le droit au retour.
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (ratification et application) (2004)	Ratifie et incorpore dans son droit national la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de l'UA (1983). À travers la ratification et la nationalisation, chaque Nigérian se voit garantir le droit à la libre circulation au sein de son État et le droit de quitter et de retourner dans son pays de nationalité.
Politique nationale de migration de la main-d'œuvre (2014)[9]	Prévoit la gouvernance de la migration de main-d'œuvre, y compris le mandat de chaque agence gouvernementale.
Politique migratoire nationale (2015)[10]	Prévoit le retour et la réintégration des migrants ainsi que des équipes de travail techniques qui développent des procédures opérationnelles standard, définissant les responsabilités et les rôles précis des acteurs étatiques et non étatiques dans la mise en œuvre du soutien au retour et à la réintégration des migrants de retour volontaires.
Procédure opérationnelle standard (POS) pour le retour, la réadmission et la réintégration (RRR)	Garantit que la conduite des activités de RRR au Nigeria est efficace, méthodique, durable et conforme aux exigences des droits de l'homme.

1.1.1 État actuel des cadres juridiques sur le retour

Deux instruments juridiques exécutoires traitent de la question des retours au Nigeria. Dans la section des droits fondamentaux de la Constitution du Nigeria (1991), [11], l'article 41 stipule qu' « aucun citoyen du Nigeria ne sera expulsé du Nigeria ou se verra refuser l'entrée ou la sortie du pays. »[12].[13] Cette section entérine le droit au retour d'un citoyen nigérian. Le Nigeria a ratifié la Convention de Kampala (2009) [14]qui oblige l'État à permettre « aux personnes déplacées de faire un choix libre et en toute connaissance de cause sur leur retour, leur intégration locale ou

8 La Constitution du Nigeria (1999)
9 Politique nationale de migration de main-d'œuvre du Nigeria (2014)
10 Politique migratoire nationale du Nigeria (2015)
11 La Constitution du Nigeria (1999), Article 41
12 Ibid
13 Ibid
14 Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)

leur réinstallation. »[15]. En outre, elle oblige l'État à collaborer avec l'UA et les organisations internationales ou les agences humanitaires et les organisations de la société civile pour la mise en œuvre de retours durables. Toutefois, le Nigeria n'a pas encore transposé la Convention dans son droit national.

Dans le domaine politique, la politique nationale de migration de travail (2014)[16] préconise le retour volontaire des migrants, la collaboration entre les pays d'origine et d'accueil pour faciliter les retours volontaires et le développement de pratiques de bonne gouvernance pour inciter au retour les individus talentueux de la diaspora nigériane. La **politique migratoire nationale (2015)**[17] appelle en outre au retour des migrants dans la sécurité et la dignité, un concept qui a progressivement été intégré dans les discussions sur les accords de réadmission. Une approche de la migration fondée sur les droits humains figure dans les accords de réadmission négociés entre le Nigeria et les pays de destination après plusieurs campagnes de sensibilisation qui ont démontré l'importance d'une telle approche pour les parties prenantes.[18] La priorité accordée aux droits humains est clairement énoncée dans la politique nationale en matière de migration, qui préconise l'obtention de documents d'identité appropriés avant le départ, le respect du principe de non-refoulement et l'adhésion à la création de « normes et procédures fondées sur la loi et la politique, pour le retour, la réadmission et la réintégration » des migrants de retour[19].

La POS pour la gestion du retour, de la réadmission et de la réintégration des migrants au Nigeria (2019) établit les responsabilités et les tâches opérationnelles entre les parties prenantes nationales impliquées dans le retour et la réintégration (agences gouvernementales, OSC, organisations internationales), afin de garantir la collaboration et la durabilité des services. En vertu de la POS révisée (2019), les principes sous-jacents régissant les interventions de retour parmi ces acteurs sont les suivants :

i. Les retours doivent être volontaires.
ii. Les migrants de retour potentiels doivent recevoir des informations factuelles et neutres avant leur départ, afin de pouvoir faire un choix éclairé concernant leur retour.
iii. Les droits humains des migrants doivent être garantis à tout moment.
iv. Les organisations ne doivent pas nuire ou doivent réduire les dommages causés par inadvertance aux migrants de retour au cours du processus de retour.
v. La souveraineté des États doit être respectée, mais les États ont l'obligation d'accepter le retour de leurs ressortissants, sauf disposition contraire du droit national ou international.

15 Ibid
16 Politique nationale de migration de main-d'œuvre du Nigeria (2014)
17 Politique migratoire nationale du Nigeria (2015)
18 KII. NCFRMI. Octobre 2020.
19 Ibid

1.1.2 Statut actuel des cadres juridiques sur la réadmission

La directive présidentielle de 2009 et la politique nationale migratoire (2015) assignent à la Commission la responsabilité juridique d'aligner les programmes de réadmission sur la politique nationale migratoire (2015)[20], qui décrit les stratégies spécifiques à mettre en œuvre lors de la rédaction des accords de réadmission. Il s'agit notamment de revoir les accords de retour existants afin d'assurer « une garantie adéquate des droits humains des migrants de retour, particulièrement en cas de retour obligatoire », et de prévoir des dispositions relatives aux services de formation et d'éducation dans les accords de réadmission afin de favoriser le travail indépendant au retour.[21]

Encadré 2. Les défis liés à l'élaboration d'accords de réadmission

Les négociations portant sur les accords de réadmission entre les pays d'origine et d'accueil sont généralement techniques, longues et nécessitent des concessions considérables. L'un des défis concerne les priorités divergentes entre le pays d'origine et le pays de destination. Comme l'a indiqué un informateur clé, la prise en compte de l'aide à la réintégration dans les accords de réadmission est une priorité majeure pour le Nigeria, tout comme l'expansion des voies de migration régulière. Le gouvernement nigérian considère ces deux aspects comme essentiels pour assurer une gouvernance durable de la (re)migration. Pour les pays de destination, l'aide à la réintégration et les parcours réguliers ne sont pas des éléments jugés sans importance, mais il est possible qu'on leur accorde une moindre priorité. Ainsi, le Nigeria a entamé des négociations avec plusieurs pays de destination, mais aucune n'a encore été finalisée.4

Le Nigeria et l'UE ont engagé des négociations sur un accord de réadmission en 2016 ; à ce jour, les deux parties sont toujours en phase de négociation.[23] De surcroît, dans le cadre du plan d'action pour la politique migratoire nationale 2019-2023, le gouvernement nigérian souhaite que les négociations des accords de réadmission soient conclues d'ici 2023.[24] Le Nigeria n'a pas d'accord de réadmission avec un autre pays africain, mais il a conclu un accord tripartite entre le HCR et le Cameroun portant sur le rapatriement volontaire des réfugiés nigérians vivant dans le nord-est du Cameroun.[25] Ce document définit les responsabilités de chaque partie et veille à ce que les réfugiés reçoivent suffisamment d'informations pour faire un choix éclairé et libre. De plus, ce document garantit que des processus permettant d'assurer des retours sécurisés et dignes sont en place.[26] L'accord tripartite constitue un précédent pertinent pour l'élaboration d'accords de réadmission entre le Nigeria et d'autres États africains, et peut être adapté au statut des migrants de retour.

20 Politique migratoire nationale du Nigeria (2015)
21 Ibid
22 KII.NCFRMI. Octobre 2020.
23 Voir : https://intermin.fi/en/areas-of-expertise/migration/voluntary-and-forced-return/readmission-agreements
24 Gouvernement du Nigeria (2019) Plan d'action pour la politique migratoire nationale 2019-2023
25 Voir : https://reliefweb.int/report/cameroon/accord-tripartite-pour-le-rapatriement-librement-consenti-des-r-fugi-s-nig-rians
26 HCR (2017) Accord tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés nigérians vivant au Cameroun

1.1.3 Statut actuel des cadres juridiques sur la réintégration

La loi sur la Commission nationale pour les réfugiés (1989) a instauré le NCFRMI. Le mandat de la Commission a été étendu par la directive présidentielle de 2009 et la politique nationale migratoire (2015), pour y inclure la responsabilité de coordonner les initiatives de réintégration. Ceci inclut la délivrance de documents d'identité aux migrants de retour, ainsi que l'assistance aux personnes déplacées, aux migrants et aux réfugiés, notamment en matière de produits de première nécessité, de logement, de santé, de responsabilisation et d'autosuffisance. Cette loi habilite également la Commission à apporter son aide dans la recherche d'opportunités d'emploi ou d'éducation pour les réfugiés et les membres de leur famille. De plus, la loi sur la traite des personnes (interdiction), son application et son administration (2015)[27] dote l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes (NAPTIP) de la responsabilité de conseiller et de réhabiliter les personnes victimes de la traite, y compris les migrants de retour qui ont été victimes de la traite des êtres humains.

Le principal cadre régissant la politique et les procédures de réintégration au niveau national est la politique nationale migratoire (2015)[28], qui prévoit également des stratégies spécifiques relatives à la réintégration durable. Ces stratégies incluent : l'encouragement de la réintégration des migrants par le biais du programme AVRR, le renforcement de la participation des autorités gouvernementales à la réintégration des migrants de retour et le renforcement des approches communautaires de la réintégration.[29]

La récente POS (2019) a été révisée sous la houlette du NCFRMI, comme l'exige la politique migratoire nationale (2015). Cette POS détaille de manière plus approfondie les principes et les dispositions qui régissent les initiatives de réintégration dans le contexte des retours volontaires au Nigeria. Dans le cadre de cette POS (2019), la réintégration durable est définie comme suit : *« [étant] atteint lorsque les migrants de retour ont acquis un niveau d'autosuffisance économique, de stabilité sociale au sein de leur communauté et de bien-être psychosocial leur permettant de faire face aux facteurs de (re)migration. Ayant réussi une réintégration durable, les migrants de retour sont capables de prendre des décisions plus éclairées en matière de migration, comme un choix plutôt qu'une nécessité. »* [30]

Le plan d'action pour la politique migratoire nationale 2019-2023 mis en place par le gouvernement nigérian fait appel aux mêmes agences gouvernementales que celles décrites dans le POS et détaille les dispositions visant à assurer un retour et une réintégration durables d'ici 2023, telles que : le déploiement de programmes de formation, d'acquisition de compétences et d'emploi pour les migrants de retour, la mise à disposition de logements et de centres de réinsertion pour les migrants de retour et la collaboration avec les industries locales pour améliorer les placements professionnels des migrants de retour.[31]

27 La loi sur la traite des personnes (interdiction), son application et son administration (2015)
28 Politique migratoire nationale du Nigeria (2015)
29 Ibid
30 Procédures opérationnelles standard (POS) pour la gestion du retour, de la réadmission et de la réintégration des migrants au Nigeria (2019)
31 Gouvernement du Nigeria (2019) Plan d'action pour la politique migratoire nationale 2019-2023

La définition de la réintégration durable évoquée dans les POS est la même que celle adoptée initialement par l'OIM, puis par le NCRMI, et se mesure à la capacité des migrants de retour à gérer les moteurs de la (re)migration.[32] De surcroît, la POS (2019) confère à différentes agences gouvernementales la responsabilité de fournir des services de réintégration englobant les dimensions économique, sanitaire, éducative, psychosociale et sociale. Les rôles des différents acteurs gouvernementaux seront abordés dans les sections suivantes.

La politique migratoire nationale du Nigeria (2015) est conforme aux cadres internationaux sur le retour et la réintégration, tels que le cadre de politique migratoire de l'Union africaine (2018)[33] et le Pacte mondial pour les migrations (2018)[34]. Tant la politique migratoire nationale (2015) que le POS complémentaire (2019) présentent des approches du retour et de la réintégration qui sont communes à celles des cadres internationaux sur la migration susmentionnés (tableau 3).

Tableau 3. Points de cohérence sur le RRR : Cadres internationaux et politique migratoire nationale du Nigeria

Approche (méthode)	Politique migratoire nationale du Nigeria (2015)	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (2018)	Pacte mondial sur les migrations (2018)
Création de règles et de procédures fondées sur la loi et la politique pour le retour, la réadmission et la réintégration	X	X	
Préférence pour les retours volontaires	X	X	
Les retours sont sécurisés et empreints de dignité et adoptent une approche fondée sur les droits humains.	X	X	X
Renforcement des capacités nationales de gestion des frontières	X	X	
Mise en œuvre d'un accompagnement à la réintégration englobant les dimensions économiques, sociales et psycho-sociales	X	X	X
Accroître la coopération entre le pays d'origine et le pays de destination	X	X	X
Faciliter la délivrance de documents d'identité aux migrants de retour	X		X
Accroître les stratégies communautaires de réintégration	X		X

32 KII. NCFRMI. Octobre 2020.
33 Union africaine (2018) Cadre de politique migratoire et plan d'action (2018-2030).
34 Nations Unies (2018) Pacte mondial sur les migrations

1.2 Mise en œuvre des dispositions juridiques et politiques au Nigeria

Le POS (2019) est le principal document relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de RRR, et présente les principaux acteurs impliqués dans le RRR au Nigeria. Le tableau 4 regroupe principalement les acteurs gouvernementaux, ainsi que d'autres importants acteurs étatiques identifiés au cours de l'étude documentaire et du travail sur le terrain.

Tableau 4. Intervenants principaux actuellement associés au RRR au Nigeria

Type d'intervenant	Nom de l'intervenant	Rôle
Gouvernement	Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées (NCFRMI)	En charge de la coordination des initiatives de retour, de réadmission et de réintégration et président du GTT sur le retour et la réintégration.
Gouvernement	Agence nationale pour l'interdiction de la traite des êtres humains (NAPTIT)	Responsable pour la lutte contre la traite des êtres humains et les crimes afférents.
Gouvernement	Ministère des affaires étrangères	Diriger l'élaboration d'accords de réadmission avec des nations étrangères
Gouvernement	Ministère fédéral de la justice	En charge de veiller à ce que les accords rédigés soient conformes aux lois nationales
Gouvernement	Ministère fédéral pour les affaires humanitaires, la gestion des catastrophes et le développement social	Coordonne toutes les affaires humanitaires dans le pays. En charge de l'intégration du retour et de la réintégration dans les programmes nationaux
Gouvernement	Ministère fédéral de l'éducation	En charge de l'accès des migrants de retour à l'éducation
Gouvernement	Ministère des questions féminines	En charge de la prise en charge des migrants de retour vulnérables : enfants, personnes handicapées, survivants de la violence sexuelle et sexiste
Gouvernement	Ministère fédéral de la santé	En charge de la prise en charge médicale des migrants de retour
Gouvernement	Ministère fédéral de l'emploi et du travail	Piloter la coordination de la réintégration économique des migrants de retour
Gouvernement	Cabinet du Conseiller national pour les affaires de sécurité	En charge de la sécurité des migrants de retour

Gouvernement	Services d'immigration du Nigeria (NIS)	Responsable de l'identification et du suivi des migrants de retour
Gouvernement	NEMA Agence nationale de gestion des situations d'urgence au Nigeria	Fournit un soutien logistique aux migrants de retour après leur arrivée
Gouvernement	Agence pour les petites et moyennes entreprises au Nigeria	Fournit un soutien à la réintégration économique des migrants de retour
Gouvernement	Commission des affaires générales du Nigeria	Fournit un soutien à la réintégration économique des migrants de retour
Organisation internationale	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	Principal responsable de la mise en œuvre des initiatives de retour et de réintégration et fournit un soutien technique au GTT sur le retour et la réintégration

Le POS (2019) décrit le rôle des acteurs étatiques et non étatiques dans le retour, la réadmission et la réintégration. En matière de réadmission, le ministère des affaires étrangères et le ministère fédéral de la justice sont appelés à coopérer avec les pays de destination pour conclure des accords de réadmission qui protègent les migrants nigérians. Concernant les retours, le service d'immigration nigérian est chargé de contrôler et de fournir des pièces d'identité aux migrants de retour. Une fois que les migrants de retour sont arrivés, le service d'immigration les reçoit à l'aéroport et se charge de traiter leurs documents. L'Agence nationale de gestion des urgences fournit et coordonne ensuite la logistique pour le support immédiat aux migrants de retour après leur arrivée, ce qui peut comporter le transport, la nourriture, le logement temporaire et les communications.

Dans le cadre du POS (2019), divers acteurs étatiques et non étatiques sont impliqués dans les activités de réintégration. Le Ministère de l'emploi et du travail, l'Agence pour les petites et moyennes entreprises au Nigeria et la Commission des affaires générales travaillent de concert pour mettre en place des initiatives visant à réintégrer économiquement les migrants de retour dans leur communauté d'origine.

Les besoins des migrants de retour en matière de santé et d'éducation sont pris en charge par le ministère fédéral de la santé et le ministère fédéral de l'éducation. L'Agence nationale pour l'interdiction de la traite d'êtres humains est compétente pour le soutien psychologique et la réhabilitation des victimes de la traite des êtres humains, tandis que le ministère fédéral des affaires féminines s'occupe des migrants de retour mineurs et non accompagnés, des migrants de retour en situation de handicap et des migrants de retour ayant subi des violences sexuelles et sexistes. La protection des migrants de retour est coordonnée par le Bureau du conseiller national de sécurité.

Enfin, le ministère fédéral des affaires humanitaires, de la gestion des catastrophes et du développement social est chargé d'intégrer la réintégration socio-économique des migrants de retour dans les plans nationaux de développement, et le NCFRMI coordonne la mise en œuvre du RRR et garantit le fonctionnement de la POS. L'OIM est responsable de la mise en œuvre des programmes de retour et de réintégration au Nigeria et fournit également un soutien technique au NCFRMI lors des révisions des POS.

1.2.1 Méthodes de coordination et défis à relever

Une conséquence de la politique migratoire nationale du Nigeria (2015) est la formation de plusieurs groupes de travail thématiques qui traitent des différentes questions liées à la gouvernance des migrations, comme on le voit ci-dessous :

Le NCFRMI préside le GTT et le groupe de travail sur la migration forcée et l'aide au retour volontaire et à la réintégration.[35] Le NCFRMI centralise les activités des cinq groupes thématiques et présente les recommandations et les résultats au Comité consultatif national, qui constitue le principal organe décisionnel du gouvernement fédéral du Nigeria. La majorité des acteurs nationaux clés impliqués dans le retour et la réintégration font également partie des différents groupes de travail thématiques. En raison de fonds insuffisants, la coordination entre un si grand nombre d'acteurs dans différents domaines thématiques a été qualifiée de défi par les KII et au long de l'atelier.

Les participants à l'atelier estiment que la politique migratoire nationale (2015) a sensiblement amélioré la coordination entre les acteurs étatiques et non étatiques qui constituait auparavant un défi en matière de gouvernance migratoire nationale. De plus, les participants reconnaissent les avantages des différents GTT, désignant le POS (2019) comme le résultat positif d'un processus consultatif qui a permis de clarifier les rôles et les responsabilités, à revoir tous les cinq ans. Cependant, tant les participants que les informateurs clés déplorent la faible périodicité des réunions, qui constitue une occasion manquée de favoriser les discussions et la coopération.

La dépendance à l'égard du financement des donateurs pour favoriser la coordination des acteurs étatiques et non étatiques est un obstacle à franchir afin de garantir le bon fonctionnement d'une structure élaborée de gouvernance migratoire. Le soutien des donateurs a contribué à forger le cadre de la gouvernance migratoire au Nigeria. Par exemple, le 10e Fonds européen de développement a permis de mobiliser les principales parties prenantes et d'élaborer la politique nationale de migration de travail (2014), la politique migratoire nationale (2015) et la politique nationale en matière de diaspora (2016).[36] Comme l'a expliqué un informateur clé, la majorité des agences gouvernementales sont sous-financées et le soutien des donateurs joue donc un rôle essentiel dans la coordination des acteurs clés.[37] L'absence d'engagement du secteur privé dans le processus de consultation est un autre obstacle identifié par les participants à l'atelier. Les acteurs gouvernementaux ayant pris part à l'atelier ont reconnu la participation limitée du secteur privé et se sont engagés à redoubler d'efforts pour combler cette lacune.

35 Politique migratoire nationale du Nigeria (2015) https://publications.iom.int/system/files/pdf/national_migration_policy_2015.

36 Arhin-Sam.K (2018) The Political Economy of Migration Governance in Nigeria

37 KII. GIZ. Janvier 2020 & KII, ILO. Octobre 2020.

Encadré 3 : Participation du secteur privé aux initiatives de retour et de réintégration

Le secteur privé ne s'est pas suffisamment ou systématiquement engagé dans les initiatives de retour et de réintégration au Nigeria.[38] Le secteur privé peut jouer un rôle favorable en améliorant les interventions de réintégration, en particulier au niveau communautaire. Par exemple, la collaboration avec le secteur privé pour la mise en place d'interventions au niveau local, comme les usines de transformation de l'ananas et du manioc dans l'État d'Edo, a été reconnue comme une bonne pratique.[39] En outre, dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM, des efforts ont récemment été fournis pour renforcer la participation du secteur privé grâce à la collaboration entre l'OIM et la Chambre de commerce américaine du Nigeria, la Chambre de commerce allemande du Nigeria, la Chambre de commerce britannique du Nigeria et la Nigeria Employers Consultative Association (l'association consultative des employeurs du Nigeria).[40]

La faible participation du secteur privé peut être attribuée aux récentes conclusions sur les retours au Nigeria. En 2020, l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a indiqué que, bien que certains acteurs du secteur privé soient disposés à embaucher ou à aider les migrants de retour, ils considèrent le plus souvent qu'il s'agit d'une initiative caritative plutôt qu'un partenariat bénéficiant aux deux parties ou une décision économique stratégique.[41] Cette fausse idée des avantages stratégiques et à long terme pour le secteur privé découlant de la collaboration en matière de soutien à la réintégration a récemment été remise en question par un projet de l'ICMPD piloté en 2018-2019. Supporting Sustainable Return of Migrants through Private-Public Multi-Stakeholder Partnerships (SUPREME) était un projet géré par ICMPD et financé par le Ministère fédéral autrichien de l'Intérieur.[42] Le projet visait à exploiter les partenariats publics-privés pour créer une situation triplement gagnante en proposant une formation spécialisée avant et après le départ, en collaboration avec des entreprises autrichiennes et internationales qui opèrent déjà ou qui souhaitent investir au Nigeria. Bien que le projet ait suscité une dynamique positive en termes de collaboration entre le secteur public et le secteur privé en matière de réintégration, le fait que, du côté du pays de retour, c'est-à-dire en Autriche, le projet soit difficilement accessible aux migrants de retour, a entravé le potentiel escompté à l'origine. Cependant, ce type d'intervention a démontré aux parties prenantes locales que le retour et la réintégration peuvent être abordés sous un angle positif. Des plans sont actuellement en cours pour élargir la portée du projet afin d'y inclure des acteurs internationaux du secteur privé et de créer un parc d'affaires qui puisse fournir des opportunités d'emploi et des formations aux migrants de retour à grande échelle, tout en augmentant les opportunités pour les entreprises étrangères d'investir au Nigeria tout en contribuant au soutien de la réintégration[43]. Comme l'a fait remarquer un informateur clé, aussi ambitieux soit-il, le projet, s'il aboutit, ouvrira la voie à des initiatives plus originales et de même envergure.[44]

38 KII. EUD Nigeria. Janvier 2021
39 KII IOM. Octobre 2020.
40 Initiative conjointe EU-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, Rapport du 3 juillet 2020
41 OECD (2020) Nigeria Corridor Report
42 ICMPD (2018) Supporting Sustainable Return of Migrants through Private-Public Multi-Stakeholder Partnerships (SUPREME)
43 KII. ICMPD. (Centre international pour le développement de politiques migratoires). Janvier 2021
44 KII. EUD Nigeria. Janvier 2021

2.

Définition de la réintégration durable, points clés à retenir

2.1 Définir la réintégration : Définition de l'étude

Les discussions initiales avec les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la présente étude ont souligné la nécessité d'examiner et de comparer les définitions de la réintégration durable afin d'établir une définition de base pour l'étude dès la phase initiale. Cette définition est réexaminée dans cette section à travers les idées et les perceptions des parties prenantes recueillies dans le cadre de la recherche au Nigeria, afin d'établir si les résultats de la recherche apportent des éléments supplémentaires pour définir la réintégration durable.

Dans cette optique et en s'appuyant sur des définitions antérieures, cette section examine la définition pratique suivante de la réintégration utilisée pour cette étude.

DÉFINITION PRATIQUE DE LA RÉINTÉGRATION POUR CETTE ÉTUDE

« La réintégration durable peut être obtenue lorsque les migrants de retour se basent sur des capacités élargies pour accéder à une existence sécurisée et digne en termes d'autosuffisance économique, de bien-être psychosocial et d'insertion politique, sociale et civile, grâce à quoi ils peuvent adéquatement faire face aux moteurs de la migration irrégulière. »

2.2 Définir la réintégration : Perceptions des parties prenantes

Les principales parties prenantes nationales ont approuvé la définition proposée. Les débats concernant la définition ont mis en évidence trois points clés à considérer plus en détails :

1. **Multidimensionnalité :** La majorité des informateurs clés et des participants aux ateliers s'accordent à dire que les dimensions économiques, psychosociales, et sociales doivent être inclues si l'on veut que les interventions de réintégration soient durables. Une telle

conception de la réintégration durable auprès des principales parties prenantes découle probablement du fait que la POS révisée (2019) adopte la définition opérationnelle de la réintégration durable formulée par l'OIM (2017), qui reconnaît explicitement les exigences multidimensionnelles et à différents niveaux d'une réintégration efficace et durable.

2. **Utilisation de la définition de l'OIM (2017) comme base nationale :** Un représentant du NCFRMI a réaffirmé que « la définition de travail que nous [la Commission] appliquons est fournie par l'OIM »[45]. La définition opérationnelle du NCFRMI et des autres parties prenantes nationales identifiées dans la POS sur le retour et la réintégration est conforme à la définition de travail établie pour cette étude ;

3. **Trouver un consensus sur l'importance d'intégrer des éléments allant au-delà du simple soutien économique** et **travailler conjointement pour permettre aux migrants de retour de faire face aux moteurs de la migration (irrégulière)** constituaient des priorités additionnelles au niveau institutionnel. En effet, les migrants sont bien souvent pleinement conscients des risques liés à la migration irrégulière. Ainsi, si les facteurs initiaux de la migration restent inchangés, rien ne garantit que les migrants de retour renonceront à migrer à nouveau clandestinement malgré les difficultés qu'elles ont déjà rencontrées.[46]

Ce retour d'information confirme le besoin d'une définition standardisée à laquelle l'UA puisse adhérer, afin de favoriser une vision commune et une coopération en matière de réintégration. Les migrants de retour interrogés ont confirmé que leurs aspirations vers une vie de qualité nécessitent un appui. Leurs témoignages ont démontré leur incapacité à se réintégrer totalement par eux-mêmes.

***

Dans le cas des quatre migrantes de retour nigérianes [47] interrogées dans le cadre de cette étude, une réintégration réussie dépendait des revenus et de la stabilité de la famille, de la capacité à prendre des décisions de vie en toute liberté et dignement, et de la capacité à trouver un épanouissement et une satisfaction personnelle dans le travail quotidien. La réalisation de ces objectifs à leur retour, et la question de savoir si l'absence de réussite entraînerait une nouvelle migration, varient.

Femi* est rentré d'Indonésie **volontairement :** *« Je suis resté là-bas un certain temps, je commençais à être épuisé et à avoir le mal du pays, alors je me suis dit qu'il était temps de rentrer à la maison. [48]»* Comme il est rentré spontanément, il n'a pas reçu d'aide officielle à son retour ni à sa réintégration, et ne pense pas en avoir eu besoin. Pour Femi, la réintégration n'a pas été particulièrement difficile, bien qu'**il ait continué à se battre pour les mêmes raisons qui l'ont poussé à émigrer la première fois.** *À l'étranger, vous pouvez vous déplacer comme vous voulez, mais ici,*

45 KII.ILO. Octobre 2020

46 Ibid.

47 « Les noms des personnes interrogées, marqués d'un astérisque (*), sont des pseudonymes visant à respecter l'anonymat des personnes interrogées. »

48 Migrant de retour. Août 2020

au Nigeria et à Lagos surtout, vous ne pouvez pas le faire. »[49] En outre, *« la vie au Nigeria (surtout à Lagos) est très chère. Si vous voulez louer une bonne maison, il vous faut environ un million de naira nigérians (NGN 1.000.000). J'ai réussi à m'en sortir grâce à l'aide de Dieu. »*[50] **Femi ne savait pas qu'il pouvait bénéficier d'un soutien**, et ne connaissait pas d'autres migrants de retour qui en recevaient. *« En fait, c'est la première fois que j'entends dire que les personnes rapatriées peuvent bénéficier de mesures de soutien. »*[51] La réussite d'une vie relève de la responsabilité individuelle : *« Vivre une vie digne au Nigeria dépend de chaque individu et des diverses expériences auxquelles il est confronté »*[52], mais elle ne peut se faire sans une **bonne gouvernance.** *« Ce dont j'ai besoin pour réussir ma vie dépend de la politique du gouvernement. Parce que, s'ils agissent dans le bon sens, tout se mettra en place. »*[53]

Sola* a tenté de rejoindre l'Europe, mais a été repêchée en mer par les autorités libyennes et conduite dans un camp par la police libyenne. Par la suite, elle a reçu le soutien de l'OIM. *« Honnêtement, l'expérience dans ce camp où on nous a apporté de la nourriture et une aide de base. Nous avons commencé à remplir des formulaires et je leur ai dit que je voulais retourner dans mon pays. On nous a apporté un certain soutien et nous sommes retournés vivre au Nigeria. »*[54] **L'aide à la réintégration était limitée à un appui immédiat à l'arrivée. Cependant, Sola a besoin de soutien à long terme pour créer sa propre entreprise et mener une vie qu'elle considère comme réussie.** *« Dans un avenir idéal, ma famille se porterait bien et mon entreprise prospèrerait. Pour y arriver, j'ai besoin de trouver du travail. »* [55]

Idris* a voyagé en Europe après qu'un incident de sécurité a failli lui coûter la vie. *« Je coupais les cheveux de mon voisin. Un groupe est arrivé et a tiré sur lui, ils ont également tiré sur un autre de mes amis. Je me suis échappé et j'ai couru jusqu'à une communauté appelée Okijo »*[56]. **Ne se sentant plus en sécurité, Idris a d'abord migré irrégulièrement en Italie, puis en Allemagne.** Après avoir fait des petits boulots, il finit par s'installer à Zurich où il trouve un emploi régulier. Son retour au pays a été dicté par la fatigue de devoir constamment échapper aux autorités et par le faible salaire qu'il recevait, qui ne suffisait pas à améliorer ses conditions de vie. *« J'ai passé six mois à traîner et à ne pas aller chez moi. J'ai appris ce que faisait l'OIM et me suis dit qu'il était temps de tenter l'expérience et de rentrer chez moi, où je pourrais avoir une vie plus sûre et plus digne. »*[57] **En 2019, il a pris contact avec l'OIM et a reçu en quelques mois une aide pour retourner au Nigeria en 2020.** L'OIM a également apporté une aide à la réintégration, en offrant *« 2000 euros à Lagos ici, une formation sur les compétences commerciales, 1000 euros pour démarrer une entreprise et le mois dernier, ma femme et moi avons reçu 500 euros de l'OIM pour une aide dans le cadre de la COVID-19 »*[58] L'OIM lui a également apporté son soutien en enregistrant sa société auprès du CAC. Le soutien dont a bénéficié Idris lui a permis d'avoir une nouvelle vie et

49 Ibid
50 Ibid
51 Ibid
52 Ibid
53 Ibid
54 Migrante de retour. Août 2020.
55 Ibid
56 Migrant de retour. Août 2020
57 Ibid
58 Ibid

un plus grand sentiment de contrôle : *« J'ai l'impression de pouvoir vivre une bonne vie et je suis heureux des décisions que je prends. Cette expérience m'a rendu plus fort et je peux relever tous les défis qui se présentent. »*[59]

Chioma* avait l'intention de se rendre en Europe, mais elle est restée bloquée en Libye. **Découragée par l'insécurité en Libye et les risques encourus pour rejoindre l'Europe, elle a décidé de rentrer au Nigeria.** *« Ce pays était terrifiant, il y avait constamment des combats et des fusillades. Et si vous dites que vous voulez rejoindre l'Italie, le risque était énorme, alors j'ai simplement décidé de revenir. Je n'ai même pas eu besoin de me préparer. »*[60] Elle a reçu un soutien de l'OIM à Agadez et a bénéficié d'une aide immédiate à son retour au Nigeria, mais elle attend toujours le soutien financier qui lui avait été promis. *« Quand nous sommes arrivés, nous nous sommes retrouvés à l'aéroport international de Lagos. Là, nous étions logés dans un hôtel et le lendemain, on nous a donné de l'argent (40 000 NGN) pour notre transport, on nous a aussi donné des téléphones. Ils nous ont promis, tant à Agadez et Nyameh qu'ici à Lagos, de nous aider à nous lancer dans les affaires, mais j'attends toujours. »*[61] **Reconnaissante pour la formation en gestion d'entreprise qu'elle a reçue, elle aspire désormais à avoir sa propre entreprise, ce qui est également lié à son aspiration à une vie de qualité** : *« Mon rêve est de démarrer une activité commerciale. Une entreprise qui me permette de voyager, d'importer des marchandises et de les vendre. »*[62]

59 Ibid
60 Migrante de retour. Août 2020
61 Ibid
62 Ibid

3.
Programmation RRR au Nigeria

3.1 Survol des programmes de RRR au Nigeria

Le tableau 5 dresse la liste des programmes de retour et de réintégration mis en œuvre au Nigeria. Les informations nécessaires à l'élaboration de cette liste ont été obtenues grâce à une étude documentaire complète, des entretiens avec des interlocuteurs clés et ont été validées lors d'un atelier national avec les principales parties prenantes en octobre 2020.

Tableau 5. Programmation RRR au Nigeria

Programme	Responsable de la mise en œuvre	Bailleur de fonds	Calendrier	Groupe cible	Type de service proposé	Nombre de bénéficiaires	Objectifs du programme
Programme de réintégration ERRIN	Caritas et Idia Renaissance	Fonds d'intégration asile-migration de l'UE et cofinancement des autorités nationales participantes	2016-en cours	Les migrants de retour volontaires et non volontaires des pays européens partenaires d'ERRIN, y compris : Demandeurs d'asile ; demandeurs d'asile déboutés ; migrants réguliers et irréguliers ; Mineurs non accompagnés ; autres personnes vulnérables	Principalement une aide en nature. Cependant, les interventions peuvent varier en fonction du niveau de vulnérabilité. Les principaux services sont les suivants : aide juridique, sociale et médicale, aide au logement pour le long terme, éducation, insertion professionnelle, formation professionnelle et technique, formation à la création d'entreprise, aide personnalisée pour les plus fragiles	588	Réintégration
REAG/GARP	OIM	Ministère fédéral de l'intérieur (BMI - Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat) et les ministères des États fédéraux allemands respectifs	2000-en cours	Migrants de retour volontaires d'Allemagne	Billet d'avion ou de bus ; argent pour le voyage ; aide médicale ; aide financière unique :	Inconnu	Retour ; Réintégration
Idia Renaissance Nigeria	Idia Renaissance	Financement privé	1999-en cours	Migrants de retour volontaires d'Europe	Aide à la réintégration individuelle en nature ; formation en entreprise ; conseils	Inconnu	Réintégration
RESTART NIGERIA	OIM	UE	2014-2016	Les migrants de retour volontaires d'Europe bénéficiaires du programme AVRR de l'OIM	Fournit une aide supplémentaire à la réintégration pour suppléer les programmes existants d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'OIM ; elle cible les migrants nigérians qui reviennent d'Europe. Les services comprennent : la création d'entreprises, le logement temporaire, la formation scolaire et professionnelle, la formation à l'entreprise et l'aide médicale.	450 migrants de retour	Réintégration

Mécanisme de ressources et de réponse aux migrations	OIM	UE	2016-en cours	Migrants dans les zones de retour élevé et les zones de transit le long des routes migratoires vers l'Europe	Nourriture et eau ; hébergement dans des centres ouverts ; Soins médicaux et psychosociaux ; options et informations juridiques ; soutien au retour volontaire et à la réintégration ; aiguillage et assistance spécialisée pour les demandeurs d'asile, les victimes de la traite des êtres humains, les enfants migrants non accompagnés ou séparés et les autres migrants en situation fragile	Inconnu	Réintégration
Initiative conjointe UE-OIM	OIM	UE	2017-en cours	Migrants de retour volontaires	Retours volontaires assistés. Interventions individuelles, collectives et communautaires, notamment : assistance individuelle en nature, orientation, formation à l'entreprise, création d'entreprises communautaires, renforcement des capacités	17 232 migrants de retour ont reçu une aide à la réintégration depuis 2017	Retour ; Réintégration
Assistance au Retour volontaire et à la Réintégration (AVRR)	OIM	États membres de l'OIM.	2000-en cours	Les migrants vulnérables et en situation de détresse qui sont prêts à retourner dans leur pays d'origine depuis un État membre de l'OIM.	Aide financière et logistique pour le retour au pays ; aide individuelle en nature à la réintégration ; formations individuelles ; conseils	11 374 personnes ont reçu une aide au retour entre 2013 et 2019	Retour ; Réintégration
La protection et la réintégration des migrants nigérians rapatriés de Libye par des vols charters organisés par le gouvernement fédéral du Nigeria	OIM et gouvernement du Nigeria	UE	2015-en cours	Les migrants nigérians bloqués en transit et dans des pays de destination sur la route migratoire irrégulière de la Méditerranée	Aide au retour par vol affrété. À leur arrivée, les migrants de retour reçoivent une aide immédiate sous forme de nourriture, d'examens médicaux, d'hébergement pour la nuit et de 100 euros d'argent de poche pour couvrir leurs besoins de base immédiats, y compris les frais de transport à l'intérieur du pays.	8 278	Retour

StarthilfePlus - Soutien de réintégration supplémentaire dans le pays de destination	OIM	Ministère de l'Intérieur (BMI) et les ministères des États fédéraux allemands respectifs	2017-en cours	Migrants qui regagnent volontairement leur pays avec l'OIM dans le cadre du programme REAG/ GARP	Aide Financière	Inconnu	Réintégration
Action contre la traite de migrants et la traite des personnes au Nigeria	FIAPP	UE	2018-en cours	VOT et agences gouvernementales	(1) Amélioration de la gouvernance du secteur de la migration au Nigeria, en mettant un accent particulier sur la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants ; (2) Renforcement de la prévention de la traite des êtres humains et du trafic de migrants dans les principaux États d'origine et de transit ; (3) Meilleure protection, retour et réintégration des victimes de la traite des êtres humains et du trafic de migrants en provenance d'Europe ; (4) Renforcement de l'identification, des enquêtes et des poursuites à l'encontre des trafiquants et des passeurs ; (5) Coopération plus efficace aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre la traite des êtres humains et la traite de migrants.	Inconnu	Retour ; Réintégration
Programme Migration pour le développement	GIZ	Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement	20188-2020	Migrants de retour volontaires d'Allemagne	Fournit des informations actualisées avant le départ relatives au pays d'origine et aiguille les migrants de retour vers les services existants de soutien dans leur pays d'origine. En outre, une formation professionnelle est dispensée.	Inconnu	Réintégration

Les programmes de retour et de réintégration sont principalement gérés par des organisations internationales, l'OIM étant le principal organisme de mise en œuvre. Les agences gouvernementales soutiennent ou collaborent avec les organisations internationales pour la mise en œuvre des initiatives de réintégration. La littérature secondaire révèle l'existence d'acteurs locaux tels que le Civil Society Legislative Advocacy Centre (CISLAC) [63](dont les efforts en matière de migration/réintégration se concentrent principalement sur le soutien aux populations déplacées et le respect des droits de l'homme) ainsi que plusieurs organisations locales historiques telles que la Croix-Rouge nigériane, la Mandate Health Empowerment Initiative et la Society for the Empowerment ofYoung Person, qui sont présentes depuis longtemps dans le pays.[64] Les **parties prenantes de haut niveau les ont peu mentionnées,** et les considèrent le plus souvent comme des vecteurs de mise en œuvre plutôt que comme des partenaires de planification. Lors des ateliers, les partenaires de haut niveau ont souligné que la collaboration entre les partenaires nationaux et internationaux s'est avérée plus forte.

Les centres de ressources pour migrants (MRC), gérés par le ministère fédéral du travail et de l'emploi en partenariat avec l'OIM et l'OIT, sont **un exemple de cette collaboration**. Les centres de ressources pour les migrants (CRM) ont pour objectif d'offrir aux migrants des informations sur le voyage avant leur départ, de faciliter leur aiguillage en fonction de leurs besoins et de fournir un soutien psychologique aux migrants de retour. Cependant, alors que certains ont qualifié cette initiative de meilleure pratique, d'autres participants à l'atelier ont relevé les limites des CRM dans leur mise en œuvre, soulignant la nécessité pour les CRM de répondre plus efficacement aux réalités géographiques des dynamiques de retour sur le terrain. Par exemple, un participant a signalé le manque de centres dans la région du sud-est du pays, bien qu'il s'agisse d'une zone de retours importants, ce qui suggère une discordance entre les décisions de haut niveau sur la structure des CRM et la réalité du terrain et des besoins des migrants.

Les entretiens de suivi ont mis en évidence les efforts déployés pour remédier à ce problème. **Plus particulièrement, des initiatives de décentralisation visant à combler le fossé entre la planification au sommet et les réalités au niveau local peuvent être considérées comme de bonnes pratiques :** le NCFRMI a entamé une démarche en faveur d'une **évaluation décentralisée et plus localisée des besoins par le biais d'une approche de gestion des cas**. Par exemple, dans le cadre du « Projet Résilience », le NCFRMI est en liaison avec les comités de gestion des cas (CMC) dans différents États afin de trouver les noms des migrants de retour n'ayant pas reçu d'aide à la réintégration et de leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins.[65]

En pratique, cela se traduit par la mise en place de CMC sur la réintégration dans quatre endroits du Nigeria : Abuja, Lagos, Edo et Delta. Ces guichets uniques régionaux au sein du pays constituent une bonne pratique essentielle : les comités travaillent avec des agences mandatées pour fournir une aide à la réintégration dans divers domaines, tels que l'assistance médicale et la formation professionnelle, pour n'en citer que quelques-uns. Chaque comité travaille également avec l'OIM pour fournir une aide à la réintégration aux migrants de retour et dessert sa propre

63 Samuel Hall/IOM (2018) Mapping and Socio-Economic Profiling of Communities of Return in Nigeria
64 OECD (2020) Nigeria Corridor Report
65 KII NCFRMI. Octobre 2020

région géographique (par exemple, le CMC d'Abuja couvre tout le nord du Nigeria, celui de Lagos le sud-ouest, celui d'Edo le sud-sud et celui de Delta le sud-est). Au niveau régional, les CMCs se répartissent en plusieurs catégories :

1. Un **comité de réintégration** (CR) composé d'acteurs étatiques et non étatiques de haut niveau.
2. Une **équipe d'experts en gestion de cas** (CMET) composée d'acteurs directement impliqués avec les migrants de retour
3. Une **équipe d'experts chargée du suivi et de l'évaluation** (MEET) chargée d'évaluer l'efficacité des services de réintégration fournis.

En scindant le soutien à la mise en œuvre entre ces différents acteurs, les centres de coordination de la gestion (CMC) garantissent une approche plus locale de la programmation, qui peut prendre en compte les besoins réels sur le terrain et les communiquer aux parties prenantes de niveau supérieur, en comblant et en informant les écarts entre la politique théorique et la programmation pratique. [66]

Encadré 4. Le pouvoir de l'information ? L'exemple de Patriotic Citizen Initiatives

Patriotic Citizen Initiatives (PCI) a été créé il y a cinq ans par Osita Osemene à la suite de son expérience de victime de la traite des êtres humains durant son voyage migratoire du Nigeria vers l'Europe à travers le Sahara. L'un de leur principaux services consiste à établir des partenariats avec des migrants de retour afin de partager leurs expériences et de faire des exposés aux migrants potentiels pour les sensibiliser aux dangers de la migration irrégulière vers l'Europe. En outre, ils dispensent des conseils, des formations et des moyens permettant aux migrants de retour de faire face à la stigmatisation liée à leur retour. Les conseils prodigués peuvent être déterminants pour définir les attentes des migrants potentiels et des communautés dans lesquelles ils retournent. Cependant, la sensibilisation aux dangers de la migration irrégulière sans avancée sur les causes de la migration irrégulière peut se révéler un moyen de prévention inefficace, comme l'a répété un informateur clé : les conditions qui poussent à migrer de manière irrégulière sont plus déterminantes dans la décision prise par les migrants que ne le sont les risques liés à la migration irrégulière.[66]

Malgré ces initiatives, le rôle du gouvernement dans **les programmes de retour et de réintégration est perçu comme minimal par les migrants de retour eux-mêmes, qui considèrent que les organisations internationales jouent un rôle plus important dans le soutien aux migrants de retour.** *« Je n'ai eu aucun soutien de la part du gouvernement. La seule organisation qui m'ait soutenu est l'OIM.*[67] *»* En revanche, la majorité des migrants de retour et les personnes ne rentrant pas au pays n'ont pas pu citer un quelconque soutien apporté par les agences ou les institutions

66 KII.ILO. Octobre 2020
67 SSI38. Migrante de retour. Août 2020.

gouvernementales. *« Je n'ai jamais bénéficié de quoi que ce soit de la part du gouvernement[68] ».* Les explications concernant l'absence de services de retour et de réintégration menés par le gouvernement ont donné lieu à deux explications contradictoires. Certains participants à l'atelier ont estimé que la principale responsabilité du gouvernement était de coordonner les intervenants du retour et de la réintégration plutôt que de fournir des services. D'autres intervenants clés estiment que le problème est lié à la pénurie de fonds gouvernementaux, plutôt qu'à une capacité institutionnelle inadéquate.[69]

Les représentants des agences gouvernementales ont confirmé l'absence de programmes de réintégration proposant un ensemble complet de mesures de réintégration et pilotés par le gouvernement. La POS (2019) définit les rôles spécifiques des agences gouvernementales en matière de soutien économique et psychosocial aux migrants de retour. Cependant, des organisations internationales telles que l'OIM restent les premiers metteurs en œuvre des programmes de réintégration tant au niveau individuel que collectif et communautaire.

Les migrants de retour peuvent bénéficier du soutien des programmes de développement nationaux qui sont également ouverts à d'autres groupes, tels que : National Poverty Eradication, Universal Basic Education, and Small and Medium Enterprises Development (Éradication de la pauvreté nationale, enseignement fondamental universel et développement des petites et moyennes entreprises).[70]. Ainsi, l'absence de programmes gouvernementaux spécifiques pour les migrants de retour combinée à la dépendance envers le soutien des donateurs pour le déploiement des programmes entraîne un décalage entre la perception qu'ont les migrants de retour du soutien offert et l'existence d'un soutien gouvernemental.

3.1.2 Examen approfondi de l'initiative conjointe UE-OIM au Nigeria

Inaugurée en 2017, l'initiative conjointe de l'UE et de l'OIM au Nigeria est le programme le mieux financé de la région ouest-africaine.[71] Elle œuvre sur les multiples aspects de la gouvernance migratoire au Nigeria, notamment la libre circulation, la gestion des frontières et la lutte contre la traite des êtres humains. La question du retour et de la réintégration constitue un élément central. Cependant, comme le remarque un informateur clé, l'objectif du programme n'est pas de faciliter les retours depuis l'UE ; en fait, depuis 2017, la majorité des 16 893 ressortissants nigérians ayant reçu une aide sont retournés en Libye, mais aussi au Niger et au Mali.[72] En comparaison, le nombre de retours en provenance des États membres de l'UE dans le cadre de l'initiative conjointe est négligeable.[73]

L'initiative conjointe prévoit une aide à la réintégration à trois niveaux : individuel, collectif et communautaire. L'une des particularités du programme est le projet de création d'usines d'ananas

68 SSI33. Migrante de retour. Août. 2020
69 KII. OIM. Novembre 2020
70 OIM (2013) Fiche d'information sur le retour au Nigeria.
71 KII. EUD Nigeria. Janvier 2021
72 Ibid
73 Ibid

et de manioc dans l'État d'Edo. Ces interventions communautaires apportent un soutien économique tant aux migrants de retour qu'aux membres de la communauté. Ces usines font partie des cinq interventions au niveau communautaire mises en œuvre entre 2017 et 2020, qui ont été bénéfiques à 91 migrants de retour et 41 membres de la communauté.[74] En outre, ces usines sont la première intervention communautaire de ce type menée dans le cadre de l'initiative conjointe au Nigeria. Au vu de leur succès, on espère que l'intervention sera répliquée dans d'autres régions à haut rendement du pays, comme l'État du Delta.[75] L'encadré 6 fournit plus de détails sur l'intervention.

Entre avril 2017 et janvier 2020, 12 991 migrants nigérians ont reçu une aide à la réintégration sous forme de soutien économique, social et psychosocial réparti selon le tableau ci-dessous :

Tableau. 6. Nombre de bénéficiaires de l'initiative conjointe UE-OIM au Nigeria

Dimension	Économique	Sociale	Psychosociale
Nombre de bénéficiaires	9,789	2,191	1,011
Total			**12,991**

Dans le cadre de l'initiative conjointe, des évaluations sont effectuées périodiquement. Le programme se sert de l'outil d'enquête sur la durabilité de la réintégration (RSS) élaboré par l'OIM et Samuel Hall [76] pour analyser les résultats de la réintégration parmi les bénéficiaires dans les trois domaines : économique, social, et psychosocial, afin de produire des scores individuels et des scores composites qui permettent de déterminer si la réintégration est en bonne voie et quel soutien supplémentaire spécifique peut être utile pour garantir la durabilité de la réintégration. Un score composite de 0,5 indique une tendance positive vers une réintégration durable, et le score de 1 signale que la réintégration est atteinte.[77] Dans la dernière évaluation, le score composite moyen parmi les bénéficiaires ouest-africains de l'Initiative conjointe était de 0,62. Le score du Nigeria était de 0,61, ce qui indique qu'en moyenne, le soutien à la réintégration a produit des résultats positifs dans le cadre du programme.[78]

Lorsque l'on mesure les résultats de la réintégration à travers les diverses dimensions, chaque dimension a des critères spécifiques. Le tableau ci-dessous présente des exemples de critères pris en compte par dimension de soutien et le score de réintégration du Nigeria en comparaison avec la moyenne des pays d'Afrique occidentale dans le cadre de l'initiative conjointe[79].

74 Initiative conjointe EU-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, Rapport du 3 juillet 2020
75 KII. EUD Nigeria. Janvier 2021
76 Samuel Hall / IOM (2017) Setting Standards for an Integrated Approach to Reintegration
77 Ibid
78 Initiative conjointe EU-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, Rapport du 3 juillet 2020
79 Ibid

Tableau 7. Scores de réintégration par dimension au Nigeria

Dimension/ Critères pris en compte	Score de réintégration du Nigeria	Moyenne régionale
Dimension économique : On mesure le degré de réussite de cette forme de soutien à la capacité des bénéficiaires à atteindre certaines caractéristiques d'autosuffisance économique, comme la capacité d'emprunter de l'argent, le ratio dette/dépense, la nécessité d'un système de rationnement alimentaire, un emploi adéquat, la possession de biens productifs, etc.	0,60	0,61
Dimension sociale : On mesure le degré de réussite de cette forme de soutien à la capacité des bénéficiaires à atteindre une certaine stabilité sociale grâce à un accès à des services liés au logement, à l'éducation, à la justice, à la santé et à d'autres services d'infrastructure publique.	0,64	0,64
Dimension psychosociale : On mesure le degré de réussite de cette forme de soutien à la santé émotionnelle, mentale et psychologique des bénéficiaires.	0,77	0,79

Le Nigeria a obtenu un résultat proche de la moyenne régionale dans ces trois domaines, ce qui correspond aux rapports indiquant que 85 % des bénéficiaires de ce programme étaient satisfaits de l'aide fournie. En ce qui concerne les leçons apprises dans le cadre du programme, un intervenant clé a déclaré ce qui suit :

1. **Le suivi et l'évaluation devraient être plus réguliers.** Des évaluations périodiques sont menées, [80]mais la tendance clé que l'OIM (par le biais de son bailleur de fonds, la Foreign Commonwealth Development Organisation (FCDO)) vise à établir consiste à intégrer ce suivi dans les programmes de réintégration plutôt que de le sous-traiter. Il est possible de s'appuyer davantage sur le RSS pour recueillir des données continues et longitudinales, afin d'améliorer l'analyse et la programmation adaptative en matière de réintégration.

2. **Il aurait fallu prévoir que les migrants de retour puissent se réinstaller dans d'autres régions du Nigeria que celles de leur communauté d'origine au cours du programme.** Comme l'a reconnu un informateur clé, de nombreux rapports font état de migrants de retour souhaitant rentrer au Nigeria mais pas dans leur communauté d'origine.[81] Des programmes de réinstallation alternatifs devraient être envisagés pour faciliter ces retours. [82]En effet, la stigmatisation des migrants de retour dans leur communauté d'origine est un obstacle fréquent à la réintégration.[83] Un récent rapport d'évaluation de l'initiative conjointe dans la région de l'Afrique de l'Ouest a démontré que les bénéficiaires nigérians ont obtenu l'avant-dernier score en matière de sentiment d'appartenance.[84]

80 KII. EUD Nigeria. Janvier 2021
81 KII. EUD Nigeria. Janvier 2021
82 Ibid
83 Ibid
84 Initiative conjointe EU-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, Rapport du 3 juillet 2020

3. **Le secteur privé aurait dû être impliqué plus tôt dans la mise en œuvre du programme.** Durant l'initiative conjointe UE-OIM au Nigeria, plusieurs acteurs différents ont été inclus dans le programme de retour et de réintégration, notamment des acteurs gouvernementaux, des ONG locales et la société civile. Cependant, le secteur privé n'a pas été suffisamment impliqué.[85] Toutefois, des efforts récents ont été entrepris pour augmenter la participation du secteur privé par le biais de négociations entre l'OIM et les différentes chambres de commerce, notamment la Chambre de commerce américaine du Nigeria, la Chambre de commerce allemande du Nigeria, la Chambre de commerce britannique du Nigeria et l'Association consultative des employeurs du Nigeria.[86]

4. **Le volet « retour et réintégration » devrait être inclus dans plus d'initiatives et de programmes concernant les protocoles de libre circulation**. L'initiative conjointe UE-OIM est un programme à la fois régional et national. Ainsi, une partie du programme régional prévoit de travailler avec la CEDEAO pour faire progresser les protocoles de libre circulation. Comme l'a expliqué un informateur clé, le retour et la réintégration ne constituent pas un sujet de discussion important pour les États membres de la CEDEAO du fait de l'absence de protocoles traitant de ce sujet. L'élaboration des POS nécessaires s'avère donc difficile.[87] Cependant, les États membres de la CEDEAO ont abordé la question du retour et de la réintégration dans divers forums tels que le Dialogue sur les migrations en Afrique de l'ouest (MIDWA). Par conséquent, des discussions ad hoc sur l'amélioration de la coordination régionale ont vu le jour et doivent être formalisées en actions concrètes.[88]

5. **Les formations commerciales et professionnelles doivent être diversifiées pour prendre en compte les contextes locaux des différents États et les différents profils des migrants de retour.** À l'heure actuelle, les formations commerciales et professionnelles dispensées dans le cadre de l'initiative conjointe au Nigeria sont les mêmes dans les différents États, ce qui entraîne une incompatibilité et des résultats insuffisants.[89]

3.1.3 La réintégration au Nigeria : Leçons tirées de la littérature existante

Enseignement tiré 1 : Le Nigeria dispose d'un cadre politique sophistiqué en matière de gestion des migrations. Cependant, les obstacles relatifs au financement, à la mise en œuvre et à la coordination constituent des entraves majeures à la réalisation des politiques liées au retour et à la réintégration. En vertu de la politique migratoire nationale (2015), la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays (NCFRMI) est l'agence qui coordonne l'ensemble de la structure de gouvernance migratoire du pays. Le NCFRMI dirige également le GTT sur le retour et la réintégration. Tous les six mois, le NCFRMI organise des réunions avec toutes les parties prenantes impliquées dans le GTT sur le retour et la réintégration. En outre, tous les cinq ans, les parties prenantes se réunissent pour actualiser les procédures

85 KII. EUD Nigeria. Janvier 2021
86 Initiative conjointe EU-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, Rapport du 3 juillet 2020
87 KII. EUD Nigeria. Janvier 2021
88 Ibid
89 Ibid

opérationnelles standard (POS) qui définissent les rôles et les devoirs des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. En dépit de ce cadre bien établi, le NCFRMI est confronté à d'importants problèmes de financement qui entravent la coordination de ces réunions, principalement en raison du faible financement accordé par le gouvernement fédéral du Nigeria.[90] Par ailleurs, au cours des années précédentes, l'absence d'acteurs non étatiques autres que l'OIM dans le GTT sur le retour et la réintégration a affaibli le potentiel d'améliorations majeures du cadre général ou des réformes des POS.[91] En effet, les acteurs de la société civile et les ONG locales ont à la fois une connaissance approfondie des différents contextes locaux et une influence bien plus large sur les groupes cibles. De ce fait, des réformes ont été apportées dans le récent POS (2019) en vue d'inclure et d'impliquer explicitement davantage d'organisations de la société civile dans le processus de RRR[92], notamment en les faisant siéger au sein du GTT.

Enseignement tiré 2 : La migration est souvent une stratégie familiale visant à améliorer les perspectives financières du ménage. L'utilisation de la migration en tant que stratégie pour augmenter les revenus financiers de la famille est favorisée par les récits de voyages migratoires réussis. Les communautés où les ménages ont considérablement amélioré leurs conditions de vie grâce aux envois de fonds des membres de leur famille ayant réussi à émigrer engendrent une culture de l'émigration.[93] Ainsi, les familles sont enclines à investir dans le voyage migratoire des jeunes hommes (principalement), en considérant souvent cet investissement comme une décision rationnelle visant à améliorer les revenus du ménage.[94] Cela incite les jeunes de ces communautés à recourir à des filières de migration irrégulière, bien qu'ils soient conscients des risques encourus.[95] Au sein de ces communautés de retour, les migrants potentiels sont pleinement conscients des dangers qui les attendent. Néanmoins, il sont résolus à entreprendre leur voyage compte tenu des avantages tangibles qu'ils ont pu observer après un voyage migratoire réussi. Cela réduit l'efficacité des campagnes de sensibilisation.

Enseignement tiré 3 : Les migrants de retour dont le parcours migratoire a été interrompu et qui sont rentrés au pays (qu'il s'agisse d'un retour forcé ou volontaire) sont stigmatisés dans leur communauté.[96] Comme la migration est une méthode de prédilection pour augmenter les revenus des ménages dans les communautés de retour, les voyages de migration ratés suscitent une stigmatisation à l'égard des migrants de retour ayant « échoué ».[97] Par conséquent, les migrants de retour ont souvent besoin d'un soutien psychosocial pour surmonter la déception individuelle et collective liée à leur retour.[98] La famille et les amis sont souvent cités comme étant les sources de soutien les plus essentielles pour les migrants de retour. L'acceptation par la famille (et la communauté dans son ensemble) lors de leur retour a des répercussions positives sur leur capacité

90 Arhin-Sam.K (2018) The Political Economy of Migration Governance in Nigeria & Arhin-Sam.K & Zanker. F (2019) Nigeria at a Crossroads: The Political Stakes of Migration Governance

91 Arhin-Sam.K (2018) The Political Economy of Migration Governance in Nigeria

92 Gouvernement du Nigeria (2019) POS pour le déroulement du RRR des migrants au Nigeria

93 Huddleston, W., Karacay, A., & Nikolova, M. (2014). Caractéristiques, réactions et coopération avec les pays tiers - Étude de cas 4 : Nigeria - Turquie - Bulgarie.

94 Altai Consulting/OIM. (2015). Migration irrégulière entre l'Afrique occidentale, l'Afrique du Nord et la Méditerranée

95 Ibid

96 Samuel Hall (2018) Community Mapping and Socio-Economic Profiling of Communities of Return in West Africa - Nigeria

97 Pennignton. J. & Balaram, B. (2013) Homecoming: Return and Reintegration of Irregular Migrants from Nigeria

98 Ibid

à se réintégrer. Cela suggère que les campagnes de sensibilisation axées sur la stigmatisation des migrants de retour peuvent s'avérer plus efficaces que les campagnes de sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière. De plus, la stigmatisation à laquelle sont confrontés les migrants de retour dans leur communauté d'origine les dissuade de rentrer chez eux. De ce fait, une grande proportion de migrants de retour préfèrent rester dans des zones urbaines telles que Lagos, plutôt que de rentrer chez eux.[99]

Enseignement tiré 4 : Les migrants de retour sont plus susceptibles de vouloir créer leur propre entreprise plutôt que d'être employés.[100] Cependant, ces aspirations restent souvent inassouvies, car les migrants de retour reviennent financièrement plus démunis qu'avant leur départ. En règle générale, dans les communautés de retour, les migrants de retour sont plus susceptibles d'avoir des dettes importantes dues à la liquidation de leurs biens avant leur départ ou à l'obtention de prêts pour financer leur voyage de migration.[101] Ainsi, les migrants de retour sont souvent incapables de créer leur propre entreprise par manque de capital. Aspirations et capacités sont étroitement liées. La confrontation à un niveau plus élevé de développements ou de revenus dans les pays de destination peut influencer les aspirations des migrants de retour.[102]

Enseignement tiré 5 : La plupart des migrants de retour travaillent dans des micro-entreprises ou en créent. L'environnement propice aux micro-entreprises dans la région ou dans le pays d'origine joue un rôle primordial dans le succès de ces entreprises et donc dans la réintégration économique des migrants de retour. Au Nigeria, plusieurs études ont fait ressortir les facteurs contribuant à un environnement inhibiteur pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Des infrastructures inadéquates (telles que la distribution d'énergie) obligent les MPME à acheter des générateurs pour que leur entreprise reste compétitive[103]. De plus, les multiples taxes contribuent aux frais généraux importants auxquels les MPME doivent faire face[104]. En outre, le manque d'accessibilité des institutions financières contribue à l'incapacité des MPME à surmonter l'environnement entrepreneurial difficile dans lequel elles travaillent.[105] Les facteurs favorisant l'environnement des communautés de retour sont souvent omis dans les publications, mais sont essentiels pour élaborer des interventions économiques qui augmenteront les retombées économiques au-delà de la formation et du capital de départ fournis par les organisations internationales.

99 Ikuteyijo. O.L (2019) Irregular Migration as Survival Strategy: Narratives from Youth in Urban Nigeria

100 Samuel Hall (2018) Community Mapping and Socio-Economic Profiling of Communities of Return in West Africa - Nigeria

101 Ibid

102 Van Heelsum (2016) Why migration will continue: aspirations and capabilities of Syrians and Ethiopians with different educational backgrounds

103 Ekpo, U. N., & Bassey, G. E. (2016). An analysis of the economic consequences of infrastructural deficit in a developing economy: The case of electricity supply in Nigeria

104 Agwu, M. O., & Emeti, C. I. (2014). Issues, challenges, and prospects of small and medium scale enterprises (SMEs) in Port Harcourt city, Nigeria

105 Gumel. I. B (2017) Critical Challenges Facing Small Business Enterprises in Nigeria: A Literature Review

3.2 Vers une réintégration efficace et durable au Nigeria ?

La capacité limitée à établir une base de données tangibles et à évaluer l'impact reste un défi dans l'identification des meilleures pratiques efficaces. Les participants ont indiqué que les faiblesses en matière de suivi et d'évaluation constituaient un facteur d'écart entre la planification de haut niveau et les réalités, en soulignant notamment **le manque d'indicateurs de suivi appropriés en dépit de la reconnaissance de la nécessité d'une base factuelle renforcée**. Un informateur clé a relevé le consensus entre les parties prenantes sur l'importance des données qui a conduit à la création d'un groupe de travail sur la gestion des données. Toutefois, il convient de rappeler que la qualité des données collectées constitue un facteur crucial. Les acteurs sont donc invités à accorder la priorité à l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation fiables et applicables à différents contextes nationaux.[106]

Atteindre la durabilité : Approches individuelles, collectives et communautaires

La plupart des aides à la réintégration sont dispensées par le biais d'approches individuelles. Afin d'adapter l'aide aux besoins de l'individu, l'organisation chargée de la mise en œuvre procède à une analyse du/de la migrant(e) de retour. Une meilleure pratique dans ce domaine serait le processus de sélection à deux niveaux, qui est devenu une pratique standard parmi les acteurs de la réintégration tels que l'OFII, ERRIN et l'OIM. Le processus à deux niveaux prévoit (i) un processus de dépistage avant le départ afin d'identifier les principales vulnérabilités auxquelles les migrants de retour sont confrontés à ce stade, et (ii) un processus de suivi immédiatement après leur retour au pays pour identifier leurs besoins spécifiques et adapter le programme de retour à leurs besoins.[107] Un processus de dépistage à deux niveaux permet de détecter les éventuelles vulnérabilités non identifiées à leur arrivée et, par conséquent, de proposer un programme plus adapté au migrant de retour. Comme l'a souligné un informateur clé, il est très important de proposer des mesures d'aide à la réintégration personnalisées ; les migrants de retour doivent être conscients de la valeur de l'aide qui leur est offerte pour que ces programmes restent pertinents et durables.[108]

106 KII ILO. Octobre 2020
107 KII.IOM. Novembre 2020
108 KII.PCI. Octobre 2020

Encadré 5. Retour dans la communauté d'origine : Une meilleure pratique ? – Discussion

Les répondants clés et les participants aux ateliers ont soulevé la question de savoir si le fait de renvoyer les migrants de retour dans leur communauté d'origine est une pratique qui devrait être appliquée rigoureusement dans le cadre de l'aide à la réintégration. **Les migrants de retour rentrent souvent dans leur communauté d'origine dans des conditions financières difficiles et avec des dettes importantes, une faible estime de leurs propres capacités et des traumatismes. En outre, ils sont souvent stigmatisés par les autres membres de la communauté qui assimilent leur retour à un échec.** En l'absence de soutien formel dans les communautés de retour, la famille et les amis représentent souvent la forme de soutien la plus déterminante pour les migrants de retour. Cependant, les pressions sociales mentionnées ci-dessus que subissent les migrants de retour font que leur retour dans leur communauté d'origine peut ne pas conduire à une intégration positive. La majorité des programmes d'aide au retour opèrent dans les capitales, de sorte que les migrants de retour reviennent souvent dans les capitales avant de rejoindre leur communauté d'origine. Les centres urbains sont plus attrayants pour les migrants de retour et offrent une pléthore de perspectives de survie qui n'existent pas dans leur communauté d'origine, ce qui peut leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie avant de décider de retourner dans leur communauté d'origine. **En outre, des recherches ont montré que les réseaux sociaux existants ne contribuent pas directement à de meilleurs résultats en matière de réintégration.**[109] Cela ne veut pas dire que le renvoi des migrants vers leur communauté d'origine est une mauvaise pratique ou que la réintégration dans les capitales est la panacée. **Il s'agit plutôt de débattre de la possibilité d'inclure le lieu où un migrant de retour pourrait vouloir vivre dans les évaluations afin de définir le meilleur accompagnement de réintégration pour lui/elle.**

« Le Nigeria compte 36 états. Il faut se demander ce qui fonctionne dans votre région, quelles sont ses spécificités ; nous devons être capables d'encourager la migration interne pour les migrants de retour souffrant de discrimination. Chaque État doit être en mesure de fonder une communauté de migrants de retour qui se soutiennent mutuellement émotionnellement et mentalement. Donc, si vous revenez dans une communauté où les migrants de retour sont stigmatisés, ou où ils ont honte, si quelqu'un comme ça vient et dit : « Je ne peux pas retourner dans mon État, c'est une honte ». Pourquoi ne pas parler de relocaliser les gens dans des endroits où ils pourront recommencer une nouvelle vie ? Il faut les relocaliser dans un autre État avec d'autres migrants de retour et créer des communautés de migrants de retour en leur donnant les moyens de se découvrir eux-mêmes. »[110]

Les approches communautaires en matière de réintégration consistent généralement à regrouper les migrants de retour d'une même région et qui partagent les mêmes intérêts et aptitudes entrepreneuriales tous ensemble en vue de créer une entreprise commune. Par exemple, un groupe de 3 à 6 migrants de retour pourrait se regrouper pour créer une entreprise d'intérêt commun.[111] Cette approche est plus onéreuse et plus délicate à mettre en œuvre. C'est pourquoi les organi-

109 Majidi. N. (2020) Assuming Reintegration, Experiencing Dislocation - Returns from Europe to Afghanistan
110 KII. Ministère de l'emploi et du travail. Centre de ressources pour les migrants. Octobre 2020
111 KII. OIM. Novembre 2020

sations internationales telles que l'OIM s'en chargent généralement. Cependant, au Nigeria, une ONG locale, The Patriotic Citizens Initiative (PCI), met en œuvre une approche collective de la réintégration à Lagos. Le PCI a pour mission de développer des entreprises au sein de coopératives de migrants regroupant des migrants de retour souhaitant vivre dans des zones urbaines et désireux de créer une entreprise d'intérêt commun, comme l'aquaculture par exemple.[112] Le PCI élabore des idées d'entreprises viables dans les villes pour ces coopératives de migrants. Une fois qu'ils se sont mis d'accord sur un type d'entreprise, le PCI fournit une aide au démarrage.[113] En dépit de leurs avantages, les approches collectives ne sont pas toujours populaires auprès des migrants de retour. Le manque de confiance entre les migrants de retour fait en sorte que l'idée est difficile à promouvoir.[114]

Les approches communautaires recueillent le plus d'adhésion de la part des responsables de la mise en œuvre et des gouvernements. En effet, elles tirent parti des économies d'échelle des approches collectives tout en intégrant les membres de la communauté (et donc les migrants potentiels). Cela peut favoriser le développement économique et social des communautés de retour, de sorte que tous les individus de cette communauté puissent mieux faire face aux moteurs de la migration.

En outre, les approches communautaires donnent également un signal aux décideurs politiques sur le type d'interventions possibles dans ces zones de retour qui permettent à chacun de mieux faire face aux moteurs de la migration irrégulière. Les approches communautaires sont réputées plus durables car elles encouragent la participation et l'engagement à long terme des bénéficiaires (migrants de retour et personnes ne rentrant pas au pays).[115] Cependant, ceci n'est pas toujours vrai, puisqu'une grande proportion des migrants de retour ne veulent pas retourner dans leur communauté d'origine ;[116] beaucoup de ceux qui vivaient initialement dans des zones rurales préféreraient revenir et vivre dans des zones urbaines telles que Lagos. Par conséquent, on peut s'interroger sur l'efficacité de ce type d'interventions si elles sont mises en place dans des zones où les migrants de retour ne veulent pas vivre. Comme l'a souligné un informateur clé, les villes continuent d'attirer une grande partie des migrants de retour pour des raisons liées à l'emploi et à l'accès aux services. Si l'on construit des usines dans les zones rurales en tant qu'intervention communautaire, mais sans amélioration équivalente des services et des infrastructures, il y a de fortes chances que les bénéficiaires continuent de partir vers les villes après un court laps de temps, et ce malgré les débouchés économiques qu'une telle intervention peut offrir.[117]

112 KII. PCI. Novembre 2020
113 Ibid
114 Samuel Hall (2018) Community Mapping and Socio-Economic Profiling of Communities of Return in West Africa - Nigeria
115 OIM/Altai Consulting(2017) Retour volontaire et réintégration : Approches communautaires.
116 Ibid
117 KII. PCI. Octobre. 2020

Encadré 6. Approche communautaire des meilleures pratiques : Usine de transformation de jus d'ananas

En février 2020, l'OIM a lancé une usine de fabrication de jus d'ananas dans l'état d'Edo, une région qui compte 40 % de tous les migrants nigérians de retour de l'étranger[118]. L'usine rassemble des migrants de retour, des jeunes sans emploi et le secteur privé. Avec 42 migrants de retour et jeunes chômeurs, le projet devait bénéficier (indirectement) à 250 autres personnes dans l'État d'Edo, que ce soit les familles des bénéficiaires ou les associations d'agriculteurs.[119]

Ce projet a fait usage de ressources existantes et de connaissances locales dans le but de transposer à plus grande échelle les moyens de subsistance traditionnels. L'exploitation des compétences existantes et du savoir-faire historique a permis de renforcer la participation des bénéficiaires et des autres parties prenantes. En effet, dans cette communauté, la culture de l'ananas est une pratique historique. L'offre étant supérieure à la demande, l'excédent d'ananas est gaspillé. Ainsi, la création de l'usine d'ananas a permis d'atteindre plusieurs objectifs en exploitant les avantages concurrentiels de la culture de l'ananas, notamment la création d'emplois et la réduction des pertes post-récolte dans les processus de production.[120] En outre, l'usine s'associe à différents acteurs du secteur privé, favorisant ainsi le partage des connaissances techniques entre les acteurs du secteur privé et les migrants de retour. Des approches innovantes comme celle-ci témoignent des opportunités positives liées à l'utilisation des ressources existantes, à la modernisation du savoir-faire traditionnel et à la coopération avec le secteur privé.

3.3 Comprendre le défi du retour et de la réintégration au Nigeria : Voix des personnes sur le terrain

Les perspectives des migrants de retour et des membres des communautés dans les zones de retour sont indispensables pour concevoir de meilleures politiques, lois et programmes liés au RRR. Les principaux défis du retour et de la réintégration sont présentés ci-dessous du point de vue des migrants de retour et des communautés dans lesquelles ils retournent. Ces informations clés sont basées sur des entretiens menés sur le terrain.

- **Point clé 1 - Les moteurs de la migration sont essentiellement économiques, mais ce n'est pas toujours le cas : l'absence de bonne gouvernance est également un puissant moteur de la migration.** *« Beaucoup de gens tentent de quitter le pays. Une des raisons est que nous n'avons pas de bon gouvernement. Le fait que les gens quittent leur pays n'est pas la meilleure solution. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'opportunités dans notre pays, mais comme*

118 OIM (2020) Des agriculteurs, le secteur privé et des migrants de retour travaillent ensemble pour lancer une usine d'ananas et favoriser la réintégration au Nigeria

119 Ibid

120 KII. OIM. Novembre 2020.

nous n'avons pas un bon gouvernement pour les exploiter, beaucoup de Nigérians partent. Beaucoup en ont marre, parce qu'en dépit de tous leurs diplômes et de leurs expériences, ils n'arrivent pas à trouver un emploi qui leur permette de s'en sortir. » [121]

- **Point clé 2 - La désinformation (et plus particulièrement la représentation d'une réalité artificielle à l'étranger) peut être un moteur de la migration, notamment dans les communautés où la migration est ancrée dans le tissu social.** *« J'ai été vraiment séduit par l'histoire de l'Europe. Je suis allé en Italie puis en Allemagne. J'espérais que la vie serait meilleure lorsque je serais là-bas. Malheureusement, la vie n'était pas bonne là-bas, la vie au Nigeria était bien meilleure. À cette époque, je me débrouillais très bien, j'avais ma propre entreprise, je vendais des choses pour les gens qui travaillaient, et ils me payaient à la fin du mois. Honnêtement, j'ai entrepris ce voyage à cause des choses qu'on m'a racontées, à savoir que la vie était meilleure en Europe.*[122] *»*

- **Point clé 3 - Les migrants de retour peuvent être dans une situation financière plus précaire à leur retour, en raison de dettes, de la perte d'actifs et de difficultés à retrouver les moyens de subsistance perdus ou à en créer de nouveaux.** Dans certains cas, la somme d'argent envoyée pour financer leur voyage les oblige à vendre des biens qu'ils détenaient auparavant. De plus, s'ils rentrent au pays et éprouvent des difficultés à réintégrer le marché du travail, les migrants de retour dépensent le reste de leurs économies ou vendent leurs biens pour survivre. La fragilité financière est plus aiguë si leur retour n'était pas planifié. *« J'ai vu des gens qui revenaient parce qu'ils avaient été expulsés. Dans ces cas-là, vous comprendrez qu'ils sont découragés. Certains ont dû vendre tous leurs biens pour pouvoir voyager, mais malheureusement, n'ont pas pu accomplir ce qu'ils avaient projeté.*[123] *»*

Encadré 7. Dimensions de genre dans la dynamique des migrants de retour au Nigeria

Les discussions avec les informateurs clés ont permis de constater une augmentation des femmes migrantes, ce qui se reflète dans la multiplication de services offerts aux migrantes de retour au pays. Cependant, les hommes restent majoritaires parmi les migrants de retour. Certains informateurs clés ont souligné la nécessité d'un équilibre, craignant que la tendance actuelle ne favorise qu'un seul groupe de migrants de retour. Ainsi, à Lagos, il existe des centres de ressources pour migrants (MRC) spécifiquement réservés aux femmes, mais il n'y a pas assez de centres dédiés aux hommes. Cette dynamique est courante dans les autres formes d'aide aux migrants et l'on craint que cette inégalité dans l'offre de services basée sur le critère du genre n'ait des conséquences négatives pour les migrants et les migrants de retour de sexe masculin.[124]

121 Homme. Non-migrant de retour. Août 2020
122 Migrante de retour. Août 2020
123 Homme non migrant. Août 2020
124 KII. Ministère fédéral de l'emploi et du travail. Octobre 2020 et KII. PCI. Octobre 2020

La littérature secondaire met en évidence la stigmatisation spécifique à laquelle les femmes (surtout les femmes expulsées) sont confrontées à leur retour, et la dynamique des différents scénarios de retour sur la stigmatisation à laquelle elles sont confrontées pendant leur processus de réintégration : « Au Nigeria, les attitudes envers les femmes expulsées et celles qui reviennent volontairement au pays [changent], ces dernières reviennent le plus souvent avec peu de biens. Alors que les premières [c'est-à-dire les femmes expulsées] sont souvent stigmatisées pour avoir échoué à l'étranger et sont soupçonnées d'avoir été des travailleuses du sexe, les secondes jouissent d'un plus grand respect, même si leur argent provient du travail du sexe. »[125] Aussi, les informateurs clés notent également que les femmes migrantes souffrent de vulnérabilités importantes et spécifiques qui légitiment le besoin et l'utilité de structures de soutien spécifiques aux genres ; toutefois, cela ne devrait pas se faire au détriment des migrants de retour masculins. [126]

- **Point clé 4 - Les conditions de retour influent sur les niveaux de réintégration, tant sur le plan financier que psychologique.** *« Sur la question de la réintégration, j'ai l'impression qu'il y a deux voies, ceux qui rentrent volontairement avec la conviction que leur pays peut être meilleur et qu'ils peuvent s'en sortir, ou ceux qui ont été expulsés et qui éprouvent un sentiment d'échec.[127] »*

- **Point clé 5 - Dans certaines communautés de retour, la pression psychologique est une conséquence de la stigmatisation découlant d'un cycle migratoire raté.** *« Les migrants de retour sont perçus comme des personnes qui ont essayé de réussir dans la vie mais qui ont échoué. Généralement, ils sont considérés comme des ratés. Ici, on a tendance à croire que la migration est une aventure et que s'ils réussissent, ils seront acclamés, alors que s'ils échouent, les gens* se moqueront d'eux. » [128] Cette stigmatisation est particulièrement marquée chez les migrantes de retour qui ont travaillé dans l'industrie du sexe et qui peuvent être victimes de stigmatisation et de difficultés à surmonter les barrières de classe.[129]

125 Ratia et Notermans, 2012.
126 KII Government. Octobre 2020
127 Femme non migrante. Août 2020
128 Migrant de retour. Août 2020
129 *OECD (2018) Nigeria Corridor Report*

4.

Progresser vers de bonnes pratiques et l'apprentissage au Nigeria : facteurs de succès et défis

Ce tableau résume les facteurs clés de succès qui devraient faire l'objet de plus d'attention, ainsi que les défis à relever pour renforcer les programmes de réintégration :

Les facteurs de réussite identifiés ont démontré qu'ils favorisaient une intégration égale et systématique dans les programmes de réintégration. Le tableau 8 synthétise les facteurs de réussite identifiés et étudiés dans ce rapport, et donne un aperçu des principales lacunes et réalisations.

Tableau. 8. Facteurs de réussite, leçons apprises et défis - Nigeria

		OIM AVRR	Initiative conjointe UE-OIM	ERRIN	REAG/ GARP	Idia Renaissance Nigeria	ERRIN	RESTART Nigeria	Mécanisme de ressources et de réponse aux migrations	La protection et la réintégration des migrants nigérians rapatriés de Libye par des vols charters organisés par le gouvernement fédéral du Nigeria.	Starthilfe-Plus	Action contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes au Nigeria	Supporting Sustainable Return of Migrants through Private-Public Multi-Stakeholder Partnerships (SUPREME)	Programme Migration pour le développement
Facteurs de réussite	Préparation avant le départ	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X	X
	Processus de sélection à deux niveaux	X	X	X			X	X	X	X		X		
	Formation aux entreprises efficace	X	X	X		X	X	X					X	X
	Renforcement des compétences des agences gouvernementales		X	X								X		
	Interventions économiques collectives ou communautaires	X	X										X	
	Intégration des ONG locales et des groupes de la société civile	X	X	X		X	X					X		X
	Collaboration active avec le secteur privé		X										X	
	Soutien psychologique global	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		
	Soutien personnalisé et en nature à la réintégration individuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Défis & leçons tirées	**Absence de suivi à long terme (c'est-à-dire plus d'un an)**	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Absence de participation du secteur privé en amont	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
	Manque de techniques efficaces de collecte de données chez les acteurs clés				X	X					X			
	La formation professionnelle et commerciale n'est pas spécifique à un lieu	X	X					X						X
	Absence de plateformes de partage ouvertes pour les données d'évaluation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Manque de liens avec les programmes et institutions complémentaires existants				X					X	X			

**Basé sur les perceptions des parties prenantes ; l'évaluation formelle n'est pas encore complète.*
*** Il convient de noter que les mécanismes d'orientation ont été présentés comme une bonne pratique, mais ne sont pas toujours réellement efficaces.*

5.
Conclusion et recommendations

Comparativement à de nombreux autres pays examinés dans le cadre de cette étude, le Nigeria est relativement plus avancé dans l'élaboration de cadres sur le RRR, notamment grâce aux POS finalisés en 2019. **Le pays a également adopté des mesures pratiques pour décentraliser et localiser les initiatives afin de contrer les approches verticales.**

Cependant, bien que le développement de ces POS représente une étape encourageante, les défis de la coordination restent **un obstacle majeur au développement de bonnes pratiques de programmation ou de politique.** Une leçon importante tirée de l'expérience du Nigeria est la nécessité de combler le fossé entre cadre politique et mise en œuvre. La capacité des acteurs locaux (tant étatiques que non étatiques) à mettre en œuvre et à identifier les bonnes pratiques reste limitée en raison du manque de financement pour rendre la politique opérationnelle et de structures assurant un suivi et une évaluation rigoureux. En ce qui concerne les facteurs de réussite et les enseignements tirés relatifs à des programmes spécifiques, les conclusions de ce rapport sont rassemblées dans le tableau 9 ci-dessous. Ce tableau résume les facteurs clés de succès à améliorer et les défis à relever pour renforcer les programmes de réintégration :

1. Les facteurs de réussite sont présentés pour faciliter leur intégration uniforme et systématique dans les programmes de réintégration ; le tableau 8 les résume et donne un aperçu des principales disparités et avancées. Les programmes au Nigeria visent en priorité à renforcer les processus locaux par le biais de deux facteurs de réussite clés, à savoir le renforcement des compétences des agences gouvernementales et les interventions locales. Les interventions doivent toujours inclure une assistance avant le départ, un processus de sélection à deux niveaux, un soutien psychosocial complet et un soutien individuel personnalisé.

2. Des améliorations en matière de RRR seront possibles lorsque les six défis clés décrits dans le tableau 8 auront été relevés adéquatement au Nigeria. Ces défis peuvent être résumés en trois approches clés :

    a. Des données plus fiables : suivi, collecte de données, et partage des données via une plateforme commune.
    b. L'engagement dans des processus gérés localement : une plus grande collaboration avec le secteur privé et une formation commerciale technique et professionnelle définie par les acteurs locaux.
    c. Relier les programmes aux politiques, aux plans de développement nationaux et aux programmes et institutions complémentaires.

5.1 Recommandations en matière de politiques et de programmes

Tableau 9. Recommandations thématiques sur le RRR au Nigeria

Politique et financement	1. Le Nigeria dispose d'un cadre politique sophistiqué et robuste. En trouvant des **méthodes de financement alternatives et flexibles en plus du financement des donateurs**, le groupe de travail thématique sur la migration forcée et l'AVRR pourrait se réunir régulièrement et la coordination entre les principales parties prenantes s'en trouverait renforcée. 2. La CUA et la CEDEAO sont encouragées à apporter leur aide pour améliorer la gouvernance nationale migratoire du Nigeria par le biais des interventions suivantes : a. Soutenir la coordination et la cohérence en fournissant un soutien technique et financier pour combler le manque de fonds. b. Améliorer la capacité de coordination du NCFRMI et des principales agences thématiques en subventionnant des formations, des séminaires, des ateliers dans et hors du pays, ainsi que d'autres activités qui pourraient renforcer les moyens et augmenter la productivité des acteurs clés dans le paysage migratoire du Nigeria. c. Améliorer la capacité des agences gouvernementales à collecter et à conserver les données en organisant des formations, en développant et en harmonisant les techniques de collecte de données et en promouvant une plateforme qui stimule le partage ouvert des données et des rapports d'évaluation nationaux. d. Appuyer le modèle régional de mécanisme d'orientation, assorti de procédures opérationnelles standard en vue d'améliorer la coordination et la qualité de la protection et du soutien offerts aux migrants irréguliers en Afrique de l'Ouest.
Participation des acteurs locaux et communautaires et du gouvernement	1. **Prise en compte des perspectives locales dans la planification du développement :** La société civile, les acteurs du secteur privé, la diaspora et les migrants de retour ne sont pas suffisamment représentés dans les mécanismes de planification à haut niveau, ce qui entraîne un manque de cohérence entre les politiques et les programmes. L'implication de ces acteurs dans les mécanismes régionaux tels que les CMC et dans les discussions nationales de haut niveau pourrait contribuer à une approche plus globale qui reflète mieux les besoins réels des populations locales et des migrants de retour. 2. **Plaider pour une approche plus verticale des MRC** : Les MRC constituent une structure existante qui peut encore être mise à profit et adaptée à des besoins ciblés. Cela devrait inclure : **a. La collaboration avec des cadres décentralisés tels que les CMC et des approches basées sur les faits pour désigner les lieux d'implantation** afin de s'assurer que les MRC sont établies dans les zones où elles auront le plus d'impact et correspondent aux réalités des flux de retour régionaux. **b. Des services ciblés et contextuels au sein des MRC** qui répondent à des besoins démographiques ou de population spécifiques. Cette démarche a commencé avec la mise en place de MRC axées sur le genre (femmes) ; une plus grande attention aux besoins démographiques spécifiques (par exemple, MRC pour les jeunes, pour les migrants de retour plus âgés, etc.) dans différentes régions peut contribuer à améliorer la pertinence et l'efficacité de la structure. 3. **Les ONG et agences gouvernementales locales devraient mener davantage d'interventions au niveau communautaire, comme par exemple la mise en place d'usines d'agro-transformation dans les zones à fort rendement.** Les interventions de ce type pourraient potentiellement lutter contre les moteurs de la (re)migration si : (i) les interventions s'appuient sur les atouts de la communauté, (ii) le secteur privé est adéquatement impliqué, (iii) les synergies entre les services et programmes locaux existants sont renforcées et (iv) les facteurs qui influencent la migration rurale-urbaine sont examinés.

Coopération régionale	1. **Les parties prenantes nationales clés devraient exhorter le gouvernement nigérian à s'appuyer sur l'accord tripartite entre le Nigeria, le Cameroun et le HCR pour conclure des accords de réadmission avec les pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord,** dans le but de mieux protéger les migrants irréguliers et de réduire les phénomènes de refoulement massif.
Suivi et évaluation et collecte de données	1. **Il est primordial de réduire l'écart entre la planification des politiques au plus haut niveau et les réalités du terrain au Nigeria :** pour y parvenir, il faut disposer d'une base factuelle plus solide et d'un accès à des données de *qualité*. L'existence de mécanismes de suivi et d'évaluation ne suffit pas à elle seule. **Il est indispensable de garantir des moyens techniques et financiers permettant de fournir des preuves et des enseignements efficaces sur le long terme, afin d'établir et d'identifier les bonnes pratiques.** 2. **Créer de meilleures synergies entre les programmes de réintégration et autres services et programmes existants nécessite un renforcement important des capacités en matière de collecte de données de qualité, et de techniques et politiques de suivi et d'évaluation.** L'échange et l'examen réguliers, détaillés et ouverts de données permettraient non seulement d'améliorer la création de programmes parmi les acteurs du retour et de la réintégration (étatiques et non étatiques), mais aussi de tirer des enseignements et d'identifier les opportunités ou les obstacles qui favorisent ou empêchent le développement de synergies entre les différents acteurs.
Prise en compte des profils individuels des migrants de retour dans les programmes	1. L'augmentation de programmes et de structures de soutien spécifiques au genre ciblant les femmes migrantes/de retour constitue une évolution positive qui reflète la féminisation de la migration au cours des dernières années. **Cependant, il est possible qu'au cours de ce processus, les hommes migrants/migrants de retour soient négligés, ce qui pourrait avoir des conséquences indésirables.** Les responsables de la mise en œuvre des programmes doivent faire davantage d'efforts pour trouver un équilibre entre les programmes liés au genre. 2. **Il convient de remettre en question l'hypothèse selon laquelle le retour des migrants dans leur communauté rurale d'origine est intrinsèquement dans leur propre intérêt.** En effet, les migrants de retour rentrent souvent au pays couverts de dettes et animés par un sentiment de honte de ne pas avoir mené à bien leur voyage migratoire. Ces deux facteurs ont une incidence négative sur la capacité des migrants de retour à supporter la stigmatisation généralement associée à un cycle migratoire raté. Ainsi, les migrants de retour ne veulent souvent pas retourner immédiatement dans leur communauté d'origine et choisissent plutôt de s'installer dans une autre région, particulièrement dans les villes, soit de manière définitive, soit de manière temporaire, le temps de se remettre sur pied. En outre, des recherches ont montré que les réseaux sociaux ne contribuent pas directement à de meilleurs résultats en matière de réintégration. **Par conséquent, il serait bon d'inclure dans les évaluations des questions visant à déterminer le meilleur endroit où les migrants de retour peuvent s'installer, afin de s'attaquer à un problème complexe.**

Annexe 1 :

Liste des informateurs clés et des participants à l'atelier

Informateur clé	Patriotic Citizen Initiatives
	Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées
	Ministère de l'emploi et du travail - Centre de ressources pour les migrants (MRC)
	OIM
	Agence pour les petites et moyennes entreprises
	GIZ
	OIT
	Idia Renaissance
	Action Aid
	UE - Nigeria Responsable politique du SEAE
	ICMPD (Centre international pour le développement de politiques migratoires)
	Délégation européenne au Nigeria
Participants à l'atelier	OIT
	OIM
	Centre d'études et d'intervention pour les femmes
	NEMA
	SMEDAN
	NAPTIF Agence nationale pour l'interdiction de la traite des êtres humains
	NIS
	NAPTIF Agence nationale pour l'interdiction de la traite des êtres humains
	NCFRMI Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays
	Ministère fédéral de l'emploi et du travail
	Réseau de la société civile sur la migration et le développement
	Centre pour le développement intégré de la jeunesse
	Idia Renaissance

Annexe 2.

Opportunités et défis du marché du travail

Opportunités
Commerce, hôtellerie et industrie manufacturière sont les secteurs qui affichent la plus forte croissance
Secteur de l'agroalimentaire
L'économie numérique
Défis
Peu de possibilités d'emploi dans les zones rurales
Manque d'infrastructures
Les jeunes femmes se heurtent à des obstacles pour entrer sur le marché du travail.
Plus d'opportunités d'emploi dans le secteur non déclaré que dans le secteur déclaré

La main-d'œuvre nigériane devrait croître rapidement entre 2010 et 2030, ce qui nécessitera la création de 40 à 50 millions d'emplois au cours de la même période.[130] Plusieurs secteurs affichent des possibilités encourageantes de création d'emplois pour la jeunesse nigériane. L'agriculture reste le principal secteur d'emploi, mais l'industrie agroalimentaire nigériane peut potentiellement déboucher sur une création massive d'emplois grâce à une productivité agricole accrue, une industrialisation de la chaîne de valeur, une croissance durable des exportations de produits agricoles secondaires, la création d'emplois nationaux et la réduction de la pauvreté.[131] Cependant, ce secteur est confronté à de nombreux défis, tels que la faible productivité agricole et les déficits d'infrastructure, comme le manque de logistique de la chaîne du froid et de capacité portuaire.[132] Le commerce, l'hôtellerie et la fabrication sont les secteurs qui enregistrent la plus forte croissance, mais le secteur non déclaré est toujours dominant en termes de perspectives d'emploi.[133] De plus, les femmes ont tendance à être davantage au chômage au Nigeria. Les jeunes femmes se

130 Price. R (2019) Youth Unemployment Needs in Nigeria. *UK Department for International Development*
131 Stratfor (2015) Agro-processing to Drive Nigeria's New Economy
132 PWC (2020) State of Nigeria's Agriculture and Agribusiness Sector
133 Price. R (2019) Youth Unemployment Needs in Nigeria. *UK Department for International Development*

heurtent à des obstacles importants pour accéder au marché du travail, notamment les mariages précoces, les naissances, le faible niveau d'instruction et la capacité limitée à posséder des terres et d'autres biens.[134]

L'innovation est un outil puissant pour stimuler la productivité agricole au Nigeria et moderniser le secteur agricole. L'économie numérique est donc un secteur prometteur de par les retombées positives qu'elle a sur d'autres industries. Cependant, ce secteur est entravé par des problèmes d'infrastructure tels que le manque de couverture haut débit et les coupures de courant incessantes dans le pays.[135] La participation financière stimule l'innovation et la création d'emplois. À l'heure actuelle, 60 millions [136]de Nigérians n'ont pas de compte bancaire. Le secteur Fintech vise à combler cette lacune et à offrir aux PME un accès indispensable au système financier. Au Nigeria, le secteur Fintech occupe la seconde place en termes d'investissements sur le continent.[137] L'exploitation des solutions Fintech peut également permettre aux micro-entreprises (qui représentent la majorité des entreprises détenues par les migrants de retour) d'avoir un accès adapté aux capitaux.

Pour être durable, l'économie du Nigeria doit se diversifier et cesser de miser sur l'extraction et l'exportation de pétrole. Le passage à une économie verte et bleue permettrait au Nigeria de surmonter les difficultés liées à l'approvisionnement en énergie et en eau et d'assurer des niveaux élevés de création d'emplois.[138] La création d'un environnement commercial et politique capable de soutenir ce secteur en plein essor nécessite le renforcement de partenariats public-privé.[139]

134 Making Cents International (2016). Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi pour les jeunes au Nigeria.
135 Banque mondiale (2019) Rapport sur l'économie numérique au Nigeria
136 Mckinsey and Company (2020) Harnessing Nigeria's fintech potential
137 Ibid
138 Elum. A. Z & Mjimba, V. (2020) Potential and challenges of renewable energy development in promoting a green economy in Nigeria
139 Ibid

Annexe 3.
Bibliographie sélective

Agwu, M. O., & Emeti, C. I. (2014). Issues, challenges, and prospects of small and medium scale enterprises (SMEs) in Port Harcourt city, Nigeria

Altai Consulting & The International Organization for Migration (2015). Irregular Migration between West Africa, North Africa and the Mediterranean

Arhin-Sam.K (2018) The Political Economy of Migration Governance in Nigeria

Arhin-Sam.K & Zanker. F (2019) Nigeria at a Crossroads: The Political Stakes of Migration Governance

Elum. A. Z & Mjimba, V. (2020) Potential and challenges of renewable energy development in promoting a green economy in Nigeria

Ekpo, U. N., & Bassey, G. E. (2016). An analysis of the economic consequences of infrastructural deficit in a developing economy: The case of electricity supply in Nigeria

EU-IOM (2020) Joint Initiative Biannual Reintegration Report 3 July 2020

Ikuteyijo. O.L (2019) Irregular Migration as Survival Strategy: Narratives from Youth in Urban Nigeria

Gumel. I. B (2017) Critical Challenges Facing Small Business Enterprises in Nigeria: A Literature Review

Huddleston, W., Karacay, A., & Nikolova, M. (2014). Characteristics, responses and cooperation with third countries - Case Study 4: Nigeria – Turkey – Bulgaria.

ICMPD (2018) Supporting Sustainable Return of Migrants through Private-Public Multi-Stakeholder Partnerships (SUPREME)

Making Cents International (2016). Workforce Development & Youth Employment in Nigeria.

Majidi. N. (2020) Assuming Reintegration, Experiencing Dislocation - Returns from Europe to Afghanistan

Mckinsey and Company (2020) Harnessing Nigeria's Fintech Potential

Pennignton. J. & Balaram, B. (2013) Homecoming: Return and Reintegration of Irregular Migrants from Nigeria

Price. R (2019) Youth Unemployment Needs in Nigeria. *UK Department for International Development*

PWC (2020) State of Nigeria's Agriculture and Agribusiness Sector

Ratia, E.K. ; Notermans, C.D (2012) 'I was just crying, I did not come back with anything': Women's experiences of deportation from Europe to Nigeria. *Radboud University*

Samuel Hall / IOM (2017) Setting Standards for an Integrated Approach to Reintegration

Samuel Hall/ International Organization for Migration (2018) Mapping and Socio-Economic Profiling of Communities of Return in Nigeria

Stratfor (2015) Agro-processing to Drive Nigeria's New Economy

World Bank (2019) Nigeria Digital Economy Diagnostic Report

Van Heelsum (2016) Why migration will continue: aspirations and capabilities of Syrians and Ethiopians with different educational backgrounds

Soudan

Fiche pays

Table des matières

Acronymes 2

Introduction 3

Méthodologie au niveau national 4

1. Situation juridique et politique des RRR au Soudan 5

1.1 Situation actuelle du cadre juridique en matière de retour, de réadmission et de réintégration 5

1.1.1 Situation actuelle du cadre juridique en matière de retour 6

1.1.2 Situation actuelle du cadre juridique en matière de réadmission 6

1.1.3. Situation actuelle du cadre juridique en matière de réintégration 7

1.2 Mise en œuvre des cadres juridiques et politiques au Soudan 7

1.2.1 Acteurs clés et coordination en matière de RRR 7

1.2.2 Conception et développement des politiques nationales 9

1.2.3 Renforcement des capacités avec le soutien des CER - Relations avec l'IGAD (autorité intergouvernementale pour le développement) 9

2. Définition de la réintégration durable - points essentiels à retenir 11

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude 11

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes 11

3. Programmation RRR au Soudan 15

3.1 Aperçu des programmes de RRR au Soudan 15

3.1.1 Quels enseignements tirer des premières initiatives de retour et de réintégration des réfugiés et des personnes déplacées au Soudan ? Autres enseignements tirés de la littérature existante 20

3.2 Besoins communautaires et perceptions des programmes et des politiques : Aperçus du terrain 24

4. Vers de bonnes pratiques et des enseignements au soudan : facteurs de réussite et défis 28

5. Conclusion : lecons apprises et bonnes pratiques 30

Annexe 1. Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers 32

Annexe 2. Références 33

Acronymes

UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
AVRR	Aide au retour volontaire et à la réintégration
C2CMMD	Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent
CoR	Commissaire aux réfugiés
OSC	Organisation de la société civile
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
UE	Union Européenne
ONUAA	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
DI	Déplacés internes
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation international du travail
IRC	International Rescue Committee
CAP	Connaissance (C), Attitude (A) et Pratiques (P)
KII	Entretien avec un informateur clé
MA	Protocole d'Accord
ONG	Organisation non gouvernementale
NRC	Norwegian Refugee Council
ODI	Overseas Development Institute
EPI	Équipement de protection individuelle
REAG/ GARP	Programme de réintégration et d'émigration des demandeurs d'asile en Allemagne/Programme de rapatriement assisté par le gouvernement (Reintegration and Emigration Programme for Asylum Seekers in Germany/Government Assisted Repatriation Programme)
RRR	Retour, Réadmission et Réintégration
SSWA	Secrétariat des soudanais travaillant à l'étranger (Secretariat of Sudanese Working Abroad)
GTT	Groupe de travail thématique
ONU	Organisation des Nations Unies
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAM	Programme alimentaire mondial

Introduction

Cette étude pays présente le contexte du retour, de la réadmission et de la réintégration (RRR) au Soudan. Ce document est le fruit de l'« Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique », qui a été confiée par le CIDPM à Samuel Hall dans le cadre du Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent. Cette étude est actuellement en cours de réalisation au nom de la Commission de l'Union africaine (CUA) et est financée par l'Union européenne (UE).

Principale leçon à retenir 1 :

Le contexte politique au Soudan a perturbé les débats et les mécanismes autour du RRR. L'intérêt pour les mécanismes de reconstruction est réel, bien qu'il n'existe actuellement aucun programme de RRR dirigé par le gouvernement.

Principale leçon à retenir 2 :

Les migrants de retour sont très préoccupés par leur protection ; les discussions du gouvernement ont porté sur l'incitation au retour des migrants qualifiés. Tous les groupes ont la capacité de jouer un rôle dans la société soudanaise.

Principale leçon à retenir 3 :

Principale leçon à retenir 3 : La coordination et les capacités constituent toujours une lacune essentielle pour combler le fossé entre la politique et l'opérationnalisation, notamment en ce qui concerne les liens essentiels avec la programmation du développement.

Le Soudan est un pays d'origine et de transit clé dans la Corne de l'Afrique.[1] Parmi les personnes quittant le Soudan, les migrants sont particulièrement menacés par les enlèvements et la traite des êtres humains[2]. En outre, les conditions de transport sont particulièrement difficiles pour les migrants soudanais, ce qui fait ressortir la nécessité d'améliorer les normes de protection. Bien que le Soudan ait signé des accords internationaux et régionaux dans le cadre des migrations afin d'atteindre les objectifs du Pacte mondial pour les migrations, de la Déclaration de New York et de la Convention sur la circulation des personnes dans les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'espace juridique et politique en matière de RRR reste insuffisamment développé, notamment au niveau national. Le pays ne dispose pas d'une politique migratoire nationale ni d'instruments juridiques relatifs au RRR. Depuis 2018 et surtout au cours de l'année écoulée, la situation politique au Soudan a considérablement évolué. alors que le nouveau gouvernement de transition se dessine, le processus de paix et la gestion économique constituent des priorités pour l'avenir immédiat. Cependant, la migration et le RRR font aussi partie des points à l'ordre du jour. la migration (et le RRR) est l'un des nombreux points figurant à l'ordre du jour qui privilégie le processus de paix et la gestion économique dans l'avenir immédiat.[3]

1 OIM (2011) Migration au Soudan : Profil du pays
2 Expertise France (2017) Déclaration du Soudan - Répondre aux flux migratoires mixtes en Afrique de l'Est
3 KII SEAE Soudan. Décembre 2020 ; Khalifa A. (2020)

Depuis le lancement du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'OIM en 2005, plus de 1 500 personnes sont rentrées d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie.[4] Cela correspond au classement du Soudan comme quatrième pays d'émigration en Afrique par la CNUCED en 2018.[5] En outre, des ressortissants de 14 pays africains sont revenus du Soudan, ce qui illustre sa popularité en tant que pays de destination.[6]

Méthodologie au niveau national

Le travail de terrain a été réalisé entre juillet et octobre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, des précautions sanitaires maximales ont été prises lors des entretiens, qui ont été réalisés soit par téléphone, soit dans un cadre respectant la distanciation sociale, en portant des équipements personnels et de protection (EPP) appropriés. Cet atelier s'est déroulé dans une salle de conférence à Khartoum, afin de permettre aux principales parties prenantes de se rencontrer et de discuter en personne des résultats de cette recherche.

Tableau 1. Travail de terrain au Soudan

Type de participant(e)	Homme	Femme	TOTAL
Informateur clé	5	2	8
Migrant de retour (retour volontaire ou spontané)	3	1	4
Membre de la communauté non migrant	2	2	4
Participants à l'atelier	7	3	10
TOTAL	**15**	**8**	**26**

4 Fiche d'information de l'OIM sur l'AVRR au Soudan (2017)

5 CNUCED (2018) Rapport sur le développement économique en Afrique :: La migration pour la transformation structurelle

6 Ibid.

1.

Situation juridique et politique des RRR au Soudan

Très peu de lois s'appliquent au retour, à la réadmission et à la réintégration des migrants au Soudan. Les principaux instruments juridiques contenant des dispositions relatives à la gouvernance de la migration de retour sont énumérés dans le tableau 2.

Tableau 2. Cadres juridiques nationaux et dispositions en matière de RRR au Soudan

Nom de la loi/du cadre juridique	Description
Loi du travail du Soudan (1997)[7]	Réglemente la gouvernance du travail au Soudan
Lutte contre la traite des êtres humains (2014)[8]	Comporte des dispositions criminalisant le trafic d'êtres humains. Comporte également les obligations de l'État de protéger les victimes de la traite des êtres humains.
Charte constitutionnelle du Soudan pour la période transitoire de 2019.[9]	Remplace la Constitution nationale provisoire de la République du Soudan, adoptée le 6 juillet 2005.

1.1 Situation actuelle du cadre juridique en matière de retour, de réadmission et de réintégration

Selon la Charte des droits et libertés de la Charte constitutionnelle du Soudan pour la période transitoire de 2019[10], l'article 60 stipule que « tout citoyen a le droit de quitter le pays, conformément à ce qui est réglementé par la loi, et a le droit de revenir. » De plus, l'article 45 stipule que « toute personne née d'une mère ou d'un père soudanais a un droit inaliénable de posséder la

7 Loi du travail du Soudan (1997)
8 Loi sur la lutte contre la traite des êtres humains (2014)
9 Charte constitutionnelle du Soudan (2019)
10 Charte constitutionnelle du Soudan (2019)

nationalité et la citoyenneté soudanaises. » Ces deux dispositions sont très importantes car elles garantissent le droit au retour, y compris pour les migrants de retour qui peuvent avoir perdu leur identification officielle au cours de leur voyage de migration.

1.1.1 Situation actuelle du cadre juridique en matière de retour

La loi sur les passeports et l'immigration de 2004[11], qui régit l'entrée, le séjour et la sortie des ressortissants étrangers et soudanais, a été abrogée en 2020, permettant aux citoyens de se rendre directement aux ports de sortie du pays. Au-delà, les réglementations légales sont minimes. En vertu de la loi sur le travail du Soudan (1997)[12], « tout Soudanais souhaitant travailler à l'étranger devra obtenir un permis du ministre du travail ; ».[13] Bien que ces instruments juridiques ne concernent pas le retour des migrants en tant que tel, ils peuvent créer des conditions restrictives sur la circulation[14], ce qui peut inciter les migrants soudanais à rechercher des voies de mouvement irrégulières. Alors que des cadres juridiques concernant les droits et les mouvements spécifiques des réfugiés (y compris le retour) sont en place, les KII confirment que des cadres juridiques similaires concernant les migrants ou la population générale font défaut.

1.1.2 Situation actuelle du cadre juridique en matière de réadmission

Le Soudan a signé un protocole d'accord avec l'Italie. Ce protocole, bien que non contraignant, comporte des dispositions relatives à la coopération en matière de rapatriement et de réadmission.[15] La littérature externe indique que cela reflète une tendance croissante vers des accords non contraignants et non publics sur la migration, [16]et que des États membres additionnels ont poursuivi des accords bilatéraux similaires pour l'expulsion de ressortissants soudanais en situation irrégulière vers le Soudan ; cela inclut des politiques avec l'Italie, la Belgique, la France et les Pays-Bas.[17]

Selon certains témoignages, ces accords non contraignants comportent des dispositions visant à faciliter les missions d'identification du Soudan pour interroger les migrants de retour, et à identifier les méthodes susceptibles d'être contraires aux obligations internationales en matière de droits de l'homme.[18]

11 Loi sur les passeports et l'immigration (2004)

12 Loi du travail du Soudan (1997)

13 Ibid

14 Babiker. A. M (2011) Irregular Migration in Sudan: A legal Perspective

15 Gouvernement italien (2016) *Memorandum d'Intesa tra il Dipartimento della Pubblica Sicurezza del Ministero dell'Interno Italiano e la Polizia Nazionale del Ministero dell'Interno Sudanese per la Lotta alla Criminalità, Gestione delle Frontiere e dei Flussi Migratori ed in Materia di Rimpatrio*, 3 août 2016.

16 Borletto et al. (2017) «Memorandum of Understanding between Italy and Sudan: (Mémorandum d'accord entre l'Italie et le Soudan) A Legal Analysis»; ECRE (2017) «New policy trend: doubtful practice of deportations based on informal bilateral agreements» (Analyse juridique ; ECRE (2017) « Nouvelle tendance politique : pratique douteuse des expulsions basées sur des accords bilatéraux informels. »

17 SOAS/IRI/Waging Peace (2018) Respect du Soudan de ses obligations en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dans le contexte de la migration mixte depuis et vers le Soudan.

18 ibid ; Cour européenne des droits de l'homme (2020) M.A. vs Belgique, no 19656/18, para. 107-111

1.1.3 Situation actuelle du cadre juridique en matière de réintégration

En ce qui concerne la réintégration, la *Charte constitutionnelle du Soudan pour la période transitoire de 2019* garantit le droit à l'éducation et à la santé pour tous les ressortissants soudanais. En vertu de cette disposition, les migrants de retour peuvent prétendre à un accompagnement éducatif et médical à leur retour. La Constitution ne fait pas référence au droit au travail.

L'expérience du Soudan en matière de retour et de réintégration des populations déplacées de force peut également servir de plate-forme pour étendre le programme aux populations migrantes de retour. *La politique nationale du Soudan pour les personnes déplacées* (2009) [19]comporte des dispositions encadrant le retour et la réintégration des personnes déplacées. En vertu de cette politique, les personnes déplacées ont le droit de circuler librement dans l'État et peuvent choisir où elles préfèrent s'installer. De plus, l'État facilitera la réintégration des personnes déplacées en leur fournissant des papiers d'identité, en renforçant leurs compétences pour qu'elles puissent participer au développement et gagner leur vie, et en leur fournissant des services de première nécessité comme la nourriture, l'eau et le logement.

Cette politique est complète et implore les acteurs humanitaires d'adopter le « principe de l'innocuité » à toutes les étapes de l'assistance fournie aux personnes déplacées. Les parties prenantes de l'atelier ont noté que, **bien que la programmation ait jusqu'à présent été dissociée de la question du retour des migrants à l'étranger, la politique peut être mise à profit pour développer une politique de migration qui aide les migrants de retour et applique des dispositions similaires sur le retour et la réintégration.**

1.2 Mise en œuvre des cadres juridiques et politiques au Soudan

1.2.1 Acteurs clés et coordination en matière de RRR

Il n'existe pas d'entité spécifique mandatée pour traiter de la migration ou du RRR, bien que les informateurs clés aient déclaré que la mise en place d'une politique de migration est une priorité essentielle pour le gouvernement. Par conséquent, les efforts en matière de RRR restent disparates, dépourvus de coordination de haut niveau qui permette aux agences de travailler vers un objectif commun. Les entretiens avec les acteurs non gouvernementaux ont permis de constater des défis en matière de coordination, notamment le contexte politique totalement nouveau au Soudan, qui a conduit à un remaniement des acteurs et des mécanismes gouvernementaux clés, y compris un mécanisme national supérieur qui existait auparavant et qui traitait des questions de migration, mais qui n'a pas été rétabli à ce jour.

19 Politique nationale du Soudan pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays (2009)

Cependant, bien que ces mécanismes fassent toujours défaut, les parties prenantes ont également souligné les récents efforts déployés pour y remédier, en faisant état de l'affectation d'un nouveau secrétaire général chargé de la migration au sein du ministère des Affaires étrangères, et de la révision en cours des procédures et des politiques afin d'établir de nouveaux systèmes et mécanismes de coordination en matière de migration, notamment en ce qui concerne le retour et la réintégration.

En ce qui concerne ce dernier point plus particulièrement, les parties prenantes ont fait remarquer qu'il n'y a jamais eu de dispositifs spécifiques pour la réintégration et que celle-ci fait souvent partie du débat plus large sur la migration, soulignant l'absence d'une entité centralisée spécifiquement axée sur le retour et la réintégration.

Tableau 3. Acteurs clés actuellement impliqués dans le RRR au Soudan

Nom de l'acteur	Description
Gouvernement	Ministère des affaires étrangères
	Ministère de l'Intérieur
	Ministère du travail et des affaires sociales
	Secrétariat des Soudanais travaillant à l'étranger
	Commissaire aux Réfugiés
Non gouvernemental	OIM
	UNHCR (Réintégration des réfugiés uniquement)
	PNUD

Les parties prenantes ont noté une forte présence d'acteurs internationaux (dont de nombreuses agences des Nations Unies) sur le terrain au Soudan en général. Alors qu'un groupe de travail RRR a été constitué en partenariat avec le HCR et le PNUD, il s'est davantage concentré sur le retour des réfugiés et reste largement non financé et inactif.

Les discussions avec l'OIM ont souligné le fait que ces mécanismes étaient encore embryonnaires et que, en tant que partenaire clé de la migration dans le pays, l'OIM a demandé à être intégrée au mécanisme national une fois celui-ci établi. A ce jour, cependant, cette coordination reste ad hoc, et des relations plus solides entre le gouvernement et les acteurs internationaux restent à construire.

1.2.2 Conception et développement des politiques nationales

Au-delà des défis de coordination, les parties prenantes non gouvernementales ont relevé l'impact de la politique soudanaise sur le développement des politiques nationales de retour et de réintégration. De toute évidence, le changement de régime et la mise en place d'un nouveau gouvernement au Soudan ont effectivement relancé les discussions sur le RRR, ce qui met en évidence le poids que les contextes politiques et de gouvernance peuvent avoir dans la définition de cadres propices à l'élaboration de politiques. L'une des parties prenantes internationales a décrit les retards engendrés par le changement politique dans l'élaboration d'une politique migratoire, indiquant que d'autres priorités ont pris le pas et que les précédents mécanismes nationaux de migration ont été mis en attente.

Cependant, en dépit des retards, la bonne volonté politique sur cette question persiste, et les acteurs gouvernementaux ont exprimé un vif intérêt pour les questions migratoires en général, bien que la mesure dans laquelle cet intérêt se concentre sur les questions de RRR reste à définir, et que la capacité à traiter cette question soit limitée. Un informateur clé a décrit les défis inhérents à l'élaboration d'une politique soudanaise en matière de migration ou de diaspora, notant que les capacités et les ressources humaines sont limitées pour le faire efficacement, particulièrement en ce qui concerne la capacité technique à traiter les migrants de retour.

En dépit de ces problèmes de capacité, les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales ont évoqué des efforts positifs pour développer de bonnes politiques et pratiques à l'avenir. Il s'agit notamment de :

- **Participation des ministères traditionnellement absents** des discussions sur les migrations et dans les nouveaux groupes de travail sur les migrations en cours de création ; notamment le ministère du travail et des ressources humaines.

- **Encourager les initiatives visant à élaborer une politique de migration de main-d'œuvre** (parallèlement à la politique nationale de migration)

L'élaboration d'une politique nationale en matière de migration est une base essentielle pour traduire les éléments ci-dessus en politiques efficaces et en programmes nationaux. Alors que les parties prenantes confirment « l'inclusion certaine » d'éléments relatifs au retour et à la réintégration dans la future politique migratoire, la mesure dans laquelle cela sera fait reste à voir.

1.2.3 Renforcement des capacités avec le soutien des CER - Relations avec l'IGAD (autorité intergouvernementale pour le développement)

Le Soudan a bénéficié d'un certain niveau de coordination et de soutien au renforcement des capacités de la part de l'IGAD et de l'UA. Ce soutien s'est essentiellement matérialisé sous la forme d'ateliers destinés aux parties prenantes du gouvernement, qu'il s'agisse de l'ancien ou du nouveau gouvernement.

Un expert clé qui connaît bien ces ateliers (et lui-même ancien acteur gouvernemental) a relevé une déconnexion entre les efforts de renforcement des capacités de l'IGAD et l'impact de ces efforts sur les mécanismes gouvernementaux. Ceux-ci ont tendance à surestimer les capacités existantes et ne mettent pas réellement en évidence la pertinence de ces discussions pour les acteurs gouvernementaux, notant par conséquent la nécessité d'adapter les discussions au contexte et d'aller au-delà des événements de formation ponctuels.

Les principales parties prenantes ont mis en évidence trois moyens essentiels pour améliorer et aligner les efforts de renforcement des capacités régionales en matière de RRR sur les priorités des parties prenantes :

1. **Adapter la programmation au contexte soudanais** et aux connaissances actuelles des parties prenantes, y compris en dressant potentiellement une première cartographie des lacunes en matière de connaissances et des besoins spécifiques en matière de capacités, couvrant une approche globale.

2. **Valoriser activement les aspects positifs de la migration et du retour**, y compris l'importance des transferts de fonds.

3. **Entreprendre des démarches de renforcement des capacités aux niveaux infra-national** et national. Les acteurs locaux et provinciaux n'ont pas été inclus dans la majorité des discussions sur la réintégration des migrants jusqu'à présent, mais ils ont un rôle crucial à jouer pour soutenir la mise en œuvre des futurs programmes. « Des ateliers consultatifs au niveau du terrain, dans les 18 États, sont nécessaires (tous les intervenants doivent comprendre ce concept) au moins un atelier d'introduction, mais avec des animateurs compétents, pour comprendre le concept lui-même. »[20]

20 KII Expert local non gouvernemental. Octobre 2020

2.

Définition de la réintégration durable - points essentiels à retenir

2.1 Définition de la réintégration : Définition de l'étude

La définition de la réintégration utilisée dans le cadre de cette étude a été étudiée lors du travail de terrain avec les parties prenantes afin d'identifier les idées et les perceptions soudanaises clés de la réintégration durable.

Dans cet esprit, et en s'appuyant sur les définitions précédentes, cette section examine la définition de travail suivante de la réintégration utilisée pour cette étude et propose un ajustement basé sur le retour d'information du travail de terrain au Soudan, notamment pour remplacer les mentions d'incorporation par *inclusion*.

DÉFINITION PRATIQUE DE LA RÉINTÉGRATION POUR CETTE ÉTUDE

« La réintégration durable peut être obtenue lorsque les migrants de retour se reposent sur des capacités renforcées pour parvenir à mener une vie sûre et digne reposant sur l'autosuffisance économique, le bien-être psychosocial et la participation politique, sociale et civile, ce qui leur permet de répondre de manière adéquate aux moteurs de la migration irrégulière. »

2.2 Définition de la réintégration : Perceptions des parties prenantes

Les parties prenantes au Soudan étaient largement en accord avec la définition proposée par l'étude, mais ont soulevé plusieurs remarques pour la contextualiser et l'adapter davantage :

1. La principale demande était **d'inclure le rôle et la responsabilité de la communauté internationale dans le processus de réintégration.** Les parties prenantes soudanaises ont insisté sur

le besoin de soutien des acteurs internationaux dans la définition de la réintégration durable. Lors des ateliers et des KII de suivi, les parties prenantes nationales ont indiqué que la définition soudanaise de l'inclusion durable est celle d'un processus volontaire à long terme qui prévoit la prise en compte des besoins économiques, sociaux, culturels et politiques, **avec le soutien de la communauté internationale**, en ciblant les migrants de retour et les communautés d'accueil par le biais de la sensibilisation.

2. Les entretiens de suivi avec d'autres acteurs gouvernementaux ont également fait ressortir **le temps, la continuité et l'égalité d'accès aux services** comme étant des aspects clés de la réintégration durable. Une interview clé avec un représentant gouvernemental a souligné que, si le processus de réintégration débute au moment du retour, il s'agit d'un processus global à long terme qui doit prendre en charge les dimensions économiques, sociales, politiques et civiles, ainsi que l'accès aux services qui les soutiennent. Les parties prenantes ont également insisté sur le principe d'égalité, soulignant que toutes les lois applicables aux citoyens soudanais en général sont également applicables aux migrants de retour.

3. **Coordination, capacité et hiérarchisation des priorités :** Les parties prenantes ont aussi reconnu la nécessité d'élargir les capacités et les trois dimensions décrites dans la définition de l'étude. Toutefois, les parties prenantes ont noté que, bien que les programmes et les politiques doivent être liés et mis en œuvre par les ministères et les partenaires, l'opérationnalisation des définitions reste un défi en raison des problèmes de coordination et des priorités de gouvernance divergentes.

Au niveau local, lorsqu'il s'agissait de définir la réintégration durable pour eux-mêmes, **les migrants de retour[21] se préoccupaient surtout du potentiel de croissance**, et leurs préoccupations étaient pour la plupart directement conformes à la définition proposée pour cette étude. Pour les quatre migrants de retour soudanais interrogés dans le cadre de cette étude, une réintégration réussie était liée aux revenus et à la stabilité de la famille, à la capacité de prendre des décisions de vie librement et dignement, et à la capacité de trouver un sentiment d'épanouissement, d'amélioration et de satisfaction personnelle dans son travail. Les opinions quant au degré de réussite de ces objectifs au retour et quant à la possibilité que l'absence de réussite entraîne une nouvelle migration, varient.

Pour Mohamed*, par exemple, « **la réussite signifie la satisfaction personnelle et la capacité de faire les choses que je voudrais faire.** » [22]Cependant, Mohamed a décrit un processus de réintégration difficile. Après avoir fui en Ouganda au début 2019 après avoir vu un autre manifestant se faire tirer dessus par la police, il est revenu au Soudan par ses propres moyens en décembre 2019, lorsque les conditions de vie en situation irrégulière étaient devenues trop compliquées. Mohamed a souligné un manque de stabilité et de sécurité à son retour, qui l'empêche de mener une vie épanouie. Il n'a bénéficié d'aucune aide au retour ou à la réintégration de la part d'une quelconque organisation : « Aucune des organisations ne m'a fourni de programme de réintégration tout au long de cette expérience. Le plus difficile, c'est que je ne recevais aucun soutien

21 Les noms des personnes interrogées, marqués d'un (*), sont des noms d'emprunt afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées.

22 SSI12 Migrant de retour. Août 2020

de qui que ce soit, ni d'une institution ou d'une agence. Seules les personnes qui sont vos amis vous soutiennent. »[23] Quand on lui demande si, depuis son retour, il lui paraît possible de mener une vie digne, il répond avec virulence : « Digne ! Non, digne est un bien grand mot, que signifie « digne » ? Digne est un grand mot. Il ne correspond pas du tout ici [dans ce contexte] ».[24] Invoquant le harcèlement policier, les tensions et l'instabilité politiques, ainsi que les difficultés à trouver du travail, Mohamed a également décrit les niveaux élevés de stress dans son quotidien depuis son retour, même après avoir fini par trouver un emploi après plusieurs mois de recherche. « Il me manque beaucoup de choses. Je me sens désorienté, pas soutenu, pas organisé. Mes sentiments envers ma famille sont également stressants ; je ne leur ai toujours pas rendu visite depuis mon retour [...] Je n'ai pas envie d'aller les voir ».[25] En fin de compte, il a déclaré qu'il envisagerait « peut-être » d'émigrer à nouveau si les choses ne s'amélioraient pas, tout en reconnaissant que la vie à l'étranger n'offrait aucune garantie non plus.

En revanche, pour Abdul*, la réussite se définit de manière plus tangible, en fonction de la stabilité familiale et matérielle. « [Dans un avenir prospère, j'aurais] une voiture, je serais marié, j'aurais ma propre maison en plus de celle de ma famille, et je serais capable de soutenir ma famille et mon frère. »[26] Abdul voit la remigration comme le seul moyen d'atteindre cette réussite dans le contexte actuel qui est le sien : « Je ne peux y parvenir que si je pars à l'étranger. Parce que si je reste ici, je ne pourrai rien accomplir. » Contrairement à Mohamed, Abdul est un bénéficiaire de l'AVRR, qui est rentré initialement au Soudan depuis la Libye avec le soutien de l'OIM. À son retour, il a suivi une formation supplémentaire sur la gestion de projet avec l'OIM afin d'établir un plan commercial pour un projet d'un montant maximal de 70 000 SDG (1 265 USD). Tout en remarquant que le certificat obtenu à l'issue de la formation pourrait l'aider à accéder aux institutions de micro-finance, il a également précisé qu'il n'avait pas encore reçu l'aide financière promise pour lancer son projet, et que même si c'était le cas, elle ne serait probablement pas suffisante : « Seule l'OIM a promis de donner un soutien, mais je l'ai pas encore reçu [...]. Mon idée concernant l'OIM est d'acheter un contrat de travail et de voyager à nouveau, [l'argent qu'ils donnent] n'est pas suffisant pour un projet. Si vous prenez la totalité des 70 000 SDG sur le marché, vous n'en aurez plus rien [rapidement]. »[27] Bien qu'Abdul ne veuille pas réessayer de passer par la Libye pour rejoindre l'Europe, il a finalement choisi le Qatar comme prochaine étape, en espérant obtenir un passeport par des moyens légaux.

Nasir* est revenu sans assistance en 2017 après sept ans passés en Arabie saoudite où il a travaillé sans papiers pendant cinq ans pour une société de logiciels jusqu'à ce que le renforcement des restrictions et la répression des travailleurs irréguliers rendent son séjour dans le pays intenable. Pour lui, une vie réussie en termes de réintégration reste abstraite : **« Je ne peux que l'imaginer [la réussite], car je ne vois rien venir. J'aime mon domaine de spécialisation [logiciels et télécoms] et je veux continuer à travailler dans le même secteur. Pour moi, le succès signifie que je puisse être unique dans mon [domaine d'expertise] professionnel. »**[28] Cependant, même si Nasir

23 ibid.
24 ibid.
25 ibid.
26 SSI1 Migrant de retour. Août 2020
27 ibid.
28 SSI10 Migrant de retour. Août 2020.

est reconnu comme étant un migrant de retour hautement qualifié, il constate que sa situation s'est dégradée à son retour : « Normalement, les gens émigrent pour améliorer leur condition de vie, mais quand je suis revenu, ma situation était pire qu'avant mon départ. Ma famille a éprouvé des sentiments contradictoires : de la peine parce que je me trouvais dans une situation très difficile, mais aussi du bonheur de me voir revenir après sept ans. »[29] Depuis son retour, il est reparti « de zéro » et cherche toujours du travail dans son domaine. Cependant, en dépit de ces difficultés, il affirme qu'il ne migrerait à nouveau que s'il avait la garantie d'un contrat de travail et d'une voie légale pour y parvenir.

Enfin, Heba* est rentrée au Soudan sans assistance après quatre ans au Qatar et aux Émirats Arabes Unis, où elle travaillait comme psychologue dans une clinique. Après la mise en place par le gouvernement des EAU de restrictions strictes sur les permis de travail dans l'hôpital où elle travaillait, elle s'est retrouvée en situation irrégulière et est rentrée chez elle en 2017. Heba conçoit une vie réussie comme la possibilité **« d'acquérir plus de connaissances, et de pouvoir les appliquer, notamment dans le domaine de la psychologie appliquée. Poursuivre mes ambitions et avoir une vie utile, pour mieux servir l'humanité et voir que les personnes qui vivent autour de moi sont heureuses. Pour y parvenir, je dois également être en mesure de satisfaire mes besoins fondamentaux, notamment en matière de santé, de nourriture et d'éducation. »** Depuis son retour, Heba vit avec sa famille. Elle a connu un choc culturel inversé et des heurts, et a ressenti une aliénation toute particulière liée à la dynamique de genre.

29 ibid.

3.
Programmation RRR au Soudan

3.1 Aperçu des programmes de RRR au Soudan

Des informations concernant une liste de programmes RRR (tableau 4) ont été recueillies au moyen d'une étude documentaire approfondie, ainsi que de discussions avec les principaux points de contact et les parties prenantes nationales lors d'un atelier organisé en octobre 2020.

Tableau 4. Programmation RRR au Soudan

Programme	Responsable de la mise en œuvre	Bailleur de fonds	Calendrier	Dimension couverte	Groupe cible	Type de service offert	Nombre de bénéficiaires	Programme Objectif
REAG/GARP	OIM	Le ministère allemand de l'intérieur (BMI) et les ministères des États fédéraux allemands respectifs	2000-maintenant	Économique ; Social ; Médical	Migrants de retour volontaire d'Allemagne	Prise en charge des frais de voyage ; assistance supplémentaire pour le voyage ; subvention unique de démarrage financier	Inconnu	Retour ; Réintégration
Starthilfe-Plus : Soutien supplémentaire à la réintégration dans le pays de destination	OIM	Ministère allemand de l'intérieur (BMI)	2017-maintenant	Économique	Migrants de retour volontaire d'Allemagne	En plus de l'aide REAG/GARP, une deuxième aide ponctuelle au démarrage est fournie après 6-8 mois	Inconnu	Réintégration

Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)	OIM	États membres de l'OIM	2000-maintenant	Économique ; Social ; Psychosocial	Migrants de retour volontaire, principalement du Niger, d'Égypte, de Libye, de pays de l'UE et de pays du Golfe	Conseils, aide au retour (financière et administrative), aiguillage, octroi de subventions de réintégration	Entre 2013 et 2019, 3 648 personnes ont reçu une aide au retour	Retour
Initiative conjointe UE-OIM	OIM	UE	2017- en cours (prévu fin 2021)	Économique ; Social ; Psychosocial	Bénéficiaires AVRR (voir ci-dessus)	Aide en argent liquide, soutien matériel en nature, formation professionnelle, soutien psychosocial	Depuis 2017, 2 801 rapatriés ont reçu un soutien à la réintégration	Retour ; Réintégration

Les programmes d'aide aux rapatriés sont peu nombreux et se limitent en grande partie à l'AVRR de l'OIM et au programme d'initiative conjointe UE-OIM, en plus de deux petits programmes d'aide aux retours d'Allemagne (tableau 4). Cependant, il existe une histoire de programmes de retour dont le Soudan peut s'inspirer pour apprendre. Un informateur a évoqué le retour des Soudanais du Koweït et d'Irak pendant la première et la deuxième guerre du Golfe comme l'un des premiers programmes de retour initiés dans le pays. D'autres crises (notamment la crise de la COVID-19) ont obligé le gouvernement soudanais à faciliter le retour des Soudanais bloqués en Égypte et en Inde. En effet, les migrants et les communautés soudanaises travaillent en étroite collaboration avec les consulats à l'étranger.

En tant que seul programme à grande échelle soutenant la réintégration des migrants au Soudan, l'OIM aide les migrants de retour (en grande partie originaires d'Afrique du Nord ou du Niger) en leur fournissant une aide à l'arrivée, notamment à l'aéroport et à travers les frontières. Un élément clé de ce programme mené au Soudan concerne les projets de réintégration communautaire visant à combler le fossé entre les communautés et les communautés de retour. Les acteurs non gouvernementaux soulignent **l'importance du contexte de la décision de rentrer au pays** et son impact sur le processus de réintégration. Ils indiquent que les approches de réintégration doivent être globales et tenir compte (par exemple) des préparatifs avant le retour et des processus décisionnels liés aux compétences et aux opportunités utiles.

Si les parties prenantes gouvernementales reconnaissent l'absence de programmes de soutien aux migrants de retour vulnérables au Soudan, elles soulignent en revanche la nécessité de se focaliser sur **le retour de migrants soudanais hautement qualifiés vivant à l'étranger** afin qu'ils participent au développement du Soudan. La sensibilisation aux changements en cours dans la gouvernance et la situation politique est mise en avant comme étant essentielle pour encourager le retour des migrants qualifiés. Cependant, il n'existe actuellement aucun programme officiel visant à encourager le retour des migrants hautement qualifiés.

Les programmes d'aide à la réintégration au Soudan sont limités ; l'OIM est le principal acteur de la mise en œuvre de ces programmes, principalement par le biais de l'initiative conjointe UE-

OIM. Au Soudan, l'Initiative conjointe soutient le retour volontaire ou « humanitaire » et la réintégration ultérieure, principalement par le biais de formations sur les activités rémunératrices et de programmes de démarrage, ainsi que par une assistance psychosociale de première nécessité. Les entretiens menés avec l'OIM soulignent qu'au Soudan, le programme cherche à établir une vision communautaire de la programmation de la réintégration, en établissant des liens entre les rapatriés et les membres de la communauté d'accueil, ainsi qu'en renforçant la capacité de gouvernance. Le programme a également récemment réhabilité un centre pour les jeunes qui sera utilisé l'année prochaine pour organiser des formations pour les femmes migrantes de retour et les membres de la communauté, ainsi que pour proposer d'autres activités liées à la jeunesse.[30]

Au Soudan, la majorité des bénéficiaires de l'OIM sont ceux qui reviennent d'Égypte, du Niger et de Libye (le programme apporte également un soutien aux migrants non soudanais au Soudan qui souhaitent rentrer chez eux). Alors que l'évaluation du programme au Soudan est toujours en cours, les entretiens avec les informateurs clés des parties prenantes de l'Initiative conjointe UE-OIM (à la fois les donateurs et les responsables de la mise en œuvre) ont souligné les défis et les bonnes pratiques sur la base des rapports de suivi initiaux et des perceptions. Les parties prenantes de l'Initiative conjointe UE-OIM ont noté qu'il était trop tôt pour évaluer l'efficacité ou la durabilité du programme de manière significative, bien que les perceptions soient positives

Selon les parties prenantes, les principales pratiques positives qui ressortent de ce programme sont les suivantes :

- **Partenariats avec des acteurs du développement pour fournir une aide à la réintégration :** Au Soudan, cette assistance a pris la forme d'un partenariat officiel avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA) dans le cadre de l'initiative conjointe. Ce partenariat a débouché sur un projet pilote ciblant 100 bénéficiaires qui ont reçu des intrants et une formation en matière d'agriculture et d'élevage. Au moment de la rédaction du présent rapport, ce projet était considéré comme une réussite, ce qui justifiait les plans visant à l'étendre à 540 bénéficiaires supplémentaires. Les discussions avec l'OIM ont révélé que des partenariats similaires étaient rares dans d'autres pays, et ont souligné que si la création de revenus par le biais de ce type de programme était un processus long, le programme restait populaire auprès des migrants de retour. Dans le cadre de l'initiative conjointe, des discussions avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont également été développées, bien que ce programme reste moins populaire et prenne la forme de recommandations aux services existants de l'ONUDI.

- **Octroi d'une aide en espèces :** Dans le but, en partie, de résoudre les problèmes d'approvisionnement et les retards dans l'assistance, ainsi que pour compenser la crise économique au Soudan et l'inflation qui en résulte, l'équipe de projet de l'Initiative conjointe UE-OIM a entamé la mise en œuvre d'une assistance directe en espèces au début de 2020. Cette approche présente un double intérêt : d'une part, elle permet de dispenser l'aide beaucoup plus rapidement en évitant les processus complexes de passation de marchés. D'autre part,

30 OIM (2020) Initiative conjointe UE-OIM : Flash Report - Résultats compilés des régions Sahel & Lac Tchad, Corne de l'Afrique et Afrique du Nord

l'assistance directe en espèces a été considérée comme un moyen de donner aux rapatriés un sentiment d'autonomie, en leur permettant de décider eux-mêmes de leurs priorités. Cela leur a donné un sentiment d'appartenance et une capacité pratique à répondre aux besoins matériels urgents. Cette nouvelle forme de soutien à la réintégration a conduit l'OIM, en collaboration avec l'UE, à mettre en place des mécanismes de contrôle supplémentaires visant à observer l'impact de cette aide directe en espèces, qui est toujours en cours à ce jour. Les entretiens avec les informateurs clés soulignent que les premiers résultats de ce suivi sont positifs mais pas homogènes : alors que de nombreux rapatriés ont utilisé cet argent à bon escient, d'autres l'ont dépensé rapidement et auraient préféré recevoir une aide en nature, ce qui souligne la nécessité d'associer l'aide en espèces à la formation et au suivi. **En définitive, une approche flexible comprenant à la fois une assistance en espèces et en nature, associée à une formation appropriée, ressort comme une bonne pratique clé à mettre en place.** Le partenariat avec des organisations de distribution mobiles est également une bonne pratique qui découle de cette assistance en espèces (encadré 2).

Encadré 2. Bonne pratique de distribution : Mise en œuvre de l'assistance directe en espèces par le biais des opérateurs mobiles

Comme l'ont indiqué les informateurs clés, un élément essentiel du programme de distribution directe d'espèces testé par l'OIM au Soudan tient au fait que son lancement a coïncidé avec la pandémie de Covid-19 au début 2020. Cela a permis à l'OIM d'aller de l'avant avec des plans visant à collaborer avec un opérateur mobile privé pour distribuer cet argent. Le recours à un opérateur mobile présentait deux valeurs ajoutées essentielles :

1. **Une distribution plus rapide et plus directe, éliminant les problèmes de lacunes dans l'assistance et la frustration qui en découle de la part des bénéficiaires.**

2. **L'élimination de la nécessité pour les participants de se rendre à Khartoum pour recevoir l'argent liquide en respectant les mesures de sécurité sanitaire requises dans le cadre de la pandémie et en supprimant le temps et les coûts de déplacement pour les bénéficiaires.**

Cette initiative souligne le rôle clé que la technologie et les liens avec les acteurs du secteur privé peuvent jouer dans le soutien au retour et à la réintégration, et constitue une bonne pratique potentielle à explorer plus en profondeur.

- **Coopération avec les dirigeants communautaires et prise en compte des questions transversales :** Alors que les parties prenantes constatent que le soutien individuel aux migrants de retour est préférable aux approches collectives, la programmation communautaire, en plus du soutien individuel aux migrants de retour, a été accueillie positivement, en grande partie du fait de la conception de programmes communautaires en partenariat avec des acteurs locaux clés. Cela a permis de développer des programmes qui répondent directement à des facteurs transversaux tels que les préoccupations environnementales ou sanitaires. Par exemple, les consultations communautaires avec une communauté de retour au Dar-

four ont abouti à la mise en place d'un programme visant à faciliter l'accès à l'eau et sa remise en état, un besoin identifié lors d'ateliers consultatifs. **La combinaison d'un soutien communautaire basé sur les besoins et d'un programme de réintégration individuel** pour les migrants de retour a été identifiée comme une pratique fondamentale pour aborder les dimensions macro et micro de la réintégration.

- **La mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique** que les migrants de retour peuvent appeler directement pour recevoir des informations ou fournir des commentaires. Depuis le lancement de la ligne d'assistance téléphonique en 2019, plus de 2000 appels ont été enregistrés. Cela renforce à la fois le processus de suivi en cours et permet aux migrants de retour de disposer d'une seule source d'information accessible. Le personnel de l'OIM au Soudan a observé que, bien que les premiers appels concernaient principalement des plaintes, la situation a évolué au fil du temps, et la ligne d'assistance reçoit désormais « des compliments et des remerciements », même dans un contexte de déclin économique. Alors qu'une évaluation plus formelle est encore en cours, l'évolution de ces appels par le biais de la ligne d'assistance téléphonique indique que la programmation va dans la bonne direction.

Cependant, bien que les pratiques décrites ci-dessus puissent être considérées comme des facteurs de réussite et qu'elles soient perçues comme ayant tendance à produire des résultats généralement positifs, il reste des défis majeurs à relever pour mettre en œuvre une programmation réussie, comme l'ont souligné les entretiens avec les parties prenantes :

- **Défi clé 1 - Situation économique et inflation :** Alors que la situation économique du Soudan continue de se dégrader, l'inflation a augmenté de façon spectaculaire et les taux du marché noir peuvent atteindre le double des taux officiels. Alors que dans d'autres pays, l'aide en espèces peut être fournie en devises étrangères afin de résoudre des problèmes similaires, ce n'est pas une option au Soudan. Cela peut entraîner une certaine méfiance entre l'OIM et les rapatriés, qui peuvent avoir le sentiment qu'il y a une manipulation des fonds reçus du fait de l'obligation de suivre les taux officiels et de débourser l'aide en monnaie locale. Les parties prenantes de la mise en œuvre constatent que l'adaptation à un environnement économique en constante évolution a été une difficulté majeure.

- **Défi clé 2 - Attentes irréalistes des migrant(e)s de retour :** L'OIM a mis en place des mesures d'atténuation pour répondre aux attentes des migrants de retour, notamment des formulaires de consentement avant le départ au sujet du soutien à recevoir, ainsi que des mécanismes de partage continu d'informations sur la disponibilité et les limites des programmes et du soutien. Cependant, les attentes élevées ou irréalistes des migrants de retour en matière de soutien continuent de poser problème pour établir la confiance et la satisfaction des migrants de retour au fil du temps.

- **Défi clé 3 - Faible présence de partenaires de soutien aux services** : Par rapport à d'autres pays, il a été plus difficile d'identifier les prestataires de services avec lesquels s'associer pour le soutien à la réintégration au Soudan. Bien que l'OIM ait complété une cartographie de la main-d'œuvre et des communautés afin d'identifier des partenaires potentiels, les résultats de cette étude montrent que le niveau des services disponibles pour les rapatriés

au Soudan est faible, ce qui rend difficile la création d'un système de référence étendu ou le partenariat avec des acteurs de la société civile. Néanmoins, l'OIM a réussi à établir des partenariats avec certains acteurs, tels que lesTVET locaux et le régime national d'assurance maladie. Cependant, le développement de ces partenariats et d'autres reste un défi, en raison du nombre limité d'acteurs prêts à apporter leur soutien, ainsi que de la capacité limitée des organisations locales.

- **Défi clé 4 - Fatigue des enquêtes et suivi des rapatriés :** Les parties prenantes de l'OIM au Soudan ont relevé que le travail de S&E dans la Corne de l'Afrique (y compris au Soudan) était un sujet de fierté et que la collecte de données a été étendue dans le pays et la région ; plus de 10 000 enquêtes (y compris, mais sans s'y limiter, l'enquête sur la durabilité de la réintégration (RSS)) ont été déployées au Soudan depuis 2018. Deux défis contextuels clés constituent un risque pour la collecte de données : 1) À cause de problèmes de connexion ou d'électricité, il peut souvent être difficile de joindre les participants à l'enquête, et de nombreux migrants de retour sont souvent injoignables. Cela nécessite des ressources (financières et humaines) pour effectuer des appels de suivi et atteindre les cibles de l'enquête. 2) La lassitude face aux enquêtes reste un défi important pour une collecte de données continue et étendue ; plus les outils de collecte de données sont déployés, plus les mêmes personnes de retour au pays sont contactées, ce qui entraîne une frustration et peut affecter les réponses données. En outre, alors que la collecte de données continue et que des rapports trimestriels internes sont produits sur cette base, le partage externe des données de cette analyse reste extrêmement limité.

En ce qui concerne les leçons apprises pour la programmation en général, les parties prenantes interrogées dans le cadre de cette étude ont parlé de la nécessité que les décideurs au niveau gouvernemental comprennent l'importance de la réintégration et ce qu'elle signifie, et qu'ils reconnaissent la rupture entre les perceptions au sommet et les réalités sur le terrain. Une KII a fait remarquer que les préoccupations des migrants de retour ne sont pas les mêmes que celles qu'imaginent les responsables gouvernementaux et non gouvernementaux de haut niveau, et a souligné à nouveau la nécessité de renforcer les capacités, le manque de financement et l'expertise minimale du gouvernement concerné comme autant d'obstacles à l'appropriation de la mise en œuvre de mécanismes efficaces de soutien à la réintégration.

3.1.1 Quels enseignements tirer des premières initiatives de retour et de réintégration des réfugiés et des personnes déplacées au Soudan ? Autres enseignements tirés de la littérature existante

La littérature portant sur le retour et la réintégration au Soudan est très limitée. Lorsqu'elle est disponible, **elle se concentre sur la question du retour et de la réintégration des populations déplacées de force (réfugiés ou personnes déplacées à l'intérieur du pays)**, par opposition aux migrants de retour. La littérature publiquement disponible portant sur les résultats des programmes au cours des cinq dernières années est particulièrement rare.

Le Soudan a considérablement changé depuis que la plupart de ces documents ont été publiés entre 2006 et 2013 (la plupart des documents existants examinent des parties de ce qui est maintenant le Sud-Soudan, mais ont été publiés avant l'indépendance du Sud-Soudan). Bien que le contexte politique soudanais actuel en particulier ait radicalement changé depuis 2018, **la recherche examinant les résultats des programmes initiaux de soutien au retour et à la réintégration des populations déplacées de force initialement mis en œuvre en 2008 peut également fournir des enseignements pouvant être adaptés aux migrants retournant au Soudan dix ans plus tard.**

Une étude de l'Overseas Development Institute (ODI) de 2008, portant sur les résultats du soutien au retour et à la réintégration des populations déplacées de force dans ce qui était alors le Sud-Soudan, a mis en évidence plusieurs « exemples de bonnes pratiques en matière d'interventions de réintégration », notamment les suivants :

- Un programme de surveillance de la protection mis en œuvre par l'International Rescue Committee (IRC) qui a produit une analyse de « données qualitatives importantes » permettant une évaluation et une priorisation efficaces et nuancées des besoins.

- Un centre de conseil en réintégration soutenu par le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), qui offre aux rapatriés un « espace ouvert important pour discuter de leurs problèmes », [31]et fournit des informations sur les formations disponibles et d'autres programmes locaux de soutien aux moyens de subsistance.

- Les approches intégrées des moyens de subsistance par le biais du marché du travail incluent à la fois un soutien accru à la formation professionnelle et des contacts avec les initiatives communautaires et les autorités locales.

Bien que ces programmes n'existent plus et que les évaluations d'impact public et la documentation y afférente ne soient pas disponibles, ils constituent des exemples de bonnes pratiques, qui trouvent un écho dans d'autres publications de la même période. Néanmoins, dans l'ensemble, et bien que la littérature sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées au Soudan (et au Sud-Soudan avant 2011) ne soit pas récente ou ne se concentre pas sur des programmes spécifiques, elle met en évidence plusieurs leçons clés pour la réintégration à long terme des populations déplacées de force, qui peuvent également s'appliquer à l'identification des leçons apprises et des bonnes pratiques pour soutenir les migrants de retour plus globalement :

Leçon 1 : Le suivi des migrants de retour volontaires : Un moyen de prendre en charge ceux qui rentrent sans aide ?

Comme dans de nombreux cas, la majorité des retours dans le contexte soudanais (particulièrement pour les populations déplacées de force) ont été spontanés, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été organisés ou assistés. C'était le cas même lorsque le conflit et les risques de protection

31 ibid.

persistaient au cours de la période 2005-2008, avant l'Accord de paix global[32]. En réaction à cette situation, à partir de 2005, les acteurs humanitaires ont entamé la mise en œuvre d'un système de suivi des rapatriés visant à surveiller non seulement les retours organisés, mais aussi les retours spontanés. À l'époque, ce système de suivi a été désigné comme une étape positive pour fournir des informations plus précises et « créer un système durable pour recueillir des données plus précises sur le terrain afin d'identifier et d'aider les rapatriés qui ont décidé de rentrer chez eux de leur propre chef ».[33]

Cependant, dans la pratique, plusieurs rapports soulignent les limitations du système, relevant l'inadéquation des données en matière de retours spontanés même après la mise en place du système de suivi, et l'impact négatif que cela a sur les résultats de la réintégration : « [La formation de moniteurs supplémentaires] devrait être une priorité dans la mesure où le manque de données fiables [sur les retours spontanés] entrave sérieusement la planification de la réintégration et encourage la priorité accordée aux retours organisés au détriment des retours spontanés. »[34] En effet, en examinant le soutien à la réintégration des populations déplacées de force au cours de la période 2007-2008 (qui était alors une période de retours importants) on constate que, bien que tous les rapatriés aient pu bénéficier des colis d'assistance de trois mois à leur retour, très peu de rapatriés spontanés y ont eu accès à l'époque, alors qu'ils représentaient la majeure partie des retours.[35]

Possibilité d'application au RRR pour les migrants de retour : Bien que le nombre de retours spontanés de migrants au Soudan reste inconnu, les principaux ouvrages sur la migration soulignent que la majorité des retours sont spontanés. Cependant, les programmes de réintégration des populations non déplacées par la force se sont jusqu'à présent concentrés exclusivement sur les retours assistés. Ces dix dernières années, l'apprentissage et l'amélioration de la réponse de réintégration aux déplacements forcés ont démontré la nécessité de mettre en œuvre un suivi et une surveillance efficaces de tous les retours (et pas seulement des retours assistés ou liés à des programmes), afin de garantir une mise en œuvre efficace et l'accès à tout type de soutien à la réintégration.

Leçon 2 : Importance de l'inclusion des acteurs sous-nationaux, municipaux et communautaires dans la conception, la mise en œuvre et le soutien des programmes de RRR.

Les recherches menées avant et après l'indépendance du Sud-Soudan en 2011 ont révélé l'impact positif des approches locales sur le retour et la réintégration des réfugiés et des PDI, soulignant que « les rapatriés [soudanais] qui ont été davantage exposés au développement communautaire [...] sont appréciés par les dirigeants locaux pour leur contribution au développement, par exemple lorsqu'ils s'expriment clairement lors des réunions communautaires et

32 MINUS (2008). Opérations de retour et de réintégration au Soudan : Rapport semestriel

33 MINUS (2008)

34 ODI (2008) The Long Road Home: Opportunités et obstacles à la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés retournant au Sud-Soudan et dans les trois zones (Opportunities and Obstacles to the Reintegration of IDPs and refugees returning to Southern Sudan and the Three Areas).

35 ibid.

apportent leurs points de vue et leurs idées. »[36] La participation des communautés locales à la conception des programmes est également présentée comme une stratégie essentielle pour apaiser les tensions persistantes du conflit et de l'après-guerre dans les communautés qui ont été touchées par des hostilités.[37]

Cependant, les publications soulignent également la difficulté (à l'époque) d'inclure activement les dirigeants et les autorités locales du fait d'une compréhension limitée de la réintégration, de ressources limitées et de la priorité accordée par les communautés à la reconstruction après le conflit.[38] Des rapports plus anciens du HCR signalent également que, bien que l'organisation ait tenté de collaborer avec les autorités locales depuis au moins 2006, les approches sectorielles se sont heurtées à des difficultés pratiques, dont les capacités et les ressources limitées au niveau local.[39]

Possibilité d'application au RRR pour les migrants de retour : Alors que le contexte politique soudanais a changé depuis 2018, la place accordée aux approches par zone reste tout aussi pertinente pour les migrants de retour que pour les rapatriés déplacés de force. L'une des personnes interrogées dans le cadre de cette étude a souligné qu'il s'agissait d'un élément clé pour renforcer plus largement la réintégration des migrants. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'inclure les niveaux administratifs locaux : « [Pour aider à la mise en œuvre des politiques de migration et de réintégration], il faut un trio de soutien financier, technique et de terrain. Des ateliers consultatifs sur le terrain, dans les dix-huit États, sont nécessaires [pour que les acteurs locaux] comprennent le concept lui-même. »[40]

Leçon 3 : **Impact positif et défis des approches de subsistance/développement pour la réintégration des réfugiés et des PDI.** Les rapports portant sur les initiatives de réintégration des rapatriés soudanais pour la période 2006-2008 soulignent l'importance d'un soutien à long terme, au-delà des colis d'urgence initiaux de trois mois du Programme alimentaire mondial (PAM), afin d'adopter une approche de développement à plus long terme pour les programmes de réintégration et afin de combler le fossé entre les migrants de retour et les membres de la communauté qui ne le sont pas.[41]

Ce soutien à la subsistance a principalement été mis en œuvre par des acteurs internationaux en collaboration avec les acteurs communautaires. Il visait à améliorer les moyens de subsistance agricoles, notamment par la distribution de semences et d'outils manuels, ce qui a permis d'obtenir un taux de germination élevé et de renforcer le pouvoir de subsistance. Cette initiative traduisait les besoins et les compétences des réfugiés et des personnes déplacées de retour au pays à l'époque, et était envisagée comme une étape prometteuse vers un programme de réintégration durable.[42] Cependant, les pressions politiques de l'époque visant essentiellement les mécanismes de retour ont « occulté l'accent mis sur la réintégration. »[43]

36 ibid.
37 Dusenbury, A. (2013). Post-conflict returnee reintegration: a case study of South Sudan and the livelihood approach.
38 ODI (2008); MINUS (2008)
39 HCNUR (2006). Retour et réintégration des réfugiés et des personnes déplacées soudanais au Sud-Soudan et protection des personnes déplacées dans les États de Khartoum et de Kassala au Soudan
40 KII Expert soudanais en migration. Octobre 2020.
41 MINUS (2008)
42 ibid.
43 ODI (2008).

Bien que certaines ONG aient pu mettre en œuvre quelques bonnes pratiques (notamment des approches intégrées pour favoriser la formation professionnelle et le conseil au niveau communautaire, ce qui confirme l'importance des liens avec les acteurs locaux), le soutien global à la réintégration pour les programmes à long terme « a eu un caractère fragmentaire [...], manquant de direction stratégique, de leadership et de coordination. »[44]

La question des compétences des migrants de retour surgit également lorsqu'on examine les approches visant à améliorer les moyens de subsistance dans le but de faciliter le processus de réintégration dans le contexte susmentionné. Bien que la littérature indique que les migrants de retour rentrent souvent au pays « armés de nouvelles compétences, par exemple en menuiserie, en construction, en mécanique et dans d'autres domaines », l'afflux de main-d'œuvre a dépassé la demande. Si certains réfugiés ou déplacés internes ont pu rentrer et créer leur propre entreprise, le nombre de migrants de retour ayant pu fonder une entreprise durable et prospère par leurs propres moyens reste faible.[45] Une étude sur les besoins de réintégration à long terme a noté que, pour les réfugiés et les PDI revenant d'un conflit dans des zones encore en reconstruction, une assistance dépassant les besoins immédiats (comme le soutien à l'amélioration des moyens de subsistance) peut être nécessaire pendant plusieurs années.[46]

Possibilité d'application au RRR pour les migrants de retour : Bien qu'en 2020, le contexte de retour des migrants soudanais soit différent, la question des moyens de subsistance reste un facteur clé pour la réussite ou non d'une réintégration durable. Ainsi, comme cela a été souligné dans le contexte des déplacements forcés en 2008, la nécessité d'évaluer à la fois les compétences et les besoins reste pertinente dans le contexte du retour des migrants en 2020.

3.2 Besoins communautaires et perceptions des programmes et des politiques : Aperçus du terrain

En plus de la perception qu'ont les migrants de retour d'une réintégration réussie, et de ce que cela signifie dans leur contexte et pour leur avenir, l'analyse globale des discussions des migrants de retour, combinée aux entretiens avec les membres de la communauté, fournit une série d'informations fondamentales sur le contexte général auquel sont confrontés les migrants de retour et ceux qui les accueillent à leur retour.

Point clé 1 : Aussi bien les migrants de retour que les non-retournés n'ont pas tardé à proposer une catégorisation ou **une typologie des migrants et des migrants de retour** au Soudan selon trois groupes : les retours hautement qualifiés, les migrants de retour peu qualifiés des États du Golfe et les déportations ou réadmissions dans le cadre d'accords bilatéraux. Ces deux dernières

44 ibid.
45 ODI (2008)
46 Dusenbury (2013)

catégories étaient souvent associées à des **problèmes de protection majeurs** aux frontières et entre les pays, qu'il s'agisse de **migration à travers la Libye, de vies perdues en mer, d'enlèvements, de susceptibilité au trafic d'organes et autres gangs**. Ces profils de migrants reflètent le clivage dominant entre les classes sociales, ce qui met en évidence une préoccupation commune à beaucoup, à savoir que la situation ne pourra pas changer sans un changement structurel des lois et des politiques régissant la migration. *« La société soudanaise est divisée en deux classes, à savoir une classe supérieure composée de ceux dont les conditions économiques sont excellentes (les riches), et une classe inférieure, composée de ceux dont les conditions financières sont mauvaises (les pauvres). La classe moyenne n'existe pas ou est sur le point de disparaître. »*[47]

Point clé 2 : Les conversations avec les migrants de retour et les membres de la communauté révèlent que la **dynamique traditionnelle de genre** prévaut dans les modèles de migration. La migration est une ambition courante pour les jeunes hommes ***; «*** *La migration est le but de tout jeune homme désireux de se réaliser, d'améliorer son statut économique et de combler certains de ses désirs qui lui manquent dans son pays d'origine*[48]*.»* Toutefois, les libertés de genre plus marquées à l'étranger constituent des moteurs de la migration, ce qui fait que les femmes sont plus nombreuses à émigrer. En rentrant au pays, elles font face à un choc culturel et doivent s'adapter à des normes de genre plus rigides. **Les migrantes de retour sont également confrontées à des aspirations non satisfaites et à des frustrations** pour deux raisons : elles ne se sentent pas à l'aise à l'étranger et n'ont pas l'impression de se trouver dans un endroit où elles pourraient soutenir leur communauté ; les obstacles administratifs semblent affecter plus facilement les femmes et certaines d'entre elles ont « l'impression de tourner en rond », sans pouvoir sortir du cercle.

Point clé 3 : Parallèlement à une typologie des migrants, les membres de la communauté ont présenté **une typologie de la légalité et de l'illégalité ;** expliquant que certains migrants ne disposent pas de telles voies légales alors que d'autres en disposent et qu'un troisième groupe, enfin, a peut-être perdu son statut légal et se retrouve dans une nouvelle illégalité. Il semblerait que les familles recherchent des solutions sûres en recourant à la migration régulière, particulièrement au vu des tentatives infructueuses des jeunes et de leurs voyages traumatisants. Tout le monde connaît quelqu'un qui a pu quitter le pays avec des papiers officiels et un contrat de travail, et dont les conditions se sont ensuite améliorées. Cependant, ils connaissent également les récits de ceux qui sont partis légalement et qui se sont retrouvés incapables de maintenir un statut légal à l'étranger ; se trouvant dès lors dans une situation inattendue d'irrégularité, ils ont travaillé avec des salaires de misère, des avantages limités et sans aucun papier.

Point clé 4 : Les entretiens avec les migrants de retour et les membres de la communauté ont révélé que les voyages migratoires irréguliers entraînent souvent des cycles migratoires discontinus et insatisfaisants. **Tous les migrants de retour auxquels nous avons parlé et qui ont voyagé irrégulièrement se disent plus mal lotis aujourd'hui qu'avant leur départ.** *« Normalement, les gens migrent pour améliorer leur situation, mais quand je suis revenu, ma situation était pire qu'avant mon départ. La famille éprouvait donc des sentiments partagés, de la tristesse due à ma très*

47 SSI Homme membre de la communauté. Août 2020.
48 SSI1 Migrant de retour. Août 2020

mauvaise situation, et de la joie du fait que j'étais revenu après 7 ans. »[49] L'aide à la réintégration fournie par l'État et les organisations internationales pour répondre à ces besoins est limitée. Au contraire, les migrants de retour et les membres de la communauté ont identifié la famille comme étant **le principal et souvent le seul soutien disponible pour les migrants de retour.** Les familles apportent un soutien psychologique indispensable aux migrants de retour pour les aider à faire la distinction entre leur cycle de migration interrompu et leur échec personnel. *« Ma famille est le soutien le plus utile à mes yeux. Tout le soutien que j'ai reçu était moral. J'en avais vraiment besoin à la suite de mon expérience d'échec. C'est ce qui me motive à continuer ma vie. »*[50]

Point clé 5 : Les migrants de retour ne sont pas suffisamment informés de l'aide à la réintégration disponible. Très peu de participants ont bénéficié d'une aide à la réintégration ou connaissent quelqu'un qui en a bénéficié, ce qui suggère une déconnexion entre les responsables de la mise en œuvre de l'aide à la réintégration et leurs bénéficiaires cibles. Comme l'a fait remarquer un migrant de retour d'Arabie Saoudite et du Qatar : *« Non, je ne savais pas que les migrants de retour pouvaient bénéficier d'un soutien. Ce sont des rêves. Je connais beaucoup de gens qui sont dans le même cas que moi et qui n'ont reçu aucun soutien. Leur vie a été détruite et s'est arrêtée. »*[51]

L'une des explications pour ce manque de visibilité est le fait que, mis à part les six projets communautaires mis en œuvre par l'OIM dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM, il n'existe quasiment aucune initiative de réintégration mise en œuvre au niveau communautaire. La majorité du soutien à la réintégration est fournie sur base individuelle. Le degré d'engagement de la communauté envers les acteurs de la réintégration et les parties prenantes de la mise en œuvre est jugé faible. Un membre de la communauté a décrit cette situation comme quasi invisible : *« Le rôle des institutions gouvernementales et des organisations internationales et nationales est très limité. Leur aide est pratiquement invisible et leur impact est limité à de petits groupes dans la communauté. »*[52]

Point clé 6 : Paradoxalement, la solidité des liens communautaires dans les zones de retour peut rendre la réintégration des migrants de retour plus difficile. Les migrants de retour interrogés ont évoqué **la stigmatisation associée à leur retour, qui affecte directement leur capacité à obtenir le soutien financier dont ils ont tant besoin.** *« Les migrants de retour ont du mal à se réadapter dans la communauté dont ils faisaient partie du fait du manque de confiance sociale. La communauté ne leur fait pas confiance parce qu'elle pense que les migrants de retour risquent de reprendre la route, donc elle ne s'occupe pas de leurs finances ; la communauté ne leur accorde pas de prêts, ou ne s'engage pas avec eux dans des activités qui impliquent des engagements financiers. »*[53] **Cette méfiance de la société est exacerbée selon la région où les migrants de retour sont partis. Les migrants de retour de pays fragiles sont parfois jugés avec méfiance**. *« Il existe un petit groupe de migrants de retour qui revient du « triangle à risque » qui englobe : L'Égypte, la Syrie, le Liban et d'autres, la société les traite avec méfiance car ils pourraient avoir rejoint ou être contac-*

49 SSI Migrant de retour. Août 2020
50 SSI Migrant de retour. Août 2020
51 SSI Migrant de retour. Août 2020
52 SSI Homme non migrant. Août 2020
53 SSI Homme non migrant. Août 2020

tés par des groupes militants extrémistes tels que le groupe DAECH. »[54] La difficulté à reconstruire des liens sociaux et à avoir accès à des financements entrave considérablement la réintégration.

Point clé 7 : Bien qu'il soit difficile pour un grand nombre d'entre eux de faire face aux changements dans la communauté et de s'adapter à leurs propres normes changeantes en tant que migrants et migrants de retour, **d'autres personnes capables de faire face expriment un sens renouvelé de l'engagement envers leur société de retour.** Au-delà des améliorations apportées aux infrastructures et aux bâtiments, les jeunes migrants de retour sont souvent sensibles aux changements politiques et développent un sentiment de patriotisme renforcé. Le fait de voir les jeunes participer à la révolution en a motivé d'autres qui ont exprimé le sentiment de vouloir contribuer au bien-être de leur communauté à leur retour.

54 SSI Homme non migrant. Août 2020

4.

Vers de bonnes pratiques et des enseignements au soudan : facteurs de réussite et défis

La programmation de la réintégration au Soudan est réservée à l'OIM (en dehors de l'aide au retour basique d'AVRR et du très petit nombre de personnes rapatriées d'Allemagne qui reçoivent une aide en espèces limitée par le biais de REAG/GARP et Starthilfe Plus) et l'initiative conjointe UE-OIM est de loin le programme d'aide à la réintégration le plus important du pays.

Alors que le programme est toujours en cours d'évaluation, et que le bilan de son efficacité et de sa durabilité peut être prématuré, les bonnes pratiques clés et les leçons apprises identifiées par les parties prenantes mettent en évidence les éléments résumés dans le tableau 5 et l'analyse ci-dessous.

Tableau 5. Facteurs de réussite de la programmation et leçons apprises au Soudan

		AVRR	Initiative conjointe UE-OIM	REAG/GARP	Starthilfe Plus
Facteurs de réussite	Orientation avant le départ	X		X	
	Transferts directs en espèces		X	X	X
	Programmation communautaire participative		X		
	Communication simplifiée entre le partenaire de mise en œuvre et le migrant de retour		X		
	Liens avec le développement ou les partenaires privés		X		

Défis et leçons apprises	Facteurs contextuels : économiques et politiques	X	X	X	X
	Attentes irréalistes des migrants de retour	X	X	X	X
	Coordination : Absence de mécanisme formel/clair	X	X	X	X
	S&E et partage des données	X	X	X	X

- L'**importance des approches par zone :** Les approches localisées et basées sur la région constituent une leçon clé dans la documentation sur la réintégration des réfugiés et des PDI. L'OIM a constaté une évolution dans ce sens qui se reflète dans le recours aux consultations communautaires, aux exercices de cartographie et à la mise en œuvre de mécanismes de retour d'information tels que la ligne d'assistance téléphonique.

- L'impact d'une **programmation flexible et innovante :** Le basculement vers une assistance en espèces a fait ressortir une leçon essentielle : bien que la majorité des migrants de retour privilégient l'argent, un grand nombre d'entre eux (30 à 40 %) ont exprimé le souhait de pouvoir bénéficier d'une assistance en nature à la place ou en plus de l'argent. Pour réussir, il sera essentiel de trouver un moyen flexible d'équilibrer les programmes en nature et en espèces afin de répondre aux besoins, aux profils et aux capacités de chaque migrant de retour. En outre, des partenariats innovants avec le secteur privé visant à fournir cette aide en espèces par le biais de transferts d'argent par téléphone portable ont porté leurs fruits et ouvrent la voie à de futurs partenariats innovants.

- **La prise en compte de facteurs contextuels plus larges :** La situation politique instable et le contexte économique difficile du Soudan sont deux des éléments majeurs ayant une influence sur les possibilités de programmes de réintégration. Alors que la transition politique a ouvert de nouvelles voies pour les partenariats, elle a également entraîné la nécessité de reconstruire les relations à partir de zéro, et les voies de coordination sont peu claires. Un taux d'inflation élevé et les défis économiques rencontrés actuellement au Soudan ont également eu un impact direct sur la mise en œuvre des projets, ainsi que sur les mécanismes d'adaptation des migrants de retour et des communautés.

5.

Conclusion : lecons apprises et bonnes pratiques

L'étude de cas du Soudan, un pays marqué par des transitions politiques et des besoins de développement économique, souligne l'importance clé des contextes politiques et de gouvernance plus larges afin de fournir une base pour une politique efficace et le succès du programme. Au cours des ateliers et des entretiens, les parties prenantes ont souligné que le lien avec la paix et le redressement économique au sens large constituaient des défis majeurs à relever et qui auront un impact sur la capacité à soutenir le RRR. Par ailleurs, elles ont attiré l'attention sur le partage des responsabilités et le soutien nécessaire de la communauté internationale comme un facteur clé pour faire avancer les discussions sur le RRR. Les principales recommandations sont exposées dans le tableau 6.

Tableau 6. Recommandations thématiques concernant le Soudan

Réglementations nationales et liens avec la planification du développement	1. Donner la priorité à la définition de la politique nationale de migration, et inclure les voix des parties prenantes non gouvernementales et des migrants de retour dans le processus. Le nouveau gouvernement et les mécanismes émergents entourant le RRR présentent une opportunité d'inclure les parties prenantes non traditionnelles dès le début de l'élaboration de la politique ; cela peut fournir une base pour l'opérationnalisation de la politique. 2. Formaliser les accords de coopération bilatérale, y compris les cadres d'identification des migrants de retour potentiels dans les cadres nationaux, régionaux et internationaux des droits de l'homme. 3. Encourager et planifier des programmes de développement durable directement liés à la RRR. Dans ce contexte, les participants à l'atelier se sont concentrés sur la nécessité de soutenir et d'encourager le secteur privé à jouer un rôle plus actif dans la mise en place de projets économiques et la création d'emplois pour les jeunes, les femmes et les migrants de retour.

Renforcement des capacités	1. Le **renforcement des capacités et la formation doivent se faire par le biais de processus participatifs et consultatifs** avec les acteurs locaux et infra-nationaux afin de s'assurer que la formation est adaptée aux besoins et aux connaissances de la cible de la formation. Cela peut comporter des consultations ou des enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP) avec les autorités locales et les membres de la communauté afin d'identifier les lacunes et besoins en matière de connaissances, ainsi que des mécanismes d'apprentissage au niveau régional.
Approches menées localement	1. Instaurer **des liens plus forts entre les acteurs infra-nationaux et les acteurs des CER** ; le gouvernement national, tout en conservant son statut de principal responsable de la mise en œuvre et du processus décisionnel, a également la possibilité de faciliter l'apprentissage tant au niveau régional qu'infra-national. La création de ces relations peut appuyer le développement des capacités à long terme, ainsi que renforcer les liens et la compréhension des priorités régionales. 2. **Fournir des voies pour une programmation et un financement flexibles** qui peuvent prendre en compte les besoins des profils individuels des migrants de retour.
Suivi et évaluation des données et apprentissage	**1. Identifier ou développer un outil spécifique pour l'harmonisation des données et de l'évaluation entre les différents types de programmes** pour mieux évaluer et identifier les facteurs de succès et les moyens de les soutenir.

Le Soudan en est encore aux balbutiements de sa stratégie de RRR ; se concentrer sur l'inclusion de toutes les voix pertinentes et sur les liens avec les régions géographiques externes ainsi qu'avec les partenaires régionaux peut garantir le développement d'une base solide à partir de laquelle développer une politique, et une planification du développement consciente du retour et de la réintégration.

Annexe 1.

Liste des informateurs clés et des participants aux ateliers

Informateurs clé	OIM (2)
	Expert local (ex-Centre soudanais d'études sur les migrations)
	MoLSA
	SEAE de l'UE - Responsable politique pour le Soudan
	Département de la coopération internationale et des partenariats, au ministère du travail et du développement social
	Délégation de l'UE - Soudan
	Secrétariat des Soudanais travaillant à l'étranger
Participants à l'atelier	Ministère du travail et des affaires sociales
	Ministère de l'Intérieur
	Bureau des affaires soudanaises à l'étranger
	OIM
	Ministère des Affaires étrangères
	Commissariat aux réfugiés (CaR)

Annexe 2.
Références

Babiker. A. M (2011) Irregular Migration in Sudan: A Legal Perspective https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/18976/CARIM_ASN_2011_64.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Dusenbury, A. (2013). Post-conflict returnee reintegration: a case study of South Sudan and the livelihood approach.

ECRE (2017) New policy trend: doubtful practice of deportations based on informal bilateral agreements https://www.ecre.org/new-policy-trend-doubtful-practice-of-deportations-based-on-informal-bilateral-agreements/

Government of Sudan (1997) Sudan Labour Act (1997) https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/WEBTEXT/49122/65103/E97SDN01.html

Government of Sudan (2004) Passport and Immigration Act https://www.unodc.org/res/cld/document/the-passports-and-immigration-act--1994_html/Passport_Immigration_2004_EN.pdf

Government of Sudan (2009) Sudan National Policy for Internally Displaced Persons (2009) https://www.internal-displacement.org/sites/law-and-policy/files/sudan/Sudan_IDPPolicy.pdf

Government of Sudan (2014) Combating of Human Trafficking Act https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/99189/118286/F148132047/SDN99189%20Eng.pdf

Government of Sudan (2019) Sudan Constitutional Charter https://www.constituteproject.org/constitution/Sudan_2019.pdf?lang=en

Government of Sudan (2019) Sudan Constitutional Charter (2019) https://www.constituteproject.org/constitution/Sudan_2019.pdf?lang=en

International Organisation for Migration (2017) Sudan AVRR Info-sheet https://sudan.iom.int/Maps%20and%20Info%20Graphs

Khalifa A. (2020) "Sudan's Transition: Challenges and Opportunities:. Blog Post. 1 juin 2020 Washington Institute – Fikra Forum https://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/sudans-transition-challenges-and-opportunities

ODI (2008) *The Long Road Home: Opportunités et obstacles à la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés retournant au Sud-Soudan et dans les trois zones (Opportunities and Obstacles to the Reintegration of IDPs and refugees returning to Southern Sudan and the Three Areas).* https://www.odi.org/publications/2432-long-road-home-opportunities-and-obstacles-reintegration-idps-and-refugees-returning-southern-sudan

SOAS/IRI/Waging Peace (2018) Sudan's compliance with its obligations under the International Covenant on Civil and Political Rights in the context of mixed migration from, and to Sudan https://www.soas.ac.uk/human-rights-law/reports-research-projects-and-submissions/

United Nations Conference on Trade and Development (2018) Economic Development In Africa Report: La migration pour la transformation structurelle https://unctad.org/system/files/official-document/edar2018_ch2_en.pdf

UNHCR (2006). *Retour et réintégration des réfugiés et des personnes déplacées soudanais au Sud-Soudan et protection des personnes déplacées dans les États de Khartoum et de Kassala au Soudan* https://www.unhcr.org/en-in/441032992.pdf